

**TRAVAUX
ET DOCUMENTS
DE L'O.R.S.T.O.M.**

DIFFERENCIATION REGIONALE

ET REGIONALISATION

EN AFRIQUE FRANCOPHONE

ET A MADAGASCAR



JOURNEES DE TRAVAIL DE YAOUNDE

9-12 OCTOBRE 1972



ÉDITIONS DE L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser à :

SERVICE CENTRAL DE DOCUMENTATION DE L'ORSTOM
70-74, route d'Aulnay, 93140 BONDY (France)

- Tout paiement sera effectué par virement postal ou chèque bancaire barré, au nom de : Régie avance SSC ORSTOM, 70, route d'Aulnay, 93140 BONDY, C.P.T.E. 9152-54, CCP PARIS.
- Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

REVUES ET BULLETIN DE L'ORSTOM

I. CAHIERS ORSTOM

a) Séries trimestrielles :

- Entomologie médicale et parasitologie
- Hydrobiologie
- Hydrologie

- Océanographie
- Pédologie
- Sciences humaines

Abonnement : France 100 F ; Etranger 130 F ;

b) Série semestrielle :

- Géologie

Abonnement : France 80 F ; Etranger 100 F

c) Séries non encore périodiques :

- Biologie (3 ou 4 numéros par an)
- Géophysique

Prix selon les numéros

II. BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE

12 numéros par an (en 14 fascicules)

Abonnement : France 80 F ; Etranger 90 F

Nous vous rappelons, dans la Collection «Mémoires de l'O.R.S.T.O.M.» :

n° 70 – RELATIONS DE VOISINAGE VILLE-CAMPAGNE
Une analyse appliquée à Bouaké : sa couronne et sa région
(Côte d'Ivoire)
G. ANCEY - 258 p., 42 fig. 90 F. HT

**TRAVAUX
ET DOCUMENTS
DE L'O.R.S.T.O.M.**

DIFFERENCIATION REGIONALE
ET REGIONALISATION
EN AFRIQUE FRANCOPHONE
ET A MADAGASCAR



JOURNEES DE TRAVAIL DE YAOUNDE

9-12 OCTOBRE 1972

**DIFFERENCIATION REGIONALE
ET REGIONALISATION
EN AFRIQUE FRANCOPHONE
ET A MADAGASCAR**

**JOURNEES DE TRAVAIL DE YAOUNDE
9-12 OCTOBRE 1972**

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'O.R.S.T.O.M.
N° 39

O.R.S.T.O.M.

PARIS

1974

“La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, “d'une part, que les “copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non “destinées à une utilisation collective” et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans “un but d'exemple et d'illustration, “toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, “faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite” (alinéa 1er de l'article 40).

“Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une “contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal”.

PRESENTATION

Dans un certain nombre de pays africains, ainsi qu'à Madagascar, la puissance publique s'est rendu compte que la division de l'espace en unités administratives ne suffisait plus à résoudre les problèmes nés de la disparité de la croissance économique et du niveau inégal des équipements sociaux. Il en est résulté un effort orienté dans trois directions :

- 1. Création de services de planification régionale et d'aménagement du territoire ;*
- 2. Mise en place d'organismes régionaux d'intervention ;*
- 3. Effort pour établir, au niveau régional, un dialogue entre le pouvoir central et les représentants qualifiés des intérêts régionaux.*

Cette prise de conscience des problèmes régionaux s'est faite à des dates et selon des modalités diverses, au gré d'initiatives prises en ordre dispersé. Le moment semble venu d'une réflexion plus globale, destinée à préciser :

- a. les aspects actuels de la différenciation régionale ;*
- b. les forces spontanées agissant dans le sens d'une structuration de l'espace de type moderne ;*
- c. les moyens et les limites d'une action volontaire de régionalisation.*

Cette réflexion ne peut porter tous ses fruits que par la rencontre de spécialistes ayant opéré aux divers niveaux de la recherche ou de l'action centrées sur ces problèmes, et en confrontant les expériences acquises dans des cadres politiques variés.

C'est pourquoi, à l'initiative de l'ORSTOM et de la CINAM, une rencontre fut organisée à Yaoundé, en octobre 1972, pour débattre de ces questions. L'ORSTOM, sous la responsabilité conjointe des sections d'Economie et de Géographie, a accepté la charge d'organiser le Colloque. Celui-ci a rassemblé d'autre part des spécialistes opérant soit dans des services gouvernementaux, soit dans les Sociétés d'Etudes participant à ce type d'opérations.

LISTE DES PARTICIPANTS

BARBIER Jean-Claude	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
BISSEK Louis	Institut Panafricain pour le Développement - B.P. 4078 Douala
BOUTILIE Edgar	CINAM B.P. 8389 - Abidjan
BOUTRAIS Jean-Baptiste	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
BUGNICOURT Jacques	Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP) B.P. 3186 - Dakar
CHAMPAUD Jacques	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
CHERIF Abdourahim	Institut Panafricain pour le Développement - B.P. 4078 - Douala
CHEVASSU Jean	ORSTOM - B.P. 4293 - Abidjan
FRANQUEVILLE André	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
FRITSCH Pierre	Université du Cameroun - Département de Géographie - B.P. 755 - Yaoundé
GENDREAU Francis	Institut de Formation et de Recherche Démographique - B.P. 1556 - Yaoundé
HERNANDEZ Claude	Z.A.P.I. - B.P. 4083 - Yaoundé
JUILLARD Etienne	22 - rue Herder - 67000 Strasbourg
LECOMTE Bernard	CINAM - 3, place des Victoires - Paris-1 ^{er}
LEFEBVRE André	O.N.U. - Groupe des Conseillers en Développement pour l'Afrique Centrale - B.P. 836 - Yaoundé
LEVRÁT Régine	Université du Cameroun - Département de Géographie B.P. 755 - Yaoundé

MAINET Guy	Université du Cameroun - Département de Géographie - B.P. 755 - Yaoundé
MARGUERAT Yves	ORSTOM - B.P. 4293 - Abidjan
MARTIN Jean-Yves	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
MOBY Etia	Université du Cameroun - Département de Géographie - B.P. 755 - Yaoundé
MOUKOKO Félix	Directeur des Z.A.P.I. du Centre Sud - B.P. 4083 - Yaoundé
NDONGMO Jean-Louis	Université du Cameroun - Département de Géographie - B.P. 755 - Yaoundé
NDOUMBE MANGA Samuel	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
NGUYEN Minh Tuong	Direction de la Recherche Scientifique et Technique - B.P. 1457 - Yaoundé
PERRIN Jean-Claude	Les Coronilles - Chemin de Répentance - 13100 - Aix- en-Provence
PORTAIS Michel	ORSTOM B.P. 434 - Tananarive
RAISON Jean-Pierre	ORSTOM B.P. 434 - Tananarive
ROCHEFORT Michel	Laboratoire de Géographie Humaine - 191, rue Saint- Jacques, Paris-5 ^e
SAUTTER Gilles	4, rue Alfred-Nomblot - 92340 - Bourg-La-Reine
SOBGUI Gabriel	Université du Cameroun - Faculté de Droit et de Sciences Economiques - B.P. 1365 - Yaoundé
SUCHEL Jean-Bernard	Université du Cameroun - Département de Géographie - B.P. 755 - Yaoundé
TCHUNDJANG Poulmi	Université du Cameroun. Faculté de Droit et de Sciences Economiques B.P. 1365 - Yaoundé
TISSANDIER Jean	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
TJEEGA Paul	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
VALETTE Alain	ORSTOM - B.P. 4293 - Abidjan
WEBER Jacques	ORSTOM - B.P. 193 - Yaoundé
WINTER Gérard	ORSTOM - 24, rue Bayard - Paris-8 ^e
ZEH NGELE René	Université du Cameroun - Département de Géographie - B.P. 755 - Yaoundé

LES THEMES PROPOSES

Une série de cinq thèmes fut retenue pour faciliter la mise en forme des communications et l'organisation des débats.

THEME 1

Rôle des contraintes spatiales et rôle du substrat géographique dans la détermination de l'assiette régionale

Quelle que soit la nature de l'action prévue par les pouvoirs publics et le type des unités régionales créées par ces derniers (circonscriptions administratives, économiques ou de tout autre nature) toute organisation de l'espace à caractère volontaire suppose, premièrement le choix d'un centre d'impulsion ou de concertation, deuxièmement des limites assignées au ressort des autorités ou des organismes installés dans ce centre. C'est en quoi précisément consiste l'assiette régionale de la structure mise en place. Or, l'expérience montre que toute implantation de cet ordre réalise un compromis entre deux catégories d'éléments. D'un côté, les contraintes inhérentes à la distance, aux nécessités budgétaires, à l'étendue pouvant être couverte par l'action d'un fonctionnaire ou d'un organisme, tendent à imposer un certain organigramme assorti d'une distribution régulière dans l'espace des centres et des limites. D'un autre côté, un certain nombre de données géographiques n'acceptent pas facilement de se laisser plier : existence de noyaux de forte densité de population isolés au milieu d'étendues beaucoup moins bien peuplées, obstacles naturels gênant ou empêchant la communication dans certaines directions, poids des habitudes prises, rôle joué par les ethnies, etc. Il a paru intéressant de donner la possibilité de discuter soit à partir d'exemples particuliers, soit sur une base plus générale, de l'interaction des éléments des deux catégories et de la façon dont s'établissent et fonctionnent les compromis.

THEME 2

Mode de détermination et délimitation des régions homogènes sous l'angle des potentialités agricoles

L'expression de « régions homogènes » est tombée en quelque sorte depuis un certain nombre d'années dans le domaine public. Le consensus général veut qu'elle s'applique avant tout aux régions agricoles présentant un minimum d'uniformité sous l'angle de la nature des cultures, du rapport des hommes au milieu, et d'une façon générale de tous les éléments que l'on peut ranger sous l'expression de

structures et celle d'économie rurale. La notion est opératoire dans la mesure où toute action de développement ou de transformation des structures rurales comporte la mise au point de techniques, de procédés d'intervention, de « recettes » adaptées à un certain type de réalités mais qui ne valent pas forcément pour les réalités différentes que l'on trouve dans un espace même voisin. Il existe donc un lien entre la région agricole dite homogène et la structure spatiale des actions dites de développement, voire de planification rurale. C'est surtout sur ce plan pratique qu'il convient d'examiner les problèmes de la région homogène. Problèmes tout d'abord, de la nature des critères devant permettre d'isoler telle région de ses voisines, soit séparément, soit de préférence en combinaison, sous la forme d'indices ou de toute autre manière. Le problème est en second lieu celui de la collecte des informations destinées à permettre ce travail. La pauvreté de la documentation disponible dans la plupart des pays francophones d'Afrique oblige bien souvent à faire feu de tout bois en contrôlant une source par une autre et en se livrant à diverses sortes d'extra — ou d'interpolations. Sur ce plan les techniques cartographiques peuvent être d'un grand secours. Les critères étant choisis et les informations minimales obtenues, le dernier problème concerne les franges qui, très généralement, marquent le passage d'une région caractérisée à une autre. Il serait intéressant, à cet égard, au lieu de trancher dans le vif plus ou moins arbitrairement comme on le fait d'habitude, d'envisager des procédures permettant quel que soit le cas considéré, de travailler sur des bases bien définies ne faisant plus appel au « coefficient personnel » du responsable.

THEME 3

Echelle de la polarisation économique et échelle de l'encadrement des services

La polarisation économique autour d'un pôle de développement suppose une certaine masse de population et d'activités économiques qui, dans les espaces sous-développés, ne se trouve pas, en général, à l'échelle des cadres régionaux. Cela implique une division de ces espaces en zones plus vastes que les zones d'influence des centres de services dont la fonction d'encadrement ne peut s'exercer au-delà d'une certaine distance-temps. Il a donc paru intéressant de proposer un débat sur les différences d'échelles entre ces deux forces d'organisation de l'espace et d'examiner les conséquences de cette distorsion sur les actions d'aménagement du territoire.

THEME 4

Rôle des acteurs publics et privés aux différents échelons de l'organisation de l'espace

On fait l'hypothèse qu'une région n'existe que dans la mesure où un système d'acteurs, régionaux, locaux (et nationaux) s'est « approprié » collectivement cet espace dans ses dimensions socio-culturelles et économiques pour lui donner, par un effort permanent, des moyens spécifiques non seulement de croissance mais d'originalité culturelle, moyens et fins étant dans une proportion importante fournis et choisis par les acteurs régionaux eux-mêmes.

Dans une région africaine, aujourd'hui, quels types d'acteurs jouent (ou pourraient jouer) ce rôle ? Qu'en est-il des élites traditionnelles (religieuses, comme les Mourides au Sénégal ou commerçantes, au Mali) ? Qu'en est-il des fonctionnaires affectés dans la région ? Qu'en est-il des élites dites modernes originaires de la région et qui n'y vivent plus ? Qu'en est-il des forces paysannes, parfois animées, parfois groupées ?

D'autres systèmes d'acteurs vont modifier, contrecarrer ou aider le jeu du système d'acteurs régionaux ; qu'en est-il aujourd'hui des relations entre acteurs nationaux et acteurs régionaux, entre acteurs locaux et acteurs régionaux ? Quelles sont les attitudes des acteurs, publics et privés, nationaux ou étrangers, face au développement régional, souvent confondu (à dessein) avec le « risque tribal » ?

THEME 5

La mise en oeuvre du développement régional :

Y a-t-il un concept de région qui soit réellement opérationnel ?

Ce thème fut conçu à l'origine pour rendre compte d'expériences concrètes de développement ou d'aménagement régional. Il devait tout d'abord permettre aux planificateurs, aménageurs et responsables d'organismes d'intervention de confronter leurs points de vue aux travaux et réflexions de chercheurs de diverses disciplines. Il devait aussi montrer si les diverses approches schématisées par les autres thèmes pouvaient converger lors de la mise en oeuvre de politiques de développement régional.

Mais diverses raisons ont conduit à traiter différemment ce thème de synthèse. D'abord il s'est trouvé que diverses personnalités, responsables à un titre ou à un autre d'opérations ou de politiques de développement régional et qui devaient participer aux débats, n'ont pu au dernier moment se dégager de leurs obligations professionnelles.

Ensuite et surtout les communications et débats sur les thèmes 1 à 4 avaient tous abordé, plus ou moins explicitement, les problèmes posés par la mise en oeuvre du développement régional et révélé que les clivages soit entre disciplines, soit entre hommes d'études et hommes d'action, étaient beaucoup moins accusés qu'on ne s'y attendait généralement. Par contre cet approfondissement des quatre autres thèmes montra que le concept de région restait multiforme et qu'il n'était pas évident que la recherche d'un concept unitaire fut possible ni même souhaitable.

C'est donc à un effort de clarification que fut finalement consacrée la dernière partie du Colloque. De manière plus précise on convint de dresser un bilan des journées précédentes qui permette de :

- mieux délimiter les positions adoptées ;
- souligner les points d'accord ou de convergence ;
- juger de l'efficacité des analyses et actions visant à favoriser le développement régional ;
- dégager des perspectives pour l'approfondissement et le perfectionnement du concept de Région ou pour son dépassement et renouvellement.

LISTE DES COMMUNICATIONS PRESENTEES

BUGNICOURT J. Rôle des divers groupes sociaux dans les zones retardées d'Afrique inter-tropicale.	243
CHASSARD P.E., ECREMENT M., LECOMTE B. Extraits d'une étude de reconnaissance des sociétés locales de développement (Côte-d'Ivoire).	229
CHEVASSU J., VALETTE A. Industrialisation et croissance régionale en Côte-d'Ivoire. Bouaké et la région Centre.	129
FRANQUEVILLE A. Zone d'attraction urbaine et région migratoire : l'exemple de Yaoundé.	39
HERNANDEZ C. L'entreprise industrielle dans le développement régional.	141
JAMET S. Rôle des acteurs régionaux dans l'élaboration du plan.	222
JULLARD E. Une expérience d'analyse régionale en Europe Occidentale.	89
LIERDEMAN J.-L. Disparités régionales et régionalisation dans une économie dominée de faible dimension : analyse de l'expérience ivoirienne.	101
MARGUERAT Y. Migration vers les villes et polarisation régionale. Exemple du Cameroun.	175
MARGUERAT Y. Un essai de classification systématique des critères de régionalisation — L'exemple du Cameroun.	14
MINLEND — NYOBE J.A. Mode de détermination et de délimitation des régions homogènes sous l'angle des potentialités agricoles.	52
PORTAIS M. Problème d'aménagement régional d'un espace géographique hétérogène : le Nord de Madagascar.	35
RAISON J.-P. Un essai de cartographie de régions agricoles homogènes à Madagascar.	73

SAR M.		
	Un exemple de constitution de région en pays sous-développé : la région de Louga (Nord Sénégal).	146
TROUCHAUD J.-P.		
	Recherches sur la structuration et l'aménagement du milieu rural en Côte-d'Ivoire.	58
TROUVE J.		
	Eléments de réflexion sur les structures régionales.	285
VALETTE A.		
	Moyens et limites d'une planification régionale dans un pays en voie de développement : l'expérience camerounaise.	199
WINTER G.		
	Planification et régions en Afrique Noire. Problématique du planificateur.	196
WINTER G.		
	Développement et région.	312
WOILLET J.-C.		
	Planification, espace et région.	291

THEME 1

LE ROLE DES CONTRAINTES SPATIALES ET LE ROLE DU SUBSTRAT GEOGRAPHIQUE DANS LA DETERMINATION DE L'ASSIETTE REGIONALE

Communications :

Y. MARGUERAT

Un essai de classification systématique des critères de régionalisation. L'exemple du Cameroun.

M. PORTAIS

Problème d'aménagement régional d'un espace géographiquement hétérogène : le Nord de Madagascar.

A. FRANQUEVILLE

Zone d'attraction urbaine et région migratoire : l'exemple de Yaoundé.

M. MINLEND - NYOBE

Mode de détermination et de délimitation des régions homogènes sous l'angle des potentialités agricoles.

J.-P. TROUCHAUD

Recherche sur la structuration et l'aménagement du milieu rural en Côte-d'Ivoire.

RAPPORT INTRODUCTIF DE J.-P. RAISON

Je confesse que ce rapport d'introduction est pour moi une tâche difficile dont je ne sais comment venir à bout. Elle l'est d'abord pour un motif prosaïque : ce rapport est le premier de nos journées de travail, et les lois du genre sont encore mal fixées. Mais surtout, elle l'est parce que je ne me sens pas très à l'aise à l'intérieur du plan proposé. La démarche est pourtant classique : on demande au géographe de dresser un panorama de la réalité, comme VIDAL de LABLACHE dressait pour LAVISSE un tableau géographique de la France ; le géographe d'aujourd'hui pourrait ainsi définir à l'économiste les bases spatiales de son action. Ce point de vue, traditionnellement admis, ne satisfait plus qu'à moitié, et cette insatisfaction naissante me semble positive ; accepter de procéder ainsi se justifie si on prend le découpage régional, celui de la région traditionnelle ou du « pays » comme un fait fixe non discutable, ou lorsque, d'un autre point de vue, une évolution économique assez poussée a constitué clairement des régions sur d'autres bases. Or, nous ne sommes en Afrique dans aucune de ces deux situations, cependant que de toute manière nous savons maintenant qu'il n'y a pas de découpage régional indiscutable, mais qu'il y a un grand nombre de découpages possibles suivant les points de vue qu'on adopte et les buts qu'on se fixe.

En ces journées où les géographes retrouvent des économistes, théoriciens ou praticiens de l'économie, j'aurais personnellement préféré savoir mieux d'abord ce que ceux-ci attendaient de nous pour la définition de la région. Or, la lecture de leurs communications me fait penser qu'il y a chez eux comme une « crise régionale », soit que, comme J.-L. LIERDEMAN, ils s'interrogent sur l'utilité (ou du moins le rôle) du concept de région, soit que, comme A. VALETTE, ils contestent la validité de certaines conceptions de la région que, un peu abusivement d'ailleurs, ils attribuent aux géographes. Bref, dans ce remue-ménage d'idées, qui me semble salubre, je ne voudrais pas avoir l'air de poursuivre benoîtement mon petit bonhomme de chemin comme un géographe sans problèmes, et de négliger des interrogations pressantes.

En fait, l'objet varié des communications présentées aujourd'hui montre bien qu'il existe sur la notion de région (1) des points de vue divers, tant sur le mode de délimitation que sur l'échelle des espaces considérés. Malheureusement, on n'a pas encore esquissé une typologie régionale tandis que les économistes, après des expériences peu concluantes, sont en recherche de la nature, de la valeur, de l'échelle des régions.

Instinctivement, on cherche à varier de point de vue, mais peut-être les géographes n'ont-ils pas suffisamment poursuivi la réflexion, pourtant brillamment ouverte en 1968 à Strasbourg, sur la nature du fait régional dans des pays en voie de développement, et peut-être les économistes eux-mêmes, en possession d'un instrument nouveau ne se sont-ils pas assez préoccupés de ce qu'ils pouvaient légitimement en attendre.

Ce dernier point ne saurait valablement être traité aujourd'hui. Nous devons nous contenter, à partir notamment des communications présentées, de voir quels types d'espaces régionaux peuvent être distingués ; qu'ils soient homogènes, ou définis par un type de problème. Ces divers types de divisions, partant d'optiques variées, n'ont évidemment pas la même signification, ni sans doute, pour l'économiste, la même utilité. Leur échelle, d'autre part, est extrêmement variable ; en se fondant sur un critère unique, l'appartenance ethnique par exemple, on aboutit à un découpage en unités de taille et d'importance très inégales ; mais il en est de même, et sans doute plus encore, lorsqu'on compare entre elles des divisions régionales fondées sur des optiques différentes (quoi de commun entre un

(1) J'emploie ce mot en général, mais je pense qu'il faudrait des mots différents pour désigner des réalités différentes.

«pays» sociologique et l'aire d'influence d'une capitale ?). Ceci amène à poser deux problèmes, d'inégale importance :

1) Lorsqu'on utilise sur tout un pays un même mode d'analyse régionale, peut-on en fait découper la totalité de ce pays en unités ayant une signification régionale ?

2) Problème à mon sens plus important : si l'utilisation successive de divers critères de découpage permet de dégager (malgré les grandes disparités de taille relevées ci-dessus) des divisions de dimension croissante, peut-on pour autant définir une hiérarchie d'unités spatiales dont l'échelon supérieur serait la région ? Y a-t-il hiérarchie ou pseudo-hiérarchie ? Supposer que les ensembles spatiaux s'emboîtent dans une hiérarchie, n'est-ce pas admettre implicitement que les facteurs de divisions de l'espace s'organisent déjà en un mécanisme de fonctionnement de la vie régionale et nationale ? Or, dans l'économie dualiste des pays « en voie de développement », ces facteurs ne sont-ils pas plus souvent antagonistes ? Qu'y a-t-il de commun entre la « région cérémonielle » betsimisaraka dont parle G. ALTHABE et la région de rassemblement des produits agricoles de traite ? elles concernent soit des acteurs différents, soit des secteurs différents et non unis de la vie des individus. Supposer une hiérarchie, n'est-ce pas en définitive supposer résolu le problème du développement ? Mais c'est avec ces éléments hétérogènes, qu'il faut concilier, qu'on doit bâtir des cadres régionaux.

Parmi les communications présentées et qu'il convient de discuter, en utilisant, s'il y a lieu, ces premières remarques, deux textes, consacrés au Cameroun (MM. MINLEND-NYOBE et Y. MARGUERAT) partent d'une vue classique des critères de division régionale : un ensemble de caractères qui, combinés, comme par calques superposés, donnent un découpage régional. Les critères, peu nombreux dans le premier texte consacré aux problèmes agricoles, se multiplient dans l'analyse d'Y. MARGUERAT qui veut cerner une réalité plus globale. On pourra y voir une vue fixiste de la région ; ce serait abusif, je pense. M. MINLEND-NYOBE cherche les cadres d'une action agricole, Y. MARGUERAT donne à ses régions un dernier caractère, le plus saillant sans doute, et qui est souvent d'ordre dynamique.

Deux autres communications (M. PORTAIS et A. FRANQUEVILLE) approchent de manière différente la notion de région. L'un définit la région du Nord de Madagascar en fonction d'un problème (le passage d'une économie coloniale d'enclaves à une région formée d'ensembles complémentaires) ; l'autre cerne une région à partir d'un caractère essentiel, la migration vers Yaoundé. Dans les deux cas, la région est définie en fonction d'un fait dominant, apparaissant à un moment donné ; les autres critères d'organisation régionale, moins variables dans le temps, quoique modifiables ou susceptibles d'être contre-carrés, jouent secondairement pour nuancer les situations, marquer des contraintes. Face à une tendance, à une dynamique, l'espace n'est pas une donnée neutre, il ne joue pas seulement par la distance numérique, mais par la distance qualitative, les rugosités. L'espace est d'autre part déjà interprété par les hommes, inégalement occupé, et ceci multiplie les distorsions du modèle.

Enfin, la communication de J.-P. TROUCHAUD porte sur un tout autre niveau de la réalité, sur des espaces humanisés élémentaires. L'auteur parle de « pays » et non de « régions », terme qu'il pourrait pourtant employer tout comme un autre, si ces pays sont le cadre essentiel de la vie de leurs habitants. Il ne faut pas, à mon sens, dans ce texte, attacher une importance excessive au but du travail entrepris, qui est discutable ; l'essentiel y est sans doute dans la méthode géographique et cartographique employée et dans le va-et-vient entre le sommet abidjanais et la base locale, aboutissant à déterminer des unités spatiales dotées de sens pour leurs habitants.

Mais faut-il chercher à donner à la région un sens actuel ou un sens prospectif ? Des entreprises comme celle de J.-P. TROUCHAUD ou celle de Y. MARGUERAT ne sont-elles pas conservatrices ? Attaché à ce qui existe, et d'abord sans doute à ce qui est le plus profondément inscrit dans la terre, le géographe n'est-il pas trop conservateur ? Vieille querelle, sans doute vaine : être sensible aux obstacles, aux déviations qui provoquent les situations établies ne doit pas mener à vouloir conserver telles quelles celles-ci pour peu qu'on s'efforce d'associer sa vision à celle d'autres disciplines, comme l'économie, souvent mieux à même d'aider à remodeler le réel.

UN ESSAI DE CLASSIFICATION SYSTEMATIQUE DES CRITERES DE REGIONALISATION DESCRIPTIVE — L'EXEMPLE DU CAMEROUN

Y. MARGUERAT

Comme chacun maintenant le sait, il y a pas de régions « en soi », aucun découpage spatial ne s'impose dans l'absolu : toute tentative de classification de l'espace est arbitraire et dépend étroitement du point de vue subjectif où l'on se place. Ceci posé pour bien préciser la relativité de ce que nous allons dire, rappelons que l'optique du géographe sur les questions de régionalisation se caractérise en ce qu'elle se veut la plus synthétique possible, incorporant autant de données qu'il en peut saisir, tant dans les sciences de la nature que dans les méthodes de déchiffrement des structures humaines et de leur dynamique, afin que sa *description* et son *interprétation* de l'espace permette une mise en valeur des liaisons fondamentales et donc des problèmes essentiels auxquels se heurteront toutes tentatives d'action.

Dans un pays aussi remarquablement diversifié que le Cameroun, il est donc particulièrement intéressant de tenter cette synthèse, car du fait de la convergence des facteurs d'originalité, la structuration du pays en régions différenciées y présente un caractère d'évidence que l'on rencontre rarement ailleurs. Nous nous sommes attelés depuis plus d'un an à l'élaboration d'une longue description régionale de ce pays, vaste entreprise exigeant un considérable travail de documentation et qui est encore loin de son achèvement : à mi-chemin environ. Le calendrier nous force à tenter aujourd'hui cette synthèse précipitée, mais nos idées ne sont bien nettes et — en principe — définitives que sur le Nord, le Centre et l'Est du pays ; ce que nous dirons sur les parties proches de la côte reste tout à fait provisoire. Mais en attendant la parution — sans doute assez lointaine — de ce texte, qui se veut de vulgarisation, ce colloque sur la problématique de la régionalisation est pour nous l'occasion d'un effort de clarification et de présentation ordonnées d'une démarche jusqu'ici essentiellement pragmatique. D'où cette idée de présenter les régions, aux diverses échelles de l'analyse, sous forme de *fiches* récapitulantes pour chacune d'elles les caractères essentiels, schématisés à l'extrême en *seize critères*.

Il ne s'agit pas ici de reconstituer un cheminement dialectique entre les critères de régionalisation et les choix que nous avons faits quant à l'assiette des régions par nous déterminées : les uns et les autres se sont longuement élaborés par tâtonnements successifs, l'approfondissement de nos connaissances sur les divers problèmes et les diverses parties du Cameroun s'étant nécessairement fait à des rythmes différents. Ce que l'on a donc ici est la photographie de cette démarche à son stade actuel, dont il n'est pas dit qu'il est le dernier ; d'où cet aspect un peu « circuit fermé » de régions et de critères de régionalisation qui s'entre-justifient de façon peut-être trop systématique pour être parfaitement convaincante : nos « critères » sont en fait tantôt des indices *a priori* et tantôt des tests *a posteriori*...

Notre démarche, il faut donc le préciser, a toujours été descendante : partant du Cameroun tout entier, quels sont, à partir de la connaissance que nous avons du pays, les facteurs essentiels qui imposent

dès l'abord un découpage en ensembles différenciés ? Tous les critères ne sont pas également pertinents, et bien des cases de nos fiches n'ont été remplies que par souci de systématisation. Il ne nous a pas paru possible à l'intérieur de ces tableaux d'indiquer une hiérarchie de ces critères, on ne peut le faire que dans un texte élaboré : ces fiches sont un condensé d'informations, un instrument de travail, elles ne sont pas une explication des problèmes, ce qui reste, nous semble-t-il, l'apanage de la description littéraire traditionnelle.

*
* *

On remarque que, toujours par souci de systématisation, nous ne faisons pas varier nos critères lors des changements d'échelle, dont pourtant nous ressentons avec acuité les problèmes méthodologiques. Cela aboutit parfois à des simplifications peu significatives (l'infinie diversité des situations agraires à l'échelle du pays tout entier) ou à des répétitions peu intéressantes : les différences que relèvent les botanistes dans la grande forêt méridionale entre les nuances hygrophiles de la côte et les nuances semi-décidues de l'intérieur sont ici de peu d'utilité pratique. Mais à l'opposé, on s'aperçoit qu'une donnée aussi homogène — en principe — que le climat peut connaître de très importantes variations locales autour du Mont Cameroun, il change de vingt kilomètres en vingt kilomètres, ou bien que dans un relief peu diversifié, la présence de zones inondables bouleverse les conditions de vie ; inversement, un effort de généralisation de données très variées (comme les structures sociales) peut apporter des éclairages nouveaux instructifs. Nous aurions donc plus d'inconvénients que d'avantages à vouloir modifier notre grille selon les échelles.

Pour ces dernières, afin d'éviter l'arbitraire d'une classification où nous hiérarchiserions des mots comme région, espace, contrée, pays, zone, que le langage courant distingue mal, nous nous contenterons de les qualifier, par ordre de taille décroissante, de régions de première, deuxième et troisième grandeur. Les premières sont au nombre de quatre, les secondes (provisoirement ?) au nombre de dix-huit, les troisièmes seront sans doute une soixantaine à l'achèvement de nos travaux, mais rien n'empêche en principe de continuer à descendre...

On remarquera enfin que nos critères ne sont jamais chiffrés, même quand ils pourraient facilement l'être (densités de population, taux de scolarisation...). C'est que d'autres données sont impossibles à quantifier (monétarisation, polarisation) et doivent se contenter d'appréciations — parfois assez approximatives. D'autre part les chiffres, derrière leur allure rassurante, ne sont pas toujours immédiatement interprétables : 50 habitants par km² sur de très bons sols n'ont pas la même signification que 50 sur de très mauvais ; une croissance démographique de 2 % par an en zone vide est peu de chose, en région surpeuplée c'est un problème fondamental... Tout en essayant au maximum de garder à nos qualificatifs autant de rigueur que possible (un taux de scolarisation est fort au-dessus de 200 élèves pour 1 000 habitants, moyen de 150 à 200, médiocre de 100 à 150, faible en-dessous de 100, très faible en-dessous de 50,...), nous nous sommes résignés, toujours par volonté d'homogénéité maximale, à tout réduire à des qualificatifs, aussi brefs et significatifs que possible, c'est-à-dire correspondant à des échelles de valeurs qu'il serait vraiment trop long de détailler ici.

*
* *

Précisons le contenu de nos critères. Quatre d'entre eux décrivent le *milieu naturel* :

— le *climat* est un ensemble où interviennent la température, le volume et la répartition annuelle des pluies, l'humidité, etc.

— la *végétation* est normalement directement liée au climat, mais l'action des hommes apporte d'importantes et intéressantes perturbations locales ;

— le *relief* intervient par l'altitude, les pentes et la géomorphologie du substratum qui ont parfois une influence déterminante ;

— les « *aptitudes naturelles* » sont une notion très subjective (et parfois peu significative) qui essaie de tirer de ces trois critères et d'une vue d'ensemble sur les données — très subtilement diversifiées — de la pédologie, une échelle de valeurs (bon, moyen, mauvais,...) correspondant aux possibilités de mise en exploitation dans le système socio-économique actuel.

Quatre autres critères décrivent le « *milieu humain traditionnel* » (même si la « tradition » en question n'est qu'un acquis tout récent) :

— la *composition ethnique (ou culturelle)* ne se veut pas une collection de noms de tribus, mais la prise en considération de divisions entre les hommes qui restent extrêmement vivaces et qui correspondent souvent à de très profondes différences entre peuples voisins (voir par exemple le fossé qui sépare dans le Nord les Foulbé et autres groupes islamisés des nombreux peuples « païens », eux-mêmes bien différents les uns des autres) ;

— l'*organisation sociale* est ici un critère très synthétique (et donc assez fragile). Nous y incluons d'une part les structures traditionnelles (vastes ou segmentées, hiérarchisées ou égalitaires, oppressives ou non, ...) qui correspondent à des réponses différentes — et d'efficacité variable — aux problèmes de la cohabitation des hommes entre eux, et d'autre part la réaction de ces sociétés traditionnelles à l'impact du monde moderne, qui les renforce ou — plus souvent — les disloque, formant un combiné plus ou moins stable, plus ou moins apte à des mutations positives. En fait les études précises permettant de donner des réponses nettes sont rares, et les extrapolations bien plus nombreuses. C'est pourtant là un des éléments d'explication les plus décisifs (le plus déterminant peut-être à l'échelle des petites régions).

— la *densité démographique* (aisément chiffrable) est aussi une donnée fondamentale : le sous-peuplement empêche la mise en valeur ; de fortes densités exigent une agriculture efficace et une organisation sociale adaptée (même si les réponses possibles sont très diverses), lesquelles à leur tour favorisent un accroissement démographique, qui, etc. ;

— l'*efficacité agronomique* est aussi une notion essentielle, mais là encore approximative. Il s'agit de l'aptitude d'un peuple donné à tirer efficacement parti de son milieu naturel concret, et, secondairement, de sa capacité à assimiler les innovations. Il y a là en général un lien direct avec les deux critères précédents ; il est ainsi classique d'opposer certains groupes humains très morcelés, médiocres cultivateurs, facilement dispersés par l'intrusion du monde moderne (routes, villes, usines...) aux paysanneries robustes, bien « enracinées » à leur sol, pour reprendre une image chère aux géographes ruralistes, dynamiques démographiquement, parfois même conquérantes... Là encore, hélas, les études détaillées permettant de porter un verdict cas par cas sont rares, et il faut souvent se déterminer avec les moyens du bord..

Huit notions enfin tentent de cerner l'*évolution moderne*. Quatre d'entre elles définissent plutôt des changements sociaux :

— l'*évolution démographique*, accroissement ou diminution de la population, est un élément facile à cerner, même si ses explications sont souvent difficiles à analyser ;

— les *déplacements de population* : émigration, immigration, exode rural, sont naturellement une composante majeure de la structuration de l'espace. Mais les chiffres utilisables sont rares, en particulier pour les migrations rurales ;

— la *scolarisation*, facilement mesurable, est riche de significations qui dépassent son propre intérêt, déjà grand : c'est en gros toute la pénétration des idéologies modernes qu'elle exprime ;

— l'*urbanisation* est une notion plus complexe que le simple rapport du nombre des citadins au nombre des ruraux : il importe en effet que les villes soient grandes ou petites, rapprochées ou éloignées, actives ou stagnantes. Là encore notre appréciation de cette mutation décisive pour l'Afrique sera une réinterprétation personnelle.

Quatre derniers critères décrivent les *changements économiques* :

— la *monétarisation*, qu'il serait très important de pouvoir quantifier — mais c'est vraiment impossible —, exprime, elle, toute la pénétration de l'économie marchande moderne. C'est l'un des plus importants de nos critères, c'est peut-être celui pour lequel nos réponses sont les plus approximatives ;

— les *activités rémunératrices* qui permettent cette monétarisation sont énumérées comme facteur d'originalité régionale, parfois explicatifs mais non hiérarchisables (l'activité d'autoconsommation est ici exclue) ;

— l'*accessibilité*, c'est-à-dire la facilité des communications et son corollaire direct, l'*intensité de la circulation* (les travaux d'infrastructure suivent les besoins bien plus souvent qu'ils ne les précèdent) sont un indicateur essentiel de l'activité régionale, en même temps qu'un élément décisif d'essor ou de stagnation. La mesure est faite à partir de la densité des voies de communication (et de leur permanence annuelle), plus facilement utilisable que les trop rares comptages de trafic. C'est ici qu'apparaissent clairement les notions de « centralité » et de « marginalité » ;

— enfin la *polarisation* est une notion difficile à cerner avec précision, qui décrit l'emprise exercée sur une portion d'espace par le système d'échanges (d'hommes, de biens, de service) qu'organise autour d'elle une ville en tant que pôle de relations. Cette polarisation peut donc être forte ou faible, simple ou complexe (si plusieurs centres urbains entrecroisent leurs attractions).

Pour terminer, nous avons essayé de caractériser en quelques mots aussi concis que possible l'*originalité essentielle* de chaque région, résumé des aspects spécifiques les plus importants. C'est là où la part d'interprétation personnelle devient la plus forte. En effet dans l'enchevêtrement des faisceaux de critères, déterminer les innombrables nuances, expliciter des interactions fondamentales, élucider ce qui fait la « personnalité » de chaque portion d'espace sont précisément l'ambition de la géographie régionale classique, dont certains disent qu'elle est autant un art qu'une science.

Toutes les données qui suivent sont un mélange de connaissances personnelles et de compilations livresques, de réflexions approfondies et d'extrapolation hâtives, et leur synthèse n'a aucunement la prétention d'être définitive. Il s'agit, rappelons-le, d'une démarche exhibée en plein milieu de son cheminement. Nous espérons que les critiques qu'elle soulèvera aideront grandement à son achèvement.

Abidjan,
octobre 1972.

REGIONS DE PREMIERE GRANDEUR

CAMEROUN ENTIER		NORD	FORETS	PLATEAUX DE L'OUEST	ATLANTIQUE
MILIEU NATUREL	climat végétation relief... aptitudes naturelles	soudanien à longue saison sèche savane diversifié moyennes	équatorial à 4 saisons moyennement humide forêt 1/2 décidue bas plateaux bonnes	équatorial à pluviosité complexe, tempéré par l'altitude « grassfield » hauts plateaux volcaniques excellentes	équatorial à très forte pluviosité forêt hygrophile plaines très basses + massifs volcaniques moyennes/excellentes
MILIEU HUMAIN	composition ethnique organisations sociales densités... efficacité... agronomique	soudanais, dualisme païens/musulmans (dominants) toute la gamme, de l'anarchie complète à la monarchie absolue très faibles/très fortes médiocres/excellentes	Bantou, surtout Pahouin sociétés peu cohérentes, en cours de morcellement très faibles/moyennes moyenne	quasi-homogénéité des « Grassfields » Bantoïdes (culture Tikar ?) sociétés très structurées et très résistantes moyennes/très fortes excellentes	Bantou, largement remaniés par l'immigration bouleversés par l'immigration faibles en dehors des villes et des plantat. autochtones : médiocre, immigrés : bonne
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique déplacements de population scolarisation urbanisation	païens : hausse rapide musulmans : stagnation faibles faible faible	hausse moyenne exode rural moyen très forte moyenne	hausse forte mais émigration fort exode rural, très forte émigration forte forte	hausse dans les zones d'immig. déclin ailleurs très fort exode rural très forte immigration forte forte
	monétarisation activités rémunératrices accessibilité, circulation polarisation	faible coton (riz, élevage...) médiocre très faible	forte cacao (café, tabac) moyenne forte autour de Ydé moyenne ailleurs	forte café, commerce bonne forte sur Bafoussam, Bamenda et Douala	très forte bois, plantations, activités urbaines bonne très forte sur Douala Victoria, Kumba
	originalité essentielle	reste à l'écart des évolutions modernes	fortement restructuré par le cacao (et la scolarisation)	les populations les plus dynamiques	le plus fort remaniement par l'impact colonial et post-colonial

REGIONS DE DEUXIEME GRANDEUR

	NORD	EXTREME-NORD	NORD CENTRAL	PLAINES DE LA BENOUE	PLATEAUX DE L'ADAMAOUA
MILIEU NATUREL	climat végétation relief aptitudes naturelles	sahélien très sec steppe vastes zones inondables moyennée	soudanien sec savane diversifié assez bonnes/médiocres	soudanien assez humide savane arborée plaine très basse avec quelques massifs moyennes/médiocres	soudanien humide tempéré par l'altit. savane très arborée plateau d'altitude moyenne bonnes (+ présence de bauxites)
MILIEU HUMAIN	composition ethnique organisations sociales densités efficacité agronomique	symbiose Kotoko citadins/arabes choa ruraux restées très cohérentes (influences culturelles du Bornou) moyennes bonne (+ élevage, pêche)	dualisme païens/musulmans très grande diversité dans les populations païennes restructuration ancienne et actuelle par les Foulbé fortes à très fortes bonnes/excellentes (+ élevage, pêche)	domination Foulbé déclin profond très faibles mauvaise	incontestée païens en (importance du nomadisme) faibles mauvaise (régression de l'agriculture devant l'élev. nomade)
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique déplacements de population scolarisation urbanisation	hausse assez forte très faibles très faible tradit. mais numériquement faible	païens : hausse très forte - musulmans : stagnation assez faibles très faible moyenne à faible, malgré Maroua...	régression. Garoua en hausse rapide faibles faible faible malgré la croissance de Garoua	stagnation assez faibles faible faible malgré Ngaoundéré
	monétarisation activités rémunératrices accessibilité, circulation polarisation	faible élevage, pêche, transit Tchad-Nigéria difficile faible malgré proximité de Fort-Lamy	faible/moyenne coton, riz correcte moyenne sur Maroua et Garoua	faible coton + activités de Garoua médiocre assez forte sur Garoua	faible élevage extensif médiocre moyenne sur Ngaoundéré
	originalité essentielle	très faible intégration à l'espace camerounais	cœur humain du Nord	un désert malgré la présence de Garoua	domaine de l'élevage extensif

REGIONS DE DEUXIEME GRANDEUR

FORETS		TRANSITION NORD-SUD	EST CENTRAL	SUD-EST	SUD CENTRAL	NOYAU CENTRAL
MILIEU NATUREL	climat végétation	sub-équatorial mosaïque savane/ forêt en progression	équatorial classique à quatre saisons, pluviométrie moyenne			
	relief	plaine basse avec quelques inselbergs	contact forêt/savane for. en recul bas plateau à vallées encaissé et maré- cages	forêt presque intacte	forêt peu dégradée	forêt assez dégr. surtout au nord
	aptitudes naturelles	bonnes	bonnes	plaine à vallées inondables	plateau de faible altitude avec inselbergs	avec quelques mas- sifs
MILIEU HUMAIN	composition ethnique	divers débris de peuples	divers groupes ± marginaux, souvent mal enracinés (sauf Maka)	pygmées + groupuscules	groupes Pabouin principaux (Fang, Bulu) (Béti)	
	organisa- tions sociales densités... efficacité agronomique	en déclin total très faibles à nulles dérisoire	peu struct. et sans dynamisme assez faibles médiocre	négligeables très faibles à nulles dérisoire	structures lignagères encore solides, bonne absorption du modernisme moyennes moyenne/assez bonne	
	évolution démog- raphique déplace- ments de population scolarisation urbanisation	déclin rapide exode exténuant faible nulle	stagnation ou hausse modérée faibles faible/bonne médiocre par petites villes	stagnation relative nuls (+ sédentaris. des pygmés) faible/très faible quasi-nulle	stagnation à l'W hausse rap. à l'E assez faibles intégrale assez forte par villes moyennes	en croissance + haus. rap. de Ydé forte attract. de Yaoundé mais bon enracinement intégrale forte : gros bourgs + Yaoundé
EVOLUTION MODERNE	monétarisat. activités ré- munératrices accessi- bilité, circulation polarisation	dérisoire nulles très mauvaise négligeable	moyenne café, tabac moyenne faibles sur villes lo- cales + rôle de Ydé	dérisoire nulles (richesse en bois) mauvaise négligeable	forte cacao moyenne/bonne moyen. sur vil. lo- cales + rôle de Ydé	très forte max. du cacao (+ prod. viv. pour Ydé bonne très forte sur Yaoundé
	originalité essentielle	désert sans espoir actuel.	unique (et méd.) pôle actif de l'E	désert avec les pro- messes de la forêt	activité moins bril. que naguère que naguère	bonne mise en va- leur + prés. de la capit. cœur du S.

REGIONS DE DEUXIEME GRANDEUR

PLATEAUX DE L'OUEST		PAYS BAMILEKE	PAYS BAMOUN	RING ROAD INTERNE	RING ROAD EXTERNE
MILIEU NATUREL	climat	équatorial humide à pluviométrie complexe, tempéré par l'altitude			
	végétation	(assez pluvieux)	(plus sec)	(local. très pluvieux)	(plus sec)
MILIEU HUMAIN	relief	forêts d'altitude initiale remplacée par « grassfields » et cultures (localement savanes)			
	aptitudes naturelles	ensemble très complexe de massifs volcaniques sur substrat granitique			
MILIEU HUMAIN	composition ethnique	excellentes au Nord	excellentes	excellentes	excellentes au Sud
	organisations sociales	médiocres au Sud			médiocres au Nord
	densités...	exclusiv. Bamiléké (pas d'unité linguistique)	Bamoun avec immigration Bamiléké	nombr. peuples apparentés aux Bamiléké	très divers, mal connus
	efficacité agronomique	100 chefferies, structures restées très puissantes même pour les émigr. et très « dynamisantes »	royaume unitaire traditionaliste	cf. Bamiléké, avec nombreuses nuances traditions remarquables	diverses et surtout mal connues
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique	extrêmement fortes	moyennes	très fortes	moyennes/faibles
	déplacements de population	excellente	bonne	excellente	bonne/mauvaise
	scolarisation	hausse rapide au N. stagnation au Sud	en hausse	en hausse forte	stagnation/déclin
	urbanisation	concentration sur zone centrale + exode rural énorme, surtout au S.	exode faible, immigr. Bamiléké sur Foubot	concentration sur place + exode rur. tempor. vers les plant. du Fako	très faibles/nuls
	monétarisation	très forte (retard pour les filles)	moyenne	moyenne	faible
	activités rémunératrices	forte, nombreuses villes moyennes	assez forte grâce à Fouban	assez forte grâce à Bamenda	négligeable
EVOLUTION MODERNE	accessibilité, circulation...	très forte café en plant. familiales, commerce	moyenne café en plantations industrielles	forte café, élevage,...	très faible négligeable
	polarisation	excellente	moyenne	bonne	exécrable
EVOLUTION MODERNE	originalité essentielle	complexe mais très forte sur Bafoussam, Nkongsamba, Douala	forte sur Fouban	forte sur Bamenda + exode vers le Fako	négligeable
		dynamisme humain, et même expansionnisme, opulence agraire	forte personnalité, mais nonchalance dans la mise en valeur	activité brillante, de riches potentialités	un record de marginalité

REGIONS DE DEUXIEME GRANDEUR

ATLANTIQUE		FORET DU SUD-OUEST	PERIPHERIE DE DOUALA	PERIPHERIE DU Mt CAMEROUN	MUNGO DU NORD	CONFINS OCCIDENTAUX
MILIEU NATUREL	climat	équatorial humide et chaud	id. + très humide	extrêmement pluv. au S.W., moins au N.E.	moyennement hum.	humide et chaud
	végétation	forêt hygrophile	id.	id. + formations d'altitude		
	relief	altitudes faibles mais nombr. pent. forte	plaine côtière sédimentaire	gd volcan et plaines périph.	chaîne de petits volcans	bassins sédiment. avec quelques massifs
	aptitudes naturelles	moyennes	médiocres	excellentes	excellentes	moy./bonnes
MILIEU HUMAIN	composition ethnique	divers peuples peu nombr., mal structurés	id. + immigrants de la ville de Douala	autochtones submergés par les immigrants des plateaux de l'Ouest (anglophone)	(francophone)	divers groupes très mal connus forte influence nigérienne
	orga-sociales	sociétés très morcelées, en cours d'effritement	id. + phénomène urbain	transformation totale par l'immigration (spontanée ou organisée)		mal connues, sans doute intactes
	densités	faibles/tr. faibles	faible (sauf Dibombari)	fortes grâce aux camps de plantat.	fortes grâce aux gros bourgs d'im.	faibles (sauf Bangem)
	efficacité agronomique	moyenne/médiocre	médiocre	complètement transformée par l'immigr.		moyenne/bonne
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique	déclin rapide	id. croissance très rapide de Douala	forte immigration rurale et urbaine		hausse moyenne
	déplacements de population	exode massif vers Douala	id.	immigration ancienne et massive (surtout organis.)	(surtout spont.)	négligeable
	scolarisation	intégrale	forte	forte	forte	médiocre (sauf Mamfé)
	urbanisation	faible	présence écrasante de Douala	forte sur plusieurs centres	id.	faible
EVOLUTION MODERNE	monétarisation	assez forte	forte	très forte	très forte	faible
	activités rémunératrices	bois, palmier à huile, tourisimes/côte	bois, palmier à vin, prod. viv. pour Douala, activ. urb.	plant. ind. + prod. vivr. p/villes et camps	plant. famil. ou 1/2 ind. + prod. viv. pour les villes	pêche sur la côte
	accessibilité	médiocre/moyenne	bonne	excellente	excellente	dérisoire
EVOLUTION MODERNE	circulation	moyenne (s/Douala)	très forte	divisée entre Victoria, Buéa, Tiko, Kumba	divisée entre Douala et les villes du Mungo	négligeable
	polarisation					
	originalité essentielle	intensité de la désertion rurale	banlieue d'une métropole	rôle énorme des plant. industr. par population immigrée	agricultures com. fam. intensive	marginalité extrême

REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

EXTREME NORD		DELTA DU CHARI	PAYS MSER	PAYS LAGWANE
MILIEU NATUREL	climat végétation relief aptitudes naturelles	saison sèche savanes et steppes arbustives plaine basse mais non inondable moyennes	longue et rude « Yaéré » inondables inondé 6 mois par an liées au rythme du fleuve moyennes	
MILIEU HUMAIN	composition ethnique organisations sociales densités efficacité agronomique	Kotoko arabes plusieurs royaumes jadis vassaux du Bornou moyennes bonne	citadins choa sédentaires ruraux état-tampon moyennes bonne	dominants arabes choa nomades royaume unitaire de Logone-Birni faibles/nulles moyenne ?
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique déplacements de population scolarisation urbanisation	hausse moyenne faibles très faible traditionnelle, mais faible. Fort-Foureau = banlieue de Fort-Lamy	hausse forte faibles faible	hausse forte faibles très faible
	monétarisation activités rémunératrices accessibilité, circulation polarisation	faible élevage, pêche médiocre très faible	assez faible trafic Tchad-Nigéria bonne sur Fort-Lamy et axe routier E.-W.	faible pêche, élevage (tourisme de Waza) très médiocre (coupée 6 mois par an) faible
	originalité essentielle	complètement marginal par rapport au Cameroun	sert surtout au transit routier Tchad-Nigéria	rythmé par les inondations

REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

NORD CENTRAL		DIAMARE	MONTAGNE NORD	MONTAGNE SUD	PLAINE SUD	LOGONE
MILIEU NATUREL	climat	soudanien à longue saison sèche et courte (pluviosité plus forte en montagne)		saison pluvieuse		
	végétation relief... aptitudes naturelles	savane plaine très basse (inselbergs à l'W) moyennes (bonnes sur « Karral »)	id. plateau très dissé- qué, pentes fortes médiocre	id. plateau assez mo- notone médiocre	id. plaine très basse (inselbergs à l'W) moyennes	id. plaine inondable 6 mois/an liées aux inon- dations
MILIEU HUMAIN	composition ethnique organi- sociales	Foulbé (+ Mandara) homogène féodalité Foulbé qui maintenant do- mine l'Adminis. du Nord entier	montagnards archaïques (Mafa = 50 %) 30 autres peuples nuances sensibles « anarchie » égali- taire chez les Mafa + nuances « forgerons » formant caste à part « fulanisation » à moyen terme	variables, jamais d'organisation im- portante	« païens de plaine » souvent vigoureux société struct. à fort pouvoir de résistance (sauf Gui- dar, brisés)	Massa païens mor- celés, Mousgoum superfic. islamisés centralisés, struc- tures solides, socié- tés très harmo- nieuses et dyna- miques
	densités	moyennes	très forte (s/pentes)	assez fortes	fortes	forte (sur bourrelets alluviaux)
	efficacité agronomique	bonne (+ élevage)	excellente	bonne	bonne	excellente
EVOLUTION MODERNE	évolution démo- graphique déplace- ments de population	hausse faible exode rural modéré échec des « des- centes », im- migration Guiziga	hausse très forte quasi-nuls	hausse moyenne nuls	hausse moyenne (faible sur Guider) nuls à l'E forts à l'W	hausse moyenne quasi-nul. quand exode rural : vers le Sud
	scolarisation urbanisation	faible/très faible forte grâce à Maroua	très faible très faible (Mokolo)	très faible nulle	moins faible faible (Guider, Kaélé)	faible faible (Yagoua)
	monéta- risation activités ré- munératrices accessibilité, circulation polarisation	moyenne coton, « muskwari » commerce bonne forte sur Maroua	dérisoire (autarcie) (arachide) médiocre très faible	dérisoire (arachide) très médiocre très faible	moyenne coton assez bonne attraction de Ga- roua sup. à celle de Maroua	faible riz (coton) moyenne (pb des inondations) très faible
	originalité essentielle	dynamisme remarq. m/Maroua somnole	des paysanneries extraordinairement effic., attach. mais archaïque fragile		des peup. dynam. voire agressifs	paysannerie très effic. solides

REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

PLAINES DE LA BENOUE		ENVIRONS DE GAROUA	REY-BOUBA	ENTRE BENOUE ET ALANTIKA
MILIEU NATUREL	climat végétation relief	soudanais savane arborée à longue saison sèche (surtout au Sud) plaine et vallée très basses, plateaux tabulaires du Tinguelin, massifs au N. moyennes/assez bonnes	plaine à rares massifs, contreforts de l'Adamaoua au Sud moyennes/médiocres à l'E.	plaine basse avec deux hautes montagnes : Poli et Alantika moyennes/assez bonnes
	aptitudes naturelles			
MILIEU HUMAIN	composition ethnique organisations sociales	Foulbé dominants + Fali au Nord multitude de petits « lamidats » féodaux	Foulbé métissés dominants monarchie totalitaire immobiliste	petits peuples païens isolés à structures jadis complexes Koma + Tchamba = très archaïques Koutine = stagnants Durou = en progrès Namchi = en déclin rapide localement moyennes/nulles assez bonne (élevage, sé- dentaire, Namchi)
	densités efficacité agronomique	faibles moyenne	très faibles/nulles médiocre	
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique	hausse forte de Garoua, stagnation ailleurs (Fali en déclin)	stagnation	déclin parfois rapide
	déplacements de population scolarisation... urbanisation	fort exode sur Garoua, descente complète des Fali dans les plaines faible, surtout en brousse forte grâce à Garoua	nuls très faible négligeable, stagnation to- tale de Rey	nuls local. assez forte (Namchi, Durou) nulle
	monétarisation activités rému- nératrices accessibilité, circulation polarisation...	faible coton, arachide, activ. urb. de Garoua moyenne forte sur Garoua	très faible/nulle coton mauvaise négl. malgré, centralisme de Rey	très faible/nulle (coton) médiocre/nulle (route N.-S. étrangère) nulle
	originalité essentielle	seul pôle actif : la mé- tropole régionale de Garoua	un royaume hors du temps, très sous-peuplé	stagne ou achève de se vider

REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

PLATEAUX DE L'ADAMAOUA		ADAMAOUA OCCIDENTAL	ADAMAOUA CENTRAL	ADAMAOUA BAYA
MILIEU NATUREL	climat	soudanien tempéré par l'altitude		(plus sec)
	végétation	(plus humide)	(moyen)	naturelle = forêt, actuelle = savane arborée
MILIEU HUMAIN	relief	plateau avec au Nord des reliefs importants	plateau assez monotone	plateau avec grands effondrements
	aptitudes naturelles	moyennes pour l'agriculture, excellentes pour l'élevage		
MILIEU HUMAIN	composition ethnique	Foulbé sédentaires + Mbororo nomades	Foulbé + groupes païens encore forts	Baya homogène
	organisations sociales	féodalité Foulbé écrasante	féodalité Foulbé dominante	seule région du Nord échappant à l'emprise musulmane
MILIEU HUMAIN	densités...	faibles/très faibles	faibles	faibles
	efficacité agronomique	mauvaise agriculture en recul devant l'élevage extensif	médiocre élevage extensif	médiocre monoculture du manioc, d'où mal nutrition
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique	hausse/stagnation	faible hausse	en hausse
	déplacements de population	assez faibles (sauf nomadisme)	assez faibles	très faibles
	scolarisation	assez faible	faible	assez faible
	urbanisation	...faible, deux petites villes stagnantes	assez faible : Ngaoundéré peu dynamique	faible : Méïganga = gros bourgs G. Boulay = étape routière
EVOLUTION MODERNE	monétarisation	faible	faible	faible
	activités rémunératrices	élevage extensif	id.	(manioc)
	accessibilité, circulation	route D1a-Ngdéré = mauvaise, ailleurs = quasi-nulle	moyenne (Transcamerounais en construction)	route Ydé-Ngdéré = étrangère au pays, ailleurs = médiocre
	polarisation	faible, influences concurrentes de Ngdéré, Douala et Yaoundé	assez forte sur Ngaoundéré	faible (sur Ngaoundéré)
EVOLUTION MODERNE	originalité essentielle	grand isolement, domaine de l'élevage nomade	la zone la plus facile à mettre en valeur	zone assez amorphe

REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

TRANSITION NORD-SUD		PAYS TIKAR	DEUK-NGORRO	PAYS BABOUTE	COUDE DU DJEREM
MILIEU NATUREL	climat végétation	Equatorial de transition. Petite saison sèche peu marquée. Pluviosité assez faible mosaïque plaques de savanes/forêts-galeries - forêt en cours de reconquête			
	relief aptitudes naturelles	plaine encaissée bonnes	plaine à inselbergs bonnes	plaine avec petits massifs bonnes	plaine basse moyennes ?
MILIEU HUMAIN	composition organisations sociales densités... efficacité agronomique	vieille civilisation Tikar, brisée par les guerres du XIX ^e structures réduites à quelques villages faibles assez bonne ?	petits débris de divers peuples, trainards des migrations du XIX ^e morcelées très faibles médiocre	Babouté jadis guer- riers très mal recon- vertis à la paix effritement complètement marginaux faibles/nulles médiocre	quelques Baya à l'E quelques Képéré au S. très faibles/nulles négligeable
	EVOLUTION MODERNE	évolution démo- graphique déplacements de population scolarisation urbanisation.	en hausse ? négligeables faible nulle	en baisse nette négligeables assez forte nulle	en baisse nette exode rural vers Douala et Yaoundé moyenne nulle
monéta- risation activités ré- munératrices		faible café	très faible cacao	très faible négligeable	nulle rien
accessibilité, circulation polarisation		route Douala-Ngdéré = étrangère, ailleurs = rien négligeable	très médiocre (isole- ment derrière le Mbam) très faible (sur Bafia)	très mauvaise, route de Yoko presque im- praticable négligeable (sur Ydé)	nulle Transcamerounais en construction nulle
originalité essentielle		Déclin irréversible d'un peuple jadis bril- lant	l'enclavement aggrave l'absence totale de dy- namisme	achève de se vider, sans espoir	désert total, mais tout peut changer avec le Transcam

REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

EST CENTRAL		TRANSITION FORET-SAVANE	SAVANES ORIENTALES	NYONG SUPERIEUR	TRANSITION VERS LA GRANDE FORET
MILIEU NATUREL	climat végétation	équatorial classique, à 4 saisons, plus sec au Nord-Est, enchevêtrement forêt/savane	savanes (anthropiques) forêts-galeries en cours de destruction monotone	forêts/marécages	plus humide au Sud forêt dense
	relief	localement accidenté		à l'E. vallées profondes, larges et marécageuses	monotone
	aptitudes naturelles	bonnes	moyennes	bonnes/médiocres	bonnes
MILIEU HUMAIN	composition ethnique	divers groupes balotés par l'Histoire, mal fixés, sans dynamisme, ayant tendance à l'effritement faibles	Baya au N. Kaka au S. peu enracinés	Pahouin orientaux à l'W, autochtones à l'E.	petits groupes divers + pygmées
	organisations sociales densités...		semblent avoir peu évolué faibles/très faibles	sans grande consistance (sauf Maka) moyennes (assez forte chez les Maka) moyenne	faibles/très faibles
	efficacité agronomique	médiocre	médiocre		médiocre
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique déplacement de... population scolarisation urbanisation...	régressive ...assez fort exode rural (vers Ydé et NE assez forte faible, par les	stagnation faibles exodes vers Bert. et Bat. moyenne/assez forte	hausse surtout à l'E. faibles exodes vers Yaoundé et Mbalmayo forte/très forte	croissance modérée négligeables assez forte
		faible, par les six préfectures et une 1/2 douzaine de grosses sous-préfectures	siège de la capitale		
EVOLUTION MODERNE	monétarisation activités rémunératrices accessibilité, circulation polarisation	assez forte produits vivriers pour Yaoundé bonne (route + chemin de fer) assez forte sur Ydé	moyenne tabac de cape moyenne faible (sur Yaoundé)	assez forte cacao, café, bois moyenne assez forte (sur Ydé)	faible café mauvaise négligeable
	originalité essentielle	mise en valeur insuffisante d'une région bien placée	souffre de l'éloignement et de son manque de dynamisme humain	seul le pays Maka forme un pôle actif	marginalité + sous-peuplement

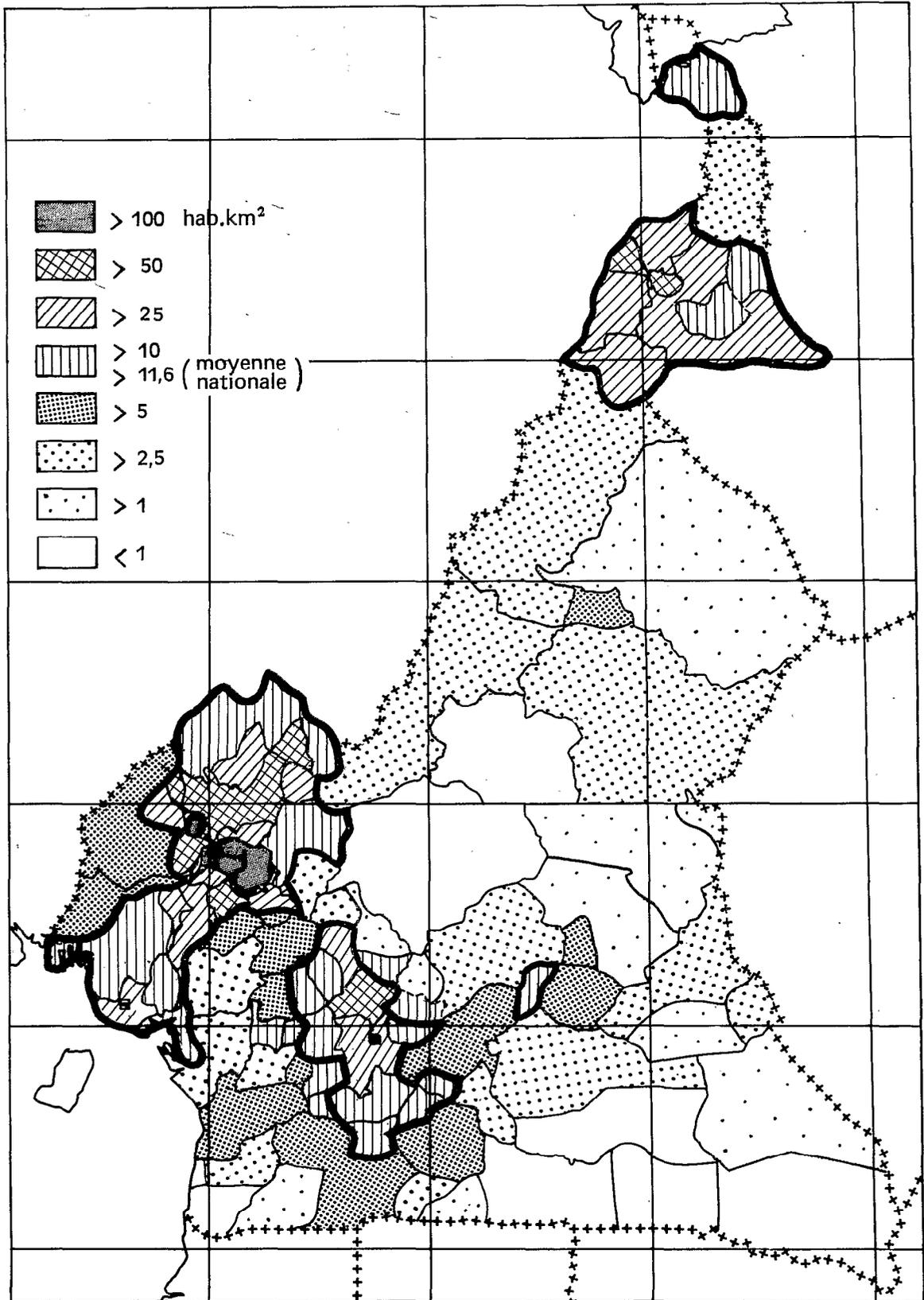
REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

SUD CENTRAL		CONFINS SUD	PAYS BOULOU	NYONG MOYEN
MILIEU NATUREL	climat végétation relief	équatorial classique, relativement pluvieux forêt dense, de plus en plus dégradée vers le Nord monotone avec inselbergs, plus mouvementés à l'W.		
	aptitudes naturelles	(marécages sur la frontière) bonnes	bonnes	bonnes
MILIEU HUMAIN	composition ethnique organisations sociales densités	Mvaé et Ntumu écrasés entre Fong et Bulu structures faibles (habitat exclusivement linéaire, le long des pistes) médiocre	Bulu homogène lignagères encore fortes (+ au N. qu'au S.) faibles médiocre/assez bonne à l'W à l'E	Bané et Fong pincés entre Bulu et Béti moyennes (hab. en hameaux) assez bonne
	efficacité agronomique			
EVOLUTION MODERNE	évolution démographique déplacements de population scolarisation urbanisation	stagnante ou faible hausse très faibles très forte faible	stagnante à l'W hausse rapide à l'E assez faibles, vers Ewa et Sma id. moyenne Ewa stagne Sma en essor	en hausse (plus faible chez les Fong) exode modéré vers Yaoundé (et Mbalmayo) id. moyenne grâce à Mbyo
	monéta- risation activités rémuné- ratrices accessibilité, circulation polarisation...	moyenne cacao (+ contrebande) mauvaise négligeable	forte cacao, bois assez bonne moyenne sur Ewa et Sma	forte cacao, bois bonne et très bonne forte sur Mbyo (et Ydé)
	originalité essentielle	souffre de sa marginalité	stagnant dans le Ntem, dynamique dans le Dja	bon peuplement + bonne desserte = bonne activité

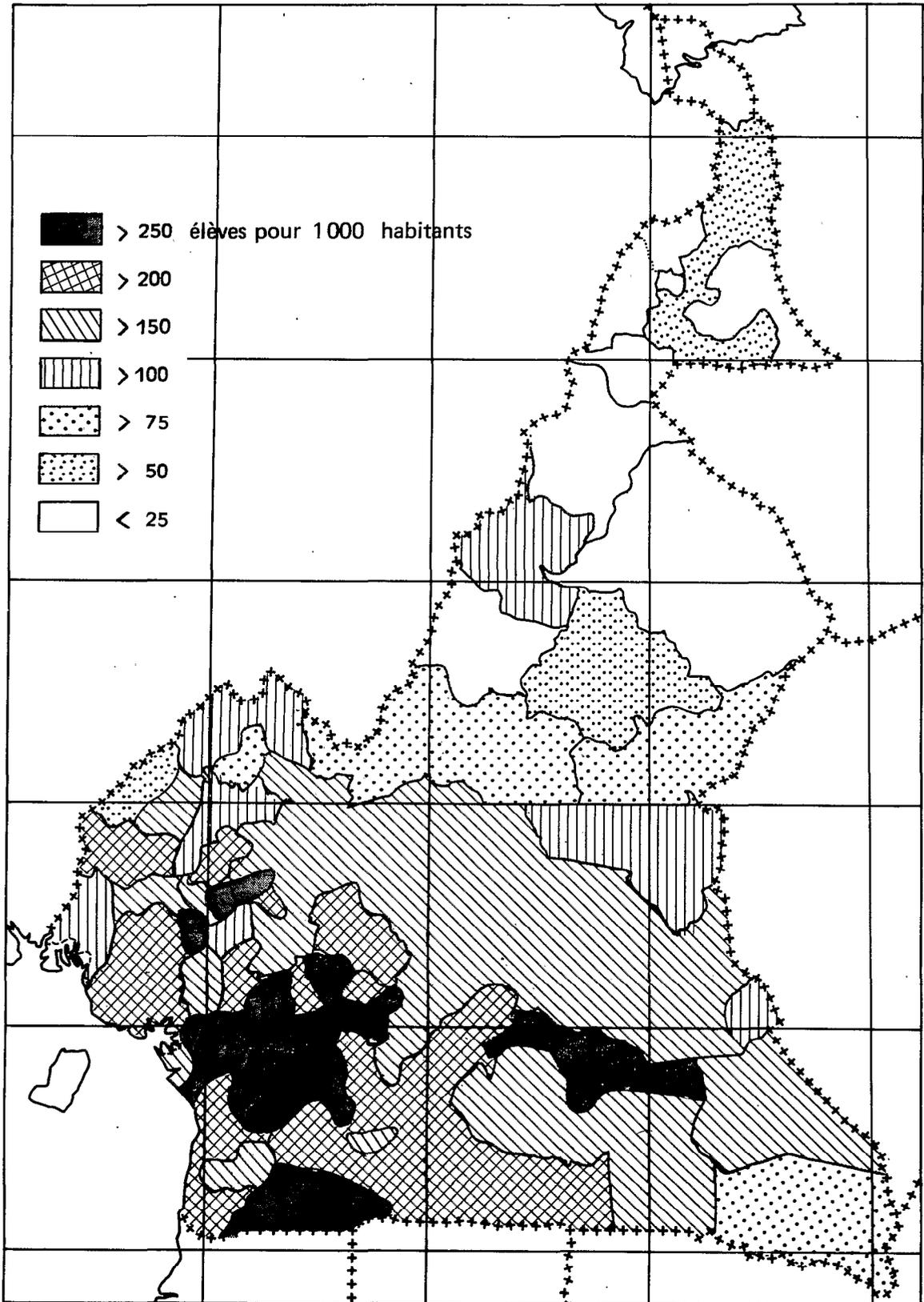
REGIONS DE TROISIEME GRANDEUR

NOYAU CENTRAL		PAYSEWONDO	PAYS ETON	MARGE EST	PAYS BAFIA-YAMBASSA
MILIEU NATUREL	climat végétation relief aptitudes naturelles	équatorial forêts monotone bonnes	classique à 4 saisons forêts assez entamées assez accidenté id.	forêts au Sud, savane au Nord diversifié id.	id. (un peu plus sec) savane + quelques lambeaux de forêts plaine basse id.
MILIEU HUMAIN	composition ethnique organisations sociales densités... efficacité agronomique	Ewondo immigrés depuis 100 ans stabilisés p/cacao assez forte assez bonne	Eton (+ Manguissa au N.) immigrés plus anciens fortes/très fortes très bonne	groupes marginaux de l'invasion des Pahouin faibles/moyennes moyenne	Bafia et Yambassa autochtones, pas d'unité linguistique assez forte très bonne
MILIEU MODERNE	évolution démographique déplacements de population scolarisation urbanisation...	en hausse + crois- sance très rapide de Yaoundé exode vers Ydé fort au N, faible au S très forte forte (Yaoundé)	hausse nuancée exode vers Ydé, fort au S., faible au N. intégrale assez forte, par pe- tites villes : Obala, Saa,...	stagnation exode vers Ydé très fort forte nulle	hausse forte exode vers Yaoundé et Douala fort intégrale médiocre (Bafia stag.)
EVOLUTION	monéta- risation activités rémuné- ratrices accessibilité, circulation polarisation...	très forte cacao essentiel (+ activ. urbaines) très bonne très forte sur Ydé	très forte cacao + produits vivriers pour Ydé très bonne id.	forte cacao bonne id.	forte cacao assez bonne (pb. des bacs) partagée entre Ydé et Douala
	originalité essentielle	rôle fondamental du cacao + présence de la grande ville	la meilleure paysan- nerie de la zone fo- restière, favorisée par la présence de Ydé	souffre de la proximité de Yaoundé, peu d'avenir	paysanneries robustes dynamiques mais encore trop enclavées

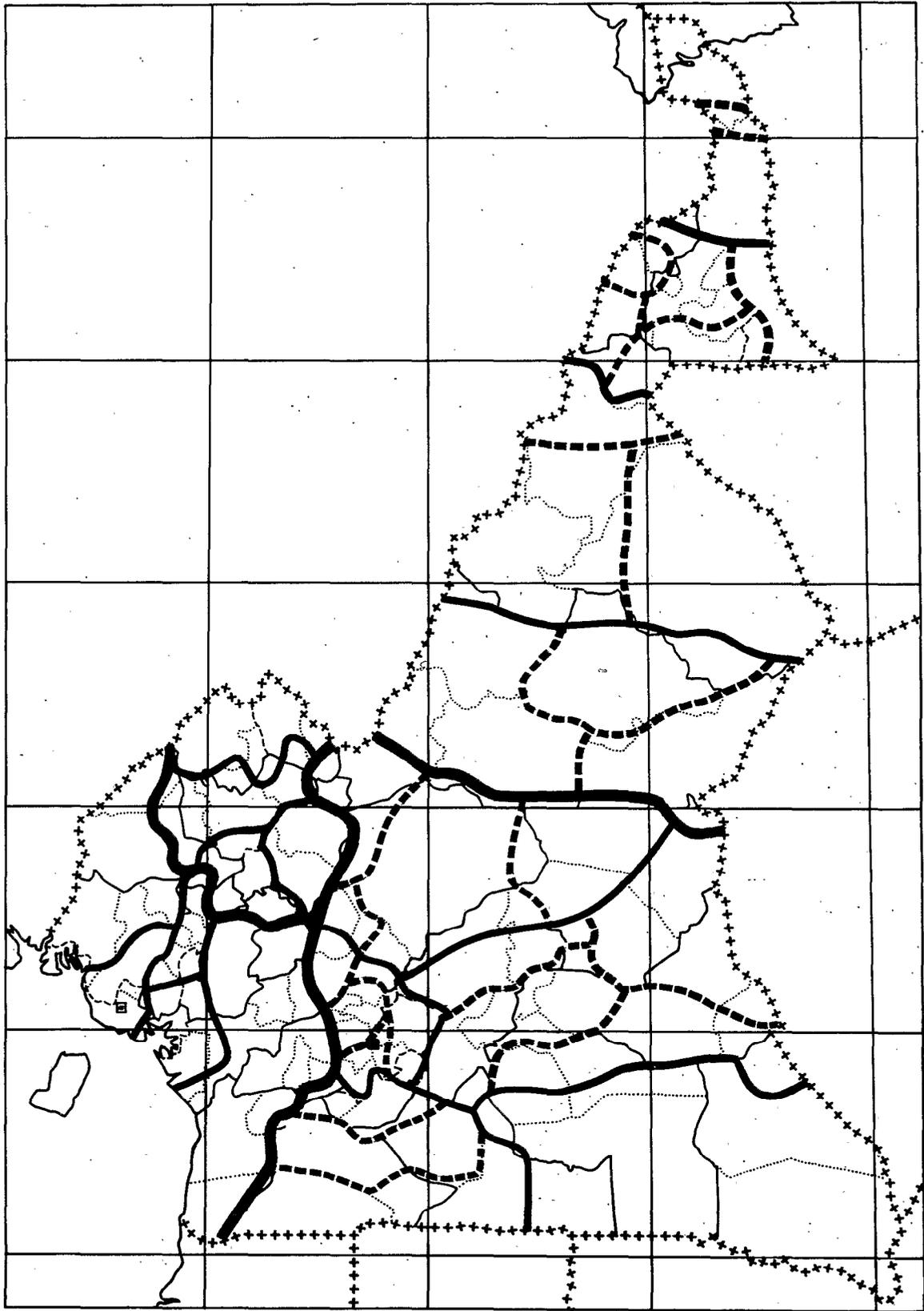
DENSITES RURALES



SCOLARISATION PRIMAIRE
1969



DECOUPAGE REGIONAL



LE NORD DE MADAGASCAR
 PROVINCE DE
DIEGO-SUAIREZ

ECHELLE: 1/2.000.000

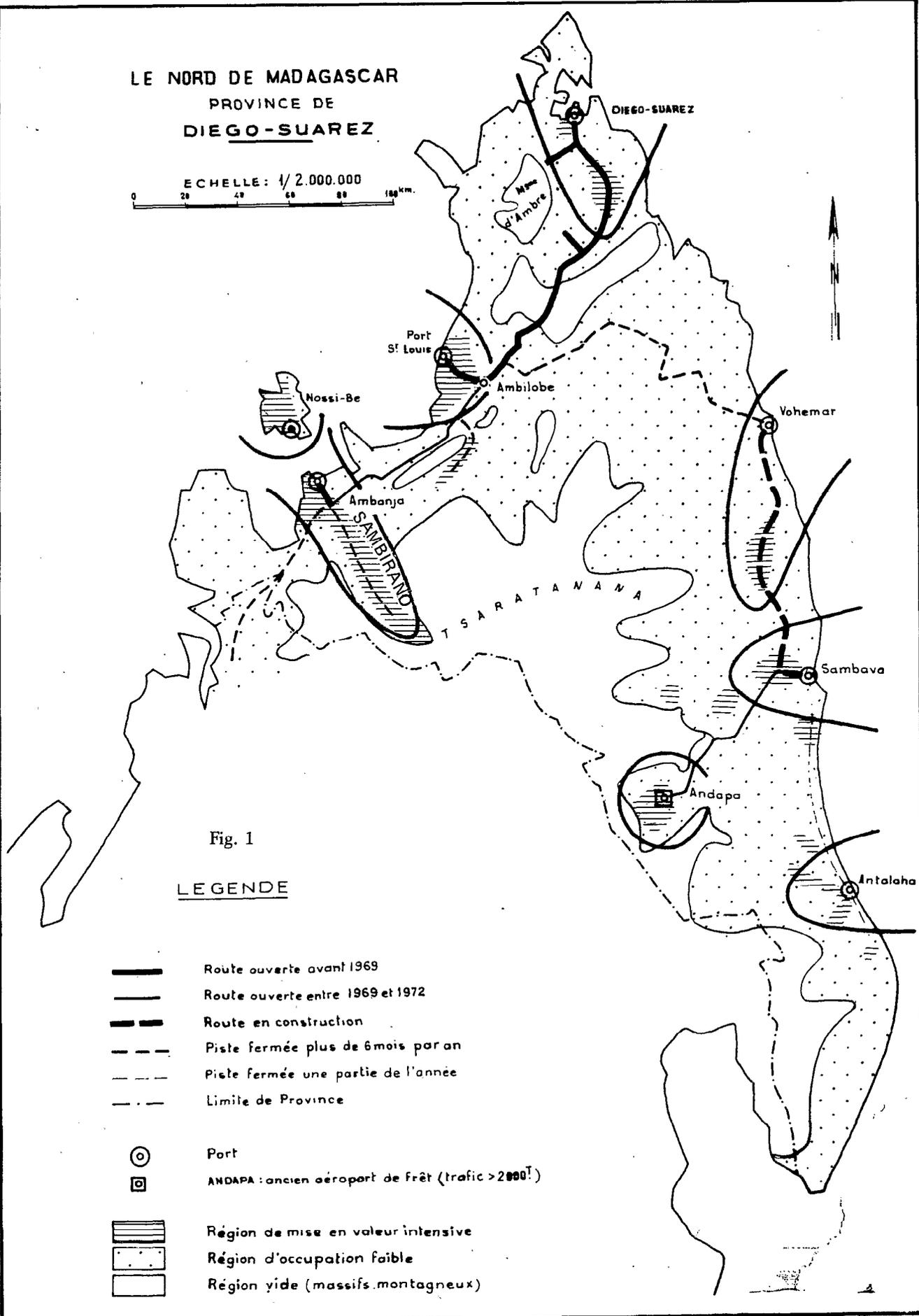
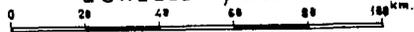


Fig. 1

LEGENDE

- Route ouverte avant 1969
- Route ouverte entre 1969 et 1972
- Route en construction
- Piste fermée plus de 6 mois par an
- Piste fermée une partie de l'année
- Limite de Province

- Port
- ANDAPA : ancien aéroport de frêt (trafic >2000^T)

- Région de mise en valeur intensive
- Région d'occupation faible
- Région vide (massifs montagneux)

PROBLEME D'AMENAGEMENT REGIONAL D'UN ESPACE GEOGRAPHIQUEMENT HETEROGENE : LE NORD DE MADAGASCAR

M. PORTAIS

Dans les pays tropicaux sous-industrialisés, ni les régions traditionnelles, correspondant à une grande unité physique ou humaine, ni les régions nouvelles définies par la zone d'attraction et d'influence d'une grande ville, ne semblent fournir les cadres de l'aménagement régional que beaucoup avaient souhaité. Lorsque des tentatives ont été faites, comme en Côte-d'Ivoire, pour chercher à réduire les disparités à l'intérieur d'un pays, certains ont pu se demander, en fin de compte, si on ne se masquait pas des problèmes plus importants, et aboutir à la conclusion qu'une « véritable planification régionale, s'appuyant sur une politique de développement à base régionale, est en Côte-d'Ivoire sans objet » (1). Que l'on en revienne alors à la planification sectorielle ou que l'on définisse une planification opérationnelle, la régionalisation semble bel et bien sacrifiée et enterrée avant d'avoir vu le jour.

L'exemple du Nord de Madagascar, que nous allons évoquer, montre pourtant qu'en certains cas, l'existence d'un *problème* à résoudre, même dans un espace géographiquement hétérogène, nécessite une politique cohérente d'intervention. C'est d'ailleurs l'existence de ce problème et la nécessité d'un aménagement, qui nous permettent de présenter le Nord comme une véritable région.

*
* *

I - UN ESPACE HETEROGENE ET DES ILOTS DE MISE EN VALEUR

Sur la carte régionale de l'Atlas de Madagascar, il a été défini une région Nord, coïncidant pratiquement à la province de Diégo-Suarez et qui correspond effectivement à ce que tout le monde, à Madagascar, appelle « la région Nord ».

Or, cette « région » ne correspond ni à une unité naturelle, ni à une unité humaine, et reste un ensemble très largement hétérogène.

Sans insister beaucoup, notons par exemple que sur le plan géomorphologique, le Nord, à cheval sur le socle ancien et sur le bassin sédimentaire, avec ici et là des édifices et des épanchements volcaniques d'âge et de formes variés, présente une très grande *diversité de paysages*.

(1) Communication de J.-L. LIERDEMAN au présent colloque.

La variété des *climats*, avec un type « côte-est » presque constamment humide, un climat de type « côte-ouest » à longue saison sèche, des climats montagnards tropicaux et les transitions les plus diverses, permet, sur un espace relativement réduit, la pratique de presque toutes les cultures tropicales et de nombreuses cultures tempérées.

Sur le plan *historique et humain* en général, le Nord a subi des influences extrêmement variées. Celle, très ancienne, des commerçants arabes et indiens, puis celle de la petite colonisation réunionnaise et de la grande colonisation de sociétés européennes. La prospérité relative et l'appel de main-d'œuvre qui en a résulté ont entraîné, depuis le début du siècle, des vagues incessantes d'immigrants venus de toutes les régions de l'île, du Sud-Est tout d'abord, puis de l'extrême Sud, des plateaux du centre et du pays Tsimihety, sans compter ceux venus des Comores. De tout cela il résulte un pays bigarré et très ouvert, peut-être au fond l'un des plus représentatifs de la nation malgache et des contacts qu'elle a avec l'extérieur.

Quant à la carte de *répartition de la population*, elle présente des écarts extrêmes avec des densités supérieures à 100 hab./km² dans les parties les mieux mises en valeur, voisinant avec des zones presque vides.

Ce n'est donc pas par le fait d'une quelconque « unité » qu'il convient de définir la région Nord, mais par un problème qui nous semble essentiel et que nous voudrions poser succinctement.

La région Nord, depuis 3/4 de siècle, a évolué sous la forme d'îlots de mise en valeur, sous des influences et avec des spécialisations diverses, s'ignorant le plus souvent les uns les autres. Un archipel de petites régions économiques, séparées par des zones restées très en marge et très peu intégrées à l'ensemble, a ainsi vu le jour. Chacun de ces îlots économiques possède un exutoire, un port le branchant directement sur l'extérieur, pour ne pas dire directement sur l'étranger.

Tels sont le Sambirano, Nossi-Bé, la plaine d'Ambilobé, la région de Diégo-Suarez et son annexe le flanc oriental de la Montagne d'Ambre, et les basses vallées de la côte Nord-Est, tournées soit vers Vohémar, soit vers Sambava, soit vers Antalaha. Quant à la cuvette d'Andapa, pour être entièrement enclavée à l'intérieur, elle n'en avait pas moins jusqu'à une date récente un véritable port, son aéroport qui, chaque année, exportait la quasi-totalité de la vanille et du café produits dans la cuvette et importait tous les produits de consommation non agricoles nécessaires aux besoins intérieurs.

La capitale provinciale, Diégo-Suarez, était bien incapable d'unir ces îlots tant elle se trouve excentrée, isolée, point d'appui militaire créé pour des raisons stratégiques entièrement étrangères à la vie régionale.

L'ensemble de cet « archipel » est enfin resté très isolé du reste de Madagascar, aucune route permanente ne franchissant les limites de la province de Diégo-Suarez.

Chacune des « îles » ainsi définies s'est développée sous des influences diverses et avec des formes variées d'exploitation, allant de la petite paysannerie à la grande plantation employant plusieurs milliers de salariés. Toutes cependant ont pour vocation les cultures commerciales. Ici, la vanille et le café, là le sucre et le coton, là le cacao, le café et le poivre, là encore la plupart de ces cultures et les plantes à parfum.

L'arrière pays de Vohémar lui-même, essentiellement pastoral, avait jusqu'il y a peu de temps pour principal revenu monétaire l'exportation des bœufs sur pieds vers l'île Maurice. Quant à la face orientale de la Montagne d'Ambre, dont les cultures sont principalement vivrières, elle a essentiellement pour fonction l'approvisionnement de la ville, de la base militaire et du port de Diégo-Suarez.

II - INTEGRATION REGIONALE ET VOIES DE COMMUNICATION

Tous ces îlots ont donc une agriculture très commercialisée, donnant des productions dont beaucoup subissent une transformation sur place, avec une paysannerie très largement intégrée à l'économie monétaire.

Or, aujourd'hui, par suite de l'ouverture progressive de voies de communications permanentes, les routes goudronnées, un problème majeur se pose à cette région : celui de réaliser enfin la véritable *intégration économique régionale* de zones jusque-là très isolées et très inégalement développées.

Les quelques îlots de développement que compte la province, grâce à la mise en valeur dont ils ont été l'objet, ont attiré et attirent encore aujourd'hui une importante immigration. L'accroissement démographique considérable qui en résulte pose de multiples problèmes tels par exemple celui du défrichement excessif des versants forestiers de la cuvette d'Andapa, ou celui de la tension permanente qui existe entre les immigrants et les autochtones antakarana, au sujet des questions foncières dans la plaine d'Ambilobe.

Pour résoudre ces problèmes, souvent mal connus, et pour améliorer ou tout au moins maintenir le niveau de vie d'une population en accroissement rapide ou, plus simplement encore, pour profiter des excellentes potentialités agricoles de cette région pour favoriser la production de denrées d'exportation, des opérations de mise en valeur et de vulgarisation agricole ont vu le jour. Telles par exemple l'Opération Café-Poivre, l'Opération Cacao, la Ferme d'Etat cocotier ou l'Opération de Mise en Valeur de la cuvette d'Andapa.

Malheureusement, la plupart de ces actions ont été menées isolément, sans souci d'aménagement régional, et strictement dans le cadre de ces anciens îlots de mise en valeur isolés les uns des autres. Il s'agit donc d'opérations définies dans le cadre d'une planification nationale sectorielle.

Or, depuis quelques années, des routes se sont ouvertes, d'autres sont en chantier ou leur financement est acquis. Dans les années qui viennent, le fait nouveau essentiel sera donc cette possibilité d'intégration plus grande de tout l'espace de la région Nord (cf. fig. 1).

Des équipements, créés pour des micro-régions, vont se trouver regroupés. Des ports, par exemple, vont fermer. Ainsi en sera-t-il de Sambava et d'Antalaha au profit de Vohémar. Toute réorganisation régionale va devoir se réaliser. Telle petite cuvette jusque-là isolée, et dont l'aménagement était inenvisageable, pourra se relier par une courte desserte à une route nouvellement ouverte.

C'est le problème de cette réorganisation et de l'intégration des économies autrefois insulaires qui va devoir être résolu. C'est à partir de ce moment là qu'il convient absolument de penser toute mise en valeur en fonction de l'aménagement global de la région.

Prenons un exemple, celui de la cuvette d'Andapa.

On a réalisé là-bas, entre Sambava et Andapa, une route de montagne de plus de 100 km, et qui a coûté très cher, pour débloquer la cuvette. Son objet premier était l'évacuation des cultures riches de vanille et de café produites à Andapa. Pour mieux la rentabiliser, son coût ayant dépassé largement les prévisions, on a pensé utiliser les potentialités rizicoles offertes par un important aménagement hydro-agricole de la cuvette, pour combler le déficit rizicole des zones côtières, elles aussi tournées vers la production de vanille et de café.

Ce projet est actuellement en cours de réalisation et il témoigne d'un premier souci d'aménagement régional véritable. Cependant, le paysan d'Andapa, lui, sait bien que son aisance relative, il la doit d'abord à la vanille, et accessoirement au café. Son plus grand désir est d'accroître sa production de vanille, résultat d'une culture riche, capable de faire vivre beaucoup de monde en peu d'espace. A côté de cela, la riziculture, dans une cuvette où la densité dépasse 200 hab./km² sera toujours, même avec de hauts rendements, une culture pauvre.

Aménager en rizières des terres dont la vocation est manifestement rizicole est une excellente chose, mais étant donné le prix qu'il faut-y mettre, on peut se demander s'il est sage d'avoir négligé la vocation vanillière de la cuvette. Cette orientation aurait très bien pu se réaliser parallèlement à l'opération de développement de la production caféière qui est actuellement en cours avec succès. La vulgarisation de véritables méthodes horticoles de production vanillière et la prospection commerciale de nouveaux

marchés pour la vanille malgache sont probablement, avec la poursuite de l'assainissement du marché de la vanille, les façons les plus efficaces de faire vivre au mieux 200 hab./km², en accroissement de plus de 3 % par an.

A côté de cela, l'alimentation en riz de la zone côtière pourrait se faire sans problème par l'intégration à l'économie régionale de petits bassins restés jusqu'ici complètement isolés comme la région d'Andrafainkono ou la Haute Bemarivo, qui recèlent d'importantes potentialités rizicoles, qui ont actuellement des densités de 10 à 20 hab./km² et qu'il suffirait de relier par des bretelles aux routes actuellement en construction.

Il semble donc que pour la région Nord, le problème de la mise en valeur, lié à l'ouverture de voies de communication permanentes, soit à résoudre d'une part, par l'accentuation de la vocation propre à chaque îlot déjà relativement bien développé, et d'autre part, par l'intégration des zones actuellement isolées et recélant des potentialités variées. Il suffit par exemple de penser aux grandes possibilités de la Montagne d'Ambre dont seul le versant oriental est partiellement mis en valeur pour les besoins de Diégo-Suarez. Ses riches sols volcaniques, associés à une meilleure maîtrise de l'eau, permettraient des récoltes incomparablement plus abondantes et variées que celles que nous y découvrons actuellement et dont seule une augmentation des débouchés, consécutifs à une meilleure intégration régionale et nationale, pourrait stimuler la croissance.

Pour terminer, nous ajouterons que dans le domaine du commerce international, qui seul, actuellement, a une réelle importance dans cette région, la position d'infériorité des nationaux par rapport aux étrangers est flagrante. Sur 21 sociétés exportatrices de vanille, 3 seulement sont dirigées par des Malgaches, encore sont-elles parmi les moins importantes. En revanche, c'est dans un accroissement des échanges intérieurs, où ils sont beaucoup mieux à l'aise, que l'esprit d'entreprise des nationaux pourra réellement s'exercer et que s'offriront à eux de plus larges possibilités d'action, comme en témoigne la place qu'ils acquièrent peu à peu dans les entreprises de transports intérieurs.

C'est ainsi qu'actuellement, à la suite de l'ouverture de la route Sambava-Andapa, plusieurs petites entreprises de transport se développent localement pour se substituer au trafic autrefois assuré par la seule compagnie nationale Air-Madagascar. L'ouverture de la route Sambava-Vohémar sera également l'occasion d'un développement de ces entreprises locales au détriment des compagnies de navigation.

*
* *

La mise en œuvre d'une politique régionale des voies de communication n'est donc pas sans intérêt, et elle implique, dans une phase suivante, une nouvelle répartition des équipements sociaux et commerciaux. Elle doit aboutir, dans le Nord de Madagascar, à faire d'un espace hétérogène une région cohérente et intégrée au reste de l'économie nationale. Enfin, elle devrait permettre, dans une certaine mesure, de donner de meilleures chances aux « entrepreneurs » locaux.

ZONE D'ATTRACTION URBAINE ET REGION MIGRATOIRE : L'EXEMPLE DE YAOUNDE

A. FRANQUEVILLE

Illustration particulièrement frappante du pouvoir attractif et centralisateur de la ville, l'immigration urbaine peut-elle être considérée comme un indicateur de la polarisation qu'elle suscite ?

La détermination des zones d'attraction et du degré de polarisation urbaines repose le plus souvent sur l'analyse des flux de biens traduits par l'intensité du trafic routier ou ferroviaire, sur les rayonnements des services, traduit par l'attraction des commerces et des services rares, sur les échanges téléphoniques ou encore sur les mouvements de voyageurs. Parfois est aussi utilisé le critère de l'origine de la main-d'œuvre, mais seules les migrations alternantes entrent alors en ligne de compte. Les migrations internes sont rarement considérées, et si elles le sont (J. HAUTREUX 1962), on estime que ce critère « ne concerne plus les relations, mais manifeste seulement une attraction des centres dynamiques » (PROST A.M. 1965).

La présente communication tente de montrer par un exemple, celui de Yaoundé, qu'il peut en être autrement et qu'au moins dans le contexte africain, la mesure de l'attraction démographique d'une ville peut apporter une contribution à la détermination de l'assiette régionale.

L'origine de la population immigrée à Yaoundé

L'étude de la provenance des immigrés installés dans la ville se heurte d'emblée à deux ordres de difficultés inhérentes à la documentation utilisée.

Bornons-nous à les rappeler sans en discuter les incidences souvent évoquées par ailleurs. L'une réside dans la confiance que l'on peut accorder aux chiffres fournis par un recensement administratif — ici celui de 1967 — effectué par des non spécialistes et dont l'intérêt, autre que fiscal, n'a pas été toujours compris ; d'où une certaine indifférence, sinon négligence dans son exécution. L'autre réside dans le cadre nécessairement administratif qui lui sert de base ; l'unité administrative à laquelle nous sommes inexorablement soumis est celle de l'arrondissement, unité variable s'il en est, tant par la taille que par le contenu humain. Ne pouvant éviter ces deux inconvénients, l'utilisateur ne peut que regretter qu'elles apportent une limite à l'intérêt géographique de ses conclusions. L'incidence n'est cependant pas entièrement négative, dans la mesure où elle l'oblige à rester dans le cadre qui est celui de l'administration territoriale, celui qui s'impose également à l'aménageur.

D'après ce recensement de 1967, la population immigrée de la ville de Yaoundé, celle qui est née hors de la ville, compte 80.500 habitants environ, répartis comme suit :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Camerounais	40 500	36 299	76 799
Etrangers	2 090	1 559	3 649
Total	42 590	37 858	80 448

Ce n'est pas ici le lieu de discuter de la validité et de la représentativité de ces chiffres ni de les comparer à d'autres. Notre propos ne veut être qu'en tirer des informations sur ces quelques 76.800 Camerounais qui ont fait mouvement vers la capitale du pays.

La carte n° 1 illustre leur origine : elle indique l'arrondissement de naissance des immigrés en p. 1.000 (1). Une première évidence s'impose : seule la partie sud du pays, limitée par l'Adamaoua (2), participe à ce mouvement migratoire de façon tant soit peu substantielle. D'autre part, le Cameroun Occidental n'apparaît pas plus que le Nord : aucune circonscription n'y atteint la proportion de 7 p. 1.000 dans la composition de l'immigration. Enfin l'Inspection Administrative de l'Est n'est représentée que par le seul arrondissement de Bertoua, et de façon bien modeste. Voilà donc notre zone d'origine déjà singulièrement réduite ; elle l'est par deux facteurs limitatifs de la migration : la distance (qui suggère d'ailleurs la notion de degré d'intégration nationale) et la densité de population. Les hautes densités (carte n° 2) ne déterminent pas nécessairement un courant d'émigration vers la capitale : en revanche il semble que les zones de faible densité se trouvent fatalement exclues de ce processus de peuplement.

Pourtant la simplification, ainsi formulée, est abusive. Une comparaison plus attentive des deux cartes montre en effet que si des zones bien peuplées (Saa, Obala, Mfou, Ngoumou, Ndé, Mifi) se trouvent effectivement bien représentées à Yaoundé, d'autres, qui n'y sont pas moins présentes par leurs émigrés, n'ont qu'une densité faible (Bafia, Bokito, Nanga-Eboko, Essé, Edéa, Eséka, Ebolowa). Notre second paramètre se trouve donc pris en défaut. Le premier ne l'est pas moins, comme en témoigne la faible représentation de quelques unités cependant toutes proches de la capitale (Evodoula, Monaté, Dzeng, Botmakak).

A cette présentation brute, purement descriptive de l'origine de la population immigrée, il convient donc d'en ajouter une autre, celle du degré de participation de la population à cette émigration vers Yaoundé. La notion de la région migratoire que nous cherchons à définir ici ne saurait avoir de valeur que si elle implique non seulement le degré de participation de la population à la croissance urbaine mais également, et à l'inverse, l'incidence que prend localement cette émigration vers la ville. N'est-ce pas par cette interaction que doit être saisie la notion même de région.

Or, on constate que l'apport de chaque unité administrative n'est pas proportionnel au volume de sa population. Si l'on tient compte dès lors de ce rapport (carte n° 3), la zone d'origine de la migration vers la capitale apparaît considérablement élargie et son pouvoir attractif s'étend sur un espace bien plus vaste que ne le donnait à penser la carte n° 1 ; l'analyse doit en être d'autant plus féconde qu'elle fait apparaître le degré réel de relations démographiques qu'entretiennent les différentes unités administratives avec la capitale.

Cette représentation de l'importance relative des départs n'a pas un aspect anarchique. Centrée sur la capitale, une première zone (plus de 70 départs p. 1.000 habitants) comprend les circonscriptions d'Okola, Mbankomo, Mfou, Essé, Saa ; ici la relation avec Yaoundé est maximale, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Les taux les plus forts sont ceux de Mbankomo (183 p. 1.000) et Mfou

(1) Pour la région Bamiléké, l'unité de base que nous avons utilisée est le département, non l'arrondissement.

(2) On trouvera en annexe une carte et une liste repère des divisions administratives.

(119 p. 1.000) ; nous trouvons là la banlieue migratoire de la capitale dont l'ordonnance en auréole portée par les voies de communications est oblitérée par le découpage administratif qui en rend le contour irrégulier. Participant à ces très fortes valeurs d'émigration vers Yaoundé, un arrondissement, celui de Ngambé, nettement éloigné du bloc central, vient perturber la cohésion géographique de l'ensemble. L'histoire récente explique cette anomalie, l'arrondissement ayant été, lors de la période de l'Indépendance, le siège de troubles violents qui ont provoqué un véritable exode des populations vers Douala et Yaoundé. Au palier inférieur (plus de 45 p. 1.000), l'ensemble est moins compact ; les arrondissements concernés s'ordonnent en gros suivant un croissant orienté N.-E. S.-W. dont Yaoundé est le centre, mais qui possède une branche centrale lancée vers le N.-W., par les arrondissements de Bokito, Bafia et le département du Ndé. La zone ainsi dessinée se trouve cette fois sous l'évidente dépendance des grands axes de communications : vers l'ouest, la route de Douala et le chemin de fer du centre, vers le nord-est, la route de Nanga-Eboko et Bertoua, vers le nord-ouest, la route de Bafia et Bafoussam. Alors que certains arrondissements proches de la capitale (Evodoula, Monatélé, Botmakak) et parfois bien peuplés (tels les deux premiers) envoient relativement peu d'immigrants parce qu'ils se situent à l'écart des grands axes, d'autres, plus éloignés et moins peuplés (Bafia, Bokito) participent de façon massive au mouvement à cause de leur situation. « Grâce aux réseaux de transports modernes, l'influence des villes s'étend plus loin le long des réseaux de voies de communications, mais elle pourra rester faible dans le secteur mal desservi, même si celui-ci est proche de la ville » (1). L'aire de recrutement prépondérante de la ville se résout donc, au nord-est, en trois taches discontinues, coupées du bloc centré sur Yaoundé, lequel se trouve lui-même enserré entre des limites tracées par la nature : la vallée de la Sanaga au nord et celle du Nyong au sud.

Si l'on descend encore d'un palier dans l'échelle des valeurs migratoires (plus de 32 p. 1.000), la zone se complète de façon continue au sud par l'addition des arrondissements de Lolodorf, Mvengué, Ngomedzap, Mbalmayo, Akonolinga, de même qu'au nord par celui de Monatélé. Au-delà de la Sanaga, celui de Yoko s'y adjoint, mais non celui de Ntui dont la participation à l'émigration vers la capitale demeure faible ; s'y ajoute également le département de la Mifi, aboutissement de l'axe routier du nord-ouest. Notre zone d'origine se maintient donc de façon cohérente à proximité de la ville, mais reste discontinue au nord de la Sanaga.

L'ensemble formé par ces différentes unités administratives dont la plupart sont jointives, à trois exceptions près (Ngambé, Mifi et Ndé) et qui ont en commun d'avoir envoyé à Yaoundé une forte proportion de leur population, mérite-t-il l'appellation de « région » polarisée démographiquement par la capitale ? Suffit-il de connaître, pour un arrondissement donné, l'intensité relative des départs vers une ville pour décider de son appartenance à la région migratoire de cette ville ?

La notion de région migratoire

Dès que l'on tente de dépasser non seulement la notion d'origine géographique de la population immigrée (carte n° 1), mais encore celle de zone de recrutement de l'immigration (carte n° 2) pour aboutir à celle de région migratoire, un certain nombre de précisions s'impose.

Il ne semble pas que la mesure du pouvoir attractif de la ville sur son entourage, plus ou moins marqué suivant les secteurs, suffise pour définir un tel type de région. Le bassin versant ne délimite pas automatiquement la région ; il ne sera véritablement région que dans la mesure où il est non seulement champ d'attraction démographique mais également réseau de relations. Dessiner le contour de la zone de recrutement de la population d'une ville — et moins encore le contour de la zone d'origine géographique des immigrés auquel se bornent la plupart des études — ne signifie nullement cerner cette notion de réseau de relations impliquées par les migrations.

Or, cette notion, sans laquelle le terme de région est surfait, nous paraît particulièrement importante en Afrique. Elle suppose non seulement un certain nombre de départs vers la ville, mais, bien plus, le maintien de liens suivis entre la fraction émigrée et la fraction stable de la population. La

(1) DOLLFUS O. — 1968 — Le rôle des villes sur leur environnement et dans la formation des régions en pays sous-développés (Comm. Coll. C.N.R.S. Régionalisation et développement, 1967, Strasbourg).

permanence et la puissance de ces liens ont été constatées un peu partout en Afrique ; pour l'exprimer les sociologues de langue anglaise utilisent l'expression « rural-urban continuum » (R. DEWEY, 1960, E.W. WOOD, 1968). Ce sont des relations d'ordre essentiellement personnel, familial ou ethnique qui échappent aisément de ce fait aux comptages statistiques. Leur premier effet est de déterminer des mouvements de population dans l'entourage de l'émigré : celui-ci fait venir sa famille ou doit accepter bon gré mal gré sa venue (et la famille africaine est vaste) ; il héberge parfois plusieurs années durant des élèves scolarisés, en ville, frères, sœurs, neveux, nièces, des jeunes filles en quête d'un mari citadin et qui apportent une aide domestique au foyer, un oncle ou une tante âgés ou simplement un « frère de village » en visite ou qui cherche parfois longuement un emploi urbain. L'émigré lui-même, son épouse et ses enfants rentrent au village en maintes occasions ; il y revient définitivement au soir de sa vie.

Mais ces échanges ne concernent pas uniquement, et de loin, des mouvements de personnes. L'émigré devenu citadin est toujours supposé riche. Construire une case au village, à son usage ou, plus souvent à celui de sa famille, est devenu pour l'émigré une obligation sociale ; ne pas la respecter entraîne déconsidération et réprobation au sein de la communauté villageoise. Il semble que ce soit bien souvent le seul investissement tangible que l'émigré effectue au village. Sur 55 salariés interrogés dans une grande entreprise de Yaoundé, 30 possédaient une case au village et seulement 13 n'avaient pas l'intention d'en bâtir une. Non moins obligatoire est pour l'émigré l'envoi d'argent, de vêtements, de nourriture « noble » (poisson, viande, vin rouge) ou de produits plus chers en brousse (savon, sel, pétrole) destinés à la famille, ainsi aux voisins et amis. D'après nos enquêtes à Yaoundé, le montant annuel d'argent liquide transféré au village (non compris les cadeaux en nature) atteint en moyenne la valeur d'un mois de salaire de l'émigré.

Mais on sait aussi que ces échanges de produits, comme les échanges d'hommes, ne sont pas à sens unique, même si l'émigré y est le plus souvent perdant. Les visiteurs ne viennent presque jamais les mains vides. Ils apportent du village des produits vivriers ou des produits d'élevage qui constituent un sérieux appoint à la « ration », c'est-à-dire à la fraction du revenu réservée chaque mois à la nourriture. De plus, si le village est proche, l'émigré n'hésite pas à s'y rendre chaque week-end pour s'y procurer des vivres à bon marché. Enfin il possède, dans la plupart des cas, au village proche ou lointain, la cacaoyère, la caféière ou seulement le terrain, qui, pour l'instant, lui donne sans doute peu de revenus, mais lui assurera un minimum vital quand il rentrera chez lui volontairement ou contraint par le chômage.

Le va-et-vient des hommes et des produits est donc constant entre la ville et sa région migratoire grâce à la présence de ces émigrés qui tissent un véritable réseau de relations humaines et économiques fort difficile à estimer mais peut-être pas moins important pour la ville que celui des comptes statistiques.

Le problème devient alors de savoir jusqu'à quel point ce réseau de relations coïncide avec la zone de recrutement de l'immigration urbaine. On ne saurait de toute évidence appliquer cette notion de région à l'ensemble du bassin versant illustré par la carte n° 3. Faut-il choisir un seuil dans l'échelle de l'intensité migratoire vers la ville et décider qu'ici commence la région ? Quelle valeur choisir ? 32 p. 1.000 ? 45 p. 1.000 ? Un tel choix nous paraît trop arbitraire. Son fondement doit être établi, nous semble-t-il, sur les deux idées de fréquence et de nature des relations entretenues avec la ville.

Une émigration intense vers la ville n'implique pas nécessairement l'existence de relations suivies ni de solidarité inhérentes à la notion de région. Le facteur primordial qui intervient pour régir l'intensité et la nature de ces liens est celui de la distance. L'appartenance à la région de Yaoundé de la zone périphérique immédiate que nous avons qualifiée plus haut de banlieue migratoire ne fait aucun doute ; elle s'inscrit d'ailleurs dans la limite des migrations alternantes quotidiennes que pratiquent nombre de salariés ayant un pied en ville et l'autre au village. Mais cette région solidaire de la ville s'étend bien au-delà.

La fréquence des relations avec le village dépend essentiellement, pour l'émigré, de la possibilité de s'y rendre et d'en revenir rapidement. On peut estimer que deux heures de trajet représentent le temps maximum que l'émigré peut admettre pour se rendre aisément chez lui le samedi après-midi, quand cesse l'activité urbaine, et rentrer en ville le dimanche soir ou même le lundi matin. Il y vient visiter ses parents, entretenir sa plantation ou celle du père, tandis que l'épouse récolte les vivres qui assureront

la nourriture de la semaine et s'attarde parfois quelques jours de plus que son mari pour les travaux des champs vivriers. Pour elle, le facteur distance-temps est moins contraignant.

Deux heures de trajet représentent le temps moyen nécessaire pour parcourir une centaine de kilomètres, compte tenu de l'infrastructure existante et des moyens de transports actuels. L'enquête précitée effectuée à Yaoundé, bien qu'elle porte sur un échantillon encore trop restreint pour présenter une valeur statistique, fournit cependant des indications nettes sur la liaison entre la fréquence des relations et la distance à la ville qui conditionne cette fréquence.

Distance km							
Fréquence des visites	0-20	21-50	51-100	101-150	151-200	Plus de 200	Totaux
1 f/semaine	2	5	1				8
2 f/mois			4				4
1 f/mois		1	3	1			5
Plusieurs f/an	1		4		3	2	10
1 f/an				1	4	20	25
Totaux	3	6	12	2	7	22	52

On remarque en effet sur le tableau ci-dessus que, pour 52 réponses utilisables sur 55, parmi les 17 émigrés qui se rendent au moins une fois par mois au village, 16 ne parcourent pas plus de 100 km ; le seul qui dépasse cette distance possède d'ailleurs un moyen de transport personnel. Au-delà de cette distance, la fréquence des visites tombe rapidement. Si l'on admet qu'un voyage par mois représente le minimum qui permette de garder un contact suivi avec le lieu d'origine, on peut donc considérer que cette distance de 100 km, compte tenu des possibilités de communications actuelles, représente le rayon maximum de la région que nous cherchons à définir. Il serait en réalité plus judicieux de comptabiliser non le temps nécessaire pour parcourir la distance ville-village, mais bien plutôt le coût du déplacement qui intervient de façon certainement plus contraignante, sinon pour l'émigré, du moins pour les visiteurs qu'il reçoit en ville. Un calcul analogue à celui du tableau précédent montre que sur les 17 salariés qui rentrent au moins une fois par mois au village, 16 dépensent moins de 500 F pour le transport aller et 15 moins de 200 F. On retrouve par là une limite analogue à la précédente, un trajet de 100 km s'élevant à 350 ou 400 F pour une personne sans bagages.

La nature des relations entretenues doit être le second critère de la vie régionale authentique que peut révéler le mouvement migratoire. Cette nature est fonction, on peut le supposer, de la fréquence possible des visites et donc encore de la distance à parcourir. Mais d'autres facteurs interviennent également et il semble que nous abordions ici un domaine trop complexe pour que les indications fournies par notre enquête, encore trop restreinte, puissent être considérées comme suffisantes. La nature de ces relations peut être révélée par l'existence d'un échange de cadeaux, par la possession d'une plantation ou de champs vivriers au village, ou encore par l'intention de rentrer un jour définitivement au village. Certes, sur les 11 salariés qui ne reçoivent aucun cadeau de leur village, 8 viennent de plus de 200 km de Yaoundé ; mais sur les 13 qui n'ont pas l'intention de se construire une case au village, si 5 viennent encore de plus de 200 km, 5 autres viennent de moins de 100 km. De même sur les 38 qui n'ont pas de plantation personnelle au village, 14 viennent de plus de 200 km mais aussi 13 de moins de 100 km. L'analyse de la nature de ces liens et de leur différenciation doit tenir compte de nombreux facteurs autres

que la distance, dont les deux principaux nous semblent *a priori* le mode d'héritage coutumier (très différent entre le sud et l'ouest du pays) et la situation agricole locale. Leur examen sortant par trop du cadre de cette étude, nous nous bornerons à limiter notre région migratoire à l'aide de la seule notion de distance maximale définie plus haut.

Le champ migratoire de Yaoundé (Carte n° 4)

Compte tenu de ce critère, la région migratoire de Yaoundé englobe évidemment la banlieue migratoire déjà définie, englobe également les arrondissements envoyant plus de 45 p. 1.000 de leur population à Yaoundé mais en excluant ceux d'entre eux qui se situent à plus de 100 km. En réalité cette exclusion ne consiste qu'à distinguer l'arrondissement de Mbandjok de celui de Nanga-Eboko, l'arrondissement de Messondo de celui d'Eseka, l'arrondissement de Lolodorf de celui de Mvengue, distinctions que le recensement utilisé n'avait pas permises mais qui auraient été faites si les données avaient été suffisamment fines.

Mais la principale exclusion opérée est celle des arrondissements de Bokito et de Bafia, tous deux en zone de forte émigration vers Yaoundé et dans un rayon de 100 km. Elle traduit le sérieux obstacle à la circulation que représente le passage des deux bacs de Nachtigal sur la Sanaga et de Goura sur le Mbam. L'affaiblissement du réseau des relations migratoires avec cette région est d'ailleurs suggéré par notre enquête qui révèle que sur 7 originaires, 5 ne rentrent au village qu'une fois par an et les deux autres 3 ou 4 fois. Malgré la forte proportion des départs vers Yaoundé, les arrondissements du Mbam se trouvent donc rejetés dans une zone plus large qui constitue simplement la zone de recrutement de l'immigration vers la capitale. Par contre, d'autres secteurs également situés à moins de 100 km se trouvent aussi exclus parce qu'ils se classent au-dessous du seuil des 45 p. 1.000. Ce sont les arrondissements d'Evodoula, Botmakak, Ndom, Ngoulemakong et Zoétélé. L'explication de ces cas relèverait d'une analyse détaillée de la région migratoire ; la présente étude ne vise encore qu'à la définir.

Dans ce qu'on a appelé la zone de recrutement, les départs vers Yaoundé ne sont pas toujours proportionnellement moins nombreux que dans la région proprement dite, mais le réseau des relations entretenues avec le milieu d'origine est nettement moins serré et l'on peut supposer que sa nature change ; enfin la direction principale de l'émigration n'est peut-être plus alors Yaoundé. Sa limite englobe des secteurs discontinus pour lesquels les facteurs déterminants sont tantôt la présence des grands axes de communications (Nanga-Eboko, Bafia, Bokito, Nessonodo, Lolodorf), tantôt la pression démographique (Ndé, Mifi), tantôt l'histoire récente (Ngambé), tantôt un véritable déclin de la vie locale (Yoko).

Une quatrième limite enserme enfin la principale zone de départs vers Yaoundé, celle où les émigrés représentent encore plus de 32 p. 1.000 de la population locale ; cette dernière limitation est évidemment entachée d'une part d'arbitraire plus discutable que les précédentes.

Ainsi semble se structurer le champ migratoire de Yaoundé, compte tenu des éléments d'appréciation dont nous disposons pour dresser cette première ébauche. Ainsi peut-on mettre en évidence l'existence d'une régionalisation spontanée à l'échelle humaine, basée sur des liens qui dessinent en quelque sorte l'horizon du citadin immigré dans sa vie de relations personnelles avec la campagne, mais tient compte aussi de l'importance de cette migration.

Dans la genèse de cette région migratoire spontanée — et, pourrait-on dire, naturelle — qu'il faut replacer dans l'ensemble du champ migratoire de Yaoundé, le poids des contraintes géographiques nous est apparu de façon constante.

Rappelons-les brièvement : contrainte de la nature que marque le goulot d'étranglement du passage des fleuves, contrainte essentielle des voies de communications qui détermine la forme même de la région, contrainte de la distance maximale elle-même liée au niveau technique atteint par les moyens de transport, contrainte du coût des déplacements lié au niveau du revenu salarial, contrainte de la densité de la population surtout sensible sur la configuration de la zone de recrutement.

La région migratoire ainsi dessinée est extrêmement composite dans les relations humaines qu'elle recouvre et devrait faire l'objet d'une analyse qui prenne en considération les différents types de migrants. Il apparaît cependant que les migrations alternantes ne sont pas, au moins en Afrique et dans le cas ici présenté, le seul type de relations migratoires qui permette à la ville de structurer la campagne environnante. A partir de l'analyse du champ migratoire de la ville, il est possible de déceler une authentique région migratoire qui n'est pas seulement espace d'attraction mais aussi espace de relation ; elle coïncide sans doute avec la grande banlieue rurale que l'on pourrait saisir par d'autres biais, mais son organisation et son animation reposent sur le phénomène migratoire.

CARTE REPERE DES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES UTILISEES

NORD

1) LOGONE et CHARI

A : Fort-Foureau
B : Makari

2) MARGUI-WANDALA

A : Mokolo
B : Mora

3) DIAMARE

A : Maroua
B : Méri
C : Bogo
D : Mindif
E : Kaélé

4) MAYO DANAY

A : Yagoua
B : Kar-Hay

5) BENOUE

A : Garoua
B : Guider
C : Poli
D : Tcholliré

6) ADAMAOUA

A : Ngaoundéré
B : Tignère
C : Banyo
D : Tibati
E : Meïganga

EST

7) LOM et DJEREM

A : Bertoua
B : Bétaré-Oya

8) KADEI

A : Batouri
B : Ndélé

9) BOUMBA-NGOKO

A : Yokadouma
B : Moloundou

10) HAUT NYONG

A : Abong-Mbang
B : Doumé
C : Nguélémendouka
D : Messaména
E : Lomié

CENTRE SUD

11) NYONG ET MFOUMOU

A : Akonolinga
B : Ayos
C : Endom

12) HAUTE SANAGA

A : Nanga-Eboko
B : Minta
C : Mbandjok

13) DJA et LOBO

A : Sangmélima
B : Zoété
C : Bengbis
D : Djoum

14) NTEM

A : Ebolowa
B : Ngoulemakong
C : Mvangan
D : Ambam

15) KRIBI

A : Kribi
B : Campo
C : Akom II
D : Lolodorf
E : Mvengué

16) NYONG et SOO

A : Mbalmayo
B : Ngomedzap
C : Dzens

17) MEFOU

A : Yaoundé
B : Mbankomo
C : Ngoumou
D : Bikok
E : Mfou
F : Essé
G : Soa

18) LEKIE

A : Monatélé
B : Obala
C : Okola
D : Evodoula
E : Saa

19) MBAM

- A : Bafia
- B : Ndikiniméki
- C : Bokito
- D : Ntui
- E : Yoko

20) NYONG et KELLE

- A : Eséka
- B : Botmakak
- C : Makak
- D : Messondo
- E : Ngog-Mapubi

LITTORAL

21) SANAGA MARITIME

- A : Edéa
- B : Dizangué
- C : Pouma
- D : Ngambé
- E : Ndom

22) NKAM

- A : Yabassi
- B : Nkondjok
- C : Yingui

23) WOURI
(Douala)

24) MUNGO

- A : Nkongasamba
- B : Mélong
- C : Mandjo
- D : Loum
- E : Mbanga
- F : Dibombari

OUEST

25) HAUT NKAM
(Bafang)

26) MENOUA
(Dschang)

27) BAMBOUTOS
(Mbouda)

28) MIFI
(Bafoussam)

29) NDE
A : Bangangté
B : Bazou
C : Tonga

30) BAMOUN
A : Fouban
B : Foubot

*CAMEROUN
OCCIDENTAL*

31) FAKO
A : Victoria
B : Muyyka

32) MEME

- A : Kumba
- B : Tombel
- C : Bangem
- D : Nguti

33) NDIAN

- A : Ndian
- B : Bamusso

34) MANYU (ex CROSS-
RIVER)

- A : Mamfé
- B : Akwaya
- C : Fontem

35) MOMO
(Mbengwi, jadis Gwofon)

36) MEZAM
A : Bamenda
B : Ndop

37) BUI
(Kumbo ex Nsaw ou Banso)

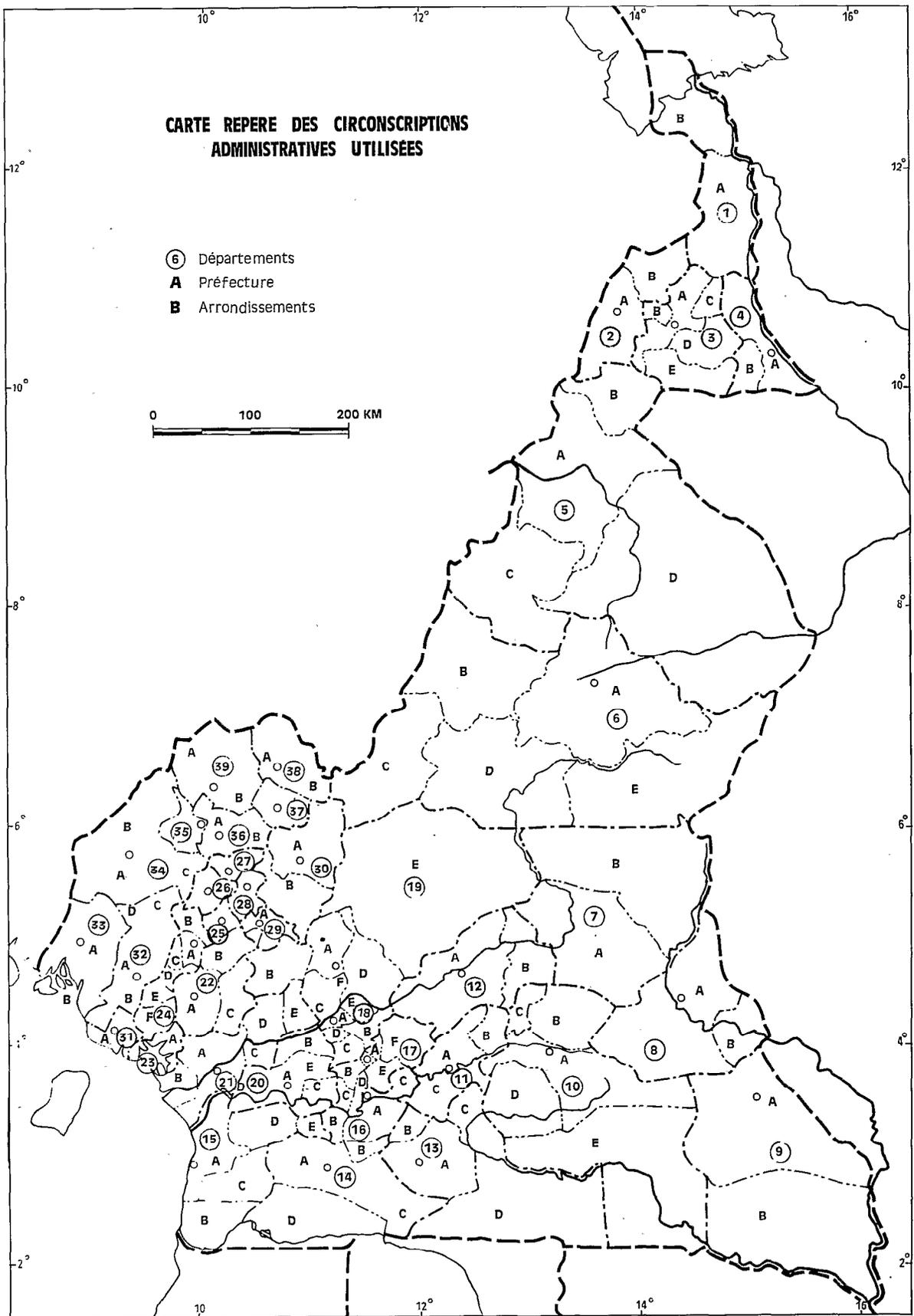
38) DONGA et MANTUNG
A : Nkambé
B : Nwa

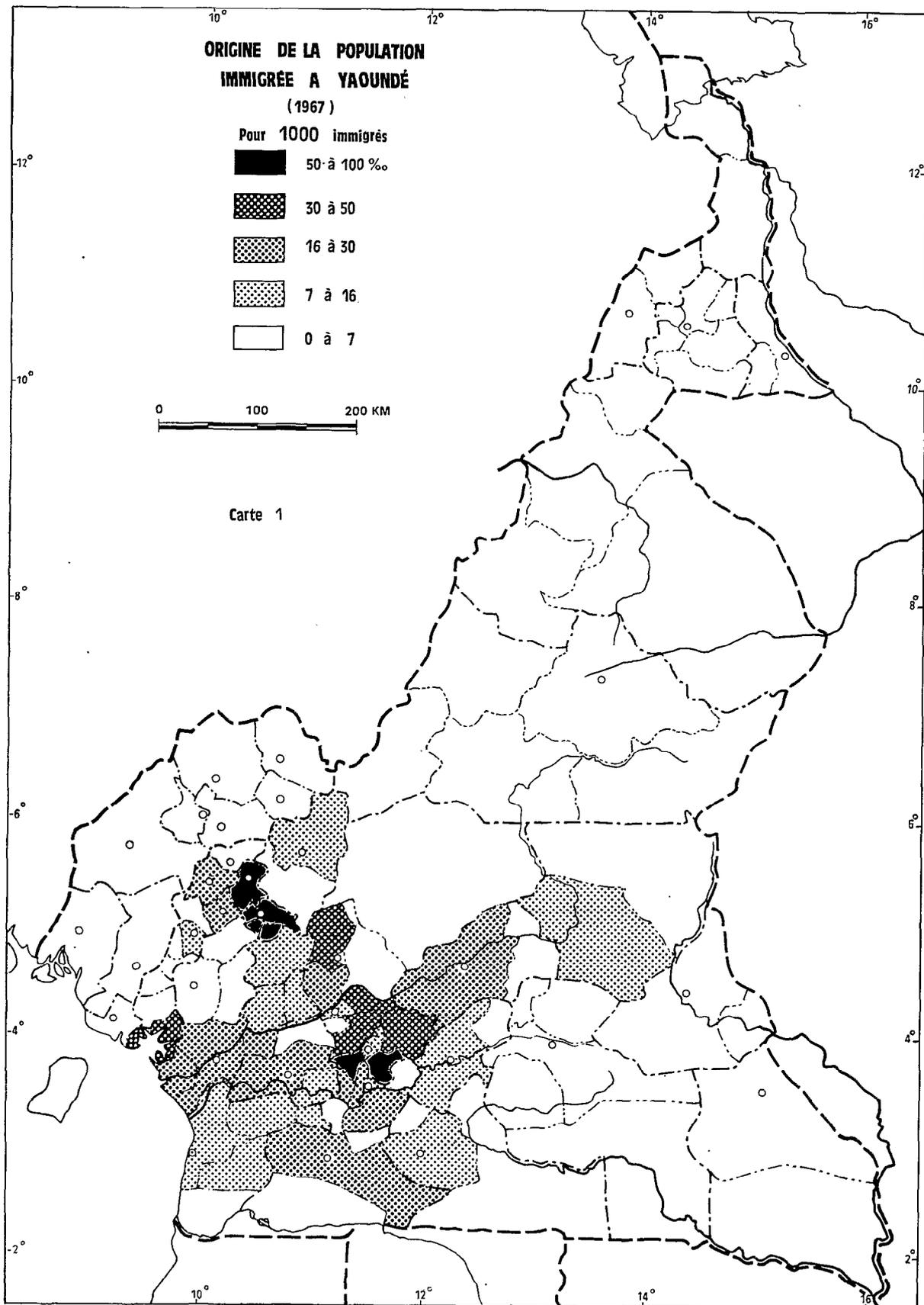
39) METCHUM
A : Wum
B : Njinikom

**CARTE REPERE DES CIRCONSCRIPTIONS
ADMINISTRATIVES UTILISEES**

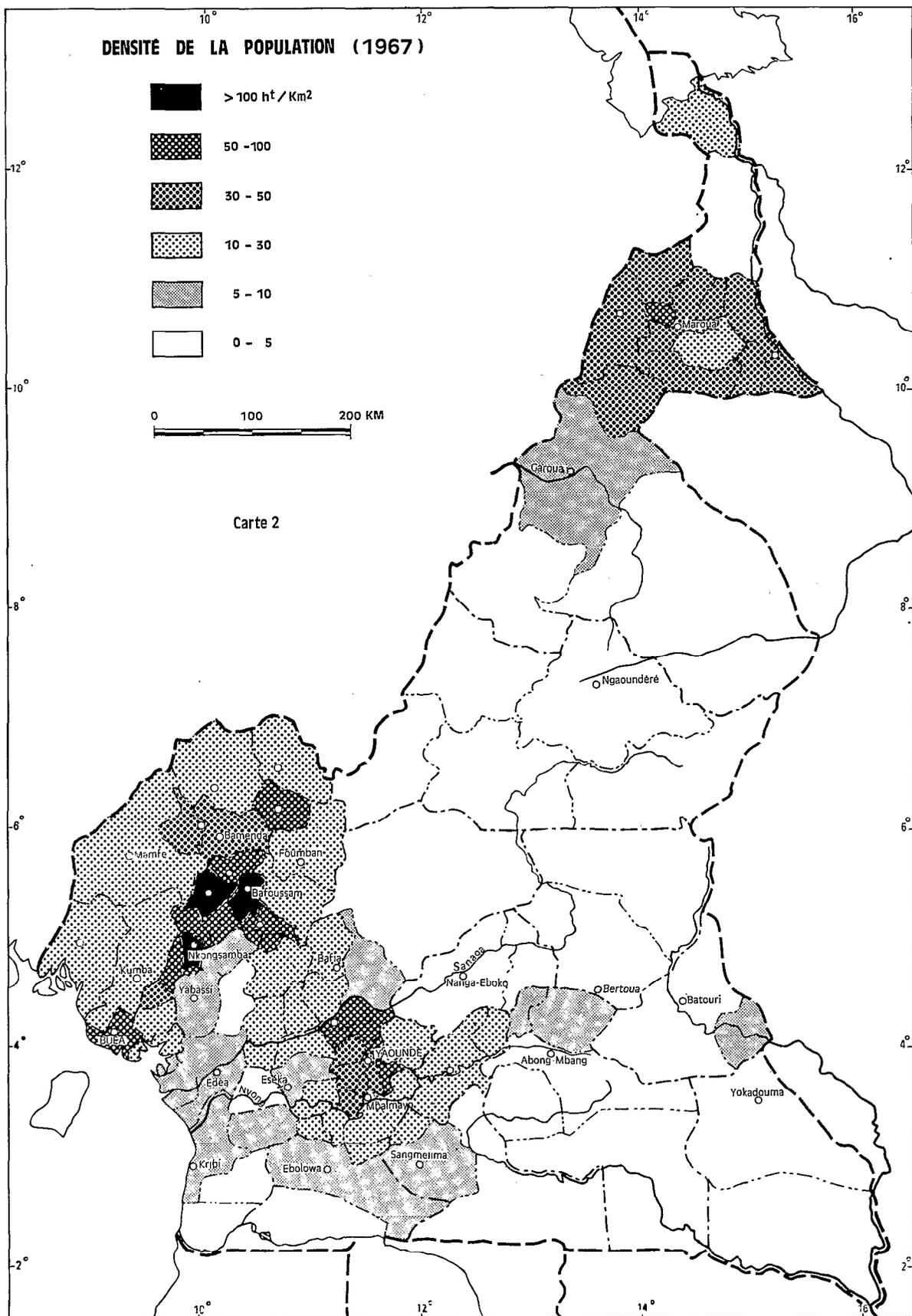
- ⑥ Départements
- A Préfecture
- B Arrondissements

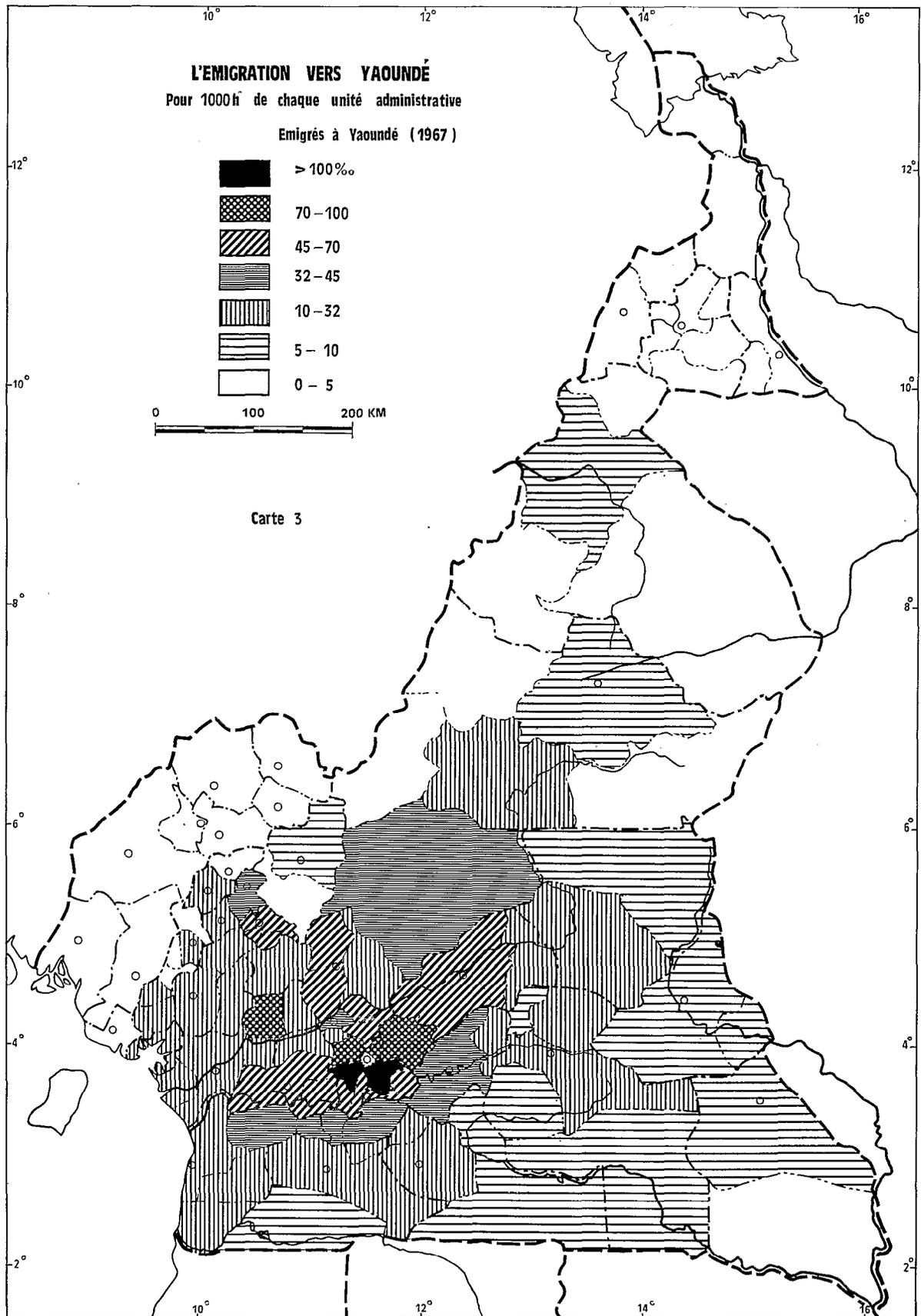
0 100 200 KM





Dessiné au Centre ORSTOM de Yaoundé





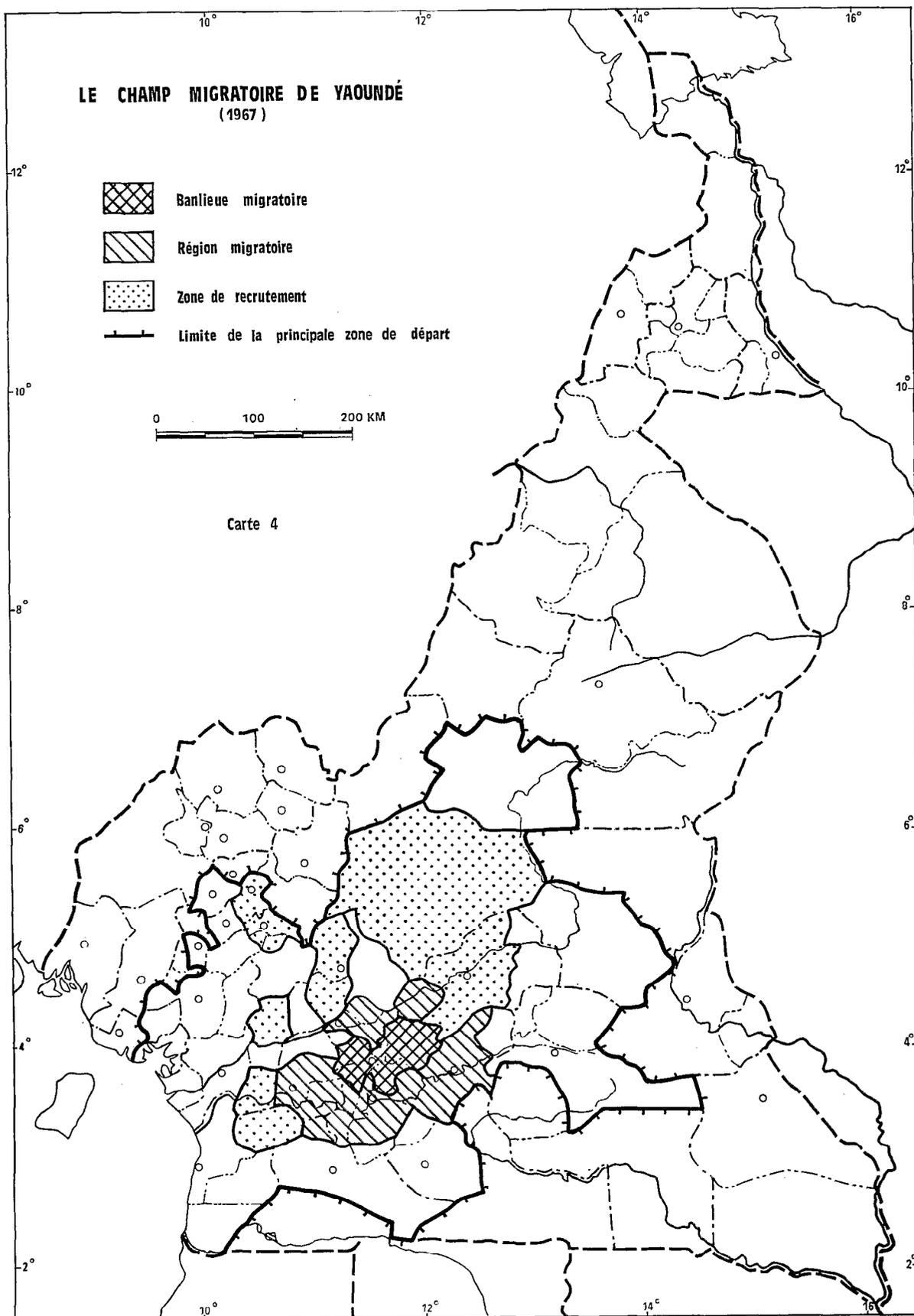
Dessiné au Centre ORSTOM de Yaoundé

LE CHAMP MIGRATOIRE DE YAOUNDÉ (1967)

-  Banlieue migratoire
-  Région migratoire
-  Zone de recrutement
-  Limite de la principale zone de départ

0 100 200 KM

Carte 4



Dessiné au Centre ORSTOM de Yaoundé

MODE DE DETERMINATION ET DE DELIMITATION DES REGIONS HOMOGENES SOUS L'ANGLE DES POTENTIALITES AGRICOLES

*Dr. J.A. MINLEND-NYOBE**

Le découpage actuel des régions administratives du Cameroun, découpage qui se confond avec celui des régions économiques, suscite certaines questions si on le regarde sous l'angle des potentialités agricoles.

Quels sont les critères qui ont présidé à la délimitation des régions actuelles — cette délimitation n'obéirait-elle qu'aux critères politiques ou tiendrait-elle aussi compte des critères économiques, des données naturelles et des conditions sociales ?

Quelle serait la délimitation nouvelle qui tiendrait essentiellement compte des zones homogènes sous l'angle des potentialités agricole ?

Telles sont les questions sur lesquelles vont porter mes réflexions.

L'observation du problème tel qu'il se pose au Cameroun mérite une certaine analyse avant d'arriver éventuellement à l'énoncé des critères méthodologiques du mode de détermination et de délimitation des régions homogènes sous l'angle des potentialités agricoles.

En effet, il semble indiqué de se demander de quelles potentialités agricoles il faudrait tenir compte dans cette analyse : des potentialités naturelles telles les forêts originaires et la savane primitive, ou alors des cultures qui ont été adaptées aux données naturelles? Dans un cas comme dans l'autre, il semble que les potentialités agricoles sont une expression superficielle des éléments objectifs réels et durables qui les déterminent. En effet, si l'on ne peut pas étendre la culture du bananier dans l'Adamaoua Camerounais, pourquoi l'élevage bovin ne se pratiquerait-il pas dans la forêt orientale du pays dans les mêmes conditions que dans l'Adamaoua?

Cette série de questions qu'on peut allonger à l'infini conduit à suggérer de faire d'abord un constat des conditions naturelles de différentes régions agricoles du pays, d'étudier en tenant compte de leur histoire, les différentes potentialités agricoles naturelles ou artificielles.

*Chef de Division des Synthèses et du Contrôle d'exécution du Plan. Ministère du Plan, YAOUNDE.

CONSTAT SUR LES DIFFERENTES REGIONS DU CAMEROUN

Le Cameroun situé dans la zone centrale du continent africain et dans la Baie de Biafra au sein du Golfe de Guinée s'étire sur plus de 1.500 km du 2^e jusqu'au 13^e parallèle Nord (jusqu'au lac Tchad).

Sa superficie totale est de 476.000 km². Sa diversité géographique, climatologique, géologique, pédologique, lui confère une flore naturelle très variée et des possibilités de développer une agriculture très diversifiée.

En effet, du point de vue de la végétation, on distingue de prime abord cinq régions :

1. la région forestière du Sud (comprenant le Sud-Est mais excluant le Sud-Ouest),
2. la région du littoral qui s'étend depuis la côte camerounaise jusqu'à une distance de 50 km vers l'intérieur du pays,
3. la région montagneuse de l'Ouest qui comprend une partie de la région administrative de l'Ouest et la partie Sud de la région administrative du Cameroun Occidental,
4. la région du Centre, zone de transition située au Nord de la région forestière du Sud et comprenant le haut plateau de l'Adamaoua,
5. la région du Nord-Cameroun depuis les pentes nord de l'Adamaoua jusqu'au lac Tchad.

Chacune de ces régions présente des caractéristiques particulières du point de vue de la végétation naturelle et de l'agriculture traditionnelle et moderne. Cette répartition ne coïncide pas avec les divisions administratives.

Examinons en détail chacune d'elles.

1. La région forestière du Sud : elle connaît deux saisons de pluies par an qui totalisent 1,5 m à 2,5 m de pluies en 135 à 225 jours effectifs. Son altitude moyenne varie entre 250 et 800 m. Elle est limitée au Sud par la frontière et au Nord par la ligne Ndiakine - Yoko - Bertoua - Batouri - Kenzou.

C'est une région dont la végétation naturelle est la forêt vierge épaisse (la grande sylve). Mais l'action humaine a créé des cacaoyères et des palmeraies ; de vastes forêts ont été abattues pour faire place aux cultures vivrières à telle enseigne qu'autour de Yaoundé et vers Bertoua, la forêt est remplacée par une savane boisée.

A l'intérieur de la région forestière naturelle du Sud-Cameroun on distingue sous l'angle agricole :

— la sous-région cacaoyère avec des cultures vivrières dont certaines, telles le bananier et le macabo, tendent à prendre une grande importance,

— la sous-région des palmeraies,

— le palmier à huile pousse « spontanément » dans cette région à tel point que l'on pense qu'il en est une plante originaire. Des plantations industrielles y ont été créées.

2. La région du Littoral est constituée par une bande de terre d'une largeur de 50 km le long de l'Océan Atlantique sur la côte camerounaise. Elle est caractérisée par une forte pluviométrie d'environ 5 mètres d'eau par an en 225 jours et par une température qui varie entre 20° et 32° C. Elle est couverte d'une forêt, constituée de mangrove le long de la côte, mais qui s'enrichit au fur et à mesure que l'on avance vers l'intérieur du pays.

Du point de vue agricole le palmier à huile, le bananier, le manioc y sont les cultures dominantes.

Elle est traversée par de nombreux fleuves : Wouri, Dibamba, Sanaga Nyong.

3. La région du centre. Elle est caractérisée par un climat tropical de transition avec une seule saison de pluies (1,5 m d'eau par an en 140 jours effectifs). Le plateau de l'Adamaoua situé au cœur du pays forme un ensemble complexe à une altitude de 1.200 m. Le volcanisme y a créé un relief tourmenté.

La température varie de 15° (mini) à 32° (maxi).

La végétation est constituée de forêts-galeries qui bordent les cours d'eau, alors que la savane et les bosquets couvrent les hauts plateaux.

Bien que cette zone ne soit pas très peuplée, elle a subi et continue à subir une intervention humaine très sensible, notamment en matière d'élevage bovin qui est sa principale richesse. Comme cultures vivrières on y retrouve la pomme de terre, l'arachide, le maïs, l'igname, le manioc ; une gamme importante de cultures des pays tempérés y sont adaptables (vigne, pommier, etc.).

Si par sa végétation naturelle cette zone peut être considérée comme homogène, il est possible de lui donner des orientations très diversifiées. En effet, elle est et restera pour longtemps la zone d'élevage par excellence et les possibilités d'une véritable association agriculture-élevage y sont très grandes, car elle se prête à de nombreuses cultures fourragères et céréalières, pendant que les bovins produisent du fumier. Elle constitue d'autre part, une zone touristique, grâce notamment à ses importantes réserves en espèces animales.

Il convient de noter que du point de vue naturel et agricole, elle est absolument distincte des autres régions du pays. Les cultures propres aux régions à climat équatorial pur ou légèrement nuancé (Ouest), telles le cacaoyer, le bananier ou l'hévéa, ne peuvent y être pratiquées.

4. La région montagneuse de l'Ouest. Par sa latitude, la Région Montagneuse de l'Ouest devrait se rattacher à la zone forestière du Sud. Mais son relief montagneux lui confère un climat et une végétation spécifiques qui incitent à l'étudier séparément. On y rencontre des sommets variant entre 4.070 m pour le Mont-Cameroun et 1.000 m environ sur les hauts plateaux de Wum. Les monts Koupé, le Manengoubá, les monts Bamboutos, le massif du Mbam, les montagnes volcaniques de Nko-Gam et du Mbapit à la limite du pays Bamoun, sont les sommets les plus remarquables.

Le climat tropical y devient frais avec des fortes précipitations sur des sols volcaniques très fertiles, la température la plus basse atteint 5° sur les pentes du Mont-Cameroun et la plus élevée ne dépasse jamais 32°. En outre, cette région est la plus peuplée du Cameroun avec une densité moyenne d'environ 50 hab./km².

Ces conditions lui valent une vocation agricole particulière. Cette région a subi jusqu'à ce jour une colonisation intense par les autochtones, et comprend de ce fait plusieurs sous-zones culturelles : la zone caféière, la zone bananière, la zone cacaoyère. Quant aux cultures vivrières, leur production est beaucoup plus intense dans la partie nord de cette région. Le maïs, l'igname, la banane plantain, l'arachide, la pomme de terre y prennent une grande importance.

De par ses potentialités agricoles et sa mise en valeur poussée, cette région tend à s'intégrer dans la zone de transition. Evidemment on peut envisager un reboisement intensif. Mais celui-ci ne manquera pas de rencontrer des difficultés face à l'agriculture qui ne cesse de s'étendre.

5. La zone sahélienne (Nord-Cameroun). Elle va des rives de la Bénoué jusqu'au lac Tchad. Une saison sèche de 5 à 8 mois alterne avec une saison des pluies. La hauteur annuelle des précipitations diminue du Sud au Nord, passant de 1.300 mm au pied du plateau de l'Adamaoua, à 500 mm aux rives du lac Tchad.

La végétation passe progressivement de la savane boisée à la steppe à épineux du type sahélien. Au Nord-Est, de vastes secteurs le long du Logone et du Chari sont périodiquement inondés.

Du point de vue agricole, on trouve du coton, de l'arachide, du riz (dans le Mayo-Danaï) ; le mil et le sorgho constituent la base de l'alimentation des populations. Actuellement le Nord constitue la région rizicole, cotonnière et arachidière du pays. Bien que les irrégularités climatiques constituent le principal handicap au développement de l'agriculture moderne, cette région pourrait recevoir d'autres cultures de savanes à grande échelle.

Ajoutons que grâce à l'abondance du gibier, de nombreuses réserves de chasse et des parcs nationaux (notamment celui de Waza) ont été créés et occupent des surfaces importantes qui doivent entrer en ligne de compte pour la détermination des zones homogènes.

Compte tenu de ces différentes constatations, il paraît opportun d'indiquer les quelques critères qui pourraient présider à la détermination et à la délimitation des zones homogènes sous l'angle des potentialités agricoles.

CRITERES DE DELIMITATION ET DE DETERMINATION DES REGIONS HOMOGENES SOUS L'ANGLE DES POTENTIALITES AGRICOLES

Les critères ci-après servent actuellement à délimiter les zones homogènes sous l'angle des potentialités agricoles comme en fera foi l'essai d'application pratique.

a) Les critères naturels :

Ils sont souvent assez contraignants, citons :

. *la température annuelle observée et sa variation dans le temps*

Il existe des plantes (le cacaoyer par exemple), qui ne peuvent supporter qu'une température donnée pendant une période déterminée.

. *L'ensoleillement*

La quantité de lumière émise à différents lieux, à des altitudes différentes, est déterminante pour la localisation de certaines plantes. C'est le cas du palmier à huile qui pousse seulement dans certaines régions du Sud-Cameroun.

. *La pluviométrie*

Son rôle sur le plan agricole est essentiel. La hauteur moyenne annuelle des précipitations à la répartition des pluies dans l'année sont deux facteurs décisifs pour rendre compte de la localisation des cultures.

. *Morphologie du sol*

Un sol composé d'une certaine manière ne peut permettre que la culture d'une gamme déterminée de plantes.

. *L'hydrographie*

Elle influe sur les conditions naturelles et peut favoriser ou au contraire, interdire la présence de certaines cultures.

La conjugaison de ces diverses composantes du milieu physique permet d'arriver à délimiter des régions homogènes. Ce sont elles qui nous ont conduit à distinguer cinq régions naturelles au Cameroun.

b) D'autres facteurs permettent de pousser plus loin ces distinctions et de faire apparaître des zones plus restreintes :

- les débouchés de la production,
- le facteur démographique,
- les traditions des populations concernées,
- la politique de développement.

. Influence des débouchés commerciaux dans la détermination des zones homogènes

La demande de certains produits sur les marchés locaux ou extérieurs suscite dans le pays le choix des cultures à faire dans des zones données susceptibles de recevoir une gamme variée d'espèces.

C'est ainsi que la zone dite cacaoyère fut créée pour répondre à la demande de cacao des pays européens, notamment la France et le Royaume-Uni, pendant l'époque coloniale ; il en a été de même pour le café, le coton, l'hévéa et la banane d'exportation.

Quant au marché local, il détermine la création de zones de cultures maraîchères autour des grandes villes, Yaoundé et Douala par exemple.

Certaines plantes comme le bananier-plantain commencent à faire l'objet des plantations industrielles qui constituent parfois de véritables zones homogènes de 3^e ou 4^e rang et ce, à cause de la demande du marché.

L'influence des débouchés sur la naissance des zones homogènes est renforcée par l'amélioration des voies de communication. Le Transcamerounais et la route transafricaine Mombassa-Lagos ainsi que la création d'autres axes routiers vont entraîner des changements dans l'exploitation agricole et l'existence des zones homogènes actuelles.

L'ananas était jusqu'en 1972 cultivé à titre expérimental au Cameroun. Grâce au débouché offert par la C.E.E. et le marché américain, le Cameroun a décidé de créer des plantations industrielles dans la zone de transition de Mbadjock qui pourront permettre une exportation de près de 100.000 t d'ananas par an.

. La charge démographique

Suivant la densité de la population, son niveau d'instruction et son besoin d'élever son niveau de vie, le milieu subit des transformations et une mise en valeur plus ou moins poussées.

L'Ouest du pays, le Littoral, la Mofou et la Lékié dans le Centre-Sud connaissent un développement plus rapide en partie, grâce à leurs fortes densités.

Certaines cultures exigeant une main-d'œuvre abondante, se font dans ces régions (toutes autres conditions étant égales). C'est ainsi que la culture du thé est pratiquée à l'Ouest.

On constate que là où la population est très nombreuse, une gamme variée de culture est adoptée. Certaines plantes qui autrefois n'avaient aucune importance économique, font l'objet actuellement d'une culture rationnelle, et les populations deviennent plus réceptives à des nouvelles méthodes culturales. Le cas de la Lékié et de l'Ouest est assez probant où la densité est de l'ordre de 60 habitants au km² dans certaines zones. On y cultive non seulement en terrain plat, mais aussi sur les pentes et les sommets des montagnes.

. L'influence des traditions des populations concernées sur l'apparition des zones homogènes sous l'angle agricole

Compte tenu des habitudes alimentaires, certaines cultures prendront plus d'importance que d'autres. C'est ainsi que dans la Lékié, les populations font surtout le manioc, la banane-plantain, le maïs et l'igname ; alors qu'à l'Ouest, elles cultivent plutôt le haricot, les grains de courge, la patate, le macabo, le taro, l'arachide, la pomme de terre, etc.

. La politique de développement

Les options de politique économique de l'Etat entraînent nécessairement des variations dans la délimitation des zones homogènes. Il peut en résulter la naissance des nouvelles zones agricoles à l'intérieur des régions naturelles. Par exemple, la région de Yagoua qui est en partie inondée en saison des pluies, est devenue une zone rizicole, mais on aurait pu aussi y introduire la culture maraîchère. Il en est de même du coton, du palmier à huile, du bananier ou de l'hévéa. S'il en est ainsi, c'est parce que le Gouvernement a jugé opportun pour l'instant de pratiquer ces cultures et non d'autres dans ces régions.

L'Etat peut décider la substitution d'une plante pratiquée dans une zone par une autre : c'est le cas du caféier dans la région de l'Ouest par exemple.

L'arachide peut bien réussir dans la zone de Mbadjock mais le Gouvernement a décidé de faire de cette région une zone d'ananas, de canne à sucre et de pâturage-relais pour le bétail venant du Nord et une zone d'embouche bovine plus tard.

CONCLUSION

Si l'on tient compte des critères de détermination et de délimitation des régions homogènes qui précèdent sous l'angle des potentialités agricoles, on peut distinguer près d'une cinquantaine de régions homogènes, lesquelles pourraient se subdiviser en sous-zones homogènes.

C'est pourquoi, si les critères énoncés ci-dessus ont leur valeur, la relativité du mode de détermination semble être un facteur directeur.

La politique de l'aménagement du territoire du Cameroun et du développement rural tend à adapter le mode d'utilisation de l'espace aux différentes écologies, de manière qu'à tout moment, le pays puisse tirer le maximum de revenus de ses exploitations.

Les cinq régions homogènes que nous avons arrêtées comme guide de notre étude ne sont en fait que des régions d'orientation, car elles sont elles-mêmes constituées d'un ensemble de régions homogènes qui néanmoins sont déjà délimitées d'après les critères énoncés dans le texte. La discussion de ce document pourra, nous l'espérons, permettre d'aboutir à une approche identique.

RECHERCHES SUR LA STRUCTURATION ET L'AMENAGEMENT DU MILIEU RURAL EN COTE-D'IVOIRE

J.-P. TROUCHAUD

Depuis les années 1968-1969 les services de planification ivoiriens poursuivent un effort de régionalisation parfois difficile car les réticences et les freins restent multiples aussi bien dans les esprits que dans les institutions : conception sectorielle des deux premiers plans quinquennaux réalisés selon l'optique des comptes nationaux ; actions de développement également sectorielles dictées par un souci de rentabilité immédiate, de production et de croissance (multiplication des SODE...) ; rigidité d'un appareil administratif centralisé à l'image du modèle français ; prudence des responsables politiques conscients de la fragilité d'une unité nationale récemment acquise.

Cependant l'un des projets élaboré depuis deux années environ par les services à vocation régionale du Ministère du Plan semble recevoir un maximum d'adhésion aussi bien de la part de l'administration centrale que des responsables régionaux. Il s'agit d'une tentative de structuration et d'aménagement du milieu rural que nous voudrions décrire brièvement dans les pages suivantes en précisant sa genèse, ses méthodes, ses objectifs, en soulignant également l'interférence de divers travaux de géographes, d'économistes, de planificateurs qui confère à la démarche un intérêt particulier en tant qu'expérience de recherche appliquée et pluridisciplinaire.

LES MOTIVATIONS

A l'origine interviennent plusieurs constatations issues d'un inventaire systématique et cartographié réalisé au cours des dernières années par les géographes collaborant à l'Atlas de Côte-d'Ivoire et par les agents de l'Aménagement du Territoire au Ministère du Plan. Cet inventaire porte d'une part sur la répartition de la population, d'autre part sur la localisation de divers éléments d'infrastructure économique ou d'équipements socio-culturels mis à la disposition de cette population.

Première constatation : les 70 villes de Côte-d'Ivoire (définies comme centres administratifs de plus de 5.000 habitants) et une cinquantaine de bourgs ou gros villages, chefs-lieux de sous-préfectures récemment créées, représentent les points de concentrations privilégiés de toutes les formes d'infrastructure ou d'équipement. Bien que très inégalement dotés selon leur taille ou l'ancienneté de leur création, on peut admettre que tous les centres administratifs disposent ou disposeront dans un avenir proche des services et équipements de base financés sur fonds publics.

Le rythme des réalisations dépend des disponibilités financières de l'Etat et, au niveau régional, du dynamisme ou des relations des responsables locaux aux premiers rangs desquels interviennent des préfets

ou des sous-préfets soucieux de marquer leur passage dans les circonscriptions par des réalisations concrètes. Une population totale d'environ 1.500.000 habitants (y compris Abidjan) bénéficie a priori de ces équipements urbains immédiatement accessibles, souvent complets et parfois de haut niveau.

Deuxième constatation : le milieu rural, représentant approximativement 3 millions d'habitants disséminés sur quelques 8.500 villages, hameaux ou campements, reste relativement très défavorisé. L'analyse cartographique des différents types d'équipements de base (infrastructure commerciale et de transport, marchés, ouvrages d'hydraulique, antennes administratives, dispensaires, écoles, etc.) fait apparaître une répartition très contrastée, variable selon de multiples critères régionaux ou locaux : caractères du peuplement (habitat groupé ou dispersé), position et distance (par rapport aux axes ou aux villes), niveau de revenus (plantations ou agriculture vivrière), facteurs accidentels ou conjoncturels (village d'origine d'une personnalité influente), etc. D'une manière générale les rapports établis entre équipements disponibles et population (par exemple : 1 dispensaire pour x habitants) restent faibles, masquant des irrégularités de localisation ou bien le fait que de par la distance ou l'isolement une partie de la population rurale ne peut bénéficier réellement des installations existantes.

Une troisième constatation relève de ce qu'il est convenu d'appeler depuis quelques années en Côte-d'Ivoire « les disparités régionales » : les équipements de base (et notamment la construction des écoles) restent dans la plupart des cas à la charge des villageois. On observe donc sur les cartes de répartition une décroissance progressive de leur densité du sud vers le nord, des régions forestières de plantation aux régions de savane démunies de ressources monétaires.

Ces trois constatations ont été à l'origine d'une politique d'intervention régionale tendant à corriger les inégalités et les lacunes du système actuel pour aboutir (en principe au terme de la décennie 1970-1980) à une répartition plus équilibrée et plus dense offrant un maximum de services et d'équipements au maximum de population rurale.

Au préalable a été écarté le milieu urbain considéré a priori comme relativement privilégié et ne nécessitant pas, tout au moins dans l'immédiat, un effort aussi important.

En ce qui concerne le milieu rural deux directions parallèles et complémentaires ont été suivies :
— d'une part, proposer et instituer des cadres géographiques destinés à structurer le semis plus ou moins indifférencié du peuplement rural ;

— d'autre part, définir une politique d'assistance de l'Etat (notamment en matière de financement) pour permettre aux collectivités locales de réaliser plus aisément les programmes indispensables d'infrastructure ou d'équipement.

LA STRUCTURATION DU MILIEU RURAL : PAYS RURAUX ET VILLAGES-CENTRES

Le premier objectif a été de définir une unité spatiale et humaine susceptible de servir de cadre aux interventions de l'Etat et de favoriser la participation de la population.

Cette cellule de base, représentant le niveau inférieur dans l'échelle d'encadrement des services, a été appelée : « pays rural ».

Comme point de départ théorique, deux ordres de faits pouvaient être utilisés concurremment.

Tout d'abord un trait dominant du peuplement rural ivoirien : la fréquence d'une répartition en petits noyaux distincts, en concentrations de villages qui provoquent les « pustules » caractéristiques révélées par la carte de densité par isolignes de l'Atlas.

En second lieu, certaines normes d'effectif qui doivent être prises en compte pour l'utilisation optimale des équipements de base les plus fréquents (écoles, dispensaires).

Sans entrer davantage dans les détails il a été admis qu'un pays rural-type pouvait comprendre

5.000 habitants résidant à moins de 5 km d'un village important et bien situé qui serait choisi comme « village-centre » ; ce dernier pourrait alors constituer le point de concentration privilégié de certains équipements.

Il ne s'agit donc pas de découper le territoire en une mosaïque de petites unités qui cloisonneraient à un niveau inférieur la trame administrative des 124 sous-préfectures actuelles, mais de déceler les points forts du peuplement, les localités les mieux situées pour desservir à courte distance la population rurale dispersée aux alentours.

A partir de ce schéma a été entrepris un long travail d'investigation sur la base des cartes régulières au 1/200.000. La documentation était disponible et provenait soit des synthèses de géographie humaine de l'Atlas (cartes de localisation des sites habités, listes de villages et effectifs de population), soit d'enquêtes, d'états, de mises à jour fournies par plusieurs ministères techniques précisant la localisation des équipements existants : routes, marchés, adductions d'eau, électricité, centres d'état civil, dispensaires, écoles, centres d'animation rurale, etc.

Cette documentation a été traitée selon la méthode suivante :

Pour chaque département administratif (24 circonscriptions, mais certaines, trop vastes, ont dû être scindées pour conserver un format utilisable), a été dessiné un premier fond de carte au 1/200.000 portant essentiellement les sites habités (villes, villages, hameaux et campements) représentés par des cercles de surface proportionnelle à leur population.

A partir de ce fond, reproduit par tirages transparents ou opaques, ont été élaborées deux cartes d'analyse et une troisième carte de synthèse.

Sur la première carte d'analyse ont été reportés les facteurs de cloisonnement de l'espace :

- les accidents physiques importants (lignes de relief, cours d'eau, lagunes et lacs) ;
- les limites administratives (départements et sous-préfectures) ;
- les frontières ethniques ou politiques anciennes (avec le maximum de précision en ce qui concerne les petites unités de type groupes tribaux ou claniques pour lesquelles une synthèse détaillée était disponible grâce aux travaux de la carte ethnique de l'Atlas) ;
- les limites des réserves domaniales ou des forêts classées théoriquement interdites à l'occupation humaine.

Sur la deuxième carte d'analyse ont été transcrits tous les facteurs pouvant contribuer à des rapprochements, à des mouvements convergents de la population :

- le réseau complet des voies carrossables ;
- les différents équipements, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Au niveau des villages, la présence d'un seul type d'équipement a motivé le dessin en surcharge d'une grille à quatre compartiments correspondant respectivement à l'école, au dispensaire, au marché (avec indication de fréquence) et à une quatrième rubrique diverse pouvant être complétée soit par une antenne d'état-civil, soit par un centre d'animation agricole, soit par un siège de chefferie traditionnelle.

Les villes et les bourgs, chefs-lieux de département ou de sous-préfecture, ont été systématiquement affectés d'une grille plus complète à 12 compartiments sur laquelle pouvaient être figurés : l'enseignement primaire, secondaire ou technique ; les hôpitaux, maternités et dispensaires ; divers services administratifs ; les marchés quotidiens ou hebdomadaires, des magasins à succursales multiples (type chaîne Avion) ; l'adduction d'eau, l'électricité, le téléphone, etc.

La confrontation des deux cartes d'analyse a permis au cours de séances de travail regroupant plusieurs agents de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale de délimiter les pays ruraux et de décider par un choix raisonné la localisation des villages-centres correspondants. A l'usage, les principaux critères de choix utilisés pour ces derniers se sont révélés être :

- la taille démographique ;
- la position par rapport au peuplement et au réseau routier (carrefour) ;
- la présence d'un marché, indice de relations avec d'autres villages et avec l'extérieur.

Les résultats de cette première phase de travail ont été transcrits sur une troisième carte de synthèse qui a constitué le projet initial de structuration. Les villes et les villages-centres y ont été mis en évidence par des signes de grande taille qui constituaient les centres de figures étoilées dont les branches représentaient les liaisons avec les villages satellites ; les liaisons sûres et à courte distance (moins de 5 km) ont été transcrites en traits forts et pleins ; elles se distinguaient des liaisons plus aléatoires avec des villages isolés marquées en tiretés. Parfois ont été indiquées des alternatives entre deux villages rapprochés, également susceptibles de jouer un rôle de village-centre ; parfois aussi ont été mentionnées des créations différées lorsque l'effectif total du pays rural paraissait nettement trop faible par rapport à la norme moyenne de 5.000 habitants.

Les chiffres de population de chaque pays rural ont été portés dans des cartouches avec mention des effectifs agglomérés au village-centre, des effectifs dispersés à courte et à longue distance, du total de la population.

Cette partie en quelque sorte théorique du travail de structuration, effectuée « en cabinet » à partir d'une documentation générale à l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, n'a pas donné lieu à des difficultés majeures. Dans bien des cas le semis des villages s'est révélé propice à l'application du schéma avec des localités importantes émergeant nettement au-dessus des tailles moyennes, bien situées et bien reliées aux autres villages-satellites, jouant parfois déjà un rôle local de polarisation (marché notamment). Dans certaines régions faiblement peuplées, aussi bien en savane qu'en forêt, l'existence de villages isolés et éloignés a soulevé des problèmes de rattachement à tel ou tel village-centre ; le critère ethnique a généralement été utilisé pour résoudre ces alternatives. Dans d'autres régions denses (Pays Bété et Dida par exemple), l'uniformité de la taille des villages et la pulvérisation des unités ethniques de base ont rendu délicat le choix a priori des villages-centres.

Sur le plan de la méthode, l'avantage essentiel de cette première phase de structuration a été le traitement d'une documentation homogène à l'ensemble de la Côte-d'Ivoire par une même équipe et selon des critères identiques. En définitive, les préoccupations essentielles des exécutants ont été de respecter dans la mesure du possible les normes d'effectifs (entre 3.000 et 10.000 habitants pour les cas extrêmes) afin de ne pas provoquer un émiettement qui aurait enlevé toute sa valeur à l'idée de structuration ; mais également de privilégier lors des choix de villages-centres des localités susceptibles de jouer un rôle économique (taille, carrefour, vocation existante) de préférence aux sites désignés par l'histoire ou la structure ancienne (villages chefs-lieux de canton ou sièges de chefferies) ; en fait, dans bien des cas, les critères ont coïncidé.

La deuxième phase du travail a été une phase de concertation.

Les cartes d'analyse et le projet initial (complétés par des états récapitulatifs des villages, des chiffres de population et des équipements dans chaque sous-préfecture) ont été transmis pour examen critique aux autorités régionales : Préfets, Sous-Préfets, Députés, Conseillers Généraux, Chefs de Section du P.D.C.T., responsables locaux des ministères techniques, etc.

La transmission, réalisée directement par des agents du Service de l'Action régionale, a donné lieu à une série de navettes :

Lors d'une première tournée, les agents du Plan ont expliqué l'ensemble du projet et ont présenté les documents confiés ensuite aux instances régionales pendant plusieurs semaines pour examen et étude.

Au cours d'une deuxième tournée des séances de travail ont permis de prendre en compte de nouveaux éléments d'information, de discuter certains ajustements ou modifications proposés par le niveau régional et d'aboutir généralement à un schéma de structuration satisfaisant pour les deux parties.

Les cartes et les états chiffrés définitifs ont alors été mis au propre par les services du Ministère du Plan et transmis en plusieurs exemplaires aux responsables régionaux.

A l'usage, cette procédure longue et contraignante s'est révélée bénéfique. Sur le plan de la méthode, elle a permis d'intégrer des informations très précieuses qu'il était impossible d'obtenir dans les bureaux d'Abidjan : des données statistiques récentes ou mises à jour mais surtout des renseignements qualitatifs émanant de personnes connaissant bien la réalité locale, ce qui corrigeait efficacement le caractère trop abstrait de la première phase du travail. Ainsi, ont pu être notées des informations sur les rivalités ou incompatibilités entre villages ou leaders locaux, des avis sur la pertinence de tel choix ou de tel rattachement, des appréciations sur le dynamisme ou l'ouverture au modernisme de telle communauté plus apte à être choisie comme village-centre.

En contrepartie les responsables régionaux et notamment les représentants des collectivités ont parfois manifesté une tendance à la multiplication exagérée des pays ruraux, révélant des particularismes villageois ou ethniques. Les agents du Ministère ont dû s'efforcer dans la mesure du possible de faire admettre les normes de taille nécessaires, tant pour l'utilisation rationnelle des équipements ultérieurs que pour leur financement dont une part, comme il sera vu plus loin, reste à la charge de la population.

D'une manière plus générale les responsables régionaux ont accueilli favorablement le projet de structuration qui leur est apparu comme une tentative des services centraux de l'Etat pour descendre réellement au niveau où les problèmes se posent avec toute leur spécificité. Ainsi dans les premiers documents présentés, certains isolats avaient été délibérément laissés en dehors des pays ruraux ; les responsables locaux ont systématiquement demandé leur rattachement (quels que soient les problèmes de liaison et de distance) révélant un souci de ne point laisser subsister de population marginale à l'écart de la structuration projetée.

La diffusion des jeux de cartes a également permis de combler une lacune flagrante d'information dans beaucoup de centres administratifs ne disposant d'aucun document cartographique : la répartition actuelle des équipements est apparue de façon visuelle avec toutes ses inégalités, ses insuffisances et ceci a contribué notablement à une prise de conscience des problèmes les plus urgents dans le périmètre de chaque circonscription.

Inversement, grâce à la procédure adoptée, les agents de services régionaux du Plan ont trouvé des occasions de contacts renouvelés avec les responsables régionaux. A partir d'un thème de travail relativement simple étayé de documents concrets, ont pu être engagés des échanges d'informations très divers ou des discussions élargies à l'ensemble des problèmes de développement de la région. Ceci n'est pas le moindre résultat de la mise en œuvre de la politique de structuration.

LA REALISATION DES EQUIPEMENTS : LES FONDS REGIONAUX D'AMENAGEMENT RURAL

Parallèlement au projet de structuration, les services du Plan ont été amenés à préciser les premiers objectifs d'une politique d'équipement du milieu rural plus rationnelle et plus efficace susceptible d'être menée à bien dans le cadre précédemment défini du pays rural.

Les grilles d'équipement

Chaque type d'équipement ne peut pas s'appliquer au même niveau : des puits, des écoles peuvent descendre assez bas dans la hiérarchie des localités (petit village), d'autres nécessitent un effectif plus

important d'utilisateurs potentiels et doivent être localisés au village-centre pour desservir l'ensemble du pays rural ; ceci restant schématique et devant tenir compte de toute une gamme de niveaux intermédiaires.

A partir des caractéristiques habituelles d'utilisation ont été établies des grilles permettant de normaliser l'implantation des équipements souhaitables. La grille reproduite ci-dessous présente un éventail des réalisations envisagées avec leur localisation préférentielle : ..

Secteur et type d'équipement	Équipement Village-Centre	Équipement Zone rurale desservie
Infrastructure économique :		
— Approvisionnement commercialisation produits, crédit	— Marché couvert — Coopérative (bureaux magasins et divers)	— Hangars de stockage
— Routes	— Aménagement liaisons à réseau national	— Aménagement liaisons avec village-centre (création 10 km de pistes vicinales)
— Elevage	— Abattoir de brousse	— Points d'eau en nombre variable selon taille des localités
— Hydraulique	— Points d'eau (puits ou forage), éventuellement réservoir	— A définir selon région
— Hydro-agricole	— à définir selon région	— A définir selon la taille
— Edilité	— Lotissement, assainissement, voirie	— Raccordement dans certaines régions
— Electricité	— Electrification, soit ponctuelle, soit raccordement au réseau	
— Poste	— Relai poste automobile rurale	
Infrastructure administrative et socio-culturelle :		
— Intérieur	— Centre d'état-civil — Centre de soins avec petite maternité 5-7 lits	— Poste secourisme
— Enseignement	— 1 école-cantine 6 classes avec télévision scolaire	— x écoles à 3 ou 6 classes selon la taille des villages (avec télévision scolaire)
— Promotion jeunes et adultes	— Antenne	
— Encadrement agricole	— Antenne	
— Socio-culturel	— Foyer de jeunes, foyer de la femme, salle de réunions, aménagements sportifs	— Aménagements sportifs

Cette liste-type reste sommaire : les grilles doivent en fait être adaptées à chaque région et surtout comporter des évaluations précises du coût des équipements pour informer les responsables locaux et les aider dans la détermination des choix et des urgences.

Les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (F.R.A.R.)

Le principal problème reste le financement des équipements proprement dits et, pour certains d'entre eux des charges récurrentes d'entretien ou de personnel.

Jusqu'à présent la plupart des aménagements collectifs d'intérêt local sont restés à la charge des populations rurales (les écoles notamment), ceci accentuant le retard pris par les régions les plus pauvres.

L'aide financière de l'Etat s'avérant indispensable pour pallier ce déséquilibre, les services du Plan ont donc proposé la création de Fonds Régionaux d'Aménagement Rural dont le fonctionnement serait le suivant :

Chaque Fond Régional, institué par grande Région d'Aménagement, serait géré par un Comité Directeur comprenant le Président de la Commission Régionale de Développement, les Préfets des Départements concernés, des représentants du Ministère du Plan, des Finances et d'autres ministères techniques. Le secrétariat serait assuré par le Délégué Régional du Plan.

L'utilisation du Fond serait réservée exclusivement aux équipements concernant les habitants des campagnes ; le fond serait polyvalent et susceptible de financer tout aménagement collectif intéressant un ou plusieurs villages.

Chaque Fond Régional serait alimenté par :

- une contribution de l'Etat (ou de l'aide extérieure) ;
- une participation des collectivités (village, groupe de villages ou pays rural) intéressées par la réalisation des équipements.

C'est par le mode de calcul de la participation villageoise qu'a pu être introduite une tentative d'atténuation des déséquilibres régionaux. En effet, si le principe de la participation des futurs utilisateurs devait être maintenu afin d'engager leur responsabilité pour l'implantation, la construction et l'entretien des équipements, cette participation pourrait être modulée en fonction des ressources disponibles très variables d'une région à l'autre.

Les analyses de revenus monétaires réalisées par les économistes et les géographes du Ministère du Plan au niveau de régions ou de sous-régions homogènes ont pu être utilisées pour délimiter quatre grandes zones de revenu :

- Zone 1 : toute la moitié nord du territoire et les circonscriptions de savane du V baoulé ;
- Zone 2 : la région forestière de l'Ouest à monoculture de café ;
- Zone 3 : la région du Centre-Ouest ;
- Zone 4 : Les régions forestières du sud et de l'est à forte densité de cultures industrielles.

Le revenu monétaire rural par an et par tête était en 1970 :

- Zone 1 : 3.200 F CFA
- Zone 2 : 6.400 F CFA
- Zone 3 : 13.400 F CFA
- Zone 4 : 22.000 F CFA

A partir de ces données ont été estimées pour chaque zone les parts respectives de l'Etat et des populations rurales dans la constitution du Fond Régional :

	Part de l'Etat	Part des populations
— Zone 1 :	85 %	15 %
— Zone 2 :	70 %	30 %
— Zone 3 :	35 %	65 %
— Zone 4 :	15 %	85 %

Le mode de calcul permettait donc d'introduire une part de financement public d'autant plus élevée que les régions étaient défavorisées. En fait, ces régions (et notamment la zone 1) coïncidaient avec celles où la densité des équipements existants étaient la plus faible, ce qui revenait à confier à l'Etat l'effort ultérieur le plus important.

LE BILAN

La première partie de la politique d'aménagement régional, c'est-à-dire les schémas de structuration, est actuellement arrivée au terme de sa réalisation technique. Les dernières navettes entre le Ministère du Plan et les régions ont eu lieu au cours de l'été 1972 ; les dernières cartes de synthèse sont en cours de rédaction.

Le projet n'a pas encore reçu un caractère rigoureux et définitif (par exemple, par la publication des listes de villages-centres au Journal Officiel). Les documents cartographiques sont diffusés dans les centres administratifs de l'intérieur et utilisés essentiellement comme documents de travail par les responsables régionaux.

Dans l'immédiat le projet a contribué à ralentir le processus de multiplication des unités administratives de base, c'est-à-dire les sous-préfectures. En effet, au cours des dernières années de nombreuses unités nouvelles ont été créées par scission des circonscriptions anciennes et les demandes affluent au Ministère de l'Intérieur ; celui-ci ne les satisfait que partiellement en fonction des disponibilités en crédit et en personnel. Paradoxalement tend à se reconstituer par le jeu des créations, l'ancien découpage en cantons de l'époque coloniale, calqué sur les divisions ethniques qui avait été radicalement supprimé à l'Indépendance.

Cette tendance au morcellement correspond à une pression indéniable de la population désireuse de bénéficier des équipements normalement financés sur fonds publics dans les centres administratifs ; mais elle conduit assez fréquemment à des solutions contestables (tant dans la délimitation des périmètres que dans le choix des chefs-lieux) amenées davantage par le jeu de facteurs politiques ou ethniques que par des critères plus rationnels de démographie ou d'économie. Le village-centre et les possibilités d'équipement offertes ont pu être, dans certains cas, considérés par les notables ou les responsables locaux comme un palliatif suffisant.

La deuxième partie, c'est-à-dire la mise en place et le fonctionnement des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural, n'a progressé que très lentement. L'ensemble des projets a reçu un accueil favorable mais certaines modalités concernant le financement, les responsabilités de décision ou de gestion restent encore à l'étude au niveau central et au Ministère des Finances. Des tranches expérimentales de crédits, dégagées sur les exercices 1971 et 1972 pour les régions Nord et Centre, n'ont pas pu être utilisées de façon satisfaisante car le niveau régional, insuffisamment étoffé, n'est pas parvenu à élaborer ou à transmettre à temps utile les dossiers techniques des programmes ou de financement.

L'œuvre reste donc une œuvre de longue haleine comportant un effort important de formation et les services à vocation régionale du Ministère du Plan ne prévoient sa généralisation qu'à partir du quinquennat 1976-1980.

DISCUSSION

J. BUGNICOURT

Peut-être est-il utile, à propos d'une réflexion sur la région d'attirer l'attention sur certains risques qui se manifestent au niveau de l'étude comme à celui de l'action.

a) Au stade de l'étude, on doit, semble-t-il, se défier de plusieurs démarches.

1 - *L'inventaire* : dans une énumération de critères comme les sols, la végétation, le climat, etc., ces éléments se trouvent souvent mis sur le même pied. C'est un inventaire qui sous-entend, implicitement, la référence à une technologie "moderne", à des techniques européennes ou américaines, qui ne sont pas, elles-mêmes, indépendantes du stade de croissance et du contexte économique et social. A travers cet alignement d'éléments divers, on risque de perdre de vue ce qui est prioritaire. Il y a danger à lancer des inventaires sans référence au contexte et aux actions envisageables. Ce risque est perceptible dans certaines communications.

2 - Le *schématisme* représente un autre risque.

On a tendance à vouloir appliquer uniformément un système à l'ensemble d'un pays et par exemple, on crée des régions et administrations régionales partout. On oublie qu'il existe, dans les Etats d'Afrique, des îlots qui sont des régions traditionnelles, et d'autres zones plus vagues, inorganiques, mal liées entre elles, que l'on essaie de baptiser à toute force "région", ce qui induit en erreur, car, vis-à-vis des unes et des autres, les politiques envisageables diffèrent.

De surcroît, dans les pays africains, on peut déjà discerner des régions plus importantes que d'autres, prioritaires en termes de développement. Elles méritent d'être placées au premier plan des préoccupations.

3 - La *difficulté d'évaluer l'intégration interne de la région* conduit souvent à laisser de côté cet aspect essentiel.

C'est le mérite de la communication de M. PORTAIS que d'avoir insisté sur cet élément, bien qu'il ne soit pas allé jusqu'à mettre en cause les limites de la région dont il a parlé.

Les éléments par lesquels se fait l'intégration à l'intérieur de la région, et leur dynamisme propre, ont été rarement étudiés, et on les sous-évalue généralement. Il y a une disproportion entre les études portant sur l'intégration de la région dans le pays et celles qui traitent de l'intégration interne de la région elle-même.

b) Dans l'optique de l'action d'autres dangers apparaissent.

1 - Le *risque technocratique* est l'un des plus graves.

L'intéressante démarche de J.-P. TROUCHAUD y échappe-t-elle ? L'ensemble des cartes est excellent. Le raisonnement sur les équipements est valable, encore qu'on puisse critiquer la tendance à transposer des critères d'équipements importés d'ailleurs, sans s'assurer qu'ils conviennent, et un découpage de l'administration du pays copié sur l'administration européenne sans tenir compte du fait que les problèmes diffèrent totalement. Ne plie-t-on pas, dans une telle démarche, les réalités à ces critères technologiques ?

Il y a, certes, un va-et-vient des projets entre les fonctionnaires de la capitale et ceux des régions, mais l'essentiel du dialogue ne se cantonne-t-il pas entre ceux-ci et ceux-là ? Les paysans eux-mêmes ne devraient-ils pas avoir leur mot à dire, et même le dernier mot dans le choix des villages-centres et dans la délimitation de leurs aires d'influence ?

2 - Le risque de *sous-estimation du jeu des forces économiques et sociales* paraît encore plus considérable.

A vrai dire, de ces groupes et de ces intérêts, et notamment de ceux qui sont liés à la domination extérieure, et qui doivent bien, quand même, se manifester parfois, on ne parle guère. Dans un rapport à propos des migrations, on parle de mécanismes "spontanés"; ils paraissent spontanés, mais le sont-ils ? Le drainage des produits agricoles — qui a monétarisé ces zones, et généralisé le besoin de monnaie — s'est-il fait tout seul ? N'est-ce pas l'expression d'une influence économique qui s'est exercée et d'un certain type de rapports économiques entre pays africains et pays de l'extérieur ?

Les modèles de consommation d'articles européens, qui jouent un rôle moteur dans les migrations, ne semblent pas, non plus, nés spontanément. Ils résultent du processus de la colonisation et de l'impact du capitalisme sur l'Afrique.

Ceci invite, peut-être, à une analyse sociologique plus complète, d'une part en tenant compte de certaines rivalités internes entre groupes locaux, et aussi du jeu d'éléments comme les commerçants et les fonctionnaires, souvent issus d'une zone relativement "avancée" du pays, et qui, dans d'autres zones, ont parfois un comportement relevant d'un véritable "colonialisme interne".

M. ROCHEFORT

Nous cherchons des unités spatiales ayant une certaine cohérence — Il faut être clair sur deux points de vue :

— On recherche des combinaisons spatiales fondées sur le contenu, pour dégager des *unités de contenu* soit des unités naturelles ou des groupes humains ou des modes de production primaire... et on recherche les échelles de ces unités de contenu avec des critères spécifiques selon les échelles.

— On recherche des systèmes spatiaux de relations, d'où des *unités d'espace* qui sont caractérisées par la cohérence des systèmes de relations ; ces systèmes pouvant être économiques, de services ou de migrations.

On a avantage à séparer ces deux notions. Si l'on entend par substrat géographique les unités de contenu, elles deviennent des contraintes pour les unités spatiales de relations. Elles forment la trame de base sur laquelle des unités spatiales fondées sur des systèmes de relations s'organisent, et découpent ou regroupent des unités basiques de contenu.

La communication d'A. FRANQUEVILLE est fondée sur un système de relations d'échanges d'hommes, mais est-ce que la région migratoire a la même valeur, le même caractère opératoire selon le contenu de l'espace ? Est-ce que toutes les campagnes auront la même réaction ou est-ce qu'il n'y aura pas une différenciation en fonction des contenus géographiques ? N'y a-t-il pas des campagnes environnantes qui ne répondent pas aux sollicitations de la ville, présentant des migrations spatialement dispersées et un système qui ne peut pas se régionaliser en fonction du contenu géographique ?

Il faut donc séparer ces deux optiques dans la détermination de l'assiette régionale. Le contenu est un substrat pour l'assiette régionale définie par un système de relations spatiales.

G. WINTER

On a beaucoup insisté dans les communications précédentes sur des facteurs de différenciation qui sont souvent des facteurs évolutifs. Les analyses correspondantes courent alors le risque d'être plus ou moins rapidement périmées.

Je voudrais aussi faire quelques remarques de détail sur certaines de ces communications.

— Celle de M. PORTAIS relative à la partie septentrionale de Madagascar me paraît intéressante en ce qu'elle fait intervenir la notion dynamique de région-problème. La région est définie en fonction d'un problème spécifique qui se pose à tout un espace. Cette optique concerne l'économiste puisqu'elle soulève des questions précises relatives à la division du travail entre les isolats économiques mis en évidence, aux économies externes, aux complémentarités, à l'intégration de ces isolats.

Mais cet exemple n'est-il pas trop favorable car trop exceptionnel dans la mesure où :

1) Le Nord de Madagascar est isolé du reste du pays : il n'y a donc pas drainage vers une capitale puis éventuellement et partiellement vers l'extérieur, mais drainages directs et massifs vers l'extérieur.

2) Tous ces isolats ont leur débouché maritime, ce qui est très rare en Afrique.

— La communication d'A. FRANQUEVILLE tente de délimiter une région migratoire autour de Yaoundé. Cette délimitation est fondée sur des réponses faites par les salariés du secteur moderne et qui plus est, travaillant dans une grosse entreprise. L'échantillon n'est-il pas trop restreint et trop

particulier pour être représentatif des migrants venus à Yaoundé ?

Enfin les relations mises en évidence entre Yaoundé et sa région migratoire ont un contenu économique qui n'est pas analysé et qui pourtant est peut-être déterminant. Quels rapports y a-t-il entre ces migrations et la production, la consommation, les revenus, l'épargne des habitants de la région migratoire ?

— La présentation de J.-P. TROUCHAUD sur le choix des villages-centres en Côte-d'Ivoire appelle aussi quelques observations. La procédure suivie pour le choix des villages-centres me paraît remarquable à un double titre ; d'abord elle est basée sur une méthode objective utilisant les instruments d'analyse de l'aménagement géographique du territoire ; ensuite elle a donné lieu à une concertation avec les responsables régionaux et locaux (il y a eu en effet un va-et-vient entre représentants des régions et échelon national).

Cependant je regrette que dans cette communication il ne soit pas fait mention des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural" (F.R.A.R.), second volet significatif de la façon dont la Côte-d'Ivoire prendra en compte, à un niveau très fin (et c'est assez rare en Afrique), les réalités "régionales". La question est de savoir si l'importance de ces Fonds pourrait contribuer efficacement à réduire les disparités régionales, ou plutôt les disparités villes-campagnes, en matière d'équipements collectifs.

Il faut également noter que cette initiative des autorités ivoiriennes est en fait "descendante". En fin de compte, le niveau régional n'est plus concerné que par la gestion des F.R.A.R.

Enfin, il convient peut-être de marquer les limites de cette initiative : une répartition mieux équilibrée des équipements collectifs n'aura sans doute que peu d'impact sur les disparités croissantes des revenus monétaires.

— Différencier l'espace camerounais à l'aide de 17 critères, comme l'a fait Y. MARGUERAT, me paraît excessif. Le résultat est artificiel. Il ne faut pas y voir, je crois, plus qu'une présentation systématique, et peut-être commode, de données localisées.

A. VALETTE

Je voudrais faire des remarques sur :

1) Les critères

— L'utilisation des critères :

Il faudrait préciser dans la discussion les pertinences de critères en fonction de l'échelle du découpage.

— Le manque de quantification des critères, trop "littéraires".

2) L'utilisation du découpage :

Très statique, descriptif. Il sera difficile de passer de cette description à la compréhension du contenu régional.

Rien sur les éléments dynamiques du contenu régional, sauf dans la communication d'A. FRANQUEVILLE, sur les processus de croissance.

G. SAUTTER

Remarques :

1) Réhabilitation de la dimension sub-régionale (dans les communications de J.-P. TROUCHAUD et de J.-P. RAISON) qui fut longtemps sacrifiée.

Il est important d'en tenir compte pour l'implantation des équipements.

2) Plusieurs d'entre nous ont réagi au découpage du Cameroun d'Y. MARGUERAT et de MINLEND-NYOBE qui s'inspirent en gros d'un même point de vue.

Cela ouvre une discussion se rattachant à tout un mouvement scientifique particulièrement au gros effort des spécialistes de l'étude de la végétation.

Il s'agit d'appréhender à travers une grille hiérarchisée, la diversité spatiale des formations végétales : c'est la méthode de l'Ecole Zuricho-Montpellierienne, fondant son analyse sur une classification de type linéen.

Les résultats prouvent l'efficacité d'une méthode qui permet les comparaisons et fait apparaître des résultats parfois tout à fait inattendus.

L'analyse des systèmes paysagiques mise en œuvre à l'Université de Toulouse (BERTRAND), reprend le même modèle taxonomique d'analyse de l'espace, en l'appliquant aux paysages naturels et même humanisés.

Cela peut paraître arbitraire, mais il faut conserver une attitude ouverte. Dans la nature des choses il y a peut-être effectivement une tendance à former des niveaux spatiaux hiérarchisés.

3) Le thème des contraintes, contraintes de distance jouant vis-à-vis d'éléments dynamiques, de flux, est particulièrement bien illustré par la communication d'A. FRANQUEVILLE, où celui-ci montre que dans le "bassin migratoire" de Yaoundé, la distance intervient comme élément sélectif, pour ne permettre le maintien des relations entre le migrant et son lieu d'origine que dans un rayon beaucoup plus limité, modulé par l'accessibilité (qualité des routes).

J. CHEVASSU

Il n'y a pas forcément correspondance entre relation migratoire et relation monétaire. C'est ce que nous montre l'exemple de BOUAKE.

Bouaké ne retient que 15 % des migrants de sa zone rurale, et retient 50 % du flux monétaire.

Je suis sceptique quant à l'utilité de la décentralisation des équipements de base. En Côte-d'Ivoire la multiplication des sous-préfectures a fait périlcliter les anciens centres, en multipliant les équipements de base.

J.-C. PERRIN

Les auteurs mis en cause désirent-ils répondre ?

Y. MARGUERAT

J'ai proposé un inventaire valable pour la connaissance du pays, avant toute intervention future. Cela me paraît nécessaire, vu la connaissance sommaire que l'on a des pays d'Afrique.

Il faut d'abord comprendre que le pays est découpé, composé d'espaces différents.

Il faut cerner aussi les problèmes les plus importants. Chaque espace doit être pris avec ses problèmes fondamentaux.

La quantification peut être une manière de se donner bonne conscience : l'allure objective des données chiffrées peut être extrêmement trompeuse, car les mêmes valeurs peuvent selon les contextes avoir des significations différentes, d'où mon parti pris de méfiance.

J.-C. PERRIN

Si j'ai bien compris la méthode proposée par Y. MARGUERAT, elle consiste en quelque sorte à réaliser une étude "tous azimuts". Celle-ci en donnant une intelligence globale de la région étudiée et en faisant apparaître des caractéristiques ou des problèmes fondamentaux, serait utile si non nécessaire à toute recherche ultérieure orientée en fonction d'objectifs spécifiques.

M. ROCHEFORT

Au niveau sub-régional les équipements recherchent une efficacité humaine plus qu'économique. L'efficacité économique ne peut se produire qu'à plus long terme. Le but est d'abord de valoriser la force humaine de travail, il est nécessaire d'améliorer cette force humaine préalable à l'efficacité économique, d'où la nécessité de décentraliser les équipements de base.

J. CHAMPAUD

A propos de la communication d'Y. MARGUERAT, je pense qu'il n'est pas possible de garder les mêmes critères pour toutes les régions d'un pays. Des critères sont valables pour certains niveaux et non pour d'autres. On ne peut découper tout un pays en régions.

Il reste un certain nombre d'espaces informels qu'il n'est pas possible de classer.

E. BOUTILIE

Je voudrais apporter des précisions sur "les fonds régionaux d'aménagement rural" de Côte-d'Ivoire.

Ce sont des fonds dont le projet correspond à la nécessité d'améliorer, au niveau local, les équipements ruraux que les paysans avaient commencé à prendre en charge au moyen de petites associations, plus ou moins formelles (cotisations).

Il s'agit d'aider ces réalisations par un financement. Une telle action a été le fruit d'études de structuration menées par J.-P. TROUCHAUD au Ministère du Plan.

Je tiens à préciser :

- 1) Que ces F.R.A.R. n'existent pas encore. C'est un projet.
- 2) Que leur mise en place est retardée par des contraintes politiques et économiques (des priorités plus urgentes diminuent les fonds).
- 3) Qu'il s'agit d'une mécanique "descendante". Il y a bien eu confrontation avec le niveau local, mais un "montage" a été réalisé dans les bureaux d'un ministère.

Mais je ne voudrais pas empiéter sur le thème du rôle des acteurs publics et privés réservé à une prochaine séance.

A. FRANQUEVILLE

J. BUGNICOURT me reproche d'employer le mot "spontané" à propos des migrations.

Je voulais dire par là qu'il s'agit d'une région qui ne correspond pas à un découpage administratif pré-établi, mais d'une région sur laquelle on peut se fonder pour une action. Elle est née des hommes eux-mêmes et n'a pas été imposée par un organisme. Elle obéit aussi à des lois économiques. En réponse à G. WINTER, l'analyse des relations migrant/région a été faite dans une entreprise de Yaoundé. Elle ne représente que l'état de la question à un moment de ma recherche. Depuis, d'autres enquêtes sont en cours.

Il s'agit effectivement des migrations de salariés, mais je pense que les chômeurs entretiennent des relations encore plus suivies avec la région, que ces salariés.

Je n'ai pas analysé le contenu économique de la région, pas plus que le contenu sociologique. Une collaboration inter-disciplinaire serait nécessaire.

Enfin pour répondre à J. CHEVASSU, je suis conscient qu'il n'y a pas correspondance entre zone migratoire et zone des relations monétaires. Au cours d'une étude sur la ville d'Obala, il y a 2 ans, il m'était apparu que cette petite ville du Sud, réalisait la moitié de ces relations monétaires avec le Nord du Cameroun.

J.-P. RAISON

Les discussions qui viennent de se dérouler ont permis une critique poussée de certaines vues des géographes sur la région. On a notamment beaucoup critiqué l'approche la plus classique, particulièrement présentée par Y. MARGUERAT. Critique peut-être excessive, l'auteur s'est défendu mais sans doute pas totalement. Il faut souligner, semble-t-il qu'il ne prétendait pas présenter une "régionalisation" du Cameroun, mais des cadres de description. D'autre part, l'analyse schématique des critères de découpage ne rend pas compte de l'interaction des phénomènes dans l'espace qui ne pourra pas apparaître dans un texte développé. On a dit aussi que tout l'espace camerounais ne pouvait être découpé en régions : je l'admets mais ceci ne veut pas dire qu'on ne peut pas diviser l'ensemble du territoire en espaces ayant une certaine signification.

On a également discuté le texte de J.-P. TROUCHAUD, mais en passant, je crois, à côté du problème important. Celui-ci n'est pas dans la question posée (sans doute peu pertinente), mais dans la manière dont le géographe tente de la résoudre avec ses outils propres.

Plus attirantes ont semblé être les approches géographiques centrées sur un thème ou un problème dominant. On a vu souvent apparaître plus ou moins clairement le concept de problème régional, ou de région-problème. Peut-être n'a-t-on pas cependant assez vu que la région était affrontée, définie par des problèmes, par diverses conceptions d'un problème : il y a le problème tel que le voit la région – si elle a quelque personnalité – et tel qu'il lui est posé par l'instance nationale, voire par le monde extérieur.

M. ROCHEFORT a, je crois, introduit une distinction importante : évitant, par un nouveau vocabulaire, de réveiller les fantômes de la "région homogène" et de la "région polarisée", il a analysé deux vues de la région, comme "unité de contenu" ou "unité d'espace" définie par des relations et souligné que même si l'accent est mis sur la deuxième vision, la première ne peut être négligée, car l'unité de contenu reste un substrat qui infléchit largement les relations. Ce fait ne devrait pas être négligé dans des discussions ultérieures.

THEME 2

LE MODE DE DETERMINATION ET DE DELIMITATION DES REGIONS HOMOGENES SOUS L'ANGLE DES POTENTIALITES AGRICOLES

Deuxième séance du 9-10-72

Communication :

UN ESSAI DE CARTOGRAPHIE DE REGIONS AGRICOLES HOMOGENES A MADAGASCAR

J.-P. RAISON

Introduction. Que peut être une région homogène ?

Ce n'est pas sans quelque réticence que bien des géographes, aujourd'hui, considèrent le terme de « région homogène ». On a trop souvent voulu, en matière d'études régionales, réduire leur rôle à la détermination minutieuse de tels espaces archaïques, et destinés à être déformés sinon brisés ensuite par la planification. Mais la seule crainte du passéisme ne saurait expliquer la méfiance qu'on éprouve d'abord à se pencher sur ce thème. Le concept même de région homogène a-t-il vraiment une signification ? La très classique distinction entre « région homogène » et « région polarisée » a-t-elle en fait un sens ?

Il faudrait d'abord s'assurer de ce que l'expression « région homogène » n'est pas contradictoire dans ses termes. Aujourd'hui, la région apparaît comme un ensemble de grandes dimensions (de l'ordre d'une centaine de milliers de km² au moins), centré sur une métropole constitué d'éléments liés entre eux par des systèmes d'échanges multiples et hiérarchisés, étroitement lié aussi aux régions voisines. L'hétérogénéité de ses éléments semble dans la nature même de la région et parler de « région homogène » semble absurde. Si l'on réservait (et c'est un choix défendable) le terme de « région » aux espaces ainsi structurés de manière moderne, l'absurdité serait patente ; mais rien n'y oblige, d'autant qu'il est quasi impossible d'établir à partir de quel point on peut considérer comme réalisée cette organisation évoluée. Notre civilisation dite « développée » met l'accent sur l'échange des biens matériels, de la monnaie, des informations, et la région y prend ainsi une forme particulière. D'autres civilisations, aux modes de vie différents, plaçant au premier plan des valeurs toutes différentes, usant d'autres techniques, peuvent créer d'autres formes de régions, d'autres espaces dans lesquels les hommes satisfont l'essentiel de leurs aspirations matérielles et sociales ; ils seront organisés autrement, auront des dimensions différentes. Seront-ils pour autant homogènes ?

Ayant donc écarté tout a priori dans la définition des régions, nous devons nous demander ce qu'on peut entendre par région homogène ». Boudeville en a donné une définition maintenant classique, qui mérite d'être examinée. La région homogène serait « un espace continu dont chacune des parties constituantes présente des caractéristiques aussi proches que possible de celles de l'autre ». Une définition aussi vague ne peut manquer de poser un problème : si l'on peut déterminer assez facilement l'homogénéité d'un champ de blé ou d'une forêt, une région est formée d'une combinaison de caractères autrement complexes, parmi lesquels il faut faire un tri si l'on veut qu'un certain nombre d'unités élémentaires puissent constituer un espace continu. Or, la région homogène ne saurait être une « région naturelle » : celle-ci n'a d'existence que par un abus de langage ; point de région sans hommes et c'est un spécialiste de géographie physique qui écrit qu'un « pays homogène » existe « dans un certain contexte défini par un type déterminé de rapports entre l'homme et le milieu » (1), rejoignant ainsi G. SAUTTER, spécialiste de géographie humaine, pour qui « c'est seulement dans ce sens d'une nature « interprétée » par les hommes que l'on devrait parler de régions naturelles » (2). Le modèle des « régions homogènes » est peut-être (et il est vraisemblable que BOUDEVILLE l'avait à l'esprit) la région agricole définie dans les premiers temps de la planification française, cet élément d'une mosaïque de « pays », fruit des longues études détaillées de l'école française de géographie régionale ; certes, ces « pays » se fondaient sur des traits physiques (Haut et Bas Boulonnais avaient en ce domaine leur profonde originalité comme Champagne humide et Champagne pouilleuse) mais ces paysages ruraux contrastés étaient aussi liés à de longs et complexes rapports de l'homme au sol.

Il semble inutile d'insister longuement sur ce point, qui devrait être assez évident, sinon parce que, l'homme étant essentiel à la constitution de toute région, une certaine conception de la région homogène implique une certaine conception de l'activité humaine. La définition de BOUDEVILLE suppose pratiquement une économie autarcique : les échanges de biens entre les « parties constituantes » (disons, les villages) créeraient des spécialisations locales, les villages ne seraient plus alors interchangeable comme le suppose la définition ; des échanges avec les régions voisines introduiraient, spécialement sur ses marges, des disparités à l'intérieur de la région homogène provoqueraient un début de polarisation. Une telle vue de la région homogène résulte donc d'une conception schématique de l'« économie fermée » à l'époque pré-industrielle, qui, si elle était juste, s'appliquerait assez bien aussi aux régions agricoles des pays en voie de développement. Or cette conception d'économie fermée semble abusive : toute recherche d'histoire ou de géographie historique montre au contraire l'extrême ancienneté d'échanges appréciables entre petits « pays » ou plus vastes « régions », et l'on pourrait hésiter à voir autre chose qu'une différence de degré entre les échanges anciens et ceux de l'économie moderne. S'agissant de pays en voie de développement, désarticulés, où un réseau d'échanges commerciaux à grande distance, à échelle internationale, se superpose à une marquetterie de « pays » qu'elle contribue à briser, on peut douter de la pertinence de la notion d'homogénéité.

Admettons même le postulat d'une économie fermée : outre qu'il existe d'autres échanges que ceux des marchandises (comme l'échange des femmes, qui peut à la limite suffire à structurer et polariser une région), le désir d'autosuffisance incite à disposer de terroirs variés et la région autarcique sera volontiers hétérogène du point de vue de la géographie physique : on en trouverait d'excellents exemples dans la zone sahélienne avec les pays de pasteurs comprenant pâturages de saison sèche et d'hivernage, et zones de cultures, ou encore parmi les territoires des tribus montagnardes du Maghreb. Assemblage de paysages contrastés, la région homogène est alors une région de civilisation, voire une « région ethnique ».

On peut voir, en fait, dans ces exemples un cas particulier d'une région homogène autrement définie : de telles régions, aux terroirs complémentaires, sont formées pour répondre au problème de la survie des groupes humains lorsque les échanges sont impossibles, difficiles ou que, simplement, ils ne sont pas souhaités. Une telle région est une région-problème selon l'expression d'E. JUILLARD, reprise par G. SAUTTER qui la définit comme « le territoire où ce problème se pose partout dans les mêmes

(1) J. TRICART : "Facteurs physiques et régionalisation" in "Régionalisation et Développement". C.N.R.S. 1968, p. 49.

(2) G. SAUTTER : "La région traditionnelle en Afrique tropicale" in op. cit. p. 70.

termes » (3) sans doute faudrait-il ajouter que dans la région-problème homogène la question posée à l'homme a reçu partout sensiblement la même réponse. Cette notion de région-problème nous semble infiniment plus riche et relativement plus précise que la notion première de « région homogène » et elle sert en tout cas bien mieux notre propos, qui est de montrer comment nous pouvons distinguer à Madagascar des espaces caractérisés par des aptitudes agricoles spécifiques et justiciables de méthodes particulières en matière de développement agricole. Encore ne faut-il pas faire de la région-problème un absolu : elle n'est qu'une forme possible de découpage régional : clairement définie en son centre, elle se dissout progressivement à la périphérie, son existence — qui n'est qu'une forme d'existence régionale — est transitoire. Elle est simplement réponse à une question posée, et le géographe, à la suite des hommes qui le peuplent, peut poser maintes questions à l'espace.

I. BUTS ET CONDITIONS DE NOTRE TRAVAIL

L'origine du travail qui sera analysé dans les pages qui suivent fut, de fait, une question posée à la Section de Géographie du Centre O.R.S.T.O.M. de Tananarive par le Ministère malgache de l'Agriculture. Elle se résumait en un problème simple : pendant plus d'une dizaine d'années, les agronomes, malgaches et étrangers, avaient travaillé à Madagascar sur des projets soit préparés soit au moins envisagés dans les dernières années de l'époque coloniale. Echecs ou réussites, la plupart de ces projets arrivaient à terme sans qu'on sache trop par quoi les faire suivre : s'il existait un certain nombre d'études locales, il était difficile d'en juger l'intérêt faute d'études ensemble sur les potentialités et les problèmes de l'agriculture malgache. En particulier, alors qu'on jugeait certaines régions déjà surpeuplées, ou en voie de l'être, on ignorait largement dans quelles régions leurs habitants pourraient trouver des terres libres, d'une certaine valeur agricole et qui surtout n'exigent pas d'aménagements trop coûteux (4). Les géographes ayant eu l'imprudence de montrer quelque intérêt pour les problèmes régionaux, on leur demanda s'ils pourraient, à bref délai (18 mois) et sans enquêtes précises sur le terrain (seuls étaient prévus des survols en avion léger), dresser un état des possibilités de développement agricole sur l'ensemble de l'île, qui servirait de base à des études plus fouillées puis à des dossiers de réalisation et de financement de projets. En s'engageant dans ce travail, il fallait certes poser des limites plus étroites et montrer moins d'ambitions : les géographes n'ont ni les moyens ni le droit de définir les bases d'un développement agricole, ils n'ont pas les compétences techniques pour en indiquer les moyens : ils peuvent par contre, avec leurs méthodes spécifiques, en préciser certaines des conditions : contraintes physiques, économiques ou humaines, potentialités naturelles qui peuvent orienter le choix de techniques et de politiques de développement.

Mais, même sur ces lignes moins ambitieuses, il fallait déterminer jusqu'où l'on pouvait raisonnablement aller. Faisant sienne une préoccupation première des géographes, le Ministère de l'Agriculture voulait que l'étude fût fondée sur un travail cartographique et essentiellement constituée par une carte ou un jeu de cartes thématiques situant très précisément les phénomènes. Il aurait souhaité, pour disposer de documents précis, des cartes à grande échelle ; il apparaissait par contre aux géographes que, compte tenu des documents disponibles, un travail à grande échelle (de l'ordre du 1/100.000^e), outre qu'il poserait de sérieux problèmes matériels, serait d'une précision illusoire, fourmillerait d'erreurs de détail qui seraient ensuite reprochées aux chercheurs, et risquerait en définitive de donner une vue erronée des problèmes. Il fut finalement décidé que, si toutes les analyses et mesures seraient effectuées sur des documents au 1/100.000^e au moins, les documents définitifs seraient présentés à l'échelle du 1/500.000^e, de manière plus aisée et qui semble une échelle adéquate pour un premier travail de « défrichement » (5). A une telle échelle, il n'est évidemment pas possible de figurer avec une haute précision les surfaces homogènes, dont les dimensions ont pu cependant être plus justement mesurées au 1/100.000^e, ni d'entrer dans des distinctions trop précises d'aptitudes que l'état des connaissances ne

(3) G. SAUTTER, art. cit. p. 100.

(4) Les piètres résultats et le coût considérable de beaucoup d'aménagements lourds incitent en effet à plus de prudence.

(5) Le 1/500.000^e est d'autre part l'échelle de la très belle "carte routière" réalisée par l'I.G.N., où le relief est excellentement figuré et qui peut servir de fond de carte.

permet d'ailleurs pas. L'échelle de présentation d'un travail ne doit pas, croyons-nous, être seulement choisie en fonction de considérations pratiques ou esthétiques : elle doit aussi — et c'est une question d'honnêteté scientifique — symboliser le degré de fiabilité des résultats.

L'objectif du travail et son échelle étant admis, il importait de décider des thèmes à étudier. Au départ, les agronomes du Ministère de l'Agriculture se souciaient surtout des caractères physiques des différentes régions de Madagascar, relief et sols en particulier. Mais, outre que ces traits relevaient plus évidemment de la compétence du pédologue, ils semblaient aux géographes tout à fait insuffisants pour fixer les conditions d'une évolution de l'agriculture. Un des premiers soucis des techniciens était de connaître quelles bonnes terres étaient libres : ceci impliquait l'étude des densités humaines. En fonction de celles-ci varient les modes d'intervention possibles : des aménagements soignés des pentes sont concevables dans les régions où la densité varie entre 50 et 100 ; ils sont illusoire, coûteux ou inutiles lorsqu'il y a moins de 10 habitants par km². Des cultures commerciales soignées sont possibles dans les régions de fort peuplement mais l'on n'évitera guère une agriculture extensive dans les régions de peuplement clairsemé. La carte des densités semblait un indispensable complément de la carte des potentialités naturelles ; on a choisi d'y ajouter une carte des conditions actuelles de transport, car dans un pays au relief aussi tourmenté que Madagascar les conditions d'évacuation difficiles sont très souvent un grave obstacle à l'évolution de l'agriculture : tout aménagement intensif, et même toute vulgarisation sérieuse suppose une bonne infrastructure routière, qui est fort coûteuse : entre deux régions d'égal intérêt, il faut pouvoir choisir la mieux desservie ou celle qui sera desservie aux moindres frais, et sans doute d'abord concentrer ses efforts sur les régions d'ores et déjà assez faciles à atteindre. D'autres facteurs auraient sans doute pu ou dû entrer en ligne de compte qui n'ont pas été retenus en général pour des raisons pratiques ; nul ne contesterait par exemple l'intérêt d'une carte des conditions climatiques de l'activité agricole, mais la faible densité des postes météorologiques, nos maigres connaissances sur les exigences climatiques des plantes (6) rendaient sa réalisation impossible.

Le travail proposé aux géographes étant, d'autre part, un travail de bureau sur documents, un problème se posait, presque angoissant : comment faire un travail de base, sur un pays de quelques 590.000 km², à partir d'études ou de documents déjà réalisés, comment présenter des résultats cohérents en se fondant sur des documents disparates tant par leur âge que par leur qualité ou leur échelle ? Il existe à Madagascar d'excellentes études locales, quelques cartes topographiques, pédologiques ou géologiques à très grande échelle, de très belles missions de photographies aériennes et de remarquables photointerprétations, mais que de « terrae incognitae » qui n'ont fait l'objet d'aucune étude et où les seules cartes sont des « précartes » faites d'après des photos aériennes très médiocres et où certaines taches blanches portent pour seule indication « zone nuageuse » !

Force est toutefois de reconnaître que Madagascar est moins mal loti que certains pays africains ; nous devons, mais pouvions, pour un travail sur l'ensemble du territoire, utiliser comme bases d'analyse les documents qui couvraient toute la superficie. Ceux-ci sont en nombre assez réduit et comprennent essentiellement la carte topographique de base au 1/100.000^e (7), une couverture aérienne de 1949-1950 aux échelles du 1/40.000^e et 1/50.000^e dont la qualité est souvent fort médiocre, et d'un intérêt souvent moindre pour nous, la carte géologique qui couvre l'ensemble de l'île au 1/200.000^e et, pour de nombreux secteurs, à 1/100.000^e. Il existe également une carte forestière, mais elle n'apporte pratiquement rien de plus que la carte topographique. Par contre, hors d'une carte au 1/1.000.000^e qui ne pouvait nous suffire, il n'existe aucun travail pédologique d'ensemble et les cartes de reconnaissance, de qualité et de précision d'ailleurs inégales, ne couvrent qu'une faible partie du pays (8) : c'était là

(6) La culture du riz en altitude à Madagascar et les beaux rendements qu'on y obtient surprennent tous les observateurs ; on n'a en général pas encore pu trouver mieux pour ces régions que les variétés locales de riz, à peine sélectionnées. Le palmier à huile réussit particulièrement bien dans le Sud-Est où en raison des froids épisodiques l'I.R.H.O. voulait l'interdire !

(7) Pour une part de l'île on ne dispose encore que de précartes, simples canevas où sont portés l'hydrographie, la végétation forestière, quelques cotes d'altitudes, les pistes visibles et un nombre réduit de toponymes non vérifiés. Ces cartes couvrent essentiellement des zones vides, mais parfois encore quelques secteurs bien peuplés, notamment en Betsileo et dans le pays tanala. Par suite d'un changement de politique, l'I.G.N. publie maintenant surtout des cartes définitives au 1/50.000^e, qui se trouvent être ainsi particulièrement nombreuses dans les régions de faible intérêt agricole et humain alors qu'elles font cruellement défaut dans les régions de peuplement dense.

un obstacle majeur, puisque la qualité des sols devait être un de nos premiers soucis, et il nous apparaissait d'entrée que nous devions tâcher d'abord le plus souvent les problèmes pédologiques par le biais de la morphologie et de la géologie.

L'étude de la répartition du peuplement nous posait des problèmes similaires sur lesquels nous serons amené à revenir plus loin. Point de recensement général, mais seulement des estimations de population, très rarement réalisées au niveau des villages, pas de carte à jour de la localisation de ces villages : si l'on devait entrer dans quelque détail, force était de se livrer à un énorme travail de localisation à partir de données souvent médiocres.

Certes, rien n'empêchait d'utiliser, lorsqu'ils existaient, les documents les meilleurs et les plus récents, mais il fallait fonder les méthodes générales de délimitation des zones homogènes sur les conditions de plus grande pauvreté, qui sont celles de la plus grande partie de Madagascar. Mettre l'accent sur les régions les mieux pourvues aurait été précisément trahir l'esprit d'un travail destiné d'abord à « découvrir » les espaces mal connus semblant présenter quelque intérêt agricole. C'est dans cet esprit de « rusticité », avec d'autre part le sentiment que nous aurions à analyser des centaines de cartes topographiques sur un pays plus grand que la France, que nous avons tenté de mettre au point des méthodes relativement expéditives et néanmoins honnêtes.

II. METHODES DE TRAVAIL ET ELABORATION DES CARTES

Dans les pages qui suivent nous présenterons les trois principales cartes en cours de réalisation. Leur ordre de présentation n'est pas indifférent : il est l'ordre dans lequel elles ont été conçues, il est un ordre logique aussi dans la mesure où, à l'exception de la première, elles ont dû être élaborées en référence aux précédentes.

A. La carte des potentialités physiques

Pour des raisons évoquées plus haut, nous nous sommes essentiellement préoccupés de la qualité des sols disponibles et de leur plus ou moins grande sensibilité à l'érosion. Nous avons vu que les données climatiques et les rapports entre climatologie et agronomie ne permettaient pas une étude fouillée, à l'échelle locale qui était la nôtre (9) : seul un carton à petite échelle, ne présentant pas d'originalité particulière, pourra être annexé à l'étude (10). L'étude de la végétation serait certes d'un haut intérêt mais n'est guère plus facile à mener. Dans une grande partie de l'île où la seule formation est une savane herbeuse, les graminées indicatrices d'une bonne qualité des sols (11) ne peuvent être repérées même sur photographies aériennes à grande échelle ; en régions de savanes arborées sans doute serait-il plus aisé de repérer des arbres significatifs, mais ce travail de longue haleine, trop lourd à l'échelle où nous travaillons, et en partie inutile car nous avons d'autres critères de fertilité, devrait être réservé à des études locales et la mesure de la densité des arbres (importante pour évaluer le coût d'un défrichement) peut, elle aussi, être réservée à des phases ultérieures de recherche. Dans les régions forestières de la façade orientale par contre, où le maintien de la végétation originelle garantit l'existence de réserves d'humus appréciables, quoique fragiles, il importe de préciser davantage l'état du couvert, et cette donnée peut se combiner avec l'analyse

(8) Les cartes pédologiques de reconnaissance intéressent essentiellement le Sud, l'Ouest et l'Extrême Nord de l'île. Notons d'autre part, que beaucoup de travaux des pédologues de l'O.R.S.T.O.M. n'ont à aucun titre pour but la détermination de la valeur agronomique des sols, et sont de ce fait peu utilisables ou difficilement interprétables par des non-initiés. Elaborées à des fins plus pratiques, les cartes de l'I.R.A.M. ne couvrent à grande échelle que de faibles superficies, et en général des régions déjà en cours d'aménagement. Nous adressons nos vifs remerciements à F. BOURGEAT, Maître de Conférences à l'ENSA-IUTA, Université de Madagascar et à nos collègues de la Section de Pédologie de l'O.R.S.T.O.M. dont les travaux et les conseils nous ont été extrêmement précieux.

(9) Il est pourtant indispensable de tenir compte des climats locaux dans le choix des cultures. Ainsi dans le nord du Betsileo, les arbres fruitiers, et spécialement les agrumes, ne viennent bien que dans les secteurs occidentaux en raison sans doute d'effets de foehn et de phénomènes d'exposition. Actuellement, la seule méthode pour délimiter ce secteur occidental semble être d'observer sur le terrain ou sur photographies aériennes, les secteurs où les paysans ont déjà réussi à créer des vergers.

(10) On signalera les très intéressants essais d'utilisation de l'indice d'Eberger par P. MORAT (Botaniste à l'O.R.S.T.O.M.) ; mais ils n'ont encore été appliqués qu'à l'étude de la végétation naturelle.

(11) Les études de J. GRANIER (IEMVPT Tananarive) sont particulièrement intéressantes sur ce point.

morpho-pédologique, souvent sommaire par force (12), pour affiner la classification. Plutôt que de mesurer avec précision le pourcentage de superficie boisée (ce qui serait long et probablement erroné vu l'imprécision des cartes et leur âge très variable) nous avons plutôt cherché à insister sur le mode d'attaque de la forêt ; on peut ainsi distinguer des régions exemptes de toute atteinte, des zones où les défrichements ont attaqué les bassins de réception, d'autres, plus déboisées, où les versants sont attaqués loin des thalwegs, pour aboutir ensuite aux secteurs où la forêt subsiste en îlots et enfin aux zones de pure végétation secondaire. On peut mesurer ainsi sommairement le degré de pression de l'homme sur l'espace cultivable et définir des sous-types à l'intérieur de la classification morpho-pédologique.

Celle-ci a cependant été, sur l'ensemble de l'île, notre base de travail. L'adoption d'un tel critère supposait vérifié un point scientifique d'importance : il fallait que, dans l'ensemble, le modelé, assez aisément repérable sur les cartes topographiques, nos meilleurs instruments, fût en rapport avec des types de sols ou des combinaisons de types ayant des caractéristiques agronomiques évidentes, car, autrement, l'analyse morphologique seule ne nous aurait donné que des indications partielles, sur la vigueur des pentes et les risques d'érosion. Fort heureusement, du moins sur les roches du socle, les travaux de F. BOURGEAT (13), combinés avec les recherches du géographe M. PETIT, avaient déjà ouvert la voie : ils avaient montré que la classification des sols des Hautes Terres devait s'appuyer avant tout sur leur évolution morpho-pédologique et F. BOURGEAT et M. PETIT avaient déjà dressé une carte morphologique du Nord des Hautes Terres, au 1/500.000^e (14) qui nous fut d'une très grande utilité ; hors des roches cristallines, dans les régions centrales, il ne semble pas que la morphologie actuelle des coulées volcaniques ait une grande influence sur les rendements, mais elle joue essentiellement lorsqu'on veut mesurer les risques d'érosion. Le problème des rapports entre morphologie et pédologie sur le versant occidental de Madagascar a été jusqu'à présent moins franchement étudié ; si sur les Hautes Terres, l'influence de la nature des roches sur les sols semble faible en raison de l'intensité et de l'ancienneté de la décomposition chimique (15) et si de surcroît la morphologie traduit souvent les effets majeurs de la lithologie (16) il en va autrement dans l'Ouest, où il faut s'appuyer beaucoup plus largement sur une carte géologique qui, fort heureusement, est sensiblement meilleure que dans les régions du socle. On pourra voir en annexe, sur la liste des catégories morpho-pédologiques retenues par grandes régions naturelles, la différence entre une classification qui débute assez largement par la géologie et une classification fondée d'abord sur des critères morphologiques.

L'exemple des Hautes Terres étant celui que nous connaissons personnellement le mieux, nous le détaillerons plus spécialement. Il est d'autant plus intéressant que cette région, les relations entre reliefs, sols et aptitudes culturales ont fait l'objet d'études particulièrement sérieuses et concluantes ; au cours de notre travail est en effet parue une étude de pédologues et d'agronomes de l'O.R.S.T.O.M. et de l'Université de Madagascar (17) qui montre premièrement qu'à chaque combinaison morphologique correspond une gamme particulière de sols et qu'entre chacune d'elles apparaissent des différences de rendements significatives, du moins pour le maïs, et à peine moins précises pour les types morphologiques

(12) On ne trouve guère que des versants polyédriques forestiers qu'on peut seulement distinguer par leur inégale ampleur.

(13) F. BOURGEAT : "Contribution à l'étude des sols sur socle ancien à Madagascar". Thèse Strasbourg 1970, 310 p. ronéo.

(14) Carte morphologique de Hautes Terres centrales de Madagascar par F. BOURGEAT et M. PETIT, O.R.S.T.O.M. Tananarive 1970.

(15) Les sols sur gabbros ont cependant des caractères spécifiques particulièrement favorables et mériteraient d'être distingués.

(16) Ainsi les reliefs résiduels des surfaces anciennes sont-ils le plus souvent constitués par des granites.

(17) F. BOURGEAT, Huynh VAN NHAN, F. VICARIOT et C. ZEBROWSKI : "Relations entre le relief, les types de sol et leurs aptitudes culturales sur les Hautes Terres malgaches. Université de Madagascar-O.R.S.T.O.M. 1972, 36 p. ronéo + annexes.

que pour les types de sols (18). La classification morpho-pédologique de F. BOURGEAT nous a donc servi de cadre pour une distinction et une délimitation de zones d'aptitudes culturales homogènes. On a d'abord, en s'appuyant sur les cartes géologique et topographique, éliminé les secteurs rocheux dépourvus de tout intérêt (massifs de quartzites, dômes et lames granitiques en particulier) : on a ensuite, comme F. BOURGEAT, analysé les formes du relief en fonction des différentes surfaces d'aplanissement, de leur âge (les plus anciennes ayant les sols les plus appauvris) et de leur degré d'évolution, ce qui conduit à distinguer selon la terminologie de Bourgeat, reliefs de rajeunissement, reliefs dérivés et reliefs de dissection, rangés par degré croissant de démantèlement des surfaces : les formes les plus vives, qui ont les sols les plus rajeunis, offrent les meilleures aptitudes culturales mais sont évidemment plus sensibles à l'érosion (19). Dans le matériel volcanique, outre qu'on a distingué cendres et scories, on s'est également fondé sur le degré de démantèlement des formes structurales, quoique ce fait semble ici de moindre importance agronomique. Restent les zones alluviales, actuellement les plus utilisées, mais dont la délimitation est extrêmement délicate, car elles ne sont pas systématiquement distinguées sur les cartes géologiques et sont d'ailleurs souvent indiscernables à l'échelle du 1/100.000^e ; leur évaluation relève de mesures complémentaires que nous évoquerons plus loin, mais l'étude de leurs qualités pédologiques et des conditions de leur irrigation ne pouvait (sauf pour certains bassins étendus) être menée à cette échelle. Il ne faut pas celer que c'est là une grande faiblesse de notre travail, qui aura de sérieuses conséquences pour la détermination de régions homogènes : les sols les plus importants pour des paysans riziculteurs sont, de très loin, les plus mal connus à partir de cette étude.

La délimitation des diverses formes sur la carte au 1/100.000^e a été effectuée de manière empirique, à l'œil, à la manière d'une étude de carte « universitaire ». On pouvait d'abord penser qu'une série de mesures de pente dénivelée, densité du réseau hydrographique, etc., permettrait de distinguer rigoureusement reliefs de rajeunissement et reliefs dérivés par exemple ; mais ce travail, beaucoup trop minutieux d'ailleurs compte tenu des délais, se révèle en fait très arbitraire comme l'ont en particulier montré des essais effectués en Malaisie par des morphologues britanniques. On s'est donc, sans trop de scrupule, fié à l'œil, instrument de mesure précis, en tâchant cependant d'éliminer autant que possible la subjectivité par de fréquentes confrontations entre chercheurs, et en essayant de surmonter aussi les difficultés considérables dues aux différences de facture entre les cartes. Dans les cas limites, il a fallu recourir à des mesures et surtout on a été contraint de créer des sous-classes de formes complexes. La surface des zones morpho-pédologiques homogènes est ensuite mesurée soit au planimètre, soit, dans certains cas, par comptage de points régulièrement espacés. Ces calculs sont effectués par carte topographique et par commune rurale (20) ou fractions de communes rurales situées sur chaque carte, ce qui permet différents croisements.

Cette délimitation sur cartes au 1/100.000^e, généralisée ensuite au 1/500.000^e et ces planimétrages ne résolvent pas tous les problèmes. Un des plus importants est, sinon la délimitation des bas-fonds rizicultivables, du moins l'évaluation grossière de leur superficie par zone, particulièrement importante pour une population qui vit d'abord et avant tout du riz. On n'a pu figurer sur carte que les bassins d'une certaine dimension ; pour le reste il faut se fier à des mesures comportant une large part d'extrapolation (21), mais qui, si l'analyse qualitative préalable a été bien menée, n'ont pas besoin d'être effectuées sur toutes les unités homogènes mais seulement sur un certain nombre d'unités-types. On a adopté la méthode suivante : dans des carrés échantillons à l'intérieur d'une zone homogène, on mesure au curvimètre la longueur des thalwegs, on calcule d'autre part sur photo aérienne la largeur moyenne de ces thalwegs et avec ces données on estime la surface moyenne des bas-fonds en pourcentage de la surface totale et les écarts à cette moyenne. Autre mesure particulièrement

(18) On peut ainsi relever les rapports suivants entre formes de relief et rendements moyens en maïs :
- reliefs dérivés de la Surface II, reliefs de dissection de cette surface et reliefs résiduels - 4,46 t/ha -
reliefs de rajeunissement de la surface III et reliefs dérivés de la surface II - 3,67 - reliefs de rajeunissement et reliefs dérivés de la surface II - 2,30 - reliefs de rajeunissement de la surface III et témoins de la surface rajeunie - 2,69 -
Les écarts à la moyenne sont également significatifs.

(19) Ceci rejoint clairement la pratique habituelle des paysans qui cultivent de préférence les pentes.

importante, celle des pentes dont l'influence est double : elles sont en rapport étroit, comme l'a montré F. BOURGEAT, avec les types de sols et l'existence de pentes fortes oblige à des précautions particulières contre l'érosion. Il eût été satisfaisant de calculer les pentes à partir des photos aériennes en dessinant les ruptures de pente et en calculant sur photos les pourcentages de pente dans chaque système de pente homogène (22) mais ce travail était trop long et, sans nous leurrer sur la précision de mesures effectuées à partir de documents où les courbes ont 25 m d'équidistance, nous devons nous contenter de procéder par transects sur cartes. Les classes de pente ont été choisies d'après les critères adoptés par les agronomes pour la protection des sols : pentes inférieures à 3 %, cultivables, du moins sur les Hautes Terres, sans précautions particulières, pentes comprises entre 3 et 12 %, cultivables avec des fossés anti-érosifs ; nous y avons cependant ajouté un seuil à 25 %, pente en-dessous de laquelle des cultures arbustives semblent possibles moyennant précautions (23).

La carte des zones physiques homogènes et les mesures qui l'accompagnent donnent en définitive, dans un pays aussi cloisonné que Madagascar, une mosaïque de petits secteurs dont les aptitudes réelles resteraient à préciser. Seule une expérimentation permettrait d'estimer leur valeur réelle, seule une prospection de terrain, pour laquelle l'analyse des pentes ne donne qu'une première piste, permettrait d'évaluer les surfaces réellement cultivables dans des ensembles complexes de formes à la dissection poussée. Dans la plupart des régions nous n'en sommes pas encore là et notre carte peut servir de base pour de très nombreuses études de détail ; pourtant, cette première esquisse paraît encore (ou déjà) trop complexe au planificateur qui veut des images plus parlantes. Pour clarifier la présentation, nous avons tenté, non sans arbitraire, de ranger les zones par ordre de fertilité décroissant, mais sans doute faudra-t-il encore, au terme du travail, regrouper des catégories voisines en ensembles plus vastes, en indiquant sommairement quelle forme d'utilisation leur convient.

B. La carte des densités

Il semblait d'abord assez aisé, pour des spécialistes de géographie humaine, d'établir une carte pratique de la densité de population. En fait, ce travail s'est révélé si complexe pour des raisons de principe et de méthode qu'il a finalement fallu procéder de manière très simple et que la carte des densités ne semble vraiment prendre de sens qu'en rapport avec les données chiffrées tirées de la carte des zones physiques homogènes.

Les premières difficultés étaient d'ordre technique : on ne disposait que d'une estimation de la population établie en 1968 par villages ou hameaux administratifs (24) dont un très grand nombre ne figurait pas sur les cartes topographiques. Si l'on voulait donc établir une carte des densités à un échelon inférieur à celui de la commune rurale, seule délimitée sur les cartes, il fallait pouvoir localiser tous les lieux énumérés, tâche que nous ne pouvions mener sur le terrain et qui, au bureau, était extrêmement délicate, voire aléatoire, quoique nous disposions de cartes de localisation établies par l'équipe du Professeur Gourou, dix ans auparavant (25) et qui nous avaient été fort obligeamment communiquées. Lorsque, non sans peine, on avait pu localiser les villages, d'autres problèmes apparaissaient : les cartes ne portant pas les limites des terroirs villageois, comment établir des plages de densité qui correspondent au moins grossièrement à l'espace utilisé par les communautés rurales qui y sont comptées ? Ceci paraissait à peu près possible pour les Hautes Terres centrales où la population est assez dense, ne cultive pas à très grande distance de son village et où il n'y a pas de dissociation entre espace agricole et espace pastoral : on a donc pu tenter d'y établir empiriquement des zones de densité en repérant à l'œil sur la carte topographique les principales différences dans la densité des lieux habités et ne

(22) Cf. P. de la Souchère : "Note sur les méthodes de photo-interprétation utilisées dans la cartographie pédologique en Côte-d'Ivoire". O.R.S.T.O.M. Adiopodoumé. 1970. 11 p. ronéo + annexes.

(23) Sur sables roux, dans l'Ouest, des précautions sont cependant nécessaires sur pentes minimales ; toute mesure doit en fait être replacée dans son contexte local.

(24) Villages et hameaux, subdivisions de base des communes rurales, sont ici des notions purement administratives, qui ne correspondent pas nécessairement à des unités d'habitat.

(25) Ces cartes ont été dressées par le CEMUBAC pour la réalisation de la carte de la répartition de la population à Madagascar (au 1/1.000.000^e) éditée par le CEMUBAC et l'O.R.S.T.O.M., 1967.

s'appuyant autant que possible pour la délimitation de ces zones sur des limites naturelles très vraisemblables telles que chaînes de montagnes ou rivières importantes. Les espaces inutilisables étaient bien entendu exclus de ces plages de densité.

Au bout du compte, quoiqu'on ait obtenu quelques résultats, on a dû renoncer à ce travail, en partie pour des raisons techniques, mais essentiellement pour des questions de principe. Prosaïquement, cette procédure très coûteuse en temps ne permettait pas malgré tout de diviser très finement des communes rurales déjà assez exiguës (26), et, sur un plan plus scientifique, on ne voyait guère comment confronter carte physique et carte des densités établies selon des trames différentes : il aurait fallu, pour chaque plage de densité, calculer le pourcentage des différentes catégories morpho-pédologiques. Il a semblé plus simple et plus expéditif de calculer seulement les densités sur la base des communes rurales dont on éliminerait les surfaces inutilisables ; on analyserait alors ces densités en fonction du pourcentage déjà calculé dans ce cadre, des différentes zones morpho-pédologiques.

Cette procédure simplifiée semble toutefois fort peu satisfaisante pour d'autres régions où le problème du cadre de calcul des densités est pourtant fort important, car après tout, dans les Hautes Terres centrales, la population est assez équitablement répartie sur les terres utilisables, et les zones morpho-pédologiques présentent entre elles des différences de degré plus que de nature. Dans d'autres régions de fort relief et moins peuplées, on peut par contre être absolument obligé de distinguer autrement que par des limites administratives quelques bassins fortement occupés et des espaces de peuplement diffus. Plus délicats sont les cas de régions comme l'Ouest ou le Sud-Est de l'île où des régions naturelles différentes font l'objet d'utilisations très contrastées et où les terroirs villageois sont souvent dissociés. Dans l'Ouest, dont les communes sont très vastes, où de larges vallées espacées, domaines de la riziculture, s'opposent à de grandes zones peu arrosées où se pratique une culture sur brûlis et où les bovins sont mis en pâture, sur quelles bases calculer la densité ? Si on l'établit à partir de la surface totale de la commune, comme le fit P. GOUROU, on obtient des densités très faibles, assez peu significatives (surtout dans une perspective d'aménagements agricoles) car les vallées elles-mêmes peuvent être très chargées en hommes. Il semble ici inévitable, du seul point de vue agricole, de procéder autrement et de calculer les densités par bandes centrées sur les vallées, à l'intérieur desquelles on peut penser que, pour des raisons de distance, l'essentiel des habitants pratique la totalité de ses cultures. Mais on ne peut pour autant laisser en blanc la surface résiduelle où les paysans font paître leurs bœufs ; quoiqu'aucune solution n'ait encore été définitivement retenue, il semble intéressant d'établir un rapport entre des surfaces et le nombre de bovins qu'elles nourrissent, si toutefois on peut connaître l'effectif du cheptel (27). Il semble en tout cas difficilement évitable, lorsque deux milieux naturels font l'objet d'utilisations aussi contrastées, de calculer la charge qu'elles supportent en fonction de critères différents.

Un problème plus délicat dans le détail, mais sans doute moins important dans l'ensemble, se pose dans le Sud-Est. Les vallées sont plus nettement encore l'objet d'une très forte utilisation rizicole et sont beaucoup plus fortement peuplées. Les surfaces d'aplanissement qui les dominent, les secteurs forestiers parfois éloignés, sont d'autre part utilisés par les habitants des vallées qui y résident temporairement, pour des cultures pluviales et aujourd'hui parfois des plantations de caféiers. Les limites des communes rurales chevauchent vallées et zones plus élevées, dont une partie n'est guère utilisée et, malgré les rapports souvent étroits entre organisation clanique, délimitation administrative et disposition du sol, la trame administrative ne rend pas toujours très bien compte de la charge humaine réelle. Mais seule une étude de détail sur le terrain permettrait d'y voir clair et à des degrés divers, il doit en aller de même sur l'ensemble de l'île. A elle seule, la carte des densités ne peut permettre de mesurer la pression réelle sur les terres ; elle ne peut être qu'un indicateur, à confronter avec d'autres données. Certes, on peut d'ores et déjà imaginer une carte plus synthétique mettant en rapport la population avec les différentes zones morpho-pédologiques dont elle dispose, la surface de ces zones étant affectée d'indices fonction de leur valeur agronomique. Mais ceci, qui suppose beaucoup d'expérimentation, ne serait pas encore vraiment satisfaisant puisqu'il faudrait encore estimer les surfaces des divers types de sols dont les exploitations agricoles ont besoin ; il faudrait bâtir un modèle, largement arbitraire, d'exploitation. Il y

(26) Elles ont ici tout au plus quelques centaines de km², souvent seulement quelques dizaines.

(27) Encore faut-il admettre que les villageois font paître leurs bœufs dans les limites de leur commune : c'est loin d'être toujours le cas.

a là un problème intéressant dans une étude limitée où les spéculations peuvent être sans cesse confrontées à la réalité, mais peut-être dangereux à soulever dans un travail de bureau réalisé sur l'ensemble d'un pays dont bien des parties nous sont mal connues.

C. La carte des voies d'accès

Troisième volet principal de notre étude, la carte des voies d'accès devrait être de réalisation facile dans des conditions normales de travail, tout en pouvant être ultérieurement développée de manière plus complexe.

En principe, l'administration territoriale établit chaque année, au niveau du canton un état des routes et pistes et de leurs conditions d'utilisation. En fait, ces dernières années, la très grande inefficacité de l'administration territoriale malgache a rendu ces documents presque aussi difficiles à utiliser que les pistes elles-mêmes. Il a semblé inévitable de procéder à un minimum d'enquêtes, au moins indirectes, par interviews. Mais, faute de moyens, il n'est pas possible d'entrer dans le détail : on se contentera donc, ce qui est déjà important dans une perspective d'aménagement ou d'intensification de l'agriculture, d'indiquer les conditions d'accès aux chefs-lieux et aux principaux centres des communes rurales. Point d'aménagement possible si on ne peut accéder d'abord au centre d'une région, et il y a déjà, dans ce domaine, beaucoup à faire.

Sans doute faudrait-il être sensiblement plus exigeant en raison de l'importance des problèmes de circulation à Madagascar. Certes, on ne peut encore prétendre dresser une véritable carte des conditions matérielles de collecte des produits agricoles, ni a fortiori du coût de leur transport. Peut-être peut-on au moins, en fonction du temps disponible, compléter la carte dans deux directions. On peut d'abord en s'appuyant sur notre première carte, physique, évaluer la difficulté de circulation et d'établissement de pistes dans les différentes zones, à condition d'indiquer aussi, en aval, les goulots d'étranglement que constituent par exemple, grandes vallées ou chaînes montagneuses. On peut d'autre part tenter de cerner plus concrètement les conditions actuelles de circulation. Ainsi, l'on connaît assez bien les régions où la charrette à bœufs est employée et celle où elle est ignorée ; si l'on dispose d'une carte correcte des principales pistes, on peut y porter en complément la limite des régions situées à moins d'une demi-journée de charrette ou moins d'une demi-journée de portage d'une piste permanente ou d'une bonne piste saisonnière. Le défaut d'une telle carte est qu'on ne peut la mettre en rapport avec une carte des densités établies d'après des limites communales du moins peut-on la comparer avec la carte des zones morpho-pédologiques et voir ainsi quels espaces agronomiquement intéressants sont particulièrement mal desservis.

III. DE LA CONFRONTATION DES CARTES A LA DETERMINATION DES REGIONS

En montrant comment nous avons tenté de réaliser nos cartes de base, nous n'avons pas évité de confronter déjà ces cartes entre elles. Rien d'étonnant à cela : même la première carte, qui touche aux facteurs physiques, données en principe « a priori », n'est pas bâtie sans aucune référence à l'homme et plus spécialement aux hommes malgaches avec l'arsenal de techniques dont ils disposent. Cette nécessaire confrontation des différents thèmes, qui permet leur orchestration, est encore mieux apparue pour les deux autres cartes : la carte des densités est déjà mise en rapports de deux données différentes, population et espace, et l'espace peut être découpé différemment selon les objectifs de la recherche ; la présentation des conditions de circulation peut également s'effectuer de façons très variées selon le contexte et les résultats recherchés. Toutefois, à cette étape, nous avons encore raisonné de manière générale, sans chercher à voir comment les faits s'articulaient entre eux, et comment la combinaison des données cartographiques posait des problèmes ou suggérait des solutions. Or, c'est à cela que doit tendre notre travail : au bout du compte, chercheurs et praticiens doivent pouvoir y repérer des régions contrastées, ayant d'inégales possibilités d'expansion agricole, supposant des modes d'intervention variés. La comparaison des cartes ne donnera pas de solutions toutes faites, mais elle devrait permettre de définir la gamme des possibles.

Il est encore trop tôt pour présenter un tableau des situations rencontrées ; tout au plus peut-on d'ores et déjà penser que notre travail confirmera souvent une de nos idées, qui était aussi une opinion de

P. GOUROU, savoir que les hommes ne sont pas répartis à Madagascar aussi arbitrairement qu'il paraît d'abord, et qu'il est assez abusif de dire, comme on l'a fait souvent, que les hommes y sont à l'est et les richesses à l'ouest. Mais, faute d'apporter des solutions, on peut au moins montrer déjà comment les problèmes se posent. La méthode la plus simple nous semble être de présenter quelques types de régions-problèmes possibles et de tenter de montrer comment elles peuvent apparaître sur les cartes.

Un premier type de région-problème devrait être la région saturée. Nous ne l'abordons pas sans hésitations, car la notion de surpeuplement est une des plus arbitraires qui soient. En théorie, entreraient dans cette catégorie les régions où le produit du nombre des exploitations par la surface minimum nécessaire à un exploitant est supérieur aux surfaces disponibles. Mais effectuer un tel calcul est une vue de l'esprit ou, à tout le moins, suppose un choix économique et politique. Comment définir la surface minimum ? Ce n'est sûrement pas celle qui permet la seule autosubsistance, et qui serait relativement facile à établir. Dès lors, on ne peut éviter le choix d'un niveau de vie minimal. D'autre part, sur quelle situation se fonder ? Faut-il prendre pour référence l'état actuel des techniques et des rendements, les potentialités agricoles, notion bien vague, ou le niveau de rendements que l'on peut espérer dans un délai bref (cinq à dix ans) grâce à une action de vulgarisation ? La deuxième référence nous semble abstraite et sans valeur pratique ; la troisième a un sens mais ne peut être appliquée qu'au su d'un projet d'action précis ; demeure la première qui permettrait au moins de définir des régions en crise et qui sont vouées à la misère si aucun effort n'est entrepris en leur faveur. Reste que nous butterons toujours sur la définition du revenu minimal nécessaire ou souhaitable, et que la variété des activités possibles rend assez illusoire le calcul d'un revenu monétaire à partir de nos cartes. Une base de référence pourrait être toutefois la surface cultivée moyenne dans une « grande région » incluant de nombreuses régions homogènes, qui seraient ainsi comparées à la norme et confrontées entre elles.

On peut cependant tenter une approche plus grossière. Le premier souci des paysans malgaches étant de produire le riz qu'ils consomment, on peut s'efforcer de voir dans quelle mesure ils y parviennent. Les enquêtes statistiques du ministère de l'Agriculture nous donnent, par sous-préfecture, des rendements en riz au moins plausibles, et nos calculs doivent permettre d'apprécier les surfaces en bas-fonds. Certes, il ne suffit pas de multiplier entre elles ces deux données : bien des régions connaissent plusieurs cultures de riz, dont les rendements sont différents, et il faudrait savoir quelle est la part de chaque culture ; d'autre part, tous les bas-fonds ne sont pas cultivables tandis que des versants de vallée sont aménageables en terrasses. On ne peut donc procéder que par approximation et les résultats qu'on peut obtenir seront toujours sujets à caution (28). Pour savoir si une région se suffit ou non en riz, mieux vaudrait connaître son bilan commercial en la matière, et pour savoir si les surfaces utilisables sont cultivées, il est indispensable d'examiner les photographies aériennes. La méthode la plus sûre serait en fait de disposer d'un travail de terrain précis sur les divers types de zones que nous pouvons distinguer en fonction de la morphologie. Ces études de référence devraient permettre de connaître les surfaces de divers sols utilisables dans les diverses situations morphologiques, et le type d'utilisation qui peut en être fait selon la densité. Notre étude générale pourrait ainsi servir à déterminer le choix de sites de recherches géographiques intensives, jusqu'à présent effectué assez empiriquement. Nous n'en sommes pas encore là, tant s'en faut, et le plus souvent, faute de données sur le commerce, il nous faudra sans doute utiliser notre méthode sommaire. Par des moyens divers, en tout cas, on s'efforcera de distinguer des régions où la production locale de riz est loin de suffire à la consommation, et où l'extension des rizières n'est plus possible. Une action d'intensification de la riziculture est sans doute alors souhaitable mais elle n'est pas la seule concevable : ici notre étude se révèle plus précieuse, car, en donnant une vue relativement précise des aptitudes des sols cultivables sous pluie, elle permet mieux de dire si la région recèle d'autres ressources potentielles que le riz. S'il existe des surfaces importantes disponibles pour les cultures pluviales ou l'élevage et si la desserte est satisfaisante ou facile à organiser, mieux vaut, économiquement, pousser dans ce sens : si les surfaces disponibles sont insignifiantes, point d'autre issue qu'une très rapide intensification ou la recherche des revenus hors de l'agriculture locale.

(28) Nous sommes d'autre part fort désarmés en ce qui concerne les régions où est cultivé le riz de "tavy" (brûlis forestier). On est réduit ici à des approximations encore plus vagues : on peut discerner un seuil de densité absolue où l'abondance de la population ne permet plus la reconstitution du sol par jachère prolongée. On peut aussi prendre en considération l'état de la végétation, ce qui suppose en fait un nouveau recours à la photo aérienne.

En cas d'une relative abondance de terres aptes à la culture pluviale, le choix des activités pourra être orienté par les aptitudes des sols, la distance entre sols de rizières et bons sols de collines, et deuxièmement par l'état des voies de communication, par la position de la région par rapport aux centres de consommation ou d'exportation. Une analyse géographique dépassant l'échelle de la petite région devient indispensable. Une utilisation pastorale de terres plus médiocres peut aussi être envisagée, mais elle suppose des calculs fondés sur les cartes, afin de connaître le cheptel que pourrait entretenir chaque exploitant, et l'équilibre entre pâturages de saison des pluies et bas-fonds nécessaires en saison sèche. En fait, si les vallées sont largement occupées par les rizières, un développement de l'élevage supposerait l'extension, encore très aléatoire, de la culture des fourrages de contre-saison. Sur les terres les plus médiocres, la possibilité de reboisements paysans ne doit pas être négligée, mais les conditions de desserte doivent alors être favorables et la carte des communications doit être examinées de près.

Dans l'ensemble, les régions qui disposent encore de surfaces disponibles semblent plus faciles à distinguer que les régions relativement saturées, ne serait-ce que parce que la détermination de ces surfaces peut être faite avec plus d'imprécision. Dans le contexte malgache, la région non saturée est d'abord celle qui dispose d'un excédent de surfaces rizicultivables. Cet excédent peut être défini de deux manières. Il peut s'agir d'un excédent actuel, réel, qu'un simple examen des photographies aériennes permettrait de constater, et que des mesures sur ce même document pourraient chiffrer. Mais, sur les documents dont nous disposons, on ne peut établir qu'un excédent théorique : si l'on connaît (et c'est parfois le cas) la surface de rizières qu'une exploitation familiale peut cultiver, on peut évaluer avec nos cartes l'excédent disponible en sus du maximum cultivable pour les habitants actuels : comme, hors des zones de riziculture commerciale, bien connues, on peut généralement être assuré que les habitants, en moyenne, n'ont pas mis en valeur tout ce qu'ils pourraient cultiver, nous pouvons distinguer surtout avec nos documents les régions de fort excédent où une immigration de population est théoriquement possible.

Mais les surfaces aménageables en rizières sont de nature variée ; sans nous permettre de préciser considérablement, l'examen des cartes topographiques autorise souvent à distinguer les surfaces récupérables avec les techniques locales et les surfaces dont la mise en valeur suppose l'intervention de techniques modernes. Généralement, les vastes surfaces d'un seul tenant, difficiles à drainer, sont malaisément occupées par les communautés villageoises ; encore ne faut-il pas se hâter de conclure et convient-il de rester prudent : J.Y. MARCHAL (29) a fort bien montré, à propos du lac Bemarivo, dans l'Ouest de Madagascar, que les techniques rustiques de la riziculture de décrue étaient économiquement plus rentables que de coûteux aménagements qui ne permettraient de maîtriser les crues que de manière très approximative. La vérification de nos hypothèses sur le terrain est donc indispensable.

Rares peuvent sembler a priori les cas où il existe un excédent de surfaces disponibles pour la riziculture et d'autres cultures de vallées inondables, et où les terres de culture pluviale sont insuffisantes. Cela se produit cependant dans les vallées de la dépression permo-triasique où les riches « baïboho » sont dominés par des collines aux sols dénués de toute valeur, ou dans maints deltas de l'ouest bordés de sables roux très médiocres. Il est difficile dans ces régions d'équilibrer saisonnièrement les activités qui se concentrent en saison sèche, et il se pose donc là un problème spécifique.

Le plus souvent, toutefois, l'excédent de « terres sèches » aptes à la culture pluviale sera encore plus marqué que celui des sols de bas-fonds : autre motif de considérer ces régions comme des terres d'accueil possibles et d'étudier comment peut se réaliser l'implantation de nouveaux immigrants. Connaissant des aptitudes naturelles de la région et sa position par rapport aux régions voisines et aux grands flux de migration, on pourra émettre des hypothèses sur la nature et l'origine de l'immigration spontanée ou qu'on cherchera à provoquer. On pourra ensuite, en examinant les documents cartographiques, tenter de cerner les modes les plus favorables d'implantation des hommes. La carte des densités, qui a servi à caractériser ces zones d'immigration potentielle, ne sera plus dès lors d'aucun secours et devrait être suppléée par une carte de répartition de la population, difficile à établir dans les régions en cours de peuplement, mais qui y serait particulièrement utile. Elle permettrait de voir si, dans la région réputée homogène, il existe des disparités de peuplement, donc des noyaux déjà actifs et des zones à

(29) J.Y. MARCHAL : "Etude géographique de la plaine de Bemarivo (Belo-zur-Tsiribihina) in "Contribution à l'étude géographique de l'Ouest malgache". Travaux et documents de l'O.R.S.T.O.M. Paris, 1972, p. 7-79.

ouvrir, ou si au contraire l'immigration doit se réaliser par renforcement de lieux d'habitat très éparpillés. La carte des conditions de circulation aidera à définir les possibilités actuelles d'accès et les voies de communications à créer, mais plus utile sera, pour prévoir les formes d'utilisation du sol, la carte des caractères morpho-pédologiques. D'après les données de celle-ci, on pourra distinguer des régions où zones disponibles en bas-fonds et en collines sont franchement dissociées (cas d'un vaste bassin entouré de zones plus hautes, par exemple) : une large part des terres cultivables sur les hauteurs risque alors d'être négligée pour des raisons d'éloignement et le peuplement possible de la région risque ainsi d'être limité ; il faudra alors prévoir une utilisation pastorale des terres les plus distantes, ou leur mise en valeur agricole sous d'autres formes que l'exploitation familiale qui cherche un certain équilibre des activités. Un relief plus morcelé, juxtaposant des terroirs contrastés, permettra un peuplement plus étalé et sans doute, dans l'hypothèse d'une petite exploitation familiale, une mise en valeur plus poussée. Si le besoin s'en fait sentir, une analyse plus fouillée des documents peut même permettre de déterminer une taille adéquate des villages et des hameaux en fonction de l'état actuel des techniques.

A la limite enfin, nous pourrions dégager sur nos cartes des régions potentielles homogènes, dont le peuplement est nul mais dont les aptitudes sont réelles : paradis des « aménagés », faut-il dire qu'elles sont difficiles à découvrir et que nous les cherchons encore ?

Cette classification très sommaire des régions-problèmes homogènes peut être ultérieurement affinée par l'examen d'une carte où les régions seraient représentées avec leurs problèmes intrinsèques. Jusqu'à présent, nous n'avons guère considéré que ceux-ci, c'est-à-dire les traits particuliers d'une région considérée comme isolée, et, secondairement, la position de nos régions par rapport aux routes et aux centres urbains. Nous avons dit que nous refusions de considérer la région homogène comme une région fermée, mais elle n'est pas ouverte aux seuls flux d'échanges avec les villes ; la nature des problèmes propres aux régions agricoles voisines peut et doit influencer la solution des problèmes de chaque région homogène qui pourra évoluer différemment suivant qu'elle jouxte des régions sous-peuplées, des régions qui connaissent des problèmes semblables aux siens, ou des régions peuplées aux aptitudes très différentes. Une multitude de types régionaux peut donc se présenter, qu'il serait vain de vouloir présenter et classer ici, mais dont la prise en considération doit être d'un intérêt particulier pour le géographe.

Il nous semble donc qu'à partir de documents encore fort sommaires, nous pouvons poser un certain nombre de problèmes intéressants pour l'avenir agricole d'un pays. Certes, il ne s'agit encore que d'un point de départ et de multiples études sur le terrain, mais même encore sur documents, seront ensuite nécessaires. On aura pu s'étonner en particulier de nous voir écrire que le seul examen de photographies aériennes serait, sur certains points, plus probant et plus précis : pourquoi alors ne pas s'y livrer plutôt que de procéder à des fastidieuses et incertaines analyses de cartes ? C'est que l'analyse des photographies aériennes est certainement plus coûteuse et probablement plus longue et peut donc être réservée pour une étape ultérieure ; nous nous sommes pour une bonne part contentés de travailler à l'échelle d'un vaste pays selon les méthodes apparemment très universitaires de l'explication de cartes, mais il s'agit d'une explication de cartes orientée par des questions qui nous étaient posées et par des recherches scientifiques fouillées sur certains points. Assurément, aux questions posées nous répondons autant par d'autres questions que par des solutions, mais ces questions sont largement précisées et localisées. S'adressant autant à la recherche fondamentale qu'aux spécialistes de l'application, elles doivent permettre de poursuivre le travail sur deux registres différents, de dresser des programmes d'enquêtes fondamentales plus rationnels, et d'établir d'autre part des programmes d'action qui bouleverseront nos régions homogènes quitte à en faire apparaître d'autres.

DISCUSSION :

M. ROCHEFORT

Ce que vous définissez est beaucoup plus précis qu'une région homogène définie uniquement par son contour statique (milieu physique, climat, végétation...). Mais les potentialités dont vous parlez ne sont valables que dans un espace fermé. Si l'espace est ouvert, les problèmes ne se posent qu'en fonction d'un système de relations : les marchés qui absorbent une part des productions, ou les villes qui absorbent l'excédent de population. L'unité de contenu n'est qu'un élément dans un espace qui pose les problèmes à une autre échelle.

B. LECOMTE

N'est-il pas possible de jumeler dans une étude interdisciplinaire, les travaux de sociologues et d'ethnologues de Madagascar avec les vôtres, pour essayer d'appréhender le contenu d'un dynamisme possible de mise en valeur de ces zones ?

J. BUGNICOURT

Dans l'appréciation de la situation spécifique de chaque zone, on ne doit pas perdre de vue des éléments comme la proximité et les techniques.

1. Un espace présente plus ou moins d'intérêt selon qu'il est ou n'est pas proche des centres d'activités, de consommation, de décision. En ce sens, les espaces aptes, par leur proximité, à répondre aux besoins vivriers actuels ou futurs des villes et, ne recoupant que partiellement ceux-ci, les bassins légumiers, fruitiers ou laitiers constituent peut-être des zones qui appellent une analyse attentive.

Par ailleurs, comme la diffusion d'"idées modernes" se fait souvent beaucoup plus intense à partir des grandes villes, ne pourrait-on, aussi, discerner des bassins culturels ?

La notion de proximité se prolonge par celle de rattachement. On connaît l'exemple classique de la comparaison Roussillon-Pays d'Omburdan : conditions écologiques comparables, populations similaires — mais le premier se développe comme province méridionale de la France ; le second au nord de l'Espagne, stagne : il présente peu d'intérêt économique par rapport au reste du territoire. Ne rencontre-t-on pas des phénomènes analogues en comparant le nord du Dahomey et le sud du Niger, ou le nord du Cameroun et le sud du Tchad, en termes d'efforts de développement économique, d'équipement, de scolarisation ?

2. Si les espaces deviennent spécifiques en fonction de ce qui leur est proche beaucoup plus que de ce qu'ils recèlent potentiellement, il est probable, aussi, que les techniques qui y sont pratiquées les caractérisent beaucoup mieux que les indications d'un inventaire exhaustif. Or, on trouve beaucoup plus aisément une carte des sols ou de la végétation que des cartes des méthodes et outils utilisés dans la production, et a fortiori, que des cartes des rapports de production.

La lecture géographique des techniques renseigne, pourtant, sur la manière dont la population s'insère actuellement dans son espace et fournit, ainsi, des indications indispensables pour comprendre

comment peut évoluer la société. Une typologie et une cartographie des techniques, ainsi que des rapports de production qu'elles sous-tendent, ne devraient-elles pas constituer l'une des démarches de base pour l'étude d'un espace déterminé,?

J.-P. RAISON

L'essai de détermination de régions homogènes que nous faisons à Madagascar n'est pas spécifiquement ce qui nous était demandé par le Ministère de l'Agriculture dont le problème éventuel était de savoir s'il y avait des zones vides avec de bons sols, des "zones miracle". Les zones de forte densité n'intéressaient pas particulièrement le Ministère. Dans la mesure où on peut déterminer des zones susceptibles d'être mises en valeur, il reste encore à déterminer selon quelles techniques elles doivent l'être. Certaines solutions peuvent apparaître sur la carte ; en gardant une certaine prudence cependant : la localisation des types de terroirs, des types de sols et leurs dimensions, permettent de commencer à appréhender quelle gamme de politiques d'aménagement est possible. Les connaissances qualitatives obtenues par les sociologues ou les géographes sur les aptitudes à l'émigration d'une population ou d'une classe d'âge peuvent également permettre de voir quels types de mouvements sont possibles.

Nous en sommes encore à une période de "débroussaillage", sans enquêtes sur le terrain. Beaucoup de questions que vous me posez nous intéresseront dans une deuxième phase de notre travail qui sera d'examiner les régions intéressantes ainsi dégagées.

ELARGISSEMENT DES DEBATS SUR LES THEMES 1 ET 2 METHODES D'ANALYSE REGIONALE

UNE EXPERIENCE D'ANALYSE REGIONALE EN EUROPE OCCIDENTALE

E. JUILLARD

Mes amis G. SAUTTER et M. ROCHEFORT m'ont demandé de vous faire part de ce que nous faisons à Strasbourg dans le domaine de l'analyse régionale appliquée à l'Europe occidentale. Il est bien évident qu'une transposition pure et simple à l'Afrique tropicale ne serait pas justifiée ; mais on peut penser que le cadre de réflexion et de recherche que nous avons été conduits à adopter peut trouver des applications à d'autres types de milieux et que certaines de nos méthodes ne seraient pas déplacées ailleurs ; au surplus rejoignent-elles certaines approches déjà pratiquées en Afrique par des chercheurs de l'O.R.S.T.O.M. C'est pourquoi, malgré mon ignorance des problèmes africains, je me suis laissé persuader de prendre la parole dans cette rencontre de Yaoundé.

Mais avant toute chose je ne crois pas inutile de préciser ce que j'entendrai ici par « région ». Il s'agit de la région « tout court », et non pas de la région « homogène » (naturelle, agricole... ou même « synthétique » à la façon dont Y. MARGUERAT a découpé le Cameroun ou dont J. BUGNICOURT a diagnostiqué les zones « retardées »), ni de la région des économistes, c'est-à-dire de l'espace organisé par une métropole industrielle et financière. La région dont je parle est celle de tout le monde, une « area of common living » (DICKINSON), un espace fonctionnel de même nature que la cellule rurale, le quartier urbain ou, à l'autre bout de l'échelle, l'Etat ou le groupe d'Etats. On peut la définir comme le cadre spatial le plus vaste à l'intérieur duquel s'effectuent la plupart des actes d'une population, à l'exception du recours occasionnel à certains services de la capitale d'Etat, de certaines relations professionnelles interrégionales, de certaines migrations de loisir. C'est un espace « banal », « rugueux », parcouru de façon habituelle par la majeure partie de la population. C'est un espace pour les hommes et non celui que déterminent les flux économiques.

C'est un espace de consommation plus que de production, une sorte de communauté de consommateurs de services d'un niveau élevé que, provisoirement nous appellerons des services « rares », nous réservant de préciser cette notion plus loin. C'est aussi un espace *d'animation*, au sein duquel certains individus ou certains groupes sont en position d'avoir une action motrice. La région ne se conçoit donc pas sans un *centre* d'impulsion. C'est en somme un niveau privilégié d'espace fonctionnel, suffisamment étendu pour offrir à ses habitants la gamme à peu près complète d'activités et de services correspondant à tel degré de développement socio-économique, mais ne dépassant pas le rayon d'action

d'un centre organisateur qui crée autour de lui des solidarités de consommateurs, de même qu'un réseau intégrateur de migrations humaines, d'animation sociale et culturelle, éventuellement de relations interindustrielles.

Ainsi définie, la région :

1) suppose une certaine *cohésion*, un certain sentiment d'appartenance ; c'est le cadre le plus cohérent de la vie collective. Cela ne signifie pas que tous les habitants en aient clairement conscience. A la question : quelle région habitez-vous ? les réponses peuvent être fort diverses, ne serait-ce que parce que la plupart des gens n'ont pas réfléchi sérieusement à la question ;

2) comporte un certain *gabarit* (en superficie et en population), donné par le rayon d'action maximum de son centre (*seuil d'accessibilité*) et la population minimum capable de rentabiliser la gamme des services rares (*seuil de marché*) ;

3) *ne constitue pas un cadre fixe*, créé une fois pour toutes, car ces seuils varient en fonction :

- des vitesses et des coûts de circulation des personnes ;
- de l'image que se fait de la durée le commun des mortels ;
- de la densité de population ;
- des variations du niveau de vie du plus grand nombre ;
- de la diversification des consommations en fonction du développement technique et de ce niveau de vie ;
- des progrès de la puissance d'impulsion de tel centre ;
- en définitive, du degré de développement technique et socio-économique, et c'est là que certaines convergences avec les pays en voie de développement peuvent être trouvées.

Par exemple, dans la France de la première moitié du XIX^e siècle, la lenteur de la circulation obligeait un grand nombre de villes, mêmes modestes, à offrir la gamme à peu près complète des services « rares » de l'époque, qui n'étaient guère nombreux : collège, hospice, entreprise de roulage, commerces divers... Si nous admettons un seuil d'accessibilité de deux heures de trajet dans chaque sens, le « gabarit » régional est de la taille à peu près d'un arrondissement. Au début du XX^e siècle, l'achèvement du réseau ferroviaire a permis, généralement, à chaque préfecture d'intégrer tout son département, donnant ainsi un contenu pleinement fonctionnel à un découpage que la Constituante avait fait trop grand pour l'époque. A la fin du XX^e siècle on peut s'attendre à ce que l'établissement d'un réseau d'autoroutes permette, par exemple, à Paris d'intégrer non seulement toute la France dans un espace *économique* (c'est déjà le fait à l'heure actuelle), mais aussi 20 ou 25 départements dans une région parisienne.

4) Mais l'évolution des cadres régionaux ne revêt pas partout la même allure d'élargissement progressif. Il existe plusieurs *modèles* de structure régionale et d'évolution de ces structures, chaque modèle étant propre à certains domaines (= grands espaces homogènes caractérisés par la répétition habituelle d'un certain *degré* et d'un certain *style* d'urbanisation). A titre au moins d'hypothèse de travail on peut définir, en Europe occidentale :

- un modèle « parisien » (très grande région centrée sur une ville multimillionnaire) ;
- un modèle « rhénan » (juxtaposition de régions de petites dimension, mais très denses et fortement structurées) ;
- un modèle « atlantique » (constitution encore inachevée de régions plus étendues que dans le modèle précédent, mais beaucoup plus faiblement peuplées et industrialisées, dans lesquelles il importe néanmoins que l'ensemble de la population puisse avoir accès aux services rares et que la capitale rayonne sur l'ensemble du territoire.

5) Pour chaque modèle il est possible de chiffrer les seuils d'accessibilité et de marché. On y décèle aussi des *stades d'évolution* ; et pour un même moment d'observation le même stade n'est pas forcément atteint partout : par exemple la région parisienne est en train de passer du stade de la métropole qui stérilise sa périphérie à celui de la métropole qui féconde une couronne de capitales-relais. Mais certains *secteurs* sont plus avancés dans cette évolution que d'autres (ex. la Basse-Seine, la vallée de l'Oise). Dans l'espace rhénan certains territoires sont en retard sur d'autres (ex. Alsace). L'inachèvement des processus

d'intégration crée entre les espaces nettement polarisés des « vides » correspondant à des territoires en retard d'une étape (espaces « non métropolisés » de B. KAYSER), etc.

Telles étant nos hypothèses de travail, notre équipe de Strasbourg a décidé de mener la recherche selon trois approches simultanées et, espérons-nous, convergentes. La première en date a consisté à prendre conscience, en même temps que les milieux d'action économique, de certains problèmes de disparités interrégionales ou intrarégionales, à établir des diagnostics, à fournir aux organismes d'action non pas des choix, mais les éléments de choix possibles en fonction d'options politiques qui nous échappent, mais que nous pouvons aider à se faire en meilleure connaissance de cause. C'est à quoi a servi, par exemple, l'Atlas régional que nous avons réalisé dès 1958, de même que quantité de recherches faites à la commande de diverses administrations, chambres de commerce, agences d'urbanisme, etc. Mais il ne s'agissait là que de traiter certains cas particuliers. Notre ambition est maintenant de rechercher les bases d'une géographie générale des espaces régionaux.

Pour cela nous menons parallèlement deux ensembles de méthodes : la recherche de modèles et l'analyse des processus de formation des espaces régionaux. Sur les premières je serai bref, faute de compétence. Elles sont pratiquées par un groupe qu'anime mon collègue E. DALMASSO. Elles consistent à considérer les structures spatiales en tant que telles, dans leur globalité, et à en trouver une expression quantifiée, sous la forme d'un modèle mathématique, à partir duquel on pourrait préciser le degré de probabilité de telle transformation possible. Mais les méthodes d'analyse factorielle utilisées jusqu'à maintenant, si elles sont bien au point pour délimiter des espaces uniformes (paysages, régions agricoles, agglomérations urbaines, etc.) semblent encore très imparfaites en ce qui concerne les espaces fonctionnels, qui comportent non plus des données de surfaces, mais des données vectorielles et qui, par ailleurs, incorporent des inégalités de stade atteint à l'intérieur du même territoire, des survivances, des discontinuités, des renversements de tendance à l'intérieur d'une véritable « dynamique » régionale.

C'est ce qui donne son intérêt à l'étude des *processus* de formations des espaces régionaux. Celle-ci repose sur la recherche des *moteurs* : les villes, où l'on trouve les « agents du dynamisme collectif » (B. KAYSER) et aussi certaines « aptitudes naturelles à la régionalisation » (G. SAUTTER); et sur celle des *freins* : limitations du milieu naturel, frontières de tous ordres, ethniques, linguistiques, religieuses, douanières, politiques. On peut greffer là-dessus toute une série de recherches, les unes très classiques, les autres un peu moins :

- évolution du rayonnement des services : grossistes, hôpitaux, presse, aéroports, etc.
- horizons migratoires autour des villes ;
- accessibilité des centres et son évolution ;
- mécanismes des rapports villes-campagnes ;
- rôle des divisions administratives, de leurs modifications ou de leur inertie ;
- rôle des frontières de tous ordres et des variations de leur signification ;
- comparaison à une date donnée de secteurs plus ou moins avancés et des espaces résiduels.

C'est de cette étude rétrospective et empirique de la dynamique régionale que nous espérons — mais peut-être est-ce un espoir fallacieux — voir se dégager des seuils, des gabarits, des schémas-types de structure régionale. Le moment sera venu alors de tenter d'en trouver une expression mathématique et aussi de confronter nos résultats avec ceux des économistes.

Références bibliographiques :

- E. JUILLARD : « Région et régionalisation dans la géographie française (1968-1971) », dans *Recherches géographiques en France, Montréal 1972*.
- E. JUILLARD : « Espace et temps dans l'évolution des cadres régionaux », dans *Etudes de géographie tropicale offertes à Pierre GOUROU, Bordeaux 1972*.
- Présentation de l'équipe de Strasbourg : *Bull. Assoc. de Géographes français*, nov., déc. 1971.

DISCUSSION

J.-C. PERRIN

L'analyse économique de la région retient totalement votre notion de "area of common living", mais elle y ajoute une étude des activités de production menée en termes de structures. D'une part, celle-ci distingue les activités et établissements essentiellement exportateurs par rapport à la région et les activités et établissements travaillant essentiellement pour le marché local régional. D'autre part, elle étudie, en termes de filières, les caractéristiques de diversification du tissu de production, d'intégration inter et intra filières. Elle met en évidence des ensembles d'activités capables d'auto-développement dans l'espace régional.

Je ne suis pas d'accord pour dire que du point de vue économique il n'y a de région que la France entière.

M. ROCHEFORT

Je souscris à la définition de la région que nous donne M. JUILLARD et je voudrais essayer d'en reprendre les critères pour montrer dans quelle mesure on peut les appliquer à l'Afrique.

— Le critère de gabarit : au moins en Afrique francophone, il y a presque toujours une distorsion entre seuil d'accessibilité et seuil de clientèle. Dès que l'on dépasse les produits de consommation courante, il faut un tel espace pour trouver une clientèle suffisante, que les seuils que vous fixez sont dépassés. On trouve difficilement une harmonie entre seuil d'accessibilité et seuil de clientèle.

— Le critère de cohésion, de sentiment d'appartenance. Je suis frappé de la distorsion entre la dimension nécessaire de la zone de consommation et celle qui correspond au groupe ethnique. Il y aura difficilement un sentiment d'appartenance dans un espace fonctionnel, étant donnée la diversité ethnique qu'il va devoir contenir pour être assez grand au niveau de la consommation.

— Le critère de "cadre spatial à l'intérieur duquel se font la plupart des actes de la population". Je suis frappé par le manque de cohésion des espaces concernés selon les types d'actes de la population. Ou bien il s'agit d'un acte de consommation dont l'espace est très limité, ou bien il s'agit de la dépendance dans laquelle sont les habitants pour vendre leurs produits et qui s'inscrit dans l'espace national. De même pour l'émigration il y a presque toujours dépendance de la capitale nationale et non du centre régional.

Faute de ces cohésions citées, l'espace fonctionnel est soit tout petit, de dimension locale, soit d'échelle nationale ; jamais on ne rencontre d'espaces cohérents semblables à ceux que vous définissez par des critères de pays développés.

E. JUILLARD

— Densité trop faible : il y a certainement des espaces qui resteront longtemps inorganisés. A un certain degré de développement, cela peut se concilier.

— Sentiment d'appartenance et diversité ethnique : je sens le problème en Alsace où la région fonctionnelle maximale serait multinationale, englobant les deux rives du Rhin, mais il y a une limite, non de langue mais d'ethnie. Cela fait partie des freins dont j'ai parlé.

— Cadre fonctionnel : j'ai insisté sur le fait que la région est un espace de consommation plus que de production.

Je pense que ce que vous observez à Bertoua (dans les ZAPI (1) de l'Est du Cameroun) correspond

(1) ZAPI : Zones d'Actions Prioritaires Intégrées.

à l'amorce d'une mutation : le brusque élargissement du cadre régional lorsque se modifient les facteurs qui déterminent sa dimension.

J.-C. PERRIN

L'étude de J. LABASSE sur la région lyonnaise marque manifestement, avant 1850, l'existence de quelque chose de beaucoup plus large que des unités locales.

E. JUILLARD

Oui, mais il s'agit de la région économique, à l'époque où Lyon était métropole financière et économique, avant que Paris ne centralise.

J. CHEVASSU

Les économistes de la Côte-d'Ivoire sont bien d'accord avec M. JUILLARD. L'étude de Bouaké a montré qu'il n'y avait pas là de région indépendante par rapport à Abidjan.

J. CHAMPAUD

- Qu'entend M. JUILLARD par géographie générale d'espaces régionaux ?
- L'appartenance ethnique joue effectivement, mais l'individu appartient aussi à d'autres régions : l'Ouest du Cameroun appartient également à la zone de Douala. Les hommes appartiennent à une série d'espaces différents.
- Je suis frappé de voir comme évoluent vite les seuils d'accessibilité dont vous parlez.

E. JUILLARD

Autrefois chaque géographe devenait le spécialiste d'une région et s'attachait à démontrer qu'elle ne ressemblait à aucune autre, démarche que représente ici la communication de MARGUERAT, et cette démonstration reste très utile. Mais nous souhaiterions dépasser ce niveau de description intelligente pour essayer d'arriver à une certaine typologie de régions ou à l'élaboration d'un modèle mathématique. Nous dépassons ainsi le stade des cas particuliers.

Il y a une évolution des gabarits, mais c'est là une question non d'échelle, mais d'évolution, de modèle. Si on arrive à démontrer l'existence de ces modèles et de ces stades, on aura dépassé la collection des cas particuliers.

M. ROCHEFORT

Le problème qui apparaît est de savoir si, pour un certain gabarit de vos régions, on trouve, à un certain moment, cohésion de vos critères, et je suis frappé par le fait que cette cohésion n'existe pas toujours en Afrique : on a un gabarit pour un critère et un autre gabarit pour un autre critère, ce qui donne des espaces destructurés.

B. LECOMTE

Il faut considérer qu'il n'y a pas une population vivant dans la région mais, des populations. Ainsi la plupart des actes potentiels, des aspirations, de la population de Bertoua n'a plus comme seul espace le cadre de la région de Bertoua : la population est déjà "doualienne" ou "yaoundéenne". Il y avait une population à une époque où la cohérence entre les différents groupes sociaux qui la composent était relativement stable. En Afrique Noire actuellement, la plupart des jeunes veulent accéder aux services rares dont vous parlez, et immédiatement. On rejette donc cette idée de "la plupart des actes inscrits dans un espace". Le cas est le même pour les forestiers étrangers vivant dans la région de Bertoua. Dans l'Europe de 1850, je suppose qu'il devait y avoir moins de différences entre les divers acteurs ; cette hétérogénéité des perceptions de l'espace va à l'encontre de

l'idée de l'évolution du cadre spatial, tel que celui que vous définissez. Il y a un tel décalage entre les capacités et les aspirations des différents acteurs que cette dynamique cohérente et équilibrée que vous exposez n'est pas ce que nous vivons ici. Il y a une série d'espaces cohérents pour certaines catégories de la population et nullement pour d'autres catégories de la même population.

E. JUILLARD

Vous avez sans doute raison, et ce que vous dites serait certainement valable pour les Bretons, sans doute avec moins de différence qu'ici.

J. BUGNICOURT

L'exposé de M. JUILLARD, extrêmement riche, est aussi fort séduisant, mais, je le crains, quelque peu dangereux pour l'Afrique. Il faut tenir compte, dans le contexte africain, de l'impact décisif de l'extérieur, qui se manifeste sous plusieurs formes.

1. Le *mimétisme* d'abord, que l'on retrouve dans la méthodologie même des recherches effectuées en Afrique : on travaille le plus souvent avec des outils et la problématique appris en Europe, y compris, parfois, quand les chercheurs sont africains.

2. L'*inaccessibilité du marché*, en pays africain pose un autre problème ; mais n'est-elle pas plus apparente que réelle ? Lorsqu'on dit, comme M. ROCHEFORT, qu'un seuil de clientèle est dépassé, on pense souvent en fonction de types européens de services, en fonction de produits d'Europe. Et l'on trouve des marchés trop restreints parce que le type et le coût du produit ne correspondent ni aux standards réellement admissibles, ni aux possibilités locales. On peut aussi se demander à qui servent ces services, tel cet hôpital d'un pays du golfe du Bénin qui n'est en réalité utilisé que par une minorité de privilégiés et constitue une enclave à l'intérieur de la région. Comme, pour une part importante, le "*marché*" est *conçu en termes européens*, il dessert essentiellement ceux dont le style de vie et le niveau de vie se rapprochent de ceux des européens. Avec d'autres niveaux de services, avec d'autres types de productions, ne pourrait-on pas avoir une vue assez différente de la répartition des équipements et des découpages de l'espace ?

3. Les *prétendues "régions"* africaines sont, pour la plupart, définies en fonction d'un produit exporté, dont l'extérieur avait besoin, qui a provoqué la construction d'une voie de communication, puis de quelques centres administratifs constituant des relais du drainage et de la domination. On peut donc parler d'espaces "*importés*" de l'extérieur.

Le risque est grand de travailler sur des cadres artificiels, superficiels, précaires, qui n'ont qu'un intérêt limité pour les perspectives à long terme de l'Afrique. Comment pourrait-on s'y prendre pour "*retourner*" complètement ces "*régions*", pour en transformer la raison d'être et les fonctions en vue d'un développement auto-centré,

Il paraît difficile de faire abstraction de cette préoccupation. Lorsqu'on fournit des éléments pour des choix politiques qui nous échappent, comme le disait M. JUILLARD, il faut être extrêmement prudent car on influence ces choix politiques, encore qu'ils ne soient pas nôtres. La préoccupation fondamentale d'une nouvelle organisation de l'espace africain, en vue d'un développement répondant aux besoins et aux aspirations des Africains eux-mêmes, ne devrait-elle pas inspirer une révision générale de nos approches ?

E. JUILLARD

Le but de mon exposé était de proposer un ordre de raisonnement dans lequel on mettrait les éléments correspondants pour l'Afrique et dont on rejetterait ceux qui ne les concernent pas.

TCHUNDJANG POUEMI

Pour la définition de la région de E. JUILLARD comme "*région où se situent la plupart des actes d'une population*", peut-être faut-il ajouter : "*à un moment donné*". Il n'y a pas lieu de distinguer entre la population jeune qui vit à Bertoua et l'autre. Il y a un danger de toujours s'accrocher à la notion de différence entre l'Afrique sous-développée et les pays développés.

Il ne s'agit pas de constater seulement la dominance que subissent beaucoup de pays africains, il faut agir, et il faut accepter, si l'on croit que l'économie vise à satisfaire au maximum les besoins matériels, que les techniques sont aussi valables en Afrique qu'en Europe.

La région du Professeur E. JUILLARD me paraît tout à fait cohérente du point de vue de l'action : il s'agit de constater, à un moment donné, l'ensemble des actes de la population.

J. BUGNICOURT

La notion de "techniques au rabais" peut créer un malentendu. Dans le stock des techniques existantes, les pays africains vont puiser sélectivement. S'ils concentrent leurs ressources sur des techniques de pointe dans quelques domaines, et l'on comprend qu'ils cherchent à le faire, il ne restera plus beaucoup de ressources pour d'autres affectations. Les Africains se trouvent acculés à des choix stratégiques : on ne peut malheureusement se payer toutes les techniques en même temps ; si on prétend le faire, on se leurre, et on court le risque de consacrer des fonds à des industries ou des secteurs qui ne jouent pas un rôle décisif dans le processus général du développement.

G. SAUTTER

- 1) Ce que E. JUILLARD recherche, ce sont les lois de la croissance et de la complexification des régions. Cela n'enlève rien à l'intérêt de l'étude des cas particuliers, mais celle-ci sera encadrée par un modèle d'évolution. Au lieu de décrire la région comme une personnalité dans le vide de la connaissance générale, on la décrira par référence à un modèle. On a vu que les pays d'Afrique font dans l'ensemble exception aux règles qu'indique E. JUILLARD, ce qui incite à chercher d'autres lignes d'évolution que celles du modèle.
 - 2) Du fait de la faible densité moyenne d'une partie de l'Afrique, on ne peut jamais, même avec les seuils d'accessibilité maximaux qu'entraînent les moyens de transport les plus modernes, trouver, concentré autour d'un centre, suffisamment de monde pour rentabiliser les équipements. Mais quand on se tourne vers les quelques îles de forte densité de la carte d'Afrique, on retrouve parfois étrangement les faits dont E. JUILLARD a parlé pour l'Europe. Ainsi la région de Kano, avec 4.000.000 d'habitants concentrés dans un rayon de 80 km seulement autour d'une indiscutable métropole ; on a là une communauté existante autour d'une ville dotée d'un ensemble d'industries diversifiées. On pourrait aussi reprendre l'exemple du réseau des villes Yoruba dans un pays de population extrêmement dense.
 - 3) Bien des interventions se rattachent à l'idée de manque de cohésion, évoquée par B. LECOMTE, et par J. BUGNICOURT. Dans la mesure où les moyens de transport modèlent l'espace régional, l'Afrique est placée à la même enseigne que n'importe quelle autre partie du monde. Mais si nous considérons l'activité dont la majorité des Africains tirent leur subsistance, l'agriculture, on voit que cette activité s'exerce dans un rayon très restreint dont les gens ne sortent qu'occasionnellement, ce qui exclut le système des migrations alternantes qui a contribué à façonner l'espace en Europe.
- Le mot "clé" est celui de distorsion. Que se passerait-il si on introduisait dans le modèle de l'Europe encore agricole de 1850 ou 1880, des éléments empruntés à la technologie la plus moderne ?

THEME 3

ECHELLE DE LA POLARISATION ECONOMIQUE ET ECHELLE DE L'ENCADREMENT DES SERVICES

Communications :

J.-L. LIERDEMAN : Disparités régionales et régionalisation dans une économie dominée de faible dimension : analyse de l'expérience ivoirienne.

J. CHEVASSU et A. VALETTE : Industrialisation et croissance régionale en Côte-d'Ivoire : Bouaké et la région-centre.

C. HERNANDEZ : L'entreprise industrielle dans le développement régional.

M. SAR : Un exemple de constitution de région en pays sous-développé : la région de Louga (Nord Sénégal).

Y. MARGUERAT : Migrations vers les villes et polarisation régionale, l'exemple du Cameroun.

RAPPORT INTRODUCTIF DE M. ROCHEFORT

Sans discuter particulièrement du concept de région, il s'agit de rechercher des subdivisions cohérentes à l'intérieur des espaces nationaux de l'Afrique Noire francophone et de Madagascar. Se pose alors le problème du rapport de dimension entre des entités spatiales de développement, capables de connaître elles-mêmes des phénomènes d'auto-développement, et les unités spatiales nécessaires au fonctionnement de la vie économique et sociale, donc à l'encadrement de celle-ci en services tertiaires, commerciaux et autres, et à l'organisation du pouvoir. Y-a-t-il compatibilité d'échelle entre ces deux divisions des espaces nationaux ou distorsion entre deux processus d'organisation de l'espace qui relèvent d'impératifs différents ? M. LIERDEMAN pose parfaitement le problème dans le cadre de la Côte-d'Ivoire, en déclarant : « L'espace ivoirien est suffisamment différencié pour qu'il soit utile de prendre en compte les facteurs et les applications de cette différenciation ». Mais aucune région n'est actuellement susceptible de faire l'objet d'une tentative de planification qui définirait des objectifs spécifiques. Le contenu économique des espaces sub-nationaux, quelle que soit la manière dont on les définit, et leur faible structuration rendent plus ou moins prématurée toute tentative de formulation d'une stratégie du développement à leur niveau. Les programmes dits régionaux, qui seraient fondés sur l'analyse régionale classique, sont trop peu diversifiés pour être autre chose que des tranches de programmes sectorielles. L'apparente polarisation de quelques centres urbains telle que la décèle le géographe n'est en fait rien de plus qu'une superposition de flux commerciaux de collecte ou de distribution convergents, mais non intégrateurs et sans effets de développement. On peut en fait constater une double incohérence d'échelle, d'une part, entre la dimension de l'espace nécessaire pour l'organisation du développement et les unités plus modestes qui sont nécessaires pour organiser l'encadrement en services ; d'autre part, au sein même de cet encadrement en services, selon les différentes fonctions tertiaires qui s'exercent dans des unités spatiales diverses et sans commune mesure.

I - ECHELLE DE LA POLARISATION ECONOMIQUE

Si la « région économique » est définie comme une unité spatiale capable d'auto-développement, existe-t-il, en Afrique francophone, de telles entités régionales, c'est-à-dire des portions d'espace national où les fonctions économiques sont plus fortement intégrées ? Ceci suppose, à l'intérieur d'un certain espace, des centres moteurs qui diffusent des impulsions développantes et structurantes et provoquent finalement une croissance autonome du revenu dans cet espace. Il faudrait alors trouver, en Afrique francophone et à Madagascar, de véritables pôles en interaction avec l'espace qu'ils polarisent et capables d'engendrer des circuits entre tous les secteurs de la production, de façon à provoquer la croissance et amplifier les effets des stimulants externes. En Côte-d'Ivoire, nous constatons qu'il existe certes des unités, mais qui ne représentent pas des unités régionales d'auto-croissance : elles sont simplement caractérisées par une certaine spécificité de la production primaire ; ce sont de simples unités sectorielles où prédomine soit le café, soit le cacao, soit le coton, soit la culture du palmier à huile ; chacune est parfaitement dépendante, pour sa croissance, de deux niveaux de phénomènes externes, d'une part la métropole abidjanaise qui se charge de drainer, de commercialiser ces produits de base, d'autre part les pays industriels acheteurs, mais acheteurs dominants qui fixent les prix et les quotas de ces denrées. De ce fait, le système économique fonctionne à l'échelle nationale, dans les rapports entre la métropole nationale et les différentes unités de productions primaires, sans possibilité d'auto-développement régional. On peut même se demander s'il existe vraiment un système de croissance nationale, tant l'économie d'exportation des produits de base est extravertie, dominée, et par conséquent ne constitue même pas en soi un système capable de provoquer un auto-développement indépendant des phénomènes de domination.

D'un autre point de vue, la consommation en Côte-d'Ivoire et au Cameroun est trop peu importante pour donner lieu à l'implantation, sur différents points de leur territoire, d'industries de substitution des importations répondant à des marchés régionaux. Ici encore, la faiblesse des densités

démographiques et celle des revenus imposent, avec un unique pôle de production pour les biens d'usage et de consommation, la métropole nationale, qui utilise l'ensemble du marché intérieur. Ainsi, l'exiguïté économique des espaces nationaux et la structure du système économique constituent, dans les pays de l'Afrique francophone, des entraves à une stratégie du développement basée sur la régionalisation, et l'unité de base reste l'espace national divisé en unités sectorielles de productions primaires dépourvues d'autonomie et sans possibilités d'intégration de leur croissance économique.

II - ECHELLE DE L'ENCADREMENT EN SERVICES

Dans l'état actuel des sociétés africaines, la vie économique s'organise autour de tout un système de circuits de drainage des produits de base et distribution des produits fabriqués, tandis que les services se groupent dans des centres disposant d'une zone d'influence et constituant de cette façon un élément de découpage de l'espace. Ainsi existe-t-il, en Afrique tropicale comme dans les pays développés, un système de division de l'espace en unités sub-nationales nécessaires à l'encadrement de la vie économique et sociale par les activités tertiaires. Quels en sont les caractères spécifiques ?

a) Organisation des circuits de drainage et de distribution

Dans une économie encore essentiellement fondée sur l'exportation des produits de base, le système de ramassage de ceux-ci, de leur concentration dans des entrepôts et de leur exportation est évidemment très important. Il dépend à la fois des unités de production primaire et des infrastructures de transport permettant l'évacuation des produits. Durant l'époque coloniale, l'Afrique francophone fut dotée d'un système hiérarchisé de drainage, avec collectage jusqu'à un petit centre, puis ramassage par camion aboutissant à un centre régional, suivi d'une évacuation du stock vers le port d'exportation. Il y avait alors un véritable découpage de l'espace en régions de drainage des produits de base. C'est particulièrement net pour l'arachide du Sénégal, comme on le voit dans la communication de M. SAR sur la région de Louga. Mais, comme le montre ce texte, des changements se sont récemment manifestés dans la structure du ramassage : le passage d'un circuit dominé par des grandes maisons de commerce françaises à un circuit fondé sur les coopératives, au moins en ce qui concerne le ramassage intérieur, a abouti, la plupart du temps, à une disparition de l'échelon régional : les coopératives de ramassage sont installées au niveau des petits centres locaux ou même au niveau des villages lorsque ceux-ci sont gros producteurs, et le produit collecté est directement acheminé vers le port d'exportation. De ce fait, l'espace se divise en une infinité de petites unités de ramassage liées à la présence des coopératives, et en une unité, à l'échelle nationale, déterminée par la puissance de la métropole nationale, seule capable, par sa position portuaire et ses équipements, d'assurer cette exportation des produits de base. Il y a donc disparition progressive des relais anciens de la traite aux carrefours de circulation et par conséquent d'un des éléments d'organisation régionale du drainage.

Au niveau de la distribution des produits fabriqués, importés par le port principal ou fournis par la métropole nationale en cours d'industrialisation, les circuits sont, eux aussi, en train d'évoluer. Jusqu'à une époque récente ils étaient fondés généralement sur les mêmes maisons de commerce, à capitaux français, responsables du drainage des produits, et qui disposaient d'un système de grossistes ou de détaillants dans un certain nombre de centres à l'intérieur du pays. Mais il existait également des grossistes indépendants qui achetaient dans la métropole nationale et possédaient des magasins de redistribution dans les zones intérieures. Ainsi s'étaient constituées, au moins au niveau du grossiste, de véritables zones d'influence régionale de distribution des produits importés ou fabriqués dans la métropole nationale. Actuellement, un changement des conditions de transport, particulièrement l'intensité de la circulation de camions entre la capitale et l'ensemble de l'espace national, entraîne souvent la disparition de ces relais régionaux de distribution : les détaillants viennent s'approvisionner directement dans la capitale et conservent leur zone d'influence locale de distribution directe à la clientèle, en passant par-dessous l'ancien échelon régional des grossistes. On assiste donc encore dans ce domaine à une certaine désintégration des organisations régionales de distribution, au moins dans certains cas ; dans d'autres, comme cela a été décrit au sujet du Gabon, la création d'une industrie a pu au contraire provoquer l'organisation, dans l'intérieur, d'une véritable ville renfermant un certain nombre de grossistes pour la redistribution dans une région. Il ne faut donc pas parler d'une désintégration totale, mais plutôt de symptômes de diminution du rôle de ces centres régionaux tant en ce qui concerne la distribution qu'en ce

qui concerne le drainage ; ceci a d'ailleurs déjà été signalé par M. MARGUERAT à propos du Cameroun. Bref, cette organisation des circuits commerciaux comporte d'une part, des centres nombreux en prise directe avec la campagne et disposant simplement d'une zone d'influence locale, et d'autre part, la métropole nationale qui coiffe l'ensemble des deux systèmes de drainage et de distribution. Certes, les centres locaux présentent, entre eux, des différences liées au pouvoir d'achat de la clientèle environnante, c'est-à-dire à l'importance des cultures d'exportation, ainsi qu'à la densité de la population ; mais ceci n'aboutit qu'à différencier des petites unités d'organisation d'un espace qui, par rapport à l'acception communément admise de la notion de région, sont plutôt infra-régionales : il y a découpage des unités primaires de production sans correspondance entre elles et par conséquent sans cet aspect synthétique de l'organisation de l'espace qui fait partie de la notion de région.

b) Les services publics

Si les services privés sont encore très faibles dans les espaces intérieurs et se concentrent essentiellement dans les capitales nationales en Afrique francophone et à Madagascar, les services publics sont au contraire très importants et en plein développement : en effet, depuis l'indépendance, les pays ont fait un très gros effort, non seulement d'installation de services administratifs dans l'intérieur, mais également de services publics de santé et d'instruction ; cela aboutit à la formation de centres qui fournissent ces services à une zone d'influence plus ou moins grande. Dans la mesure où il n'y avait pas de tradition urbaine ancienne, le découpage administratif ne s'est pas calqué sur un semis urbain préalable qui se serait imposé, mais au gré de décisions administratives : aussi ces centres sont-ils plus ou moins nombreux à l'intérieur des espaces, selon la politique pratiquée, politique de rapprochement vis-à-vis de la campagne, donc de décentralisation des services publics, ou politique tendant à hiérarchiser ceux-ci de façon à n'investir qu'à un niveau de clientèle suffisante pour leur rentabilité. Toute variation de cette politique aboutit à un changement de découpage et à une fluctuation dans l'organisation spatiale. Néanmoins, la localisation des services obéit nécessairement au facteur distance-temps, car il n'est pas possible de placer un service à une distance telle que le recours soit impossible, en raison du temps nécessaire pour se rendre au centre. La localisation des services est donc très liée aux conditions de transport et aux possibilités de désenclavement des espaces par rapport aux centres qui doivent les desservir.

Dans les territoires de l'Afrique francophone, l'effort actuel d'organisation administrative du pouvoir politique central nécessite d'une part, une information sur ce qui se passe dans les espaces intérieurs, et d'autre part, des organismes d'exécution des décisions prises dans la capitale nationale ; une organisation des rouages régionaux du pouvoir s'avère donc indispensable, que ce soit le pouvoir politique proprement dit, les services de planification ou tous les organismes d'intervention économique. Aussi assiste-t-on à une recherche des dimensions et des structures optimales de ces unités régionales d'intervention disposant d'un centre régional et d'une zone influencée par ce centre. En attendant, l'Afrique francophone et Madagascar sont le siège de changements rapides dans les différentes unités d'organisation de l'espace, chaque facteur de cette organisation aboutissant souvent à un découpage particulier. De ce fait, il n'y a pas de recouvrement systématique de ces unités entre elles permettant de dégager de véritables régions d'organisation, caractérisées à la fois par une autonomie dans les circuits commerciaux, dans la distribution des services et dans le fonctionnement de leur économie. Dans l'état actuel du système économique et social, il apparaît donc une distorsion fondamentale d'échelles dans le découpage de l'espace, selon les facteurs qui le déterminent.

DISPARITES REGIONALES ET REGIONALISATION DANS UNE ECONOMIE DOMINEE DE FAIBLE DIMENSION : ANALYSE DE L'EXPERIENCE IVOIRIENNE

J.-L. LIERDEMAN

RÉSUMÉ

Largement ouverte aux sources de financement extérieures et aux entreprises étrangères, dotée d'un système politique et d'un appareil législatif qui concourent à leur offrir les conditions d'intervention les plus attrayantes, la Côte-d'Ivoire trouve dans cette extraversion érigée en doctrine le véritable moteur de sa croissance présente.

Que ce mode de croissance réalise spontanément un aménagement satisfaisant de l'espace étonnerait : le drainage de l'arrière-pays forestier vers ses points d'appui portuaires et les contraintes de l'industrialisation accentuent progressivement les disparités régionales.

Tenter de réduire ces disparités par la mise en œuvre d'une politique de péréquation risque de compromettre la croissance des centres moteurs et d'entrer en contradiction avec l'option prioritaire en faveur d'un taux de croissance global maximum. La théorie du développement à base régionale permet-elle d'entretenir l'espoir de susciter à l'intérieur du pays des pôles de développement régional susceptibles d'atténuer l'extraversion fondamentale de l'économie ? L'analyse montre que l'apparente polarisation par le commerce, les transports et les services publics recouvre des espaces économiques de faible dimension, multi-cloisonnés et dominés par Abidjan.

Et l'expérience de régionalisation de l'actuel plan quinquennal a révélé le caractère factice de la participation régionale à un processus de planification sectorielle de la croissance dont la logique est d'abord celle de la rentabilité pour l'investisseur étranger. S'attaquer au problème en soi insoluble des disparités régionales c'est en fait se masquer le seul problème important : celui de l'intégration économique nationale qui passe par une stratégie d'intraversion, celle-ci étant elle-même soumise, dans le cas des petits pays, à la création d'un espace économique intégré multinational suffisamment vaste pour que puissent s'y constituer des pôles de développement moins précairement liés aux systèmes économiques dominants.

INTRODUCTION

Les principes de planification mis en œuvre en Côte-d'Ivoire jusqu'à présent sont de type exclusivement sectoriel ; c'est par rapport à la structure sectorielle que s'effectue la recherche du processus de croissance optimal.

Apparemment pragmatique et réaliste, le planificateur procède d'abord à un examen rétrospectif de la croissance dans les différents secteurs ; sur la base des tendances ainsi reconnues et à partir d'un inventaire des programmes en cours de réalisation et des projets, il définit en fonction d'une estimation des besoins, les objectifs de production qui devraient être atteints et en déduit les taux de croissance correspondants par secteur. Le taux de croissance global n'est donc que la résultante d'une démarche visant d'abord à dresser un tableau cohérent du probable plutôt qu'à définir une stratégie de conquête du souhaitable.

Largement ouvert aux sources de financement extérieures et aux entreprises étrangères, doté d'un système politique et d'un appareil législatif qui concourent à leur offrir les conditions d'intervention les plus attrayantes, le pays trouve dans cette extraversion érigée en doctrine le véritable moteur de sa croissance présente.

Le rôle fondamental que joue à l'intérieur du Ministère du Plan, au sein de la Direction des Etudes de Développement, la sous-direction de la Comptabilité Nationale caractérise cette approche sectorielle de l'économie et cette réduction des problèmes de développement à une analyse des perspectives de croissance.

Cette démarche repose en fait sur un postulat qui a son utilité à un certain stade de la recherche et à un certain niveau d'abstraction mais qui n'est plus recevable quand il sous-tend l'action : tout se passerait comme si l'ensemble de relations qui constituent l'économie nationale était neutre par rapport à l'espace dans lequel il s'inscrit et réciproquement. L'insuffisance de cette approche est cependant ressentie depuis longtemps.

Dès 1961, le Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan décidait de lancer une série d'enquêtes régionales à objectifs multiples concernant la quasi-totalité du territoire. Cette opération tendait à établir un inventaire aussi précis que possible des ressources de la Côte-d'Ivoire et à préparer l'élaboration de programmes de développement économique adaptés aux caractéristiques de chaque région.

Les rédacteurs des perspectives décennales de développement économique, social et culturel pour les années 1960-1970 mettaient par ailleurs l'accent sur les déséquilibres régionaux parmi les problèmes fondamentaux de développement rural : « il est impossible de combler avant longtemps l'écart qui existe entre les régions de savanes et la zone forestière, mais il faut s'efforcer de faire participer chacune de ces régions à l'effort de production et aux résultats de la croissance » ; en matière de développement industriel, ils soulignaient également la tendance à une trop grande concentration de l'activité économique sur Abidjan « et préconisaient déjà, afin d'en éviter les excès, « l'implantation dans toute la mesure du possible, des nouvelles entreprises à proximité des centres de production de la matière première et des centres de consommation du produit fabriqué » ; enfin, le désenclavement du Sud-Ouest, « réserve de production et de peuplement », par la création d'un port et éventuellement d'une ligne de chemin de fer constituait l'un des objectifs en matière d'infrastructure économique.

Mais c'est avec la loi-plan de développement pour les années 1967-1970 que l'idée de programmes de développement régional prend corps. La réflexion du planificateur porte principalement sur le problème des disparités et c'est sur les bases d'une double analyse des déséquilibres ville-campagne et des déséquilibres nord-sud que sont formulés les premières propositions en la matière.

Avec la préparation du plan quinquennal de développement 1971-1975 ces propositions se concrétisent : les premières structures régionales sont mises en place, une réorganisation du Ministère du Plan adaptée à ce nouvel ordre de préoccupations intervient et une première expérience de régionalisation est tentée. Dans le même temps sont entrepris les travaux préparatoires à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire ainsi qu'une série de recherches sur les problèmes de développement à base régionale en Côte-d'Ivoire à partir d'une analyse économique régionale effectuée à titre expérimental dans la région du Centre.

On assiste ainsi à l'introduction progressive, dans un système de planification voué à la quantification d'un futur économique sans image spatiale, d'une volonté d'intervention dans la structuration de l'espace engendrée par la croissance et jusqu'à présent livrée sans la moindre tentative de maîtrise aux seules pressions de cette dernière.

C'est en quelque sorte le bilan de cette expérience que nous essaierons de présenter ici.

Nous nous proposons d'organiser cette réflexion autour d'un certain nombre de questions :

— Pourquoi a-t-on voulu mettre en œuvre un processus de planification régionalisé et comment a-t-on procédé ?

— A quels résultats a-t-on abouti ? Ou, si l'on veut, quelle est la marque de cet effort dans le nouveau plan quinquennal ?

— Dans la mesure où — nous le verrons — la réponse à l'interrogation précédente est relativement décevante, quels sont les enseignements à tirer de cet échec ?

L'EXPERIENCE IVOIRIENNE DE PLANIFICATION REGIONALE

I. — COMMENT EST NEE EN COTE-D'IVOIRE L'IDEE DE PLANIFICATION REGIONALE

L'analyse des disparités régionales

La première analyse quantitative des disparités régionales est celle que nous fournit l'annexe V de la loi-plan 1967-1970.

Relativement sommaire, cette analyse est menée à travers quatre ensembles géographiques : Abidjan, Nord, Centre et Sud, ce dernier étant d'ailleurs peu opérationnel puisqu'il regroupe à l'exclusion de la capitale tout ce qui n'est pas le département du Nord ou celui du Centre au sens strict.

Telle qu'elle est, cette analyse mérite cependant d'être rappelée. Elle porte sur les mouvements de population (urbanisation et glissement Nord-Sud), la scolarisation et les déséquilibres économiques (PIB régional, revenus par tête).

On retiendra en particulier que le revenu intérieur net par tête passe (en 1965) de 20 600 F CFA dans le Nord à 52 300 F CFA dans le Sud, et atteint 255 000 F CFA à Abidjan. Le revenu monétaire varie de 3 000 F CFA par tête en milieu rural dans le Nord à 19 000 F CFA dans le Centre, 41 900 F CFA dans le Sud ; il atteint 19 400 F CFA en milieu urbain dans le Nord, 52 000 F CFA dans le Centre et 253 000 F CFA à Abidjan.

Ces graves distorsions économiques se doublent d'inégalités non moins graves dans l'accès à la formation et, d'une manière plus générale, aux équipements culturels, sanitaires et sociaux ; ainsi les taux de scolarisation varient-ils de 77 % dans le Sud-Est à 15 % dans le Nord.

Ces écarts suffisent amplement à expliquer le glissement migratoire Nord-Sud et l'attrait des villes sur les populations rurales ; la relative lenteur de ces mouvements pourrait même étonner si l'on se hasardait à penser que les motivations d'ordre économique sont devenues prédominantes dans le comportement des ruraux.

Le manque de coordination des actions

L'annexe V de la loi-plan attire par ailleurs l'attention sur les effets d'une planification à caractère exclusivement sectoriel quand on l'examine du point de vue des régions. C'est ainsi qu'elle souligne le chevauchement des diverses actions, la mauvaise intégration de certaines d'entre elles — vulgarisation agricole — à l'ensemble de l'effort de développement, le manque d'harmonisation pouvant aller jusqu'à l'incompatibilité dans le temps ou dans l'espace de certains programmes d'investissements ou d'assistance technique.

Les conclusions de l'analyse

La réduction des déséquilibres régionaux qui revêtent des aspects aussi bien sociaux qu'économiques devient donc l'un des objectifs majeurs du gouvernement, qui entend harmoniser le processus de développement des diverses régions.

« Afin d'enrayer l'accroissement des déséquilibres entre les régions, il faut doter celles-ci de structures leur permettant de se développer et d'offrir à leurs habitants des activités et des revenus qui les incitent à demeurer sur place ».

Le gouvernement veut également organiser ce développement de manière cohérente à l'échelon de chacune de ces régions et remédier au manque de coordination dont souffrent les actions en cours.

Il est donc prévu :

- 1) d'organiser le développement des régions à la fois par l'industrialisation des villes de l'intérieur, par l'équipement des centres semi-urbains et par la mise en place d'actions de développement rural ;
- 2) d'élaborer à cette fin des programmes de développement régional assortis des moyens financiers nécessaires à leur réalisation ;
- 3) de remédier au manque de coordination et d'obtenir la participation des intéressés en mettant en place des structures institutionnelles régionales.

II. — LES INSTITUTIONS MISES EN PLACE

Les commissions régionales de développement

Les principales institutions mises en place en application de la loi-plan 1967-1970 (annexe V) sont les Commissions Régionales de développement.

Elles ont pour but de sensibiliser les responsables régionaux à la nécessité d'intégrer les différentes actions qui, considérées isolément, apparaîtraient comme purement sectorielles et, grâce à cette prise de conscience, de provoquer le travail en commun des différents services ou sociétés intéressées au développement d'une même région.

On attend de ces commissions régionales que, participant à la définition de la politique de développement de leur région, elles facilitent la coordination des actions menées par les directions départementales des ministères techniques, les sociétés d'économie mixte et les sociétés spécialisées existantes ou à créer.

Une commission de développement régional est mise en place dans chaque département. Toutefois, la région d'Abidjan et celle du Sud-Ouest échappent à la compétence de la commission de développement régional du département du Sud dans lequel elles s'inscrivent. Ces deux régions relèvent respectivement de la commission pour le développement de la région d'Abidjan créée par le décret n° 66-159 du 26 avril 1966 et de la commission pour le développement du Sud-Ouest.

Le gouvernement n'ose cependant « effectuer sans précautions la mise en place d'institutions aussi novatrices ». Aussi est-il prévu d'installer le plus rapidement possible les commissions de développement régional des départements du Centre et du Nord ainsi que la commission pour le développement du Sud-Ouest, les commissions des autres départements ne devant entrer en activité qu'entre 1968 et 1970 au vu des résultats des premières expériences.

Les délégations régionales du Plan

Dans chaque département*, il est prévu qu'un délégué régional du Plan soit mis à la disposition du Préfet pour tout ce qui concerne l'étude et la coordination des actions de développement. Il devra assurer le secrétariat de la Commission Régionale de Développement. Des échelons analogues seront mis en place auprès de la commission interministérielle pour la région d'Abidjan et la commission spéciale du Sud-Ouest.

Les Délégations Régionales du Plan, dépendant directement du Service Autonome de l'Action Régionale, doivent obligatoirement passer sous son couvert pour leurs relations avec les autres directions et services du Ministère du Plan ainsi qu'avec les administrations centrales des autres Ministères, et reçoivent de ses experts un appui technique pour l'exécution de leur mission.

*Depuis la réforme administrative du 6 juin 1969 qui a porté le nombre des départements de 6 à 24, le terme "région" a cessé de correspondre à l'entité administrative qu'est le département. La région doit être désormais considérée comme un ensemble de préfectures. Le plan régionalisé propose des objectifs au niveau de cet ensemble. Chaque Commission Régionale de Développement a vocation sur tous les départements faisant partie de la région qu'elle représente. Se pose dès lors le problème de la présidence de ces commissions et de la promotion éventuelle de certains préfets au rang de préfet de région.

La réorganisation du Ministère du Plan

Le décret n° 68-363 du 13 août 1968 modifie les attributions et l'organisation du Ministère du Plan en fonction de cette nouvelle orientation.

Pour l'exercice de ses compétences, le Ministre délégué au Plan dispose désormais des directions et services ci-après :

- Direction du Cabinet et Services rattachés :
- Le Service Autonome des Affaires Communes,
- Le Bureau de Synthèse du Plan,
- Le Bureau de la Documentation,
- Le Service Autonome de l'Action Régionale,
- Le Service Autonome de l'Inspection du Plan.
- Direction des Etudes de Développement :
- Direction des Programmes Pluri-annuels de Développement,
- Direction du Développement Industriel.

1) *Le Service de l'Action Régionale* est une équipe opérationnelle rattachée hiérarchiquement au Directeur de Cabinet.

Selon le texte de la charte fonctionnelle du Ministère du Plan (arrêté du 13-3-1969), son objectif est de veiller à ce que le développement ivoirien se réalise harmonieusement entre les différentes régions.

Pour y parvenir il dispose :

- d'un pouvoir hiérarchique sur les délégués régionaux du Plan et d'une fonction d'animation auprès des C.R.D.,
- d'une fonction de coordination de toutes les activités du Ministère en matière d'action régionale,
- d'une fonction de conseil dans tous les travaux de planification et de programmation ayant une incidence régionale.

2) La Direction des Etudes s'enrichit d'une sous-direction de l'Aménagement du Territoire

Tandis que la responsabilité du fonctionnement des Commissions de Développement Régional incombe au Service de l'Action Régionale, la vocation de la Sous-Direction de l'Aménagement du Territoire se situe dans le domaine des études. Cela suppose cependant une collaboration particulièrement étroite entre ces deux services.

Fondamentalement, les tâches de la Sous-Direction de l'Aménagement du Territoire revêtent deux aspects complémentaires, mais distincts :

- Elaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement du territoire et définition d'une politique en matière de localisation des investissements publics et privés.

- Définition de plans régionaux à moyen terme en recherchant d'une part, la cohérence spatiale des objectifs du plan national et d'autre part, en étudiant les modes et les stratégies de développement adaptés à chacune des régions.

En outre, la Sous-Direction assure le Secrétariat de la Commission Nationale de Régionalisation.

Les commissions nationales de planification

Enfin l'article 5 du décret n° 67-303 du 10 juillet 1967, portant application de la Loi-Plan de développement pour les années 1967, 1968, 1969, 1970 (n° 67-302 du 10 juillet 1967) stipule que pour contribuer à l'élaboration de ce plan, il est institué six commissions de planification spécialisées :

- la commission de la production agricole ;
- la commission de l'industrialisation ;
- la commission de l'infrastructure économique ;
- la commission de développement social et culturel ;

- la commission de régionalisation ;
- la commission du Financement et de l'Equilibre.

La commission de la régionalisation a compétence pour examiner les esquisses régionalisées du Plan.

Y disposent en particulier d'un représentant la Commission Interministérielle pour le Développement de la Région d'Abidjan, la Commission Spéciale pour le Développement de la Région du Sud-Ouest, et les Ministères du Plan, de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Production Animale, des Travaux Publics et des Affaires Economiques et Financières.

III. — LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Les Commissions Régionales de Développement

Les premières commissions régionales ont été mises en place avec plus d'un an de retard ; la phase expérimentale limitée à deux CRD a par contre été supprimée et l'ensemble des commissions fonctionnait donc fin 1969. Le Ministère du Plan n'avait cependant pas mis à profit ce délai imprévu pour en élaborer les méthodes de travail et c'est dans l'improvisation la plus totale que les premières séances de travail ont été organisées.

De plus, quatre problèmes importants devaient rapidement se poser sans recevoir de véritable solution.

1) La réforme administrative de juin 1969, qui portait à 24 le nombre des départements rendait caduc le cadre d'intervention des 6 CRD créées sur la base des anciens départements. Se pose en particulier depuis cette date le problème de la prééminence du préfet siégeant au chef-lieu de l'ancien département sur les préfets des nouveaux départements détachés de son autorité ; le problème également des directeurs « départementaux » des différents ministères membres de droit des CRD.

2) La création de l'Autorité pour l'Aménagement du Sud-Ouest a priori compatible avec l'existence d'une Commission Régionale du Sud-Ouest, posait en fait le délicat problème de la coordination entre une société d'Etat directement rattachée à la Présidence de la République et un ministère du Plan qui n'y disposait que d'un représentant au sein du Comité de Direction, organe à vocation uniquement consultative.

3) De même, la création de l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama vidait de toute consistance la fonction consultative de la CRD du Centre sur l'un des problèmes fondamentaux par lesquels elle était concernée.

4) Enfin, la Commission Interministérielle pour la Région d'Abidjan, créée depuis 1966, loin de préfigurer la CRD dont les textes prévoyaient de lui faire jouer le rôle, contribuait à laisser à l'écart du processus de planification régionale mis en place les problèmes de développement de l'unique pôle national.

Les responsables de la planification régionale se trouvaient donc dès le début de leur tentative de maîtrise du développement régional coupés des trois éléments majeurs de son organisation ; il leur restait à organiser dans la hâte la consultation des responsables locaux sur les problèmes diffus d'un espace amputé de ses éléments stratégiques : c'était les mettre de facto dans une position tout à fait marginale par rapport aux véritables problèmes du développement national et régional.

Les délégations régionales du Plan

Les délégations régionales du Plan devaient suivre avec beaucoup de retard la mise en place des CRD et seuls les délégués du Centre et du Nord sont jusqu'à présent nommés.

La participation, si faible soit-elle, des régions à l'élaboration du Plan s'est faite sans eux et ils se trouvent ainsi privés d'une expérience qui leur aurait permis d'asseoir leur position auprès des responsables locaux.

Du point de vue du Ministère du Plan s'ajoute à cela que leur étroite dépendance vis-à-vis du SAR les rend étrangers à l'action des autres directions : court-circuités par les agents chargés de mission à l'intérieur, ils voient ainsi leur échapper les seuls moyens actuels de renforcer leur position auprès des autorités régionales.

La structure du Ministère du Plan

Au sein du Ministère du Plan, le partage des tâches entre une sous-direction de la planification régionale et de l'Aménagement du Territoire — chargée, au sein de la Direction des Etudes, de l'élaboration des plans régionaux à moyen terme — et un Service de l'Action Régionale — directement rattaché au Cabinet du Ministère et chargé de veiller à ce que le développement se réalise harmonieusement entre les régions — ne résolvait pas les revendications d'attributions qui l'avaient provoqué mais durcissait au contraire les conflits de compétence ainsi institutionnalisés.

Divers travaux relevant de la Direction des Etudes étaient souvent effectués parallèlement par les deux cellules, tandis que l'avancement des travaux régionaux proprement dits, dont le SAR aurait dû être l'animateur et qui devaient permettre l'élaboration du plan régionalisé, ne parvenait que très tardivement au centre de ses préoccupations. Bien sûr, les Commissions Régionales de Développement ont été mises en place tardivement, et plus encore les premières délégations régionales. Il semble cependant que des groupes de travail régionaux auraient pu les préfigurer et faire progresser, avant leur confirmation par décret, les travaux d'analyse les plus urgents ; encore eût-il fallu pour cela que le SAR dispose des moyens nécessaires à leur animation. Quant à la DED, pratiquement coupée de tout contact régional, il lui était difficile d'entreprendre autre chose qu'un document préparatoire établi à partir des données disponibles au niveau central.

L'absence de calendrier de travail rigoureusement défini en commun devait contribuer à couper l'une de l'autre les deux équipes chargées des problèmes régionaux.

Les commissions de Planification

Si dans l'ensemble les commissions nationales de planification n'ont fourni à l'élaboration du Plan qu'une contribution tout à fait symbolique, la Commission de la Régionalisation n'a reçu quant à elle le moindre début de concrétisation.

Rien n'était fait — et pour cause — au niveau régional quand l'ensemble des Commissions ont été consultées en juin 1968, hormis le document régionalisé élaboré au niveau central ; et le retard accumulé dans la préparation du plan devait conduire à la suppression de la seconde session initialement prévue pour juin 1970 : comme nous le verrons en examinant le travail des CRD, la matière à soumettre à la Commission de Régionalisation aurait d'ailleurs été très mince encore à cette époque, qui marquait cependant le terme des travaux de préparation du Plan.

IV. — LA PARTICIPATION REGIONALE AUX TRAVAUX DE PLANIFICATION

Les documents remis aux CRD

C'est à partir des travaux d'analyse effectués par la DED, et en particulier à partir de la première esquisse régionalisée des objectifs de production que le SAR entreprenait en 1969 la préparation de dossiers économiques régionaux.

Ces dossiers comportaient tout d'abord une description géographique de la région concernée, elle-même décomposée en sous-régions homogènes. Ces études étaient reprises d'un document de travail précédemment établi à la demande du Ministère du Plan afin d'étayer un découpage ultérieur en régions et sous-régions d'intervention. Après cette présentation synthétique étaient regroupées sectoriellement — secteur primaire, industrie, infrastructure économique, infrastructure sociale et culturelle, habitat-édilité — l'ensemble des données quantitatives régionales disponibles ainsi que les grandes lignes des projets pris en compte dans la première esquisse et concernant la région.

En annexe de ce document un certain nombre de tableaux reprenaient le contenu de la première esquisse régionalisée et les indicateurs régionaux qu'elle fournissait ainsi que diverses données statistiques scolaires et sanitaires détaillées. Les experts du Ministère du Plan se présentaient ainsi devant les Commissions Régionales porteurs de plus d'informations qu'elles ne pouvaient espérer en fournir et porteurs surtout d'une image de l'avenir régional qui semblait s'être décidé sans elles ; elles pouvaient dès lors se poser légitimement la question de leur rôle dans le processus de planification.

Et si les discours et exposés qui leur ont été faits ont bien mis l'accent sur la fonction de consultation et de critique constructive que l'on attendait d'elles, la structure du document qui leur était remis renforçait au contraire l'impression toujours ressentie jusque-là d'une tête abidjanaise seule maîtresse de leur devenir.

On peut ici comparer utilement ce climat qu'a pu créer au Cameroun un schéma absolument inverse : un Ministère du Plan d'abord demandeur d'information et catalyseur d'une réflexion régionale de laquelle il attendait un diagnostic et une claire expression des problèmes spécifiquement régionaux. L'efficacité de la participation des régions à l'élaboration du plan n'en a peut être pas en fin de compte été meilleure mais l'impression d'être réellement concernée par les décisions d'ordre régional permet certainement d'espérer une participation plus active lors de son exécution.

Les travaux des CRD

Toujours est-il qu'il a fallu en Côte-d'Ivoire répondre à la première question des CRD : que nous reste-t-il à faire ?

Et sur ce point, la doctrine du Ministère du Plan n'était pas prête. C'est empiriquement, au cours des premières séances de travail, qu'elle s'est forgée.

La première idée lancée et qui est restée l'idée directrice des travaux durant toute l'année 1969 et le premier semestre 1970 consistait à dire aux CRD : formulez des vœux, on les transmettra au niveau central. Il apparut très vite que l'imagination régionale était limitée ; les premiers vœux furent ou timides et peu différents des orientations retenues par l'esquisse du plan, ou totalement irréalistes.

Dans une seconde phase, les experts du Ministère du Plan furent donc amenés à suggérer aux CRD un certain nombre de vœux qu'il leur était possible de formuler, ceux-ci en général sur la base d'idées de projets déjà lancées au Ministère mais sans qu'une localisation précise ne soit retenue. La démarche alla même jusqu'à suggérer le même vœu à deux ou trois régions, les mettant ainsi en situation de rivalité régionaliste face à un Ministère du Plan arbitre alors qu'une saine pédagogie eût au contraire préféré faire prendre en considération par chacune des régions les contraintes et avantages comparatifs des unes et des autres pour les amener à fonder leur choix sur une analyse régionale cohérente avec l'intérêt économique national.

En fin de parcours, on aboutissait donc dans chacune des commissions à un impressionnant catalogue de vœux d'ordre très divers et parmi lesquels il fallait quand même faire un tri et opérer un regroupement. C'est alors que fut lancée l'idée de fiche-projet et que fut rédigé par le SAR le premier document méthodologique (oct. 1969).

Ce document rappelle tout d'abord que « chaque CRD doit juger et éventuellement rectifier ou compléter la partie du plan concernant sa région ».

La CRD doit être organisée en sous-commissions sectorielles : production agricole et animale, industrie, infrastructure, développement social et culturel. A l'intérieur de chaque sous-commission, le travail est réparti en sous-secteurs (santé, enseignement, etc., pour le secteur socio-culturel). Les responsables de ces sous-secteurs établissent un pré-rapport qui subira un premier examen critique au sein de la sous-commission.

Si certains problèmes dépassent la compétence d'une seule sous-commission ou nécessitent une étude particulière, des groupes de travail *ad-hoc* seront constitués.

Sur la base des pré-rapports ainsi établis, il est demandé aux rapporteurs des groupes de travail ou sous-commissions de préparer une note de synthèse qui fasse ressortir l'évolution souhaitable du secteur concerné.

Ces travaux et les vœux qui en sont dégagés sont alors présentés devant la CRD réunie en séance plénière. C'est enfin au rapporteur général qu'il incombe de rédiger les conclusions des travaux de la CRD et de résumer la politique que la région souhaite voir mise en œuvre en précisant en quoi cette politique diffère de l'esquisse qui lui a été présentée pour avis.

Le dossier à présenter par chaque CRD devait finalement comporter :

- 1) les rapports des responsables de sous-secteurs et des groupes de travail,
- 2) les procès-verbaux des réunions plénières de la CRD et des sous-commissions,
- 3) les synthèses des rapporteurs des sous-commissions et du rapporteur-général ;
- 4) les vœux adoptés par la CRD, classés, par sous-secteur, par ordre de priorité ;
- 5) des fiches spécifiques à l'appui de chacun de ces vœux.

Les demandes des régions devaient être accompagnées de justifications précises et leur coût éventuel devait faire l'objet d'une première estimation.

Certains vœux, le plus souvent d'ordre général ou réglementaire, ne pouvaient se traduire, comme d'autres, par une ou plusieurs fiches de projet bien précises. Il était alors demandé aux CRD de les appuyer par un exposé des motifs et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Quand le niveau régional ne disposait pas des renseignements, chiffres ou statistiques nécessaires à l'établissement des fiches, les experts du SAR se chargeaient de les leur fournir, soit en reprenant les données dont disposait le Ministère du Plan soit en s'enquérant auprès des Ministères Techniques intéressés. Ces fiches-projets, établis au stade premier de la définition des objectifs et non, comme il est habituel, lors de la phase de programmation, avaient pour fonction de préciser autant que possible les coûts des modifications apportées afin d'en vérifier la cohérence avec les moyens disponibles pour l'ensemble de la Nation.

Ce programme de travail, très lourd puisqu'il demandait finalement à chaque chef de service régional d'élaborer un mini-plan sectoriel et à l'ensemble de la CRD d'examiner la totalité de ces mini-plans et d'en juger, commencé fin 1969 pour certaines commissions, était à peine achevé, fiche-projets non comprises, début 1970.

Les documents de synthèse élaborés par le SAR

C'est donc au début de 1970 seulement que le SAR pouvait entreprendre les premiers travaux de synthèse.

Un premier document fournissait par région et par secteur une liste exhaustive des projets d'intérêt régional et local avec estimation de leur coût.

Une série de documents plus élaborés présentait ensuite par secteurs les observations et propositions formulées par les Commissions Régionales ou, à travers elle, par le SAR qui présentait ainsi, face à la DED, une sorte de contre-plan résolument animé d'une double volonté de déconcentration des investissements orientés sur Abidjan et d'arbitrage préférentiel en faveur de la savane. Il faut d'ailleurs

rappeler que les deux premières CRD mises en place avaient été celles du Centre et du Nord et que la Commission pour le développement de la région d'Abidjan n'a nullement été associée aux travaux de planification régionale.

La doctrine des responsables de la politique de régionalisation était donc sans ambiguïté et ne s'embarrassait pas de réflexions théoriques préalables sur le bien-fondé de ce double choix et sur les garanties qu'il offrait à long terme de résoudre le problème affronté ou d'être compatible avec les autres options fondamentales du plan.

L'articulation des travaux de planification sectorielle et des travaux de planification régionale

Au moment où prenaient forme les travaux de synthèse du SAR, élaborés à partir des consultations des CRD sur la base de la première esquisse du plan, les travaux de la DED arrivaient à terme avec la rédaction définitive de la seconde esquisse du plan en mai 1970.

C'est donc sur un malentendu fondamental que devait s'opérer la confrontation des deux documents. Il n'était en effet plus question de modifier autrement que dans le détail un plan national à caractère sectoriel laborieusement construit ; volontairement plus ambitieuse que la première, la seconde esquisse exploitait à la limite de leurs possibilités les ressources nationales ou extérieures mobilisables et l'équilibrage en avait été difficile.

Par ailleurs, nombre de critiques ou propositions formulées à partir de la première esquisse étaient totalement en porte-à-faux ou devenaient superflues face à la deuxième ; logiquement tout était à refaire mais il était trop tard : l'achèvement du plan était prévu pour la fin de l'année.

Un certain nombre d'ajustements de détail qui ne remettaient pas en cause la structure du plan national furent cependant effectués : ils ne modifiaient en rien les objectifs retenus et l'on peut sans caricaturer les faits *considérer que le contenu régional du plan était totalement inscrit dans le document de type sectoriel élaboré au seul niveau central et que le travail des CRD, totalement déconnecté du mode de planification déjà rôdé par les précédentes expériences, est resté pratiquement ignoré du planificateur.*

V. LE CONTENU REGIONAL DU PLAN

Ce constat d'échec étant fait, il restait au niveau central la possibilité d'une réflexion sur les effets régionaux des objectifs sectoriels retenus. Cette réflexion pouvait éclairer les choix encore révisables relatifs à la localisation des programmes ; celle-ci avait fait très souvent l'objet d'un examen attentif — en particulier lors de la fixation des objectifs agricoles —, mais cet examen secteur par secteur ne garantissait pas la cohérence des résultantes.

Les perspectives agricoles

En ce qui concerne la production agricole, trois conclusions majeures devaient se dégager :

— la croissance rapide de la production agricole en zone forestière masque en fait, en raison de la part croissante des blocs industriels et en raison de l'immigration de main-d'œuvre sur laquelle elle repose, une amélioration très lente du revenu per capita pour la population paysanne ;

— l'important accroissement du revenu monétaire dans le Nord et la réduction des disparités qui devrait en résulter supposent réalisés des objectifs ambitieux dont nous avons précédemment tenté de montrer les problèmes de force de travail disponible auxquels ils risquaient de se heurter. Cette analyse ne sera pas reprise ici. Rappelons quand même que, malgré les améliorations de rendements espérées, en particulier sur le riz et le coton, les déficits de main-d'œuvre en savane risquent d'atteindre 20 à 30 % des besoins correspondant aux objectifs entre 1975 et 1980. L'espoir de développement de la savane qui apparaît à travers les objectifs du plan repose donc en grande partie sur la réussite des opérations de développement intégré et des efforts de mécanisation qui y seront tentés ;

— l'examen du problème des superficies nécessaires à la réalisation des objectifs agricoles effectué dans la première esquisse régionalisée, et dont les conclusions restent valables, confirme encore ce

diagnostic ; les disponibilités en terre cultivable rendent indispensable une fixation des cultures, et la superficie moyenne à cultiver par actif résultant des objectifs fixés suppose une restructuration des exploitations et leur adaptation à une mécanisation rentable.

Le document définitif du plan reprend finalement l'essentiel de cette analyse ; mais l'optimisme de commande qui présidait à son élaboration devait atténuer les inquiétudes qu'elle manifestait.

Ces réserves faites, on peut cependant retenir un certain nombre d'indices convergents qui laissent espérer, malgré l'échec d'une expérience de planification régionale inadaptée aux caractéristiques du système et des structures qui en étaient l'objet, une sensible amélioration dans la répartition géographique de la croissance.

Les perspectives industrielles

Dans le secteur secondaire, il est plus délicat d'analyser les perspectives régionales ; le plan ne formule en effet aucune politique de localisation, attitude au demeurant réaliste dans la mesure où, même au prix d'incitations coûteuses, l'économie ivoirienne ne peut espérer acquérir une grande maîtrise en cette matière au cours de la prochaine décennie. C'est donc à partir d'une analyse des projets ou des facteurs de production qui en permettront la réalisation que ces perspectives régionalisées peuvent être tracées.

On remarque tout d'abord que la production d'Abidjan, qui atteignait 47 % de l'ensemble de la production en 1965, passe à 56 % en 1970 et se stabilise à ce niveau.

Trois régions devraient voir leur industrialisation se développer à partir de 1975 et surtout de 1980 : ce sont l'Ouest avec l'exploitation du minerai de fer, le Sud-Ouest avec sa pelletisation et l'usine de pâte à papier ; le Nord enfin dans une moindre mesure, avec un projet de sucrerie.

Les positions des autres régions s'affaiblissent, en particulier celle du Centre, du Sud et du Centre-Ouest qui totalisaient en 1965 près de 44 % de la production et n'en représenteront vraisemblablement que 25 % en 1980.

La répartition régionale des investissements

A propos de la répartition régionale des investissements, deux remarques s'imposent :

1) Le coût de la croissance d'Abidjan, l'importance des ressources mobilisées dans les grandes opérations en cours (aménagement de la vallée du Bandama et investissements massifs dans la région du Sud-Ouest) limitent considérablement les moyens financiers disponibles pour la mise en valeur du reste du territoire. C'est ainsi que sur les quelque 137 milliards d'investissements publics en infrastructure économique prévus pour le quinquennat 1971-1975, 92 environ, soit 67 %, seront consacrés à ces trois ensembles de projets.

2) Tandis que la marge de manoeuvre procurée par les investissements publics est faible, il est peu probable, à moins que l'Etat ne prenne à sa charge les surcoûts entraînés par les délocalisations, que les investisseurs privés ne se dirigent ailleurs que vers Abidjan et San Pedro, en raison des économies externes dont ils bénéficient déjà ou qu'ils peuvent espérer voir apparaître dans un avenir proche autour de ces deux pôles. Pour le quinquennat 1971-1975, 75 % (64 milliards — projet Bangolo inclus — sur 84 (branches 5 à 8 et 10 à 22) des investissements productifs privés retenus pour le secteur industriel y sont directement rattachés.

Les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural

C'est sans doute au niveau des équipements collectifs d'intérêt local, jusqu'à présent laissés à la charge et à l'initiative des populations en milieu rural, que les écarts entre villes et villages ou entre régions pauvres et régions riches sont les plus sensibles ; et ces écarts vont souvent croissant.

Une solution rationnelle à ce problème ne peut être recherchée que dans le cadre d'une politique globale d'aménagement des zones rurales.

C'est ainsi que le ministère du Plan propose un schéma de hiérarchisation des sites habités dont le modèle est constitué par une zone rurale de 3.000 à 10.000 habitants d'environ cinq kilomètres de rayon organisée autour d'un village-centre.

En fonction d'une grille d'équipement définie à partir de ce schéma et mettant en correspondance avec chaque niveau d'agglomération (village élémentaire, village-centre) un type d'infrastructure souhaitable, une contribution financière de l'état modulée selon la participation réelle des populations et le revenu monétaire dont elles disposent devrait permettre aux régions les plus pauvres de rattraper une partie de leur retard.

Un Fonds Régional d'Aménagement rural par région doit permettre aux populations rurales de prendre leurs responsabilités dans la création et l'entretien de ces infrastructures.

Le total des investissements à réaliser sur l'ensemble du territoire a été estimé, en première approche, à 37 milliards ; le programme correspondant pourrait être mené à bien sur une période de 15 à 20 ans.

Les moyens d'exécution

Mis à part le fonctionnement des FRAR qui, sans être négligeables, ne tentent de répondre que très partiellement au problème des disparités et ne concernent d'ailleurs pas les investissements d'intérêt régional proprement dits, on constate que, du point de vue qui nous préoccupe, celui de la régionalisation, la question des moyens d'exécution ne se pose pas.

Dans la mesure où les objectifs régionalisés ne sont qu'une autre formulation des politiques et programmes sectoriels à dimension nationale, dans la mesure où les deux grands projets d'infrastructure susceptibles de modifier l'équilibre spatial relèvent d'autorités pratiquement étrangères au processus de planification — même sous l'angle de la simple concertation —, il reste aux Commissions Régionales à méditer pendant cinq ans sur les écarts qu'elles pourront constater entre une croissance totalement commandée du niveau central et les vœux utopiques ou bien-fondés qu'elles auront pu formuler.

Les délégations régionales pourront évidemment jouer un certain rôle de coordination, à condition toutefois que le Ministère du Plan dans son ensemble le leur reconnaisse ; si elles restent, comme c'est actuellement le cas, des instruments au service du SAR, totalement déconnectées des autres directions et court-circuitées lors de leurs interventions à l'intérieur, on peut craindre qu'elles ne se figent dans une situation marginale, dénuées de moyens et rapidement déconsidérées par les responsables locaux qui préféreront les raccourcis habituels à ce nouveau circuit-moins efficace.

LES DONNEES DU PROBLEME

De cette première tentative de prise en compte des problèmes régionaux par le planificateur ivoirien en vue d'une meilleure participation de ce niveau à la construction économique nationale et en vue d'une réduction des disparités régionales, un certain nombre de réflexions peuvent dès à présent être dégagées.

Notons tout d'abord qu'une relative réduction de certaines disparités régionales, telles qu'elles sont mesurées par les indicateurs dont on dispose, peut être espérée ; nous avons vu cependant que l'ensemble des travaux dits de planification régionale joue en ce domaine un rôle tout à fait mineur. Qu'il s'agisse de la promotion de quelques cultures de savanes, de projets de mise en exploitation des richesses du sous-sol ou du potentiel hydro-électrique, de la conquête du Sud-Ouest, les principaux éléments de cet élargissement de l'espace appelé à jouer un rôle moteur dans la croissance relèvent d'options prises au niveau central et qui procèdent du mode de planification sectoriel habituel.

La seule innovation du plan de développement 1971-1975 est de donner une présentation régionalisée des objectifs d'investissement, de production et d'emploi résultant de ces options.

Mais cette projection spatiale des objectifs du plan n'en modifie en rien la structure et ne requiert d'ailleurs pas la participation des cadres régionaux.

On pouvait cependant penser qu'une participation à titre consultatif des responsables régionaux permettrait d'améliorer l'élaboration du plan et son exécution.

Au niveau de l'élaboration il n'en a rien été : le constat d'échec est ici sans nuances. L'essentiel, et nous y aurons gagné quelque chose, est d'en déterminer les causes.

I. — LES CAUSES D'UN ECHEC

Les causes d'ordre institutionnel

Les causes d'ordre institutionnel sont les plus apparentes et nous les avons examinées précédemment.

Il faut bien voir en effet qu'au niveau de l'élaboration la participation des régions alourdit considérablement les procédures de préparation des dossiers et que son articulation avec les travaux de type sectoriel pose de délicats problèmes de synchronisation des démarches. Une préparation et un respect rigoureux des calendriers de travail sont donc les premières conditions à respecter si l'on ne veut pas que cette consultation soit purement formelle.

Cette participation des responsables régionaux tant au niveau de l'élaboration que de l'exécution des programmes, ne peut par ailleurs être envisagée qu'au niveau des projets spécifiquement régionaux ou locaux. Les grands projets nationaux ne seront examinés que secondairement à travers leurs incidences sur l'espace régional ; les responsables régionaux ne peuvent en effet apporter aucune rationalité supplémentaire en ce domaine : leur petit nombre et leur qualification souvent limitée à la stricte fonction d'exécution pour laquelle ils ont été formés, ainsi que le faible appareil d'information dont ils disposent les rend de ce point de vue totalement dépendants du niveau central.

Une volonté politique limitée

La volonté politique de faire du niveau régional un rouage actif de la planification avait sans doute été surestimée. Crainte de susciter à ce niveau des foyers de contestation des orientations majeures données au développement, scepticisme éclairé vis-à-vis de l'aptitude réelle des structures régionales à apporter à l'élaboration du plan plus de réalisme et à son exécution plus d'efficacité, nécessité dans une économie dominée de poser les problèmes en termes de croissance nationale sans liberté de se préoccuper de ses effets sur la structuration interne de l'économie et sur l'harmonisation du développement des régions, ces trois raisons ont sans doute pesé assez lourdement sur la mise en place de ce nouveau mode de planification.

La recherche d'un taux de croissance maximum conduit à concentrer les efforts du secteur public sur des projets choisis d'abord en fonction de leurs effets d'attraction sur les promoteurs étrangers et les sources de financement internationales.

La logique de la croissance en Côte-d'Ivoire est d'abord la logique du capitalisme international, de la rentabilité pour l'investisseur étranger ; elle n'est qu'en second lieu, et dans la mesure limitée où n'apparaît pas de contradiction flagrante avec le dogme fondamental, la logique du contrôle progressif par des nationaux des instruments de la croissance ; elle n'est qu'en troisième lieu, c'est-à-dire pratiquement au seul plan verbal pour l'instant, une logique de la juste répartition des fruits de la croissance et de la participation de tous à l'orientation de cette croissance.

Dimension économique et polarisation

Il faut enfin et surtout en venir à l'interrogation fondamentale : la dimension économique de la Côte-d'Ivoire permettrait-elle de considérer comme réaliste un mode de planification véritablement régionalisé ?

Même en admettant comme prioritaire une croissance plus harmonieusement diffusée, on peut en effet se demander si pour autant ce type de problème relève, à cette échelle, des techniques dites de régionalisation.

Le contenu économique des espaces sub-nationaux, quelle que soit la manière dont on les définit, et leur faible structuration rendent vaine toute tentative de formulation d'une stratégie du développement à leur niveau. Leurs économies n'ont jusqu'à présent d'autre spécificité que sectorielle.

Et l'apparente polarisation de certains espaces autour des villes de l'intérieur, polarisation de second ordre par rapport à celle qui se dessine autour d'Abidjan, n'est en fait rien de plus que convergence de flux commerciaux — de collecte ou de distribution — et de flux de personnes directement ou indirectement liés à ces flux commerciaux ; cette polarisation telle que la décèle le géographe n'a pour contenu que des échanges sans effets développants ; les centres moteurs sont ailleurs.

Les travaux menés par l'O.R.S.T.O.M. sur la région de Bouaké, et qui avaient pour objectif initial de dégager les éléments de la formulation d'un plan de développement à base régionale, ont mis en évidence l'inadéquation d'un schéma de diffusion des effets structurants à l'échelle à laquelle on avait pu espérer l'appliquer et conduisent à cette conclusion majeure : une véritable planification régionale, s'appuyant sur une politique de développement à base régionale, est en Côte-d'Ivoire sans objet.

La polarisation économique est un mode d'organisation de l'espace économique susceptible de favoriser ou d'entretenir sur cet espace la croissance du revenu ; le pôle répond dès lors nécessairement à un certain nombre de caractéristiques structurelles : il doit être un complexe d'activités organisées autour d'une activité motrice et entre lesquelles existent des relations de complémentarité technique ou économique ; il doit être étroitement couplé avec le milieu environnant. C'est alors seulement que jouent les phénomènes d'amplification, de multiplication et d'économie d'échelles et que le pôle est générateur de croissance. N'attirant plus seulement des flux de produits finis indépendants des flux de matières premières dont il est producteur, produits primaires complémentaires et dont il est partiellement au moins le producteur, qu'il valorise en les transformant en biens intermédiaires ou finaux dont il est partiellement au moins le consommateur. Ainsi s'opère-t-il un certain bouclage entre les divers secteurs de la production et les bénéficiaires des revenus qu'elle engendre, bouclage propice à une diffusion et une amplification des effets des stimulants externes et à une croissance auto-entretenu de l'espace considéré.

Cette forme de polarisation n'est jusqu'à présent amorcée qu'autour d'Abidjan.

Il faut bien noter ici que la croissance dont est générateur le pôle peut se localiser en des points très divers et parfois très éloignés géographiquement du pôle lui-même. Aussi l'espace économique polarisé n'est-il pas nécessairement — et tend-il dans les formes d'économie les plus progressives ainsi que, paradoxalement, dans les formes les plus dominées à n'être qu'exceptionnellement susceptible de

représentation cartographique ; il ne s'exprime correctement que par un tableau de l'ensemble des relations de production et de consommations entretenues entre le pôle, ses zones d'approvisionnement et ses débouchés.

Ainsi la structure du pôle industriel Abidjan en fait-elle un pôle de croissance pour un espace qui est encore très discontinu en Côte-d'Ivoire mais intègre par contre les pays investisseurs à travers les effets des revenus qu'ils en retirent. L'action croissante des firmes multinationales contribuera encore à accentuer ce caractère.

Ceci pour dire qu'un espace économique polarisé est un sous-système économique étroitement intégré que l'on n'enferme pas nécessairement dans les limites d'une région géographique et qu'*a contrario* une région géographique même « polarisée » par le commerce et les transports ne peut aucunement être érigée en espace de développement par diktat du planificateur. Le rôle de celui-ci sera au contraire de susciter, là où une intégration étroite semblera possible entre la production primaire d'une zone et les activités secondaires susceptibles d'y être articulées (en fonction du marché régional, national et international), un sous-système économique suffisamment structuré pour que les effets de multiplication et d'économie d'échelle indissociables d'une étroite intégration puissent engendrer un processus cumulatif de croissance.

Il faut enfin ne pas perdre de vue que l'apparition d'avantages relatifs au niveau d'un centre moteur peut contribuer à rendre plus difficile la croissance d'autres espaces et que la croissance d'un espace économique se nourrit partiellement de la déstructuration de certains des espaces qui lui sont reliés.

Rejetant donc comme sans objet tout projet de planification régionale en Côte-d'Ivoire où les effets d'induction passent nécessairement en l'état actuel du développement — et durablement sans doute à cette échelle — par l'échelon national, il reste néanmoins nécessaire de prendre en compte les effets de la croissance sur la structuration de l'espace et les effets en retour de cette structuration sur le développement de lui-même.

II. — ORGANISATION DE L'ESPACE ET INTEGRATION NATIONALE

L'impasse de l'analyse comparative

La réduction des disparités est un but ; elle n'est pas une méthode. Si l'on prétend l'atteindre par une politique de péréquation, on risque de compromettre gravement la capacité de financement disponible pour les centres moteurs. Une idée comme celle des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural n'est viable que par la faible masse d'investissements qu'elle met en jeu ; conçue au niveau des petits investissements d'intérêt local, elle n'est pas transposable à une échelle supérieure de projets. Il faut admettre comme une caractéristique structurelle du mode de croissance actuel de la Côte-d'Ivoire le maintien sinon l'aggravation — malgré les perspectives apparentes de réduction que le plan s'est attaché à mettre en évidence — des disparités d'une part entre le noyau industriel et le secteur agricole cependant dynamique et qui en est le garant, d'autre part entre les zones de concentration de cultures industrielles de basse-côte liées à la forêt et à la proximité d'un port et les zones de savane dans lesquelles la productivité agricole ne progresse que très lentement et dont l'éloignement accentue le blocage.

Viser à ce que la croissance contribue à la meilleure structuration possible de l'espace reviendra donc à poser le problème non plus en termes d'indicateurs régionaux dont la comparaison ne débouche sur aucune stratégie réaliste mais en termes d'intégration, c'est-à-dire à travers une analyse des projets qui tentera d'éclairer pour les privilégier leurs effets prévisibles sur la multiplication des relations de complémentarité technique ou économique entre les différents agents de l'activité économique. On conçoit dès lors que les problèmes de localisation ne se posent plus en des termes aussi simples que l'on veut bien parfois le croire, et le dilemme Abidjan/Intérieur en matière de politique spatiale d'industrialisation devient un faux dilemme.

Le contenu du concept d'intégration

Un schéma directeur d'aménagement du territoire en ce domaine ne sera pas seulement une réponse à cette alternative, réponse qui ne pourra être que politique d'ailleurs et non de politique économique car on voit mal en quoi la théorie économique pourrait valablement l'éclairer ; le rôle d'un schéma d'aménagement sera dans cette optique, à partir d'une analyse des effets structurants ou déstructurants sur l'espace économique ivoirien de la croissance jusqu'à présent réalisée et des projets en cours, de formuler un certain nombre de directives visant à amplifier les premiers et à amortir les seconds.

Dans les pays dont le développement économique a déjà atteint un niveau élevé, la politique d'aménagement du territoire a pour première tâche de remédier aux distorsions créées par ce développement ; dans les pays dont le développement économique — et en particulier l'industrialisation — ne fait que commencer, la politique d'aménagement du territoire a pour première tâche de modeler son inscription dans l'espace ; il n'est évidemment pas question d'enfermer l'avenir de la structure spatiale dans un modèle directif rigide et nécessairement arbitraire mais précisément de formuler un ensemble de principes directeurs grâce auxquels une structuration originale pourra s'amorcer et progressivement s'enrichir, intégrant au fur et à mesure les nouveaux facteurs de la croissance en un aménagement propice à un dynamisme de plus en plus « autocentré » et « auto-entretenu ».

Il est évident en effet que la croissance économique, et surtout quand elle engendrée et entretenue de l'extérieur, ne réalise pas par elle-même un aménagement satisfaisant de l'espace, ne serait-ce que du seul point de vue de l'aptitude ultérieure du système à entretenir cette croissance et sans même aborder ici le problème d'une juste répartition dans l'espace des possibilités d'intégration à ce système en croissance.

Les principes d'aménagement seront donc étayés par le concept d'intégration qui dans le contexte ivoirien (pays de petite dimension, dualisme, faible industrialisation, économie dominée et croissance extravertie) se réduit essentiellement à quatre éléments (cf. bibliogr. N° 111) :

1° Concentration des opérations (chacune des opérations étant définie elle-même comme un ensemble de projets. En effet, un projet isolé, quelle que soit sa dimension, s'inscrivant dans un espace peu structuré, verra ses effets de multiplication réduits (multiplicateur proche de un ou inférieur à un) en raison de la faible aptitude du milieu à la propagation.

L'organisation d'un ensemble de projets en une opération unique et la concentration de plusieurs opérations sur un même espace contribue à créer le tissu propageur nécessaire grâce à sa propre articulation interne.

La taille d'une opération commande par ailleurs la dimension de l'espace dans lequel elle s'inscrit et seul un espace suffisamment large permet d'intravertir l'essentiel des flux de produits et de revenus mis en œuvre. L'éparpillement sur de multiples petits espaces de projets non reliés entre eux non seulement enrayer la diffusion de leurs effets mais favorise leur maintien dans un circuit extraverti. L'espace régional plurinational sera souvent le seul niveau susceptible de réaliser cette intraversion ; et c'est ici le lieu d'insister sur la nécessité profonde d'une planification multinationale.

2° La simultanéité des opérations ou, plus exactement, leur correcte articulation dans le temps ; seule en effet la prise en considération des délais de propagation des effets permettra d'éviter les déboires d'une apparente concentration qui, spatialement réalisée, manquera de cohérence dans sa dimension temporelle. Les rythmes totalement divergents des opérations de recasement de Kossou et de création de capacité d'accueil dans le Sud-Ouest fournissent un exemple type d'échec en la matière.

3° La définition des fonctions économiques à pourvoir pour réaliser les opérations programmées, et leur répartition afin de créer ou d'intensifier les relations à l'intérieur de l'espace concerné, ceci de façon à réduire l'extraversion, à supprimer les fuites, à densifier au maximum le réseau d'interdépendances entre les éléments du système.

4° La localisation des fonctions à partir d'une analyse des milieux et des potentialités de manière à

provoquer les tensions là où les possibilités de réponses favorables à l'apparition d'un processus cumulatif de croissance soient maximales (réduction de l'extraversion par les capitaux, la main-d'œuvre, les consommations intermédiaires et les débouchés.

La politique d'aménagement du territoire dans un pays comme la Côte-d'Ivoire ne sera donc rien d'autre que l'expression d'une constante vigilance face aux projets sectoriels pour les amener à mieux fonder leur inscription dans l'espace :

- 1) en fonction des effets réciproques prévisibles de chacun d'entre eux sur chaque autre ;
- 1 bis) compte tenu des délais de propagation de ces effets ;
- 2) en fonction des possibilités de réponse positive des milieux d'insertion aux tensions déstabilisatrices qu'ils provoqueront ;
- 3) en fonction des projets relatifs aux espaces concurrents de manière à réduire progressivement cette concurrence au profit d'une meilleure intégration, seule voie réaliste vers une plus grande intraversion et pour le passage d'une croissance extravertie à une croissance autocentrée et auto-entretenu.

III. — INTRAVERSION ET INTEGRATION INTERNATIONALE

Ceci revient à dire que le planificateur ivoirien, n'ayant pas la possibilité de s'appuyer, pour y fonder sa stratégie, sur des espaces sub-nationaux dont le niveau de structuration économique soit suffisamment avancé pour qu'ils constituent l'appareil de diffusion et d'amplification qui lui serait nécessaire, doit en susciter la formation par une politique de développement intégratrice qui dans un premier temps se voit contrainte d'abandonner ;

— et son idéal de réduction des disparités régionales, pour favoriser au contraire une concentration d'opérations développantes sur quelques espaces privilégiés ;

— et son souci de faire participer le niveau sub-national à l'élaboration du plan — sauf en ce qui concerne les opérations d'intérêt local ou strictement régional — pour au contraire rechercher au niveau multinational le surcroît de rationalité nécessaire à une poursuite de la croissance et à un réel développement.

C'est par la mise en œuvre d'opérations multinationales articulées entre elles, qu'elles soient commerciales, industrielles, voire agricoles, que pourra peut-être se structurer un espace économique de dimension enfin suffisante pour prétendre à une moins grande extraversion.

Le problème des disparités régionales n'est d'ailleurs pas un problème interne à la Côte-d'Ivoire ; c'est d'abord le problème d'une Afrique de l'Ouest dominée dans laquelle le colonisateur a misé sur la zone côtière et a organisé l'espace en fonction d'un drainage de l'arrière-pays forestier vers ses points d'appui portuaires. Ces disparités persistent et se renforcent à l'heure actuelle au rythme d'une industrialisation fortement conditionnée elle aussi par le coût des transports intra-continentaux ; elles contribuent en outre à vider de leurs hommes les régions de savane attirées par les perspectives de travail rémunérateur dans les zones de plantation et en milieu urbain.

La dichotomie savane/forêt n'étant pas interne à la Côte-d'Ivoire, le déséquilibre croissant qui déstructure la première en retardant sans doute les progrès de productivité de la seconde ne peut être réduit que par la création de pôles de développement pluri-nationaux, par-dessus les frontières qui découpent en trop petites nations, inégalement favorisées par leur localisation, l'espace à prendre en compte. Et la croissance économique de cette région de l'Afrique, pour être correctement mesurée, doit l'être à cette échelle. Les indicateurs de croissance de l'espace national ivoirien ont gagné en réalisme depuis qu'ont été

mises en évidence les disparités internes ; la logique de ce raisonnement conduit à dépasser cet espace national sans cohérence économique propre pour considérer l'ensemble ouest-africain, évaluer à ce niveau la faiblesse des performances et la dispersion des indicateurs, attaquer à ce niveau le problème de l'intégration économique, de la création de pôles de développement et de l'organisation de l'espace économique. Et pour la Côte-d'Ivoire en particulier, c'est ainsi, et non à travers une laborieuse analyse régionale (subnationale) que doivent être posés les problèmes du développement industriel et de sa localisation en sa seconde phase, de la concentration démographique et économique sur Abidjan, des perspectives de développement pour le nord du pays ; ceci en tout cas pour que la poursuite du développement ne se heurte pas à un blocage par suite d'une mauvaise structuration de l'espace économique sur lequel elle devrait inévitablement s'appuyer.

CONCLUSION

S'il est vrai que l'économie ivoirienne a atteint un degré suffisant de complexité et d'autonomie pour nécessiter et permettre une analyse des structures économiques, des objectifs à atteindre et des voies pour y parvenir, il est moins évident que ces conditions soient remplies au niveau sub-national : l'espace est suffisamment différencié pour qu'il soit utile de prendre en considération les facteurs et les implications de cette différenciation mais l'analyse a démontré qu'aucune région n'est actuellement susceptible de faire l'objet d'une tentative de planification qui lui définirait des objectifs propres ; aucune d'entre elles n'a la dimension ni la structuration, ni l'autonomie qui seraient nécessaires pour que cette tentative ait un sens.

Les programmes dits régionaux qui seraient fondés sur l'analyse régionale classique (espaces homogènes) sont en fait trop peu diversifiés pour être autre chose que des tranches de programmes sectoriels ; et les régions structurées dont on serait tenté de rechercher l'organisation autour des centres urbains principaux le sont si faiblement qu'il devient d'une part arbitraire d'en proposer une délimitation et d'autre part utopique d'espérer à ce niveau une quelconque amplification ou même une correcte diffusion des effets des stimulants économiques externes qui pourraient leur être administrés.

De plus, il faut admettre comme première contrainte qu'il est impossible dans les conditions géographiques de la Côte-d'Ivoire, avec l'appareil technique actuellement disponible, et surtout dans le cadre d'une politique d'économie libérale qui joue la carte de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour en faire, par une sorte de fuite en avant, le moteur principal de la croissance, d'élaborer un programme général de croissance géographiquement — ni même sectoriellement — équilibré.

La régionalisation du plan au sens propre est donc fondamentalement irréaliste et ce pour quatre raisons au moins :

— tout d'abord parce que la nécessaire concentration sur un seul ou deux espaces de développement des projets nouveaux, dont on connaît les conditions de concurrence internationale qu'ils auront à affronter et dont on sait combien la liste en est limitée, est exclusive d'une politique de réduction des disparités régionales ;

— parce que le rôle dominant des groupes étrangers dans l'exploitation des ressources nationales et des circuits de commercialisation internationaux dans le développement de leurs marchés rendrait cette concentration inévitable alors même qu'elle n'apparaîtrait pas nécessaire ;

— parce qu'à l'inévitable orientation vers un (ou deux) pôle (s) des productions du sol ou du sous-sol destinées à l'exportation en l'état ou après transformation s'ajoute un mouvement des hommes qui touche d'abord les plus qualifiés et manifeste plus encore qu'elle ne perpétue la localisation hors de la région et au-dessus d'elle des centres de décision qui la concernent ;

— il est enfin superflu de reprendre à propos des marchés régionaux ce qui a déjà été dit de la trop faible dimension du marché national dont la ténuité bloque pour longtemps encore tout processus de croissance fondé sur le développement des échanges intérieurs.

Cependant chaque unité administrative, même de faible dimension physique, démographique ou économique, tend, contre toute raison s'il le faut, à faire reconnaître et prévaloir sa spécificité et pense trouver son salut en une cohérence économique interne à base agro-industrielle qui lui permettrait de disposer d'une marge d'auto-détermination régionale.

Cette recherche mal éclairée d'une certaine image du développement, cette revendication mal formulée d'un certain droit à l'égalité des chances a trouvé grâce auprès de certains praticiens et théoriciens de l'économie du développement et la région leur apparaît naturellement comme le premier niveau d'organisation : les tentatives de comptabilité économique régionale, de réflexion économique régionale, de mobilisation des intérêts régionaux en vue de leur concertation concrétisent ce mode d'approche des problèmes spatiaux de l'économie.

Reste à savoir si cette approche, partiellement fondée sans doute quand les centres de décision constituent une indéniable réalité économique, *a fortiori* quand la structure d'une économie régionale atteint un degré de complexité telle qu'il devient nécessaire d'éviter à l'appareil national de décision économique une certaine lourdeur qui pèserait sur son fonctionnement, reste à savoir si cette approche n'est pas totalement erronée lorsqu'on en attend une meilleure intégration, une meilleure participation et une plus grande harmonie dans le développement d'une économie naissante de faible dimension et fortement dépendante de l'extérieur, et plus généralement encore quand le problème que l'on se pose est un problème de développement et de structuration de l'économie nationale (y compris dans sa dimension spatiale) et non plus un simple problème de croissance à structure stable.

D'autre part, si l'on ne peut concevoir un important effort de réduction des disparités nationales sans renoncer en même temps à maintenir l'actuel taux de croissance de la PIB, on ne peut non plus laisser se développer les phénomènes de croissance en espérant que l'aménagement harmonieux de leurs facteurs et de leurs effets se réalisera spontanément.

Bien sûr on ne peut espérer parvenir au développement optimal de l'ensemble de l'espace national par la seule réalisation d'objectifs nationaux sectoriels. En ne prenant pas en compte les effets du développement de tel secteur sur telle portion de l'espace et de telle portion de l'espace sur le reste du territoire on risque de créer ou d'accentuer des déséquilibres régionaux difficilement supportables et qui pourront devenir de véritables freins au développement.

Non prévisibles par l'approche sectorielle, ces effets ne peuvent être saisis qu'à travers une analyse minutieuse de l'espace économique, un contrôle de sa structuration et une ferme stratégie d'aménagement qu'une politique attentive, empirique et souple devra constamment soumettre aux mouvances du réel pour mieux les dominer et en intégrer les effets.

Mais ce n'est pas au niveau régional que l'on peut espérer mettre en place les centres de prévision, de décision et les institutions aptes à promouvoir cet équilibre difficile. La région n'est pas pour l'économie ivoirienne un cadre d'organisation économique possible ; et seul le démarquage, conscient ou non, paresseux ou bien intentionné, de systèmes étrangers considérés comme modèles a pu nous amener à

rechercher à ce niveau un ensemble économique sinon politique ayant sa vie propre à l'intérieur de l'ensemble national, mais l'analyse du réel détruit radicalement ce mythe.

La décentralisation en matière de planification n'est légitime que si elle contribue à réduire la part d'empirisme ou d'intuition que comporte nécessairement le plan national ; or, il n'est point de problème régional proprement dit qui, mal connu au niveau national, le serait mieux au niveau régional. Il existe bien sûr des blocages au développement que seule une politique cohérente et suivie d'aménagement du territoire, doublée d'une action de formation et de mobilisation au niveau des hommes qu'elle concerne peut résoudre : cette action, nécessairement spécifique de chacun des projets mis en œuvre, ne relève cependant plus de l'économiste ; et à ce titre la planification régionale n'a d'autre fonction que de sensibiliser les acteurs du développement aux problèmes qu'il pose et de les associer à titre consultatif aux prises de décision sans que pour autant leur concours puisse apporter quelque élément nouveau aux options que nécessite la détermination des objectifs de production et d'investissement.

Dans une économie de la dimension de la Côte-d'Ivoire, il est au contraire nécessaire qu'un organisme central soit le seul responsable de la définition de l'optimum économique global et reçoive pour mission de centraliser, coordonner et corriger les projets des différents Ministères techniques ou autorités d'aménagement régional pour les faire converger vers cet optimum. C'est donc vers une plus grande concentration des centres de décision qu'il faut s'orienter.

Les effets réciproques des projets seront d'autant moins imprévisibles qu'ils auront été *a priori* considérés comme les charnières des opérations nouvelles et non plus comme résultant accidentellement des interférences entre diverses actions sectorielles : tel est le concept d'intégration que nous avons défini et il s'en déduit la prééminence d'une planification opérationnelle et structurelle sur la classique planification sectorielle et quantitative, plus particulièrement adaptée elle aussi, comme la régionalisation, aux économies déjà structurées et affrontées aux seuls problèmes de la croissance.

Ce serait un leurre que d'espérer améliorer une planification sectorielle inadéquate parce qu'appliquée à un système naissant auquel se posent d'abord des problèmes de structuration en y articulant une planification à base régionale inconsistante.

Cette tentative de synthèse entre deux modes de planification, conciliables et sans doute complémentaires dans une économie très structurée, ne peut ici qu'entraîner un dialogue de sourds entre deux approches tronquées du problème : une approche sectorielle qui ne peut maîtriser les effets structurants ou déstructurants engendrés par les objectifs de croissance juxtaposés qu'elle formule et une approche régionale inévitablement stérile dans un système de faible dimension, peu structuré et fortement dominé.

Les faits sont d'ailleurs les premiers à sanctionner cette double erreur, avant même qu'elle ne soit explicitée par l'analyse : tandis que la tentative de régionalisation échoue, la planification sectorielle trop bien rodée tourne à vide et n'embraye plus sur le réel.

Peut être les formules que tentent d'expérimenter les Sociétés d'Aménagement Régional constituent-elles dès lors les premiers éléments d'un renouvellement réaliste du mode de planification, à condition cependant que puissent être maîtrisées les forces centrifuges qui semblent les dominer.

En effet, sans un centre de décision unique et surtout sans une volonté d'intégration croissante entre les diverses opérations ainsi engagées, le développement sera, sous cette forme encore, bloqué par d'insurmontables cloisonnements qui, pour n'être plus sectoriels mais spatiaux, n'en seront pas moins paralysants.

Cette coordination à l'échelle nationale ne suffit d'ailleurs pas ; pour travailler en vraie grandeur, cette planification opérationnelle et structurelle doit dépasser le cadre de la petite nation (ivoirienne en l'occurrence) : les vrais problèmes actuels du développement ouest-africain se situent maintenant au niveau multinational.

Sur le plan industriel en particulier, la phase de développement national appartient au passé. Import-substitution et marché intérieur, stratégie industrielle et commerciale face au marché mondial,

tourisme, transports et télécommunications, formation des élites, recherche, autant d'éléments du développement qui ne donneront leur pleine mesure que s'ils sont mobilisés en fonction d'importantes opérations multinationales seules capables d'asservir au développement de l'Afrique de l'Ouest les effets des avantages comparatifs, les effets d'économie d'échelle et les effets de revenus actuellement stérilisés.

S'attaquer au problème en soi insoluble des disparités régionales c'est en fait se masquer le seul problème important : celui de l'intégration économique nationale qui passe par une stratégie d'intraversion, celle-ci étant elle-même soumise, dans le cas des petits pays, à la création d'un espace économique intégré multinational suffisamment vaste pour que puissent s'y constituer des pôles de développement moins précairement liés aux systèmes économiques dominants.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX D'ANALYSE REGIONALE ET DE PLANIFICATION EN COTE-D'IVOIRE

I. — ANALYSE REGIONALE

Enquêtes régionales effectuées pour le compte du Ministère du Plan (1962-1965)

- 1 - Elaboration d'un programme d'études régionales en Côte-d'Ivoire
MARCINIAK - Février 1962
- 2 - Etude régionale de Bouaké 1963-1964
Bureau d'études régionales de Côte-d'Ivoire - 1965 (4 tomes ; 11 documents annexes).
- 3 - Région de Korhogo - Etude de développement socio-économique
SDES - 1965 - (8 tomes).
- 4 - Etude générale de la région de Man
BDPA - 1965 - (4 tomes).
- 5 - Région du Sud-Est ; étude socio-économique.
SEDES - 1967 - (7 tomes).
- 6 - Région de Daloa - Gagnoa ; étude socio-économique
SEC-OBM - 1967 - (5 tomes).
- 7 - Région Odienné - Séguéla ; étude socio-économique
IDET-CEGOS - 1968 - (3 tomes).
- 7 bis - Etude de la région Odienné - Boundiali
BDPA - 1963 - (8 tomes).
- 8 - Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan 1963-1964
SEMA—CASNA - 1967 - (7 tomes)
- 9 - Côte-d'Ivoire 1965 - Population - Etudes régionales 1962-1965 ; synthèse
L. ROUSSEL - SEDES - 1967. 208 p.
- 10 - Côte-d'Ivoire 1965 - Emploi - Etudes régionales 1962-1965 ; synthèse
L. ROUSSEL - SEDES - 1967 - 192 p.
- 11 - Agriculture - Fiches analytiques (par région et par strates) - Etudes régionales 1962-1965 ; synthèse.
GOUET - SEDES - 1967.

Etudes d'aménagement régional

- 12 - Etude d'aménagement de la région de Dabou
CEGI - 1965 - (2 tomes)

- 13 - Schéma directeur de la région d'Abidjan
CASNA - 1967 - (2 tomes).
- 14 - Plan de développement pour la région du Sud-Ouest
D.R.C. - 1968 - (3 tomes)
- 15 - Programmation du développement de San Pedro et du Sud-Ouest
SMUM - SCET-COOP. 1969 (3 tomes).
- 16 - Vallée du Bandama - Programmation du développement et de l'aménagement régional
SCET-COOP - 1969
- 17 - Esquisse de schéma directeur d'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
ARSO - 1970.
- 18 - Programme de mise en valeur de la zone rurale de Fresco
Ministère de l'Agriculture - ARSO - 1970 - (4 tomes ; atlas).
- 19 - L'opération Kossou - Présentation générale
AVB - 1971
- 20 - Développement intégré de la région Kossou-Bandama (zone sud-est)
AVB - 1971.

Recherche en matière d'analyse régionale

- 21 - Le commerce dans la région de Bouaké (Côte-d'Ivoire) ; une étude économique du commerce régional et inter-régional dans l'ouest africain
C. LE CHAU - Cahiers ORSTOM - Série Sciences Humaines
Vol. III 1966, pp. 5-104.
- 22 - Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'ouest de Bouaké
J. MICHOTTE - ORSTOM Sciences Humaines
Vol. I ; N° 9, Abidjan, 1968, multigr. 76 p.
- 23 - Groupes de production et niveaux de revenus dans la zone dense à l'ouest de Bouaké
J. MICHOTTE - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II ; N° 2, Abidjan, 1969, multigr. ; 75 p.
- 24 - Problèmes d'analyse régionale : les zones rurales et les centres secondaires de la région de Bouaké
J. MICHOTTE et J. CHEVASSU - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II, N° 4 - Abidjan, 1969 - (2 tomes) multigr., 80 et 39 p., 6 cartes et schéma.
- 25 - Exploitations agricoles en pays djamala - djimini
G. ANCEY - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II ; N° 6, Abidjan 1969.
- 26 - Ville de Bouaké 1969. Résultats d'enquête ; comptes économiques de la ville ; rentabilité de l'étude
P. CASTELLA - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. IV N° 5, Abidjan, 1971, multigr., 96 p. + annexes.
- 27 - Etude Régionale des circuits de transport dans la boucle du cacao
C. BENVENISTE - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II, N° 5, Abidjan, 1969, multigr. ; 257 p.
- 28 - Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké
P. CASTELLA et D. BAILLON - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. III, N° 9, Abidjan, 1970, multigr., 90 p.
- 29 - Effets d'un investissement massif dans une région sous-développée et sous-peuplée. SAN PEDRO
J. CHEVASSU - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. IV ; N° 4, Abidjan 1971, multigr., 110 p.
- 30 - Bouaké : sa couronne et sa région. Une analyse des relations de voisinage ville-campagne. Essai d'interprétation
G. ANCEY - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. IV, N° 7, Abidjan, 1971, multigr., 380 p.

II. — PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Planification sectorielle et programmation

- 31 - Territoire de la Côte-d'Ivoire - 3^e plan quadriennal de développement économique et social
Ministère du Plan - Abidjan - 1958, 206 p.
- 32 - Economie et plan de développement (plan intérimaire 1962-1963) République de Côte-d'Ivoire.
Ministère de la Coopération (République Française) - Paris 1971, multigr. ; 81 p.
- 33 - Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 (première esquisse)
Direction du Plan - Abidjan - 1962
- 34 - Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970
Ministère du Plan - Abidjan - 1967 - 250 p.
- 35 - Perspectives décennales (annexes aux) :
 - 1) la projection 1970-1975
 - 2) étude de l'intérêt économique des projets industriels.Ministère du Plan, Abidjan, 1967, 120 p.
- 36 - Loi-Plan de développement économique et social pour les années 1967-1970.
Ministère du Plan, Abidjan, 1967, 92 p.
- 37 - Plan général de développement des télécommunications (1968-1972)
SOFRECOM - STET - 1967 - (4 tomes).
- 38 - Première esquisse du plan quinquennal de développement 1971-1975.
Document de travail à l'usage des commissions de planification.
Ministère du Plan - Abidjan, 1968, 290 p.
- 39 - Les options fondamentales du deuxième plan
Ministère du Plan, multigr., Abidjan, 1968 - multigr., 12 p.
- 40 - Etude du marché d'électricité en Côte-d'Ivoire hors de la région d'Abidjan
EECI - EDF - 1968.
- 41 - Etude des transports en Côte-d'Ivoire
SETEC - 1969 - (5 tomes).
- 42 - Plan sectoriel d'adduction d'eau pour les villes de l'intérieur
Ministère des T.P. - Ministère du Plan - 1969.
- 43 - Deuxième esquisse du plan quinquennal de développement 1971-1975
(+ addendum, + erratum)
Ministère du Plan - Abidjan, 1970 - 381 et 56 p.
- 44 - Les grandes lignes du plan 1971-1975
Ministère du Plan, Abidjan, 1970.
- 45 - Exposé des motifs de la loi-plan 1971-1975
Ministère du Plan, Abidjan, 1971.
- 46 - Projet de loi programme des investissements publics pour les années 1968-1969-1970.
Ministère du Plan, DPP ; déc. 1967.
- 47 - Projet de loi programme des investissements publics pour les années 1969-1970-1971
Ministère du Plan, DPP ; oct. 1968.
- 48 - Loi programme des investissements publics (1970-1971-1972)
Ministère du Plan, DPP ; mars 1970.
- 49 - Loi programme des investissements publics (1971-1972-1973)
Ministère du Plan, DPP ; février 1971
- 50 - Loi programme des investissements publics (1972-1973-1974)
Ministère du Plan, DPP ; déc. 1971.

Planification régionale

- 51 - Propositions pour la préparation du plan 1971-1975 (échelon régional)
(Document de travail à diffusion interne)
B. LECOUR-GRANDMAISON - ORSTOM Ministère du Plan,
Abidjan, sept. 1967, multigr., 20 p.
- 52 - Esquisse régionalisée des objectifs de production (document de travail à diffusion interne)
J.L. LIERDEMAN - Ministère du Plan ; DED ;
Abidjan juin 1968 (2 tomes), multigr., 84 et 63 p.
- 53 - Esquisse régionalisée des objectifs de production - Note complémentaire : superficies nécessaires à la réalisation des objectifs agricoles.
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan, DED. Abidjan, juillet 1968, multigr., 41 p.
- 54 - Centre-Ouest : perspectives de croissance par sous-régions homogènes
(document de travail à diffusion interne)
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan, DED. Abidjan, oct. 1968, multigr. ; 7 p.
- 55 - Ouest : perspectives de croissance par sous-régions homogènes
(document de travail à diffusion interne).
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, oct. 1968, multigr., 10 p.
- 56 - 1971-1975. Les dépenses en agriculture encadrée ; une esquisse régionalisée des besoins inter-médiaires du secteur agricole (document de travail).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, oct. 1968, multigr., 53 p.
- 57 - Evaluation au niveau régional des besoins en matière d'habitat et d'édilité 1971-1975
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, nov. 1968, multigr. 33 p.
- 58 - Estimation du revenu agricole par sous-régions
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan, DED, Abidjan, déc. 1968, multigr., 14 p.
- 59 - Dossier économique pour le département du Centre (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, déc. 1968, multigr., 38 p.
- 60 - Dossier économique pour le département du Nord (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mai 1969, multigr. 96.
- 61 - Dossier économique pour la région du Sud (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juin 1969, multigr. 98 p.
- 62 - Dossier économique du Centre-Ouest. Perspectives 1970-1980 (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juin 1969, multigr. 65 p.
- 63 - Dossier économique de l'Ouest. Perspectives 1970-1980 (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juin 1969, multigr. 67 p.
- 64 - Dossier économique de l'Est. (Document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juillet 1969, multigr. 54 p.
- 65 - Mise en valeur du Sud-Ouest. Perspectives 1970-1980. (Document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mai 1969, multigr. 61 p.
- 56 - Travaux des commissions régionales de développement. Note méthodologique (fiche-projet en annexe).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, oct. 1969, multigr. 8 p.
- 67 - La répartition régionale des investissements publics
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, janvier 1969, multigr. 14 p.
- 68 - Objectifs de production et force de travail disponible
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED - Abidjan, oct. 1969, multigr. 34 p.
- 69 - Encadrement agricole en 1970-1975-1980. Effectifs et dépenses par produit et par région
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, août 1969, multigr. 50 p.

- 70 - Les déséquilibres régionaux en milieu rural. Hypothèses de rééquilibrage entre 1971-1980 (document de travail à diffusion interne)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, sept. 1969, multigr. 25 p.
- 71 - Propositions pour la création de fonds régionaux (Document de travail)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, sept. 1969, multigr. 10 p.
- 72 - Région du Nord - Avis et recommandations sur le plan 1971-1975 Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD, Nord - Korhogo - sept. 1969, multigr. 45 p.
- 73 - Région du Centre - Avis et recommandations sur le plan 1971-1975.
Ministère du Plan ; CRD Centre - Bouaké - sept. 1969, multigr. 22 p.
- 74 - Région de l'Est - Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Est - Abengourou - déc. 1969, multigr. 33 p.
- 75 - Région du Sud - Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Sud - Abidjan - janvier 1970, multigr. 27 p.
- 76 - Région du Sud-Ouest - Rapport de synthèse - Plan 1971-1975
Ministère du Plan ; CRD Sud-Ouest - Abidjan, février 1970, multigr. 19 p.
- 77 - Région du Centre-Ouest - Plan 1971-1975 - Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Centre-Ouest - Abidjan, février 1970, multigr. 20 p.
- 78 - Région de l'Ouest - Plan 1971-1975. Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Ouest - Man, mars 1970, multigr., 26 p.
- 79 - Population rurale et urbaine par département et par sous-préfecture
Estimation 1965 ; projection 1970-1975-1980.
J.L. LIERDEMAN et J.P. TROUCHAUD. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, février 1970, multigr. 23 p.
- 80 - La croissance agricole et industrielle au niveau régional. (Document de travail à diffusion interne)
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED.
Abidjan, février 1970, multigr. 72 p.
- 81 - Les propositions des commissions régionales de développement.
Première estimation du coût des projets d'intérêt régional et local.
(Document de travail à diffusion interne)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan - Mars 1970, multigr. 54 p.
- 82 - Fonds régionaux d'aménagement rural ; investissements 1971-1975 par région et par secteur.
(Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, 1970, multigr. 11 p.
- 83 - Développement industriel ; perspectives régionales (document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, fév. 1970, multigr., 7 p.
- 84 - Développement agricole ; perspectives régionales. (Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mars 1970, multigr. 44 p.
- 85 - Propositions de régionalisation de l'enseignement, de la santé, du socio-culturel
(Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mars 1970, multigr. 29 p.
- 86 - Infrastructure de transport ; adduction d'eau ; éditité. Optique régionalisée. (Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, avril 1970, multigr. 27 p.
- 87 - Note d'information sur le projet Fonds régionaux d'aménagement rural (F.R.A.R.).
Ministère du Plan, SAR - Abidjan, février 1971, multigr. 9 p.
- 88 - Plan quinquennal 1971-1975. Optique régionale
I. Développement rural
II. Développement industriel

III. Infrastructure économique

IV. Infrastructure et activités socio-culturelles

Ministère du Plan ; SAR - Abidjan 1971, multigr. 200 p.

- 89 - République de Côte-d'Ivoire. Evaluation de la population par unités administratives
J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD. ORSTOM, Abidjan, sept. 1967, multigr. ; 32 p.
- 90 - Essai de division régionale en Côte-d'Ivoire
J.P. TROUCHAUD. ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. I, N° 8, Abidjan, 1968, multigr., 152 p.

Organisation de l'espace

- 91 - Eléments de définition d'une politique d'organisation de l'espace national ivoirien.
(Document de travail)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, février 1968 - multigr. 22 p.
- 92 - Proposition pour un cadre régional de planification en Côte-d'Ivoire.
J.P. TROUCHAUD. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, mars 1970, multigr. 33 p.
- 93 - Aménagement du territoire et régionalisation du plan (document de travail)
J.L. LIERDEMAN et J.P. TROUCHAUD - Ministère du Plan, DED Abidjan - mai 1970,
multigr., 48 p.
- 94 - Politique de développement régional et d'aménagement du territoire
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mai 1970, multigr. 40 p.
- 95 - Atlas de Côte-d'Ivoire
Ministère du Plan ; ORSTOM - Université d'Abidjan 1971.
Plus particulièrement :
- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Localisation de la population | (J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD) |
| Densité de population | (J.P. DUCHEMIN) |
| Cultures industrielles | (J.P. TROUCHAUD) |
| Cultures vivrières | (Ph. HAERINGER) |
| Industries | (A. DUCHEMIN) |
| Les villes, le secteur tertiaire | (A.M. COTTEN) |

Documents et études diverses

- 96 - Charte fonctionnelle du Ministère du Plan
Ministère du Plan - Abidjan, mars 1969, multigr., 83 p.
- 97 - La participation populaire au développement national (Rapport présenté à la Conférence de l'OCAM - Niamey - déc. 1968)
Ministère du Plan - Ministère de l'Agriculture.
Abidjan, déc. 1968, (2 tomes) - multigr. 169 et 170 p.
- 98 - Le développement économique et social de la Côte-d'Ivoire (1950-1965)
S. AMIN - Thèse - Paris - 1966 - 460 p.
- 99 - Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire
S. AMIN - Edition de Minuit - 1967, 330 p.
- 100 - L'Afrique de l'Ouest bloquée
S. AMIN - Edition de Minuit - 1971, 300 p.
- 101 - Etudes régionales et plan national
R. BARACHETTE. Revue Tiers-Monde. IEDES
TOME IX, N° 34 - avril-juin 1968.
- 102 - La planification du développement en Côte-d'Ivoire
J.L. FYOT. BIRD - Cours 1964 - Washington.

- 102 bis - La planification ivoirienne
R. CHARBONNEAU - Marchés Tropicaux
11 déc. 1971 - pp. 3808-3829.
- 103 - Etude de comptabilité nationale : essai d'évaluation des capitaux étrangers et de leur rémunération dans les sociétés industrielles et commerciales en Côte-d'Ivoire.
André SCHWARTZ. ORSTOM - Abidjan, mars 1967, multigr., 47 p.
- 104 - Aspects juridiques et institutionnels de la programmation régionale en Côte-d'Ivoire
J. TOUSCOZ - CASHA. Ministère du Plan, Abidjan 1969, multigr., 38 p.
- 105 - Les méthodes de planification régionale au Cameroun.
A. VALETTE. ORSTOM - Ministère du Plan (Rép. du Cameroun) Yaoundé, mars 1971.
- 106 - Planification du développement et Intégration économique en Afrique
NATIONS-UNIES - Conseil économique et social.
Addis-Abbéba, mai 1968, multigr., 80 p.

III. — THEORIE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

- 107 - Le développement régional
J.C. PERRIN. Cahiers ORSTOM ; série Sciences Humaines
Vol. IV, N° 2, Paris, 1967.
- 108 - Outils et cadres pour une planification régionale
M. LHUILLIER. Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines.
Vol. IV, N° 2, Paris, 1967.
- 109 - Régionalisation et Développement (Colloque de Strasbourg)
CNRS, Paris, 1968 - 288 p.
- 110 - Problèmes théoriques et pratiques posés par l'organisation du développement à base régionale en Côte-d'Ivoire (Document de travail)
ORSTOM - Section économie de Côte-d'Ivoire
Abidjan, janvier 1971, multigr., 82 p.
- 111 - Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte-d'Ivoire.
ORSTOM - Section économie de Côte-d'Ivoire - Ministère du Plan. Ministère de l'Agriculture - Sciences Humaines.
Vol. IV, N° 2 - Abidjan, juin 1971 - multigr., 57 p.
- 112 - Les investissements et la propagation de leurs effets dans les pays sous-développés.
Min. de la Coopération (Rép. Française) - ISEA - 1964, 103 p.
- 113 - La région dans la planification économique des pays en voie de développement. L'exemple des nations africaines d'expression française.
M. PENOUIL - Revue d'économie politique - 1964, N° 1, pp. 413-438.
- 114 - Pôles de développement en régions sous-développées et en pays sous-développés (rapport présenté au Colloque de Genève - 1969)
M. PENOUIL - Soc. Sci. inform. 9 (3) - 1970 - pp. 41-69.
- 115 - Modèles dynamiques d'intraversion de l'économie dans les pays en voie de développement
Mahmond ABDEL-FADIL - Economie Appliquée
Archives de l'ISEA. Tome XXIV - 1971, N° 4, pp. 619-658.

INDUSTRIALISATION ET CROISSANCE REGIONALE EN COTE-D'IVOIRE : BOUAKE ET LA REGION CENTRE

J. CHEVASSU — A. VALETTE

La croissance industrielle de la Côte-d'Ivoire, loin de réaliser spontanément un aménagement satisfaisant de l'espace, accentue les disparités régionales. C'est ainsi que la part d'Abidjan dans la valeur ajoutée de la production industrielle est passée de 47 % en 1965 à 56 % en 1970*. Abidjan excepté, la région Centre apparaît comme nettement privilégiée par rapport aux autres avec 21 % de la valeur ajoutée industrielle en 1965 et 19,9 % en 1970.

Outre le fait que Bouaké est l'unique ville industrielle de l'intérieur, sa région paraît le mieux répondre aux critères d'organisation régionale habituellement retenus par la théorie économique** :

1) La ville de Bouaké a une population de 115.000 habitants. Elle est la seule de sa dimension, dans un ensemble dominé par Abidjan (600.000 habitants), où l'on ne trouve ensuite que des villes de moins de 50.000 habitants.

2) La capitale administrative du département du Centre est entourée d'une couronne dense de petites villes et de bourgs ruraux.

3) Du point de vue de la taille démographique, l'ancien département du Centre vient largement au premier rang avec 1,2 million d'habitants en 1970, le second département n'atteignant que 0,8 million.

4) L'agriculture locale est très diversifiée du fait de la situation de cette zone au contact de la forêt et de la savane. Cette diversification a été favorisée par des opérations de développement d'une certaine ampleur au cours des dix dernières années (CFDT, SATMACI, CAITA, Animation rurale). Aussi, avec 18 milliards de production agricole commercialisée, la région du Centre vient-elle largement en tête, contre 7 milliards à la suivante, le département de l'Est.

5) Enfin, Bouaké est situé à un carrefour d'axes importants (routes, voie ferrée, aéroport), dans une position centrale à l'intérieur du pays et par rapport aux pays limitrophes.

C'est le milieu industriel de cette zone que nous analyserons en précisant successivement :

*Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1971-1975 — Ministère du Plan.

**Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte-d'Ivoire — ORSTOM-Ministère du Plan - Section économie - Vol. IV n° 2 - 1971, p. 8.

- quels sont les types d'industries implantées dans la ville et la région et les raisons de leur localisation,
- quel est le pouvoir d'intégration de ces unités de production industrielle sur l'espace régional,
- enfin, quels sont les obstacles fondamentaux à la croissance industrielle régionale.

I — LA CROISSANCE INDUSTRIELLE DE LA REGION CENTRE

Avant d'analyser la structure du secteur secondaire de la région de Bouaké nous brosserons l'évolution industrielle de cette région.

Evolution industrielle de la région Centre

1) *Présentation des entreprises*

L'étude du secteur industriel en Côte-d'Ivoire que nous avons entreprise en 1972, porte sur l'industrie au sens strict (établissements de plus de 10 salariés, branches bâtiment-T.P. et énergie électrique-eau non comprises). Elle a consisté principalement à analyser les comptes d'exploitation et les bilans de 1960 à 1971 dans la mesure de leur existence et à interviewer les directeurs d'entreprise.

L'annuaire de la Chambre d'Industrie de la Côte-d'Ivoire dénombre une trentaine d'entreprises dans le département de Bouaké en 1971. Notre enquête nous a permis de saisir l'évolution de 20 entreprises. Parmi celles qui ont échappé à nos investigations se trouvent 9 boulangeries, qui n'ont pu nous présenter de comptabilité et une rizerie dont l'activité est intégrée à l'ensemble des usines de la SODERIZ. On peut estimer, toutefois, le chiffre d'affaires consolidé de celles-ci à un maximum de 500 millions par an. Nos analyses regroupant un chiffre d'affaires de 13.512 millions nous saisissons donc presque l'intégralité de la production industrielle.

Les entreprises concernées peuvent être classées dans quatre catégories :

a) *activités exportatrices.* Quatre entreprises exportent hors de Côte-d'Ivoire plus de 50 % de leur production. Ce sont trois industries extractives de diamants et la CFDT pour son activité d'usinage du coton.

b) *activités à marché national.* Six entreprises effectuent plus de 50 % de leurs chiffres d'affaires en dehors de la région de Bouaké. Elles se situent aux différents stades de transformation des produits. Leur marché est en majorité destiné aux ménages (marché final) ou aux entreprises (marché intermédiaire). Ce sont toutes des entreprises textiles, exceptée la Manufacture de Tabac de Côte-d'Ivoire.

c) *activités à marché final régional.* Huit entreprises dont 7 boulangeries et 1 usine de boissons gazeuses font partie de ce groupe. Ce sont des entreprises de deuxième et troisième stades de transformation, induites par la demande finale régionale des ménages.

d) *activités de biens d'équipement.* On dénombre seulement deux entreprises de ce type : une menuiserie-ébénisterie et une entreprise de béton manufacturé. Elles travaillent principalement pour les entreprises régionales du bâtiment.

2) *Evolution de quelques indicateurs au cours de la période 1961-1971*

Pour l'ensemble des industries étudiées nous avons calculé l'évolution des indicateurs suivants :

CROISSANCE DU SECTEUR SECONDAIRE

		1961	1966	1971
Valeur ajoutée		2.742	4.199	7.573
CHIFFRE AFFAIRES	Exportation	2.128	2.869	3.930
	Total	4.370	6.459	13.512
Investissements		3.033	4.915	8.199
NOMBRE SALARIES	Africains	2.743	3.442	4.866
	Européens	151	185	191
	Total	2.894	3.627	5.057

a) La valeur ajoutée est passée de 2.742 à 7.573 millions, soit un taux de croissance moyen annuel de 11 %, taux nettement inférieur à celui de la valeur ajoutée industrielle nationale, qui a atteint 20 % par an.

b) Le chiffre d'affaires a suivi une évolution comparable à celui de la valeur ajoutée, passant de 4.370 millions à 13.512 millions. Parallèlement, les exportations augmentaient à un taux moins rapide : alors qu'elles constituaient 49 % du chiffre d'affaires en 1961, elles n'en représentent plus que 29 % en 1971, contre respectivement 40 % et 30 % à l'échelle nationale. C'est à l'origine sa vocation principalement exportatrice qui a contribué au développement industriel de la Région. Cette fonction exportatrice a diminué en partie à cause de la fermeture d'une mine d'extraction de diamants en 1970.

c) Les investissements cumulés s'élèvent à 8.199 millions en 1971 ce qui représente 61 % du chiffre d'affaires annuel contre 72 % au niveau national. Les industries de Bouaké sont donc relativement moins capitalistiques, ce qui s'explique sans doute par la place des industries textiles, dites de main-d'œuvre.

d) Le nombre de salariés a augmenté beaucoup moins rapidement que la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires et les investissements, avec un taux de croissance moyen annuel de 6 %. Pour l'industrie ivoirienne ce taux a été bien supérieur : 10 % par an. Depuis la suppression des zones de salaires en 1969, les industriels estiment que le coût de la main-d'œuvre est le même qu'à Abidjan, mais ils éprouvent par contre plus de difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée, ce qui est un facteur d'automatisation supplémentaire.

Les raisons de la localisation des entreprises

Les industries de Bouaké peuvent être classées en deux grandes catégories selon qu'elles effectuent la majorité de leurs ventes hors de la région ou à l'intérieur de celle-ci.

1) Les activités motrices

« Du point de vue régional, on pose que ce sont des activités exportatrices par rapport à la région qui sont inductrices. On trouve dans cette catégorie les activités finales et les intermédiaires motrices »*. Elles devraient constituer des unités de production dynamiques et distributrices de revenus.

Deux des sous-groupes d'entreprises précédemment définis font partie de cette catégorie :

- les activités exportatrices,
- les activités à marché national.

Nous avons demandé aux chefs d'entreprises les raisons de leur localisation dans la région.

a) *activités exportatrices.* La présence de matières premières (diamants et coton) rendait leur localisation contraignante. Le nombre d'usines d'égrenage du coton a augmenté grâce, d'une part à l'effort de promotion industrielle de l'Etat qui a créé deux unités, d'autre part à la politique de développement de la culture du coton.

b) *activités à marché national.* Trois entreprises étaient implantées avant 1961 : les Ets R. Gonfréville installés à l'origine pour répondre à la consommation intermédiaire en filés des tisserands de Bouaké ; FIBAKO dont les créateurs estimaient au départ qu'une implantation entre le lieu de production de la matière première (le sisal du Nord) et le marché principal (la région côtière) était la plus satisfaisante ; MTCI, établie à Bouaké pour des raisons techniques (conservation du tabac plus facile qu'à Abidjan) et aussi par la volonté de la CAITA, un des actionnaires, chargé du développement de la culture du tabac dans la région.

Ces entreprises ont actuellement la majorité de leur production et de leurs matières premières qui transitent par Abidjan. Du point de vue de leur rentabilité, leurs responsables estiment qu'elles seraient aujourd'hui mieux situées à Abidjan en réduisant ainsi les coûts de transport et en supprimant les charges entraînées par un service commercial supplémentaire dans la capitale.

Les autres Sociétés, au nombre de trois, sont des entreprises textiles (tissus synthétiques et sacherie). Elles doivent leur installation à Bouaké à la volonté de leurs principaux actionnaires (soit les Ets Gonfréville, soit FIBAKO) d'utiliser pendant la période de démarrage un personnel déjà formé et surtout de ne pas multiplier les frais généraux en créant des directions distinctes (5 entreprises utilisent ainsi 2 équipes de direction seulement).

2) Les activités induites

Contrairement aux précédentes, elles ne se développent qu'à partir d'un certain seuil atteint par des activités motrices ou une demande finale suffisante. Ce sont les deux sous-groupes suivants :

- les activités à marché régional,
- les activités de biens d'équipement.

Les facteurs de localisation pour les entreprises de cette catégorie ont été les suivants :

a) *activités à marché final régional.* Installée avant 1961 à des fins surtout commerciales, la Société des Brasseries de Bouaké a effectué de fortes extensions au cours des dernières années. Les raisons en sont la croissance régionale de la consommation de bière et boissons gazeuses, ainsi que la crainte de voir un concurrent s'implanter et prendre le marché déjà acquis sur le plan commercial. Quatre boulangeries existaient avant 1961, 3 autres ont été créées ces dernières années pour répondre à la demande des consommateurs urbains. Il y a actuellement une forte surcapacité de production dans ce secteur, car leurs ventes en zone rurale ne cessent de diminuer par suite de la multiplication des boulangeries dans les centres secondaires.

*Analyse spatiale des structures industrielles dans la région Provence-Côte-d'Azur. Centre d'Economie Régionale. Aix-en-Provence.

b) *activités de biens d'équipement*. La demande intermédiaire des entreprises du bâtiment a induit une seule entreprise industrielle : SABM, qui produit des éléments préfabriqués en béton.

La SIMA doit son implantation à Bouaké principalement à une raison d'ordre politique : une personnalité locale influente, actionnaire de la Société, a imposé cette localisation. L'obligation de passer par Abidjan pour soumissionner les marchés publics et le développement plus rapide du marché du meuble dans cette ville freinent actuellement la croissance de l'entreprise.

On peut mesurer à partir de quelques indicateurs quel est le poids respectif en 1971 de ces différentes catégories d'entreprises.

Principaux indicateurs en 1971 selon le caractère moteur ou induit des industries

Dans les deux tableaux suivants nous avons calculé pour 1971, en valeur absolue et en valeur relative, les principaux agrégats significatifs du niveau de développement des activités motrices et des activités induites :

STRUCTURE DU SECTEUR SECONDAIRE EN 1971 (en millions F. CFA)

INDICATEURS		ACTIVITES MOTRICES		ACTIVITES INDUITES		TOTAL
		Marché étranger	Marché national	Marché final régional	Biens d'équipement	
Valeur ajoutée		1.164	6.070	216	123	7.573
Chiffre d'affaires	Exportat.	2.865	1.065	—	—	3.930
	Total	3.409	9.279	598	226	13.512
Investissement		3.051	4.536	513	91	8.199
EFFECTIFS	Africains	1.174	3.309	202	181	4.866
	Européens	63	107	12	9	191
	Total	1.237	3.916	219	190	5.057

en %

INDICATEURS		ACTIVITES MOTRICES		ACTIVITES INDUITES		TOTAL
		Marché étranger	Marché national	Marché final régional	Biens d'équipement	
Valeur ajoutée		15	80	3	2	100
Chiffre d'affaires	Exportat.	73	27	—	—	100
	Total	25	69	4	2	100
Investissement		37	55	6	1	100
EFFECTIFS	Africains	24	68	4	4	100
	Européens	33	56	6	5	100
	Total	24	67	4	4	100

On remarque que :

— les *activités motrices* représentent 95 % environ de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires, des investissements et des emplois créés,

— les *activités induites* ont un poids pratiquement inexistant par rapport aux précédentes qui, contrairement au schéma classique, n'ont donc exercé aucun effet d'entraînement, ni directement par des opérations de sous-traitance ou par leur demande de biens de production, ni indirectement par la demande des salariés.

En définitive, le développement industriel de la région de Bouaké est dû surtout à la croissance de la demande nationale puisque la valeur ajoutée des activités motrices à marché national représente 80 % du total. Or nous avons vu que l'implantation de celles-ci à Bouaké résulte de la conjugaison de phénomènes fortuits.

Cette dépendance de l'économie industrielle de Bouaké vis-à-vis de la demande extérieure à la région peut-elle être expliquée par l'analyse des liaisons inter-industrielles régionales ?

II — LE POUVOIR INTEGRATEUR DES INDUSTRIES REGIONALES

Les problèmes de développement régional ne peuvent être abordés uniquement en termes d'investissements ou de poids relatif des divers secteurs. Les phénomènes de diffusion (ou de blocage) des effets des activités motrices sont fondamentaux pour la mise en place des mécanismes de croissance.

On peut tenter, pour la région de Bouaké, de préciser dans quelle mesure les investissements industriels et le fonctionnement des unités de production ont d'une part modifié le rayonnement de la ville sur l'espace rural, d'autre part suscité la création d'activités urbaines nouvelles.

La localisation des achats

Nous distinguerons les achats de biens d'équipement et les consommations intermédiaires.

1) Sur les 8 milliards d'*investissements industriels cumulés*, 35 % ont été dépensés en Côte-d'Ivoire, dont 30 % à Bouaké. Certaines de ces immobilisations n'ont quelle que soit leur localisation, que très peu d'effets induits : les frais d'établissement, les terrains, les brevets et licences (classé en Divers) sont dans ce cas. De même que dans la quasi-totalité des entreprises ivoiriennes, le matériel d'exploitation (machines et gros outillage) est importé, en général, des pays de la CEE ; les commandes étant passées directement, les effets locaux sont nuls. Il est par contre remarquable que la totalité des constructions soit réalisée par des entreprises de la métropole régionale (les 92 millions restants sont le fait d'une entreprise minière située assez loin de Bouaké), ce qui démontre l'importance et le dynamisme du secteur « Bâtiment et annexes » à Bouaké. 72 % du matériel roulant est acheté à Abidjan, mais 27 % seulement du matériel et mobilier de bureau, contre 55 % en provenance des commerçants de la région. Pour réaliser leurs agencements et leurs installations, les industries ont exclusivement recours à des entrepreneurs locaux.

ORIGINE DES IMMOBILISATIONS CUMULEES

	Bouaké	Abidjan	Extérieur	Non déterminé	TOTAL
Frais d'établis.	11	36		427	474
Terrains	35				
Constructions	2.021	92			2.113
Matériel d'exploitation			4.556		
Matériel roulant	124	326			450
Matériel et mobilier de bureau	141	70	45		256
Divers	171*		144*		315
TOTAL	2.503	524	4.745	427	8.199

* : Essentiellement agencements et installations.

** : Immobilisations incorporelles.

2) Les *consommations intermédiaires* en 1971 des 20 entreprises retenues s'élèvent à 6 milliards de F CFA, sur lesquels 50 % sont dépensés dans la région ou la ville. On peut distinguer différentes catégories d'inputs :

— *Les matières premières et semi-produits* : hormis les 1.160 millions de coton achetés aux zones rurales par la CFDT qui l'égrène, puis consommé en partie par les Ets Gonfreville (pour 760 millions), c'est l'étranger qui fournit aux industries de Bouaké l'essentiel de leurs matières premières (42 %). La part relativement modeste d'Abidjan (qui concerne surtout les industries de biens de consommation finale : bière en vrac et farine) s'explique par le type même des unités productives installées à Bouaké : les achats de matières premières des entreprises minières sont négligeables ; la Manufacture des tabacs, en raison des différentes marques de cigarettes qu'elle fabrique et de la faiblesse de la production locale de tabac est obligée de recourir à des importations massives (420 millions), y compris pour ses emballages cartons (accords avec la SEITA) ; les industries textiles traitent soit des fibres naturelles dont la production régionale a été abandonnée (le sisal des ficelleries et sacheries est maintenant importé d'Afrique de l'Est), soit des fibres synthétiques achetées aux grands groupes européens dont elles sont l'émanation. La part

minime des achats sur la ville (128 millions, soit 3 % du total des achats de matières premières) révèle l'absence flagrante de liaisons inter-industrielles au niveau urbain, surtout si l'on ajoute que 80 % de ces 128 millions sont le fait d'une seule entreprise se fournissant en filés auprès de la Gonfreville.

ORIGINE DES ACHATS 1971

ACHATS	Bouaké	Région Centré	Abidjan	Reste C.I.	Extérieur	TOTAL
Achats matières premières et semi-produits	128	1.994	382	40	1.848	4.392
Transports routiers sur ventes	58	6	3			67
Tertiaire supérieur (1)	105	23	125		10	263
Entretien- réparations (2)	171	5	26		197	399
Services publics (3)	192	21	1			214
Autres (4)	312	6	273		135	726
TOTAL CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	966 (16 %)	2.055 (34 %)	810 (13 %)	40 (1 %)	2.190 (36 %)	6.061 (100 %)
Salaires européens	290	227	17			534
Salaires africains	845	197	13			1.055
Charges sociales	169	64	5			238
TOTAL SALAIRES	1.304	488	35			1.827
<p>(1) Assurances, banques, publicité, honoraires.</p> <p>(2) A la fois matériel d'entretien et services rendus par des tiers.</p> <p>(3) Eau, électricité, P.T.T., chemin de fer.</p> <p>(4) Les autres dépenses comprennent essentiellement les achats de carburants, les frais de loyer et de bureau, les frais de siège et de conseils d'administration.</p>						

— *Les services et l'entretien* : Bouaké récupère 40 % des décaissements des industries en services d'ordre supérieur : il s'agit surtout des services bancaires et des assurances, les dépenses de publicité et d'honoraires (comptabilité, justice) étant en général effectuées sur Abidjan.

Si on exclut des charges d'entretien et de réparation les achats de pièces de rechange, réalisés à 90 % à l'étranger, on constate que Bouaké fournit 85 % des services d'entretien réclamés par les industries régionales. Mais si la réalisation sur place d'un pourcentage aussi élevé peut sembler favorable à la création d'activités induites, il faut préciser que la plupart des réparations sont le fait des entreprises elles-mêmes, qui disposent en propre d'importants ateliers mécaniques. Ce n'est donc en réalité qu'une petite partie des frais réels d'entretien-réparation qui est confiée à des entreprises tierces régionales. C'est l'absence et le faible équipement des entreprises de réparation et de montage locales qui a contraint les industries à s'équiper elles-mêmes. En réduisant la demande potentielle actuelle, ce phénomène entretient un cercle vicieux.

Les dépenses réalisées auprès des services publics (PTT, eau, électricité, chemin de fer) et auprès des transporteurs routiers (pour les ventes uniquement) sont faites à plus de 80 % à Bouaké. Ceci ne signifie pas pour autant que l'ensemble de ces services donne entière satisfaction aux utilisateurs industriels, qui, bien au contraire, se plaignent fréquemment de la médiocre qualité des services d'Etat.

Les autres achats de biens intermédiaires sont réalisés pour 42 % à Bouaké (carburants et frais de bureau essentiellement), à Abidjan pour 38 % et à l'étranger pour 20 % (frais de siège).

— *Les salaires*. Nous avons aussi porté dans le tableau des achats les salaires distribués, seule composante de la valeur ajoutée aisément localisable. Les quelques 5.000 salariés représentent pour les entreprises un déboursement annuel de près de 2 milliards, dont 71 % directement sur la ville, 27 % dans la zone rurale et 2 % à Abidjan (bureaux de ventes des Sociétés). Les salaires bruts annuels moyens africains et européens sont respectivement de 216.000 et 2.800.000 F CFA (moyennes nationales : 230.000 et 2.700.000 F CFA). Ceci corrobore bien l'opinion des industriels, selon laquelle le moindre coût de la main-d'œuvre n'est plus un avantage pour les industries situées hors d'Abidjan.

La localisation des ventes

Les industries de la région Centre sont très largement exportatrices par rapport à la région : 16 % des ventes seulement sont réalisées à l'intérieur des limites régionales, tandis que 53 % le sont dans le reste du pays et 31 % à l'étranger.

Actuellement il ne nous est pas encore possible de distinguer dans la destination des outputs industriels la part revenant à la ville de Bouaké par rapport à sa région et à la ville d'Abidjan par rapport au reste du pays.

Il est par contre possible de répartir les ventes entre les différents marchés : ménages et administrations pour le marché final, entreprises pour le marché intermédiaire. Pour des raisons de simplification et compte tenu de leur poids modeste dans l'ensemble, nous avons réparti les ventes des deux Sociétés produisant des biens d'équipement dans les trois catégories ci-dessus alors qu'en stricte analyse économique, nous aurions dû en faire un groupe distinct.

DESTINATION DES VENTES 1971

	Bouaké et région Centre	Reste de la Côte-d'Ivoire	Extérieur	TOTAL
Ménages	1.586	5.381	728	7.695
Administrations	61	118	—	179
Entreprises	613	1.823	3.202	5.638
TOTAL	2.260	7.322	3.930	13.512

L'analyse de ce tableau confirme les renseignements fournis par la classification des entreprises entre activités motrices et activités induites :

— la consommation finale des ménages représente 57 % des produits industriels sur lesquels seulement 20 % restent dans la région et 70 % sont vendus dans le reste de la Côte-d'Ivoire (en fait Abidjan, qui les redistribue ensuite) ;

— les ventes aux entreprises représentent 43 % du chiffre d'affaires, dont 11 % seulement à celle de la région, 32 % à celle du reste du territoire, le solde, soit 57 %, partant à l'étranger (diamants et tissés essentiellement) ;

— la part de l'administration est négligeable, 1 % des ventes totales, ce qui indique bien le faible rôle entraînant de l'administration pour la région.

CONCLUSION : LE BLOCAGE DE LA CROISSANCE INDUSTRIELLE REGIONALE

Malgré l'injection dans la région par le secteur industriel de 4.813 millions de dépenses d'exploitation répartis en :

- 2.122 millions d'achats de matières premières, soit 48 % de ceux-ci,
- 899 millions d'autres inputs, soit 54 % de ceux-ci,

— 1.792 millions de frais de personnel, soit 99 % de ceux-ci, la croissance de l'appareil productif de Bouaké n'a pas suivi celle de l'ensemble de la Côte-d'Ivoire.

Nous pouvons tenter brièvement de mettre en évidence les niveaux de ce blocage et ses raisons essentielles.

1) Les schémas théoriques nous enseignent que le développement du secteur secondaire au niveau d'une région a un double effet de structuration de l'espace régional par ses achats de matières premières et de création d'activités urbaines induites (dans les secteurs productifs ou les services) et que ces effets sont d'autant plus puissants que la part des unités de production motrices (ou exportatrices) est plus grande. Nous avons vu que cette dernière condition était bien remplie puisque le tissu industriel régional est composé, à 95 % des investissements et du chiffre d'affaires, de sociétés qui vendent plus de la moitié de leur production hors de la région.

Le pouvoir inducteur de ces entreprises a cependant été faible ; ceci à un double niveau :

— Il n'y a pas eu d'effet d'entraînement dans le système de production : l'analyse des raisons de l'implantation des unités industrielles au cours des dernières années nous montre que ce ne sont pas des raisons techniques liées à l'activité des premiers établissements installés qui ont conduit à leur création. L'ensemble industriel régional est ainsi composé d'éléments sans relations économiques entre eux et qui dépendent pour leurs approvisionnements et leurs ventes de l'extérieur.

— L'organisation économique de la ville s'est très peu modifiée en réponse à l'apport net de revenus monétaires industriels. L'injection de flux nets de revenus urbains n'a pas eu l'effet multiplicateur de croissance attendu, sinon un développement excessif d'un secteur commercial parasitaire. En d'autres termes la croissance du marché final n'a pas induit un développement correspondant des activités intermédiaires urbaines.

2) Au stade actuel de nos travaux, qui n'ont porté que sur les modalités et les effets primaires du processus de croissance industrielle, les raisons fondamentales de ces deux blocages semblent être :

— Le type d'activités industrielles. Les entreprises minières et les usines textiles qui forment le noyau du secteur secondaire sont caractérisées à la fois par une intensité capitalistique croissante par rapport à la production (les dirigeants ont tenté de compenser la faible productivité de la main-d'œuvre par le recours à des investissements importants) et par une faiblesse des achats urbains de production. Les achats dans la région (48 % du total, rappelons-le) sont en effet à 86 % d'origine rurale (dont 94 % de coton, soit brut, soit égrené) et ne proviennent que pour 14 % des autres entreprises de la ville. Ce défaut de flux inter-industriels tient à la nature des activités des entreprises qui transforment des produits bruts ou semi-finis, dont la production n'est pas envisageable pour des raisons soit naturelles (tabac, sisal), soit économiques (farine, produits chimiques, fibres synthétiques). D'autre part, toutes les usines de Bouaké sont des entreprises de transformation, par opposition aux entreprises de fabrication. Les premières « constituent un système peu industrialisant dans la mesure où l'allongement du processus de production est limité par la nature du produit »*. Les industries du second type au contraire « réalisent des produits complexes par l'utilisation de produits déjà diversifiés et élaborés »* (exemple : industries mécaniques, électro-mécaniques et électriques).

— Le manque d'entrepreneurs locaux. La non-propagation des effets de revenu dans le milieu urbain tient pour beaucoup à l'inexistence de réaction de la part de petites entreprises autochtones locales. La logique de la croissance industrielle ivoirienne est avant tout celle des entrepreneurs expatriés, dont la motivation exclusive est la recherche d'un profit maximum. Ces capitalistes étrangers chercheront donc à s'implanter à Abidjan où se trouve la plus grande part du marché et, accessoirement, à l'intérieur du pays si la conservation du marché local en dépend, comme en témoigne l'implantation récente d'une unité de brassage de la bière à Bouaké.

*Analyse spatiale des structures industrielles de la région Provence - Côte-d'Azur, op. cité.

Seule la promotion d'entrepreneurs autochtones prenant en charge, au sein de petites entreprises locales, la production de divers biens de consommation finale aisément productibles à échelle réduite (confection, bonneterie, chaussures, imprimerie...) permettraient de limiter les fuites vers Abidjan des effets de revenu du secteur industriel moderne. Mais ceci suppose, entre autres, des mesures fréquemment évoquées de meilleure formation à la gestion, d'aide technique, de facilités bancaires, de garanties d'achat.

— *La faiblesse des équipements urbains.* Un effort sérieux a été consenti pour l'amélioration des infrastructures sociales urbaines ces dernières années, qu'il s'agisse des services d'éducation ou de santé, mais les équipements publics à vocation économique n'ont pas suivi la même progression. La qualité médiocre des services publics d'énergie, de transports et de télécommunications, au moment même où Abidjan bénéficiait d'investissements publics massifs, a contribué au renforcement d'une tendance spontanée à l'attraction par la capitale nationale des activités productives nouvelles.

— *L'étroitesse du marché régional.* Quelles que soient les mesures prises, l'absence d'entrepreneurs locaux se fera sentir encore un certain nombre d'années. Une croissance rapide du secteur industriel devra encore faire appel aux investissements étrangers. Pour attirer ce type d'entrepreneurs, il est indispensable que leur espérance de profits soit supérieure ou au moins égale à celle qu'ils pourraient obtenir à Abidjan. Ceci implique une production de masse, donc un marché étendu. Si on analyse la destination des ventes des entreprises installées à Abidjan, on constate que pour la quasi-totalité d'entre elles, plus de 50 % de leurs produits sont commercialisés à Abidjan et qu'elles importent dans leur grande majorité leurs matières premières. Pour les inciter à s'implanter à l'intérieur, il serait nécessaire que l'Etat consente à supporter les charges d'exploitation supplémentaires entraînées par ce choix, frais de transport et de gestion principalement.

L'organisation spatiale de l'économie ivoirienne est caractérisée par un déséquilibre centre-périphérie grandissant, qu'une stratégie régionale trop inspirée jusqu'à ce jour des modèles européens ou latino-américains freinera difficilement. En particulier, le développement d'un ensemble de centres urbains industriels répartis sur la totalité du territoire semble peu adapté aux réalités ivoiriennes. Si, selon nous, l'essentiel d'une politique régionale doit bien résider dans une liaison de la politique industrielle et de celle de l'équipement urbain, le retournement de la tendance au déséquilibre ne résultera pas d'une multiplication superficielle de petits pôles industriels, mais du renforcement des équipements et des fonctions de la (Bouaké) ou des deux (Bouaké + San Pédro) villes aux potentialités les plus évidentes, mais qui sont encore loin de posséder les propriétés motrices d'un véritable centre industriel.

L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE DANS LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Cl. HERNANDEZ

Les réflexions qui suivent sont basées sur un certain nombre d'expériences pratiques, vécues au sein d'entreprises industrielles. Elles s'appuient essentiellement sur le cas d'une sucrerie installée aux Antilles, mais également sur l'exemple d'une raffinerie au Sénégal, d'entreprises minières et forestières du Gabon, etc.

Les différentes aires décrites, et les fonctions qui y sont remplies, ont toujours été vues, dans ces pages, depuis l'entreprise même, et de son point de vue.

1 - QUELLE ENTREPRISE INDUSTRIELLE ?

L'entreprise dont il est question n'est pas une entreprise industrielle au sens étroit. Son activité peut être commerciale, de service, voire même à dominance agricole. Mais c'est une entreprise dont les méthodes de travail, les exigences internes et l'insertion dans le contexte environnant sont ceux du monde industriel. Dans les faits, ce sera généralement une entreprise à forte dominance industrielle.

Ce peut être une entreprise de statut privé, public ou mixte. Le statut juridique est théoriquement indifférent. En fait, les entreprises capables de jouer le rôle décrit sont généralement des entreprises privées, les autres ne possédant pas encore le dynamisme ou l'indépendance suffisants. Les entreprises publiques ou mixtes pourraient jouer ce rôle, si l'Etat entrepreneur adoptait une politique industrielle adéquate. Il faut, en tout cas, que l'entreprise possède un certain pouvoir autonome.

C'est toujours une entreprise importante. Enfin, il sera plutôt question d'une entreprise installée loin d'une grande agglomération. Elle est donc liée à une production locale, agricole ou minière, à laquelle elle fait subir une certaine transformation.

2 - LES OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

Ces objectifs sont d'abord orientés vers l'entreprise elle-même. Ce sont la survie, la croissance, la rémunération de ses propriétaires, la fourniture à une maison-mère d'approvisionnements sûrs, réguliers et les plus économiques possible. Ce dernier objectif est particulièrement important dans les pays sous-développés.

Mais il existe souvent aussi une motivation moins égoïste, plus ou moins clairement perçue et formulée. Le chef d'entreprise local, souvent pourvu de pouvoirs administratifs importants, aura à cœur d'affirmer ce pouvoir, vis-à-vis de la maison-mère, par des réalisations tournées vers son environnement immédiat.

3 - COMMENT L'ENTREPRISE POURSUIT SES OBJECTIFS

Le chef d'entreprise cherche à améliorer tous les facteurs de sa production.

Le personnel : souci d'organisation, de qualification, de bonnes relations de travail, de santé, de diminution de l'absentéisme et du turn-over.

Les approvisionnements : recherche d'un approvisionnement régulier, sûr, économique, capable de s'adapter aux variations éventuelles de la production. Dans les pays en voie de développement, cet approvisionnement portera très souvent sur des produits agricoles ou miniers.

Travaux extérieurs : recherche d'un environnement sûr des fournisseurs et de sous-traitants.

Infrastructure : Il faut à l'entreprise une infrastructure minimum, à plusieurs échelons :

— à l'échelon local : infrastructure liée aux besoins du personnel (services médicaux, distractions), aux travaux courants (approvisionnements et sous-traitances courantes) et aux liaisons avec l'extérieur ;

— à un échelon plus vaste : infrastructure administrative, sous-traitances et fournitures plus élaborées, liaisons internationales.

Produits vendus : l'entreprise cherchera, dans le cadre des intérêts de sa maison-mère (s'il y a lieu) à valoriser sa production, et à assurer sa commercialisation dans les meilleures conditions possible.

4 - INFLUENCE DE L'ENTREPRISE DANS L'ORGANISATION DE L'ESPACE

On voit donc que l'entreprise a besoin d'un environnement immédiat favorable, d'une base suffisante à un niveau plus vaste, et de moyens de communications. Elle contribue à créer plusieurs « aires ». Nous en compterons cinq.

L'aire déterminée par les approvisionnements en matières premières

L'approvisionnement portant généralement sur des produits agricoles, l'aire sera de type rural. Ce sera l'espace dans lequel le produit utilisé par l'entreprise est produit et acheminé dans des conditions économiques acceptables par elle. Cet espace est fortement centré sur le lieu où se trouve l'entreprise. Il est souvent fermé sur l'extérieur, du fait des monopoles d'approvisionnement. Il lui est même difficile de servir d'exemple par rapport à l'extérieur (assistance technique inexistante, débouchés difficiles, communications mal orientées, méfiance).

L'aire correspondant à l'habitat de son personnel

Dans les pays très peuplés, les ouvriers conservent leur habitat traditionnel, et se déplacent pour se rendre à leur travail. Il en résulte la délimitation d'une région correspondant à la population ouvrière de l'entreprise et à celles qui gravitent autour d'elle, majorée d'un coefficient variable (inactifs, petits métiers divers). Cette aire est généralement assez petite, très centrée sur le lieu d'implantation de l'entreprise, où se crée un complexe commercial, administratif, médical, etc.

Cette zone n'est généralement transformée que par apport d'un revenu supplémentaire, car la population ouvrière conserve son mode de vie rural, et le plus souvent même continue à assurer une production agricole.

Dans les pays moins peuplés, le recrutement donne lieu à une immigration, et le personnel s'installe, avec sa famille, dans une agglomération plus ou moins concentrée autour de l'entreprise, qui se voit immédiatement confrontée à des problèmes d'urbanisme.

L'aire correspondant à ses débouchés

Cette aire est moins nette, car les produits sont souvent exportés. Il peut cependant exister une aire de petites entreprises travaillant le produit ou des sous-produits de l'entreprise principale. Elle se confond souvent avec la suivante.

L'aire correspondant à ses sous-traitants

C'est une zone très petite, mais très active, concentrée autour de l'entreprise principale, ou directement liée au lieu d'implantation de celle-ci, (exemple : extraction de sable). Contrairement à l'aire déterminée par les approvisionnements, celle-ci est assez naturellement tournée vers l'extérieur et peut déterminer la création d'autres entreprises.

Il faut remarquer à ce sujet que la création de sous-traitants n'est presque jamais spontanée. L'entreprise a au contraire tendance, lorsqu'elle est seule, à assurer elle-même, pour des raisons de sécurité, tous les services dont elle a besoin.

L'aire déterminée par le besoin de fournitures élaborées

Il ne s'agit pas là de l'aire d'une entreprise particulière, mais d'un ensemble d'entreprises souvent fort éloignées les unes des autres, mais s'approvisionnant dans une même métropole. Celle-ci est surtout caractérisée par la présence de représentants de marques étrangères, et de sociétés de services. C'est toujours une grande ville, presque toujours un port. Ses liaisons aériennes avec l'intérieur et avec le reste du monde sont essentielles.

L'aire dépendant de cette métropole correspond souvent à un pays. Elle peut être plus petite, lorsqu'un pays possède plusieurs métropoles, ou qu'une partie du pays est plus commodément desservie à partir d'une métropole étrangère. Elle est souvent plus grande, car, en Afrique, les pays de l'intérieur dépendent presque toujours d'une métropole située sur la côte.

On peut citer ainsi l'influence de Pointe Noire, qui s'étend au Congo, au sud du Gabon, et aux pays desservis par la voie fluviale jusqu'à Fort-Lamy.

5 - JUGEMENT SUR CE ROLE DE L'ENTREPRISE

Cette influence de l'entreprise peut être très bénéfique. Elle comporte cependant le défaut d'être entièrement centrée sur les besoins particuliers de l'entreprise, qui sont généralement différents de l'intérêt général. L'aire déterminée par les approvisionnements, la plus fermée, peut être un obstacle au développement : monoculture, absence d'essaiage technique, polarisation des voies de communication, etc. L'aire déterminée par les besoins en fournitures élaborées contribue à bien marquer la dépendance naturelle d'un espace vis-à-vis d'un grand port, mais peut faire obstacle à des politiques nationales.

6 - REMEDES

Il semble possible d'utiliser une partie de ce potentiel de l'entreprise pour servir l'intérêt général, sans l'empêcher de continuer à servir l'entreprise, ce qui serait « tuer la poule aux œufs d'or ». Les remèdes sont différents suivant les aires concernées.

Aire des approvisionnements :

C'est là que la tâche est la plus délicate, mais qu'elle peut être la plus féconde, car c'est là que l'entreprise est la plus proche des réalités pratiques. Le remède le plus efficace paraît être de favoriser la

diversification des productions, en utilisant, soit les services techniques de l'entreprise, soit des moyens extérieurs. Il est souvent possible d'inciter l'entreprise elle-même à diversifier ses activités, donc celle de ses fournisseurs (exemple : production de fruits et légumes par une entreprise sucrière). Il faut aussi permettre aux techniques élaborées par l'entreprise de rejaillir à l'extérieur de l'aire d'approvisionnement, voire grandir celle-ci en améliorant les communications et en modifiant le système de prix. L'action la plus féconde consiste à essayer de transformer les rapports même de l'entreprise avec ses fournisseurs, en aidant ceux-ci à acquérir un plus grand pouvoir.

Il convient donc de définir une région naturelle et de désigner une autorité qui passera avec l'entreprise des conventions et en contrôlera l'application. La délimitation de la région sera à base de critères agronomiques. L'autorité devra être assez proche du niveau national.

Aire d'habitat du personnel

Le meilleur interlocuteur de l'entreprise est ici la municipalité, ou ce qui en tient lieu. Il suffira souvent de laisser faire l'entreprise, en veillant à éviter les abus, ce qui est le rôle des diverses administrations, et en coordonnant les efforts publics et privés.

Aire des débouchés

Il n'y a pas grand chose à faire sur le plan local, mais une politique nationale d'industrialisation devra tenir compte de ce facteur, en privilégiant la région suivante :

Aire des sous-traitants

On y comprend les sous-traitants proprement dits, et les entreprises traitant les produits et sous-produits.

Il y a là un levier important pour une politique régionale de développement. Il est possible de délimiter une région restreinte (généralement une agglomération), et de s'appuyer sur le groupe d'entreprises créées :

- en attirant d'autres industries qui valoriseront les produits et les sous-traitants ;
- en encourageant le recours à des sous-traitances locales (dans la mesure où elles ne sont pas anti-économiques) : on pourra signer avec les entreprises des conventions, les encourageant à remplacer certains de leurs services internes (entretien, etc.) pour le recours à des sous-traitants.

Cette région restreinte pourra être pourvue d'une autorité dépendant directement de l'administration générale, mais jouissant d'une large délégation.

On n'oubliera pas que les infrastructures devront toujours précéder l'industrialisation.

La grande région

L'existence de ces dépendances techniques et commerciales pourrait être l'occasion de développer les grandes métropoles et leurs réseaux de pénétration. Cette politique devrait donner lieu à des accords entre les Etats, avec, éventuellement des clauses de compensation en faveur de ceux qui dépendent d'une métropole étrangère.

A tous ces plans se pose le problème de l'infrastructure. Les Etats restent responsables des choix en cette matière, mais l'entreprise est sans doute le partenaire qui connaît le mieux les besoins et les difficultés du terrain. Les services responsables auront très souvent intérêt à recueillir l'avis de ses techniciens et de ses responsables, et d'en tenir compte après les avoir replacés dans le cadre de l'intérêt général.

Le cas des entreprises d'Etat

Une entreprise industrielle où l'Etat possède un pouvoir direct doit être conçue dès sa création pour servir au développement dans le cadre des diverses régions énumérées. On prévoira donc, en plus de l'objet spécifique de l'entreprise :

- la diversification des produits, la formation des producteurs et l'essaimage des techniques ;
- l'organisation des producteurs en vue de leur donner un réel pouvoir économique ;

- des conventions avec le pouvoir municipal ;
- la création de filiales de sous-traitance ou d'intégration verticale ;
- la meilleure forme de relations avec la métropole naturelle, surtout si elle est située dans un autre pays ;
- une concertation avec les pouvoirs publics pour la définition des infrastructures.

En ce qui concerne les entreprises privées, soit existantes, soit en création, il paraît possible de leur faire jouer ces rôles, en leur accordant, par le moyen d'une convention, des avantages qui peuvent être fiscaux, techniques, économiques, voire même politiques.

UN EXEMPLE DE CONSTITUTION DE REGION EN PAYS SOUS-DEVELOPPE : LA REGION DE LOUGA (NORD-SENEGAL)

M. SAR

I — DONNEES DE BASE

A. Données Physiques

1. Climat

Qualifié de climat sahélo-sénégalais-nord par AUBREVILLE, de soudano-sahélien-nord par HUBERT, de sous-climat sahélien par A. CHEVALLIER et TROCHAIN, le climat de la région de Louga constitue une transition entre climat soudanien pur et climat sahélien ; il conserve de par la position en longitude de la région, une nuance sub-canarienne assez marquée. Située entre les isohyètes 400 mm au nord et 600 mm au sud, la région du Cayor-N'Diambour est caractérisée par une longue saison sèche de 8 mois, s'étendant d'octobre à juin.

Les Pluies

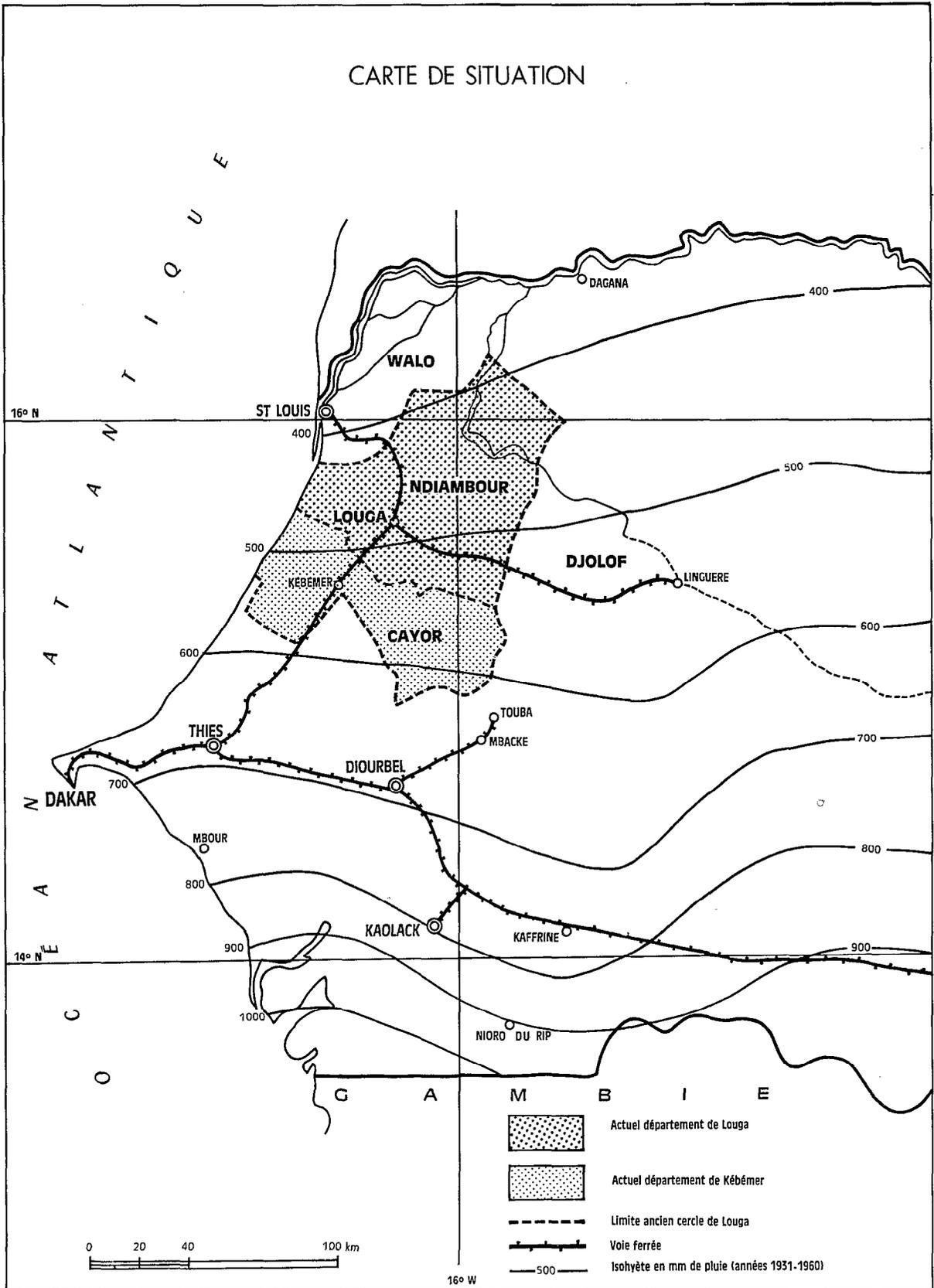
En milieu sahélien, les précipitations déterminent la vie agricole et rythment le temps des cultures. Plus que les quantités d'eau tombées, leur répartition annuelle et mensuelle durant l'hivernage constitue le facteur fondamental.

Les chutes de pluies varient géographiquement : dans le Sud de la région, aux environs de Darou-Mousty et Sagatta, localités que la mousson atteint les premières, les pluies sont précoces, tombent souvent fin mai, début juin. Dans le nord, par contre, et surtout dans la région de Louga, il est très rare d'avoir des pluies importantes avant le début du mois de juillet : sur 9 ans d'observation, de 1952 à 1960, pendant une seule année il y eut des précipitations importantes au mois de juin ; c'était en 1955.

Localement, la répartition annuelle des pluies est fonction de la continentalité et de la latitude : la région du Djolof, située plus à l'est, est plus arrosée que celles de Keur Momar Sarr au nord, et de Louga à l'ouest.

Le caractère sahélien du climat de la région de Louga est nettement confirmé par une intensité journalière moyenne des pluies et une irrégularité inter-annuelle et intermensuelle.

CARTE DE SITUATION



Les températures :

Aux conditions aléatoires de la vie agricole, dues à l'irrégularité des pluies, s'ajoute la difficulté de la vie humaine résultant des températures élevées qui règnent dans la région, à cause du vent d'est chaud et sec : l'harmattan, soufflant en toutes saisons.

La continentalité constitue le facteur déterminant de la répartition des températures. Du fait de sa proximité d'avec la côte, Louga bénéficie en saison sèche, période d'extension des alizés, de températures clémentes, allant de 19° à 23° en moyenne, avec des maxima d'environ 28° à 33° et, des minima qui se situent entre 12° et 17°. L'harmattan, bien que soufflant à cette époque, n'arrive pas à percer le front des alizés maritimes plus tenaces, et, du fait qu'il est plus chaud, se confine dans les hautes altitudes. Sur le littoral, l'humidité relative reste encore forte à cette époque à cause des alizés, mais elle est sensiblement plus faible à Louga où elle ne dépasse pas 85 %.

En hivernage, les températures s'élèvent nettement à cause de l'harmattan ; on enregistre des minima de 23°, avec des moyennes de 26 et 27°, cependant que les maxima atteignent 35°.

Les mois les plus chauds sont ceux de mai (36°) et octobre (35°), période de transition d'une saison à l'autre, l'humidité relative à cette époque est la plus forte, atteignant 88 %.

Plus à l'intérieur par contre, à Linguère, par exemple, la saison sèche ne bénéficie pas de la clémence des alizés maritimes ; ici, règnent les alizés continentaux, moins tenaces qui cèdent vite sous la poussée de l'harmattan soufflant en permanence au ras du sol. Même en saison sèche, les moyennes sont élevées, de 28 à 30°, avec des minima de 18 à 19° et des maxima de 49° (observations portant sur 20 années - 1934-1954).

L'humidité relative est très faible, ce qui contribue à donner à cette région pendant la saison sèche un climat difficile à supporter.

2. Les sols

Les sols de la région comprennent deux grands groupes :

1) Les sols ferrugineux tropicaux peu lessivés, très peu argileux, appelés « Dior », terres à arachides par excellence, d'origine marine, fluviale ou éolienne, et dégradés en surface par des cultures répétées d'arachide sans jachère suffisante et par l'érosion éolienne.

2) Les sols bruns et brun-rouges qui sont, soit des sols mal drainés, en raison de leur situation topographique ou de leur teneur en argile, soit des sols calcaires ; ils sont appelés respectivement terres « Dek » et « Dek-Dior » (sols de savanes).

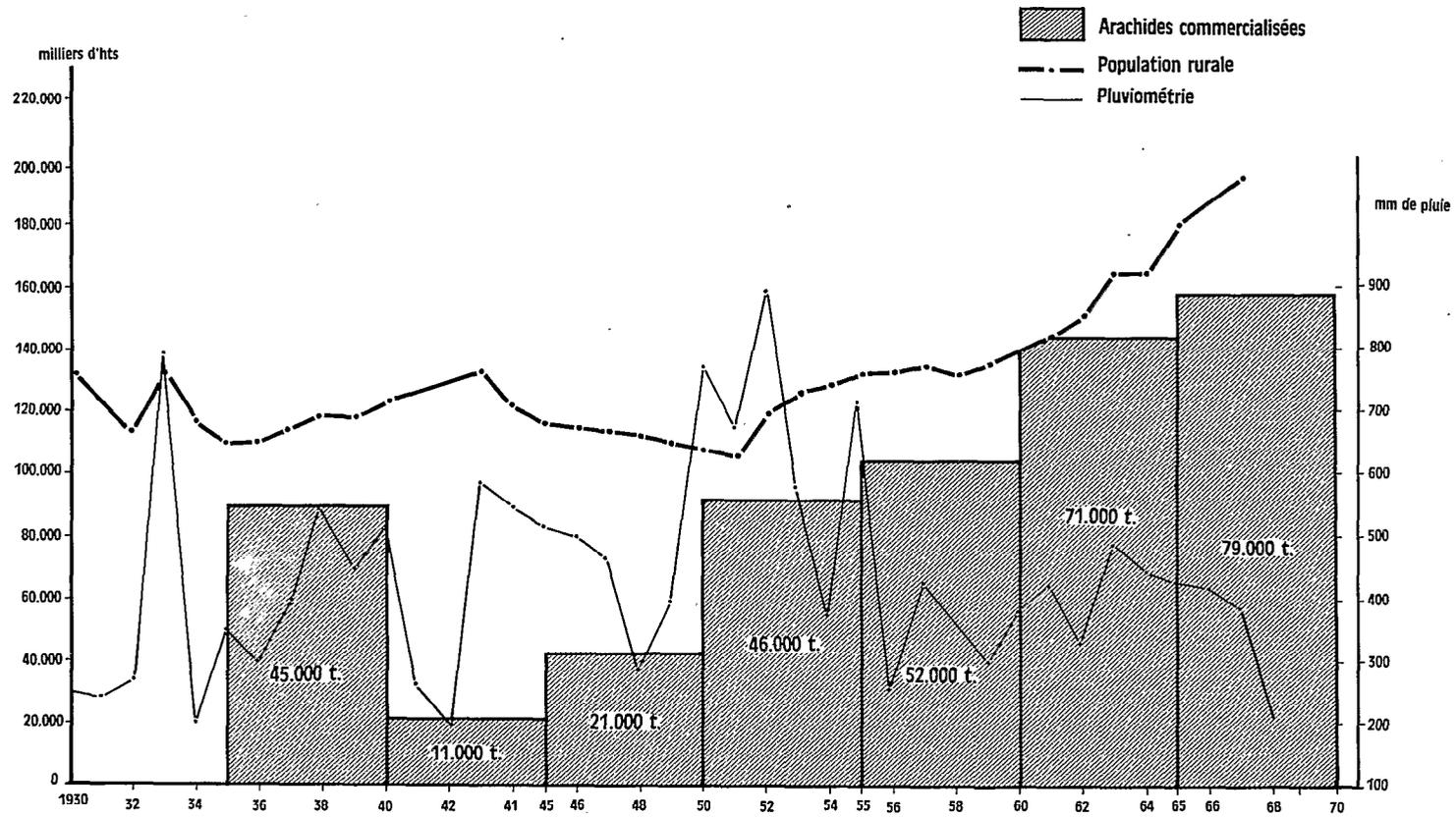
Le sous-sol est essentiellement formé de sédiments tertiaires constitués de calcaires et marnes éocènes qui affleurent dans la partie est (région de N'Guermalal, Niomré) et se continuent vers la partie ouest jusqu'à la mer où ils disparaissent, plongeant sous les alluvions anciennes plus sableuses, et les dunes (régions de Léona et de Sakal).

B. Données Historiques

L'originalité intime du N'Diambour réside dans le fait qu'il constituait une enclave musulmane en pays thiédo non converti à l'islam. Le N'Diambour tire cette originalité par le fait que son peuplement très ancien, est constitué en partie de « Kholbites », ou Wolof d'origine mandingue.

Dans le N'Diambour ancien, le pouvoir maraboutique incarné par les « sérignes » wolofs-mandingues ou lébous, chefs des villages les plus importants (sérigne Louga, sérigne Coki, sérigne Niomré, etc.) a constitué de tous temps une force d'opposition permanente au pouvoir politique incarné par les Damels, thiédos non islamisés.

EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE DE L'ANCIEN CERCLE DE LOUGA (1930-1970)



Aussi, cette province a-t-elle connu, tour à tour, des périodes d'indépendance vis-à-vis du Cayor, et des moments d'asservissement sous la puissance thiédo, au gré de la fortune de ses armes, et de son enthousiasme religieux. La province du N'Diambour historique peut se définir comme un foyer d'opposition permanent à la puissance thiédo, foyer qui s'est comporté tantôt comme une tête de pont d'un prosélytisme religieux offensif, tantôt comme le bastion d'un islamisme défensif.

Le premier affrontement violent entre le pouvoir maraboutique du N'Diambour et la puissance thiédo remonte au XVII^e siècle, et est appelé couramment « la guerre des marabouts ». Cet affrontement vit la défaite du pouvoir maraboutique et le retour de la province du N'Diambour sous le joug thiédo.

C. Données Humaines

L'étude de l'évolution de la population rurale dans le temps et dans l'espace, a mis en évidence l'existence d'une corrélation entre cycle pluviométrique et mobilité de la population : un mauvais cycle entraînant un exode des populations vers d'autres régions plus fertiles, inversement, un cycle favorable ramenant une partie de la population.

Dans le nord du Cayor, les densités les plus fortes sont comprises entre 30 et 50 habitants au km² (arrondissement de Sagatta isohyètes entre 550 et 500 mm). Dans toute la zone proprement arachidière, comprenant les arrondissements de M'Bédiène, Coki, N'Dande, Darou-Mousty, les densités restent encore moyennes et se situent entre 15 et 30 habitants au km².

Dans le nord Sénégal, plus que dans le sud, la pluviométrie détermine l'évolution de la production, et, dans une certaine mesure, l'évolution de la population rurale.

Entre 1930 et 1950, les régions du N'Diambour et du Cayor connaissent des mouvements de population en rapport avec les cycles pluviométriques. Il se produit ainsi plusieurs cycles migratoires, en corrélation avec les cycles pluviométriques.

Dans les années 1929-1930, la population atteint 134.000 habitants, pour décroître brusquement à partir de 1930, atteignant 112.317 habitants en 1932. Cette chute est la conséquence de la crise arachidière des années 1930-1932, elle-même résultant de la crise monétaire internationale de 1929. A cette crise, s'est ajoutée une série d'années pluviométriques très mauvaises (260 mm en 1930 ; 245 en 1931, 270 en 1932). Parallèlement à cette récession démographique de la population rurale, celle de la ville de Louga connaît une baisse ; sa population tombe de 4.300 en 1930 à 4.100 en 1932.

A partir de 1943, la chute de la courbe démographique se fait progressivement jusqu'en 1950, parallèlement à la baisse de la commercialisation des arachides dont la moyenne quinquennale qui atteignait 45.000 t entre 1935 et 1940, descend à une moyenne de 11.000 t entre 1940 et 1945.

A partir de 1950, le Cayor connaît le début d'un nouveau cycle pluviométrique très favorable, attesté par un renouveau dans l'activité agricole.

Aussi la courbe démographique de la population rurale accuse-t-elle une nette remontée dès 1950. De 111.000, elle passe à 133.000 habitants en 1955 pour atteindre plus de 137.000 habitants en 1960, 180.000 en 1965 et 198.000 en 1966.

A partir de 1950, la courbe démographique tout en observant un mouvement ascendant continu, a tendance à baisser en 1954, 1956, 1958, qui correspondent à des années mauvaises sur le plan pluviométrique et de la production d'arachide.

II — L'ORGANISATION DE L'ESPACE AVANT L'INDEPENDANCE

A Facteurs anciens de régionalisation de l'espace

Les routes

Avant la première guerre mondiale, les transports étaient effectués à dos d'ânes et de chameaux, sur des sentiers que les habitants ont souvent de la difficulté à reconnaître en plein jour. La production d'arachide était évacuée par caravanes d'ânes et de chameaux qui voyageaient de jour et de nuit, des villages de l'intérieur vers l'escale de Louga. Avant la création du réseau routier et de la voie ferrée, le Nord-Sénégal représentait la région où les possibilités d'évacuation des graines, du village au point de traite, ou à l'escale, étaient les plus aisées, du fait du grand nombre d'ânes et de chameaux dont il était pourvu.

Ce n'est qu'après la première guerre mondiale, que le camion fut introduit et que le transport se fit dans des conditions meilleures.

Le premier commandant du cercle de Louga, Abdel Jeandet, conçut un vaste programme de constructions routières portant sur quelque 800 km. Il ne put construire qu'une centaine de kilomètres avant sa mort qui marqua un temps d'arrêt dans la construction des routes et le début de la mise en place de la voie ferrée.

La mise en place des voies ferrées

L'une des entreprises coloniales au Sénégal qui a suscité le plus de difficultés est sans doute le projet de jonction des deux arrondissements français : le premier (St-Louis et sa banlieue) et le deuxième (Dakar-Gorée) par une route commerciale, une ligne de chemin de fer traversant les Etats indépendants du Cayor.

Ce projet de jonction était motivé non seulement par des impératifs politiques et stratégiques (accès plus facile vers Tombouctou et le Niger par le Haut-Sénégal en passant par St-Louis), mais aussi, par des nécessités commerciales.

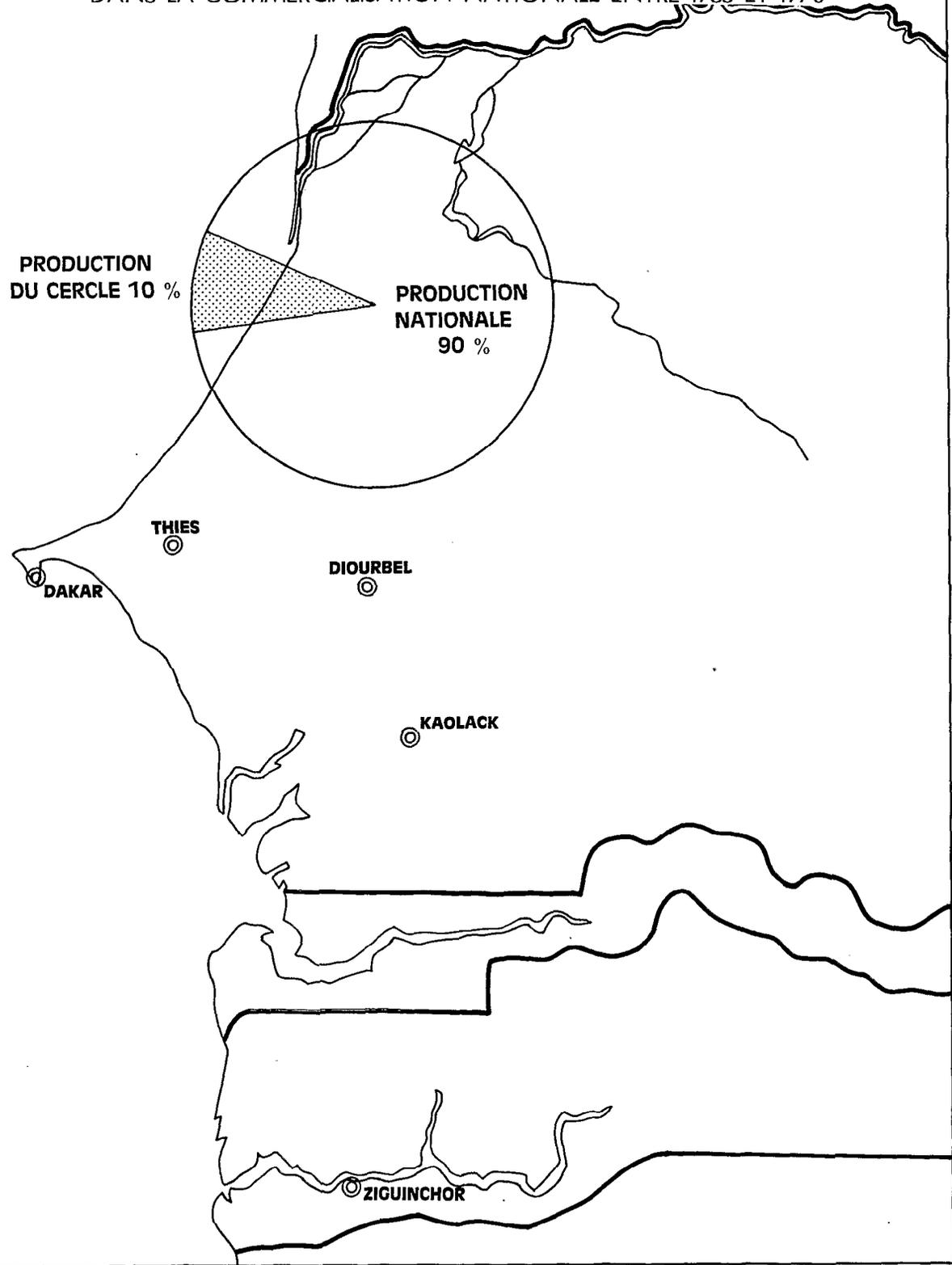
L'hostilité manifestée par les populations autochtones à l'implantation de cette voie ferrée entraîna une intervention armée contre le Damel Lat Dior qui dû abdicquer facilitant ainsi la jonction des deux arrondissements français par le chemin de fer, en 1885. Quelques années plus tard, les tronçons Thiès-Diourbel (1907) et Louga-Linguère (1930) furent construits, livrant à la culture de vastes régions agricoles, tout en favorisant l'évacuation de l'arachide.

Le développement de la culture arachidière

La mise en place des voies ferrées constitue la cause essentielle du développement de la culture arachidière et de l'accroissement de cette production dans le Nord-Sénégal.

Les quantités commercialisées par l'ancien cercle de Louga ont évolué comme suit entre 1935 et 1970.

PART DE LA COMMERCIALISATION ARACHIDIÈRE
DU CERCLE DE LOUGA
DANS LA COMMERCIALISATION NATIONALE ENTRE 1965 ET 1970



ANNEES	Commercialisation en milliers de tonnes (moyennes quinquennales)
1935-1940	45.000
1940-1945	11.192
1945-1950	21.000
1950-1955	46.000
1955-1960	52.000
1960-1965	71.000
1965-1970	79.000

Ce développement a été facilité par une extension des superficies consacrées à l'arachide grâce à l'adoption d'instruments de culture appropriés, par la modernisation des méthodes culturales (utilisation d'engrais, de fongicides, sélection des semences et introduction de variétés d'arachides adaptées aux conditions écologiques locales).

Structure et organisation du commerce arachidier traditionnel

Organisation de la fonction commerciale

L'organisation du système commercial arachidier traditionnel gravite généralement autour de trois types d'agents : les sociétés commerciales ou « grandes compagnies », appelées localement « Maisons de Commerce », qui monopolisent le commerce import-export, ensuite les intermédiaires européens et libano-syriens, parfois africains, puis, les traitants et sous-traitants africains.

2) La structuration spatiale du commerce autour de la ville

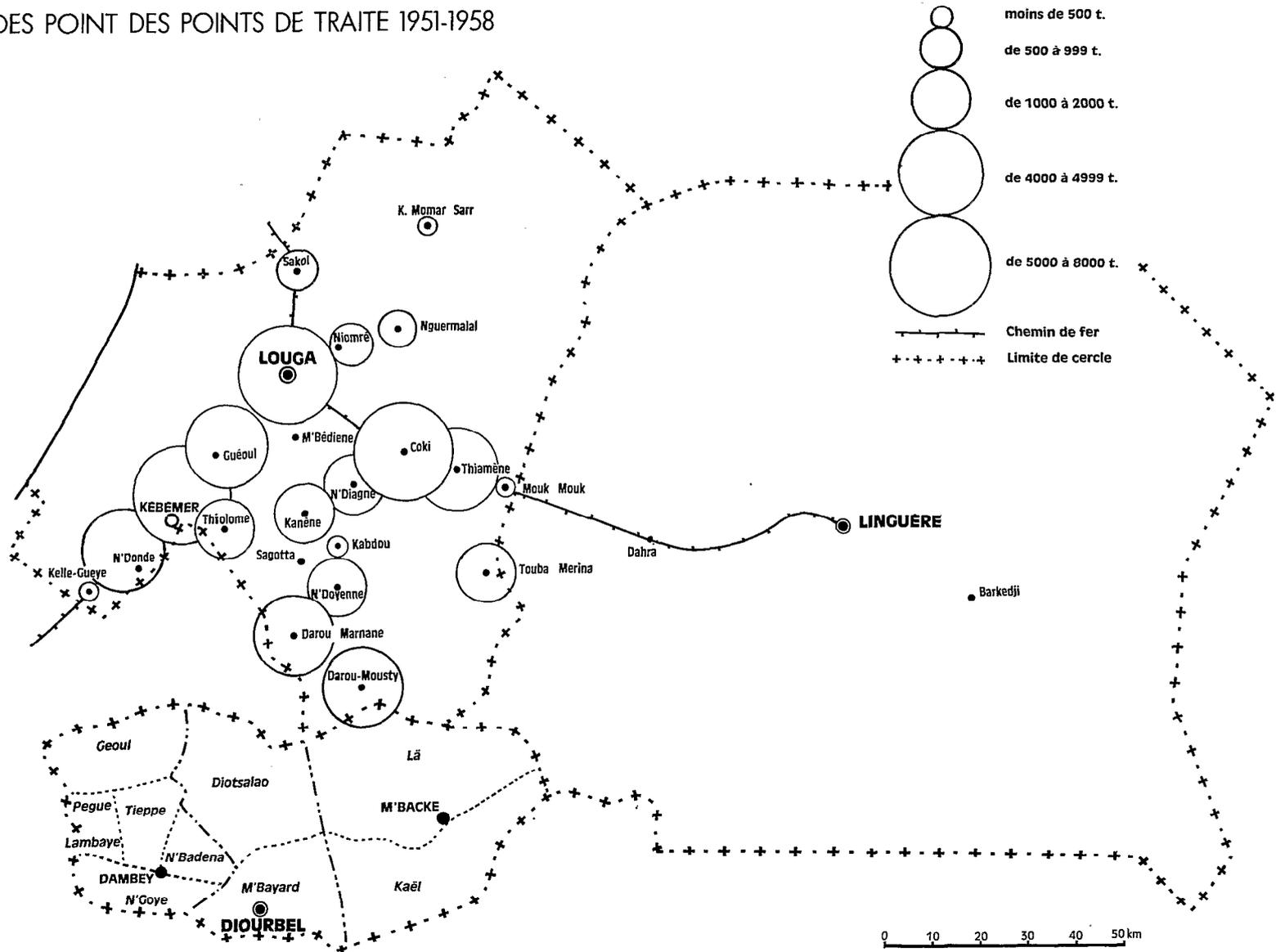
La structure et l'organisation du système commercial traditionnel, étaient propices à l'élaboration d'une petite région fonctionnelle. En effet, à la limitation dans le temps des opérations de commercialisation des arachides, s'ajoutait une limitation dans l'espace des localités où la commercialisation de l'arachide pouvait s'effectuer. Ces localités étaient appelées « points de traite ».

Les conditions exigées pour la création d'un nouveau point de traite étaient les suivantes :

- 1° absence de tout autre point de traite dans un rayon de 15 km ;
- 2° existence d'un moyen d'évacuation des arachides : rail, voie fluviale, ou route accessible aux véhicules poids lourds ;
- 3° existence d'un équipement hydraulique, capable d'alimenter en eau une agglomération de 2.000 habitants ;
- 4° possibilités d'assurer la commercialisation annuelle de 500 t d'arachides au minimum.

La liste des points de traite a été souvent modifiée par la création de nouveaux points, parfois sur l'intervention de traitants africains influents politiquement, ou par la suppression d'autres points. En 1950, il y avait 11 points de traite dans le cercle de Louga, et 6 dans celui de Linguère.

MOYENNE DE COMMERCIALISATION DES POINTS DES POINTS DE TRAITE 1951-1958



Points de traite situés sur la voie ferrée :

éloignés du rail

CERCLE DE LINGUERE

Linguère
Dahra
Ouarkhor

Yang-Yang
Sagatta-Djolof
Kade Baladji

CERCLE DE LOUGA

Louga
Guéoul
Coki
Sakal
N'Dande
Kébémér

N'Diagne
Darou-Mousty
Sagatta-Cayor
Darou Marnane
Kanène

En 1952, le cercle de Louga comptait 12 points de traite ; en 1956, 23 ; en 1959, 26 ; en 1960, ces points de traite ont été ramenés à 21. Entre 1951 et 1958, la hiérarchie des points de traite et l'importance de leur commercialisation moyenne est la suivante :

Points de traite de 4.000 à 8.000 tonnes :

Louga	7.827
Kébémér	6.400
Coki	5.128
Darou-Mousty	4.928
Guéoul	4.450
N'Dande	4.207

Points de traite de 1.000 à 2.000 tonnes :

Darou Marnane	1.914
Thiamène	1.695
N'Diagne	1.457
Kanène	1.282
N'Doyenne	1.245
Touba Mérina	1.202
Thiolome	1.191
N'Guer Malal	1.044

Points de traite de moins de 1.000 tonnes :

Sakal	998
Niomré	630
Mouk-Mouk	377
Kabdou	343
Kelle Guèye	285
Keur Momar Sarr	177

Si les points de traite ne donnent pas une image toujours très exacte de la production de chaque localité — certains sont à cheval sur deux départements, comme N'Dande, qui rayonne sur les départements de Kébémér et de Tivaouane — Ils constituent toutefois les piliers de la structure urbaine du

cercle de Louga. En effet, en vertu de l'arrêté n° 1263 AE du 23 février 1953, le classement d'une localité de brousse comme point de traite en fait un centre urbain, avec toutes les conséquences d'ordre domaniale que cela entraîne : lotissement officiel, adjudication des parcelles, obligation d'effectuer certains investissements sous forme de constructions « en dur », etc.

La conséquence de cet arrêté a été que les points de traite sont devenus, dans beaucoup de cas, de gros bourgs qui ont connu un développement important.

B) L'organisation régionale :

a) La ville, centre de collectage de la production rurale

Parmi les fonctions commerciales de la ville de Louga, la première et la plus importante, est le collectage des produits bruts de la région environnante, et leur acheminement vers les centres de consommation, Dakar en particulier. Le collectage des produits bruts est assuré par une série de centres de ramassage, les points de traite, où a lieu la commercialisation. L'influence de la ville de Louga du point de vue collectage de la production, n'est directe que dans un rayon d'environ 10 à 15 km. Les points de traite de l'intérieur constituent les intermédiaires, tant pour le ramassage de la production locale non consommée que pour la distribution des produits manufacturés et des denrées alimentaires.

L'arachide est le plus important des produits non consommés localement. Les points de traite situés sur la voie ferrée, Kébémér, N'Dandé, Guéoul, Coki, Thiamène, échappent, dans une certaine mesure, à l'influence de Louga, grâce à leur position en aval du trafic descente. Ils écoulent directement leur production vers Dakar, et reçoivent directement les produits venant de cette ville. Par contre, Louga contrôle tout le trafic commercial avec les points de traite de l'intérieur du cercle, qui exercent des fonctions de ramassage des produits non consommés localement : l'arachide, la gomme, le beurre, les cuirs et peaux, et de redistribution en direction de la ville de Louga. Les intermédiaires qui constituent ces points de traite, sièges des « opérations » des Maisons de Commerce de Louga, ramassent, sur une distance d'environ 10 à 15 km, les arachides des paysans.

À côté des fonctions de ramassage de l'arachide, certains points de traite se sont spécialisés dans le ramassage de la gomme qui constitue une activité complémentaire. Les principaux points de ramassage sont situés dans le Djolof et le Walo; ce sont : Keur Momar Sarr, Dahra, M'Bédienné, Négué, N'Doyène, Coki, Thiamène. De ces centres, la gomme est évacuée, pour le compte des Maisons de Commerce par les traitants, d'abord sur Louga, qui collecte et regroupe les envois, procède au tirage, et ensuite, après ensachement, évacue sur Dakar. Louga et Linguère constituent les principaux centres de collectage de la gomme.

En 1949, les quantités collectées par point de traite sont les suivantes : Louga 65 t; Coki 42; Linguère 148; Dahra 112. Les quantités collectées par Linguère envoyées sur Louga y transitent, et après traitement, sont expédiées vers Dakar.

Le beurre est généralement collecté par les centres situés dans la zone d'élevage du Ferlo. Les anciens points de ramassage du beurre sont : Gouye M'Beuth, N'Diagne, Coki, Thiamène. En 1958, d'autres centres de ramassage prennent de l'importance : Keur Momar Sarr, Kanène, Sagatta, Kabdou, Darou-Mousty.

b) La ville, relais pour la redistribution des produits

La ville de Louga a joué un très grand rôle dans l'organisation de la vie de relations. Elle était le siège des services administratifs et des grandes maisons de commerce, fournisseuses de denrées alimentaires importées et de produits manufacturés. D'une part, elle recevait de l'extérieur un grand nombre de produits qu'elle redistribuait aux habitants de sa région, d'autre part, elle fournissait à l'extérieur une grande partie des productions agricoles de sa région. La nature des produits venus de l'extérieur est presque toujours la même et peut se regrouper en quatre grandes catégories : 1) *les produits de base ou denrées alimentaires* que l'agriculture locale ne produit pas, mais dont les paysans font un grand usage (riz, sucre, huile, farine, lait nestlé, biscuit, etc.) 2) *les produits d'usage courant ou articles de traite*

qui regroupent : les articles de ménage, la quincaillerie, les valises, les cigarettes, etc. 3) *les produits spéciaux ou articles de luxe* qui ne sont à la portée que d'une minorité de paysans : montres, postes radios, meubles, frigidaires, tapis, tissus fantaisie, parfums ; et 4) *les gros produits* : machines à coudre, à écrire, à calculer ; matériaux de constructions : ciment, tôles ondulées, fer, plaques en fibro-ciment, chaux, etc.

Les modalités de la distribution des produits sont calquées sur le système de récupération de la production locale. Les circuits de distribution sont à « centres de décision unique ». L'agence générale sise à Dakar, détentrice de licence d'importation, grossiste, se charge de l'acheminement vers les agences régionales ou « comptoirs », lesquels ravitaillent les « factoreries » de l'escale et les « opérations » des points de traite, derniers échelons du circuit de distribution. Les agences régionales ou comptoirs, constituent les piliers de la redistribution en brousse.

Ainsi, la nature des produits distribués varie selon le niveau dans le circuit de distribution. A la base du circuit, au niveau du point de traite, étaient localisées les boutiques des détaillants, généralement traitants et sous-traitants africains, qui distribuaient des produits divers. Ces produits sont essentiellement les produits de base : 1) *denrées de première nécessité* (riz, sucre, farine, huile, tomate, biscuits, farine, etc.) et 2) *les objets d'usage courant*, ou articles de traite (valises, cigarettes, lampes à pétrole, bols, marmites, etc.) et certains tissus : percale, basin, toile. L'aire de distribution de ces produits se calque à peu près, sur l'aire de collectage du point de traite, c'est-à-dire autour d'un rayon de 10 à 15 km environ.

Au niveau de la ville de Louga, siège des comptoirs ou des « factoreries », le gérant de l'agence locale, ou l'intermédiaire français ou libano-syrien demi-grossiste, assure les fonctions régionales de distribution. Il possède en général une grande boutique, très achalandée où l'on peut trouver une gamme variée de marchandises, allant des produits de première nécessité (denrées alimentaires), aux produits spéciaux (articles de luxe), et aux gros produits, en passant par les objets d'usage courant. Ce demi-grossiste double toujours sa fonction d'un magasin de détail et d'activités annexes : transport, poste d'essence, etc. Grâce à la jonction des fonctions de collectage de la production commercialisée, de transport, et d'approvisionnement prises en charge simultanément par les demi-grossistes de la ville de Louga, celle-ci polarise et conditionne le commerce de la brousse.

L'aire d'action du commerce de détail important, constitué par les produits de base et les produits d'usage courant et certains produits spéciaux, englobe l'aire de desserte du point de traite, et en même temps, épouse grossièrement les limites de l'aire de ramassage de la production commercialisée (voir carte page 154). Le point de traite joue le rôle de centre-relais pour la distribution de ces deux types de produits. La diffusion du produit se fait à partir de l'escale.

C La ville, facteur d'organisation des relations de « services »

Les relations de « services » qu'exercent la ville de Louga vis-à-vis de sa « région », sont la conséquence de sa fonction administrative. La ville était siège d'équipements scolaires (écoles primaires, collège d'agriculture), sanitaires (dispensaires, maternité), et culturels (maison de jeunes, cinéma), qui exerçaient une certaine attraction vis-à-vis de l'intérieur.

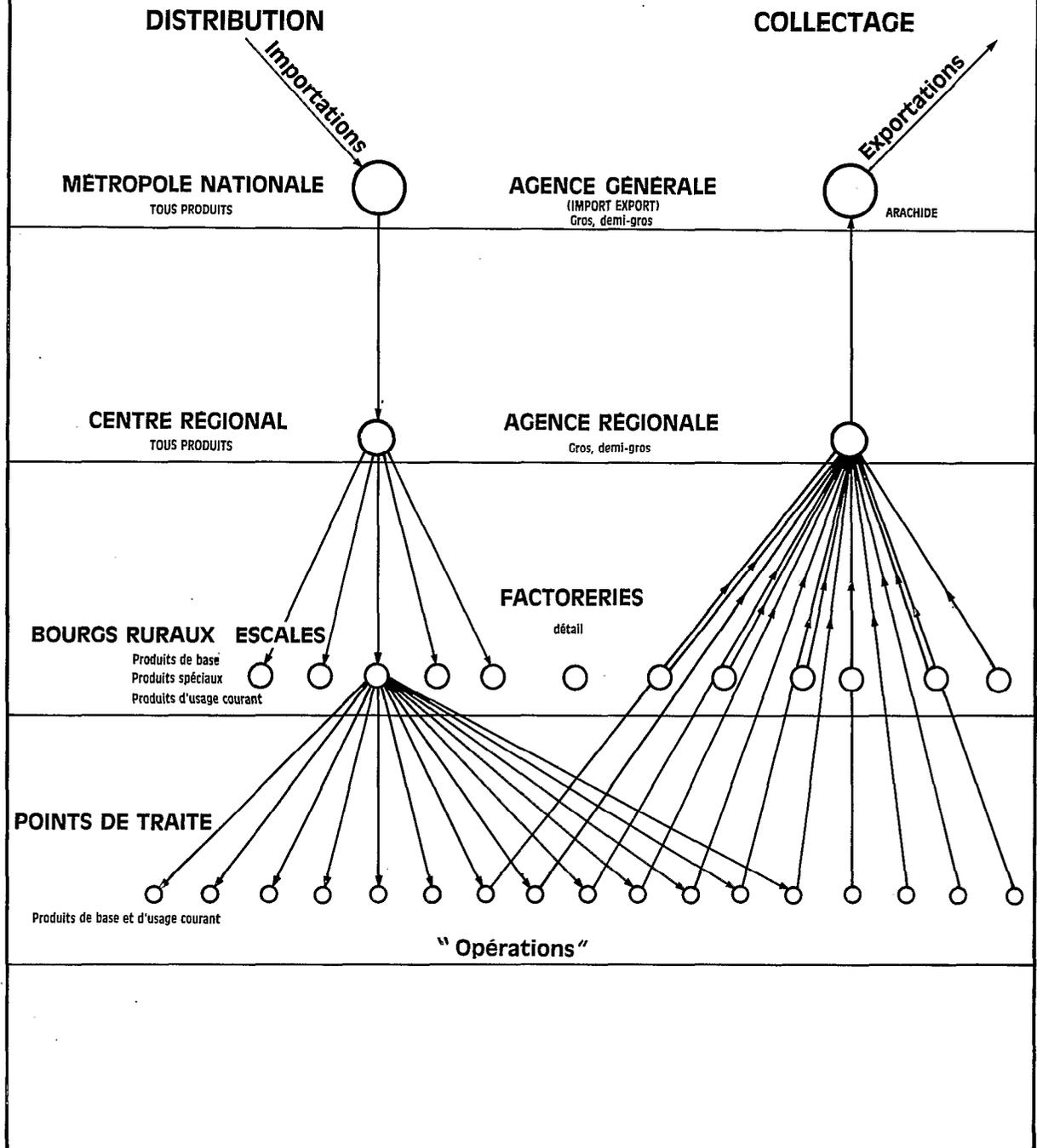
1) Zone d'influence sanitaire de la ville de Louga :

La zone d'influence sanitaire était limitée à la circonscription de Louga. L'organisation interne de la circonscription.

2) Zone d'influence scolaire et culturelle :

L'action scolaire de Louga, vis-à-vis de son arrière pays a toujours été très importante. Le nombre d'élèves était en 1962 de plus de 3.000 répartis dans 10 écoles dont deux secondaires. Étant donné l'existence d'écoles primaires en brousse, la zone d'influence scolaire de Louga ne touche généralement que les environs immédiats de la ville.

SCHEMA D'ORGANISATION SPATIALE DES FONCTIONS DE :



3) Zone d'influence des Postes et Télécommunications

La poste de Louga a été construite en 1926, en même temps que l'Ecole d'Agriculture. Elle a acquis depuis une grande importance dans l'organisation de la vie de relations. Le téléphone a une capacité actuelle de 200 abonnés, et assure trois types de liaisons ; les liaisons urbaines, les liaisons d'intérêt local et les liaisons inter-urbaines. Seules les deux dernières présentent un intérêt dans l'étude des relations. Le rayonnement du circuit d'intérêt local s'étend sur les centres de Keur Momar Sarr, N'Diagne, N'Guermalal, Coki, Sakal. Celui du circuit inter-urbain touché par liaison directe, Dakar (3 lignes), Thiès, Diourbel, Meckhé, Linguère, Sagatta, Kébémér, Darou-Mousty. Les communications inter-urbaines reçues à Louga, atteignent une moyenne de 5.000, alors que celles envoyées sont de 1.800 en moyenne, pour 103 appareils télégraphiques. Les télégraphies avec l'ex-A.O.F., sont de 1.000 par mois, et 7 pour l'ancienne Union Française. Les mandats émis en 1964 ont atteint le nombre de 5.294, pour une valeur de 241 millions de francs, alors que ceux reçus, pour un total de 11.468 mandats, se chiffrent à plus de 137 millions de francs.

D) Le rôle industriel de la ville

A Louga, la présence d'une industrie de transformation des graines d'arachide a constitué un facteur urbain polarisateur important. L'huilerie du Cayor, implantée à Louga en 1930, a provoqué un afflux de population rurale vers la ville, en quête de travail. Elle polarisait un certain nombre de centres, sièges des « opérations » de ramassage de graines d'arachide. Les plus importants centres de ramassage qui ravitaillaient l'usine étaient, dans le cercle de Louga : Coki, Sagatta, Kébémér, Meckhé, Guéoul, N'Dande, N'Guermalal, Niomré, Sakal, Rao, M'Pal, Thilmakha. D'autres étaient localisés dans la région de Diourbel.

La ville de Louga constituait de par son huilerie, un pôle d'attraction de main-d'œuvre tant à l'intérieur de son arrière pays, qu'en dehors des limites de sa région. Les modalités de recrutement de la main-d'œuvre vers Louga pouvaient donc constituer un critère de classement, presque aussi important, que celui découlant de l'importance et de la nature même de l'industrie de Louga. La main-d'œuvre spécialisée, agents de maîtrise européens (10 à 15 expatriés), ouvriers qualifiés africains, venait des grands centres de Dakar, Thiès, St-Louis. Le gros de la main-d'œuvre comprenant entre 350 à 400 travailleurs, était recruté en partie localement, à l'intérieur de la ville ou dans les environs immédiats, en partie dans les villages du cercle de Louga, et même dans le Djolof. Les déplacements quotidiens de main-d'œuvre venant des villages environnants (migrations alternantes), étaient presque inexistantes, tout le personnel de l'usine étant domicilié à la ville.

Quelques années après son implantation, qui correspondait avec l'ouverture de l'axe Louga-Linguère, l'huilerie prit une grande place dans la transformation des produits de l'agriculture. Elle se ravitaillait aussi bien auprès des points de traite du cercle et d'autres cercles, qu'auprès des maisons de commerce locales, dont elle avait contribué rapidement à hausser les chiffres d'affaires. La production en huile brute était estimée à une moyenne de 10.500 à 14.000 t par an. Les quantités d'huile raffinée variaient suivant les fluctuations du marché, et atteignaient 8 à 10 t par an. L'huilerie produisait aussi des tourteaux, dont les quantités étaient estimées entre 12.000 et 16.000. Ainsi, annuellement, l'usine traitait entre 30.000 à 40.000 t de graines-coques d'arachides, c'est-à-dire, des quantités d'arachides presque égales à celles produites dans tout le cercle et qui atteignaient une moyenne de 45.000 t avant la deuxième guerre mondiale.

L'usine électrique installée en 1929 à Louga, bien que n'ayant pas eu la même importance que l'huilerie, peut être classée dans la liste des industries polarisatrices de la ville. Elle fournissait de l'énergie aux pompes de Tivaouane, aux mairies de Meckhé et Kébémér, de même qu'aux installations de la ville. De nature thermique diesel, l'usine avait une puissance installée de 77 kW : entre 1947 et 1956, les consommations étaient les suivantes, en milliers de kWh.

1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
40	50	64	78	92	96	107	129	136	110

E) Le rôle du marché à bétail dans la vie économique locale et nationale

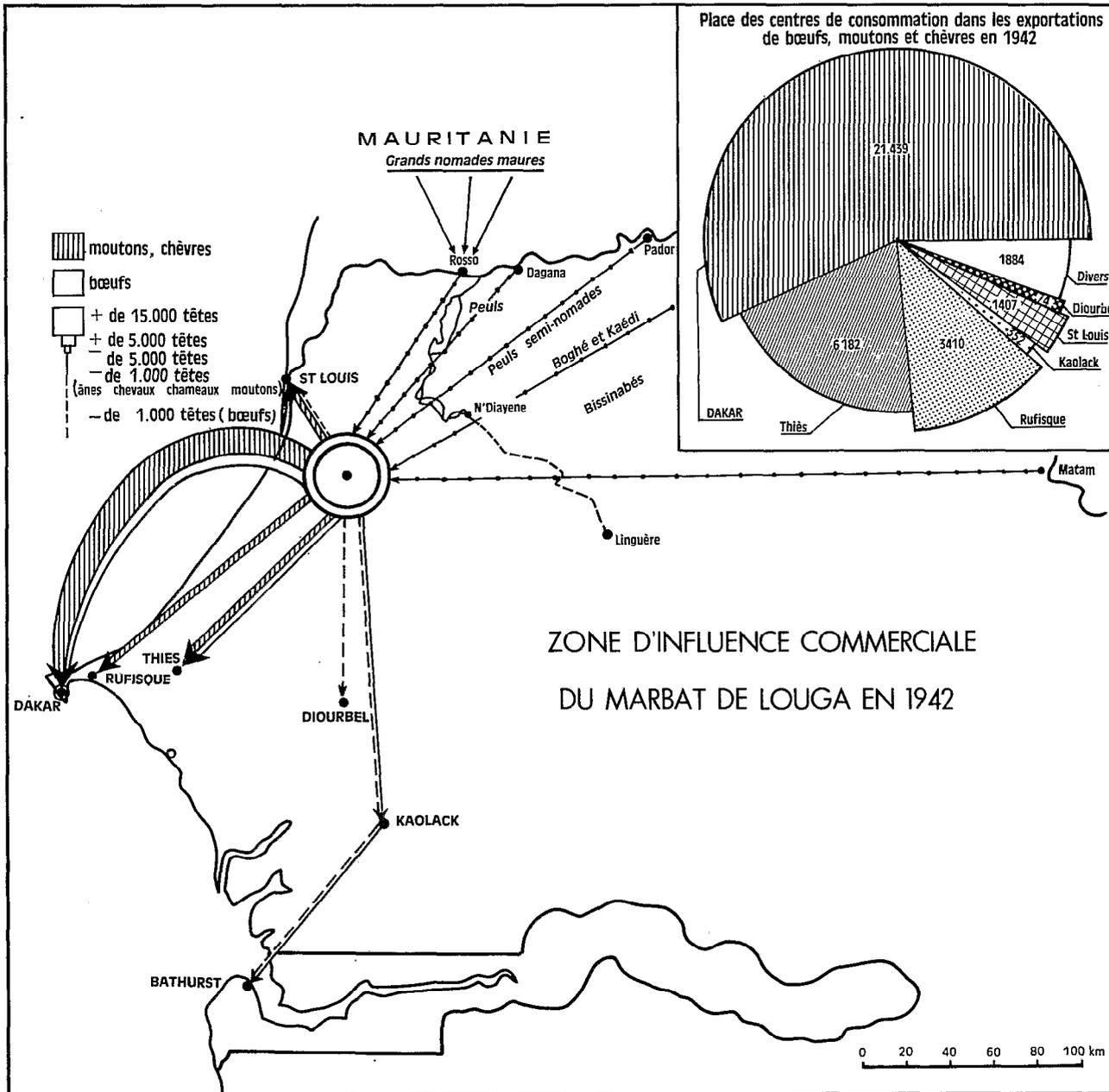
Créé en 1905 par un groupe d'hommes d'affaires entreprenant, le marché à bétail appelé localement Marbath s'est développé très rapidement.

Il attire des éleveurs maures de toutes les régions de la Mauritanie, les wolof du Walo, du N'Diambour et du Djolof, les Toucouleurs du Fouta, et les Peuls du Galodjina, du Foss et du Ferlo (voir carte). Les Maures empruntaient pour s'y rendre les voies de passage de Rosso, Dagona, d'où ils se dirigeaient ensuite directement vers Louga. En saison sèche ils traversaient le Galodjina, le Foss et le Ferlo, passaient alors à gué le lac de Guiers à Keur-Momar Sarr, ou le contournaient par N'Diayène.

En 1917, plus de 5.000 bovins, 17.000 ovins ont été vendus en un seul trimestre.

Les exportations par lieux de destination étaient les suivantes en 1941, 1942 :

	BŒUFS		MOUTONS et CHEVRES	
	1941	1942	1941	1942
Dakar	6.460	5.066	12.289	1.673
Thiès	1.023	2.698	4.614	3.484
Rufisque	1.800	2.150	1.647	1.260
Kaolack	173	270	150	82
Saint-Louis	182	261	120	1.146
Diourbel	50	73	—	—
Divers	878	834	1.784	1.050
TOTAL	10.566	11.352	20.404	23.395



Chevaux			Anes		Chameaux	
1941	1942	1941	1942	1941	1942	
Dk. 1	15	6	3	—	2	
Th. —	5	14	—	—	—	
Ruf. 28	8	2	—	—	—	
Kaol. —	1	25	20	—	—	
St-L. 3	3	—	1	—	—	
Diour... —	—	—	—	—	—	
Div. 16	25	63	464	—	117	
48	57	110	468		119	

Le Marbat a eu une grande influence sur la ville de Louga, tant sur le plan démographique et économique, que social, technique et psychologique.

Sur le plan démographique, la ville de Louga qui en 1900 n'était qu'une maigre bourgade, ayant des fonctions uniquement militaires, a vu sa population s'accroître à un rythme rapide, quelques années après la création du marché à bestiaux. Estimée entre 1.500 et 3.000 habitants en 1905, elle en comptait plus de 8.000 en 1943.

L'importation de bétail destiné aux grands centres consommateurs, occasionnait un courant inverse de distribution de produits manufacturés d'importation, notamment de textiles. Comme dans le circuit de commercialisation des arachides, les importateurs de bétail, après avoir procédé aux ventes sur place de leurs troupeaux, possédaient assez de disponibilités financières, pour pouvoir acheter de grandes quantités de textiles qu'ils envoyaient par la suite, vers la Mauritanie, le Walo, le Ferlo et les environs immédiats de la ville.

F) Limites de la région économique et hiérarchie urbaine avant l'indépendance :

1° Avant l'indépendance, le rôle de la ville de Louga dans chacun des aspects de l'organisation de la vie régionale : organisation de la production agricole commercialisée, de la production industrielle, de la distribution des produits, de la vie de relations, était très net et contribuait à définir la ville comme un centre régional très important. Certes, elle ne jouait pas un rôle de métropole, mais, de par l'ampleur de ses fonctions commerciales, localisant les commerçants demi-grossistes, de par ses fonctions administratives, étant chef-lieu de cercle, donc siège d'équipements scolaires, sanitaires, culturels assurant des services dans tout l'arrière-pays et enfin, de par sa situation de carrefour de la circulation ferroviaire et routière, Louga polarisait toute une région qui dépendait d'elle.

2° Au-dessous de la ville de Louga, capitale régionale, les centres les plus importants étaient les points de traite situés sur la voie ferrée et qui, sans avoir les trois fonctions d'organisation de la production agricole, d'organisation de la production industrielle, et d'organisation de la vie de relations, possédaient au moins une de ces fonctions. Ce sont : Kébémér, Guéoul, N'Dandé, Coki, Thiamène, Darou-Mousty, Linguère.

A défaut d'avoir la trilogie de fonctions : ramassage, industrie, relations qui caractérise une ville organisatrice, ces centres n'ont qu'une seule de ces fonctions : ils jouent un rôle très important de ramassage de la production agricole commercialisée, et collectent entre 4.000 et 6.000 t d'arachides.

D'autre part, ils jouent un rôle secondaire de centres-relais pour la redistribution de certains produits (denrées alimentaires : biscuits, sucre, riz, huile, farine, etc., et articles de traite : valises,

ustensiles de cuisine, lampes à pétrole). Par contre, ces centres ne distribuent pas des gros produits, tels que les machines à coudre, matériaux de constructions, tôles ondulées, etc., que le paysan est obligé d'aller acheter à l'escale de Louga. Ces agglomérations de transition entre la ville organisatrice et les villages desservis, sont de gros bourgs ruraux dont la population est comprise entre 1.000 et 4.000 habitants environ. Darou Mousty et Darou-Marnane ne sont pas situés sur la ligne de chemin de fer, mais sur des routes secondaires. Leur importance n'en est pas moins grande, tant le plan du ramassage que de la distribution, étant des villes situées dans le bassin arachidier.

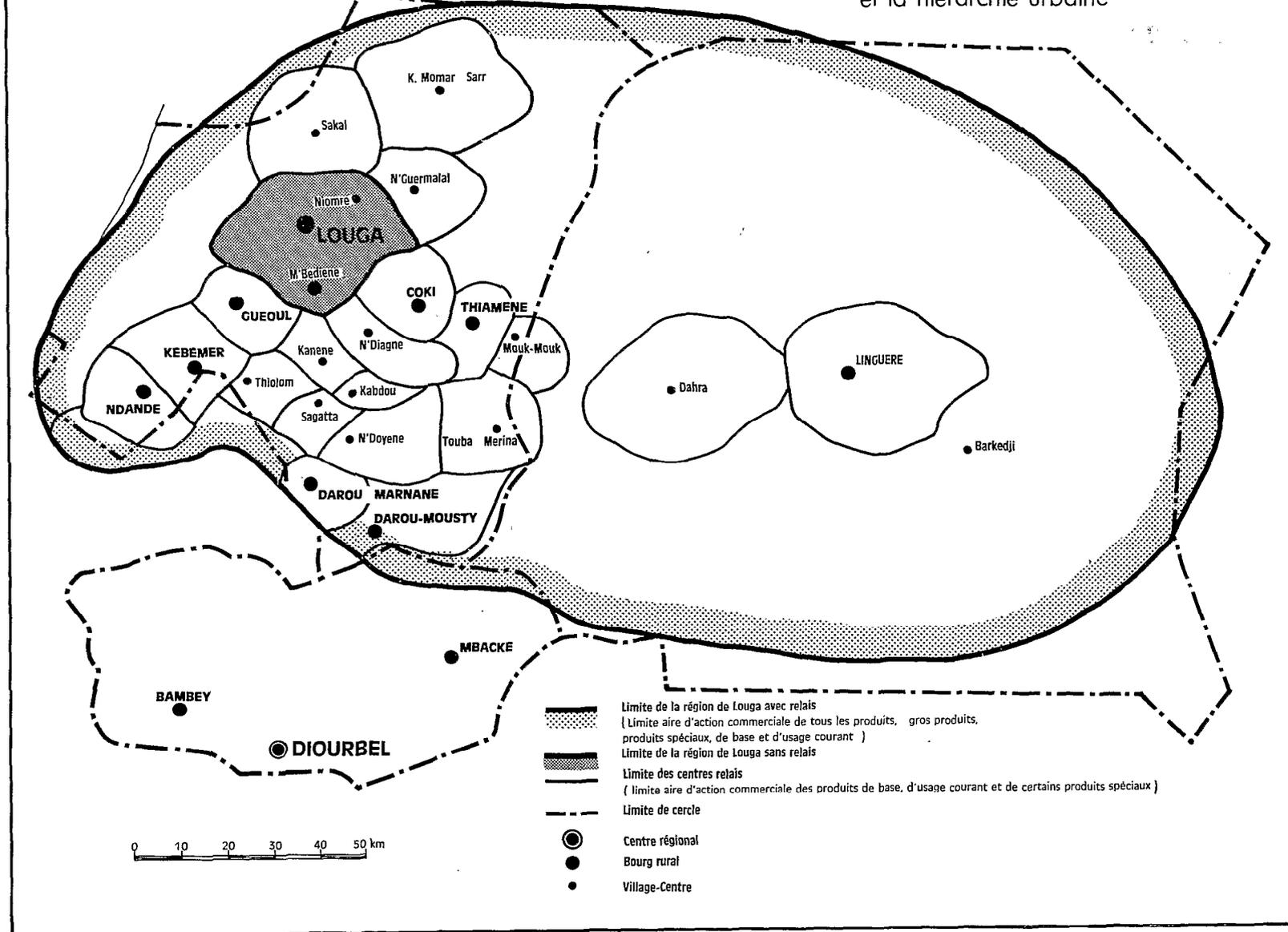
Au-dessous de cette catégorie d'agglomérations qualifiées de bourgs ruraux, viennent les villages-centres qui remplissent les mêmes fonctions de ramassage de la production commercialisée et de la redistribution de certains produits. Ces villages-centres sont en général des points de traite. Mais, à cause de leur position éloignée de la voie ferrée, et des bonnes routes, ils n'ont qu'une importance secondaire dans la commercialisation des arachides. Ce sont :

Thiamène	Kabdou
N'Diagne	Kelle Guèye
N'Doyenne	Keur Momar Sarr
Kanène	Dahra
Touba Mérina	Barkedji
Thiolome	
N'Guer Malal	
Sakal	
Niomré	
Mouck-Mouck	

Au-dessous de ces villages-centres, viennent tous les villages élémentaires qui répondent à la définition administrative de village, et ne remplissent aucune fonction, ni industrielle, ni commerciale, ni de ramassage, ni de relation.

Pour assurer leur ravitaillement, les habitants de ces villages vont au point de traite le plus proche pour trouver des produits de base, des denrées alimentaires notamment : huile, riz, sucre, thé, lait Nestlé, biscuit, etc., et des produits d'usage courant : article de ménage, quincaillerie, valises, cigarettes. Par contre, pour trouver des produits spéciaux qui regroupent les montres, parfums, postes radios, meubles, frigidaires, tapis, etc., et des gros produits (machines à coudre, à calculer, à écrire, matériaux de construction, etc.) les habitants de ces villages sont obligés de « monter » à Louga. Parfois, certains produits spéciaux tels que les radios, les meubles ou les parfums, de même que certains gros produits, peuvent être trouvés dans les bourgs ruraux.

LA REGION DE LOUGA AVANT 1960 et la hiérarchie urbaine



III — ORGANISATION DE L'ESPACE APRES L'INDEPENDANCE

A) Nouveaux facteurs de régionalisation de l'espace

a) Socialisation du commerce rural

Après l'Indépendance, une série de mesures tendant au démantèlement du système de traite, à l'éviction des traitants et à la socialisation du commerce rural furent prises par le nouveau Gouvernement sénégalais. Cette socialisation touchait essentiellement le commerce de l'arachide qui devint un monopole d'Etat dès l'année 1960. Pour bien comprendre la nécessité de cette mesure, il convient de rappeler la place importante qu'occupe l'arachide dans le secteur économique sénégalais.

A la veille de l'Indépendance, et après, l'arachide occupait une très grande importance aussi bien dans la production agricole que dans la commercialisation. En 1965-1966, elle représentait les 76 % de la production agricole commercialisée, pour une valeur de 21,14 milliards de F CFA. La valeur de la production arachidière commercialisée et celle autoconsommée (3,60 milliards de F CFA), représentaient les 41,2 % de celle de la production agricole totale (commercialisée et autoconsommée). A elle seule, la valeur de la production arachidière commercialisée représentait les 59,4 % de la production agricole commercialisée.

Pour ces raisons, le Gouvernement sénégalais entreprit dès 1950 de réorganiser par la base, le commerce arachidier en implantant des coopératives de commercialisation.

Le mouvement coopératif sénégalais a débuté en 1960 par la création des sociétés de prévoyance, remplacées elles-mêmes en 1955 par des sociétés mutuelles de développement rural (SMDR).

Mais ce n'est qu'en 1960 que le mouvement coopératif s'est vraiment développé dans le cercle de Louga. En 1960, 14 organismes coopératifs opéraient dans le cercle de Louga ; en 1968, ce nombre atteignait 58. La coopérative remplissait les fonctions de collecte arachidière, dans certains cas de distribution des produits de consommation, d'équipement des paysans en produits et matériel agricole.

Ainsi, entre 1960 et 1970, 4.841 semoirs ont été placés dans le département, pour 5.761 houes, et quelque 500 unités de culture attelée.

De même, durant cette période, 336 t d'engrais mil, 7.477 t d'engrais arachide, et 33 t de fongicides ont été placés par les coopératives du département.

Du point de vue de la production, la coopérative a joué un certain rôle dans l'accroissement des quantités d'arachides produites, mais surtout dans celles commercialisées. En effet, entre 1935 et 1966, la moyenne de commercialisation du cercle de Louga est passée de 40.000 t à 106.000 t après avoir connu une certaine baisse durant la guerre.

b) Réorganisation des marchés hebdomadaires non communaux

Une autre cause de la baisse d'activités des commerçants exerçant à Louga fut l'organisation, par l'Administration sénégalaise des marchés hebdomadaires non communaux.

Ceux-ci ont entraîné un « court circuitage » du commerce de la ville par celui de la « brousse » qui acquiert désormais une certaine importance, tant par l'ampleur des opérations commerciales qui s'y déroulent, que par la diversité des marchandises faisant l'objet des transactions.

Toute la structuration spatiale du commerce autour de la ville et l'organisation régionale qui en avait découlé, ont du même coup été brisées par l'organisation de ces marchés. Certains de ceux-ci ont toujours existé mais n'avaient pas une grande importance. Ce fut l'Administration qui les réorganisa après l'Indépendance, dans le but d'assurer de façon satisfaisante les fonctions de distribution tout en relançant le commerce rural après le repli vers Dakar des grandes maisons de commerce.

Une partie des fonctions de redistribution vers l'intérieur de la région des produits importés, qui étaient assurées par les commerçants de la ville de Louga, sont actuellement assurées par ces marchés.

Au lieu de « monter » en ville, pour y acheter la plupart des produits dont ils ont besoin, les paysans ont la possibilité de les trouver à présent, sur place. Il s'agit de tous les produits de base, ou denrées alimentaires, les produits d'usage courant ou articles de traite, et même, certains produits spéciaux (tissus, parfums, etc.).

Dans presque tous ces marchés, les paysans ont même la possibilité de trouver des gros produits, tels, les machines à coudre, les matériaux de construction (fer, tôles ondulées, etc.), de sorte que pour s'approvisionner, ils peuvent avoir à leur disposition tous les produits dont ils ont besoin, sans aller « en ville ».

Ainsi, toute l'organisation régionale qui a découlé de la culture de l'arachide et de sa commercialisation et qui avait mis en place une hiérarchie spatiale fonctionnelle, basée sur le collectage des produits de la région et la distribution des produits importés, à partir des points de traite, a subi une désorganisation totale.

Ces marchés avaient pour autre fonction celle de favoriser l'activité de collectage de certains produits ruraux (niébé, mil, lait, beurre, etc.), les coopératives ne s'occupant que de l'arachide et du mil.

En effet la désorganisation des relations fonctionnelles de la ville et des villages de la région, telles qu'elles avaient été créées par le système commercial arachidier, a entraîné une désorganisation du système d'approvisionnement et de distribution.

La désorganisation des circuits de distribution entraînée par le démantèlement du système traditionnel de traite, a occasionné de sérieuses difficultés d'approvisionnement du monde rural. Les points de vente de la SONADIS (1) créés à Louga et dans certains centres de l'intérieur, ne résolvaient pas les problèmes d'approvisionnement des villages. Les coopératives agricoles qui ont pris le relais des grandes maisons de commerce dans l'activité de commercialisation de la production arachidière, ne prirent pas en charge les fonctions de distribution assurées par les anciennes maisons de commerce. Seules quelques rares coopératives ont des activités multifonctionnelles de commercialisation et de distribution.

Une dizaine de marchés ruraux fonctionnent dans le cercle de Louga. Les plus importants sont les suivants : N'Diagne, Gouye M'Beut, Thiamène et Keur Momar Sarr. Ces villages sièges de marchés étendent leur influence sur 100 à 150 villages à la ronde, et voient leur population tripler le jour du marché. Dans l'ensemble, en 1962 et 1969 l'Administration a perçu quelques 4.525.000 CFA dans ces quatre marchés au titre des taxes annuelles.

C'est dire l'importance du commerce rural qui se déroule dans ces marchés, qui ont contribué grandement à prendre à la ville de Louga une bonne partie de ses activités économiques.

Du point de vue de la rationalisation des circuits de distribution, la création des marchés hebdomadaires non communaux, bien que portant préjudice au commerce de demi-gros et de détail détenu par les libano-syriens et africains de Louga — comme la création des coopératives agricoles avait démantelé le commerce de gros détenu par les grandes sociétés coloniales — constitue une innovation souhaitable. En effet, elle met à la disposition des producteurs ruraux tous les produits dont ils ont besoin, et que, dans la plupart des cas, ils étaient obligés d'aller chercher à Louga; ces déplacements coûtent évidemment plus cher aux paysans qu'aux commerçants de Louga qui font le trajet inverse.

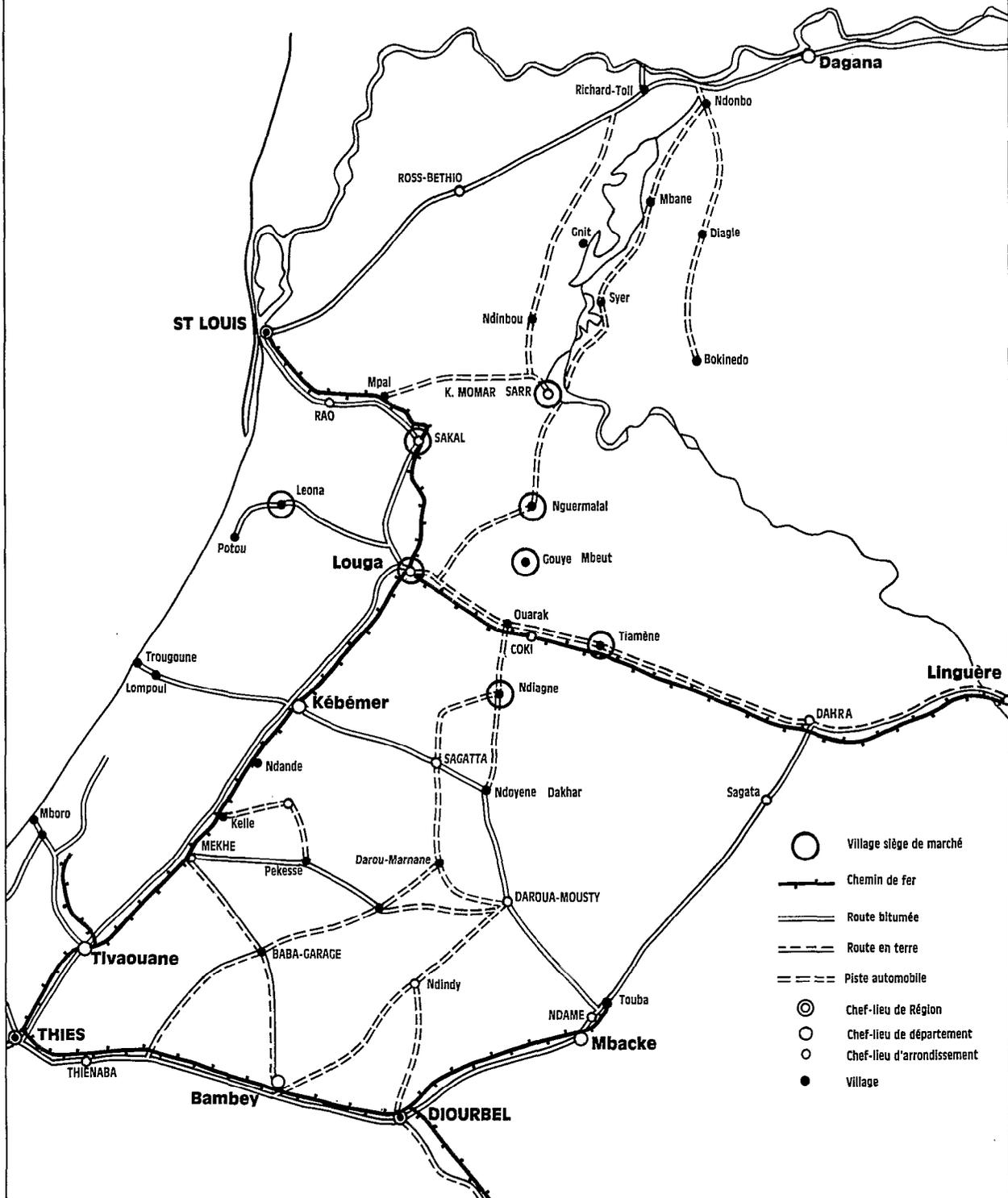
c) Chute du marché à bétail

I - Déviation des routes de bétail

Dès 1953, l'activité commerciale du Marbat commence à baisser.

(1) Société Nationale de distribution.

LES MARCHES DU DEPARTEMENT DE LOUGA



Les raisons essentielles de cette baisse résident dans la prolifération, à partir de 1956, des points de traite, et dans la création des points d'eau et forages dans le cercle de Louga.

En 1950, il y avait 11 points de traite dans le cercle de Louga ; en 1956, le nombre des points de traite a plus que doublé, atteignant 23. Cette prolifération des points de traite a entraîné du même coup un accroissement des transactions commerciales qui s'y déroulaient, et partant, un transfert d'une partie de l'activité économique de la ville vers l'intérieur du cercle.

D'autre part, le forage de puits, de plus en plus nombreux dans la zone sylvo-pastorale appelée jadis « désert du Ferlo », a contribué à dévier les routes du bétail.

Les troupeaux en provenance de la Mauritanie n'étaient plus obligés de transiter par Louga, dans leur marche vers les gros centres de consommation des villes situées plus au sud. Ils trouvaient sur leur route, presque tous les 30 km, des points d'eau constituant en même temps des gîtes d'étapes où l'on s'arrêtait une journée ou quelques heures pour poursuivre le chemin vers Thiès-Dakar, etc. Ainsi, la route directe se substitua à l'escale de Louga. La création de puits-forages par l'administration avait pour but de permettre au bétail de franchir plus facilement « le désert du Ferlo », qui constituait une barrière redoutable, et aussi d'alimenter en eau certains centres importants de l'intérieur du pays.

Entre 1951 et 1964, une trentaine de puits et forages furent foncés dans la zone sylvo-pastorale.

Deux autres facteurs ont joué dans la déviation des routes du bétail : d'une part, le déplacement de l'aire de forte production arachidière vers le sud-est, vers Diourbel, Kaolack, Tambacounda, permettant à une population paysanne plus prospère de consommer plus de viande pendant les mois de traite, d'autre part, l'accroissement démographique exceptionnel de Dakar qui, entre 1940 et 1968, est passée d'une centaine de milliers d'habitants à quelque 500.000 habitants. Cet accroissement s'est accompagné d'une demande très forte en viande de boucherie (46.000 bovins abattus annuellement à Dakar), et, d'une augmentation des prix du bétail par rapport aux prix pratiqués dans l'intérieur du pays.

Le déclin du Marbat de Louga a eu pour cause directe la perte de la fonction transit du bétail, et de la fonction commerciale qui existait du fait des transactions importantes qui s'y déroulaient.

2 - Déclin de la fonction de transit

Deux centres acquièrent par la suite un rôle primordial dans l'activité de transit du bétail en provenance de la Mauritanie et qui se dirige vers les centres de consommation de Dakar, Kaolack, Bathurst, etc. ; ce sont : Dahra et M'Backé-Diourbel situés au sud-est de Louga.

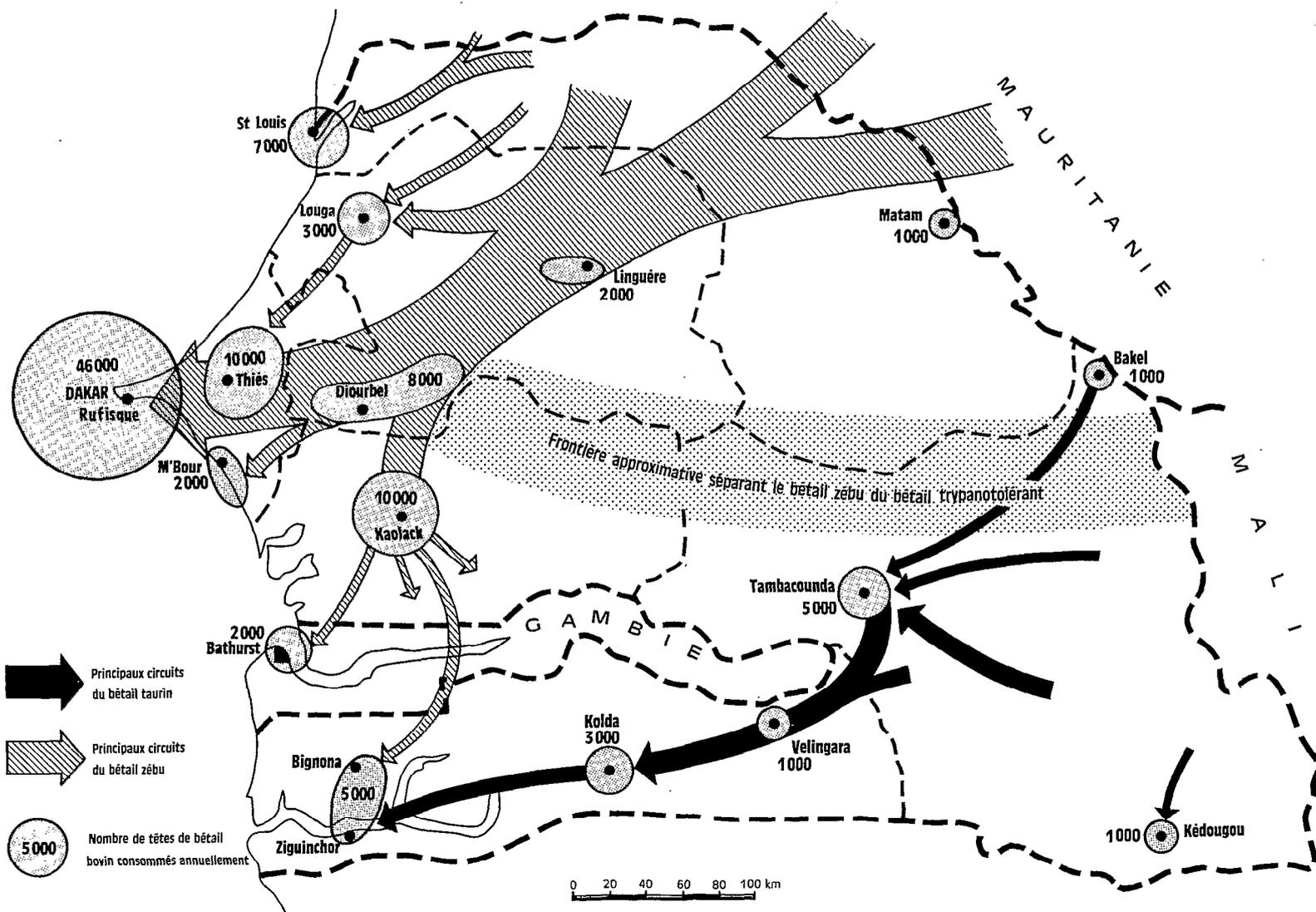
Tous les animaux venant de la rive orientale du Lac de Guiers, de la rive gauche du fleuve Sénégal, (entre Dagana et Thilogne), de Boghé et Kaédi, et conduits par des Maures, suivent désormais le parcours : Linguère - Dahra, Darou-Mousty, Baba-Garage, Touba-Toul, Thiès-Dakar. Les bovins mauritaniens entrant au Sénégal par Dagana, Podor, Boghé et Kaédi représentent à peu près les 84 % des bovins mauritaniens entrés au Sénégal.

Par contre, M'Backé recueille tous les animaux en provenance de l'est, de la rive gauche du fleuve Sénégal entre Matam et Bakel et de la zone sylvo-pastorale. X

Ces animaux suivent la route du Ferlo en passant par Ranérou, Yonoféré, Diaguéli. Les bovins mauritaniens entrant au Sénégal par ces parcours représentent les 28 % des bovins de provenance mauritanienne.

Le Marbat de Louga a vu sa fonction de redistribution du bétail devenir de moins en moins importante du fait de la déviation des routes du bétail par M'Backé, Dahra, Diourbel. Entre 1961 et 1965, le nombre de têtes en transit vers Dakar, et enregistrées au Marbat est tombé de 8.572 à 5.401. Cette baisse qui a été de 3.171 têtes soit de 63 %, n'atteste pas seulement une diminution de l'importance de la fonction de transit du Marbat, mais un déclin même des activités de ce marché.

PRINCIPAUX AXES DE COMMERCIALISATION ET ZONES DE CONSOMMATION DU BETAIL BOVIN AU SENEGAL



3 - Baisse de la fonction commerciale du Marbat

La déviation des chemins du bétail a provoqué non seulement le déclin de la fonction de redistribution du bétail dans les centres urbains, mais encore, une baisse de la fonction commerciale du Marbat. L'importance des transactions commerciales a nettement diminué, car le Marbat est devenu un marché à bétail fréquenté désormais presque uniquement par les habitants de la ville. Peu de Mauritanien y viennent pour vendre leur bétail, préférant emprunter d'autres routes pour se rendre à Dakar où la demande en viande est devenue très forte, et les prix plus élevés. Sur la totalité des bovins annuellement abattus au Sénégal, Dakar consomme le tiers (46.000 têtes). Le nombre d'animaux abattus au Marbat entre 1961 et 1965 est de 36.500 têtes.

Si l'on compare les transactions commerciales qui se déroulaient au Marbat à l'époque où sa prospérité était grande, et les opérations actuellement réalisées, l'on constate que sa fonction commerciale a considérablement baissé.

En 1927, année de prospérité exceptionnelle du Marbat, 200.000 têtes de bovins, ovins et caprins, avaient été vendues sur place.

En 1942, le bétail vendu sur place s'élevait à 35.288 têtes, alors qu'en 1965, sur un nombre total de 21.391 têtes de bovins et petits ruminants entrés, 7.591 sont ressortis : 13.800 têtes seulement (représentant 35 %), sont restées pour la consommation, sous forme de viande de boucherie ou pour la vente. Une bonne partie du bétail entré au Marbat en ressort, pour être acheminée vers d'autres villes. Ce fait nouveau réduit l'ampleur des opérations commerciales qui s'y déroulent et partant, son importance économique.

B) Nouvelle organisation régionale, et nouvelle hiérarchie urbaine

La région économique de Louga était caractérisée par une organisation fonctionnelle de l'espace structuré et hiérarchisé par l'existence d'une capitale dynamique autour de laquelle gravite une série de centres ruraux (points de traites situés sur la voie ferrée), ayant des fonctions de collectage de la production rurale commercialisée et de redistribution des produits alimentaires et manufacturés. Au-dessous de cette catégorie d'agglomérations, l'espace rural se répartissait entre des villages-centres (situés loin de la voie ferrée), remplissant des fonctions de collectage de la production commercialisée et de redistribution de certains produits, et une pléthore de villages élémentaires n'ayant aucune fonction bien définie, mais, dépendant d'autres villages. La ville étant le siège des commerçants grossistes ou demi-grossistes, d'une huilerie distributrice d'emplois, d'équipements collectifs publics dispensateurs de « services » pour l'arrière pays, et jouant le rôle de carrefour de la circulation ferroviaire et routière, organisait toute la région qui dépendait d'elle.

L'année 1960 marque le début de la désorganisation régionale, du fait du retrait des grandes maisons de commerce et de la socialisation du commerce rural qui s'en suivit.

L'aire d'influence du commerce urbain se rétrécit et dépasse à peine les limites de la ville : les commerçants de la ville continuent de se ravitailler à Dakar, mais écoulent dans la ville même la plus grande partie de leurs marchandises. Les villages du cercle sont désormais ravitaillés par les marchés hebdomadaires non communaux qui se substituent de plus en plus aux maisons de commerce de la ville dans leur activité de distribution.

La ville n'assure plus tout à fait la fonction de collectage de la production régionale commercialisée. Des coopératives ont été créées dans la région, dans le but d'assurer le collectage de la production commercialisée (l'arachide essentiellement). Celle-ci est évacuée par la suite, soit par voie ferrée des seccos de groupage à Dakar, soit directement par route.

Mais, les villages sièges de coopératives n'ont pas la même importance que les anciens points de traite.

En effet, la création d'un point de traite était assujettie à certaines conditions, notamment à l'existence d'un équipement hydraulique pouvant alimenter une agglomération de 2.000 habitants et la possibilité d'une commercialisation minimum annuelle de 500 t d'arachides ; mais surtout, le classement d'un village comme point de traite en faisait un centre urbain, avec obligation de lotissement officiel et de réalisation par les particuliers qui y sont installés, de certaines constructions en dur.

D'autre part, le point de traite connaissait une certaine activité commerciale de redistribution des denrées alimentaires, produits divers par les boutiques des traitants.

Par contre, les villages sièges de coopératives ne connaissent pas toujours un développement important, et ne sont assujettis ni à un lotissement obligatoire, ni à la réalisation de constructions en dur. Contrairement au point de traite, la coopérative d'un village n'entraînait pas toujours le développement de celui-ci. Il existe une pléthore de coopératives dans la région (55 à Louga, 62 à Kébémér) ; certaines d'entre elles commercialisent moins de 200 t. De plus, les coopératives n'assurent pas toujours des fonctions de distribution de produits alimentaires ou manufacturés. Cette fonction est assurée, avec plus ou moins de bonheur, par les magasins de la SONADIS (1), situés le plus souvent dans les gros bourgs. Dans certains villages sièges de coopératives de commercialisation, il n'existe pas de boutiques. De sorte qu'il n'y a plus, dans la hiérarchie commerciale, correspondance entre fonction de commercialisation et fonction de distribution, comme c'était le cas dans l'ancienne organisation régionale.

L'importance des points de traite dans une zone était telle qu'elle entraînait une polarisation spontanée, du fait des fonctions de collectage et de redistribution assurées en même temps alors que les villages sièges de coopératives ne polarisent que les villages dont les habitants évacuent leur production à cette coopérative.

Il en résulte que les villages-sièges de coopératives n'ayant pas toujours la dualité des fonctions de collectage et de redistribution, ne jouent pas le même rôle que jouait le point de traite dans l'organisation de l'espace.

Ainsi, les réseaux de relations fonctionnelles qui s'étaient tissées entre Louga et sa « région », se sont effrités petit à petit.

Dans le domaine des relations de « services », la ville a perdu de l'importance.

De plus en plus, il se produit une sorte de polarisation départementale calquée sur le découpage administratif : l'équipement des chefs-lieux des départements ruraux en écoles, dispensaires, etc., devient de plus en plus important et, les ruraux se passent souvent de venir en ville pour utiliser les « services » qu'elle offre.

L'administration a joué un rôle important dans la création d'effets de polarisation départementale et locale. Dès 1960, une réforme régionale découpant le territoire en régions administratives comprenant des cercles, (remplacés par la suite par des départements et des arrondissements), fut adoptée.

La région de Louga fut divisée en trois départements ayant comme chefs-lieux respectifs Louga, Kébémér et Linguère. Chaque chef-lieu a tendance, de plus en plus, à jouer un rôle de « centre de services » vis-à-vis de son département, ce qui entraîne une certaine autonomie du point de vue des services offerts au sein du département.

Le chef-lieu du département est le siège d'un certain nombre d'équipements administratifs : circonscription médicale, maternité, centre de santé, école complète de 12 classes, et d'autres types d'équipements nouveaux : centre d'animation rurale, centre d'expansion rurale, etc. La ville de Louga possède quant à elle un hôpital, deux dispensaires, une léproserie, un service d'hygiène, et un centre de protection maternelle et infantile.

(1) Société Nationale de distribution.

Dans le domaine de l'enseignement, il existe plusieurs écoles primaires fréquentées essentiellement par des élèves habitant la ville, et une école secondaire d'agriculture, dont les élèves viennent d'autres régions du Sénégal. De plus en plus, l'influence de la ville sur sa région, dans le domaine de l'organisation des relations de services, devient plus faible et se concentre principalement sur son département.

Parallèlement à la transformation des rapports ville-campagne, une nouvelle hiérarchie urbaine calquée sur les villages-sièges de marchés non communaux et de coopératives naît de la chute des anciens points de traite.

Alors qu'avant 1960, l'influence de la ville de Louga s'exerçait sur Kébémér, Linguère et leur arrière-pays, maintenant, elle ne dépasse plus les limites du département.

La ville continue de jouer un rôle de chef-lieu administratif, pour son département uniquement.

Au-dessous de la ville, les centres ruraux les plus importants sont le siège à la fois de marchés hebdomadaires non commerciaux et de coopératives : N'Diagne, Thiamène, Sakal, Keur Momar Sarr, N'Guer Malal, Gouye M'Beut et Coki. Ces centres assurent désormais les mêmes fonctions de collectage et de redistribution, jadis exercées par les anciens points de traite. Ils jouent le rôle de bourgs ruraux.

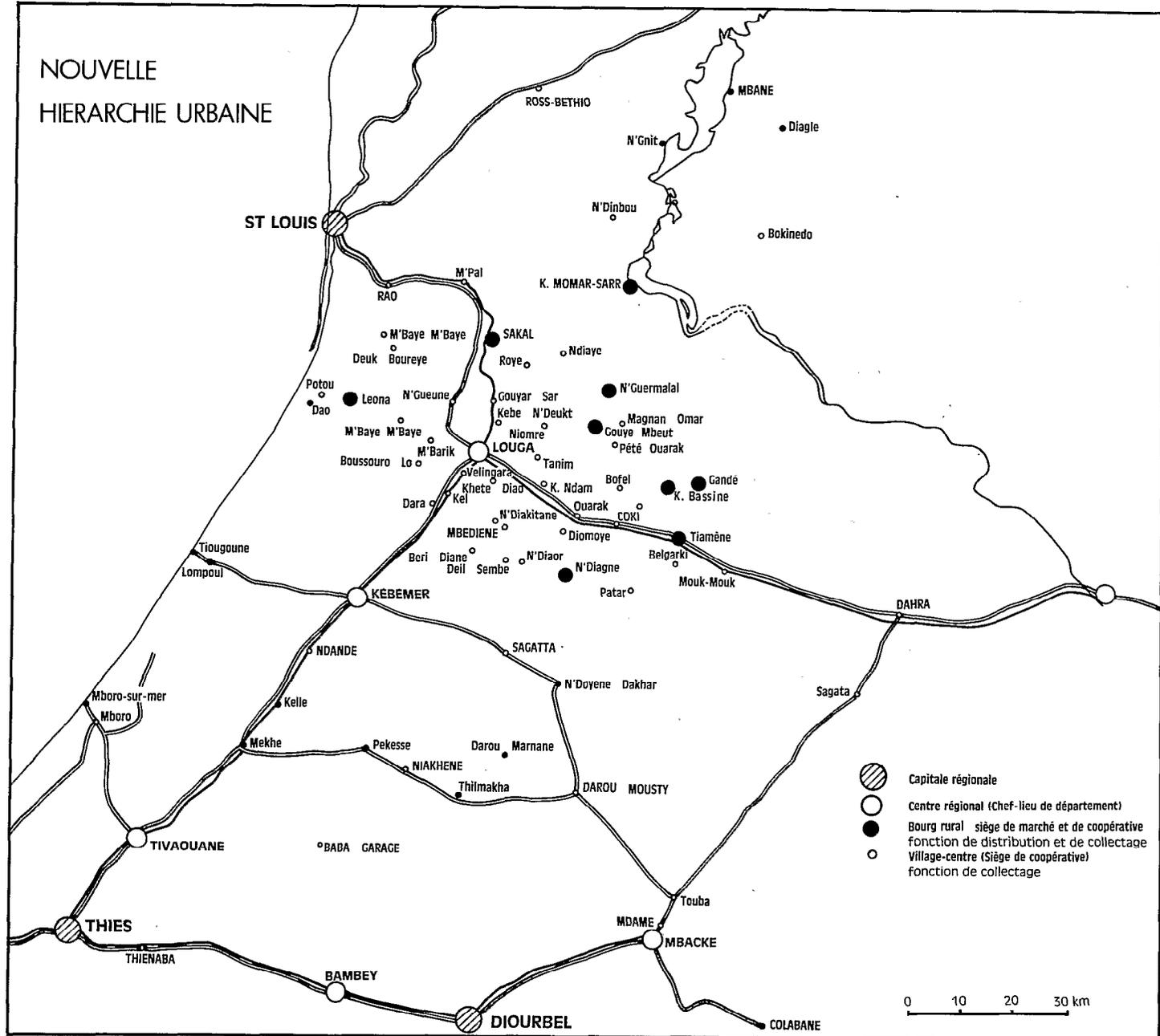
Au-dessous de ces agglomérations, viennent les villages-centres qui sont sièges de coopératives, mais pas de marché et donc, n'assurent pas de fonctions de distribution.

Ensuite, viennent une pléthore de villages élémentaires sans fonctions précises.

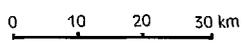
Mais, cette hiérarchie urbaine n'a plus aucun caractère fonctionnel : il n'y a plus, dans la plupart des cas, correspondance entre fonction de collectage et fonctions de redistribution. Les bourgs ruraux sièges de marchés, polarisent des villages sur le plan des échanges commerciaux, mais ne dispensent pas de services, n'assurent pas toujours le collectage de la production commercialisée, et ne redistribuent pas les marchandises de la ville.

De même, la ville ayant perdu la plupart de ses fonctions, n'étend plus son influence sur sa région, et ne l'organise plus tout à fait.

NOUVELLE
HIERARCHIE URBAINE



- ◌ Capitale régionale
- Centre régional (Chef-lieu de département)
- Bourg rural siège de marché et de coopérative
- fonction de distribution et de collecte
- Village-centre (Siège de coopérative)
- fonction de collecte



MIGRATIONS VERS LES VILLES ET POLARISATION REGIONALE L'EXEMPLE DU CAMEROUN

Y. MARGUERAT

La polarisation régionale qu'engendrent les services urbains est maintenant une chose bien connue, même si les études complètes de réseaux sont encore peu nombreuses. Mais nous ne connaissons guère d'études d'ensemble des effets de drainage démographique des villes à l'échelle d'un pays entier. C'est pourquoi il peut être intéressant d'extraire d'une étude que nous venons de terminer sur les « aspects numériques des migrations vers les villes du Cameroun » (sous presse) quelques données décrivant la polarisation de l'espace par les flux d'exode rural.

Pour cela, nous avons analysé les fiches du recensement de 1967-1969 dans les trente-six préfectures de l'époque, considérées — pour diverses raisons — comme le niveau de base de l'armature urbaine. L'emploi de plusieurs méthodes de dénombrement différentes nous ont amenés à faire subir à nos données un traitement systématique aboutissant à nous livrer une masse homogène de 950.000 « Unités Conventionnelles de Migration » (1), correspondant — mutatis mutandis — aux 950.000 citoyens du Cameroun, dont nous connaissons donc, ville par ville, *l'arrondissement de naissance*. Rappelons qu'il y a deux ou trois décennies, les villes d'Afrique Noire n'étaient que bien peu de choses. On considérera donc que la *quasi-totalité des citoyens adultes sont nés dans les campagnes*, leur présence dans les villes relevant entièrement des phénomènes d'exode rural.

Une première synthèse permet de ramener ces citoyens à leur arrondissement d'origine et d'en comparer le nombre avec le chiffre de la population rurale restée sur place (carte n° 1). On voit immédiatement se dégager de très forts contrastes régionaux, et même locaux, qui fournissent un instrument efficace d'analyse de l'espace : *l'importance de l'exode rural*. Les arrondissements les plus profondément marqués par celui-ci (de 400 à 2.000 u.c.m. présentes dans les villes pour 1.000 ruraux restés sur place) sont tous groupés dans le « quadrilatère côtier » Victoria-Bamenda-Yaoundé-Kribi. Au-delà, seuls les environs des grandes villes sont marqués par des phénomènes migratoires importants : les arrondissements purement ruraux ne connaissent que des mouvements de faible ampleur numérique, et aussi de courte portée, tandis que les arrondissements contenant ces villes perdent des flux d'émigrants considérables, qui se dispersent largement dans tous les centres urbains attractifs : la présence dans les campagnes d'un noyau urbain semble donc être un catalyseur fondamental (mais bien sûr non pas unique) des exodes ruraux potentiels.

(1) Il s'agit d'une généralisation à l'ensemble de la population urbaine des proportions calculées sur la seule *population économiquement active*, en considérant que les femmes ne font que suivre leur époux, et que les enfants, même nés sur place, sont « originaires » de la même région que leurs parents.

Il y a là un très vaste champ d'analyses possibles, mais nous limitons ici notre ambition à celles qui permettent une mesure de la polarisation de l'espace par ces échanges humains. Chaque ville donc organise autour d'elle un « bassin de drainage démographique » d'étendue et d'efficacité variables. Le schéma classique veut que ce pouvoir d'attraction se dégrade en auréoles concentriques — en fonction du carré de la distance, précise même, sans trop expliquer pourquoi, la très théorique loi de Reilly. Si cette disposition approximativement régulière, avec un noyau central fortement dominé et un effilochage de l'attraction urbaine sur sa périphérie, se retrouve assez bien avec Yaoundé (carte n° 3), bel exemple de « centralité », les exemples inversent abondent, comme les dissymétries de l'aire d'influence démographique de Douala (carte n° 2), ou, bien plus nettement encore, dans le cas de Nkongsamba, troisième ville du pays, dont les deux-tiers des habitants proviennent des départements de la Mifi et du Ndé, distants pourtant de plus de cent kilomètres, alors que le département du Mungo lui-même ne fournit pas 10 % de la population de son chef-lieu et celui du Nkam, mitoyen, à peine 1,5 %.

Ainsi les zones d'attraction des divers centres urbains sont-elles très différentes en étendue et en puissance. Leur répartition spatiale et les hiérarchies que l'on peut en déduire peuvent donc nous fournir un élément déterminant de l'analyse spatiale du pays.

*
* *

Les migrants d'un arrondissement donné, quel que soit leur nombre, sont attirés en priorité par l'une ou l'autre de nos villes, dont la prépondérance peut être écrasante ou relative. L'étude de ces *champs d'attraction prioritaires* des préfectures donne donc la classification suivante :

1) *Douala* et *Yaoundé* attirent à elles des hommes venant — même en petit nombre — de presque tous les arrondissements du pays et dominent vigoureusement de larges fractions du territoire camerounais. Leurs aires d'influence ont cependant une assiette différente : *Douala* (carte 2) règne sur toute la côte de l'ex-Cameroun Oriental et sur la Province Ouest, en débordant largement sur Ndikiniméki, Bafia et Banyo ; les sources essentielles de son ravitaillement humain sont le pays Bamiléké (40 % de la population de la ville) et le pays Bassa-Yabassi (20 %), loin devant les autochtones du Wouri (19 %) et les immigrants Bafia-Yambassa, Bamoun et Béti (5 % chacun) ; son influence sur l'Est, le Nord et les Provinces anglophones reste (en 1967-1969) faible, bien que non négligeable. *Yaoundé* (carte n° 3), jouissant d'une position bien plus centrale, porte beaucoup plus loin son attirance : tout le Centre, l'Est et la moitié méridionale du Nord lui adressent leurs migrants en première, seconde ou troisième priorité. C'est cependant son environnement Béti (Méfou, Lékié, Nyong-et-Soo) qui fournit le plus gros contingent (40 % de la ville), suivi de 20 % de Bamiléké, de 8 % de Bassa (malgré pour les uns et les autres la prépondérance de l'attraction de Douala, mais ce sont là les plus actifs foyers d'émigration) (1) ; 7 % de Bafia-Yambassa, 5 % de « nordistes », 3 % de Boulou, 3 % de gens de l'Est...

Cette très grande diversité des origines de la population urbaine permet donc de les cataloguer toutes deux, quelles que soient leurs différences, comme « *métropoles nationales* ».

2) Dans les parties du pays relativement épargnées par les attractions des deux métropoles nationales, s'étendent assez largement les influences de deux « *métropoles régionales* » (carte 4) : Garoua est un cas assez simple : son influence est forte sur l'espace qui l'environne, limitée au sud par celle de Ngaoundéré, au nord par celle de Maroua, mais elle s'étend largement sur le Tchad occidental (qui lui fournit 19 % de sa population). Un fort pourcentage de « sudistes » (20 %, provenant de toutes les régions du Sud) rappelle que Garoua est la capitale administrative et économique du Nord et le point de passage obligé des échanges Nord-Sud.

(1) On remarque donc une certaine désharmonie entre les zones où l'attraction de la ville est plus puissante que celle des centres concurrents, et les zones qui fournissent les plus gros effectifs de migrants (comme le pays Bamiléké pour Yaoundé). Dans notre hiérarchie des zones d'influence, l'étendue et la diversité de celles-ci ont une importance plus grande que le nombre des migrants.

La conurbation complexe formée par *Victoria*, capitale économique, *Buëa*, capitale politique et *Tiko*, chef-lieu commercial des plantations, exerce sur le Cameroun anglophone une attraction comparable, mais concurrencée d'assez près par les villes de Kumba et de Bamenda. La région du Fako, avec ses gigantesques plantations industrielles (non prises en compte ici) draine ainsi un large courant d'exode issu des hauts plateaux de la Province du Nord-Ouest, réservoir démographique de l'ex-Etat fédéré. La présence dans la conurbation d'à peine 10 % de francophones (contre près de 20 % de Nigériens) marque, comme nous l'avions déjà mentionné, combien en ces années 1967-69, les deux Cameroun faisaient encore chambre à part quant aux migrations (et à bien d'autres aspects encore).

3) Ensuite, on saute un cran : on rencontre encore des attractions puissantes, et parfois à assez longue portée, mais l'espace réellement concerné est beaucoup plus localisé, la provenance des immigrants beaucoup moins diversifiée. Ce ne sont plus que des *pôles régionaux* : ainsi *Ngaoundéré*, maîtresse de l'Adamaoua (sauf Banyo et Tibati, qui lui échappent au profit de Douala et de Yaoundé) et de tout le pays Baya : arrondissements de Meïganga et de Bétaré-Oya, angle nord-ouest de la R.C.A. (8 % de Centrafricains dans la ville, contre 63 % d'originaires du département de l'Adamaoua). *Nkongsamba*, bien qu'extérieure au pays Bamiléké, en est la véritable capitale : il la peuple à 90 % ; mais l'attraction de *Kkongsamba* n'y vient qu'après celle de Douala : elle n'est dominante que dans le nord du Mungo (alors qu'elle est pratiquement nulle dans le sud du département, essentiellement tourné vers la métropole portuaire). De même *Kumba*, la plus peuplée des villes du Cameroun Occidental, voit son influence (pourtant forte) sur la Province du Nord-Ouest masquée par celle de la conurbation du Fako (mais le premier groupe de ses habitants est celui des Nigériens : 30 %). *Bamenda*, par contre ressemble davantage à *Ngaoundéré* : son influence s'exerce sur une assez petite zone, mais elle y est dominante. Elle est l'indiscutable capitale des pays de la « Ring Road ».

4) De même, trois villes exercent une attraction importante sur une région entière, mais ce rayonnement est masqué par celui, plus fort, des métropoles nationales, d'où l'appellation proposée de « *pôles régionaux secondaires* » : *Bafoussam* domine (derrière Douala) le pays Bamiléké central ; *Edéa* (de même) draine le pays Bassa, (départements de la Sanaga Maritime et de Nyong-et-Kellé, bien que ce dernier soit tout proche de Yaoundé, dont il dépend administrativement, mais la limite ethnique entre Bassa et Béti correspond à une très nette frontière dans les comportements migratoires et autres) ; *Mbalmayo*, bien que peuplée d'un tiers de Bamiléké, attire à elle (après l'influence de Yaoundé) les pays du Nyong supérieur (de Ngomedzap à Abong Mbang), selon un vieil axe de circulation tombé en désuétude — mais ce n'est pas la seule fois où nous avons noté que d'anciens avatars historiques (comme les déplacements de chefs-lieux à l'époque coloniale) laissaient toujours des traces, même discrètes, dans la réparation actuelle du peuplement.

5) Nouveau changement d'échelle avec une série de villes dont l'attraction, souvent vigoureuse, s'exerce sur un espace très limité (un département ou même moins), que l'on peut donc appeler « *pôles locaux* ». Ainsi *Maroua*, qui domine le Diamaré — sauf sa partie méridionale, passée dans l'orbite de Garoua — et la plaine de Mora, *Batouri*, ancienne capitale de l'Est, drainant sur elle-même la Kadéï, *Ebolowa*, autre ville naguère plus importante, qui exerce son influence sur le Ntem — moins Ngoulemakong ; deux cas assez particuliers : *Wum* et *Foumban* entretiennent avec l'espace rural environnant des rapports traditionnellement très intimes (*Wum* est née de la fédération de plusieurs villages Aghem, *Foumban* était la capitale d'un royaume très vigoureusement centralisé), et elles en ont gardé une composition ethnique très homogène : 82 % d'Aghem à *Wum*, 97 % de Bamoun à *Foumban*, ces grosses bourgades encore largement rurales n'ayant guère d'activités susceptibles d'attirer les « étrangers ».

6) On peut de même qualifier de « *pôles locaux secondaires* » les préfectures qui se trouvent dans la mouvance des grandes cités (dont l'influence l'emporte même dans leur propre arrondissement) mais exerce une attraction certaine — et souvent déterminante — sur les parties rurales de leur département. Ainsi *Kribi*, *Yabassi*, *Dschang*, *Bafang*, qui toutes se situent dans des régions où l'exode vers les villes est important, même dans les zones purement rurales.

7) Les autres préfectures n'ont qu'une influence minime, ne dépassant pas leur propre

arrondissement, ce ne sont que des « *Centres locaux* », qualificatif que l'on ne peut même pas accorder à Abong Mbang : sur ses 3.000 habitants (c'est la plus petite des préfectures), il n'y a que 4 % d'autochtones et 7 % d'originaires du reste du département ; rarement « greffe » urbaine aura aussi mal pris !

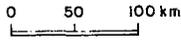
8) Mais il faut faire un sort particulier à *Fort-Foureau*, *Yagoua* et *Yokadouma*, petites préfectures mal équipées et sans dynamisme, mais qui exercent sur leur département une attraction sans concurrence grâce à leur position d'isolats, très mal reliés au reste du pays, d'où cette situation originale de « *centres locaux isolés* » où la marginalité devient un facteur de — relative — cohérence spatiale.

Ainsi voit-on « métropoles » et « pôles » quadriller le pays et le structurer en quatre grands ensembles : le bassin humain de Douala, étroit mais très fortement dominé par l'attraction du grand port ; le Centre et l'Est soumis au rayonnement moins intense de Yaoundé ; le Nord, imparfaitement polarisé par Garoua ; l'ex-Cameroun Occidental enfin, morcelé entre ses trois principaux centres d'attraction : Bamenda, Kumba et la conurbation du Fako...

*
* *

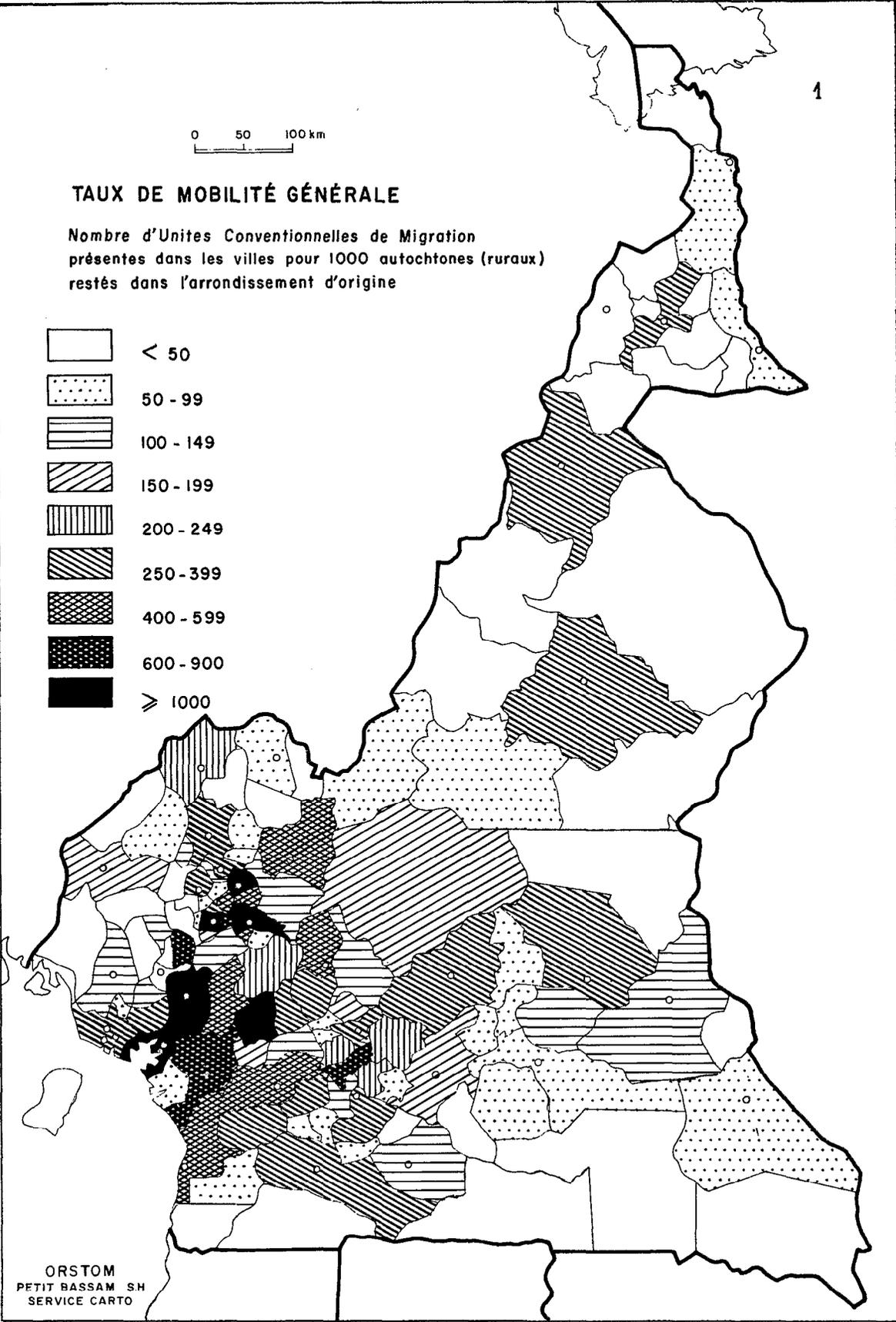
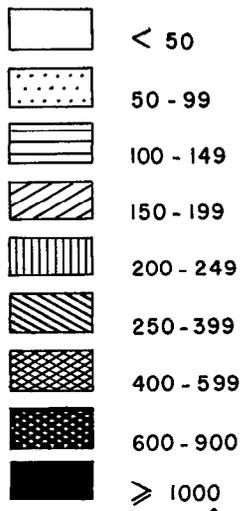
On remarquera que cette hiérarchie des villes et de leurs zones polarisées coïncide très largement avec celle que l'on peut établir (nous nous y employons) selon les diverses fonctions urbaines : Douala, capitale économique drainant les productions agricoles et industrielles de l'espace desservi par les routes goudronnées qui en divergent vers l'est et le nord ; Yaoundé, capitale administrative pour tout le pays, dont elle est un carrefour essentiel, et centre urbain de l'actif foyer humain qui se presse entre le Nyong et la Sanaga ; l'ensemble Victoria-Buéa-Tiko, cœur économique et politique d'une riche région de plantations qui attirent la main-d'œuvre des hauts plateaux très peuplés du Nord-Ouest ; Garoua, dynamique capitale d'un Nord encore stagnant, à qui l'immense distance qui le sépare du Sud assure une large autonomie dans tous les domaines...

Mais cette coïncidence, qui paraît a priori assez naturelle, ne l'est pas. L'étude du cas de la Côte-d'Ivoire nous fait voir un jeu de villes qui exercent sur les régions avoisinantes toutes sortes de polarisation par leurs fonctions de domination administrative, de drainage économique et de centre de services, mais qui n'en attirent pas les populations — les villes ivoiriennes, sont peuplées d'« étrangers » (nordistes — en particulier Malinké du Nord-Ouest, mais aussi Maliens, Voltaïques,..) ainsi Bouaké, malgré sa croissance rapide (115.000 habitants aujourd'hui, contre 50.000 en 1958) abrite-t-elle toujours moins d'un quart de Baoulé (24 % contre 23 % en 1958) ! Il est vrai que l'attraction énorme d'Abidjan fausse probablement tout : il n'y a en Côte-d'Ivoire qu'une « métropole nationale » et — sur le plan migratoire — pas de métropoles régionales, peut-être même pas de pôles régionaux... Nous espérons qu'un recensement démographique prévu pour l'an prochain nous fournira la documentation nécessaire à l'élucidation de ce problème. Mais la question théorique de la disharmonie entre polarisation fonctionnelle et polarisation migratoire reste une énigme que nous essaierons d'élucider par nos travaux à venir, et pour lesquels une analyse comparative du Cameroun et de la Côte-d'Ivoire fournira d'intéressantes données.

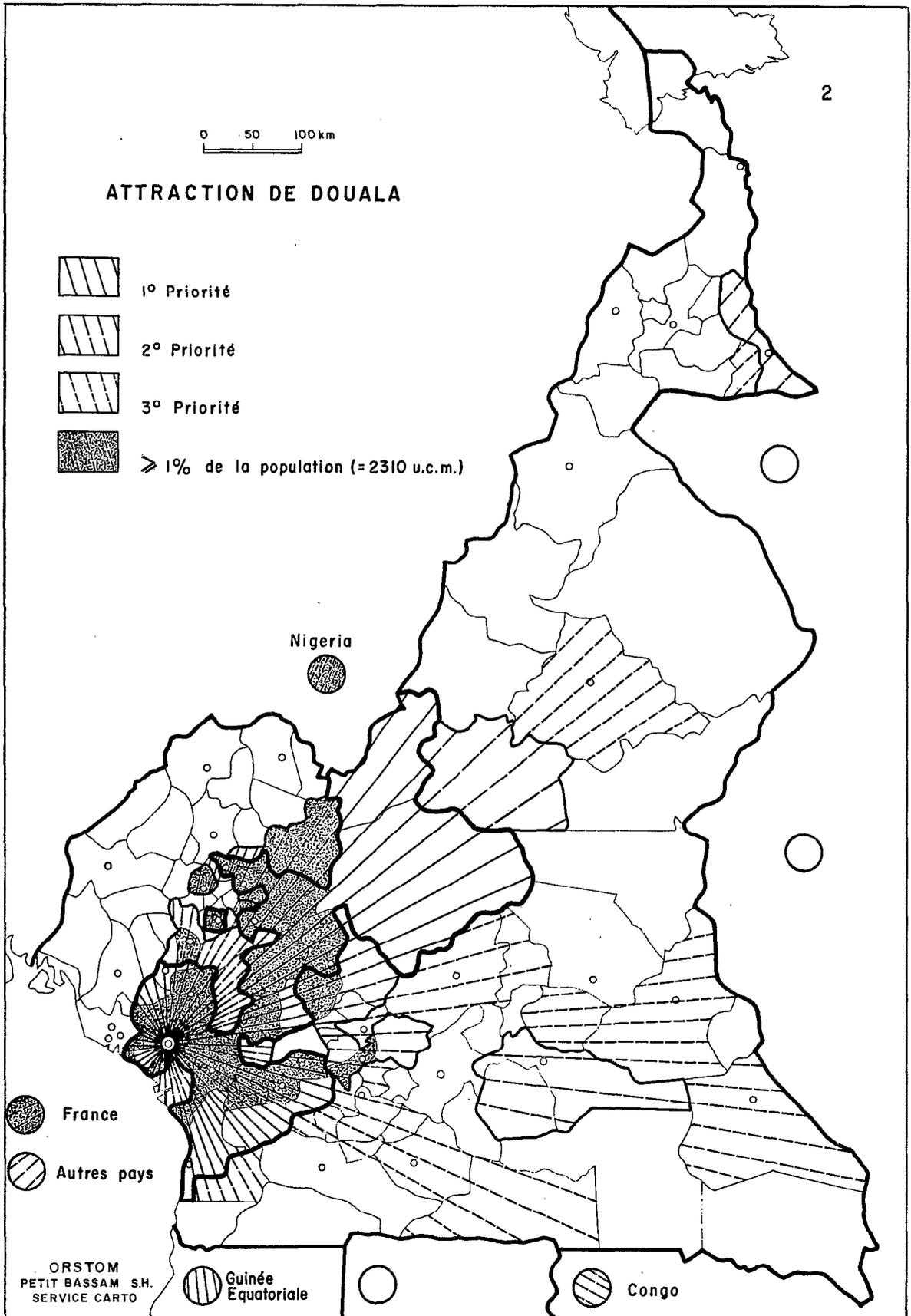


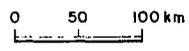
TAUX DE MOBILITÉ GÉNÉRALE

Nombre d'Unités Conventionnelles de Migration
présentes dans les villes pour 1000 autochtones (ruraux)
restés dans l'arrondissement d'origine



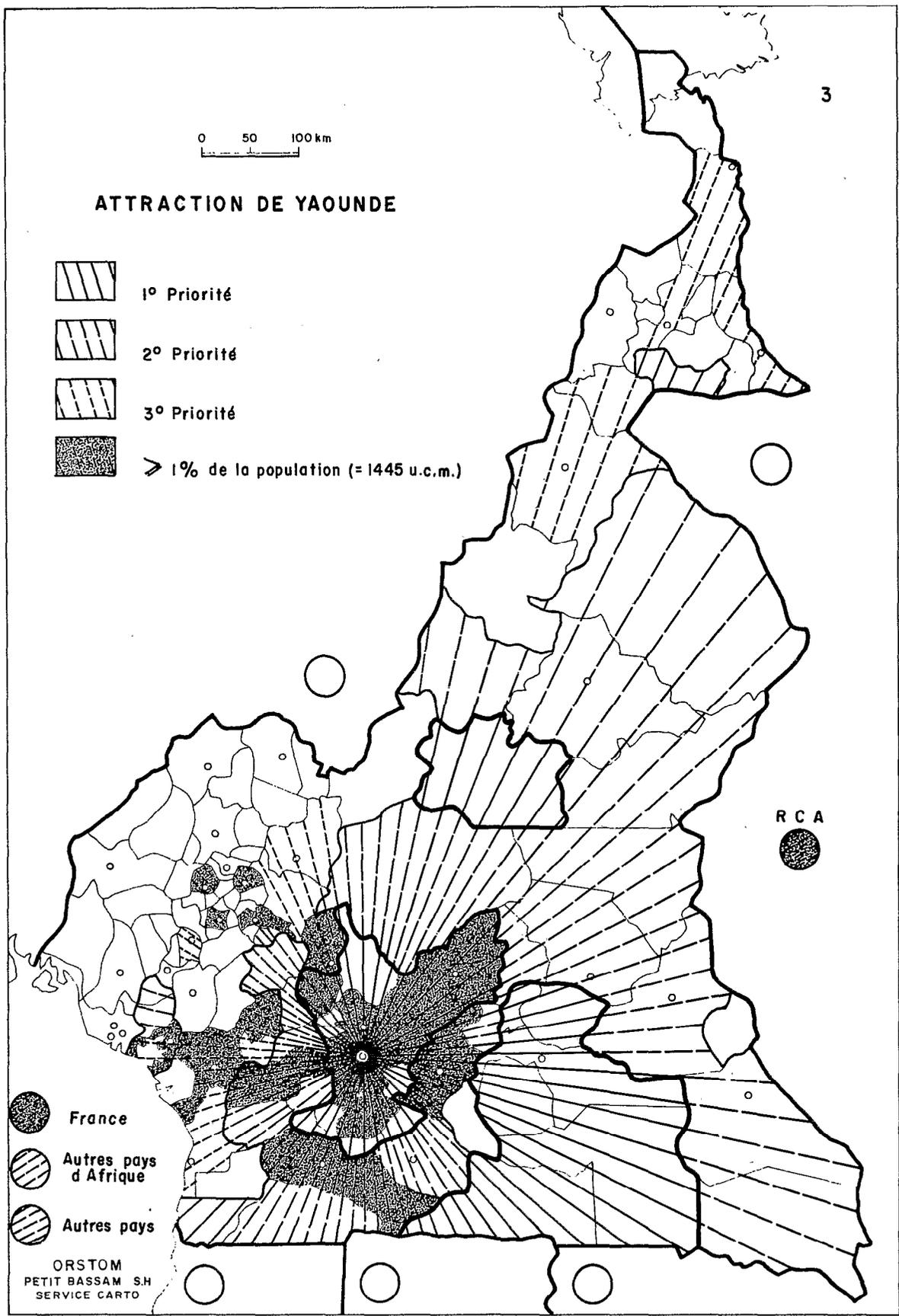
ORSTOM
PETIT BASSAM SH
SERVICE CARTO





ATTRACTION DE YAOUNDE

-  1° Priorité
-  2° Priorité
-  3° Priorité
-  > 1% de la population (= 1445 u.c.m.)

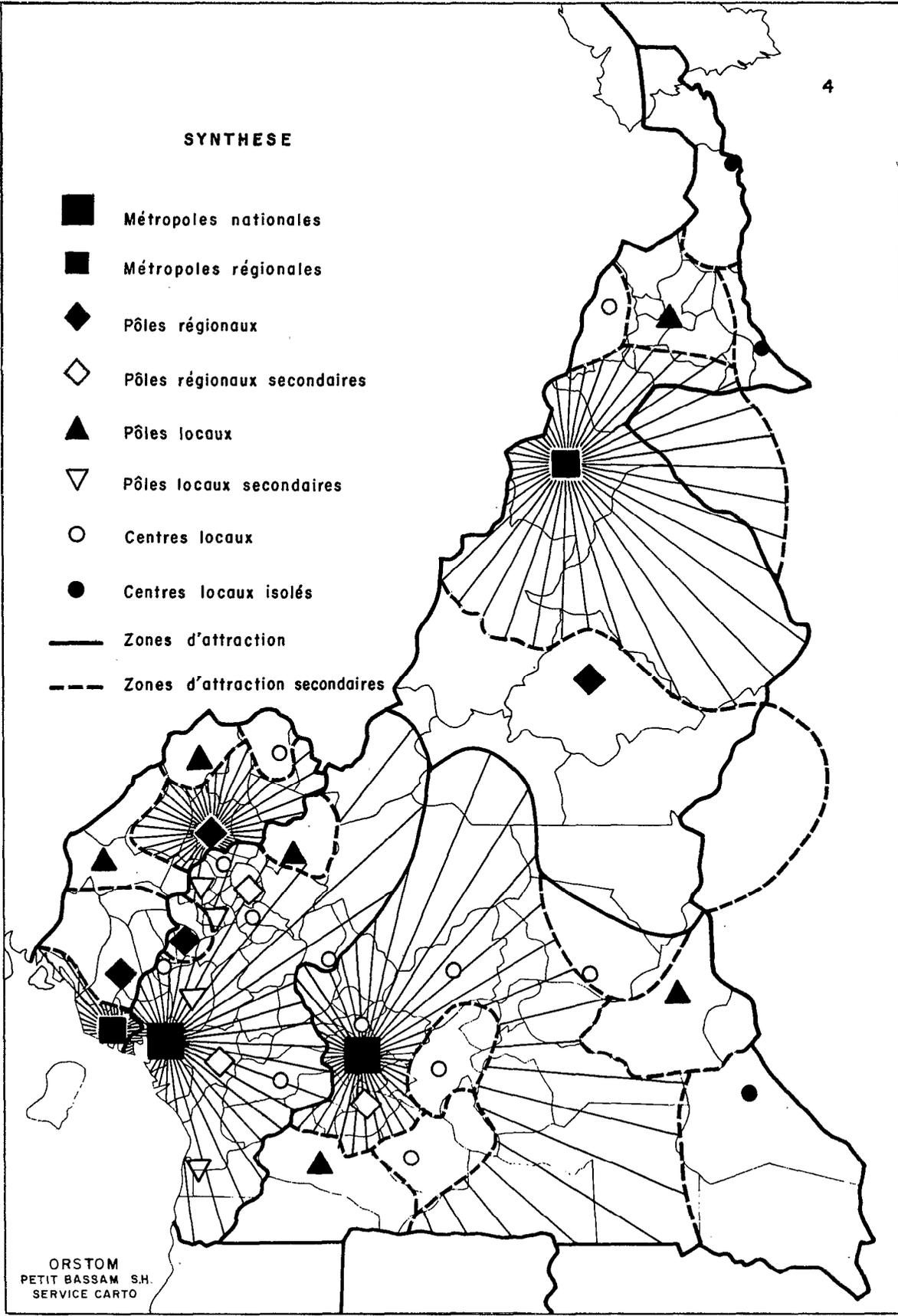


-  France
-  Autres pays d'Afrique
-  Autres pays

ORSTOM
 PETIT BASSAM S.H.
 SERVICE CARTO

SYNTHESE

- Métropoles nationales
- Métropoles régionales
- ◆ Pôles régionaux
- ◇ Pôles régionaux secondaires
- ▲ Pôles locaux
- ▽ Pôles locaux secondaires
- Centres locaux
- Centres locaux isolés
- Zones d'attraction
- - - Zones d'attraction secondaires



ORSTOM
PETIT BASSAM S.H.
SERVICE CARTO

DISCUSSION :

J.-C. PERRIN

J'aurais quelques observations à présenter :

1) Dans la "région" de M. JUILLARD, il est essentiellement question des commerces et services liés aux besoins des ménages ; les activités de production de biens sont absentes de sa définition de la région. Notre conception du phénomène économique régional intègre ces deux types d'activités. Si on ne prend pas en compte les activités de production de biens, on ne peut expliquer le développement régional en longue période.

La croissance urbaine est déclenchée et constamment entretenue par la croissance des activités de production. En outre, l'*agglomération sur un même espace* d'activités industrielles par exemple, et d'activités de commerce et de services (soit au niveau urbain, soit au niveau régional) a des effets économiques remarquables. Ce sont en premier lieu les *économies d'agglomération* amplifiées jusqu'à une certaine taille par les *économies d'échelle*. Il s'agit en second lieu et plus encore, de ce qu'on appelle d'une façon d'ailleurs fort maladroite, les *externalités*. Le rassemblement sur un même espace d'activités et de groupes socio-professionnels diversifiés et complémentaires, associé à une forme d'organisation sociale (telle que celle que permet le milieu urbain), favorisant la communication concrète, renforce la capacité créatrice des agents et du milieu qu'ils constituent : mise en œuvre de technologies, de spécialisations, de modes d'organisation, de modes de vie plus dynamiques. La rencontre et l'articulation sur un même espace du milieu industriel et du milieu urbain est à l'origine de mécanismes de croissance considérables.

2) On nous dit souvent que dans les pays en voie de développement, les grandes unités de production sont trop dépendantes de l'extérieur et on le déplore. Quel que soit le bien fondé de cette conception, il ne faut pas qu'une attitude trop négative nous masque certains aspects qui me paraissent importants :

a) Quelle que soit la localisation des centres de décision, l'importance et le dynamisme des activités exportatrices sont un atout considérable pour le déclenchement et l'entretien de la croissance, aussi longtemps que le marché interne national n'a pas décollé. Il appartient aux responsables des pays africains de faire de leur côté le nécessaire pour promouvoir et multiplier des entrepreneurs et des centres de décision autochtones. Il faudrait y regarder de plus près pour savoir dans quelle mesure l'existence ou le mode de gestion des entreprises étrangères favorise, bloque ou est indifférent à cette politique. C'est ce que nous comptons faire en Côte-d'Ivoire.

b) Le plus grand mérite de l'ouverture à l'extérieur, si elle s'accompagne d'une réelle communication entre les étrangers et les autochtones, est de mettre ces derniers au contact de technologies, de modes de pensée, d'attitudes, que les sociétés occidentales ont mis des siècles à inventer. Or ce sont là les facteurs les plus fondamentaux du développement. Ils sont quasi immatériels et appartiennent au domaine public. Dès lors, leur diffusion peut être universelle, à condition toutefois que ces contacts existent.

3) En ce qui concerne les grandes activités exportatrices, l'espace ivoirien est organisé par Abidjan. La région urbaine d'Abidjan est également bien structurée en termes de commerces et de services. Cet ensemble urbain – industriel relativement concentré a un potentiel économique tellement fort par rapport aux autres régions qu'il induit des flux migratoires. Le phénomène migratoire s'analyse ainsi comme un effet spatio-dynamique provoqué par un pôle de développement (la région urbaine-industrielle d'Abidjan), sur l'environnement. Les migrations de longue durée sont donc les conséquences du processus de régionalisation de la croissance. De même, les relations de flux qui s'établissent avec une périphérie proche sont des facteurs non négligeables du phénomène de régionalisation (cf. la communication d'A. Franqueville).

E. JUILLARD

Vous nous avez montré que ce que l'on voit actuellement en Côte-d'Ivoire est un processus de régionalisation en cours. Mais je ne suis pas sûr que l'espace d'un Plan de développement économique ou d'un déve-

loppement industriel d'un Etat soit à concevoir de la même façon que l'espace "milieu d'existence", lequel correspond beaucoup plus à des consommations qu'à des productions et se situe à une autre échelle.

M. ROCHEFORT

Je ne nie pas la formation de la région d'Abidjan, mais je ne crois pas que c'est une régionalisation. On a là un espace national où il y a des unités dépendantes ; par suite de l'exportation des produits de base, une partie de la valeur ajoutée reste dans la métropole qui a là un élément d'enrichissement. Cela provoque la formation d'une classe consommatrice riche, l'apparition de migrations et un marché de consommation qui suscite des industries et un processus de croissance de la métropole.

Mais cette croissance se fait parce que le reste de l'espace n'est pas régionalisé et n'est qu'une périphérie dont vit cette métropole. On a un espace où s'opposent une région métropolitaine et le reste, qui ne peut pas être métropolitain.

J.-C. PERRIN

Pour moi, du point de vue analytique, c'est bien un phénomène de régionalisation ; je ne prends pas parti pour décider s'il est bon ou mauvais pour l'ensemble de l'économie ivoirienne à long terme.

M. ROCHEFORT

Ce phénomène ne sera pas généralisé à l'espace ivoirien ; il n'en restera qu'un élément : la région métropolitaine.

J.-C. PERRIN

Dans les économies occidentales ou latino-américaines, on observe au début du processus de développement, des régions comparables à celles d'Abidjan. Mais l'essaimage et la reproduction sur le reste du territoire national d'un processus dynamique de nucléation régionale ne s'effectue pas partout de la même manière. Dans les pays africains le déséquilibre spatial est encore plus fort qu'il ne l'est en Amérique Latine. Ceci n'est-il pas en quelque sorte la conséquence du rattrapage qui s'impose à ces pays ? Le déséquilibre entre les technologies et les modes d'organisation traditionnelle et importée se traduisent sur le plan spatial. Mais, ici encore, le problème est de savoir corriger les effets secondaires négatifs de ce qui constitue malgré tout un avantage et une chance prodigieuse.

A. VALETTE

La dimension dans laquelle se déroule ici le processus est fondamentalement différente de celle de l'Europe. Rien ne dit que le résultat sera le même.

J.-C. PERRIN

Le problème de la dimension est important. Il y a en Europe des régions nationales (Suisse, Pays-Bas) qui n'ont peut-être pas plus d'habitants que tel ou tel pays en voie de développement. L'important n'est pas la dimension nationale, mais le processus de développement qui s'est mis en marche uniquement sur certains points, certaines régions, et a essaimé à partir de là.

M. ROCHEFORT

Le processus de développement de l'Angleterre s'est fait parce que la production visait non seulement le marché anglais mais aussi le marché extérieur. Au contraire ici, une partie du marché est prise par le pays dominant. On ne peut donc pas avoir le processus, car on n'a pas les mêmes conditions de développement.

J.-C. PERRIN

L'Australie a aussi été un pays colonisé devenu indépendant et qui a, de la même façon, transformé progressivement des activités exportatrices en fabrication de produits de première et deuxième transformation, c'est-à-dire, qui a intégré les premières échelles de transformation, un processus d'urbanisation, un développement du marché local qui a permis le développement d'activités industrielles finales. La pression démographique en a été induite.

M.-T. NGUYEN

On distingue dans les communications deux manières "d'approcher" la région.

L'approche "ascendante" est une approche de connaissance. On partirait à ce moment-là de "grappes d'affinités".

L'approche "descendante" est une approche vers l'action, par "grappes de commodités".

Il me semble que dans les discussions nous avons sous-estimé l'approche "ascendante". La notion de région paraît évidente à l'homme de la rue, mais lorsque l'on y regarde de près cette notion n'est plus du tout évidente : ou elle n'existe plus, ou elle n'apparaît qu'en fonction de problèmes bien déterminés. On utilise une grille de critères pour déterminer la région ou bien on approche la région en fonction des problèmes par référence à des critères issus de ces problèmes. N'y a-t-il pas un problème unique qui est celui de développement ?

C'est cela qu'il faut définir. Pour moi le développement est une croissance quantitative plus un facteur qualitatif qui est la capacité interne pour entretenir cette croissance. On a ainsi un autre éclairage, l'approche dialectique des rapports de forces déterminant une région : forces internes et forces externes. Par exemple le déclin de la ville de Louga peut-être relié à la détérioration des termes des échanges pour l'arachide. Un phénomène migratoire est peut-être aussi dû à une rupture d'équilibre des forces villes-campagnes.

Ne vaut-il pas mieux prendre une approche phénoménologique ? Etudier l'évolution des prix, des biens et services, l'évolution des investissements publics par rapport aux investissements communaux ou privés locaux, l'évolution des indices culturels comparés entre la ville et la campagne.

Nous nous posons un problème d'ordre existentiel de la région. Il faut donc un éclairage dialectique, voire marxiste, pour tenter autre chose. Le problème fondamental étant celui du développement il faut établir une grille de critères qui corresponde aux problèmes de développement.

TCHUNDJANG POUEMI

Deux points me gênent :

– La remise en cause de concepts élaborés. Un phénomène prime la réflexion : l'utilisation des concepts scientifiques universels. Je ne nie pas que le raisonnement par analogie soit un bon raisonnement, mais il faut s'en servir avec précaution. Dans les concepts scientifiques exportés il y a des éléments permanents, des lois ; ces lois subissent des contraintes du fait du nouveau cadre où elles sont appliquées. Le problème est celui de la détermination du niveau de la contrainte et non celui de la nature de la contrainte. Il se pose donc à l'économiste un problème de mesure du niveau de la contrainte.

Si un concept ne peut être utilisé il ne faut pas se contenter de dire qu'il n'est pas valable mais tenter de le remplacer.

– La régionalisation : j'ai l'impression que de plus en plus la notion de région tend à devenir un objectif. On parle de désorganisation d'une région (exemple de Louga) comme si cela était un mal en soi. La région n'est pas un élément qu'il faut rechercher, aménager. C'est un « être économique » susceptible, avec ses problèmes spécifiques, ses données spécifiques, d'éclairer l'action en vue du développement. Cette « région » n'est qu'un élément dans un espace plus grand, lui-même participant d'un espace supérieur. Il ne faut pas se contenter de dire que les problèmes régionaux ne sont pas liés à la région, mais plutôt voir la contribution possible de la région au processus général de développement.

E. BOUTILIE

On a parlé d'espace, de flux, mais très peu de la dimension temporelle de la région. La région n'est pas un phénomène figé, elle est susceptible de mutation dans le temps.

Je voudrais aussi dire un mot du phénomène de concentration des opérations de développement dont parle J.-L. LIERDEMAN. L'échelle de ces concentrations n'est pas unique. Ce n'est pas parce que le mode de croissance de la Côte-d'Ivoire implique une concentration sur Abidjan que tout autre opération de concentration à une échelle plus petite perd sa validité sous prétexte qu'elle apporte une contribution plus réduite ou plus difficile à saisir au développement. Ce n'est pas parce qu'une forme de développement sera plus efficace au niveau de l'Afrique Occidentale que ne se pose pas le problème du développement des espaces sub-nationaux de la Côte-d'Ivoire.

Une distorsion majeure apparaît en Côte-d'Ivoire entre la polarisation nationale autour de la capitale et les espaces des actes de la vie courante dont parlait le Professeur E. JUILLARD, et la micro-polarisation au niveau du village. Cette distorsion qui s'accroît entraîne un démantèlement de l'espace national. Actuellement un double mouvement se fait pour réduire cette distorsion. Les Pouvoirs Publics d'une part, ont permis la mise en place d'organismes d'aménagement régionaux et, spontanément d'autre part, apparaît un processus « ascendant » partant des réalités villageoises, de petites villes, parfois en réaction à l'initiative du pouvoir central, pour tenter de boucher les vides entre la petite et la grande échelle.

J. CHAMPAUD

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit du « court-circuitage » des petites villes. Cela ne me paraît évident qu'en ce qui concerne le commerce de gros. Un certain nombre de centres régionaux sont maintenant supplantés par des relations directes entre les petits centres et la grande ville. Ce phénomène est lié à la disparition d'une certaine forme de commerce (traite) et l'amélioration des conditions de circulation.

La multiplication des centres administratifs intervient aussi pour diminuer le rôle des centres plus importants. Même dans les centres commandant un espace plus restreint qu'autrefois, le nombre de fonctionnaires, des services techniques, augmente et le rôle économique de l'administration devient plus puissant, entraînant la création de services nouveaux. Au total, il y a déclin relatif de quelques centres seulement et promotion au contraire d'un grand nombre de petits centres.

Y. MARGUERAT

J'introduirai une nuance importante liée au développement de la prospérité d'une région. Les petites villes peuvent s'enrichir du commerce de détail ; mais reprenons l'exemple des petits centres du Sénégal comme Louga ; on y observe une décadence « objective ». Du fait de la crise de l'arachide, la monétarisation de la région diminue, donc le pouvoir d'achat, et les petits centres s'effondrent.

Cette décadence relative est masquée au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire par l'opulence réelle née de la prospérité des campagnes.

J. BUGNICOURT

Pour pouvoir aller plus loin dans l'analyse des fonctions des centres comme dans celle du contenu des espaces différenciés, il paraît indispensable d'éviter les abus de termes, notamment l'utilisation imprudente de ceux forgés par l'économie, la sociologie ou la géographie pour des réalités fort différentes de celles que l'on rencontre ici.

1. N'est-il pas quelque peu dérisoire d'utiliser des termes comme « pôle secondaire » « métropole régionale », « métropole d'équilibre », à propos de Garoua, Bafoussam, ou Tambacounda ? Il vient de suite à l'esprit l'équivalent d'une ville comme Lyon ou Bordeaux, centres de décision économique relativement autonome, dotés souvent d'industries motrices et rayonnant effectivement sur une population qui, en nombre, équivalent à celle d'un ou deux Etats africains et, en pouvoir d'achat, à celle de trois ou quatre. Les mêmes mots évoquent des contenus analogues, alors qu'il existe des différences radicales.

On prête attention à quelques éléments de modernité (un modeste guichet de banque, une activité postale qui n'intéresse peut-être qu'un habitant sur trente – et, principalement des étrangers...) ou à des tendances de la consommation de quelques produits relativement « luxueux », qui n'ont souvent qu'un impact superficiel sur l'activité de la ville et n'expriment guère une impulsion qu'elle diffuserait alentour.

2. Ce qui vaut pour le chef-lieu demeure-t-il vrai pour la zone qui en dépend ? Si la région est ce que M. JUILLARD a montré, le terme convient-il vraiment pour les portions de l'espace africain qui s'en trouvent affublés ?

On ne se hasarderait pas à proposer une typologie exhaustive, mais, simplement, on souhaiterait esquisser une démarche possible.

a) D'abord, la *région traditionnelle* : après ce qu'en a écrit M.G. SAUTTER, on sait ce que c'est ; suivant les cas, elle subit plus ou moins fortement l'influence de l'économie extérieure dominante.

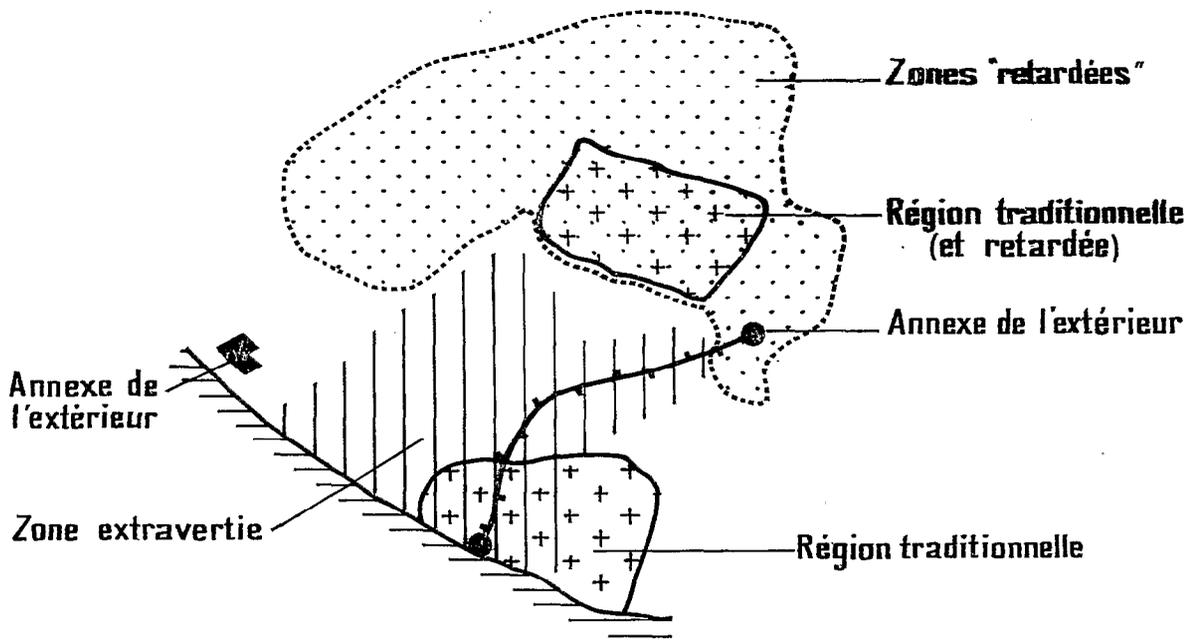
b) Celle-ci, par contre, joue presque exclusivement dans ce qu'il faut bien nommer les *annexes de l'extérieur* : grandes plantations du Libéria, MIFERMA en Mauritanie, FRIA en Guinée...

c) La notion de *zone extravertie* est peut-être plus incertaine : c'est un espace qui « bouge » qui est monétarisé grâce à un ou deux produits d'exportation, mais sans avoir connu la lente maturation des régions de l'Europe des XIX^e et XX^e siècles.

d) La notion de *zone retardée*, pour sa part, peut être cernée assez aisément ; zone « périphérique de la périphérie », espace dominé et drainé au profit simultanément des zones plus monétarisées et de l'extérieur, analogue peut-être à ce que A. VALETTE appelle « unité de production primaire ».

e) Peut-on, enfin parler de « pré-régions », s'agissant de l'impact spatial d'actions volontaristes, menées à partir de centres de décisions nationaux ? Le terme semble convenir pour le Sud-Est du Ghana après l'achèvement d'AKOSOMBO ou dans la zone d'Annaba en Algérie, ou dans celle d'Inga-Kinshasa au Zaïre.

Des espaces possédant les caractéristiques qui viennent d'être évoquées peuvent fort bien se chevaucher partiellement, comme dans le schéma suivant :



Cette esquisse de nomenclature, au demeurant, n'a que valeur d'illustration. On en trouvera de mieux explicatives et de plus opérationnelles. Mais il semble qu'on ne puisse plus employer indifféremment le terme « région », notamment lorsqu'il ne s'agit — et c'est souvent le cas — que de formes d'organisation spatiale du drainage et de l'exploitation.

Ce sont à la fois, d'ailleurs, les différences de structure, de degré d'intégration, de moyens, de conscience régionale qui conduisent à diversifier le vocabulaire. On doit se défier des analogies superficielles avec l'Europe et même avec l'Australie, dont le cas a été évoqué par M. J.-C. PERRIN : n'est-il pas, pour une large part, une « province de l'Angleterre », à la dérive, un peu plus éloignée que l'Ulster, et en voie d'amélioration ? Peut-elle servir de point de comparaison pour les pays africains ?

3. Puisqu'on parle de « régions », comme en Europe ou aux Etats-Unis, on évoque maintenant, en Afrique Noire, la nécessité de la « décentralisation » et de la « régionalisation ». N'est-ce pas encore une utilisation abusive de vocables empruntés ?

Dans les pays industrialisés, ces notions et ces principes d'action découlent de la constatation, bien après la phase du décollage économique, du phénomène de l'engorgement des capitales, d'une élévation rapide des coûts de congestion dans les métropoles, ainsi que de l'existence de réserves de croissance et de possibilités d'économies externes dans certains centres régionaux. En sommes-nous là en Afrique ? L'apparence d'une concentration dans les capitales existe, mais ce n'est que par contraste avec le dénuement et le sous-équipement de « l'intérieur ». Les proportions (n % dans la capitale, m % pour le reste du pays) peuvent être analogue entre Paris et la France, d'une part, Bamako et le Mali d'autre part, mais elles portent sur des masses et des effectifs absolument sans comparaison. Les coûts de congestion (transports intérieurs, prix des terrains, certains services...) augmentent certes à Abidjan, mais ils restent inférieurs, et de loin, aux avantages que l'on tire des économies externes. Pour l'importance et la diversité de celles-ci par exemple, peu de villes du golfe du Bénin peuvent rivaliser avec Abidjan (présence d'industries déjà diversifiées, de spécialistes, d'ingénieurs, de banques, de sous-traitants possibles, d'une réserve de main-d'œuvre, et d'équipements scolaires, universitaires, hospitaliers, etc. — et proximité d'un pouvoir fort...)

Et les encombrements de voitures dans quelques artères ou l'étroitesse de quelques bureaux, construits il y a longtemps, et pour d'autres usages, ne doivent pas faire illusion.

N'est-il pas hasardeux de se lancer dans des politiques « régionales » sans savoir à qui elles profitent dans l'immédiat et sans procéder à des analyses coûts-avantages, en termes économiques et sociaux, à moyen et à long terme ?

N'est-il pas dangereux, à partir de fausses analogies, de prendre à cette étape du développement, le risque de ne pas mobiliser, pour la croissance, les économies externes là où elles sont maximales, ou encore, de disperser dans les provinces des cadres déjà insuffisants, (puisque il semble qu'on ait besoin, dans les capitales d'un nombre croissant d'assistants techniques), si l'on veut, face aux puissants moyens dont disposent les partenaires que sont les pays industrialisés, élaborer et mettre en œuvre une politique réellement indépendante ?

Certes, il y a des nuances : la situation à Alger, au Caire, à Lagos, diffère de ce qu'elle est dans la majorité des capitales africaines. Certes, il est indispensable, d'une part, de valoriser dès maintenant les ressources locales dans l'intérieur et d'organiser la participation rapprochée des populations ; d'autre part, de se préparer à éviter, pour plus tard, les inconvénients d'une sur-concentration.

Si des politiques de répartition rationnelle des niveaux de décision, des cadres et des moyens sont indispensables, leur contenu devrait varier beaucoup d'un pays africain à l'autre, et, à l'intérieur d'un même pays, selon les étapes du développement. L'emploi même des termes « décentralisation » ou « régionalisation » incline à adopter, à contre-temps, les modèles auxquels répond dans les pays industriels cette approche terminologique – et ainsi à perdre aisément de vue, parfois, des problèmes plus essentiels à l'étape actuelle.

Encore que ce ne soit pas une constatation très encourageante – car elle suppose un travail difficile et original de conception et d'expérimentation – il faut bien admettre que non seulement les concepts mais, plus largement, les outils d'analyse et d'action régionale utilisée en Europe ou aux Etats-Unis, s'ils ne sont pas inutiles, paraissent pour l'instant largement inadéquats pour les situations africaines concrètes, et d'utilisation souvent prématurée. Il faut rechercher et proposer des concepts et méthodes de remplacement, valables pour l'Afrique.

B. LECOMTE

N'y aurait-il pas aussi « congestion » dans les pays africains, mais plutôt « congestion cérébrale » ? La grande ville draine toutes les cervelles. On pourrait dire « Yaoundé administratif et le désert intellectuel camerounais », ou « Douala et le désert économique camerounais » :

La planification telle qu'elle est conçue, vécue, au Cameroun ou en Côte-d'Ivoire, est formaliste. C'est le pliage d'un appareil administratif sur une réalité économique qui devient masquée. Il faut retrouver les échelles réellement susceptibles de promouvoir l'action volontariste.

Quand J.-L. LIERDEMAN écrit que des opérations comme l'AVB et l'ARSO échappent au Plan, qu'elles ne font pas partie d'une régionalisation, il se prête à cette approche formaliste. Pourtant ces opérations marquent une volonté de sortir d'Abidjan. On ne peut pas créer une vie à partir d'unités administratives formelles. L'AVB par contre représente une volonté fortement régionale et on devrait l'observer en se débarrassant des échelles formelles.

J.-P. RAISON

Je ferai deux remarques :

1) Le découpage régional ivoirien n'apparaît pas irréaliste. Il répond dans bien des cas à des réalités géographiques. Mais ce qui m'a frappé dans la communication de J.-L. LIERDEMAN c'est le désenchantement final partant d'une grande ambition. L'exigence vis-à-vis de la région en Côte-d'Ivoire paraît énorme, démesurée. Trouver les structures permettant aux régions d'offrir aux habitants des activités et des revenus qui les incitent à demeurer sur place n'est pas évident même en France. Définir des objectifs propres et donner une autonomie aux régions font que l'on passe d'une exigence maximale au départ à un constat à peu près négatif. On cherche alors à utiliser l'espace ivoirien de deux manières. Qualitativement, en cherchant des localisations intelligentes en fonction d'une politique essentiellement abidjanaise, ou encore à partir d'un espace plus réduit dans lequel on peut enfin trouver la réalité et voir comment des approches sectorielles, des ambitions vues à l'échelle nationale essentiellement comptable, sont confrontées avec la réalité de la main-d'œuvre, des temps de travaux, de l'espace disponible, etc. Il s'agit de trouver un cadre limite où l'on puisse être enfin concret.

2) L'exemple de l'espace ivoirien dominé par Abidjan est-il un cas général ? N'y a-t-il pas d'espaces plus « rugueux » que l'espace ivoirien qui se prêtait à la domination vu sa taille, sa configuration, ses conditions favorables de relief ?

Les conditions géographiques du Cameroun ou de Madagascar favorisent une répartition plus harmonieuse. Le relief pose des contraintes incitant à des relais.

Le problème de la nature de l'espace est important face à des contraintes économiques qui sont toujours du même ordre, liées à l'influence extérieure.

Dans quelle mesure cette concentration, cette « incapacité régionale » ivoirienne, n'est-elle pas liée à la politique choisie ?

J. CHEVASSU

Je pense qu'on interprète mal la pensée de J.-L. LIERDEMAN. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'intégration à l'intérieur de la région de Bouaké. Mais on a dit aussi qu'au cours des prochaines années il y avait trois espaces de développement économique possible en Côte-d'Ivoire liés aux grands projets actuels. En dehors d'Abidjan il s'agit du barrage de Kossou et de San-Pédro. Les autorités chargées de Kossou et de San-Pédro (AVB et ARSO) n'ont pas de relations entre elles, chaque projet est pensé comme s'il s'agissait d'une opération isolée (routes, investissements divers, équipements...) et ce que l'on reproche c'est le manque de coordination et non les activités de ces organismes.

B. LECOMTE

Je pense au contraire que si l'on veut une région, il faut que quelqu'un « se batte » et supporte de ne pas être coordonné, sinon tout est « avalé » par le centre. C'est la force de l'AVB et de l'ARSO d'échapper au plan qui n'a pas

de poids politique et ne peut que jouer un rôle de négociateur avec les sources de financement extérieur. Des organismes volontaristes sont nécessaires.

E. BOUTILIE

On assiste actuellement pour l'AVB et l'ARSO à une récupération de leur action au niveau national. Des schémas directeurs d'aménagement de leur secteur d'action sont en cours, indépendamment des circonscriptions administratives existantes ; cette élaboration se fait sous l'égide du plan. Cela est récent et permet de clarifier les débats.

J. BUGNICOURT

Peut-il y avoir un développement régional sérieux sans industries qui visent au-delà de la consommation courante et de la transformation élémentaire des produits ? Si l'on pense que non, il faut *constater un grave danger de dilution*, notamment à cette étape de la croissance, alors qu'il paraît important de rassembler les quelques éléments pouvant développer en un point des activités diversifiées.

Pour le moment, parler, par exemple, de « Bangui et du désert centrafricain », relève du mimétisme et fausse la perspective. Ceci ne signifie pas qu'on ne puisse ni ne doive rien faire dans la périphérie. Il y a des structures et des stratégies de *pré-régionalisation* à mettre au point.

En premier lieu, il importe de déterminer les points de développement possibles et d'organiser ces points pour qu'à la différence de la plupart de ceux légués par la colonisation, ils rayonnent et induisent au maximum leurs effets dans les zones proches.

En second lieu, on ne peut certainement pas se dispenser d'assurer à l'ensemble du territoire, y compris les zones éloignées et retardées, un minimum d'encadrement et de desserte.

Enfin, partout où elles en manifestent le désir, il faut saisir les chances d'une prise en charge par les communautés de leur propre développement et les encourager par des actions d'appoint.

A mesure que les techniques de production et de transformation de la région vont évoluer, que des « élites » régionales vont se dégager et des centres de décision autonomes se dessiner, le contenu même de ce qu'on pourrait appeler la « pré-région » va évoluer, et ses fonctions s'accroître. A un moment du processus qui, peut-être, n'aura pas grand-chose de commun avec ceux qu'on a observé ailleurs, la décentralisation pourra, dans les divers pays d'Afrique Noire, devenir une réalité.

TCHUNDJANG POUEMI

En terme de coût, Yaoundé et Bafoussam ont les mêmes problèmes que Paris s'il s'agit du mètre carré de terrain. Il y a encombrement car il n'y a pas aménagement du territoire. Il n'y a pas que l'industrie pour créer des problèmes, la vie communautaire y suffit.

Je voudrais revenir aussi sur les conclusions de A. VALETTE et J. CHEVASSU à propos de la région de Bouaké. Faut-il favoriser un rôle de croissance ou multiplier les petits centres ? Je pense qu'il ne s'agit pas de deux processus exclusifs, mais qui vont de pair. Un effet d'entraînement est nécessaire pour que Bouaké rayonne sur sa région. Il faut créer des conditions de rayonnement, de multiplication des revenus à travers les entrepreneurs pouvant exister sur place, à travers les ménages. Un mécanisme du crédit est nécessaire. La création d'industries à Bouaké n'a pas eu comme corollaire l'accès au crédit de petits entrepreneurs qui auraient pu graviter autour du pôle.

G. WINTER

Je suis d'accord avec J. BUGNICOURT : l'analyse des coûts, leur comparaison, l'étude de la concentration et des économies externes restent à faire. Mais cela ne constitue pas le tout ni peut-être l'essentiel de ce qu'on appelle la régionalisation du plan. Par celle-ci on cherche aussi à susciter et à répartir initiatives et responsabilités.

La planification est peut être trop souvent un exercice formel si on l'envisage du point de vue purement économique mais, et au Cameroun sans doute plus qu'en Côte-d'Ivoire, elle a été un effort de dialogue et de prise de conscience et de responsabilités à des échelons qui ne sont plus des échelons nationaux.

M. ROCHEFORT

Pour conclure je dirai qu'on a cherché à voir ou à déterminer les unités spatiales d'organisation et qu'on a constaté une très grande diversité d'échelles selon les phénomènes organisateurs ou organisés. En fait ce n'est pas la photographie de l'actuel qui nous intéresse, mais avant tout la dynamique. Dans l'espace africain il y a des espaces qui « bougent », des unités spatiales qui se modifient, il y a une dialectique, une dynamique. Le but de la recherche doit être d'essayer de comprendre le sens de cette évolution, de la dynamique des rapports de forces plutôt que de photographier les découpages actuels qui sont temporaires.

Malgré tout, ce sens de l'évolution dans les découpages de l'espace est à saisir différemment selon qu'il s'agit de cadres spatiaux pour le développement économique ou, de cadres spatiaux pour la vie des hommes. Ce sont deux optiques différentes et deux directions de recherche. Pour l'un comme pour l'autre il faut rechercher le sens de l'évolution plutôt que les découpages actuels.

Pour apprécier le sens de l'évolution dans les deux cas, peut-on utiliser des concepts issus d'études dans les pays développés ? Il faut comprendre le sens de l'évolution et voir si l'on peut l'infléchir. Des concepts sont donc nécessaires. Je ressens à l'égard des concepts européens deux doutes fondamentaux, deux impasses, selon qu'il s'agit du cadre spatial de l'économie ou du cadre de la vie des hommes.

Dans le cas du cadre spatial de l'économie, on essaie de transposer des organisations spatiales qui sont issues d'économie reposant sur l'utilisation d'espaces extérieurs. Ceux-ci fournissent des matières premières ou des prélèvements dus à l'exportation des capitaux, des techniques et à la maîtrise des circuits commerciaux et bancaires. On a donc une organisation de l'espace qui repose sur une économie utilisant d'autres espaces et drainant une partie des richesses de ces espaces. Comment peut-on adopter ces concepts sur des espaces qui sont utilisés ? Il y a là deux systèmes économiques tellement différents dans leurs structures et leurs mécanismes que toute projection de concept est impossible.

Lorsqu'il s'agit du cadre de vie mon doute est plus « moral ». C'est alors proposer des horizons de vie et des systèmes de vie, donc des concepts de vie qui encadrent la société dite de « consommation » ; c'est-à-dire un modèle contesté par ceux-là mêmes qui sont en train de la vivre. Doit-on offrir de tels cadres spatiaux ?

Pour ces deux raisons il faut rechercher le sens de l'évolution des échelles spatiales à la fois pour le comprendre et pour l'infléchir mais il faut le rechercher dans les réalités mêmes, économiques et sociales de l'Afrique et non pas en utilisant des modèles ou des concepts issus d'une autre société.

THEME 4

ROLE DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES AUX DIFFERENTS ECHELONS DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE

Communications

G. WINTER :

Planification et régions en Afrique Noire - Problématique du Planificateur.

A. VALETTE :

Moyens et limites d'une planification régionale dans un pays en voie de développement : l'expérience camerounaise.

S. JAMET :

Rôle des acteurs régionaux dans l'élaboration du Plan.

P.E. CHASSARD, M. ECREMENT et B. LECOMTE :

Les Sociétés Locales de Développement en Côte-d'Ivoire.

J. BUGNICOURT :

Rôle des divers groupes sociaux dans les zones retardées d'Afrique inter-tropicale.

J. TROUVE :

Eléments de réflexion sur les structures régionales.

J.-C. WOILLET :

Planification, espace et région.

RAPPORT INTRODUCTIF DE B. LECOMTE

1. Espace et acteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre aujourd'hui

L'évolution et le fonctionnement de sous-espaces, au sein de l'espace national, sont soumis aux impulsions d'acteurs. Le contenu, la forme, l'autonomie, les relations entre eux de ces sous-espaces sont étroitement dépendants du système d'acteurs qui les organise. Ces acteurs peuvent être internes ou externes aux sous-espaces.

Dans l'Afrique de l'Ouest et du Centre aujourd'hui — à l'exception des zones (encore nombreuses) peu touchées par l'économie d'échange — il semble que ce ne sont pas les acteurs internes (ceux qui vivent dans la région d'une façon permanente) qui soient au centre du système de fonctionnement des sous-espaces régionaux et zonaux : c'est essentiellement sous l'impulsion d'acteurs externes que l'espace se différencie. Cette impulsion est parfois d'une telle brutalité (exemple : acteurs de l'exode vers les grandes villes) que le « cadre des actes les plus habituels » — pour reprendre l'expression de M. JUILLARD — qu'étaient ces régions traditionnelles (les « pays », les « régions-tout-court ») il y a quelques années deviennent brusquement caducs : on observe rarement des poussées de transformation autocentrée, ou des processus d'agrégation lente et volontaire.

— Peut-il y avoir « région » sans un effort des acteurs internes au sous-espace pour s'approprier cet espace ?

— Peut-il y avoir « région » sans que les acteurs internes organisent son évolution sous le contrôle de leur propre volonté ?

2. Les acteurs internes : leur puissance dans les régions « à l'écart »

Les acteurs internes sont entraînés dans un processus de destruction des terroirs et zones traditionnelles qui leur laisse peu de pouvoir d'organisation. Ne restent des acteurs-clefs pour leur propre région que les grands leaders, politiques ou religieux, en particulier ceux des espaces de l'Afrique sahélienne et soudanienne, de religion musulmane, à faible degré d'intégration économique dans le système d'économie occidentale. Ce sont, peut-être, dans ces espaces « à l'écart » que l'on trouverait des « régions-tout-court », animées essentiellement par leurs propres forces.

3. Ailleurs, les acteurs nationaux, qu'ils soient internes ou externes aux sous-espaces, sont soumis aux processus d'urbanisation et d'intégration mondiales

Plusieurs communications ont tenté de démontrer les mécanismes des migrations rurales vers les capitales ; ainsi la Côte-d'Ivoire devient l'arrière-pays d'Abidjan. Dans les villes se crée un nouveau sentiment d'appartenance, pour quelques temps encore relié à l'espace villageois d'origine, mais capable, à terme, de détruire complètement celui-ci.

Cette destruction des anciens sous-espaces, et la construction de nouveaux espaces polarisés par quelques grandes villes est un phénomène dont le contrôle échappe à la quasi-totalité des acteurs nationaux.

Ceux-ci sont soumis à l'influence des mass-média, au pouvoir d'intégration culturelle (au

monde urbain de type occidental) exercé par l'école, à l'action fascinante des modèles de consommation étrangers, à l'influence croissante des mécanismes d'intégration et d'assimilation au système socio-économique occidental. Pour les acteurs non-nationaux qui animent ces réseaux d'intégration (ex. : la Banque Mondiale), les sous-espaces régionaux « n'existent pas ». On observe (sauf en Guinée) une sorte de nivellement des différenciations spatiales, en particulier dans les zones où l'économie d'échanges est profitable. Certes, des hommes politiques essaient, ici et là, d'ordonner cet aménagement : ne sont-ils pas comme des joueurs d'échecs préparant des coups sur un damier secoué par des forces qui leur échappent presque complètement ?

4. Ce nivellement, dit national, est masqué par les découpages et les appareils (régionaux et sous-régionaux) administratifs

Dans chaque Etat, existent des « régions administratives », qui découpent l'espace national en 5 à 8 sous-espaces. Une administration d'autorité et des administrations techniques régionales sont chargées de diriger le progrès de ces régions. Ce découpage du territoire national en portions, traitées de la même façon qu'elles soient urbaines ou rurales, peuplées ou quasi-vides, paraît comme un placage, sinon comme un masque ; il nous semble être plus la projection sur le terrain d'une volonté centralisatrice et d'autoritarisme descendant des Etats, qu'une recherche du progrès d'entités régionales de forme et de contenu différents, susceptibles de stratégies de progrès spécifiques.

Les acteurs administratifs régionaux (et départementaux et locaux *a fortiori*) sont, le plus souvent, sans pouvoir réel (autre que disciplinaire) comme le montre la communication de M. VALETTE. Les décisions intéressant leur espace sont prises au niveau national par les intouchables ministères sectoriels ; le pouvoir de coordination et de suivi de l'exécution qui leur reste ne peut produire beaucoup plus d'effets que ceux de freinage dans le pire des cas, ou de pédagogie dans le meilleur. Plus largement on s'interroge sur la capacité d'une administration à promouvoir le progrès (régional, entre autres) : par essence autoritaire, « descendante », parcellaire, l'administration est incapable d'être l'acteur-clef d'un progrès cohérent, continu, combiné avec d'autres acteurs qu'elle-même. L'administration régionale du développement n'est-elle pas elle aussi un masque qui recouvre la volonté unificatrice et anti-régionale des acteurs nationaux, sinon celle des influences étrangères aux Etats ?

5. En milieu rural, les acteurs-clefs que sont les paysans sont très rarement considérés comme majeurs par les autres acteurs.

Administration et commerce s'entendent pour ne voir dans les paysans que des producteurs, des « planteurs ». Rares sont les zones où les divers acteurs ruraux combinent leurs efforts en vue d'un progrès global. Chacun des acteurs dits modernes (instituteur, médecin, vulgarisateur...) joue sa propre partition sans harmonie d'ensemble et sans chercher à mettre en valeur la capacité propre des groupes ruraux à s'organiser. La sous-utilisation de cette énergie « ascendante » est notable. L'espoir de voir un changement s'opérer dans la zone où l'on est né, la foi en l'avenir du groupe rural auquel on appartient sont des sentiments qu'éprouvent bien peu de jeunes ruraux ; scolarisés (complètement ou partiellement) et non-scolariés, les jeunes quittent les zones-sans-espoir ; celles-ci perdent, de ce fait, une bonne partie des moyens humains et des motivations dont elles auraient besoin pour progresser.

Cependant, dans certains sous-espaces ruraux, des organismes, para-publics le plus souvent, fournissent des services (vulgarisation ; achat des productions ; vente des produits, etc.). L'élargissement progressif de la gamme des services rendus au milieu rural (ex. : formation des leaders, appui aux groupements, intégration agriculture-élevage, etc.) par ces organismes est l'occasion d'un progrès plus global qui peut déboucher sur un embryon d'organisation zonale, et peu à peu, régionale. Cet élargissement reste le plus souvent « à faire » : les acteurs politiques (régionaux et nationaux) peuvent l'obtenir s'ils le veulent, comme le montre, la diversité des fonctions exercées, — suivant les pays — par une même institution extérieure, comme la C.F.D.T. (1).

(1) Compagnie Française pour le Développement des Textiles.

6. Dans les villes, deux groupes d'acteurs occupent le devant de la scène : ceux qui créent des emplois (administration et entreprises — souvent étrangères) et ceux qui ont accès au crédit immobilier et à la propriété des terrains. Le poids des intérêts de quelques personnes privées est plus élevé, en règle générale, que le poids des plans d'aménagement urbain.

Derrière la façade d'emplois modernes et le jeu des spéculations immobilières, la majorité des acteurs urbains « se débrouille » : ce secteur intermédiaire, aux multiples activités informelles, représente le milieu de travail et de vie de la quasi-totalité des migrants d'origine rurale ; peut-être est-ce, en son sein, que seraient aujourd'hui observables les phénomènes ascendants les plus significatifs de la création par les habitants eux-mêmes de nouveaux espaces semi-urbains (2).

7. Dans chaque Etat, la capitale nationale concentre la plus grande partie des acteurs nationaux influents ; on peut parler d'hypertrophie cérébrale dans les capitales, et de maladie de carence de matière grise dans les autres milieux régionaux. Les seules exceptions sont le fait des villes où une activité économique propre existe : ainsi MOPTI (Mali) ou DOUALA (Cameroun). Ailleurs, la source du pouvoir, d'essence politique et administrative, est localisée à la capitale : qui veut une parcelle de ce pouvoir doit y avoir son point d'attache. Or, pour un acteur « national », il est de bon ton (et de juste prudence) de pratiquer l'exorcisme verbal des phénomènes « ethniques » et, à partir de là, de l'ensemble des spécificités spatiales et culturelles ; presque partout les « enracinements » locaux sont des enracinements « inavouables » même si, en tant que personne privée, on y reste attaché et même si en tant que détenteur du pouvoir, on en fait profiter son groupe d'origine.

8. Quid de l'acteur de l'aménagement et de la cohérence (dont la cohérence spatiale) des projets : le plan ?

Plusieurs communications montrent quelles sont, dans tel ou tel pays, les relations entre l'outil national de planification et les différents échelons de l'espace national. Il nous semble que le jeu des planificateurs est généralement soumis aux conditions d'agrément des projets qu'ils élaborent par les diverses aides étrangères, susceptibles d'en financer tout ou partie de l'exécution ; dans ce contexte, où le rôle du plan est celui d'un négociateur (sans grande influence sur les règles du jeu...) il est inévitable que les critères de choix des projets (et, de là, des objectifs) se rapportant aux aspects spatiaux soient pour la plupart ceux qui satisfont le commerce international et exceptionnellement ceux qui permettraient une approche régionale ascendante.

Dans ce contexte, les travaux des commissions régionales dites de planification, sont dans le meilleur des cas, d'heureux « moments pédagogiques » dont pourront naître, — un jour ou l'autre —, mais probablement « hors-plans », des envies de changement et qui sait, des entrepreneurs locaux de ce changement.

D'un autre point de vue, les planificateurs s'intéressent — noblesse d'économiste ou d'administrateur oblige — beaucoup plus à l'élaboration du document-plan, qu'à l'organisation du jeu des acteurs locaux, régionaux, nationaux et étrangers pour son exécution cohérente ; dans leur optique, la dimension spatiale apparaît comme l'un des facteurs mineurs de la décision, et l'exigence d'une approche ascendante comme une complication à éviter.

9. Quels acteurs pourraient jouer un rôle privilégié pour une meilleure maîtrise de la dimension spatiale du développement

Peut-être conviendrait-il de moins regarder du côté des appareils administratifs, et des acteurs de planification formelle et plus du côté des entreprises et des hommes qui agissent dans les quartiers urbains et les zones rurales ; dans cette voie, les entreprises du type des S.L.D. (Sociétés Locales de

(2) Exemple du quartier dit Nylon à Douala.

Développement) de Côte-d'Ivoire, mais aussi les sociétés de développement enracinées dans tel terroir et élargissant la gamme de leurs actions paraissent être des acteurs à observer (et à appuyer).

De même, les sociétés et autres autorités d'aménagement (de tel bassin, de tel estuaire, autour de telle industrie) seront parfois des points d'ancrage plus soucieux de la dimension spatiale et plus aptes à poursuivre une politique d'aménagement que les commissions régionales, où transitent des fonctionnaires itinérants.

Le rôle de la recherche, pourvu qu'elle dépasse les frontières des disciplines de l'économie, de la géographie et de la sociologie, peut être important pour favoriser le rôle de ces acteurs « régionaux » : en analysant, au-dessous des apparences administratives, comment telle institution exerce un effet sur l'évolution de telle zone, comment tel groupe d'acteurs modifie la relation Etat-village, comment se conjuguent localement les efforts publics et privés, comment telle décision extérieure de financement favorise ou contrarie le développement régional, les chercheurs, et les équipes pluridisciplinaires en particulier, seront eux-mêmes l'un des acteurs-clefs de cette meilleure maîtrise de la dimension spatiale, si proche de la dimension humaine du progrès.

PLANIFICATION ET REGIONS EN AFRIQUE NOIRE PROBLEMATIQUE DU PLANIFICATEUR

G. WINTER

Techniques, méthodes, structures de planification sont secondaires. Il s'agit avant tout de définir les buts, les moyens, les résultats de la planification.

Techniques, méthodes et structures n'intéressent l'économiste que dans la mesure où elles révèlent les buts réels de la planification, ses possibilités et ses limites c'est-à-dire dans la mesure où elles renvoient à une analyse d'économie politique.

LES BUTS DE LA PLANIFICATION

Ils sont de 3 types :

— objectifs politiques = unité, démocratie et consultation, justice sociale ou régionale, défense et illustration de l'action de l'Etat ;

— objectifs pédagogiques : initiation aux problèmes de développement, réflexion sur les problèmes fondamentaux, prise de conscience de certains besoins, recueil et utilisation de l'information chiffrée, technique d'élaboration des projets, sensibilisation aux notions de choix et de cohérence ;

— objectifs économiques : susciter ou accélérer la croissance, affecter des ressources rares en fonction de besoins hiérarchisés.

L'aspect politique et l'aspect pédagogique relèvent de l'analyse économique dans la mesure où ce sont des contraintes pour la détermination des objectifs économiques.

JUSTIFICATION DE LA PLANIFICATION NATIONALE

La planification à l'échelon national ne se justifie que si l'économie nationale a atteint un degré « suffisant » de complexité et d'autonomie. Toute étude sur la planification nécessite une analyse préalable du potentiel, des structures économiques et de leurs centres de décision.

JUSTIFICATION ET NATURE D'UNE APPROCHE REGIONALE POUR LA PLANIFICATION

L'activité économique se situe nécessairement dans un espace. Si l'économie nationale justifie une planification par sa complexité et son autonomie, il y a de fortes chances pour que cet espace soit suffisamment différencié et donc pour qu'il soit utile de le prendre en considération.

Il faut donc d'abord repérer des unités spatiales à l'intérieur du territoire national en fonction des besoins du développement et c'est là l'objet de « l'analyse régionale » :

- zones d'intervention (homogènes et centrées),
- région économique : portion de l'espace où les activités économiques sont plus fortement intégrées qu'avec le reste de l'économie,
- aires d'aménagement organisées autour d'une infrastructure vitale ou d'un processus de production spécifique et important,
- unités administratives qui décentralisent l'action gouvernementale tout en gardant la cohérence.

S'il n'est pas possible de définir des « entités régionales » pour lesquelles se posent des problèmes différents de ceux qui se posent à l'échelon national et qui nécessitent donc la mise en œuvre de stratégies de développement spécifiques, une planification régionale n'a pas de raison d'être.

Si de telles régions existent il y a lieu d'apprécier quelle peut être leur autonomie par rapport à la Nation dans la détermination et la mise en œuvre de ces politiques de développement spécifiquement régionales. Cette autonomie s'apprécie en termes de pouvoirs de décision, de ressources financières propres, de potentiel naturel, d'encadrement technique et de dynamismes sociaux.

Si une certaine autonomie existe, il convient de définir les rapports entre Régions et Nation : c'est véritablement l'objet de la planification régionale.

Si l'autonomie des régions est reconnue comme trop faible pour justifier un « plan régional », il reste à préciser comment la planification nationale doit tenir compte des facteurs régionaux. Dans un cas extrême on n'en tient guère compte ; il s'agit alors d'une planification sectorielle dont les programmes sont géographiquement fixés avec une cohérence et une coordination sur le terrain plus ou moins fortes suivant l'intérêt reconnu à l'Aménagement du Territoire et avec une décentralisation technique plus ou moins poussée.

Mis à part ce cas extrême la planification nationale se traduira entre autres, par des politiques régionales et inter-régionales (comme par des politiques sectorielles et intersectorielles). Ces politiques régionales tiendront plus ou moins compte des besoins exprimés par les Régions, susciteront plus ou moins leurs dynamismes et leurs responsabilités dans la définition des objectifs et dans leur mise en œuvre, chercheront avec une volonté et une efficacité très variables à réduire les disparités régionales, etc.

Il ne faut pas oublier que de toute manière, des considérations politiques et pédagogiques imposent souvent une « régionalisation » donc certaines méthodes, structures et techniques, à la planification. La question est alors de savoir s'il ne convient pas de nettement différencier ces méthodes, structures et techniques selon la nature des objectifs poursuivis (politiques, pédagogiques, économiques) pour accroître l'efficacité de la régionalisation.

MOYENS ET LIMITES D'UNE PLANIFICATION REGIONALE DANS UN PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT : L'EXPERIENCE CAMEROUNAISE

A. VALETTE

INTRODUCTION

La régionalisation est depuis quelques années en Europe, plus récemment dans les pays en voie de développement, l'objet de maintes attentions : discours, articles, livres et pourquoi pas colloques lui sont déjà consacrés en Afrique sans que, à notre avis certains préalables essentiels aient été mis en évidence.

Il est proposé que la réflexion générale demandée aux participants du colloque de Yaoundé sur les forces et les aspects de la régionalisation volontaire ou spontanée dans les pays africains et malgache, s'ordonne autour de quelques thèmes dont trois nous semblent relever de préoccupations plus ou moins universitaires d'un intérêt peu convaincant tant pour l'économiste analyste que pour le planificateur.

Les thèmes 2 et 3 — problèmes de l'assise géographique de tout découpage régional et méthodes de détermination et de délimitation de régions homogènes — ont donné lieu trop souvent à de si interminables discussions que l'on peut se demander s'il est bien venu de proposer un débat sur ces points qui de plus en Afrique, comme nous tenterons de le montrer plus loin, ne peuvent être considérés comme fondamentaux compte tenu de la nature des économies nationales.

D'autre part, l'alternative centre régional plus centres relais ou centres ruraux plus milieux ruraux, témoigne d'une utilisation trop systématique de concepts peu adaptés aux économies africaines : celles-ci étant en particulier caractérisées par une non intégration locale et une désarticulation vers un ou deux pôles d'attraction, l'emploi d'instruments d'analyse tels que « le principe de centralité régional » relève plus d'un ethnocentrisme scientifique que d'une observation rigoureuse des réalités.

Les géographes depuis longtemps familiarisés avec l'idée de la région, notamment de région naturelle, objet de nombreuses études de l'école française, ont grandement contribué à la prise en compte de l'élément spatial dans l'élaboration des politiques de développement. Cette prise de conscience de l'importance des différenciations régionales dans le processus de développement s'est matérialisée de diverses façons non exclusives :

— Déconcentration de services administratifs et création de services régionaux de planification.

— Mise en place d'offices régionaux d'aménagement.

— Expériences de régionalisation, c'est-à-dire participation des échelons sub-nationaux à l'élaboration d'un plan régional.

— Création d'assemblées consultatives locales.

Ce « régionalisme » a conduit la majorité des gouvernements africains francophones à l'adoption de schémas de planification relativement complexes, qui, bien que souvent inspirés du cas français, n'en conservent pas moins leur histoire et leurs caractères propres.

La planification camerounaise est, dans ses objectifs de régionalisation, une des plus ambitieuses pour des raisons à la fois politique et économiques. A partir de l'exemple camerounais du III^e Plan nous essaierons de mettre en évidence les apports et limites d'une régionalisation de ce type dans un pays en voie de développement car, à la lumière de plusieurs expériences, certaines désillusions obligent à nuancer les attentes des responsables de la politique économique en cette matière.

Après avoir analysé le processus d'élaboration du III^e Plan régionalisé et les bases institutionnelles sur lesquelles il repose, nous tenterons une reformulation de la participation régionale au développement qui tienne compte à la fois des caractères propres à toute économie sous-développée et du contenu fonctionnel que le planificateur, à la suite des analyses réalisées par l'économiste, peut attribuer aux espaces régionaux (1).

(1) Les propos tenus dans cette communication font suite à la publication d'un premier rapport "Les méthodes de planification régionale au Cameroun" - ORSTOM Yaoundé - avril 1971 - essentiellement descriptif des techniques de participation régionale retenues lors de l'élaboration du III^e Plan de Développement Economique et Social.

LA REGION DANS L'ELABORATION DU III^e PLAN CAMEROUNAIS

Le III^e Plan Quinquennal dont l'exécution s'étend du 1^{er} juillet 1971 au 30 juin 1976, est, comme le précédent régionalisé. Cette régionalisation constitue au Cameroun la principale approche des phénomènes spatiaux du développement considérés, du fait de la grande diversité des régions sur les plans physique, humain et économique, comme essentiels pour la détermination de la meilleure politique de croissance.

Le Plan, expression d'une conscience collective, du développement, symbole d'une volonté nationale (il s'agit du Plan de la Nation et non de l'Etat pour reprendre la distinction de P. MASSE) est un des fondements de la doctrine économique nationale : « Le Plan National de Développement est le cadre dans lequel s'exerce l'effort conscient et concerté de mobilisation de toutes les ressources intérieures et extérieures disponibles. »

Ce choix est explicitement justifié par des considérations d'ordre politique, social et économique :

— Aux niveaux politique et social : consolidation de l'unité nationale, instauration d'un dialogue entre l'administration et les populations, entre le niveau national et les régions, entre les responsables des différents secteurs, renforcement de l'indépendance économique, promotion de l'homme camerounais par l'amélioration quantitative et qualitative du niveau de vie des populations.

— Au plan économique ses fins sont quadruples : constituer le cadre de la politique de développement (il est « l'instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social ») ; pallier les insuffisances du marché dans une économie dualiste ; prévoir l'évolution de l'économie nationale par l'adoption d'un modèle qui, débouchant sur un tableau économique d'ensemble pour l'année terminale et mettant en évidence les diverses contraintes d'ordre humain, physique ou financier, conduit à l'adoption d'une stratégie ; programmer les investissements et les interventions de l'Etat pour 5 ans.

La régionalisation, perçue comme un procédé permettant d'atteindre certaines de ces fins, constitue une des bases du schéma de planification depuis 1964. Par la participation élargie des responsables départementaux et régionaux qu'elle implique elle est conçue comme un instrument permanent de dialogue (élaboration-exécution) et un outil pédagogique indispensable dont l'objet est à la fois l'éducation des responsables politiques, la formation des cadres administratifs à l'étude de projets, à la préparation de programmes, l'initiation aux notions de priorité, planning, cohérence, etc. Cette double fonction politique et pédagogique, clairement exprimée tout au long du canevas d'élaboration du III^e Plan, reste, pour le planificateur, une contrainte permanente et essentielle dans le choix des méthodes d'élaboration et d'exécution du Plan au niveau local.

Ses justifications d'ordre économique avancées sont de deux ordres :

a) Elle est un moyen d'accroître l'efficacité du Plan :

— en faisant participer à son élaboration ceux qui, plus tard, seront chargés de l'exécuter. En associant les acteurs locaux à la détermination des objectifs et au choix des projets il semble plus aisé de réaliser, au moment de la mise en œuvre, la mobilisation de toutes les ressources locales ;

— en tenant compte des réalités locales et en adaptant les directives générales aux multiples conditions régionales : il s'agit d'éviter de plaquer des schémas uniformes à des systèmes trop différents ;

— en réalisant, aux niveaux sub-nationaux, la collecte d'informations statistiques de base qui, trop souvent font défaut à l'échelon central.

b) La régionalisation doit permettre de corriger les inégalités de développement entre les

régions. Dans un pays aussi diversifié que le Cameroun, un des objectifs fondamentaux des responsables politiques est la réduction des écarts régionaux de développement et « la participation de toutes les régions au développement ». Si la régionalisation du Plan peut déboucher, au cours de la phase d'inventaire, à une première mesure de ces disparités économiques ou sociales, estimer qu'une participation régionale à l'élaboration du Plan conduit à infléchir les tendances naturelles aux déséquilibres spatiaux, c'est sans doute confondre régionalisation et politique spatiale ou aménagement du territoire.

Buts, moyens, méthodes et résultats caractérisent la régionalisation du III^e Plan camerounais, tentative nouvelle d'une meilleure formulation de la politique de développement. Sur quelles institutions cette régionalisation fut-elle basée ? Quelles en ont été les techniques ? Quel fut finalement l'apport régional ? Telles sont les quelques questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cette première partie.

I - LES DONNEES INSTITUTIONNELLES

A) LES BASES TERRITORIALES

Depuis mars 1962, le Cameroun est divisé en 6 régions administratives, 39 départements et 127 arrondissements dont les limites sont souvent un héritage du passé colonial. Les 6 grandes régions forment le cadre territorial de la régionalisation du III^e Plan dont les limites peuvent être considérées, à quelques exceptions près (1), comme satisfaisantes pour une division de l'espace en grandes unités homogènes, que cette homogénéité s'apprécie sur les plans physique, humain ou économique, mais qui ne peuvent prétendre aux qualificatifs de régions économiques si l'on retient la triple série de critères couramment admise :

— « La région est une entité sociale, démographique et économique capable de fixer dans ses limites géographiques la population qui en est originaire et les activités nécessaires à la vie de cette population » (2).

— La région économique serait dotée d'une certaine auto-suffisance et pourrait satisfaire la plupart des besoins de ses habitants car elle posséderait « des unités viables de production de biens finaux et d'activités liées à la distribution de ces biens ou induits par leur fabrication » (1).

— Il ne pourrait y avoir de région sans l'existence d'un pôle de développement urbain, de pôles ruraux et d'un réseau de communications et de flux entre eux.

Il est probable, et en l'absence de toute analyse économique régionale on ne peut faire que des suppositions étayées par une connaissance pratique de la réalité régionale camerounaise, qu'une seule des régions administratives actuelles englobe la totalité de ces caractéristiques.

Nous ne nous étendons pas sur une remise en cause de ces limites, nous réservant de préciser ultérieurement ce que l'économiste peut attendre d'un découpage régional et proposant simplement dans la carte jointe une division du territoire en régions peu nombreuses (condition nécessaire pour un

(1) Les deux incohérences principales que l'on peut constater concernant :

— La région administrative de l'Ouest séparée de la partie Nord du Cameroun Occidental ; ces deux zones ont en effet un ensemble de caractéristiques et de problèmes communs : ethnies voisines, cultures d'altitude, élevage, urbanisation importante, etc.

— La région du Littoral : Les problèmes du Littoral camerounais se posent dans leur globalité sur un territoire beaucoup plus étendu que celui de l'actuelle région administrative du Littoral et c'est en partie pour cette raison qu'un Office d'Aménagement a été proposé sur de nouvelles limites.

(2) H. LHUILLIER — Outils et cadres pour une planification régionale — p. 65 — Cahier des Sciences Humaines — ORSTOM - N° 2 - 1967.

découpage administratif de niveau supérieur) et d'une meilleure homogénéité quant aux problèmes de développement qui s'y posent, les 3 critères retenus étant : relative homogénéité physique, type d'activités productives, relations avec un centre urbain (1).

QUELQUES CARACTERISTIQUES REGIONALES

	C. OCC.	CTRE-SUD	EST	LITTOR.	NORD	OUEST	TOTAL
Superficie (km ²)	42 200	116 180	108 990	20 220	163 520	14 140	465 250
Population	1 270 000	1 119 00	280 000	680 000	1 500 000	830 000	5 750 000
Densité (hab./km ²)	30	10	3	34	9	59	12
Taux d'accroissement réel en %	2,4	2,3	2,1	3,3	1,6	2,2	2,3
Taux d'urbanisation en %	14	22	13	58	10	20	21
Nbre d'entreprises agréées au code des Investissements (2)	9	47 (dont industries du bois : 25)	1	95 (dont industries du bois : 19)	5	3	160
Kilomètres de routes bitumées	105	232	0	262	260	118	977
Habitants par bureau de poste	35 200*	25 800	20 000	29 600	93 700	56 700	39 000
Taux de scolarisation primaire	55	90	69	85	30	76	61
Habitants pour 1 médecin	61 700	15 000	26 000	10 400	61 000	28 000	33 800
Principales productions rurales	cacao, café, palmier, hévéa, élevage, bois	cacao, robuste, prod. vivriers, bois	cacao, robuste, tabac, bois	robusta, palm., banane, prod. vivriers	coton, riz, mil, arachide, élevage	arabica, prod. vivriers, petit élevage	
Revenu par habitant rural en 1968-1969	—	27 000	10 800	34 000	4 100	26 000	

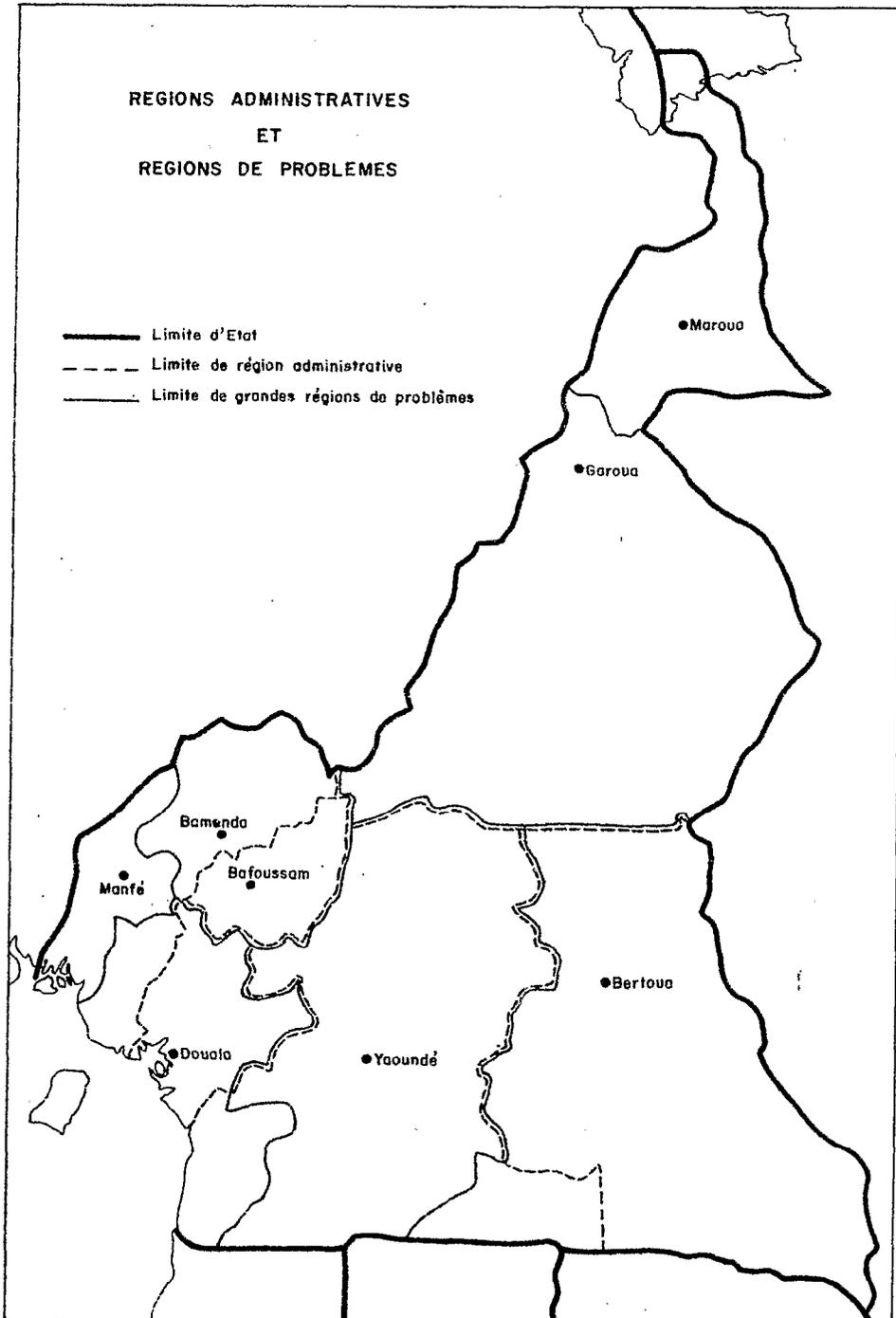
(1) Relations au sens de liaisons administratives ou économiques et non de polarisation qui suppose flux de personnes, biens et revenus et interdépendance des processus de croissance des différents milieux.

(2) au 31-12-1970

(*) y compris les agences postales

REGIONS ADMINISTRATIVES
ET
REGIONS DE PROBLEMES

- Limite d'Etat
- - - Limite de région administrative
- Limite de grandes régions de problèmes



B) LES INSTITUTIONS REGIONALES DE PLANIFICATION

Les travaux d'élaboration du III^e Plan ont été conduits par les responsables des services extérieurs du Ministère du Plan au sein de commissions régionales de planification, émanations d'organes régionaux d'exécution du Plan créés en avril 1963.

1) Les organismes de participation

Dans chaque arrondissement ont été progressivement mis en place depuis 1964 des *Comités d'Action Rurale* (C.A.R.) chargés d'assister le Sous-Préfet dans la mise en œuvre des opérations de développement rural et composés des maires, des représentants locaux des services techniques et des organismes de développement. Le fonctionnement de ces Comités ne fut jamais satisfaisant, les discussions ne débouchant que rarement sur des propositions concrètes. Ils ne sont pas intervenus lors de l'élaboration du Plan.

Au niveau départemental ont été institués des *Comités Départementaux de Développement* (C.D.D.) chargés de l'examen des moyens à mettre en œuvre pour une bonne exécution du Plan, de l'état d'avancement des programmes, des demandes de subvention des collectivités locales, etc. Ces Comités, qui ont pour tâche fondamentale d'assurer la coordination de l'exécution du Plan au niveau du département se réunissent régulièrement 2 fois par an et sont composés des principaux responsables économiques de l'unité administrative réunis autour du Préfet et de l'Agent Régional de Développement.

Les attributions du *Conseil Régional pour le Développement* (C.R.D.) sont plus larges puisqu'il doit « proposer les programmes d'action... déterminer l'ordre d'urgence des opérations retenues... arrêter dans le cadre des programmes d'actions fixés les moyens locaux à mettre en œuvre pour les réalisations envisagées... formuler toutes recommandations susceptibles de guider l'action gouvernementale en ce qui concerne l'exécution du Plan ». Convoqué une fois par an par l'Inspecteur Fédéral d'Administration, le C.R.D. réunit les personnalités de la région administrative choisies en fonction de leur représentativité ou du rôle économique qu'elles jouent localement. Durant l'élaboration du Plan les 6 C.R.D. ont été rebaptisés *Commissions Régionales de Planification* (C.R.P.) et c'est en leur sein qu'ont été désignés les groupes d'études et qu'ont été réalisés la plupart des travaux régionaux.

2) La déconcentration administrative

Elle concerne la quasi-totalité des services administratifs centraux.

— A la tête de toutes les circonscriptions administratives, Inspecteurs Fédéraux (région) et Préfets (département) possèdent de larges pouvoirs de coordination et d'un avis déterminant dans la procédure d'élaboration des propositions régionales. Les premiers en particulier disposent dans la réalité des faits d'un poids considérable et d'une compétence réelle qui en font les acteurs privilégiés de la préparation du Plan dans les régions. L'ensemble des services régionaux sont sous leur tutelle.

— La plupart des ministères et même des directions importantes en matière de développement disposent de services extérieurs régionaux dont le nombre oscille autour d'une quarantaine. Chaque région est en particulier dotée de chefs de service régionaux pour l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, le génie rural, la coopération, les travaux publics, l'urbanisme, l'enseignement, l'éducation populaire, et bien entendu le plan mais aussi la presse, le sport, l'armée, la justice, etc. Ces administrations ont souvent un représentant à l'échelon départemental chargé de l'exécution des tâches coordonnées au niveau régional.

— Les agents du Ministère du Plan dans les départements improprement dénommés Agents Régionaux de Développement (A.R.D.) ont pour but « dans le cadre de l'animation rurale, de seconder les autorités locales dans les tâches de préparation et d'exécution des programmes ». Ils dépendent dans leur travail à la fois du Préfet et des représentants du Ministère du Plan à l'échelon supérieur, la région, ces derniers désignés sous le titre de chefs des Services Economiques Régionaux (S.E.R.) et chargés : de recueillir, de centraliser et de transmettre l'information économique de la région et notamment de tenir à jour les fiches de contrôle de l'exécution du Plan ;

- d'organiser la régionalisation du Plan en particulier en assurant le secrétariat des Commissions Régionales de Planification ;

- de suivre toutes affaires économiques intéressant la région.

Ils disposent à ce titre d'adjoints et même pour certains d'une véritable équipe de collaborateurs.

C) LES MOYENS REGIONAUX DE REALISATION

Si les organismes locaux de développement susceptibles de participer financièrement à l'exécution du Plan sont nombreux, leurs moyens sont très réduits, doublement limités :

- dans leur montant (faible ressources résiduelles disponibles après affectations aux frais de fonctionnement) ;

- par les possibilités réelles de les orienter dans le sens que la région aura elle-même fixé.

1) *Les collectivités locales*

Les communes et les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SOMUDER) sont deux types d'organismes publics locaux qui posent actuellement de nombreux problèmes.

- Les budgets annuels des quelques 150 communes, syndicats de communes et local councils, dont le ressort territorial correspond en général à l'arrondissement, s'élèvent à moins de 5 milliards de francs dont 600 à 1 000 millions sont affectés à des investissements. Cette proportion des dépenses d'équipement varie considérablement d'une commune à l'autre et même d'une année sur l'autre, ce qui rend toute programmation hasardeuse au niveau d'un département qui compte de 1 à 7 communes. Jusqu'à présent les équipements administratifs, l'urbanisme et l'infrastructure ont représenté environ 60 % de ces dépenses, les investissements en faveur de la production 5 % seulement.

Dans le cadre de l'expérience de programmation départementale retenue pour l'exécution du III^e Plan, il est prévu d'affecter un pourcentage plancher des dépenses totales de ces collectivités à l'équipement, mesure absolument indispensable pour la réalisation de projets à financement mixte région-nation.

- Les ressources des Sociétés Mutuelles de Développement Rural, alimentées par une cotisation annuelle de tous les contribuables assujettis à l'impôt forfaitaire sont dérisoires : environ 150 millions, dont plus de la moitié pour la région Nord. Ayant pour fonction de « contribuer à l'amélioration des conditions économiques et sociales de leurs adhérents au moyen de toutes actions et mesures de développement rural ou d'intérêt collectif » le montant de leurs dépenses d'investissement a été insignifiant au cours de ces dernières années, leurs principales activités étant la distribution de semences, la commercialisation et le transport de produits agricoles, l'approvisionnement des ruraux en matériaux de construction, l'infrastructure routière.

2) *Les autres organismes locaux de développement*

Indépendamment des entreprises privées industrielles ou commerciales (sur lesquelles l'information de qualité est rare au Cameroun) de nombreux organismes interviennent dans la vie régionale, essentiellement en milieu rural. Il faut citer entre autres :

- Les sociétés de développement publiques ou mixtes à caractère industriel et commercial, qui, s'intéressant soit à un produit unique, soit à une zone, sont en général gérées par des responsables en liaison directe avec le niveau national et dont il est par conséquent difficile à la région d'orienter l'emploi des ressources.

Les plus « régionales » de ces sociétés sont la C.D.C. (Cameroon Development Corporation) et la West Cameroon Development Agency au Cameroun Occidental, la C.F.D.T. (Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles) dans le Nord. Parmi les autres sociétés publiques ou mixtes il convient de citer la S.F.C.T. (Société Franco-Camerounaise des Tabacs) dans l'Est, l'O.C.B. (Organisation Camerounaise de la Banane) et la SODENKAM (Société de Développement du périmètre de mise en valeur YABASSI-BAFANG) dans le Littoral, les ZAPI (Zones d'Actions Prioritaires Intégrées) dans le Centre-Sud et dans l'Est ; parmi les sociétés privées la PAMOL (Unilever), la SAFCA (Bastos), la SAFACAM (Hévéa), la SPROA (Société des Plantations Réunies de l'Ouest Africain).

— Les Secteurs Expérimentaux de Modernisation qui couvrent chacun les 5 régions administratives de l'ex-Cameroun Oriental sont des établissements publics autonomes chargés de promouvoir, par l'encadrement, la formation et la vulgarisation, le développement de la production agricole dans la région et qui ont été parfois subdivisés en sous-secteurs spécialisés pour un produit ou une activité (riz, chasse, migrations). Dans le cadre des orientations générales définies au niveau national, les S.E.M. mettent en œuvre une politique de développement rural adaptée à chaque région.

— Les coopératives nombreuses et dynamiques il y a quelques années encore sont, pour beaucoup, tombées en léthargie, le seul secteur dynamique restant celui de l'arabica, la totalité de ce café étant toujours commercialisé dans la région Ouest par des coopératives : UCCAO (Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest) et COOPAGRO.

II - LA PARTICIPATION REGIONALE A L'ELABORATION DU PLAN

Il est admis qu'une planification réaliste et cohérente ne peut être que le résultat de deux démarches convergentes : l'une, au niveau national, définissant les cadres de la politique économique ; l'autre, régionale, adaptant les objectifs généraux aux particularismes locaux.

Deux questions essentielles se posent alors au planificateur :

— quels types de contributions peut-on demander aux échelons régional et départemental compte tenu des objectifs assignés à la planification, des structures existantes, des moyens et contraintes économiques et politiques ? Dans le cas camerounais ces contributions ont pu concerner l'un ou plusieurs des travaux suivants : analyse de la situation de départ, établissement de perspectives à long terme, choix d'objectifs quinquennaux, élaboration de projets, définition de programmes d'exécution ;

— comment assurer la coordination et l'harmonisation de l'ensemble des propositions régionales entre elles d'une part, avec les propositions sectorielles nationales d'autre part ? Seul un schéma strict d'intégration par étapes successives permet d'aboutir à un ensemble cohérent et harmonisé à partir de chacune des approches.

A) LA CONTRIBUTION REGIONALE — CONCEPTION ET METHODES

Avant que ne débute l'élaboration proprement dite du III^e Plan Quinquennal, les planificateurs camerounais, à la lumière des deux expériences précédentes, décidèrent de faire de la régionalisation un des fondements de leur planification, mais, pour avoir sa pleine efficacité, il devenait évident que la participation régionale devait être placée dans un cadre rigoureux et un cheminement précis.

La procédure, révélatrice d'une conception ambitieuse de la planification régionale, lie très étroitement les travaux des deux niveaux dans une démarche cohérente où les résultats convergent progressivement vers les programmes définitifs. Deux traits caractérisent en effet le processus :

— L'étroite intégration des deux approches nationale et régionale. Chaque phase est menée simultanément aux deux niveaux et doit se terminer par une synthèse où les propositions des deux types d'acteurs seront prises en considération. Il ne s'agit pas d'une régionalisation après coup mais bien d'une volonté de tenir compte des complémentarités de chaque échelon tout au long de la démarche ;

— le caractère explicite des tâches confiées à la région à chaque phase : à chacune des trois étapes la participation régionale devait se traduire en effet par la détection de problèmes fondamentaux et la détermination d'opérations stratégiques (phase préparatoire), par l'étude des répercussions de ces opérations stratégiques et la définition des objectifs régionaux en découlant (première phase), par la mise en forme de programmes régionaux (seconde phase).

Pour chacune de ces étapes le Service de la Planification Régionale qui avait été mis en place s'est efforcé de donner aux responsables régionaux du Plan des instruments de travail adaptés aux possibilités des services, d'assurer une assistance continue et directe, de soutenir au sein de l'équipe nationale les propositions régionales.

1) L'objectif de la *phase dite préparatoire* était l'établissement par les départements ministériels, les autorités régionales et le Ministère du Plan de bilans sectoriels, régionaux et nationaux.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la contribution régionale, des bilans furent établis dans chacun des 39 départements d'abord, dans les 6 régions ensuite, bilans suivis de perspectives à long terme et de propositions d'opérations-clés. Trois raisons ont poussé au choix du niveau départemental pour débiter cette phase :

— Le département est une unité opérationnelle du Plan. Le Plan s'exécutant dans les départements, une collecte des renseignements à ce niveau était indispensable.

— La réalité départementale peut être assez facilement appréhendée compte tenu des sources d'information qui existent.

— Les responsables au niveau départemental ont une bonne connaissance de la situation et des problèmes et les Agents Régionaux de Développement ont une certaine pratique de la monographie départementale.

Ces bilans départementaux se présentent sous la forme de fiches simples, normalisées pour l'ensemble du Cameroun, et donc facilement agrégeables au niveau supérieur en bilans régionaux. Ces derniers furent présentés et discutés au sein des assemblées régionales et finalement transmis à l'échelon national accompagnés d'une analyse synthétique de la situation économique et sociale par région, de perspectives de développement mentionnant les grandes orientations et les lignes directrices du développement futur, probable et souhaité localement, d'une liste des problèmes dont les résolutions étaient considérées comme essentielles pour favoriser la croissance économique (« problèmes fondamentaux » dans la terminologie du III^e Plan).

2) Au cours de la *première phase de planification* proprement dite les commissions régionales avaient pour rôle :

— de préciser dans quelles conditions les opérations stratégiques les concernant pouvaient être mises en œuvre pour qu'elles aient le maximum d'efficacité, de cohérence et d'effets induits sur le développement de la région.

— de définir, compte tenu des opérations stratégiques et de leurs effets, les objectifs régionaux et les moyens qu'elles se proposaient de mettre en œuvre.

Il convient ici de donner quelques précisions sur la notion d'opération stratégique : lorsque les planificateurs nationaux décidèrent de la démarche générale de l'élaboration du III^e Plan, il leur était clair que la lacune fondamentale du Plan précédent avait été de considérer les travaux menés dans les

régions comme d'un type identique à ceux réalisés par la nation, hiérarchisant les divers échelons spatiaux comme des éléments de même nature avec au sommet la nation, à la base le canton, puis l'arrondissement, le département.

L'idée nouvelle était la suivante : chaque niveau, de par sa taille, ses caractéristiques, son organisation, se trouve être l'optimum pour un type précis d'apport au processus de planification. C'est ainsi que fut lancée l'expression « d'opération stratégique ». Ces opérations, en petit nombre, devaient composer le noyau dur du Plan, l'ensemble des projets-clés autour desquels les objectifs nationaux et régionaux auraient pu être intégrés, et devaient constituer une base de référence pour tous les travaux ultérieurs. Mais surtout, et ceci était essentiel dans l'esprit de la procédure, elles formaient une donnée pour la région. Toujours dans l'idée de spécialiser les fonctions de chaque échelon, les régions auraient eu pour tâche spécifique d'étudier les répercussions de ces opérations stratégiques (définies par la nation) pour en maximiser les effets induits locaux.

Or, dès la fin de la phase préparatoire il y eut d'une part « récupération » de cette notion par les régions — c'est ainsi que chaque région a proposé de 4 à 8 opérations stratégiques qui concernaient soit un gros investissement (route, rail, barrage), soit un secteur tout entier (élevage, forêt), soit une réforme de structure (particulièrement en milieu rural) — et d'autre part abandon de cette notion à l'échelon national. Parce qu'il a semblé prématuré de s'engager dès le début de la procédure sur un petit nombre d'opérations-clés sur lesquelles on ne pourrait revenir, les directives gouvernementales données au début de la première phase de planification proprement dite ne contiennent plus aucune référence à ce concept.

Les documents régionaux transmis à la fin de cette phase à l'échelon central furent le résultat d'une suite de travaux menés par les responsables locaux, selon des méthodes et directives du Service de Planification Régionale et avec son assistance. Ces rapports constituaient des projets de plans régionaux répertoriant par secteur l'ensemble des opérations retenues pour la région, classées par ordre de priorité et accompagnées de fiches de projets précisant coûts, sources de financement, localisation, etc., remplaçant les propositions dans le cadre des orientations générales précédemment définies par la nation mais les adaptant aux spécificités régionales.

3) L'élaboration du III^e Plan devait s'achever par une *deuxième phase de planification* : « Après approbation par le Gouvernement des objectifs globaux, de l'équilibre général et du schéma financier définis au cours de la première phase, les commissions régionales auront alors à arrêter leurs programmes régionaux et départementaux ».

Le but de cette programmation régionale puis départementale n'était pas seulement d'orienter les ressources locales vers les objectifs et les projets choisis, mais aussi d'établir les modalités concrètes de la mise en œuvre de l'ensemble des opérations.

Le calendrier d'élaboration du Plan trop profondément modifié a empêché que ces intentions soient effectives en temps voulu. Mais, à la suite des travaux des Commissions Nationales et des arbitrages qui en découlèrent, les régions réexaminèrent les objectifs et élaborèrent, en liaison permanente avec le Ministère du Plan, des programmes quinquennaux. Les programmes départementaux doivent être élaborés au cours de l'année 1972.

B) LA CONTRIBUTION REGIONALE — DIFFICULTES ET RESULTATS

Une appréciation sur l'apport effectif des niveaux régional et départemental à la planification peut être établie en référence aux justifications avancées, au contenu des documents produits et à leur utilisation, à la part accordée aux objectifs et opérations proposées par les régions dans les rapports finaux.

Par rapport aux *buts politiques*, les procédures mises en place ont effectivement permis une participation importante des forces sociales et économiques locales : mobilisation et sensibilisation aux

problèmes régionaux au cours de la phase préparatoire, participation aux travaux des groupes et commissions ensuite. La régionalisation a rempli une de ses fonctions essentielles même s'il est évident que cette participation est plus apparente que réelle puisqu'elle ne concerne que des propositions sur des secteurs limités et non une collaboration à la prise de décision effective qui est restée du ressort exclusif du niveau national.

Sur le *plan social* une amélioration sensible de ce Plan par rapport au précédent a consisté en la mise à la disposition des responsables régionaux, de multiples outils et méthodes de travail. Il s'agit d'une action à long terme de formation économique des responsables administratifs et politiques qui a été très nettement perçue par ceux-ci et devra évidemment être poursuivie notamment chaque année au cours des travaux de contrôle de l'exécution du Plan. Cet objectif a revêtu au cours du III^e Plan un caractère fondamental, peut-être au détriment de la qualité technique des travaux produits.

L'*apport régional sur le plan économique* (apport à la planification proprement dite) peut être apprécié selon les trois phases de la procédure.

1) *Au cours de la phase préparatoire*, malgré un effort méthodologique dans la collecte et la présentation des renseignements, les résultats ont été quelquefois médiocres sur le plan qualitatif. Ce problème du recueil et de la circulation des informations dépasse largement le cadre de la planification et ne peut être solutionné qu'à un stade plus général (la mise en place des services régionaux de la Statistique est un premier élément de cette organisation). Il est certain qu'une masse de renseignements départementaux et régionaux, de qualité supérieure parce que déjà réajustés, sont disponibles au niveau national dans les divers ministères, et qu'il s'agit avant tout d'en organiser la centralisation, les travaux départementaux étant alors considérés comme un complément et une approbation plutôt que comme la base de collecte.

La mise en évidence des problèmes fondamentaux régionaux au cours de cette même phase a reposé soit sur des critères objectifs (tels que la comparaison des taux régionaux aux moyennes nationales) soit sur certaines appréciations générales et traditionnellement admises concernant la région : exode rural vers les deux capitales, commercialisation des produits vivriers inorganisée, non structuration du milieu rural, enseignement mal adapté... Il a manqué, et ceci est fondamental, l'analyse économique préalable à tout diagnostic sérieux. Ces problèmes, posés fréquemment en termes plus administratifs (*desiderata* des services) qu'économiques, ont été plus perçus qu'analysés et ne sont peut-être pas pour l'économiste les plus importants. Puisqu'il s'agissait bien de développement régional ne sont-ils pas des blocages essentiels (au moins dans la région dont nous nous sommes occupés) les problèmes de mobilisation de l'épargne locale, de fuite vers Douala des effets multiplicateurs d'investissement, de faible effet polarisateur des centres urbains ?

Pour les mêmes raisons les schémas de développement présentés qui ne contiennent que quelques propositions d'activités économiques par zone n'ont pu constituer de véritables cadres de référence précisant les orientations du développement régional à long terme. Ceci explique sans doute qu'après confrontation des souhaits régionaux et nationaux, une place très réduite ait été réservée, dans le rapport général de synthèse de cette phase préparatoire, à la présentation des bilans et perspectives régionales à long terme.

2) *Au cours de la première phase de planification* l'apport régional fut considérablement réduit du fait de la mauvaise intégration des propositions régionales aux objectifs sectoriels nationaux, mauvaise intégration due à la fois à la non publication de documents synthétisant les rapports régionaux trop volumineux, et à un chevauchement des travaux dans le temps, (démarrage des commissions nationales avant la publication des rapports régionaux).

Parce que la notion même d'opération stratégique fut, en fait, mise en sommeil à l'échelon central dès la fin de la phase préparatoire, le travail des régions fut détourné de son objet. Ces opérations stratégiques n'ont constitué que des titres de projets importants sans que soient fournis les renseignements indispensables sur leur contenu : cette absence de données de base qui auraient constitué le cadre dans lequel auraient travaillé les commissions régionales s'est traduite par la

répétition de la démarche critiquée du III^e Plan : faire réaliser aux acteurs locaux des travaux similaires à ceux effectués trois mois plus tard par les commissions nationales. L'apport des régions aurait pu se concrétiser dans une façon d'aborder ces opérations puisque celles-ci, présentées dans leur cadre spatial impliquent une intégration des divers secteurs dans l'espace régional. Ces préoccupations d'intersectorialité, d'enchaînement des effets et d'adaptation aux réalités régionales sont réelles dans certains rapports, mais la méthode de travail des commissions nationales, exclusivement sectorielle et sous-sectorielle a, par la suite, totalement désagrégé cette approche. Le point de passage entre cette tentative de formulation spatiale et intersectorielle des objectifs régionaux autour des opérations stratégiques et les travaux des commissions nationales où seule l'opération de base est reprise dans un cadre sectoriel, n'a finalement pas été trouvé. Il faut convenir qu'aucune méthode d'intégration région-nation n'a été réellement tentée et si la plupart des projets contenus dans les rapports régionaux se retrouvent dans ceux des commissions sectorielles, ceci est dû au fait qu'ils étaient sectoriels avant d'être régionaux. Mais s'il fut impossible de trouver cette liaison, fondamentale pour tous ces travaux, entre les propositions régionales et nationales, cela tient assurément à des difficultés d'ordre technique (présentation intersectorielle et spatiale plus marquée dans le premier cas) mais aussi à certaine méfiance de la part des membres de l'équipe centrale pour tout ce qui concernait la régionalisation, perçue comme une approche plus supplémentaire que complémentaire dont on ne pouvait attendre grand apport dans le résultat final. L'attitude fut du reste identique en ce qui concerne les travaux des commissions nationales considérées comme une étape nécessaire mais dont on attendait finalement peu : l'équipe centrale semble avoir fait une distinction nette entre les tâches d'ordre technique (réalisées en groupes de travail restreints) et tout l'environnement extra-économique nécessaire à l'élaboration d'un Plan en pays en voie de développement.

La part revenant aux régions dans la mise en œuvre des objectifs et projets n'a pas toujours été mise en évidence. Si cette présentation a été réalisée dans certains des documents régionaux, il était au total impossible de connaître à la fin de cette phase sur quels projets et jusqu'à quel montant s'élevait, même approximativement, la participation régionale. Ceci s'explique par la faiblesse des moyens réels sur lesquels les commissaires régionaux ont passé très rapidement pour au contraire insister sur l'apport attendu des financements nationaux et extérieurs.

3) *Au cours de la seconde phase*, considérablement écourtée, les commissions régionales ont arrêté leurs programmes quinquennaux à partir de propositions nationales reflétant une démarche strictement sectorielle. Mais leur tâche essentielle aurait dû être l'identification, l'étude et la mise en œuvre de projets locaux dont les traits principaux sont de ne pouvoir être élaborés que par des responsables locaux, ayant une connaissance de la réalité départementale ou régionale et d'impliquer une participation régionale au financement, conjointe dans certains cas à une délégation de crédits de l'Etat (un quota de 600 millions de francs était alloué dans ce but).

Le retard très important enregistré dans la mise en place de la programmation départementale laisse préjuger d'obstacles autres que techniques. En tout état de cause, il est certain que la somme des projets locaux (y compris ceux financés sur les enveloppes attribuées aux régions pour les secteurs agriculture, hydraulique rurale et pistes) représente peu dans le montant total des investissements prévus au III^e Plan et que ce n'est pas en termes quantitatifs qu'il faudra juger ici de l'apport régional mais encore une fois plutôt la collaboration région-nation, la participation et la formation que cette démarche implique.

La présentation des fins, des moyens, des étapes et des résultats de la régionalisation du III^e Plan avait pour premier dessein de la caractériser, d'en mettre en évidence les atouts et les particularités, de montrer combien elle était le reflet d'une attitude nationale face aux problèmes du développement.

La régionalisation est au Cameroun une option politique sur laquelle le planificateur ne peut revenir, mais dans la mesure où des responsables veulent assoir le développement de leur pays sur des bases régionales raisonnées, il faut se rendre à l'évidence que la régionalisation d'un Plan n'est qu'un des aspects de la prise en compte des phénomènes spatiaux, un des aspects dont les contraintes, souvent d'ordre extra-économique, sont telles qu'il ne peut, à lui seul, satisfaire l'économiste.

LA PARTICIPATION REGIONALE AU DEVELOPPEMENT — REFORMULATION DU PROBLEME

A quelque niveau que ce soit la planification suppose qu'un agent économique (Etat, entreprise ou ménage), disposant d'un pouvoir minimum sur son environnement, se propose d'atteindre un objectif ou un groupe d'objectifs traduits en projets précisant les moyens sur lesquels il peut agir. Cet ensemble doit être cohérent et l'établissement d'une hiérarchie des fins exige un découpage de la réalité économique complexe : division sectorielle et division spatiale.

La définition d'une stratégie du développement à partir d'un découpage sectoriel du réel est depuis longtemps admise, qu'il s'agisse des trois grands secteurs de Colin Clark ou des branches de la comptabilité nationale. Ceci implique que soit reconnue à chacune de ces activités une place spécifique dans la mise en œuvre des mécanismes de développement et de nombreuses théories de la croissance reposent sur les relations (de concordance et simultanéité ou de désarticulation) qui vont s'établir entre les secteurs au cours des processus d'amplification.

Il n'existe aucune raison *a priori* pour que les éléments du second type de division, la division spatiale en régions, ne participent pas en tant que tels à l'organisation du développement et de nombreux auteurs ont vu dans la région et ses différents milieux un cadre favorable à la diffusion de la croissance (1). Mais l'adhésion à cette idée d'une participation régionale privilégiée reflète trop souvent une prise de position doctrinale pour que l'économiste ne s'en méfie pas. Mieux affirmer le rôle du développement régional dans la croissance c'est d'abord caractériser la région, non dans ses limites mais dans sa réalité économique, ce qui implique de procéder à un minimum de travaux d'analyse économique régionale et d'apprécier les contraintes nationales ou extra-nationales qui pèsent sur cette économie.

Les deux problèmes fondamentaux sont dès lors, selon nous, les suivants :

— Le découpage proposé confère-t-il aux espaces sub-nationaux une réalité économique, c'est-à-dire la région, le département peuvent-ils être considérés comme des entités (agents ou sommes d'agents) économiques avec tous les caractères indispensables qui y sont attachés, que nous aurons à définir et sans lesquels il est inutile de parler de planification ?

— Le contenu régional précisé, quels sont les types de relations possibles entre région et nation, quels peuvent être les apports d'une participation régionale à la planification économique ? Les réponses seront diverses selon les objectifs assignés à la régionalisation, selon les structures de l'économie nationale, selon le substrat géographique de cette économie.

Les réflexions qui suivent s'appliquent au cas camerounais.

(1) Voir Régionalisation et Développement — CNRS — Colloque de Strasbourg, juin 1967.

I - LA REALITE ECONOMIQUE DE LA REGION

La diversité des régions camerounaises, leur profonde différence de niveaux de développement et leur complémentarité, la multiplicité des organismes locaux, autant d'atouts pour l'adoption d'une politique de développement régionalisée. Pourtant les contraintes d'ordre politique, social et économique qui caractérisent toute économie sous-développée sont d'un poids tel que la notion de région ne peut qu'y prendre un sens tout différent de celui traditionnellement admis en Europe.

A) LES FACTEURS CONTRAIGNANTS D'UNE REGIONALISATION VOLONTAIRE

1) *Dans l'ordre politique et administratif*, certains traits caractéristiques des pays du tiers-monde sont contraignants à la fois quant au choix des méthodes de préparation du Plan (qu'ils alourdissent) et quant au contenu des orientations possibles (qu'ils limitent). Sans vouloir tenter une généralisation trop formelle à partir du cas précédemment étudié, il est néanmoins possible de relever :

— Un souci très fort de consolidation de l'unité politique nationale. Dans de jeunes Etats, très largement ouverts au monde occidental, il convient de ne pas sous-estimer cette préoccupation de limiter tout foyer potentiel de régionalisme contestataire et de faire la mesure entre des affirmations répétées d'une nécessaire participation démocratique et une volonté réelle d'assoir les choix sur une large concertation. Les forces sociales centrifuges sont encore suffisamment vivaces pour contraindre des responsables politiques trop souvent sollicités à une attitude de défiance chaque fois qu'un arbitrage région-nation doit être rendu.

— Un centralisme administratif pesant même s'il est baptisé « centralisme démocratique ». Les structures administratives héritées de la période coloniale et marquées par le principe de la hiérarchisation verticale ont été, au Cameroun du moins, très fortement déconcertées dans la lettre, beaucoup moins dans l'esprit. La création de multiples délégations régionales ne modifie en rien les processus de décision qui relèvent exclusivement du niveau national : s'il existe bien un maximum de services locaux, si à leur tête est placé un représentant du gouvernement aux pouvoirs étendus en matière de gestion administrative, il n'en reste pas moins que la décision ne peut être prise qu'à l'échelon national, le plus souvent au degré le plus élevé (1).

— Une prépondérance des considérations politiques sur les choix des techniciens. Celle-ci se produit à tous les niveaux mais est plus sensible à l'échelon local où les relations inter-personnelles sont nombreuses et constantes. Cette prééminence du politique — ou de l'ethnique — se manifeste soit localement (phénomènes micro-politiques particulièrement importants dans le choix de la localisation des petits projets), soit au niveau inter-régional : un souci politique d'équilibre territorial peut aller à l'encontre d'options raisonnées mais non réalistes (au sens de : ne tenant pas compte des réalités politiques).

— Une volonté de faire de la préparation du Plan une œuvre de formation. Il est très difficile de concilier cet objectif pédagogique et la nécessité de fournir aux planificateurs centraux des résultats rapides, car le premier exige une démarche lourde, une liberté minimale de discussion, beaucoup de temps et d'itérations.

— Une conception sectorielle et quantitative du développement (à laquelle l'influence des conseillers expatriés n'est pas étrangère). La problématique de la croissance est avant tout posée en termes de taux d'accroissement par secteur pour les objectifs, en termes de disponibilités financières en ce qui concerne les contraintes. La recherche d'un taux de croissance global maximal et flatteur quant aux comparaisons internationales, l'orientation des interventions dans le secteur primaire vers les

(1) Notons cependant qu'au Cameroun, contrairement à ce qui prévaut dans la plupart des autres pays africains francophones, l'affectation d'un cadre supérieur de la fonction publique à la tête d'un service régional n'est pas considérée comme une brimade par l'intéressé, certains de ces postes formant au contraire l'antichambre d'une charge ultérieure plus importante dans l'administration centrale.

opérations les plus productives, la politique d'encouragement aux investissements privés, la nécessité de projets séduisants pour les sources de financement extérieur public, telles sont les préoccupations premières, telle est la logique de l'interventionnisme étatique. On comprend que dans une approche de ce type des processus de développement, les problèmes liés à l'inscription des programmes dans l'espace national passent au second plan. Mais il ne faut pas se cacher que cette optique est en grande partie dictée par des éléments contraignants tenant à la structure même de ces économies.

2) *Les contraintes d'ordre économique.* Le sous-développement, phénomène social total, a souvent été analysé, particulièrement dans les pays latino-américains, en termes de déséquilibres structureaux. Certains de ceux-ci sont effectivement des facteurs très limitants en matière de régionalisation et à l'instar de l'économie camerounaise on peut citer :

— L'extraversion du système économique où la polarisation vers un pôle orienté vers l'extérieur. Le déséquilibre grandissant entre une zone urbaine industrielle et un espace national rural polarisé est une constante des pays en voie de développement, constante qui rend aléatoire — et pourquoi pas sans objet, — les tentatives d'organisation de l'espace en sous-ensembles régionaux cohérents. Les mécanismes de diffusion engendrés par un milieu urbain dynamique sont rarement analysés ou mis en valeur, tandis que l'exode rural des hommes et des biens est une préoccupation permanente.

Ces effets propagateurs du (ou dans le meilleur des cas des) pôle (s) de développement impriment une orientation géographique aux relations entre agents nationaux et sont un élément essentiel et contraignant de l'organisation de l'espace.

Cette situation se double d'une absence de centres polarisateurs régionaux susceptibles de canaliser et relancer les effets induits des investissements et des dépenses publiques.

— La domination économique extérieure. Le facteur extérieur, déjà prépondérant pour la nation, constitue une donnée totalement exogène pour la région, or la localisation des activités de production et l'organisation des courants d'échanges sont étroitement liées aux modalités de la domination économique étrangère. Cette dépendance se manifeste notamment :

- par l'emploi de nombreux cadres expatriés pour lesquels le lieu d'affectation est loin d'être indifférent (1) ;
- par l'obligation de faire très largement appel aux sources extérieures de financement (pour 40 à 80 % du montant total des investissements publics selon les pays). La majorité des grosses opérations d'infrastructure (route, rail, port) ou de production (café, cacao, riz, huile de palme) est financée en partie par des organismes extérieurs qui ne manquent pas d'influer sur la conception et la localisation de l'opération ;
- par la nécessité de maximiser les productions d'exportation les plus rémunératrices, généralement situées en zones forestières, pour compenser les tendances aux déséquilibres des balances commerciales.

— La dimension des espaces considérés. Les responsables des actions de régionalisation volontaire en Afrique traitent quelquefois les régions africaines comme des ensembles comparables aux espaces sub-nationaux européens. Cette extrapolation est un non sens à la fois parce que le contenu économique des régions y est tout différent (voir plus loin) et que la dimension économique des éléments considérés est totalement dissemblable. A la suite de quelle argumentation est-il permis de parler et comparer si rapidement des expériences de nature aussi hétérogène, quels enseignements une régionalisation à l'euro-péenne (et ses experts) peut-elle apporter à la planification régionale ivoirienne ou camerounaise ? La taille de l'agent économique est considérée depuis longtemps en micro-économie comme une variable fondamentale pour une programmation ; il en est de même en matière d'action régionale où la dimension des unités spatiales conditionne leur capacité de financement, leur aptitude à l'intégration dans l'ensemble national, leur pouvoir de décision et donc leur marge de choix.

(1) Il ressort d'une étude que nous menons actuellement en Côte-d'Ivoire que les dirigeants d'entreprises industrielles, aux prises avec des difficultés récentes de recrutement de cadres européens, sont sensibilisés à la qualité de l'environnement urbain en matière de loisirs.

— Le poids des investissements massifs. Nous appelons investissements massifs ces quelques grandes opérations entraînant une modification immédiate des paysages ruraux ou une amplification des forces d'attraction urbaine. Les espaces sous-développés, aux éléments faiblement hiérarchisés et peu intégrés sont profondément affectés par l'exécution de grands travaux d'infrastructure (bitumage d'un axe, ouverture d'une route, construction d'une voie ferrée ou d'un port) ou la création d'ensembles agro-industriels (projets sucriers, complexes textiles). Ces opérations formeront à long terme les points forts d'une structuration des espaces régionaux mais leur choix et leur conception concernant exclusivement le niveau national et l'extérieur, ils sont une donnée exogène pour la région qu'ils vont considérablement transformer.

B) LE CONTENU DE LA NOTION DE REGION

L'idée qu'il existe, pour une politique donnée, un cadre géographique de dimension idéale, est largement héritée de nos préoccupations occidentales, car cette unité doit disposer, pour être opérationnelle, de tous les attributs de l'agent économique. Celui-ci est, en théorie, « considéré comme un « pôle » auquel sont rattachées un certain nombre d'opérations qui le relient aux autres agents (1) et exerçant des fonctions économiques telles que production, consommation, épargne, investissement.

Plus précisément la notion même de région perd tout caractère efficient (sinon toute signification) si trois traits caractéristiques de tout agent lui font défaut : l'homogénéité des comportements, la capacité financière, l'autonomie de décision. C'est donc à une rapide étude morphologique des principaux éléments constitutifs de la région qu'il conviendrait de se livrer avant de lancer une quelconque formule de planification régionale. Or ces analyses sur les structures et les mécanismes de la vie économique régionale font très souvent défaut et la délimitation d'unités spatiales présentant un maximum d'homogénéité, puis le regroupement de ces unités de base en ensembles dits régionaux n'est finalement que peu d'utilité aux planificateurs s'il y manque l'affirmation et surtout l'explication des fonctions de ces espaces dans le processus de développement : l'histoire, l'esthétique, l'esprit, en somme la personnalité d'une région, d'une ville ne nous renseignent que de façon bien incomplète sur l'utilité du concept de région ou d'armature urbaine dans les pays en voie de développement. Les critères employés pour cette délimitation (zones climatiques, aires naturelles, densité de population, taux d'urbanisation) sont descriptifs, et non analytiques (2). Retracer l'historique d'un centre urbain — administratif, dresser la carte d'extension de la culture d'un produit agricole, proposer de nouvelles limites à un département afin qu'il englobe un arrondissement qui « manifestement lui est rattaché », c'est enregistrer une situation et non en mettre en valeur des potentialités et des freins.

Les préoccupations des économistes furent, dans une première étape, utilitaires : comment une politique de régionalisation pouvait-elle être efficace, quels étaient les moyens à mettre en œuvre et les opérations à programmer pour favoriser le démarrage des zones attardées, pour réduire les déséquilibres spatiaux ? Mais très rapidement l'obligation de comprendre la réalité régionale les a conduit à élaborer une science régionale avec ses concepts et ses outils d'analyse et ce n'est que par la suite que des doctrines en matière d'aménagement du territoire furent proposées. C'est pourquoi l'attitude première de l'économiste dans ces pays neufs devrait être une réflexion sur les éléments, qui composent la région.

Quels peuvent être ces facteurs créateurs de la région ? (3) Nous en proposons quatre : la conscience régionale, la présence d'un centre urbain moteur, l'intégration de ce pôle dans l'espace régional, la spécificité des problèmes de développement.

(1) H. KRIER et J. LE BOURVA — Economie Politique — Tome I - 1968, Armand Colin.

(2) Sinon le critère communément désigné "rôle des villes" mais qui, selon les auteurs, recouvre des fonctions plus ou moins complexes.

(3) Nous sommes considérablement gênés dans les développements qui suivent par l'absence de travaux d'analyse régionale dans le pays que nous avons étudié. Il s'agit ici simplement de quelques réflexions en grande partie inspirées de conversations avec nos collègues de Yaoundé et Abidjan.

1) *La conscience régionale*

Trois questions se posent à propos de ce sentiment régional.

— Quels sont les acteurs qui font la région ? Pour ce qui concerne les individus il s'agit essentiellement des communautés rurales, des fonctionnaires affectés dans la région et des « intellectuels ». Tous, par leurs fonctions économiques ou sociales concourent à donner à l'élément spatial son dynamisme, ses traits propres et sa cohérence. Il convient de leur associer les unités de production (entreprises industrielles et commerciales) et les associations locales de développement (groupements de producteurs, coopératives, collectivités locales).

— Ce sentiment d'appartenance régionale s'exprime-t-il et comment ? La réponse est affirmative sans aucun doute pour les personnes privées, variable dans le cas des entreprises suivant leur taille (selon que leur marché est local ou national et extérieur). Sa concrétisation peut prendre des formes multiples, de la case construite au village par le cadre en poste dans la capitale à l'appui à l'équipe de football du chef-lieu de région en passant par les émissions de radio locales, mais elle devient évidente lors de consultations semblables à celles qui ont lieu pour la préparation du Plan : au cours de ces réunions, ce sont des interlocuteurs conscients de leur représentativité territoriale qui s'adressaient aux fonctionnaires centraux. Il est pourtant certain que dans les régions aux différenciations ethniques marquées, un autre lien, plus vigoureux encore et s'extériorisant dans le cas de localisations optionnelles des projets, est manifeste : l'origine ethnique.

— Quels sont les moteurs de ce sentiment régional ? En premier lieu l'affinité sociale et culturelle dont on sait l'importance en Afrique. Si les habitants du Nord se sentent et se veulent autres que ceux de l'Ouest, eux-mêmes se démarquant des côtiers, c'est en grande partie parce qu'un ensemble de connaissances, mœurs, idées les différencient. Redoutable danger politique lorsqu'elle se traduit par la recherche d'un contrôle des postes-clés dans les rouages de la décision, cette solidarité ethnique peut devenir un moteur pour la réalisation d'actions ponctuelles de développement.

Le découpage administratif est un autre élément non négligeable par l'ancienneté des liens qu'il a créés entre les administrés si bien que pour ceux-ci le sentiment régional, c'est aussi une dépendance vis-à-vis d'un même chef-lieu, d'un chef de circonscription unique, de services administratifs communs.

Un dernier facteur, économique celui-là, est non moins fondamental : la similitude des problèmes. La confrontation permanente, que l'on soit paysan ou technicien, responsable d'un service ou politicien, à des difficultés propres à l'unité spatiale conduit à une convergence d'attitudes vis-à-vis des solutions proposées. La relative homogénéité de ces problèmes de développement dans des régions aux caractéristiques physiques et économiques bien marquées est à notre avis la justification essentielle à toute tentative de planification régionale.

2) *la ville et le système économique régional*

L'hypothèse d'une organisation économique régionale associant un pôle urbain pourvu d'un rôle moteur à des zones rurales dominées, n'est pas, dans la majorité des cas, vérifiée en Afrique Noire. La conception d'unités géographiques sub-nationales dotées d'une certaine auto-suffisance, capables « de fixer en leur sein les déplacements de population et la création d'activités secondaires et tertiaires en substitution progressive aux activités primaires » (1) et propices à la diffusion des effets de croissance, présume certaines fonctions de la ville, une armature urbaine complète, un réseau de communications intégré, toutes propriétés qui font défaut aux économies concernées.

— Le processus d'urbanisation, étranger à celui d'industrialisation, confine les métropoles régionales à une vocation essentiellement commerciale et administrative. Les activités urbaines les plus inductrices, c'est-à-dire les activités de productions industrielles exportatrices sont souvent

(1) H. LHUILLIER : "Outils et cadres pour une planification régionale" – Cahiers de Sciences Humaines – ORSTOM - Vol. IV - N° 2 - 1967.

inexistantes, celles concernant la consommation et l'investissement des ménages (biens et services, logements) très dépendantes du pôle urbain-industriel national. Parallèlement au renforcement, dans le meilleur des cas, des fonctions urbaines administratives, sociales et culturelles, une tendance à l'amenuisement des fonctions commerciales peut se faire jour, qu'il s'agisse de la distribution des produits de consommation finale importés ou de la collecte des produits d'exportation locaux. L'injection de revenus par les quelques entreprises industrielles voit ses effets de relance très largement atténués par les fuites que constituent les achats extérieurs à la région (fuites primaires au niveau des achats en biens d'équipement et des consommations intermédiaires importées, fuites indirectes au stade des valeurs ajoutées en grande partie exportées hors de la région).

— De cette domination du pôle urbain national (en général le grand port du pays) il résulte d'autre part un phénomène grave de cloisonnement entre les différents milieux internes à la région. Ce fait, qui n'a pas encore été étudié dans l'économie camerounaise, a été analysé par des économistes de l'ORSTOM dans la région de Bouaké en Côte-d'Ivoire. Mais, et nous nous contenterons d'une interrogation, n'est-il pas permis de penser que leurs conclusions suivantes sont extrapolables à la majorité des régions des pays africains ?

- Les petits centres s'approvisionnent directement à la capitale (sauf pour ceux qui sont à moins de 20 km de la métropole régionale), n'ont pas de relations entre eux, et contrôlent inégalement l'espace rural environnant.
- « Les zones rurales, de par leur faible spécialisation, échangent entre elles très peu de produits » (1).
- « Dans les milieux urbain et semi-urbain se juxtaposent deux sphères d'activités : l'une de type moderne, l'autre de type artisanal, entre lesquelles les liaisons sont faibles et qui correspondent à deux modes de communication différents » (1)

Les activités productives rurales organisées pour satisfaire des marchés extérieurs ne favorisent pas, par l'orientation des flux d'échange mis en place, l'interdépendance intra-zonale. Les structures de consommation qui même dans les centres recouvrent une grande part d'autoconsommation, font peu appel au marché local des produits vivriers, de toute façon limité quant à ses effets de diffusion de la croissance. Cette non-intégration des divers milieux, y compris à l'échelle régionale, est un autre facteur de blocage des processus de croissance à ce niveau.

— L'intensité des liaisons économiques et commerciales entre la ville et la région est aussi conditionnée par le réseau de communications en place. L'organisation de celui-ci, qu'il s'agisse des axes routiers, ferroviaires ou aériens, est centrée sur le port dans le but bien évident de faciliter l'évacuation des produits de traite et l'écoulement des biens pondéreux importés. Le bitumage des routes, les convois plus lourds et plus rapides détournent vers le port une partie des activités de stockage autrefois dévolues aux petits centres urbains. A l'inverse, la trame lâche des routes secondaires convergeant vers la métropole régionale, leur mauvais état permanent et leur fermeture en saison des pluies sont autant d'obstacles à l'accroissement des échanges entre la ville régionale et son hinterland.

3) L'homogénéité des problèmes de développement

Dans un pays suffisamment différencié, et c'est le cas du Cameroun, les obstacles à la maximisation du taux de croissance du produit national peuvent être à la fois sectorialisés et régionalisés. Après avoir précisé les limites imposées par le respect des équilibres financiers, ressources-emplois, extérieur à l'échelle nationale, l'élaboration des politiques sectorielles doit tenir compte des potentialités régionales.

Si chaque région, par le type d'agriculture qui y est pratiqué, par la densité de sa population et son taux d'urbanisation, par ses conditions climatiques et pédologiques, doit être individualisée pour

(1) Section économie : "Les problèmes posés par le développement à base régionale en Côte-d'Ivoire". Centre de Petit Bassam - Vol. IV - n° 2 - 1971.

éviter un décalage entre des objectifs trop globaux et des réalités particulières, alors il est permis de parler de planification spatiale.

Le principal critère pour juger de la validité du découpage en matière d'action planificatrice est celui de savoir s'il est possible de formuler dans chacune des unités proposées une « problématique » particulière du développement. En l'absence de régions organisées et centrées sur une ville intégrée à sa zone, c'est la recherche d'ensembles homogènes aux conditions de croissance spécifiques et contrastées qui doit guider la recherche de la meilleure division de l'espace national en régions de planification. Il existe bien sûr autant de fractionnements possibles que de problèmes envisagés, mais ce qui intéresse le planificateur c'est de disposer d'un cadre spatial fondé sur une mise en évidence des complémentarités et des principaux caractères propres des grandes zones. C'est pourquoi il considère en général comme valable tout découpage qui n'est pas aberrant et ne s'étendra pas sur ces figiolages chers aux géographes en mal « d'unités élémentaires à l'homogénéité indiscutable ».

Cette approche des obstacles régionaux au développement ne tient pas seulement à une différence des revenus par habitant, il s'y greffe des difficultés propres aux spéculations productives de la région (problèmes de l'exploitation forestière, du coton, du cacao, etc.) aux infrastructures (zones enclavées, zones littorales), aux conditions sociales de la croissance (disparité des taux de scolarisation).

Au stade actuel de développement des économies africaines c'est ce dernier critère d'homogénéité par rapport aux problèmes fondamentaux à résoudre qui donne son sens à la notion de région.

II - L'INTEGRATION DU FACTEUR ESPACE

Les tentatives de formulation de méthodes et techniques générales de planification régionale sont vaines : chaque pays, de par ses dimensions, sa situation dans le continent africain, son degré d'industrialisation, doit adapter sa procédure à ses caractéristiques. Les objectifs peuvent varier d'un Etat à l'autre ; au Cameroun ils semblent être, en ce qui concerne les phénomènes spatiaux :

— d'atteindre le taux de croissance économique le plus élevé compatible avec le respect des équilibres fondamentaux, et en particulier de l'équilibre territorial.

— d'atténuer les disparités régionales, c'est-à-dire de mettre en valeur et de relancer les régions les plus défavorisées, de contrôler et d'orienter la croissance des régions les plus dynamiques,

— de rechercher la contribution optimale de chaque région à l'augmentation du produit intérieur en tenant compte de leurs atouts et spécificités:

C'est par un processus de régionalisation du Plan national que l'on a tenté d'atteindre ces buts. Pour les diverses raisons précédemment évoquées et qui tiennent essentiellement à l'esprit de la planification et à la structure inorganisée des économies régionales, la participation des régions à l'élaboration du Plan ne permet d'aborder que de façon superficielle les problèmes spatiaux de la croissance.

Il serait certainement plus sûr de limiter cette participation à la phase de programmation et de replacer l'analyse des implications spatiales du développement dans le cadre d'un schéma à long terme d'aménagement du territoire.

A) LA PROGRAMMATION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE

Chaque niveau, de par sa fonction dans l'organisation administrative doit pouvoir remplir une tâche précisée dans le schéma de planification. Au Cameroun la région et surtout le département, possèdent les propriétés requises des échelons de programmation :

— Les services techniques sont représentés à ces niveaux où ils sont chargés de la concrétisation des objectifs sectoriels.

— L'Inspecteur Fédéral d'Administration et le Préfet peuvent exercer un véritable contrôle sur la coordination des opérations locales.

— Les agents régionaux et départementaux du Ministère du Plan sont capables, après une initiation rapide, de maîtriser des techniques de programmation simples.

— Les ressources financières locales sont mobilisables à l'échelle du département.

Cette programmation aurait un but quadruple : prévoir l'organisation du travail des acteurs chargés de mettre en œuvre le Plan en coordonnant leurs tâches, préciser la part des charges de financement revenant aux collectivités et leur affectation, proposer un ensemble de projets locaux impossibles à élaborer au niveau national, fournir un moyen de contrôle annuel de l'exécution du Plan.

Dans une première étape préparés dans chaque département par les services du Plan avec l'aide des chefs des services techniques et des maires et sous l'autorité du Préfet, les programmes seraient ensuite ajustés au niveau régional avec la participation de responsables nationaux de la programmation. Deux conditions sont indispensables à l'efficacité des travaux :

— La présentation préalable des opérations et objectifs régionaux décidés par la nation, seule solution permettant d'orienter les projets locaux dans le sens des options retenues à l'échelon central. Cette ventilation du Plan en tranches régionales sera plus efficacement réalisée en groupes de travail restreints dans chaque chef-lieu régional qu'en vastes commissions de planification.

— L'augmentation des enveloppes attribuées aux régions. Une meilleure combinaison des ressources locales et des moyens fournis par l'Etat passe par une augmentation de ces derniers. Dans le III^e Plan on s'est déjà, en partie, engagé dans cette voie avec l'ouverture de crédits globaux pour les régions dont l'affectation n'est pas encore précisée. Pourquoi ne pas aller plus avant et faciliter la multiplication de ces petits projets locaux si nettement ressentis par les populations rurales en créant un véritable Fonds d'Action Régionale avec dotations par région ?

Comme pour les subventions du type Petit Equipement Rural (P.E.R.) une participation départementale, soit financière, soit en journées de travail, soit en apport de matériaux, serait obligatoire pour obtenir une attribution éventuelle de capitaux publics. Outre une contribution nationale fixée chaque année dans le budget d'équipement, le Fonds pourrait être alimenté par une centralisation des diverses petites aides extérieures publiques et privées. (De nombreuses fondations étrangères sont notamment disposées à financer des opérations ponctuelles d'équipement rural).

L'affectation des ressources du Fonds serait contrôlée par l'Inspecteur Fédéral d'Administration et la direction du Plan chargée de la mise en œuvre des programmes, et concernerait tout projet productif ou tout équipement collectif local d'infrastructure ou de service.

B) LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire conçu comme une optique de planification ordonnant dans l'espace les opérations sectorielles devrait former dans une économie en mutation la principale approche des phénomènes spatiaux du développement.

On parlera alors plus volontiers de politique spatiale que de régionalisation ou planification régionale, expressions qui sous-tendent une participation des échelons inférieurs aux décisions. Cette politique implique la référence à un schéma d'aménagement national élaboré par une équipe de techniciens proches du pouvoir, adopté par les instances politiques supérieures et précisant :

1) La politique régionale

Entre une politique maximisant le produit national sans considération des effets sur les régions et une politique d'équilibre inter-régional absolu où les produits marginaux par type d'investissement sont égaux dans toutes les régions, il est probable que l'on retiendra une croissance nationale forte avec différenciation des croissances régionales. Le schéma d'aménagement fera un choix entre deux options contradictoires dans l'immédiat : la recherche du taux de croissance le plus élevé possible à court terme qui suppose une affectation des facteurs à quelques zones seulement (mais avec toutes les conséquences sociales qui en résulteront) ou la maximisation du produit national dans une période très longue qui permette de prendre en compte les potentialités productives à long terme des régions.

La difficulté est alors de spécifier la part revenant à chaque élément spatial. Le schéma, après étude des atouts et freins de chaque région, mettra en valeur les complémentarités zonales et précisera les effets des transferts de facteurs des régions où ils ont une productivité marginale faible vers celles où elle est plus élevée.

La relative cohérence et complémentarité des régions administratives du Cameroun facilitera la mise en évidence des spécialisations régionales.

2) La politique d'équipement rural et l'armature urbaine

L'accroissement du niveau de vie des masses rurales par l'intensification des activités les plus rentables doit s'accompagner de la création d'un environnement propre à freiner l'exode rural. A cette fin on peut concevoir une action consistant à normaliser et planifier l'implantation des équipements collectifs dans des villages rationnellement choisis qu'il est maintenant convenu de désigner sous le terme de villages-centres.

En établissant une liste complète de ces villages et en proposant une grille d'équipements à réaliser, on fournira aux paysans des services plus nombreux et on offrira aux jeunes un cadre de vie satisfaisant leurs aspirations légitimes.

Au niveau supérieur, les villes ont un rôle à jouer en apportant les services nécessaires aux activités de production. Mais toutes les villes ne peuvent avoir la même vocation, aussi, est-il indispensable de définir les relations fonctionnelles qu'elles sont conduites à entretenir entre elles afin d'éviter les effets d'une concurrence néfaste. Ce sont en particulier deux ou trois pôles de développement industriel qui doivent être choisis sur lesquels on concentrera les investissements de base : transports, télécommunications, habitat urbain, zones industrielles. Il ne faut toutefois pas se faire d'illusions sur l'impact immédiat de ces réalisations : les industries dont les consommations intermédiaires sont importées ou qui réclament un milieu industriel dense et des services de niveau supérieur, continueront à s'implanter dans la grande ville portuaire. Il s'agit de préparer l'environnement nécessaire aux activités industrielles futures.

3) La coordination du réseau des transports

Le coût élevé des dépenses d'infrastructure de transports, et la longue durée de leurs amortissements requièrent une planification à long terme de leurs localisations. La rentabilisation des investissements n'est possible que par une programmation stricte de réseaux hiérarchisés de routes, de voies ferrées, de ports et de transport d'énergie.

Il convient dès lors de replacer chaque projet dans un ensemble plus vaste et d'harmoniser les divers réseaux de manière à favoriser l'accès des zones de production intensives et de relier entre elles les régions et les grands centres urbains.

L'amélioration du réseau entre le pôle urbain-industriel actuel et les autres métropoles régionales ne doit pas défavoriser le renforcement des liaisons entre métropoles régionales et leur prolongement vers les grandes villes des pays voisins. Ce sont autant d'éléments fondamentaux de la future structuration de l'espace national.

Il est utopique dans des économies de dimensions aussi réduites que celles des pays d'Afrique Noire (à l'exception probablement du Nigéria) d'envisager une décentralisation des centres de décision et la faillite de certaines expériences de régionalisation tient en partie à une conception trop « régionaliste » des relations nation-région dans le cadre de l'élaboration d'un Plan.

L'inscription dans l'espace des objectifs et projets revêt pourtant une importance primordiale pour une réorientation des flux et activités économiques vers l'intérieur du pays. L'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire, l'adoption des mesures d'ordre législatif et financier que son application requiert, la limitation de la participation régionale à des groupes de travail réduits et à la phase de programmation sont des objectifs sans doute moins audacieux mais peut-être plus réalistes.

ROLE DES ACTEURS DANS L'ELABORATION DU PLAN

S. JAMET

Le développement planifié se traduit par des projets, et sa réussite dépend de leur volume et de leur qualité. Quelle que soit l'influence des acteurs du niveau national ou des acteurs externes sur les choix fondamentaux et la préparation des projets vastes et complexes, la réalisation de ces derniers, dans un pays en grande partie rural, concerne également les acteurs régionaux. Plus un projet est localisé, plus il intéresse le monde rural, au sein duquel les acteurs sont nombreux, disséminés ; leurs actions n'engagent qu'un petit nombre de personnes : leur famille constituant parfois une entreprise familiale.

Il est d'autant plus intéressant d'analyser la personnalité et le rôle de ces acteurs régionaux, départementaux et locaux, dans le cas de la République Fédérale du Cameroun, que la participation à la préparation et à la mise en œuvre du Plan semble y être l'occasion pour nombre d'entre eux de prendre conscience des intérêts collectifs qui les regroupent sur le plan local, et qui pourront prochainement déboucher sur le plan régional. C'est par conséquent un facteur de cohésion sociale à ne pas négliger.

Dans ces conditions, après avoir présenté ces acteurs et précisé leur rôle, on examinera l'essai d'organisation qui a été tenté à ce niveau lors de la préparation du III^e Plan Quinquennal de Développement Economique et Social, aboutissant à la situation que nous connaissons après un an d'exécution de ce plan.

1. Définition et rôle des acteurs

La concertation établie entre les niveaux (national, régional, départemental, local, auquel se superpose celui des aires d'aménagement) par le Plan est un phénomène nouveau, qui ne modifie que peu à peu les processus décisionnels qui aboutissent à la réalisation des projets.

Le choix est encore fréquemment opéré par des *acteurs dominants*, qui rencontrent (ou se manifestent par l'intermédiaire) des *entreprises*, déjà structurées et organisées, ou en voie de l'être. *Les cadres de l'Administration*, chargés de la préparation et du suivi de l'exécution du Plan, ont dû tenir compte de l'opinion de ces acteurs, comme ils ont tenté de susciter l'expression de la volonté, en ce domaine, des populations.

1.1 Les acteurs dominants

Cette catégorie d'acteurs est évidemment hétérogène, puisque sa composition et son influence varient selon les régions et les localités. Elle comprend quelques entrepreneurs privés importants, des fournisseurs d'aide extérieure, des leaders politiques et des personnes des administrations centrales, fréquemment originaires de la zone.

Tandis que les entrepreneurs et fournisseurs d'aide confrontent leur stratégie, notamment en matière d'investissements, aux potentialités et aux intérêts de la zone, seuls les deux derniers groupes expriment — d'une manière plus officielle pour les leaders politiques que pour les originaires, quelques-uns des besoins et des aspirations de la population : c'est pourquoi leur participation non seulement au vote final du Plan (en ce qui concerne les députés) mais au choix des options, puis à l'élaboration du contenu des programmes, est importante. D'ailleurs, si elle ne se fait pas au moment de l'élaboration, elle se fera officieusement au moment de l'exécution, et risquera alors d'être mal informée des objectifs poursuivis.

Les entrepreneurs importants et les hommes politiques ont appris à participer à l'élaboration du III^e Plan. Cela n'a pas été, le plus souvent, le cas des originaires en poste dans l'Administration Centrale, qui ne se rendent sur place qu'occasionnellement, et ont été plus ou moins bien informés, surtout si leur fonction dans la capitale fédérale ne leur permet pas d'aborder les problèmes de planification au niveau national.

1.2 Les cadres de l'Administration

Leur participation est d'un autre ordre. Ils influent peu sur les choix essentiels, sinon à travers leur influence — parfois considérable — sur leur administration centrale et sur les leaders politiques. Par contre, ils sont, sauf pour les grands projets d'équipement et industriels (et encore détiennent-ils dans ce cas les moyens d'accélérer ou de freiner leur mise en œuvre), les acteurs-clés de l'exécution du Plan.

La participation de ces cadres au moment de l'élaboration des choix et des programmes a donc été, avant tout, une occasion pédagogique de les préparer à :

- ne pas entraver l'exécution du Plan, mais au contraire la dynamiser ;
- créer un courant d'échanges et d'information avec les autres acteurs locaux, fondé sur la confiance réciproque et la prise effective des responsabilités de chacun ;
- faciliter l'exécution du Plan par une action concertée des administrations face aux autres acteurs.

Cette transformation des mentalités des cadres de l'Administration a été variable selon l'influence de leurs chefs, la réaction du milieu et la durée de l'affectation des agents. On a vu, notamment dans l'Est, où les originaires influents sont peu nombreux, des fonctionnaires en poste se constituer en de véritables promoteurs du développement régional, jusqu'au niveau de l'exécution, qu'ils suivent encore après leur départ.

Bien entendu, les cadres ont été d'autant plus motivés que leurs contacts avec les autres acteurs sont fréquents, et par conséquent qu'ils sont en poste, à un niveau départemental et local. C'est ainsi que les Préfets et Sous-Préfets, parfois certains de leurs collaborateurs, ont été amenés à modifier le sens de leur intervention envers ces acteurs.

1.3 Les entreprises

On distingue :

1° *les entreprises organisées*, dotées de moyens de gestion et d'*organisation* leur permettant de dresser des programmes et d'avoir recours à un financement national, et parfois extérieur,

2° *les micro-entreprises*, en voie d'organisation, ayant des idées en ce qui concerne leur développement futur, qu'ils pourraient, moyennant une formation adéquate, traduire en projets et en programme, désirant faire appel au soutien de l'Etat.

Les entreprises organisées sont en général les entreprises privées et maisons de commerce qui, sans posséder une dimension nationale qui les doterait de pouvoirs analogues à ceux des acteurs dominants, ont leur propre politique de développement. Appelés à participer à l'élaboration du Plan, ils en découvrent le processus avec d'autant plus d'intérêt qu'ils prévoient que la politique du crédit pourra un jour être régionalisée, et qu'ils se heurtent dès maintenant à des problèmes d'infrastructure (routes, chemin de fer, électricité, eau, téléphone, services publics) que le Plan affronte.

Ce sont également les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SOMUDER), entreprises publiques à caractère coopératif dont les responsables se considèrent plutôt comme « cadres de l'Administration », mais disposent de l'avantage par rapport à leur collègue de gérer un budget même réduit.

On classera dans le même groupe les Communes : Communes de Plein Exercice (CPE), Communes Urbaines de Moyen Exercice (CUME), Communes Rurales de Moyen Exercice (CRME) et Communes Mixtes Rurales (CMR). Elles ont, en effet un budget à gérer et participent aux investissements de leur localité. SOMUDER et Communes ont participé à l'élaboration du Plan.

Dans les entreprises organisées, on recense également les Sociétés de Développement et Zones Intégrées, qui disposent de programmes précis et de budgets considérables, leur permettant de jouer un rôle important au niveau de la Région. On peut y joindre les autres opérations de développement (telles que le Centre d'Assistance Rurale de Douala, les Maisons Familiales d'Apprentissage Rural, le Village Pionnier de Minkama, le Centre de formation de Fignolé, etc.) zones plus localisées encore, qui jouent un rôle analogue dans le Département. L'intérêt de leur participation à l'élaboration du Plan réside dans une meilleure information des autres acteurs régionaux et départementaux de leurs programmes d'intervention (ce qui évite les malentendus stériles et paralysants) et partant dans une collaboration plus étroite entre eux pour la réalisation de ce programme.

Les micro-entreprises ont un statut privé (artisans et commerçants locaux) ou coopératif. Il est important d'inclure leurs projets de développement dans le programme local, puisque ce sont à ce niveau les acteurs fondamentaux de sa réalisation ; ils y trouvent de l'intérêt dans la mesure où cette participation leur permet de rationaliser leurs projets, de mieux saisir leurs relations avec les autres projets locaux et aux niveaux supérieurs, et éventuellement l'espoir d'obtenir un soutien de l'Etat pour leur réalisation.

1.4 Les populations

La « participation » de la population inorganisée, prévue par le Second Plan dont l'élaboration devait se fonder sur le dialogue entre les responsables administratifs et politiques et la population a été difficile à réaliser. Cependant les populations ont progressivement tenté de s'organiser, et lors de l'élaboration du III^e Plan, on a parfois rencontré des chefs traditionnels particulièrement soucieux du développement du groupe qu'ils représentent, et dont la représentativité leur permet d'engager les populations dans des travaux d'investissement humain.

Par ailleurs, la constitution en 1970 des Groupements d'Agriculteurs Modernes (G.A.M.), en habituant les paysans à travailler en équipes, a sans doute contribué à organiser le monde rural. D'autre part, des associations diverses ont vu le jour sous l'influence d'un leader local, de besoins ressentis par un groupe, d'intérêts collectifs comme ceux des jeunes, des femmes, des anciens militaires, des lépreux, etc. Ces groupes, rarement recensés et ne participant qu'occasionnellement à l'élaboration du Pan, disposent cependant d'une volonté commune et de quelques moyens

d'investissement (regroupés par le moyen de cotisations et de tontines) non négligeables qui aboutissent parfois à des réalisations spectaculaires.

Enfin, la participation des individus, en tant que chefs de famille à l'élaboration du Plan, si elle n'est pas réalisable en général, s'effectue en fait puisque les participants à d'autres titres sont également des chefs de famille. Le rôle accru de la presse, de la radio, des réunions du Parti et des autorités concernant ce sujet a déjà eu des effets notables en certains domaines, tels que celui de l'amélioration de l'habitat.

2. La tentative de participation des acteurs régionaux et locaux à la préparation et à la mise en place du III^e Plan Quinquennal

Dans l'optique de régionalisation du III^e Plan Quinquennal, les acteurs régionaux et départementaux ont été appelés à participer aux différentes phases d'élaboration du Plan, que nous allons rappeler avant d'en examiner les résultats.

2.1 Les phases de la participation régionale et locale à l'élaboration du Plan

La phase préparatoire (1969) : les acteurs départementaux ont été appelés à dresser un *bilan départemental*, comprenant un bilan, un diagnostic et des perspectives. Dans ce bilan, on a recensé les propositions de financement local, (crédit public local, collectivités locales, fonds privés, investissement humain), qui s'ajoutera au financement public et à l'aide extérieure. Une synthèse régionale a été ensuite effectuée par le Service Economique Régional.

La première phase (début 1970) a été marquée par la réunion de *Commissions Régionales de Planification* dont les travaux étaient préparés par le Service Economique Régional. Ces Commissions ont déterminé les groupes d'opérations stratégiques, permettant aux Services Techniques Régionaux d'élaborer des propositions d'objectifs régionaux.

Lors de la phase suivante (fin 1970), les objectifs régionaux rendus cohérents par les Commissions Nationales sont ré-examinés par les Commissions Régionales qui élaborèrent des *programmes quinquennaux* de leur région.

Enfin, sur la base de ces programmes devaient être rédigés, une fois le Plan voté, les programmes départementaux vers la fin 1971, on espère que ces travaux de programmation pourront avoir lieu en 1972.

2.2 Les résultats de cette expérience de participation

intérêt pour les acteurs

On a vu, lors de la présentation des acteurs et de l'examen de leurs rôles respectifs que leur participation a été nettement accrue à l'occasion de la préparation du III^e Plan. Les Comités Départementaux, comme les Commissions Régionales, ont été l'occasion pour les différents acteurs :

- d'apprendre à participer à des réunions et des commissions ;
- d'apprendre les principes de la planification ;
- de s'informer sur les programmes et projets de leur circonscription ;
- de réfléchir quant aux conséquences de leurs propres programmes de leurs actions, afin de les rendre plus efficaces et rationnels ;

— de mieux saisir leur rôle dans l'exécution du programme adopté.

Difficultés rencontrées

Cependant de nombreuses difficultés sont apparues, ôtant une partie de l'efficacité à l'œuvre pédagogique entreprise :

— hésitation en matière de méthodes d'élaboration évidemment toutes nouvelles ; il a fallu constamment adapter les principes aux conditions du milieu, répondre aux obstacles imprévus par des mesures de circonstance. De ce fait, tous les acteurs n'ont pas complètement saisi les responsabilités d'exécutants qui découleraient de leur participation à l'élaboration.

— manque de moyens adaptés aux méthodes mises en place : les Services Economiques Régionaux (jusqu'à la publication du décret du 10 avril 1972 les organisant) et les Agents Régionaux de Développement ne disposant pas de moyens matériels et financiers nécessaires pour l'organisation de réunions départementales, l'étude de petits projets, la rencontre des promoteurs. Les préfets n'ont pas les moyens d'assurer le contrôle d'exécution des projets, ce qui leur était dévolu,

— insuffisance de délégation de pouvoirs de l'Administration, Préfets et Sous-Préfets, qui n'ont encore qu'une autorité théorique sur les agents des services techniques mis à leur disposition, lesquels dépendent hiérarchiquement et matériellement de leur Administration d'origine. De ce fait, l'autorité administrative ne peut qu'exhorter ces agents à travailler de concert sans les y contraindre,

— insuffisante coordination entre les services administratifs, du fait de l'absence d'autorité au niveau local, en dépit des dispositions prises lors de l'élaboration du Plan.

- Secteur public et secteur privé ont pris à nouveau l'habitude de ne plus se concerter, le secteur privé n'ayant pas reçu les encouragements souhaités lors des Commissions, et se rendant compte que les prévisions d'amélioration des infrastructures sont exécutées avec retard ne se sent plus engagé, en retour, par son programme d'investissements.

- Services techniques et services « d'administration » continuent de s'adresser séparément aux populations, dans des langages différents et parfois leurs conseils sont contradictoires.

- Les services techniques continuent également, sauf initiative personnelle de leurs représentants, à aborder les problèmes d'une façon dispersée, ce qui entraîne un excès d'utilisation du matériel et une bien faible efficacité.

- L'Administration de commandement et l'Administration de développement (A.R.D.), encore bien disproportionnées quant à leurs effectifs et leurs moyens, ont certes entrepris de jouer le rôle qui leur était respectivement dévolu, mais certaines autorités locales semblent rencontrer des difficultés dans l'adaptation des méthodes que cela implique.

— D'une façon générale, il semble que ces difficultés proviennent d'une réserve de l'Administration Centrale en ce qui concerne les délégations de pouvoirs et de moyens que suppose la régionalisation. A Yaoundé, on croit certes aux premiers résultats obtenus dans ce domaine, mais on n'en tire pas encore toutes les conséquences, et par ailleurs la novation que nécessiterait cette décentralisation heurte bien des habitudes administratives et des esprits fondés sur la hiérarchie de commandement entre le niveau national et les niveaux régional, départemental et local, confondus jusqu'ici avec les niveaux de compétence.

La politique de régionalisation n'est d'ailleurs pas entendue de la même façon selon les services, et certains d'entre eux sont en désaccord quant à la répartition des moyens qu'on y engage, ce qui montre à l'évidence qu'ils raisonnent en termes hiérarchiques (partage de crédits) et non en termes d'ajustement des moyens aux objectifs de cette politique.

Ces distorsions empêchent les responsables administratifs, en dépit de leur bonne volonté et de

leur souci de répondre à toutes les tâches qui se présentent, de se rendre compte qu'ils ne sont plus les seuls acteurs de la planification. Les services régionaux, d'une part, les acteurs privés d'autre part, paraissent résignés ayant — selon ce qu'ils affirment — conscience que leur participation ne sera que progressive ; ils se préparent à s'en passer sans trop de crainte, avec un peu de regret toutefois, car le jeu les eût intéressés.

3. Les perspectives offertes dans le sens d'une participation accrue des acteurs régionaux au cours de l'exécution du Plan

Quelles que soient les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la participation régionale, le Plan commence à être exécuté. On retiendra que, d'une part, les esprits sont transformés, et, d'autre part, les structures permettent une reprise de cette participation.

3.1 Les mentalités sont transformées

L'empreinte des comités départementaux de développement, qui ont permis le premier dialogue à ce niveau, et avec les niveaux régionaux et nationaux, est encore nette. Les acteurs n'ont pas oublié qu'ils y avaient découvert les problèmes des autres.

L'acteur « fournisseur d'aide extérieure » que nous avons peu évoqué jusqu'ici, s'intéresse aux projets régionaux et locaux, lorsque les acteurs de ce niveau lui offrent une garantie de réalisation au sein du milieu et de contre-partie locale. Ce souci est évident de la part de certaines aides privées, notamment celle des Eglises, qui s'adressent à des leaders locaux ; il n'est pas moins réel en ce qui concerne quelques aides publiques, qui y trouvent une garantie d'efficacité (aides suisse, norvégienne et même, certaines aides américaines).

Les occasions ne manquent pas, par ailleurs, de maintenir les relations nouées au moment du bilan départemental. Réunions budgétaires, visites sur le terrain des services économiques régionaux et parfois de certains agents du niveau national, amélioration des rapports des ARD et des Préfets et Sous-préfets.

3.2 Les structures permettent une reprise de la participation

Le Plan prévoit expressément des crédits permettant la participation de l'Etat à des projets régionaux et locaux, pour un volume de 600 millions de francs CFA. En dépit du retard pris dans la mise au point de ces projets (l'Administration n'est pas habituée à discuter sur un pied d'égalité avec les promoteurs), les fonds seront progressivement débloqués, à mesure que l'information concernant ces projets atteindra le niveau national.

Les séances de programmation départementale doivent permettre de coordonner et d'approfondir ces projets, malgré le retard qu'elles subissent en ce moment.

Le décret organisant les Services Economiques Régionaux a été promulgué en avril 1972.

3.3 Exemples concrets de collaboration entre acteurs régionaux

Au niveau de l'arrondissement : la coopérative de pommes de terre de Yoko (département du Mbam), organisée sous l'incitation de la Mission Presbytérienne, a préparé, avec l'aide du Service Economique Régional Centre-Sud, un projet intégré qui sera susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat, grâce à l'appui du Sous-Préfet et de l'aide privée norvégienne.

Au niveau du département : les Centres de Promotion Rurale de la Lékié, organisés et financés

par des organismes Catholiques, ayant rencontré des difficultés dans leur mise en place, le Service Économique Régional Centre-Sud prépare, avec l'aide d'une mission de l'ONU, envoyée par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, un projet regroupant tous ces Centres et Groupes de Jeunes dynamiques et rationalisant leur action.

LES SOCIÉTÉS LOCALES DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE-D'IVOIRE

P.E. CHASSARD (1), M. ECREMENT et B. LECOMTE (2)

INTRODUCTION

La présente communication donne des extraits d'une étude de reconnaissance sur les « Sociétés locales de développement » (S.L.D.) de Côte-d'Ivoire. Qu'est-ce à dire ? Depuis trois à quatre années, dans de nombreuses zones de la Côte-d'Ivoire, des militants du PDCI, des cadres de la fonction publique et du privé, des leaders locaux fondent des associations de droit privé (ou des coopératives, ou des mutuelles) qui ont pour objet d'aider ou de promouvoir, directement ou indirectement, le développement économique et social d'un village, d'un groupe de villages, d'un canton, d'une sous-préfecture ou d'un département.

L'étude de reconnaissance de ces institutions nouvelles, variées et purement ivoiriennes, avait pour but de recenser les S.L.D. existantes (ou celles en cours de fondation ou en projet), d'analyser les raisons de leur fondation, leurs buts, leur organisation, les premiers résultats atteints, d'en connaître les promoteurs, et de prévoir (autant que faire se peut) les conditions de leur croissance dans le cadre du développement du pays.

Cette étude rapide a été effectuée durant l'été 1971 pour le Ministère du Plan (Direction des études de développement) sous le contrôle du Service autonome d'Action régionale. Nous remercions M. le Ministre du Plan de la République de Côte-d'Ivoire qui a bien voulu autoriser la publication de cette communication.

1. LA VAGUE DE CRÉATION DES SOCIÉTÉS LOCALES DE DÉVELOPPEMENT

DEBUT ET RYTHME

Les premières indications apparentes du phénomène datent de mars 1968 : la réunion, à Tiassalé, des intellectuels originaires mais résidant hors de Tiassalé, pour leur prise de conscience des besoins de la sous-préfecture et un appel à leur concours. Depuis cette date, jusqu'à la fin de 1970, de nombreuses réunions, tenues en général à Abidjan, ont provoqué le regroupement de noyaux d'intellectuels et la fondation d'une vingtaine de Mutuelles, ou Groupements coopératifs, à l'échelon généralement d'une sous-préfecture. Le mouvement s'est alors rapidement amplifié puisque dans les

(1) Institut d'ethno-sociologie, ABIDJAN.

(2) CINAM : Compagnie d'études Industrielles et d'Aménagement du territoire, PARIS-ABIDJAN.

seuls 8 premiers mois de 1971, quatorze nouvelles « Sociétés locales de développement » (1) étaient créées. Depuis lors, chaque jour, le journal « Fraternité Matin » publie des convocations, donne des nouvelles, décrit une opération se rapportant à ces créations locales.

UNE NAISSANCE TYPIQUE

La description de la naissance de l'une d'entre elles, à Touba, les 5 et 6 août 1971, telle que le rapporte le journal, est très significative :

● *La circonstance*

« Mettant à profit ces quelques jours de trêve consacrés à la préparation et à la célébration du onzième anniversaire de l'indépendance nationale, les ressortissants de la ville de Touba se sont donné rendez-vous à la source. Dans la vaste salle du Centre Culturel qui, pour la circonstance s'avéra trop exigüe, une journée et demie durant, des centaines et des centaines de fils de la ville, venant de tous les points du territoire national se sont retrouvés pour concevoir et entreprendre dans un cadre coopératif, toutes actions de nature à promouvoir le développement économique et social de cette localité d'où, un jour, sont partis leurs grands-pères ou eux-mêmes.

● *Les promoteurs*

« Jeudi 5, 9 heures la séance est ouverte : l'on sait que c'est sur l'initiative de nos patriarches que les jeunes se sont mis en mouvement pour la création d'une coopérative dans la ville de Touba. Après que l'Iman et le secrétaire général de la sous-section du PDCI et Chef de canton aient, l'un adressé une prière à Allah pour le succès de la coopérative et l'autre défini le but de la rencontre, un des ressortissants intellectuels, au nom de ceux venus d'Abidjan, s'est ainsi exprimé :

« Au cours d'une assemblée générale, les ressortissants de Touba résidant à Abidjan ont donné mission à une commission technique d'établir un statut pour la coopérative de la ville de Touba. Notre action s'insère dans celle du Chef de l'Etat qui désire faire de la Côte-d'Ivoire un pays moderne et prospère. Quoi donc de plus naturel que de lui confier la présidence d'honneur de notre coopérative. Cette performance est à mettre à l'actif des coopérateurs qui, tous, se sont montrés déterminés à suivre la voie tracée par le père de la nation, le Président HOUPHOUËT-BOIGNY, qui n'a jamais cessé d'inviter les Ivoiriens à participer sous une forme ou sous une autre à l'effort gouvernemental de développement du pays ».

● *Les motivations*

« Les jeunes intellectuels ont répondu unanimement à l'appel de leurs pères, car ils savent qu'ils sont à leur service, eux qui ont consenti des sacrifices énormes pour leur éducation. Ils ont répondu tous présents car ils sont conscients du retard de notre sous-préfecture ; tandis que s'ouvre la décennie du développement, Touba semble s'endormir ; tant au point de vue économique ; faible taux de scolarisation ; habitat rural déficient, etc. Les intellectuels sont venus non pas en tant qu'étrangers, quoiqu'avec l'éloignement beaucoup ne viennent pas souvent ici mais ils sont venus en tant que vos fils pour se mettre entièrement à votre service, avec foi, sans souci de profit personnel. Ce qui les intéresse, c'est le développement de la ville et le bonheur des populations.

● *Les statuts et les objectifs*

« Nous vous proposons donc la création d'un groupement à vocation coopérative dénommé

(1) Cette appellation a été utilisée pour l'analyse du phénomène ; elle recouvre une large variété de statuts et de contenus.

Coopérative de Touba, « TOUBA-CO », ce qui signifie en malinké l'affaire de Touba, c'est-à-dire l'affaire de tous ceux qui en sont ressortissants ou qui y ont un intérêt quelconque. Que faut-il entendre par coopérative ? Un groupement de personnes physiques ou morales qui décident de mettre en commun leurs moyens, cela dans un esprit d'entraide mutuelle et de coopération sur un même pied d'égalité. Quels sont les objectifs de la coopérative ? Nous pensons que la priorité doit aller à l'amélioration de l'habitat. C'est pourquoi une action devra être entreprise avec la SOGEFIHA (1) pour la réalisation d'un habitat moderne digne de la ville. Ensuite, il faudra bien un support économique permettant le remboursement des prêts à la construction. C'est pourquoi, il est prévu une dynamisation du secteur agricole avec le concours de la BNDA (2). Enfin, et cela n'est pas limitatif, nous voulons pratiquer une politique de bas prix pour nos populations. Il est donc envisagé la création d'un magasin coopératif qui essaiera d'approvisionner nos populations au prix de revient.

● *Le rayon d'action*

« Notre souhait était de réaliser quelque chose au niveau de la sous-préfecture ou du département, car Touba appartient à tout le pays Mahou. Mais une coopérative à ces échelons est difficile à réaliser dans l'immédiat. Nous proposons donc une coopérative de village, mais une « coopérative ouverte » laissant la possibilité à tout intéressé d'y adhérer. Dans une première phase, elle reste ouverte sur la sous-préfecture. Si la zone d'action de la coopérative se situe dans le département de Touba, sa zone d'intervention s'étend sur tout le territoire national. Il est donc créé au niveau de chaque ville de Côte-d'Ivoire un comité d'action dirigé par un bureau de trois membres (un président, un secrétaire, un trésorier).

● *Le capital et les cotisations*

« La commission propose un capital initial de 10.000.000 F CFA divisé en 10.000 actions de 1.000 F.

Mais nous pensons que les cotisations personnelles devront être différentes eu égard à la disparité des revenus. C'est pourquoi nous proposons quatre catégories de souscripteurs :

La 1^{re} catégorie à 200.000 - La 2^e catégorie à 100.000 - La 3^e catégorie à 40.000 - la 4^e catégorie à 20.000 - Les femmes : 4.000.

Il est bien entendu que le premier quart de chaque souscription devra être immédiatement libéré. Ces souscriptions doivent être considérées comme sacrifice fait pour le développement de la ville. Il ne faudra pas en attendre un profit personnel et immédiat.

● *Les dirigeants*

« Les statuts stipulent la création d'un conseil d'administration de 11 membres.

Nous aimerions que ce C.A. soit formé de jeunes éléments compétents, disponibles, désintéressés. Il serait souhaitable que la répartition géographique soit la suivante : 8 membres à Abidjan - 2 à Touba - 1 à Man ; le C.A. nommera un gérant qui se chargera de la gestion quotidienne de la coopérative à Touba. Il est bien entendu que le C.A. devra être contrôlé par un commissariat aux comptes composé également de membres intègres. »

(1) Société d'état chargée des programmes d'habitat.

(2) Banque nationale de Développement Agricole.

2. HYPOTHESES SUR LES CAUSES DE CES CREATIONS

Pourquoi ces créations, ce mouvement de fond ? Les causes fondamentales sont-elles d'ordre politique ? Proviennent-elles d'abord des intellectuels urbains ? Quelle est alors l'attente des ruraux ? Sont-elles dues au contexte socio-économique ivoirien ?

HYPOTHESES D'ORDRE POLITIQUE

La pensée politique et l'attitude personnelle du Président de la République d'une part, le parti et ses militants nationaux et locaux d'autre part jouent un rôle (souvent indirect) dans ces créations, bien qu'aucun mot d'ordre politique n'ait été à l'origine — semble-t-il — du mouvement.

La pensée politique du Président

Deux thèmes sont en étroite relation avec l'innovation des S.L.D. : celui de la nécessité de concevoir de nouvelles institutions, celui de lutter contre les différentes formes de disparité.

L'importance accordée par le Président à l'invention de *nouvelles institutions* mieux adaptées est ainsi soulignée dans le discours de MONTREAL (27 août 1967) :

« La relative exigüité du cadre national, l'habitude de la vie en commun et l'existence de puissants centres d'intérêt commun aidant, les institutions doivent, ainsi, être le ferment de la transformation de la nation, et elles peuvent constituer le ciment de l'unité entre des groupes humains, qui auront accepté de les avoir en commun.

« Le rôle des dirigeants et des responsables politiques est, alors, en premier lieu, de faciliter l'acceptation de ces règles modernes de vie, par une action inlassable d'information et d'explication.

« Il est, surtout, de concevoir une véritable stratégie politique de l'activation des mutations sociales. L'essentiel est, en effet, de donner aux institutions adoptées une force d'attraction suffisante pour leur permettre d'amorcer l'évolution dans le sens souhaité, celui du progrès et de l'unité. C'est dire, que nous entendons faire appel beaucoup plus à la persuasion qu'à la contrainte.

« Certes, il n'est pas exclu que les institutions définitives ne diffèrent pas de celles que l'on aura prétendu adopter, à l'origine. Mais, il nous suffit qu'elles conservent leurs caractères modernes, tout en s'adaptant aux spécificités de l'âme africaine et aux conditions du lieu et du moment ».

L'observation des faits amène le Président, à partir du 7 août 1965 et du discours de Korhogo, à attacher une importance grandissante au thème de la lutte contre les disparités entre agriculture et industrie, entre zones rurales et zones urbaines :

« Nous voulons une économie adaptée à notre époque, nous voulons des industries compétitives au-dedans comme au-dehors. Mais nous ne voulons pas que s'introduise dans notre pays, une fêlure mortelle entre un fer de lance brillant et un bois qui ne le soutiendrait plus : nous voulons donc, qu'à l'efficacité de nos ingénieurs et de nos ouvriers réponde la productivité de nos paysans et de tout ce secteur agricole, sur lequel repose notre prospérité actuelle et les chances futures d'un développement harmonieux, continu et durable » (1^{er} janvier 1968).

« Ne nous faisons pas d'illusions excessives, nous ne freinerons cet exode, et donc le chômage urbain, qu'autant que nous saurons consacrer en priorité des moyens importants et nouveaux à des actions répétées d'association, de promotion et d'aménagement dans les zones rurales, susceptibles de retenir les jeunes dans les campagnes et d'améliorer leurs conditions de vie. (Discours du Nouvel An, le 31 décembre 1969).

« Les fruits de la croissance sont loin d'être aussi également distribués que le commande la justice et que le justifient les mérites et les efforts de certains... La Côte-d'Ivoire reste, trop souvent, un monde de distorsions, d'inégalités et de déséquilibre : entre ABIDJAN et le reste du pays, entre les villes et la campagne ; distorsions entre la Savane du Nord et la forêt du Sud, entre les divers secteurs qui concourent à la production et entre les diverses catégories sociales ». (31 décembre 1970)

L'attitude personnelle du Président

Par sa fonction de « modèle » du comportement national, le Président HOUPHOUET-BOIGNY joue un rôle, peut-être aussi important que celui exercé par sa pensée ou ses actes politiques. Certaines attitudes lui sont spécifiques et semblent avoir contribué à orienter les attitudes personnelles des cadres et intellectuels qui sont à l'origine des fondations de S.L.D. :

— celle du « pater familias », profondément lié à sa famille, à son terroir, à ses frères ; effectivement co-responsable de leur avenir ;

— celle du paysan, « premier paysan » de Côte-d'Ivoire, celui qui non seulement ne méprise pas la terre et le monde rural, mais y vit une grande partie de son temps, y suit les travaux des champs, y dirige des exploitations ; il exerce une double activité et s'est choisi une double résidence (ville et village) ;

— celle du bâtisseur, et en particulier du bâtisseur dans son « village » d'origine, Yamoussoukro où il transporte la ville à la campagne ;

— celle de l'innovateur : celui qui introduit des nouvelles plantes, de nouvelles méthodes culturales, celui qui est plus proche de l'expérience que de la théorie, celui qui est sensible à l'épreuve des faits, celui qui risque ;

— enfin, celle du dialogue vécu et toujours recommencé : celui qui sait laisser parler et en même temps convaincre, celui qui ne considère pas l'autre comme un vaincu définitif, ose dire qu'il s'est trompé et confier des responsabilités nouvelles à ceux qui étaient suspects la veille.

La référence à la pensée et à l'attitude personnelle du Président HOUPHOUET-BOIGNY est constante dans les réflexions des promoteurs de S.L.D. sur les motifs de leur action. Certains d'entre eux estiment ne faire que répondre à l'attente du Président ; d'autres vont plus loin et souhaitent que les S.L.D. soient reconnues par ce dernier comme ayant une dimension d'intérêt général, que cette reconnaissance puisse confirmer le mouvement dans sa vocation altruïste et qu'ainsi le « retour au village » contribue à aider les paysans et non pas à doter les urbains de propriétés rurales.

Le rôle du Parti

Le Parti en tant que tel ne semble pas avoir contribué à la création des S.L.D. Mais, par contre, on peut émettre l'hypothèse qu'en 1969-1970 un consensus a été trouvé entre les militants, y compris les membres du bureau politique, pour non seulement ne pas opposer de veto à ces créations mais laisser les promoteurs s'entendre avec les secrétaires généraux de section ou de sous-section pour les créer. De plus, un certain nombre de militants très en vue, comme tel ou tel ministre, ayant été à l'origine de telle ou telle S.L.D., la voie était ainsi libérée pour les militants des départements. On soulignera aussi l'importance accordée par le 4^e et 5^e congrès au développement économique et social et les critiques du Président sur l'insuffisance du rôle éducatif du Parti auprès des masses rurales et le risque de coupure entre le Parti et la population.

D'autre part, les secrétaires de sous-sections (dans la centaine de sous-préfectures) sont désormais élus par la base (et non choisis par le bureau politique, puis présentés à la députation comme pour les députés). Ils sont de plus rémunérés. Ils sont devenus des représentants actifs de la population rurale ; ils doivent à celle-ci et leur rôle et leur solde. Beaucoup travaillent ferme et contribuent à régler les litiges villageois (avant qu'ils ne remontent au sous-préfet). Le progrès économique et social de leur sous-préfecture étant l'un des principaux critères sur lesquels ils seront jugés par les électeurs,

leur intérêt pour la création d'organismes locaux de développement est, en général élevé ; quand il ne l'est pas, les électeurs ne renouvellent pas le mandat du secrétaire général et le remplacent par un autre, favorable à la S.L.D.

Enfin le retour des intellectuels vers leurs villages d'origine, l'accueil reçu par leurs frères ruraux, leur rôle nouveau de leaders externes du développement de la zone, leur fonction créatrice et les moyens financiers dont ils disposent par la mobilisation de l'épargne urbaine sont — pour le secrétaire général du P.D.C.I. résidant sur place — une motivation puissante à participer activement à la S.L.D. ; motivation double : profiter de l'impact créateur pour renforcer sa position dans le système du progrès de la zone, veiller en étant membre dirigeant de la S.L.D. à ne pas laisser aux seuls intellectuels urbains le bénéfice (y compris le bénéfice politique) de l'éventuelle réussite.

HYPOTHESES AU PLAN DES MOTIVATIONS DES INTELLECTUELS

L'ancienneté des relations entre les intellectuels et leur village d'origine

Ces phénomènes ne sont pas nouveaux. Un texte de M.F.J. AMON D'ABY (1) résume très clairement les tensions induites par la relation existant alors entre les notables locaux et les jeunes intellectuels originaires du village :

« L'un des faits sociaux les plus caractéristiques de l'après-guerre a été l'éveil de conscience des jeunes couches, ainsi que leur désir de prendre une part de plus en plus active à la vie de leur pays au moyen de regroupements régionaux. Par ces associations amicales, les Africains évolués veulent servir désormais d'intermédiaires entre la masse et les pouvoirs publics. Les chefs coutumiers placés par l'administration à la tête des cantons leur apparaissent comme des hommes dépassés, incapables de concevoir et d'appliquer aucun programme d'action. Aussi veulent-ils prendre en main la direction des affaires de leur pays afin de promouvoir, de coordonner et d'accélérer l'évolution.

Cette attitude fut le premier symptôme du conflit général qui allait marquer si fortement la période d'après-guerre. Comme il fallait s'y attendre, elle provoqua de la part des chefs coutumiers une vigoureuse réaction. Les intellectuels furent vilipendés et se virent parfois interdire l'accès de leurs villages. Mais dans les villages, ces réformateurs avaient l'appui total des jeunes sans lesquels rien ne peut être réalisé, et ces appuis amenèrent les chefs à composer. On trouva un *modus vivendi* définissant les associations régionales comme des organismes de discussion devant permettre aux jeunes d'indiquer la voie à suivre et aux anciens d'apporter l'appui de leur autorité, de leur expérience, et, en même temps de révéler les origines des droits traditionnels du groupe ».

Les motivations d'ordre familial et ethnique

La première motivation est celle de la *solidarité* familiale. Elle est de ce fait d'ordre affectif, culturel, clanique et ethnique. Cette solidarité est élargie au-delà du village d'origine et s'exprime pour une zone, assimilée le plus souvent à la sous-préfecture, parfois au « pays rural ». Cette solidarité exprime une sorte de « dette » envers ceux dont le « sacrifice » a permis à l'intellectuel de poursuivre ses études. Souvent des frères et sœurs n'ont pu le faire. Il a été choisi comme scolarisé par le groupe familial, afin que celui-ci dispose au moins d'un lettré urbain. Il convient donc qu'il remplisse son rôle et en quelque sorte dédommage ceux qui n'ont pas eu cette chance ; on verra là l'une des origines de l'importance attribuée dans les S.L.D. aux cotisations proportionnelles aux salaires.

Au-delà de la dette, l'attachement au pays rural exprime le désir de promotion de la zone et de ses habitants dans le concert du développement national : travailler pour que le « village » profite lui aussi du progrès, pour que ses élites partagent elles aussi les avantages du pouvoir, pour que la compétition entre les élites nationales soit ouverte à leurs frères.

Dans le cadre des relations familiales, la redistribution des avantages acquis (la solde, mais aussi le savoir et plus encore le « réseau des connaissances » du haut fonctionnaire) comme justification de

(1) F.J. AMON D'ABY, Le problème des chefferies traditionnelles en Côte-d'Ivoire, 1958, p. 36.

son rôle social s'effectue en imitant les anciens chefs. On pourrait appliquer aux leaders du S.L.D. cette remarque d'un sociologue anonyme : « En fait, la réussite matérielle de certains planteurs n'est pas jalouée pour elle-même et ne fait envie que dans la mesure où le planteur se comporte en seigneur, distribuant généreusement ses gains et entretenant une large parenté ; par ce comportement, il se conforme au modèle donné par les chefs de lignage ou de clan qui devaient pour une part leur prestige à leur rôle de redistributeur des richesses reçues ». (1)

Enfin aussi important peut-être est le désir de créer en milieu rural des occasions d'emplois et de revenus afin d'éviter, en partie, que la pression de la solidarité familiale se fasse trop fortement sentir sur le mode et le niveau de vie de celui qui réside en ville et qui doit ouvrir sa porte et sa table à chacun de ses frères du village.

Les motivations d'ordre individuel

N'importe quel intellectuel vivant en ville n'est pas *ipso facto* un leader potentiel pour aider le milieu rural. Des motivations personnelles sont nécessaires, surtout pour les principaux fondateurs de projets de S.L.D. Parmi ces motivations, notons d'abord la plus classique : la recherche d'une sécurité supplémentaire à celle apportée par la situation actuelle de l'intellectuel ressortissant : le poste de haut fonctionnaire ou de cadre supérieur du commerce et de l'industrie n'est pas un emploi-à-vie ; pour se protéger, le cadre cherche dans sa zone d'origine à construire une habitation mais aussi à installer une plantation ; il est alors personnellement intéressé par l'évolution socio-économique de la zone-refuge. Le goût d'entreprendre n'est pas la moindre motivation des leaders les plus dynamiques ; créer une institution nouvelle, réunir des concours nécessaires, convaincre les divers acteurs, démarrer les premières réalisations sont des tâches qui exaltent ceux que la pratique administrative ne comble pas toujours. Enfin l'ambition politique, le désir de participer au changement social, à la réconciliation des jeunes et des anciens, à la définition d'un nouveau projet social sont des ressorts essentiels ; leur importance est accrue du fait que la consécration politique tend à venir de la base plutôt que de la nomination par le bureau politique du P.D.C.I. Aussi l'enracinement dans un terroir donné pour y exercer une activité de l'ordre du bien public est-il désormais considéré comme une nécessité.

Les motivations d'ordre du progrès social et économique

Si nous donnions la parole à l'un des leaders des S.L.D. pour qu'il résume l'ensemble des raisonnements les plus courants en ce domaine, il s'exprimerait sensiblement comme suit :

« Nous constatons que l'Etat ne peut pas tout faire et qu'en le laissant proliférer on risque l'enlèvement.

Il est nécessaire de créer, face à l'Etat, des entreprises dynamiques. Celles-ci ne peuvent demeurer l'apanage des seuls entrepreneurs étrangers. Comme fonctionnaires, nous pouvons difficilement entreprendre par nous-mêmes. Contribuons donc à créer des entreprises qui seront gérées par d'autres que nous mais dans lesquelles nous prendrons, en tant qu'individus, des risques.

« D'autre part, le développement de la Côte-d'Ivoire doit aussi se faire en milieu rural car l'écart ville-campagne se creuse de jour en jour et qu'une trop grande inégalité est politiquement et économiquement une impasse à éviter. Pour le moment, en milieu rural, agissent l'Etat d'une part, les paysans d'autre part (les phénomènes commerciaux étant souvent mal perçus par les fonctionnaires, il est rare que l'un d'entre eux cite le secteur commercial comme acteur-clé du progrès rural). Or l'Etat ne peut faire beaucoup plus que ce qu'il fait maintenant : créer des plantations industrielles, équiper, vulgariser. Enfin, pour sa relation plus étroite avec le monde rural, l'Etat piétine et son action — via les Sociétés étatiques de développement (SODE) — plafonne. Il convient donc de créer des institutions-relais entre les paysans et l'Etat. Ces institutions doivent organiser les producteurs, mais aussi équiper le milieu rural ; enfin, elles doivent apporter aux paysans tout ce que ceux-ci ne savent

(1) Enquête régionale de Man - B.D.P.A., 1967.

pas et vaincre les résistances du milieu. Nous, intellectuels originaires, les paysans, qui sont nos frères, nous font confiance ; si nous disons quelque chose, ils nous écoutent. C'est à nous (sous-entendu : qui savons) de les guider, quitte à nous effacer une fois la S.L.D. bien démarrée ; pour cela, apportons-leur notre temps libre, notre savoir, nos moyens d'épargne et aidons-les à établir un programme et à réaliser des projets économiques et sociaux.

« Enfin, si le programme réussit, si la S.L.D. a contribué à changer la zone, alors ce sera « Aide-toi, l'Etat t'aidera » ; en faisant la démonstration que la zone change, nous pourrions plus facilement convaincre l'Etat qu'il vaut la peine de lui affecter des moyens supplémentaires.

« Mais d'abord, faisons la preuve que la zone bouge, sans l'aide de l'Etat ; ensuite, on pourra négocier avec celui-ci, sans qu'il risque de mettre la main sur la S.L.D. qui doit rester une affaire à nous, une « affaire de village ».

Les motivations d'ordre idéologique

Moins facilement exprimées par les intellectuels que les précédentes, peut-être, elles sont cependant très importantes chez les principaux leaders-fondateurs rencontrés. Ce sont, en fait, des militants ou, pour être plus précis, des « entrepreneurs-associationnistes », selon une expression d'Albert MEISTER (1).

Ces leaders ont chacun un « projet social » au sens d'une idée, d'un mode d'organisation et d'un sens à donner au progrès de la société : ils veulent faire partager ce « projet social » à d'autres intellectuels et avec ces derniers convaincre la population rurale. Ces « projets » ne sont pas les mêmes pour chacun d'entre eux et ces variantes sont visibles dès qu'on analyse le contenu des modalités d'action de chacune des S.L.D. et leurs premières réalisations. Cependant un certain nombre de traits semblent communs :

- Leur projet est proprement *ivoirien* : sans qu'apparaisse d'acrimonie, il est clair que ces leaders souffrent de l'emprise étrangère sur l'économie et la culture nationale, rejettent les solutions importées à base d'assistance technique et veulent créer des institutions ivoiriennes. Ces institutions, ils les veulent non seulement adaptées à leur pays, mais inventées sur place et expérimentées avec les populations, dans la diversité des situations économiques et socio-culturelles locales.

- Leur projet est *de caractère collectif et privé* : c'est en ce sens qu'ils sont des entrepreneurs-associationnistes : ils créent des institutions de développement indépendantes de l'Etat et des capitaux externes ; ils ne les créent pas comme leur propriété personnelle, mais comme un outil collectif, dont les risques et les profits iront à la collectivité.

- Leur projet est *global* : ce ne sont ni la croissance de telle production, ni la réponse à tel besoin social, mais la promotion de l'ensemble des moyens adaptés au développement économique et social qui est visée.

- Leur projet est *réaliste* : ils créent des entreprises, soit directement, soit indirectement et veulent mener des programmes ; ils les montent lentement et les développent empiriquement ; ils en acceptent l'échec possible ; ils refusent la subvention non contrôlée de l'Etat.

- Leur projet est *idéaliste* : ils recherchent le « bonheur de l'homme ivoirien » ; ils s'en sentent personnellement responsables. Ils relient cet engagement personnel à l'orientation générale donnée par le chef de l'Etat et le parti, en particulier pour les thèmes de la réconciliation, de la réduction des disparités régionales, de la volonté d'entreprendre. Cependant, par bien des côtés, ils sont plus engagés, plus exigeants, plus altruistes que ne l'exige le projet du P.D.C.I.

(1) A. MEISTER - *Participation, Animation et Développement*. Editions Anthropos, Paris, 1969, p. 347.

HYPOTHESES AU PLAN DES ATTENTES DES POPULATIONS

L'intégration des intellectuels en milieu rural

Les intellectuels de la ville sont ses enfants ou ses frères ; il les connaît bien car ils viennent souvent au village ; leurs enfants y passent une partie des vacances dans la maison moderne qu'ils ont fait construire. Ils représentent pour lui le modèle de la réussite sociale caractérisée par l'emploi permanent salarié et les signes extérieurs du progrès (habits, voiture, relations). Ils sont proches du pouvoir, ce pouvoir dont, lui, paysan, ne distingue pas clairement les contours (1). Ils travaillent « avec HOUPHOUET ». Ils sont perçus à la fois comme des gens-comme-nous qui ont réussi, des intercesseurs possibles auprès du pouvoir, des gens-qui-savent.

L'attente des populations rurales

L'intellectuel, surtout s'il est haut fonctionnaire, est pour les paysans :

- un tiers, proche et cependant distinct, capable d'aider la collectivité rurale à dépasser ses conflits internes ; par exemple, les jeunes du village pour augmenter leur capacité d'initiative vont s'appuyer sur l'intellectuel afin d'obtenir sa caution auprès des anciens ;

- un guide, compétent pour éclairer le groupe sur son propre devenir, l'aider à faire ses choix, lui expliquer le changement ;

- un intercesseur, bien placé dans la hiérarchie sociale, pour faire obtenir telle décision, pour faire modifier tel projet administratif (ex. : les plans de lotissement), pour intervenir dans tel conflit (interne ou avec l'Autorité).

L'exigence de la population rurale

Cette attente se double d'une exigence : l'intellectuel, fils du village, a réussi parce que sa famille, son village se sont « sacrifiés » pour payer ses études, l'ont dispensé — des années durant — de participer aux travaux villageois. Cette aide, *il la doit au village* ; elle est perçue par les villageois comme un crédit qu'on lui a fait et qu'il doit rembourser. Quand l'intellectuel verse sa cotisation à la S.L.D. il démontre qu'il prend en charge le remboursement de cette dette.

Plus encore, il convient qu'il fasse participer sa famille, son milieu d'origine à sa réussite sociale ; qu'il donne à fonds perdus, qu'il fasse bénéficier chacun de ses revenus et de son prestige ; cette fonction de redistribution sociale, dans les S.L.D., est utilisée pour des fins d'investissement et c'est là un caractère novateur des S.L.D. par rapport à la solidarité traditionnelle qui s'exprimait en termes de consommation villageoise et non d'investissement.

HYPOTHESES AU PLAN DE L'ORGANISATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Comment, au sein d'un système de tutelle de l'état sur le monde rural, inclus dans les circuits d'entreprises et de capitaux internationaux du monde libéral, a pu naître ce courant de création d'institutions collectives, conçues et fondées par les seuls nationaux, à partir de leurs moyens propres sans l'aide de l'Etat ? N'y a-t-il pas là une sorte de défi contre-nature, et tellement contre-nature que sa durée ne saurait être qu'éphémère ? Quel est donc l'environnement économique et social réel qui a permis, sinon provoqué, ce défi ? En quoi lui restera-t-il favorable ? Dans le cadre de ce court article, nous ne ferons que citer l'hypothèse décrite dans l'étude sans l'analyser.

(1) Comme le montre l'enquête sur les opinions et attitudes des paysans et ouvriers ivoiriens face au développement. Abidjan, Centre d'Ethno-Sociologie, 1970, 2 vol.

Cette hypothèse est la suivante : la politique d'ensemble, le choix des institutions de développement et le choix des projets prioritaires ont contribué à créer une sorte de *vide institutionnel* aux niveaux régional et zonal. C'est ce vide que tentent de combler les S.L.D. En effet :

- dans une première phase, l'Etat n'a pas cherché à créer une administration de développement. Le rôle des préfets et des sous-préfets est d'abord resté classique et du type post-colonial ;

- en deuxième lieu, l'Etat n'a pas considéré comme prioritaire, jusqu'à ces derniers temps, d'aider les producteurs ruraux à se former et à s'organiser pour créer des institutions professionnelles agissant dans le cadre de programmes régionaux ;

- en troisième lieu, l'effort important de l'Etat pour créer des sociétés d'aide à la production (SODE...) spécialisées a eu des résultats évidents dont celui de montrer l'imperfection du système en matière de développement global ;

- enfin l'Etat a contribué à créer le mythe du progrès, le goût d'entreprendre, et plus récemment le mythe du « Aidez-vous, l'Etat vous aidera », en bref, les mythes d'un développement qui se voudrait non-bureaucratique.

3. LES CARACTERISTIQUES DES S.L.D. ET LEUR INTERET

LES CARACTERISTIQUES

Grosso-modo, les traits communs aux diverses formes de S.L.D. observées pourraient être réduits à cinq principaux :

La co-responsabilité urbains-ruraux : les S.L.D. créent un lien organique entre les ruraux d'une zone et les urbains originaires de la zone ; ce lien s'exprime par une participation financière à un instrument commun d'action (mutuelle, coopérative...). Au départ, l'initiative provient des urbains qui exercent aujourd'hui la majeure partie des fonctions de direction ; ils pensent que, peu à peu, la co-responsabilité ruraux-urbains sera un fait et qu'à terme les institutions créées seront dirigées par les ruraux.

Un champ d'activités étendu : les S.L.D. ont des objectifs extrêmement divers : le renouvellement des traditions voisine avec la mise en production des surfaces inexploitées, les objectifs culturels avec les objectifs d'aménagement, etc. Leurs programmes se veulent de développement intégré. Le caractère global de leurs objectifs s'accompagne d'une grande variété de commissions de travail, et déjà d'entreprises, aboutissant à une gamme étendue de projets.

Une tension entre animer et entreprendre : les S.L.D. veulent à la fois animer le milieu rural (l'aider à s'organiser, contribuer à sa formation, faire se dégager les leaders) et entreprendre soit directement (par des projets gérés par la S.L.D. elle-même), soit indirectement (en promouvant ou en participant à des entreprises nouvelles ou existantes). Cette dialectique animation-entreprise est une gageure : car, animer est une tâche pédagogique et socio-économique en profondeur, de longue haleine, où l'on investit sans pouvoir mesurer de suite les résultats ; alors qu'entreprendre c'est créer des modes nouveaux de production, d'aménagement ou de commercialisation avec, en permanence et à court terme, le souci de la réussite et de la rentabilité. Ces tâches sont donc en grande partie antinomiques et les mener de front est un exercice sans cesse mouvant et sans cesse à rééquilibrer.

La dimension zonale (puis départementale, puis régionale) : les S.L.D. ont toutes une implantation clairement déterminée sur le terrain ; la grande majorité couvre le territoire d'une sous-préfecture ; leur organisation interne vise à tisser des liens entre les différents acteurs du développement d'une zone ; plusieurs affirment leur vocation à s'étendre au-delà de leur zone de départ ; d'autres sont prêtes à s'associer avec des S.L.D. voisines. Enfin, certaines considèrent que

l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement global de leur zone d'implantation deviendra une de leurs responsabilités.

L'institution « privée-collective », partenaire possible pour l'Etat : les S.L.D. sont des sociétés privées. Même si elles ont choisi le statut d'association, elles ont tendance à être des entreprises. Ces entreprises ont un objet social de « bien public ». Elles ne sont pas appropriées par telle ou telle personne ou firme, mais de type collectif. Elles ne recherchent pas la participation directe de l'Etat dans leur capital ou leurs organes directeurs (et donc ne sont pas tentées par un statut d'économie mixte). Leur caractère d'entreprise privée mais à objectifs de bien public pourrait leur valoir de devenir un des partenaires de l'Etat, capable d'entreprendre des actions conventionnées par lui.

L'INTERET DES S.L.D.

Tissant de nouveaux liens, à dominante économique entre les ruraux et les urbains, permettant un nouveau mode de perception des problèmes du développement par les élites urbaines et rurales, mettant en place des institutions non étatiques bien situées pour permettre l'embranchement du développement régional, les S.L.D. présentent une grande variété d'intérêt que l'on classera selon l'ordre suivant : intérêt pédagogique, intérêt pour l'organisation du progrès rural, intérêt pour le développement régional, intérêt pour la construction nationale.

L'intérêt pédagogique

Les S.L.D. peuvent exercer des effets pédagogiques, que bien peu d'institutions exercent actuellement.

L'effet pédagogique *sur le milieu rural* proviendra de la rencontre pour la réalisation de projets économiques et sociaux des hommes, des femmes et des jeunes ruraux avec des agents urbains et dans un cadre plus large que celui du village. Cette rencontre avec des agents modernes dans un contexte où les rapports interpersonnels seront partiellement dépassés (du fait de la présence de tiers en lesquels ils ont confiance, et du fait de l'extension de l'action de la S.L.D. à une zone supravillageoise) peut faciliter la modification des attitudes devant le développement. Plus largement, elle peut provoquer l'élaboration de nouveaux projets sociaux par les collectivités rurales et la création de nouveaux rapports sociaux au sein de ces collectivités mais aussi entre les ruraux et les autres groupes du pays.

Parallèle et aussi important pour l'avenir national, sera l'effet pédagogique exercé sur les *cadres urbains* originaires par les ruraux et par l'exercice de la co-responsabilité de projets concrets. En particulier, les fonctionnaires de tout niveau auront l'occasion de découvrir sur le terrain une réalité des conditions du progrès rural souvent bien différente de celle qu'ils imaginent et qu'ils codifient dans leurs bureaux. On peut en attendre, pourvu que la dichotomie entre leur rôle bureaucratique et leur rôle d'entrepreneur cesse et laisse place à des personnalités « unifiées », d'importants effets sur la modification des méthodes et même des décisions de l'administration elle-même.

Parmi les effets pédagogiques probables, on notera la possibilité qu'auront les S.L.D. de provoquer la naissance au sein des villages d'un nouveau statut social pour les *jeunes* en facilitant leur dialogue avec les anciens et leur partiel accès au pouvoir et au travail rémunérateur dans les villages.

L'effet sur l'organisation du progrès rural

Les S.L.D. peuvent modifier l'organisation du progrès rural par leur effet de lutte contre l'isolement du milieu rural ; en le reliant *directement à la ville*, à la capitale, ils contribuent à introduire les acteurs du progrès rural au sein des forces actives du changement ; en ce sens, les S.L.D. semblent mieux conçues que les organisations classiques dites d'animation rurale qui essaient d'organiser le milieu comme un en-soi. Pouvoir pour un groupe rural utiliser le « réseau urbain » est un atout essentiel. Elles agiront aussi par leur effet sur la conjugaison des efforts locaux au sein d'une

véritable entreprise zonale de progrès ; ainsi ils seront un partenaire économique de bonne taille susceptible de réaliser des projets et des programmes, susceptibles de passer des conventions avec l'Etat et des contrats avec les autres acteurs privés.

Enfin, si la jonction paysans-élites s'enracine, elles constitueront un système d'entreprises (depuis les entreprises agricoles et les coopératives de base, jusqu'à la fédération de S.L.D. départementales au niveau de la région) relativement autonome, face au système étatique et au système purement privé. Les S.L.D. peuvent être à l'origine de la réussite d'institutions rurales qui ne soient plus sous la tutelle de l'Etat, mais existent face à lui et en coopération avec lui comme les entreprises industrielles.

L'effet sur le développement régional

Les S.L.D. devraient permettre une nette accélération de développement régional.

Elles peuvent contribuer à résoudre l'une des impasses majeures du développement régional : celle de ne pas disposer d'élites permanentes. Les programmes régionaux n'ont en général pas de leaders permanents : peu d'entrepreneurs (ruraux ou urbains) habitent en région et les cadres administratifs ne font qu'y passer sans s'y enraciner. Les principaux dirigeants de S.L.D., tout en n'habitant pas en permanence leur région, vont cependant, peu à peu, être reconnus et se considérer comme les leaders de leurs régions respectives ; cet engagement a de bonnes chances d'être durable.

Leur méthode d'approche du développement est, dès l'origine et pour toutes les S.L.D. de type global : elles vont donc se poser face aux « SODE » sectorielles, face aux actions parallèles des services ministériels, face aux entreprises privées, comme des institutions ayant aussi la vocation d'étudier, de programmer et d'organiser d'abord pour des zones, puis au niveau régional les différentes fonctions nécessaires pour le développement intégré. Peut-être, avec plus de chances de réussite que celles apportées par l'action administrative, seront-elles le lieu où pourront être conjugués les efforts organisés des groupes ruraux et leurs initiatives pour réaliser eux-mêmes leur propre progrès, d'une part et les efforts programmés par l'Etat pour mettre en place des moyens supplémentaires nécessaires, d'autre part. Enfin, elles permettront — si elles sont bien gérées et bien enracinées dans le milieu rural — la transformation d'une partie de l'épargne urbaine et rurale en investissements ruraux, la garantie nécessaire auprès des Banques pour obtenir du crédit et la maîtrise d'œuvre pour les opérations combinant l'apport de l'Etat et celui des populations (exemple immédiat : les programmes des Fonds régionaux d'aménagement rural : FRAR).

L'effet sur la construction nationale

Ce point, combien controversé, est peut-être l'un des intérêts essentiels des S.L.D. Dans l'analyse faite par ceux qui voient un danger de retour au tribalisme dans le mouvement des S.L.D., il est courant que celles-ci soient perçues comme n'allant pas dans le sens de la construction nationale. Ce risque existe-t-il et constitue-t-il un danger tel qu'il annule la gamme d'intérêts présentée par ces créations ? Enfin, au-delà du problème ethnique, n'y a-t-il pas d'autres intérêts des S.L.D. pour la construction nationale ?

Le risque « tribal » existe, certes, mais n'est-il pas l'une des conditions nécessaires d'un premier pas vers le développement ? Revenir au village et s'occuper des intérêts de ses parents, c'est inévitablement chercher à mobiliser au profit de son propre groupe ethnique des moyens locaux et des moyens externes pour réaliser un progrès ; c'est privilégier son groupe d'origine, et surtout effectuer cette jonction en accentuant le caractère de la solidarité originale du groupe et en la différenciant des autres. Considéré sous ce seul angle, le risque tribal existe. Mais n'est-il pas nécessaire de l'assumer sous peine de voir le progrès rester extérieur au groupe et en définitive de ne pas le mobiliser ? Le premier pas d'un groupe vers son développement est de rechercher, en soi-même et avec ceux qu'il considère comme « les siens », comment et vers quoi progresser. Première étape vers un passage volontaire d'une situation donnée vers une situation voulue meilleure et différente, cette étape est soit individuelle (mais alors elle diffuse peu) soit collective (mais alors elle est souvent rejetée par ceux qui

craignent le péril tribal). A notre sens, c'est une étape nécessaire qui garantit l'authenticité du progrès assumé par le groupe, mais une étape qui doit rapidement être relayée par d'autres susceptibles d'insérer le groupe en changement dans un effort plus large, c'est-à-dire dans l'évolution d'un ensemble de groupes au sein du développement régional et national.

Les conditions semblent réunies (par les S.L.D.) pour que l'enracinement ethnique ne devienne pas un « en-soi » et serve de base à un élargissement de la solidarité au-delà du cadre ethnique. En effet, si les S.L.D. avaient été créées par les seuls ruraux, sous l'impulsion des leaders traditionnels du milieu, on pourrait craindre que l'étape initiale non seulement ne soit pas dépassée mais que le groupe se particularise, s'isole et joue contre les autres groupes, ne serait-ce que par manque de relations. Cet échec paraît peu probable car les promoteurs des S.L.D. ont une double appartenance : au groupe rural, certes, mais aussi au groupe urbain et, qui plus est, au groupe des leaders urbains nationaux ; leur source de pouvoir est « nationale », leur carrière est nationale, ils n'ont pas intérêt à ne devenir que des notables régionaux. C'est au sein de leur propre personnalité que va jouer la dialectique région-nation.

De même si les S.L.D. étaient un mouvement souterrain, mal vu du parti, sans objectifs autres que ceux de la défense du patrimoine local, c'est-à-dire si elles étaient « dans l'opposition régionaliste », on pourrait craindre ce repli sur soi-même ; mais, ce n'est pas le cas et pourvu que l'Etat manifeste correctement sa confiance (raisonnée et contrôlée) dans leur mouvement, il leur donnera du fait même une dimension privilégiée dans la construction nationale et facilitera leur dépassement « au-delà du terroir ».

Enfin, si les S.L.D. étaient créées seulement dans quelques régions, se considérant, par exemple, comme déshéritées par rapport aux autres, le risque serait réel ; mais insérées si rapidement dans un mouvement inter-régional et immédiatement à portée nationale, il ne peut se constituer d'îlots régionalistes, mais au contraire il peut se créer un effort multi-régional de progrès, qui est justement l'un des aspects faibles du développement national actuellement.

Cependant, il faudra veiller à ce que les S.L.D., au fur et à mesure de leur croissance propre, fassent passer, peu à peu, en second la solidarité basée sur une même origine ethnique pour mettre en premier le partage de la responsabilité de développement d'une zone par tous ceux qui y habitent, qu'ils soient originaires ou non. On pense en particulier au risque de laisser se développer la technique dite des comités de soutien extérieurs à la zone et à l'intérêt de favoriser la participation au sein des organes dirigeants des S.L.D. de non-ressortissants, afin que ceux-ci puissent être « mobilisés » non seulement par leur zone d'origine, mais aussi par leur lieu de résidence actuel. Mais plus essentiels que les aspects ethniques, paraissent être les intérêts des S.L.D. pour parvenir à une construction nationale spécifiquement ivoirienne. Quels risques court en effet la construction de la nation ivoirienne ? A notre sens, après ces dix années, les risques essentiels ne sont pas les risques de séparatisme tribal, mais les deux risques suivants : celui de voir se prolonger des caractères extérieurs de la croissance (capitains et entrepreneurs étrangers ; assistance technique ; culture, modèles et organisation de développement copiés de l'étranger...) et celui de voir s'agrandir les fossés entre Abidjan et le reste du pays, entre les populations urbaines et les populations rurales, entre les jeunes et les anciens, entre les riches et les pauvres.

Or, l'analyse des hypothèses d'origine de la création des S.L.D. montre (voir ci-dessus) que c'est en particulier pour lutter contre ces deux tendances que les leaders urbains créent les S.L.D. Celles-ci peuvent contribuer à inventer des formes variées, bien enracinées et adaptées à l'homme ivoirien réel (qui vit dans et de son terroir et vivra, peu à peu, dans et de la nation).

Quel rôle l'Etat pourrait reconnaître à moyen terme aux S.L.D. agréées et actives ?

L'essentiel de ce rôle pourrait être, à terme, celui de « maître-d'œuvre du développement zonal » agissant dans le cadre du plan national et de programmes régionaux.

Reprenons chaque terme :

L'essentiel de ce rôle : l'expression est volontairement vague, car les S.L.D. existantes n'ont pas encore une pratique assez affirmée pour que le rôle des S.L.D. puisse être exactement spécifié, mais l'axe de leurs objectifs spécifiques n'en est pas moins nettement tracé : c'est le développement zonal global.

à terme : il n'est pas question que l'Etat donne immédiatement son aval à chacune des S.L.D. existantes pour remplir dès aujourd'hui ce rôle car elles n'en ont ni l'expérience, ni les moyens. Mais il est important que, dès à présent, l'Etat reconnaisse cette vocation afin que cette orientation puisse inciter les S.L.D. à poursuivre leur œuvre dans cette direction, et peu à peu à en acquérir les méthodes et les moyens ;

Maître-d'œuvre : c'est celui qui élabore avec les acteurs intéressés un programme et étudie les projets qui le composent, assure l'animation et la promotion nécessaires pour sa mise en œuvre, trouve les moyens d'effectuer celle-ci, distribue les tâches de réalisation à divers maîtres d'ouvrage (dont parfois lui-même), en contrôle l'exécution, rectifie le programme si besoin est, rend compte des résultats et de l'utilisation des moyens à ceux qui sont ses mandants et à ceux qui lui ont alloué des moyens spécifiques ;

du développement zonal : il s'agit de l'ensemble des fonctions (d'éducation, de production, d'aménagement, d'organisation du milieu, etc.) qui intégrées entre elles contribueront au progrès d'un espace géographique et humain nettement déterminé au sein d'une région donnée ;

dans le cadre du plan national et de programmes régionaux : chaque programme zonal n'est pas un en-soi indépendant des autres programmes (nationaux, régionaux ou zonaux) mais doit s'insérer dans un ensemble de programmes ; la liberté de choix du maître-d'œuvre du développement zonal n'est donc que partielle puisque son programme, élaboré par lui, doit s'inscrire dans un programme régional dont il n'est pas maître-d'œuvre mais simple partie « prenante et offrante ». L'aller-retour entre programmes zonaux et programmes régionaux, de même que l'aller-retour entre programmes régionaux et plan national est indispensable. L'Etat est maître-d'œuvre du plan national et maître-d'œuvre des programmes régionaux ; il convient que, s'il reconnaît la vocation de maître-d'œuvre des programmes zonaux aux S.L.D. (organismes privés de bien public), il renforce ses moyens de programmation au niveau régional et garde pour lui la maîtrise d'œuvre à cet échelon intermédiaire afin d'assurer une bonne cohérence entre les programmes élaborés par la base et ceux élaborés par l'échelon national.

ROLE DES DIVERS GROUPES SOCIAUX DANS LES ZONES RETARDEES D'AFRIQUE INTER-TROPICALE

J. BUGNICOURT (*)

De larges zones de l'Afrique Intertropicale demeurent partiellement en marge de l'économie « moderne » qui se développe sur les côtes — notamment là où a débarqué le colonisateur — le long des axes de pénétration et en quelques points particuliers (enclaves minières, par exemple). Le reste — où vit environ la moitié de la population de la zone — tout en subissant déjà l'impact de l'économie marchande, garde, semble-t-il, des traits spécifiques. Chaque pays, ou presque, a ainsi sa « zone retardée » — qui inclut parfois la majeure partie du territoire — national — et ces étendues périphériques apparaissent, en un sens, comme des fardeaux, coûteuses qu'elles sont à desservir et difficiles à administrer, en un autre sens, comme des atouts possibles, dotées d'un potentiel insoupçonné.

Si l'on y trouve des déserts presque vides, ailleurs, par contre, vivent des populations qu'il serait sage de considérer autrement que sous l'angle muséographique ou statistique. Entre les habitants des zones retardées, et d'autres qui viennent s'y installer pour une période plus ou moins longue, des rapports économiques et sociaux s'instaurent. C'est à travers l'action parfois divergente, parfois convergente de divers groupes humains (1) que va s'accomplir l'évolution de ces zones — et l'on voit combien il est capital, si l'on veut tenter de comprendre l'évolution probable de l'Afrique et de l'infléchir, de savoir quels sont ces groupes, comment chacun d'eux joue son rôle, et quelle est leur interaction.

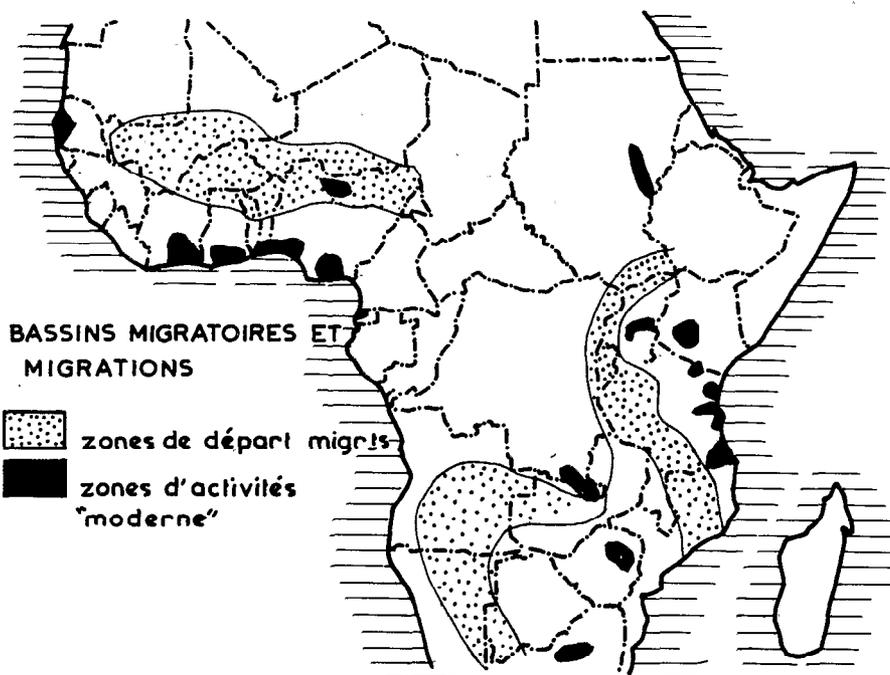
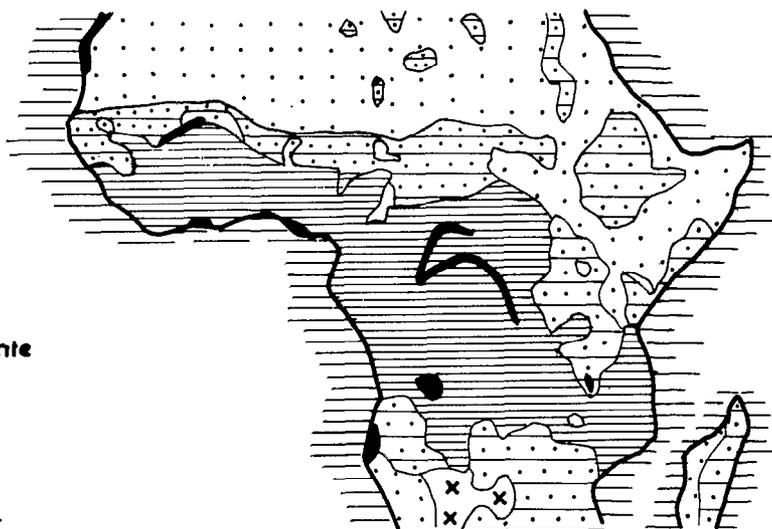
I - IDENTIFICATION DES MODES DE PRODUCTION DANS LES ZONES RETARDEES ET DES GROUPES OU CATEGORIES SOCIALES

Pour simplifier, on appellera région « A » celle qui se caractérise par un relatif développement : elle est en réalité le relais de l'économie dominante capitaliste et elle exerce sa suprématie sur l'ensemble du territoire. La région « B » représente une zone intermédiaire. La zone « C », par

(*) Professeur d'Aménagement du Territoire à l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (DAKAR), au Cycle Supérieur d'Aménagement et d'Urbanisme (Institut d'Etudes Politiques - PARIS) et à l'Institut International d'Administration Publique - PARIS).

(1) On entend ici par *groupe* tout ensemble d'individus possédant des caractéristiques communes, souvent des intérêts communs et en ayant parfois conscience. Ce sera un travail long et délicat — mais indispensable — que de préciser ce que sont effectivement les groupes vivant dans les régions retardées ou en relation avec elles.

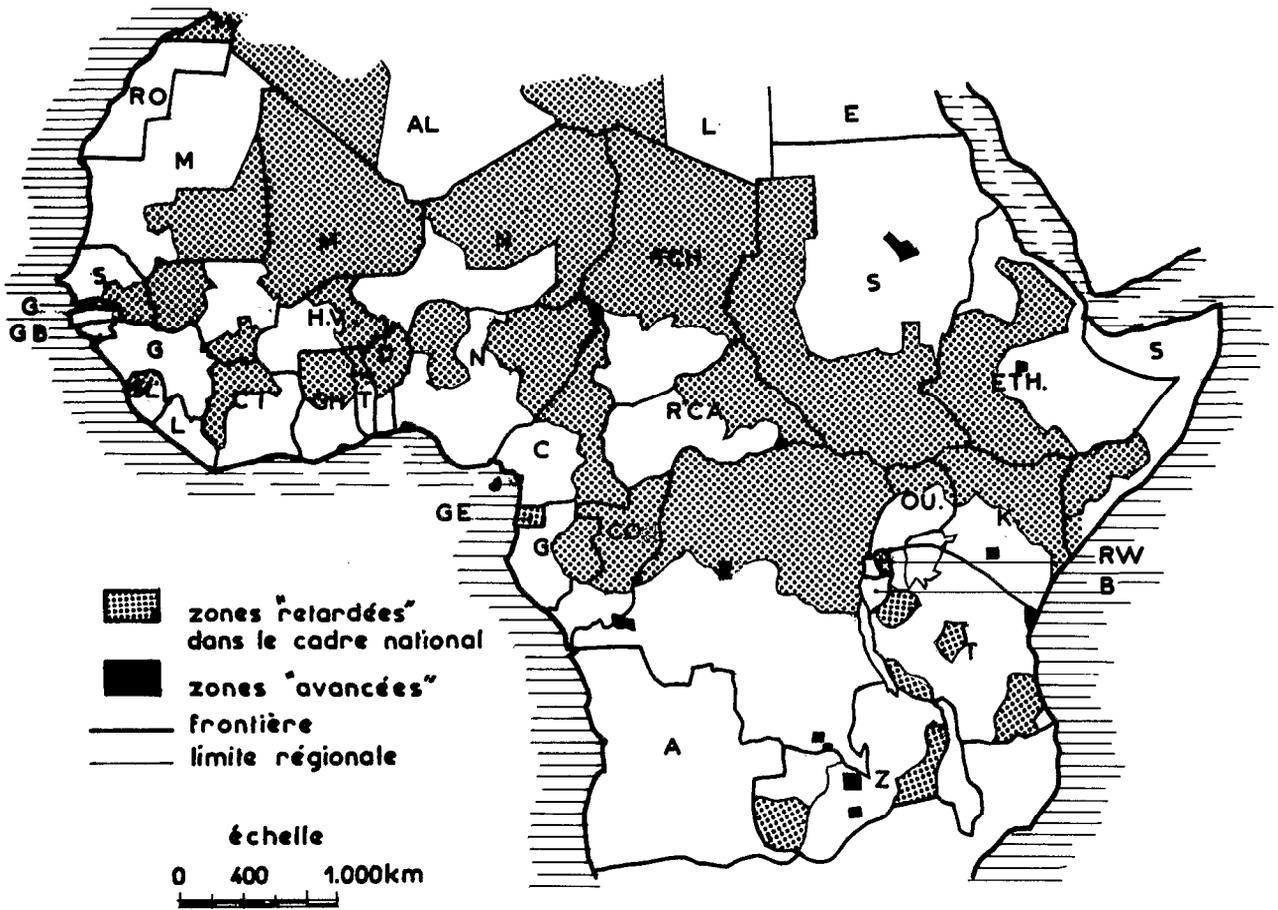
- GENRES DE VIE**
-  agriculture dominante
 -  élevage dominant
 -  agropastoral
 -  pêche
 -  chasse et cueillette



J.B. 73

d'après (1) MURDOCK et (2) PROTHERO

**ZONES " RETARDEES " D'AFRIQUE INTERTROPICALE
CARACTERISTIQUES SOMMAIRES**



ZONES " RETARDEES " D'AFRIQUE INTERTROPICALE
 HYPOTHESES PROVISOIRES

contre, groupe le reste du pays, ce qui est loin des voies de communication, peu pénétré par la monnaie, guère scolarisé, plus ou moins délaissé.

S'attachant à cette zone « C », il faut tenter, d'abord, de discerner quels sont les techniques de production et le(s) mode(s) de production, puis esquisser une typologie provisoire des groupes dont l'activité concerne la région, en fonction de leurs structures et de leurs objectifs propres.

A. TECHNIQUES ET MODES DE PRODUCTION (1)

Pour la majorité des habitants des zones retardées, les techniques, l'organisation sociale, les attitudes et les croyances sont difficilement dissociables — et cette cohérence au plan de la conscience de la population ne doit pas être perdue de vue au cours de l'analyse.

L'essentiel des moyens de production est constitué par quelques outils souvent fabriqués par leurs utilisateurs et ne représentant qu'une faible valeur. On s'en sert soit individuellement, soit en groupes restreints. Les terrains de chasse, les parcours, les secteurs cultivés ne sont pas, en général, appropriés individuellement et ne peuvent être vendus (2). L'organisation du travail varie selon le lieu et selon le type d'activité, avec division des tâches entre les vieux, les hommes, les femmes et les enfants et l'on a pu établir une typologie des processus de travail (réf. MRA). Il faut y inclure des activités comme la confection de dadas, de filets, d'armes de chasse et la construction de cases.

On se trouve dans la plupart des zones retardées, à un stade où l'auto-subsistance caractérise l'essentiel de l'activité rurale, c'est-à-dire à celui « d'une économie pratiquée par de petits groupes subvenant à leurs besoins et se perpétuant par l'exploitation des ressources placées directement à leur portée et sans recours au marché » (Claude MEILLASSOUX, réf. MRH). Les rapports de production, à ce niveau, ne sont pas dissociables des rapports personnels entre les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes — soit dans le cadre de chaque « carré » ou soukala (espace délimité où vit et se reproduit le segment de lignage), soit dans le cadre de groupes plus larges (classes d'âges, collectivités villageoises, groupements à base religieuse, etc.). La formation sociale correspondant à ce stade de développement des forces productives se caractérise ainsi par des traits spécifiques. D'abord, il existe une coopération permanente pour la production, la transformation et la conservation des récoltes ou du cheptel, à l'intérieur du « carré » ou de la soukala et des diverses associations. Ensuite, des rapports originaux lient, dans chaque groupe élémentaire, des redistributeurs et des prestataires — notamment, dans les relations aînés-cadets (3).

Les échanges internes reposent, à ce stade, sur la valeur d'usage et s'opèrent selon la règle de la réciprocité. Enfin, les biens de prestige jouent un rôle déterminant, en particulier dans les compensations matrimoniales.

On peut, certes, constater, en paraphrasant Georges BALANDIER, que les dépendants, les marchandises et les femmes constituent les éléments d'un même circuit économique (4), ou, formulé

(1) Pour une synthèse critique sur ces problèmes, voir l'excellente étude de M. WEBER (réf. MRK), dont on s'inspire largement ici ; les cas de la zone interlacustre et celui de l'Ethiopie ont paru trop originaux pour être traités en même temps que les autres ; ils appellent des études spécifiques.

(2) Ceci demeure vrai même dans des cas où il y a incorporation au sol de force de travail (forage de puits, défrichements, pour culture permanente, travaux d'irrigation, protection anti-érosive, etc.).

(3) Puisque les aînés sont dépositaires de certains moyens de production et « régulateurs » des produits du travail, ils dirigent la production et contrôlent le produit social : les biens qu'ils détiennent circulent entr'eux, notamment contre les femmes, et ils monopolisent l'essentiel du savoir social. En un sens, ils exploitent ceux qui se trouvent dans leur dépendance. Peut-on pour autant considérer que les aînés et les cadets constituent deux classes sociales, à l'intérieur des groupes paysans ? La thèse est difficile à soutenir pour les sociétés des zones les moins touchées par l'économie marchande, où tout jeune à vocation tend à devenir un aîné. Par contre, que se produise une redistribution de facteurs de prestige (suite à une migration des jeunes) ou du savoir (suite à la scolarisation) et l'on voit se constituer des groupes de jeunes qui n'ont plus grand chose de commun avec les classes d'âge traditionnelles. C'est une catégorie sociale nouvelle qui s'esquisse, constituée de sous-scolarisés et de migrants : les sociologues les disent « détribalisés » et leurs pères les jugent insolents et sans respect.

(4) Réf. MRN.

autrement, que les échanges avec l'extérieur permettent l'acquisition de biens qui, pour leur part, permettent d'avoir des femmes et des dépendants. Ceci est vrai, mais ce circuit, en divers points de son parcours, ne fonctionne pas identiquement. Il n'est pas commandé partout par les mêmes « lois » (notamment celle de l'offre et de la demande). Tout se passe comme si les sociétés se défendaient contre des mécanismes qui risquent de les ruiner : les biens obtenus par l'échange, au lieu de devenir des biens de production, se trouvent souvent réintégrés dans le système « traditionnel », prennent une allure de biens de prestige et échappent à la loi de la valeur.

Un problème surgit ici, qu'il n'est pas aisé de résoudre : le fait que certains biens obtenus par échange soient nécessaires, ou non, à la production ou à la reproduction de la société, est-il déterminant ? La question posée vaut pour les biens de prestige qui sont aussi, souvent, ceux constituant la dot : la femme n'est-elle pas, en un sens, un moyen de production — et de reproduction ?

Dans la majeure partie des zones « retardées », l'analyse des faits conduit à une réponse nuancée. D'une part, il est indéniable que l'économie marchande s'alimente à l'économie d'auto-subsistance et se prolonge au niveau de l'échange de femmes ; mais, si l'on peut dire, en changeant de logique et de coloration. Il est vrai aussi que ces échanges, où intervient l'économie marchande, s'opèrent, en général, à la périphérie des communautés, portent sur des quantités et des valeurs minimales et restent limités dans l'espace et dans le temps. Mais, d'autre part, des transformations s'esquissent : on voit que, surtout par le biais des biens de prestige, les circuits vont s'élargir, des commerçants s'installer, des notables devenir autre chose que les symboles et les porte-paroles des lignages, des techniques nouvelles s'insinuer — tout ceci entraînant finalement la mutation du mode de production.

Déjà, alors que les contacts avec l'économie marchande restent fragmentaires, on peut déceler, dans certaines zones, un début de spécialisation, notamment aux abords des bourgs. Les premiers retours de migrants et les progrès de la monétarisation commencent à jouer sur la détermination du statut social : ce n'est plus seulement la place fixée à chacun dans la famille ou dans le groupe qui est décisive, la richesse en biens d'origine extérieure, ou en argent liquide, et le degré d'instruction commencent à entrer en ligne de compte.

Ainsi, on lit dans la réalité deux séries de faits majeurs. La première conduit à constater que la majorité de la population des zones retardées d'Afrique est encore engagée dans un mode de production spécifique — lignager (1) ou tribo-patriarchal (2) — et qu'on est en face de sociétés segmentaires (3). Ceci signifie notamment qu'à partir de techniques souvent identiques et d'organisations souvent comparables de la production, de formes familiales et claniques souvent analogues, on rencontre une réelle diversité sociale, politique, religieuse...

On est loin, cependant, de cette « immutabilité des sociétés » dont parlait Marx à propos du mode de production asiatique. Les sociétés africaines dont il s'agit ici — et ceci est attesté par une autre série de faits incontestables — apparaissent de moins en moins closes et de moins en moins immobiles. Dans le mouvement qui les anime, apparaissent, il est vrai, d'importants décalages, à tel point qu'on peut, pour nombre de groupes peuplant les zones les moins développées, opposer :

— *ce qui est en changement*

— *et ce qui stagne (4)*

structure économico-sociale globale	● forces productives structure familiale
● dimension des formations sociales	● la plupart des éléments de la superstructure

(1) Cf. Réf. MRC - (2) Cf. Réf. MRE - (3) Cf. Réf. MRH - (4) Cf. Réf. MRK.

Au stade présent, il s'agit bien d'une inadéquation des forces productives, de certains éléments de la structure et de la superstructure à un mode de production dominant et l'on devra poursuivre la réflexion sur ce déphasage, à mesure que deviendront disponibles des études plus approfondies et plus explicites sur la situation des zones marginales et des populations qui y vivent. Pour le moment, dans la plupart des zones les moins développées d'Afrique, on constate la *coexistence de modes de production différents au sein d'une même formation économique et sociale* — qu'on peut appeler « formation rurale de transition ». Que trouve-t-on en comparant, d'une part, la région A et quelques enclaves (centres urbains, bourgs ou entreprises) qui la prolongent en « C » et d'autre part, la zone « retardée » ? Des techniques spécifiques, des moyens de production d'une autre nature, des producteurs de type différent... Tout cela conduit à des formes d'organisation particulières, avec partage de facto d'aires géographiques. Dans l'ensemble de la zone retardée, plusieurs groupes sont identifiables et plusieurs d'entr'eux ne sont pas (ou pas encore) des groupes spécialisés de l'économie capitaliste.

Sans aucun doute, c'est le *degré* et la *nature* de l'insertion dans les circuits de l'économie marchande qui est déterminant. Les structures cependant, s'interpénètrent. Il n'y a pas juxtaposition, mais plutôt superposition — et, fréquemment, une certaine complémentarité. M. WEBER a raison de constater que « si les formations sociales africaines aujourd'hui se composent de plusieurs modes de production, il ne s'agit pas d'une juxtaposition, mais d'une combinaison dans laquelle le mode de production capitaliste domine les autres. » (Réf. MRK, p. 141).

B. TYPOLOGIE PROVISOIRE DES GROUPES EN « ZONE » RETARDEE

1. Numériquement et économiquement, les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs (C₁) sont les plus importants — mais on ne comprend leur situation qu'après avoir examiné celle de tous les autres. Fort différentes des paysans, quelques catégories apparaissent directement liées au mode de production capitaliste dominant en « A ». Il s'agit d'abord des fonctionnaires, on les caractérisera dans ce qui suit par le symbole (a_{ad}). Viennent ensuite les marchands (a_{sh}) qui, pour une large part, résident dans les petites villes de la région « C » (a_{shu}) et, pour le reste, se trouvent en milieu rural (a_{shr}). Quelques entrepreneurs venus de l'extérieur (x) et un petit nombre de techniciens ou cadres de maîtrise (x₃ et a₃) peuvent également se trouver dans la zone « C ». Il est, enfin, un groupe qui, sans être physiquement à un moment donné dans la zone, y joue un rôle fort important : ce sont ceux qui ont quitté la terre de leurs pères pour tenter leur chance dans les parties plus avancées du pays : les migrants (W_{ca}).

2. On peut formuler certaines hypothèses à propos de ces divers groupes. D'abord, chacun d'eux possède des caractéristiques propres. Ensuite, les comportements et les intérêts de ces groupes ne sont pas convergents sur plus d'un point. De plus, il paraît certain qu'à chacun de ces groupes correspondent divers centres de décisions, dont l'impact et le champ d'action diffèrent beaucoup (1). Enfin, des combinaisons diverses peuvent exister entre les possibilités d'action de ces différents groupes et, pour un pouvoir qui serait orienté vers un développement auto-centré, les moyens et les types d'actions à envisager apparaissent comme spécifiques à chacun de ces groupes ou à chacune de ces catégories.

Ceci dit, l'on doit se garder de simplifications et d'extrapolations hâtives. Notamment, l'énumération qui vient d'être faite des groupes et catégories se révèle, dans les faits, beaucoup trop sommaire et l'analyse beaucoup trop indifférenciée. Il est certain que *le modèle*, qui ne vaut que comme une schématisation consciente de la réalité, *devrait être nuancé et complété dans chaque cas, pour chacune des zones retardées* que l'on souhaite étudier. On en restera, pour le moment, à ce degré — critiquable — de généralisation, afin de mieux saisir et expliciter comment il semble qu'agisse chacun de ces groupes et chacune de ces catégories sociales.

(1) Les découpages hérités de la colonisation jouent pour ou contre les divers groupes. L'administration s'est installée dans ces limites, mais il se peut qu'elles coupent une entité culturelle ou ethnique et en brisent des dynamismes potentiels.

II - ACTION PROPRE A CHACUN DES GROUPES OU CATEGORIES EN RELATION AVEC LA ZONE « C »

Le terme « action » ne doit pas abuser. Les divers « acteurs » ne se caractérisant pas par un dynamisme égal. Certains jouent un rôle probablement décisif pour l'espace où ils se trouvent, d'autres se signalent plutôt par certaines formes d'inertie.

Il faudra, au long de l'analyse, garder présent à l'esprit deux invités importants. D'abord la nécessité de quantifier chaque fois que ce sera possible : ceci vaut aussi bien pour les effectifs approximatifs de divers groupes, que pour leur niveau de formation ou pour les relations entre groupes (s'il s'agit de différents groupes linguistiques, proportion d'autres langues parlées ; s'il s'agit de groupes ethniques ou sociaux, proportion des unions entre groupes ; dans tous les cas, importance numérique et valeur des échanges pratiqués entre partenaires...). A partir de ces éléments chiffrés, il sera plus facile de définir le *degré d'homogénéité* de chacun des groupes et, ce qui en est le corollaire, les *marges d'interférence et de capillarité* entre groupes. Enfin, il serait indispensable d'avoir des informations crédibles sur le *niveau de conscience* des groupes. Ce peut être une conscience ethnique ou une conscience de caste, parfois revendiquée avec fierté, parfois subie avec honte. Ce pourrait être, à l'avenir, la conscience d'intérêts communs au groupe des commerçants étrangers par exemple, ou même à l'ensemble des cultivateurs, éleveurs et pêcheurs — découvrant que le système dominant ne les favorise pas.

Ceci posé, comment chacun des principaux acteurs collectifs joue-t-il son rôle dans la région retardée ?

1. *Les pouvoirs publics, à travers ceux qui les incarnent*, figurent sur le devant de la scène : c'est à eux que l'on songe d'abord, et certains font semblant de croire que c'est à travers eux que le développement régional va s'effectuer (1). Que sont-ils en réalité ? Comment agissent-ils ?

Il est indispensable de s'interroger d'abord sur *l'origine* des agents publics qui se trouvent dans la zone « C ». Non seulement, quantitativement, il y a de fortes chances pour que les plus nombreux proviennent de la région « A », mais, de plus, si l'on considère la répartition par catégories hiérarchiques, il apparaît avec évidence que la presque totalité des responsables sont issus de la partie du pays relativement développée et, souvent, de la capitale ou des grandes villes.

Parmi les cadres moyens, le pourcentage est un peu moindre, et c'est seulement au niveau des chauffeurs, des plantons ou des balayeurs que l'on trouve surtout du personnel issu de la zone retardée. Donc, c'est un corps, de par sa composition — et peut-être aussi de par l'optique de ses responsables, qui est étranger à la région où il se situe et qu'il a pour mission de promouvoir...

On ne devrait pas croire, cependant, que c'est la seule façon pour les agents administratifs d'être « comme des étrangers ». Ils le sont de bien d'autres manières, et pour des raisons dont ils ne portent nullement la responsabilité. La question à poser est la suivante : y a-t-il adéquation des structures, des procédures, des découpages de l'administration avec la réalité de la zone retardée ?

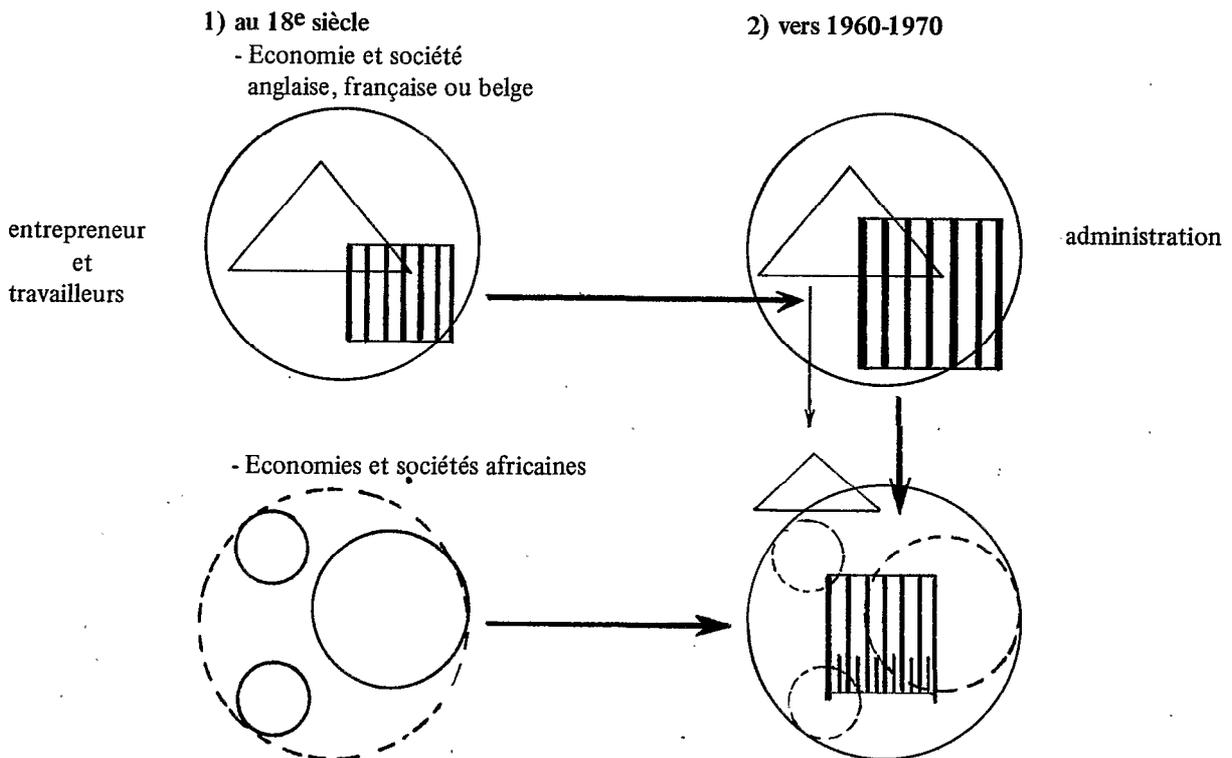
Le schéma n° 2 appelle quelques commentaires. Si l'on se reporte vers la fin du XVIII^e siècle, on trouve dans les pays européens, comme l'Angleterre ou la France, une certaine société, une certaine économie qui ont suscité, historiquement, une certaine administration. A la même époque, les économies et les sociétés de la plupart des pays africains se trouvent encore peu intégrées : les pointillés qui entourent les trois cercles signifient que la nation camerounaise ou la nation ivoirienne, ou encore la nation sénégalaise n'existe pas encore, mais que l'on trouve certains agrégats, certaines

(1) Il s'agit des agents de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes para-publics — en les considérant comme une entité, ce qui exclut tout jugement sur les cas individuels ; il existe, bien entendu, nombre de fonctionnaires qui prennent leurs distances par rapport à la routine et au mimétisme et qui accomplissent avec intelligence et dévouement des tâches souvent ingrates.

principautés ou fédérations, certains ensembles linguistiques et ethniques qui sont déjà une unité et qui possèdent, dans certains cas, un appareil administratif relativement élaboré.

Si l'on s'attache, maintenant, aux années 1960-1970, l'évolution de la société de l'économie anglaise ou française a donné une situation nouvelle, mais l'administration est fille — si l'on peut dire — de celle de la fin du XVIII^e siècle, et cette administration a pour fonction de répondre aux caractéristiques spécifiques de la société européenne actuelle. Au XVIII^e siècle, les acteurs du développement (symbolisés par le triangle) ne devaient que peu de choses aux pouvoirs publics ; la situation a quelque peu changé dans les années 60, mais les grandes banques ou les grandes entreprises se trouvent, souvent, encore entre les mains de responsables qui ne prennent pas leurs instructions auprès de l'Administration ; et il n'est pas rare que ce soit l'inverse qui se produise. Avec quelque approximation, on a donc, dans la genèse de l'appareil administratif français ou anglais, d'une part, le reflet d'une certaine société et, d'autre part, un partage de responsabilités : les privés développent et l'administration assure la régulation du processus.

SCHEMA N° 2



Pendant ce temps, que s'est-il passé en Afrique ? Que trouve-t-on en 1960 ou en 1970, dans un pays africain donné ? Désormais, le cercle symbolisant la nation n'est plus en pointillé, il existe une personnalité togolaise ou kenyane qui s'est constituée, mais, à l'intérieur, les anciens groupes subsistent, en pointillés cette fois, réels encore, mais plus ou moins engagés dans un processus de fusion. Et, *plaquée sur l'ensemble*, on trouve la *réplique de l'appareil administratif français ou anglais*. Ce sont les mêmes découpages, les mêmes appareils, les mêmes procédures qui sont utilisés et qui sont ainsi installés sur une société et une économie dont l'évolution a été différente des pays d'où vient ce modèle qui apparaît ainsi sans guère de relations avec l'histoire spécifique, la sociologie, les habitudes et, l'on peut dire, les aspirations mêmes du pays africain en question. De surcroît, comment attendre d'une administration « à l'europpéenne », faite pour gérer une économie industrialisée, qu'elle puisse développer des zones rurales attardées ?

Certes, à l'intérieur du carré qui, sur le schéma, évoque l'appareil administratif, une zone ombrée fait ressortir un certain secteur où l'on a tenté d'innover, en créant, par exemple, des

« animateurs », des agents du développement communautaire, ou des adjoints économiques chargés du développement... Mais ce ne sont là que des « rajouts » sans grande portée, et souvent sans grande efficacité : *l'essentiel du système répond à une autre logique* et il s'écarte d'autant plus du réel qu'on va vers les zones les moins développées du pays (1).

Si l'on situe approximativement l'impact de cet appareil administratif « importé » par rapport aux différents groupes régionaux, il apparaît toujours que la zone « C » et les groupes qui l'habitent n'ont bénéficié que d'une action administrative limitée. On est donc en face, pour ces portions de l'espace national, d'une administration qui se caractérise à la fois par son insuffisance et par certaines caractéristiques défavorables au développement.

Mais peut-on, maintenant, aller au-delà d'une formulation du mimétisme administratif en général pour se demander ce que font effectivement les agents de l'Etat œuvrant dans la zone retardée ? L'affectation d'agents publics dans une région retardée signifie-t-elle, au moins, qu'on donne la priorité aux fonctionnaires plus directement engagés dans le développement (2) ?

C'est rarement le cas. Au Mali, on constate ainsi que 48,2 % des fonctionnaires de la région de Mopti relèvent de l'administration « administrante » de même que 46,4 % de ceux de la région de Sikasso (3). Par contre, la proportion des agents de développement est relativement élevée dans la région de Ségou (39,6 %) et dans celle de Bamako (46,0 %).

Enfin, les enseignants sont relativement plus nombreux qu'ailleurs dans la région de Gao (28,8 % — contre, par exemple, 18,8 % dans la région de Mopti).

Il est probable que l'impact des agents de l'Etat dans une zone, diffère selon qu'ils appartiennent essentiellement à l'administration territoriale et aux finances, ou bien qu'ils relèvent surtout de l'agriculture, de l'élevage, des travaux publics... On peut supposer, aussi, que la présence administrative est différemment ressentie selon qu'on se trouve dans le premier cas ou dans le second. Or, dans le cas du Mali, le schéma montre que ce n'est pas dans les régions les plus retardées que les agents de développement sont, en chiffres relatifs — de même d'ailleurs, qu'en chiffres absolus — les plus nombreux.

(1) Que les décisions du centre concernant la zone "C" soient presque nécessairement incohérentes et inefficaces, s'explique de plusieurs façons ; la formation des hommes et l'organisation de l'administration ; l'insuffisance, la déformation et la mauvaise circulation de l'information ; le fait que les intéressés ne soient pas associés aux décisions, ou ne le soient que formellement.

(2) Pour un exposé plus général de ce problème, cf. : J. BUGNICOURT — "l'inégale répartition territoriale des agents publics dans divers Etats africains" in "Revue Juridique et Politique : "Indépendance et Coopération", Paris, t. 26, n° 2, p. 233 à 246, juin 1972.

(3) Les agents de l'Etat et des collectivités publiques ont fait l'objet d'un recensement exhaustif en août 1966, dont les résultats ont été publiés en 1968 par l'Office de la Main-d'œuvre.

On a écarté, ici, le personnel de l'Assemblée Nationale (130), celui des Affaires étrangères (48) et celui de l'Information (93) non ventilés territorialement.

On a distingué :

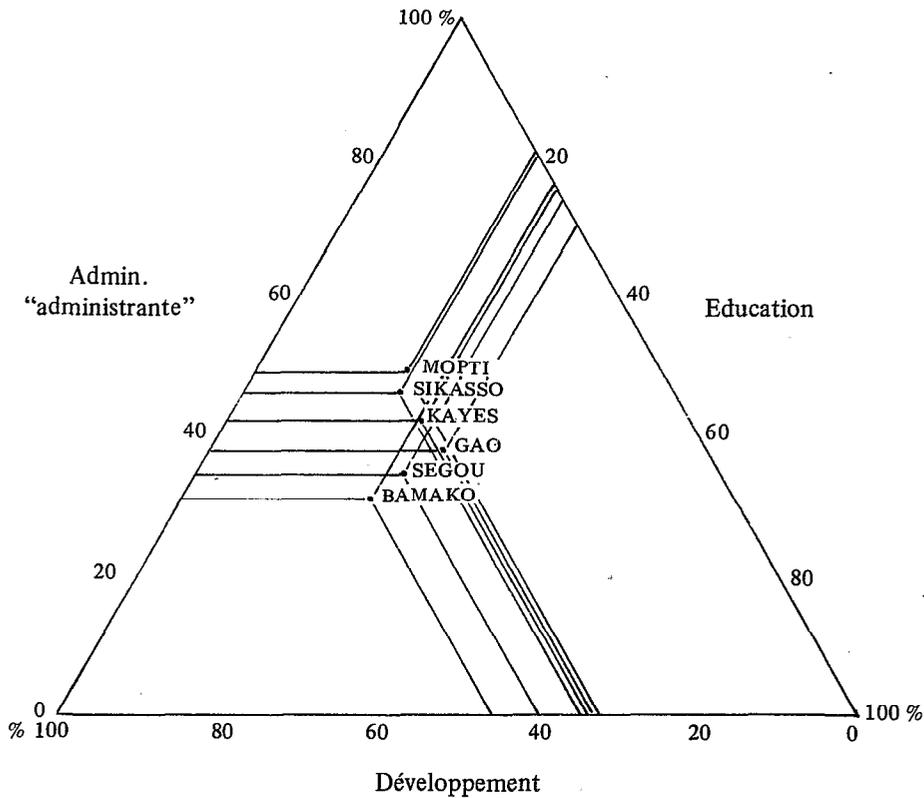
a) l'administration "administrante" : administration générale, agents des collectivités publiques, inspection générale de l'administration, justice, administration et inspection du travail, contrôle des sociétés d'Etat, défense, sécurité ;

b) l'administration de développement : agents de développement (y compris génie rural, eaux et forêts, etc.), travaux publics, énergie, industrie : agents du Plan (y compris ceux du service des statistiques), du commerce, des affaires sociales et de la Santé ;

c) l'enseignement : en y incluant les fonctionnaires de la jeunesse et des sports.

Pour les fonctionnaires des Finances, la majeure partie a été considérée comme accomplissant les tâches de gestion et de contrôle (fisc, solde des fonctionnaires, gestion du budget, douanes...) ; on admet, avec une large approximation, que, par exemple, les agents travaillant au financement du Plan, ceux du service des Domaines, ou certains appartenant à d'autres administrations fiscales, peuvent contribuer également au développement — fraction estimée au 1/5^e de l'effectif total : 80 % des agents des Finances sont donc comptés avec l'administration, "administrante".

SCHEMA N° 3
REPARTITION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
PAR REGION, AU MALI



D'après des données Off. M. OE., 1968

Même si, en zone C, peu nombreux sont les agents publics qui ont le développement comme tâche principale, il n'est pas sans intérêt de s'interroger, d'abord sur les *contacts* qu'ils ont avec divers éléments de la population. Si l'on parvenait à étudier l'ensemble des contacts pris par l'ensemble des agents de l'administration dans la région « C », au cours d'une période donnée, l'on s'apercevrait, sans aucun doute, que la fréquence la plus grande s'applique à des contacts entre eux : ils se visitent pour les affaires et pour le plaisir, ils se téléphonent, ils se rassemblent, se réunissent, se convoquent mutuellement.

Puis, on décèlerait des contacts, peut-être moitié moindres, avec des notables, ensuite des contacts fréquents avec les commerçants, enfin, représentant peut-être moins de 10 % de l'ensemble des contacts, quelques relations avec certains paysans de la zone retardée.

Parmi ces activités de contacts, certaines traduisent *l'action économique effectuée au nom de l'Etat*. Certes, l'impôt et les taxes mériteraient qu'on s'y arrête. Mais, il paraît plus important de s'attacher aux dépenses. On peut symboliser celles qu'effectuent les agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions par l'équation suivante : $R'_{ad} + H'_{lm} + H'_{lpr}$ où R' représente des traitements payés à des agents publics ou à des auxiliaires, H' des achats locaux, tantôt de produits de

consommation, tantôt d'équipements ou de biens de production. Si l'on examine à quoi correspond une augmentation des crédits dans un espace de type « retardé », on remarque que ce sont surtout un accroissement du nombre des agents publics et un accroissement des installations de ces agents qui vont constituer la première étape de « l'effort » gouvernemental.

Ainsi, on aura donc R'_{ad} et H'_m en fort accroissement, avec un décalage dans le temps entre le second et le premier. Les agents sont d'abord mis en place, et l'on s'aperçoit qu'il leur faudrait des locaux, puis des bureaux, puis des machines à écrire, puis des automobiles — et quand ils sont enfin dotés de tous ces éléments, il n'est pas rare qu'il leur manque le dactylo pour faire fonctionner la machine et l'essence pour pouvoir réellement visiter la zone sur laquelle ils doivent agir. En tout cas, il est peu fréquent que les équipements réalisés soient autre chose que des bureaux ou des routes ou, à la rigueur, des installations du type postes ou dispensaires. C'est dire que ces installations ne vont guère entraîner d'actions productrices nouvelles dans la zone retardée et que, pour leur réalisation même, on fera le plus souvent appel à des entreprises venant de l'autre partie du pays A, celle qui est déjà relativement avancée — les habitants de la zone « C » n'y travaillant souvent que comme manœuvres. On peut constater, en général, que l'accroissement des dépenses publiques en C n'y induit guère d'accroissement significatif de l'emploi.

Peut-être une catégorie spéciale dans les dépenses publiques supplémentaires mériterait-elle une mention ? Ce sont les crédits affectés à l'ouverture de nouvelles écoles et à l'installation de nouveaux instituteurs. L'action éducative des pouvoirs publics dans la zone « C » va-t-elle mener à l'élévation du niveau de connaissances générales et d'aptitude au développement de cette zone ?

Si l'on écrit : $\Delta \text{ scol.} \rightarrow \Delta \mu \rightarrow \Delta W_{CA}$

on a transcrit la réalité : l'accroissement du nombre de scolarisés, loin d'amener un accroissement des revenus distribués aux habitants de la région retardée, se traduit essentiellement par des effets d'imitation (μ) qui vont à leur tour entraîner une accélération de la migration vers d'autres régions du pays.

En plus de l'action qui est la leur au nom de l'Etat, les fonctionnaires, par leur seule présence, notamment par leur manière de vivre, exercent diverses autres influences. D'abord, *ils dépensent* et il est intéressant de constater qu'une part de leur traitement ne vient même pas dans la zone « C », mais est versée directement à leur famille restée dans la région « A ». L'argent qu'ils laissent dans la région « C » consiste très largement en achats de biens de consommation, non pas fabriqués sur place, mais importés, soit de l'extérieur du pays, soit de la région « A ». Enfin, sur ce qu'ils touchent chaque mois, ils essaient de mettre de l'argent de côté pour envoyer ensuite dans la zone dont ils proviennent.

Ce n'est pas seulement par la manière dont les fonctionnaires dépensent leur argent qu'ils sont importants, mais par le fait que dans leur façon de s'habiller, dans leur manière de vivre, dans leur style de relations, ils sont *porteurs d'un stéréotype* à partir duquel d'importants effets d'imitation vont se produire.

Les plus significatifs d'ailleurs, on l'a signalé, se manifestent à travers l'enseignement. Il n'est pas surprenant, dans un pays se trouvant au stade de développement de la France ou de l'Angleterre, que le système scolaire ait donné comme seul outil à manier le stylo et comme poste de travail le bureau — c'est-à-dire, les attributs mêmes du fonctionnaire — et ait apporté une formation utile surtout pour le secteur tertiaire qui, d'ailleurs, emploie effectivement une large part de la population active française ou britannique.

Par contre, la chose devient étrange lorsqu'il s'agit de pays en voie de développement ; l'école donne des aspirations dont la plupart ne pourront être réalisées et fournit des capacités qui, le plus souvent, ne trouveront pas à s'utiliser.

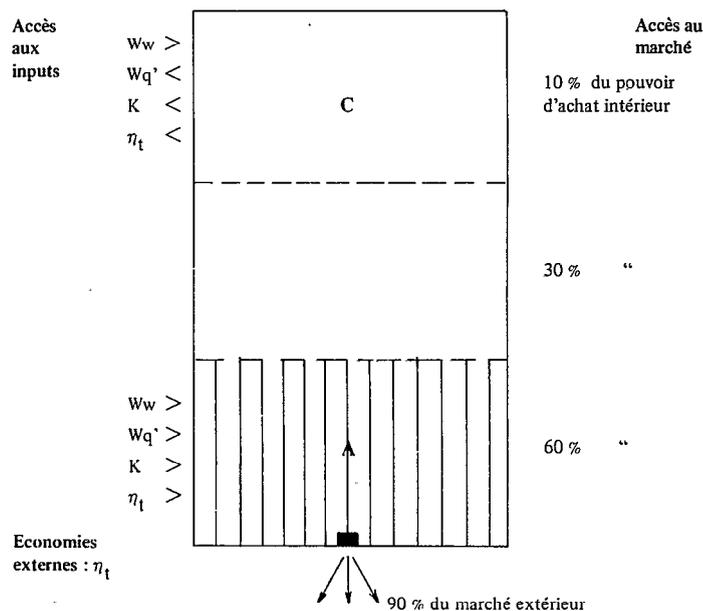
On peut objecter, toutefois, à propos de ces fonctionnaires, qu'ils ne sont pas les seuls à tenter de promouvoir le développement et qu'il peut exister, même dans les zones retardées, quelques entreprises qui s'y emploient d'autre façon.

2. Le rôle dans les zones retardées des *entrepreneurs extérieurs* et de ceux qu'ils emploient est en général spécifique et limité. Certaines de ces zones ne possèdent aucune entreprise ou mine importante et une double question se présente : d'abord, les entrepreneurs vont-ils vraiment localiser des usines en « C » ? Ensuite, s'ils le font, que se passe-t-il ?

a) Il existe peu d'espoir que les entreprises tournées vers le marché international ou le marché intérieur viennent s'installer dans la zone retardée. Comme l'indique le schéma 4, un premier aspect réside dans le fait que le marché national se situe essentiellement dans la région « A » (par exemple pour 60 %), tandis que la zone retardée toute entière ne dispose pas, peut-être, du 10^e du pouvoir d'achat intérieur.

Quant au marché extérieur, on l'atteint uniquement à partir de la zone de contact qui, le plus souvent, s'identifie avec la région « A ».

SCHEMA N° 4



Si l'on examine successivement l'accès aux inputs, on constate que pour le capital nécessaire à l'installation de l'usine (K) ou pour le travail qualifié (Wq'), la zone « C » se trouve en mauvaise posture. Elle a, tout au plus, abondance de travailleurs sans qualification (Ww). Par contre, elle peut receler des matières premières présentant un intérêt économique certain et dans ce cas — on pourrait dire dans ce cas seulement — une entreprise de transformation, par exemple une usine de tissage et de filature de coton, ou bien encore une installation de raffinage de minerai va se créer. Il est vrai que les économies externes jouent essentiellement dans la région « A » : la mieux équipée, la plus proche du pouvoir central, celle où il existe déjà un certain nombre d'entreprises et de services annexes.

C'est donc seulement s'il existe des matières premières particulièrement intéressantes qu'en un point (m) de la zone « C » va se créer une entreprise (Z).

b) Dans le cas où il en serait ainsi, et qu'un entrepreneur s'installe en « C », que se passe-t-il alors en matière d'emplois, de revenus, d'apports technologiques et organisationnels ?

(1) Le signe $>$ signifie abondant, élevé ou fort, et le signe $<$ rare, bas ou faible.

En termes d'emploi, il est probable que l'on aura :

$$WTz = W_{5_{x,a}} + W_{6_{a,b,c}} + W_{7_c} + W_{sh_a} + W_{9_c}$$

L'emploi effectif dans la mine ou dans l'entreprise (WTz) se décompose en effet en cadres supérieurs (5), en cadres moyens et maîtrise (6) en manœuvres (7), ces trois catégories s'employant à l'intérieur de l'entreprise. A ceci s'ajoutent inévitablement des commerçants (W_{sh}) et des travailleurs auxiliaires peu rétribués (9).

Si l'on s'attache à l'origine géographique de ces différentes catégories, il paraît évident que la première est constituée d'expatriés et de cadres issus de la région « A », la seconde, pour la plus large part, de personnes de la zone relativement avancée, tandis que les contingents importants de manœuvres et de travailleurs annexes sont recrutés sur place, en « C ». Les commerçants peuvent être assimilés, en première approximation, à des originaires de la région « A ».

Les rapports numériques entre ces différentes catégories dans l'entreprise et le poids respectif des salaires vont dépendre du type d'installation. Si l'investissement a été fortement capitalistique, la part des cadres moyens et de la maîtrise va être déterminante et l'essentiel des salaires sera versé à des originaires de l'étranger ou de la région « A ». Au contraire, s'il s'agit d'une opération « labour intensive », la proportion des ouvriers sans qualification ou de ceux qui peuvent, moyennant une formation professionnelle accélérée, faire l'affaire, sera beaucoup plus importante :

	$W_{5_{x,a}}$	$W_{6_{a,b,c}}$	W_{7_c}
Investissement :			
a) fortement capitalistique	++	+++	+
b) « labour intensive »	+	+	++++

Ainsi, le niveau technique et la structure en capital des entreprises qui peuvent être créées n'est pas sans importance pour un développement effectif de « C ».

Il reste à examiner les *revenus* que pourrait engendrer cette entreprise Z :

$$Rz = (RK_x + RW_x) + (Rw_a + Rsh_a) + RW_c$$

Si plusieurs éléments de l'équation ont été mis entre parenthèses, c'est parce que ces revenus appartiennent à la même catégorie, c'est-à-dire, pour le premier membre, aux entrepreneurs eux-mêmes, qui reçoivent une rémunération de leurs capitaux (RK_x), et aux cadres ou à quelques ouvriers avec une qualification précise venus de l'étranger (RW_x), pour le second membre aux cadres moyens, au personnel de maîtrise et aux ouvriers spécialisés venus de la région relativement avancée A, ainsi qu'aux marchands — également étrangers à la zone « C » ; enfin, — et peut-être est-ce la portion congrue — aux revenus distribués à des originaires de la zone où se trouve l'usine ou la mine.

L'important est de savoir ce que vont devenir ces différents revenus. Sans aucun doute, les

premiers vont être, pour une large part, transférés vers l'étranger (T'_{CX}). Pour les éléments du second membre de l'équation, il faut s'attendre à d'importants transferts de C vers A (T'_{CA}). Il ne restera donc, dans la région défavorisée qu'une certaine proportion des gains des deux premiers groupes, ainsi que quelque chose des revenus perçus par les habitants de la région elle-même (1).

Comment s'explique cette situation ? C'est précisément parce que la zone « C » est retardée et qu'elle vit en pleine opacité quant aux possibilités locales d'investissement et de développement. C'est que l'on y constate une inélasticité locale de l'offre et, aussi, que les opinions, les habitudes et les attitudes détournent de rechercher les possibilités locales d'utilisation des revenus. Ainsi, c'est à la fois la logique de l'implantation de l'entreprise, traduisant elle-même la domination exercée à partir de l'extérieur et relayée par « A », et les caractères propres au milieu où se situe cette entreprise qui expliquent que les revenus distribués ne profitent guère à la région où elle se trouve.

Peut-on dire, au moins, qu'il existe un important *apport technologique et organisationnel* ? Certes, au début, tout ce qui demande une certaine aptitude technique est apporté de l'étranger ou de la zone relativement avancée. Mais, au contact de ceux qui savent et, aussi, à la faveur de certaines promotions, des originaires de la région « C » vont apprendre à manier de nouveaux outils et à s'insérer dans de nouvelles formes d'organisation du travail. Cependant, le plus souvent, les techniques que l'on apprend sont peu utilisables sur place et elles le sont d'autant moins qu'il s'agit d'une technologie plus élaborée. Le rayonnement technique est en réalité potentiel ; le plus souvent, il n'est pas effectif. Non seulement, il n'existe guère autour de l'usine ou de la mine, de conditions réalisant des économies externes et attirant des investissements, mais on rencontre même quelque chose qui ressemble à une répugnance du milieu pour l'utilisation de techniques avancées (2). Dans un autre contexte, l'apprentissage technique et organisationnel qui s'opère dans le processus même de production de l'entreprise « Z » pourrait être utile aux originaires de « C ». Au lieu de chercher à faire quelque chose sur place, ceux qui réussissent à obtenir une qualification sont plutôt tentés par le départ vers d'autres régions du pays, ou vers l'étranger, là où les salaires sont plus élevés et les chances de promotion plus réelles. Dans l'immédiat, ils sont quasiment perdus pour leur zone d'origine.

3. Il y aurait beaucoup à dire sur les *commerçants* et il serait important, pour chaque zone « retardée », d'établir la typologie du commerce : modes d'installation (maisons de commerce, boutiques plus ou moins précaires, colportage...), chiffres d'affaires, rayons de desserte, etc. Il serait essentiel, surtout de connaître l'origine et le comportement de la majorité des marchands, et l'on reviendra sur ces aspects car ils ne sont pas sans influence sur la nature et les conséquences de l'activité commerciale en « C ». Celle-ci se signale, en tout cas, d'abord par les effets qu'elle exerce sur l'auto-consommation et l'auto-production, ensuite par son rôle de généralisation du crédit, enfin par les effets qui jouent à travers les prix, traduisant un véritable détournement du surplus agricole.

a) Les commerçants constituent le groupe par le truchement duquel régresse la pratique de la production par les paysans de leur propre équipement et celle de la consommation de leur propre production. Cette régression, sans doute inévitable, est positive lorsqu'elle traduit une amélioration décisive de l'outillage productif ou des normes de consommation (palliant, peut-être, certaines carences alimentaires). Cependant, elle est souvent prématurée : ainsi, l'abandon du chadouf ou d'autres modes de puisage artisanaux au profit de moteurs coûteux, fabriqués hors d'Afrique et fonctionnant avec un carburant qui souvent n'est pas, non plus, produit dans le pays, risque de détourner d'autres emplois décisifs pour le développement et de se traduire par des charges supplémentaires qui n'étaient pas inévitables. De même, la généralisation de certains matériaux de construction « modernes » s'opère parfois sans que les avantages du point de vue du confort thermique ou de la santé soient en rapport avec la dépense effectuée.

(1) Il faudrait savoir quel pourcentage des dépenses en monnaie des originaires de « C » vivant de l'entreprise ou de ses activités annexes va répartir vers A ou X.

(2) On doit noter qu'il n'existe rien de semblable en matière de consommation : loin de répugner à l'achat et l'utilisation d'articles fabriqués, la population de « C » en a au contraire le snobisme.

Si on écrit :

$$\nabla U_{c,pr} = n. \Delta H_{I,A,X}$$

on indique par là, que la diminution de la production paysanne d'outils et d'équipements fabriqués par leurs utilisateurs de même que la réduction de l'auto-consommation, va entraîner un accroissement des achats de produits et de biens provenant de la zone elle-même (ΔH_I), mais surtout de la région A plus favorisée et même de l'extérieur ($\Delta H_{A,X}$). Ces achats risquent de s'opérer indistinctement, c'est-à-dire de ne pas porter nécessairement sur des biens qui seraient essentiels pour le développement de la production ou sur des denrées répondant à des besoins prioritaires.

b) Pour accroître leurs ventes, et surtout celles qui portent sur des produits non-locaux — sur lesquels on gagne plus, les commerçants vont déclencher le mécanisme du crédit. L'autre groupe préleveur de monnaie dans un milieu qui n'en a guère — les représentants de l'administration — ne laisse pas aux paysans la possibilité de payer plus tard. Il s'en suit, que, dans les premières étapes de la monétarisation, les paysans ont coutume d'assembler le peu de monnaie nécessaire pour s'acquitter de leurs dettes au fisc et pour quelques achats dont ils connaissent par avance les prix et à propos desquels ils ont réfléchi longuement. Cette habitude va se modifier bientôt, à l'instigation même des commerçants. L'insertion dans le mécanisme du crédit se fait progressivement : il est consenti après une mauvaise récolte, puis en attendant la récolte, puis dans l'espoir d'une rentrée d'argent quelconque...

La généralisation du crédit va conduire, d'une part, bien sûr, à l'accroissement des bénéfices des commerçants, et donc de leurs transferts vers la région d'origine et, d'autre part, à la nécessité pour les paysans de la zone retardée d'aller chercher de l'argent là où l'on en trouve.

On peut écrire :

$$\nabla U_{c,pr} = m. \Delta W_{t u,z}, n. \Delta W_{CA}, l. \Delta T_{CA}$$

On aboutit à la fois à l'accélération des départs de paysans vers les centres proches, vers les quelques mines ou usines ($\Delta W_{t u, z}$), vers la région A (ΔW_{CA}) et à un gonflement des transferts vers A.

c) L'extension du crédit, entraînant un accroissement des chiffres d'affaires, va-t-elle amener une diminution des prix de ce qui est vendu aux paysans ? C'est rarement le cas et en général, la pratique du crédit dans les zones retardées va de pair avec un renchérissement sensible des articles ou produits. Les paysans des régions C se trouvent ainsi « laminés », si l'on peut dire, par deux processus jouant en sens inverse. D'une part, à mesure que l'on s'éloigne des villes principales de la région A, les prix de vente des produits fabriqués augmentent progressivement. D'autre part, les prix auxquels les commerçants ou les organismes collecteurs paient les produits des paysans, diminuent généralement à mesure qu'on s'enfonce « dans l'intérieur ». Il devient important alors d'examiner le rapport :

$$\frac{\Sigma V_{CA}}{\Sigma H_{AC}}$$

et l'on constate qu'avec une quantité donnée de produits agricoles (arachide, café...) on a, par exemple, trois fois plus de tissus, ou de sucre, ou de thé en A qu'on n'en a en C. On se trouve donc en face d'une *dégradation spatiale des termes de l'échange* au détriment des zones retardées et ce désavantage ne reflète pas seulement des différences de coûts dues à la distance, mais traduit aussi des sur-prix pratiqués par les commerçants et les entrepreneurs de transport — souvent d'ailleurs confondus — reflétant une structure et des pratiques commerciales plus ou moins spécifiques aux zones retardées. Les prix constituent, dans ce contexte, un moyen extrêmement efficace d'exploitation des paysans et de réalisation par les commerçants d'importants bénéfices qui, pour l'essentiel, sont ensuite

transférés soit dans la région relativement favorisée du pays, soit même à l'extérieur des frontières (1). L'ouverture plus large du marché de C profite surtout à certains groupes en A ou en X.

Si l'action commerciale parvient à se faire sentir même dans les parties les moins accessibles de la zone C, il est quelques lieux où elle se déploie largement : ce sont les bourgs et les centres plus ou moins urbanisés que compte C. Il s'y agglomère une population qui gravite, précisément, pour l'essentiel, autour des fonctionnaires et des commerçants.

4. Dans les régions retardées d'Afrique, il existe, certes, peu d'agglomérations urbaines traditionnelles, encore que certains centres aient joué un rôle actif au cours de la période pré-coloniale. Par la suite, les colonisateurs ont développé certains villages et, souvent, créé de toutes pièces des postes, essentiellement lieux d'exercice du pouvoir et de l'échange. En dépit de l'immobilité relative des zones qu'ils ont pour fonction de contrôler, ces points d'urbanisation connaissent une croissance réelle — souvent de l'ordre de 4 % par an — et ainsi augmente peu à peu la population urbanisée des zones les moins favorisées sans que cela traduise nécessairement un développement réel. Il n'est pas sans intérêt de s'interroger sur l'insertion des *urbanisés* dans les activités professionnelles, sur leurs ressources, et, aussi, sur l'évolution que l'on constate dans les mentalités et les attitudes.

En matière d'emploi, la situation dans les bourgs et les centres des zones C se présente souvent ainsi :

$$Wt_u = Wad_{a,c} + Wsh_a + W1_c + W9_c$$

Parmi ceux qui ont effectivement du travail (Wt_u), on compte des employés de l'administration et des organismes para-administratifs ($Wad_{a,c}$) des commerçants (Wsh_a) et, enfin ceux qui viennent des alentours du centre, souvent cantonnés dans des petits métiers annexes, par exemple jardiniers ($W1_c$) ou gardiens, porteurs, domestiques, « femmes libres », artisans divers ($W9_c$). Les emplois urbains ou semi-urbains se trouvent ainsi répartis entre des habitants de la zone C et des immigrants venus souvent de A, notamment dans l'administration et le commerce. Mais, il se trouve que, si l'on procède à une analyse de la distribution des revenus, la décomposition du total des revenus de la ville s'écrit :

$$Ru = Ru_a + Ru_c + N$$

qui permet de comparer ce qui finalement revient à des originaires de la zone relativement avancée du pays et ce qui revient aux locaux (N représentant le reste) : il est probable que l'on constatera fréquemment que Ru_a est supérieur à Ru_c .

Est-ce à dire que les autochtones ne tirent aucun profit de l'urbanisation qui s'amorce ? Certainement pas. D'une part, ils en ont des miettes, et parviennent souvent à occuper des emplois dans les administrations à un niveau modeste (chauffeur, planton, balayeur, gardien...). Ils sont attentifs, aussi, à toutes les possibilités d'une redistribution qui soit faite à leur profit : même ce domestique payé à un tarif dérisoire ou la compagne d'un instant constituent des canaux à travers lesquels une part de ce qui a été gagné par les fonctionnaires ou les marchands, retourne à la population de C. Mais il existe une autre forme de compensation : la présence à la ville d'originaires de C les met en contact avec ce qu'on peut appeler le modernisme, c'est-à-dire qu'ils subissent à la fois des influences retardatrices (à travers les effets d'immigration) et des influences dynamisantes. Le niveau d'information et les chances de scolarisation de ces urbanisés sont beaucoup plus grandes que celles des « broussards » et c'est le plus souvent à travers cette population autochtone des bourgs et des centres de la région C qu'une prise de conscience régionale peut se manifester.

Les contacts qui demeurent fréquents entre les urbanisés et leurs familles restés à la campagne constituent aussi un truchement pour la diffusion des idées et des comportements nouveaux. Ce rôle

(1) Il serait intéressant de calculer, pour les diverses zones retardées, quel est le rapport dans le transfert des bénéfices commerciaux entre ce qui reste dans le pays et ce qui va à l'étranger (T_{CX}/T_{CA}).

est alors comparable, avec certaines différences importantes, à celui que jouent les migrants lorsqu'ils reprennent contact temporairement avec leur milieu, ou lorsqu'ils reviennent définitivement.

5. Les *migrants*, par définition, ne se trouvent plus dans la zone retardée — et, pourtant, ils y exercent une forte influence économique, sociale, psychologique.

La densité de l'immigration, certes, varie souvent sensiblement et les effets des départs vont se faire sentir, dans l'espace « retardé », avec des intensités variables (1).

Partout, cependant, la migration apparaît pour la région « C » comme la perte d'investissements faits dans les hommes. Le coût du départ de jeunes gens en pleine force de travail pourrait être évalué. L'on devrait, pour chaque zone, se demander si l'ensemble des dépenses de nourriture, de soins et d'éducation faites en « C » jusqu'à l'âge de la migration (Σd_{0-15}) et de celles d'entretien des travailleurs à leur retour — y compris les malades et les handicapés (Σd_{40-60}) est inférieur ou supérieur au montant des sommes d'argent transférées de A en C pendant la durée de la migration (2) :

$$\Sigma d_{0-15C} + \Sigma d_{40-60} \gg TAC ?$$

De plus, la migration peut s'analyser presque toujours comme une *perte de main-d'œuvre* partiellement engagée dans la production : alors que la fraction peu productive de la population rurale reste le plus souvent sur place (3), l'absence des migrants se traduit, en général, par un manque à gagner pour la communauté. Celui-ci, d'ailleurs, ne doit pas seulement s'apprécier en termes de production annuelle, mais aussi en termes de référence aux opportunités qui existent de créer des équipements supplémentaires, par travaux communautaires de saison sèche par exemple (irrigation, piste de collecte, installations de conservation et de transformation, etc.). Si la migration s'étend, c'est, à la limite, le potentiel même de développement de la zone qui se trouve mis en question (4).

Quelles contreparties obtient donc la zone retardée et les départs entraînent-ils, au moins, dans l'immédiat, une décongestion des terres ? Si l'on écrit :

$$L = L_1 + L_v + L_u$$

on exprime le fait que la superficie rurale se décompose en terres cultivées (L_1), en terres cultivables non encore mises en valeur (L_v) et en terrains réservés à d'autres usages (L_u). Or, deux situations fondamentalement différentes peuvent se présenter. L'une se caractérise par l'équation : $L_1 = f. W_t$ qui traduit le fait qu'à chaque actif nouveau correspond un accroissement des défrichements. En simplifiant, on peut parler de sous-peuplement. Et les départs provoquent une contraction, pas nécessairement proportionnelle d'ailleurs, des terres cultivées.

(1) On devrait distinguer notamment, en premier lieu, les centres plus ou moins urbanisés que compte la zone retardée (C_u), ensuite les secteurs proches des routes et marchés (C_1) et enfin les secteurs éloignés des voies de communication (C_2). On peut formuler l'hypothèse que, en termes de revenus monétaires, on a :

$$r_{Cu} > r_{C1} > r_{C2} >$$

La proximité de la route donne à la fois l'accès aux idées « modernes » et aux facilités qui permettent de partir au loin.

(2) Encore faudrait-il que ces divers éléments soient réellement comparables — ce qui n'est pas certain (cf. par exemple, l'importance de la rareté relative de la monnaie en « C », la proportion de migrants se fixant définitivement en « A », etc.).

(3) « Dans bien des régions, les villages se sont vidés... Seuls, les vieux, les vieilles, les femmes et les enfants demeurent et tentent d'assurer la mise en valeur des terres » (réf. NMB, Haute-Volta).

(4) Ainsi, en Côte-d'Ivoire, dans la zone des savanes, si l'on veut atteindre les objectifs assignés par le plan pour la période 1975-1980, il va manquer de 20 à 30 % de la main-d'œuvre paysanne nécessaire.

Par contre, on rencontre des terroirs où il n'existe plus d'espaces cultivables non cultivés ($l_v = 0$) et où, de ce fait, on a ($L_l = L - L_u$) (1). La force de travail disponible ne conditionne pas (ou guère) l'extension de la production, ni en termes de superficie cultivée, ni en volume des récoltes : la zone est surpeuplée. La main-d'œuvre rurale — tant qu'elle ne diminue pas au-dessous d'un certain seuil — n'est pas une variable et son accroissement n'entraînerait en « C » ni la croissance de l'emploi réel, ni celle du produit régional. C'est seulement dans ce cas que l'émigration va entraîner une diminution de la pression sur les terres.

Peut-on, alors, avancer que, en général, le départ de nombreux jeunes hommes va rendre plus facile l'*accumulation* ? Il semble, en premier lieu, que l'éventualité d'une mobilisation des surplus doit s'apprécier différemment suivant la densité du peuplement et les formes de mise en valeur.

Si l'on se trouve dans une zone « C » surpeuplée, l'éloignement d'une partie de la main-d'œuvre peut permettre à chacun des actifs restés au village d'avoir un peu plus de terre à cultiver et à chaque habitant de disposer d'un peu plus de produits agricoles : de mil, de riz, de manioc, de poulets (2).

Mais il n'est pas certain que, plutôt que de cette opportunité, ceux qui demeurent en « C » n'attendent pas seulement que les migrants leur envoient une partie de leur nourriture.

Si, au contraire, il s'agit d'une zone sous-peuplée, où toutes les terres ne sont pas mises en valeur, l'émigration n'a guère d'effets ; tout au plus, peut-on se contenter de cultiver aux abords du village, ce qui facilite les choses, et dispose-t-on d'un supplément de produits pour l'élevage — insuffisant le plus souvent pour faire l'objet d'une quelconque accumulation.

Non seulement, il n'est nullement certain qu'un surplus se dégage, mais — lorsque c'est le cas — il peut être utilisé de bien des manières. Il peut se faire qu'il tombe entre les mains d'un nombre limité de notables traditionnels ou de chefs religieux, ou qu'il soit confisqué par des marabouts étrangers à la zone, ou par des fonctionnaires, et l'important est de savoir quelle destination ils lui donnent.

Il se peut, aussi, que les familles paysannes gardent l'excédent, qui perd ainsi tout « effet de masse ». En fonction du niveau d'alimentation et des coutumes, les utilisations varient, depuis l'élévation de la consommation individuelle, jusqu'à l'accroissement du stockage dans les greniers familiaux ou une fabrication accrue de bière de mil.

Parfois, on opère des achats de bêtes dans un but de thésaurisation. Alors que la demande de produits alimentaires dans la région « A » s'élève rapidement — consécutive notamment à la croissance démographique (où W_{CA} , joue un rôle) — et dans quelques petits centres de la région « C », il est frappant de voir, dans la plupart des cas, comment s'opère mal la commercialisation des excédents que « C » pourrait dégager.

De surcroît, que ce soit chez les paysans ou chez les notables, il est extrêmement rare, mais on reviendra sur ce point, que les excédents disponibles en « C » soient utilisés à des améliorations foncières ou autres investissements en zone « C ».

Le transfert des économies faites en « A » par les migrants joue-t-il pour sa part, un rôle plus positif ? On constate qu'il a un effet accélérateur sur quantité d'éléments — et notamment la pénétration monétaire, les prix, les entrées fiscales, les effets d'imitation... L'accentuation de la

(1) La situation est, bien entendu, beaucoup plus complexe, et il faudrait, pour la saisir dans sa réalité, tenir compte également du mode d'utilisation du sol, du niveau technologique, des temps de travail, de l'importance des troupeaux, etc., éléments qui ne sont pas sans relation avec la densité du peuplement.

(2) Bien évidemment, le bilan de l'émigration reste positif de ce point de vue tant qu'un revenu demeuré identique (R_f) est partagé entre moins de monde. Ce gain relatif cesse quand les départs, devenus plus nombreux, entraînent une régression de la production : on a dépassé alors ce seuil, important à déceler, que l'on signalait plus haut.

monétarisation de l'économie et de la vie sociale constitue peut-être l'aspect le plus spectaculaire. Les échanges de biens et de services tendent à se traduire, maintenant, en termes monétaires alors que, auparavant, ils s'opéraient selon les règles traditionnelles et selon les schémas durables des relations inter-personnelles ou inter-groupes. L'idée fait désormais son chemin que tout pourrait bien avoir un prix. La monétarisation accrue s'accompagne presque toujours de *hausse des prix* et celle-ci est sensible, surtout, en ce qui concerne la dot que l'on verse pour prendre femme, ainsi qu'à propos des maisons et des champs. Il se produit une transformation du type d'habitat — et le temps viendra où l'habitation prendra une valeur marchande. De même, à propos de la terre, on ne s'en tient plus, dans certaines communautés, à quelques prestations de travail au service de celui qui a donné le champ, ou d'un don symbolique : on commence à parler d'achat de terrain, et selon des normes qui diffèrent de celles que prévoyait la coutume. Des instruments et objets de consommation manufacturés deviennent plus nombreux dans les boutiques et l'on dépense, pour les acheter, plus d'argent que, auparavant, pour les produits artisanaux. La monnaie, elle-même, devient un bien moins rare et les différents biens tendent à prendre une valeur relativement fixe en numéraire.

Une autre utilisation des transferts réside dans le paiement des impôts, qui va s'opérer, désormais, plus régulièrement et avec moins de difficultés. Il se peut qu'à ces rentrées fiscales accrues corresponde un accroissement des dépenses administratives réalisées dans la région « C ». Mais ce n'est nullement automatique et, si cela se produit, il faut encore savoir qui en tire profit (cf. supra).

On ne peut contester, en tout cas, que l'accroissement des transferts entraîne un accroissement apparent de l'activité économique. En analysant les choses d'un peu plus près, on constate toutefois que :

$$\Delta T_{CA} = j. \quad \Delta H_m + k. \quad \Delta H_{pr} + l. \quad \Delta F' + \Theta$$

et que les divers termes de l'équation n'ont pas du tout une importance comparable. En particulier, parler d'achat de moyens de production (H_{pr}) ne correspond souvent à rien.

En réalité, ce qui se développe essentiellement, c'est d'une part, *l'activité du réseau commercial* et, d'autre part, la *thésaurisation* (Θ). Dans la plupart des cas, on l'a vu, les commerçants sont des « étrangers » et les profits qu'ils vont réaliser seront rapatriés dans une autre région du pays ou même à l'extérieur.

Les effets socio-psychologiques de l'afflux — même relatif — de monnaie en « C » dépassent de loin ce qu'on soupçonne de prime abord. Aussi bien, si les transferts et les différentes redistributions auxquelles ils donnent lieu entraînent une conséquence fondamentale pour la zone « C », c'est bien dans le renforcement des effets d'imitation. Et se conjuguent ici les conséquences de l'envoi de fonds par les émigrés et celles des retours temporaires ou définitifs, de ceux qui étaient partis dans la zone relativement plus développée.

Ainsi, le résultat le plus clair des transferts de monnaie opérés par les émigrés réside, d'une part, dans l'accroissement de l'achat d'objets fabriqués en « A » ou même à l'étranger et, d'autre part, dans l'incitation à de nouveaux départs. Quand l'argent épargné en « A » par les originaires de « C » est transféré en C, il n'y est guère investi : il renforce directement l'attrait de « A » et sa prospérité.

En compensation, les anciens migrants apportent-ils, à la zone « C » des nouvelles capacités techniques et organisationnelles ? En regardant les choses de près, on constate qu'il n'en va pas différemment des ouvriers travaillant dans les rares entreprises de la zone retardée (Z_C) : d'abord la grande majorité des migrants occupe des emplois de manœuvres. Ensuite, parmi les « retours », les éléments ayant acquis un métier se trouvent parmi ceux qui repartent le plus vite avec la certitude, d'ailleurs, d'être rapidement réengagés.

Enfin, on le sait, les qualifications acquises dans la zone d'immigration (ouvriers spécialisés, cuisiniers...) ont rarement une utilité dans la région d'origine ; celles qui concernent l'agriculture ne présentent souvent aucun intérêt du fait des différences écologiques entre « A » et « C ». Par contre,

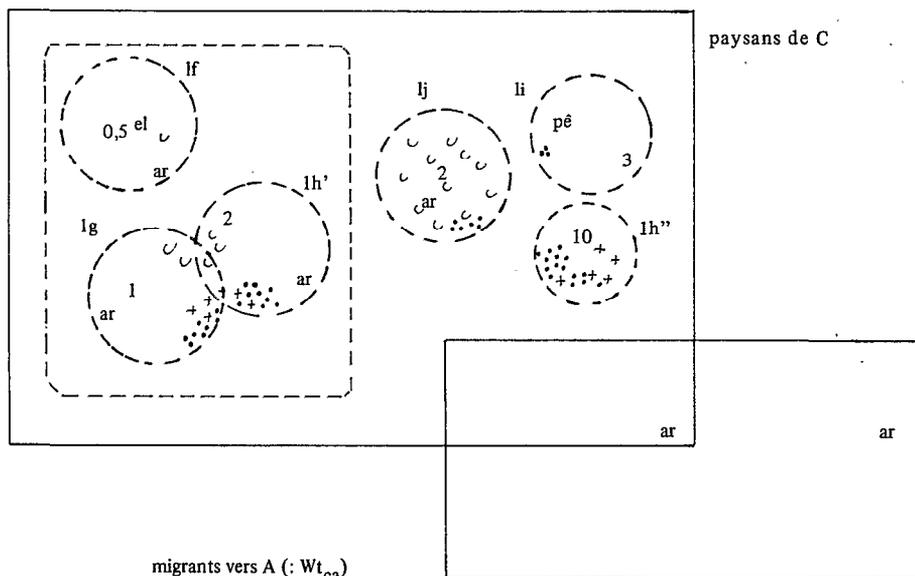
un acquis reste valable, fait d'*aptitude technologique* et de mentalité industrielle — conséquence du respect des horaires et de l'accomplissement de tâches relativement complexes — mais ceci paraît difficilement valorisable dans le contexte défavorable des zones éloignées et mal desservies (cf. supra).

Le migrant revenu au village rapporte avec lui des éléments culturels nouveaux (1). Mais ce n'est pas le plus important : par ce qu'il dit, par la manière dont il se comporte et vit, il encourage la migration. Et il contribue ainsi à accentuer cette situation que l'on constate presque partout où l'émigration revêt une certaine importance : une grave perte de dynamisme social. Tout jeune rural qui a « quelque chose dans le ventre » va suivre l'exemple qu'il a sous les yeux : avec le départ des jeunes les plus capables d'initiatives, c'est son ressort même que perd la communauté.

Ceci sous-entend et aggrave à la fois un grave pessimisme sur l'avenir de la zone « C » (2). Du point de vue de la prise en charge par les habitants des « régions retardées » de leur propre développement, les transferts d'abord, le retour des migrants ensuite entraînant, le plus souvent, des effets *démobilisateurs*.

Les migrants apparaissent donc, à la fois, comme des vecteurs de l'insertion des communautés rurales dans l'économie marchande et comme un sous-groupe à l'intérieur des masses paysannes.

SCHEMA N° 5



lf, lg, lh : langues

lh', lh'', lh''' : dialectes au sein d'une même langue

2, 5, 10... : proportion de migrants selon le groupe

W_{CAr'} ou r'' : migrants de retour temporairement (r')

ou définitivement (r'')

ar : artisans

... : scolarisés, « lettrés »

el : élevage comme activité principale

pê : pêche comme activité principale

⊖ : groupes vivant en symbiose

u : religion m.

+ : religion n.

N.-B. — là où on ne précise pas, la religion est supposée consister, pour l'essentiel, dans les cultes traditionnels.

(1) "Dans le Nord Togo, sur le plan culturel, les effets se remarquent dans l'introduction et l'adoption de nouveaux types de tam-tam, chants et danses ; l'usage d'un style nouveau d'habillement, de comportement, d'esprit de créativité qui façonne le raisonnement et permet de critiquer et porter un jugement sur tel ou tel sujet. A Kandé, on doit noter l'introduction du fétiche appelé Atigali qui permet aux gens de se grouper pour certaines cérémonies. Avec le fétiche, on a adopté un nouveau langage. "Il existe d'ailleurs des conséquences linguistiques des migrations : apprentissage de langues européennes et africaines... permettant les relations... La principale conséquence culturelle et linguistique de la migration est la diffusion de la langue et de la culture ashanti"... (P.P. REY, in réf. TPC).

(2) Ceci a déjà signalé supra p. 20.

6. Il est temps d'en venir, enfin, aux partenaires de loin les plus nombreux dans les relations de groupes, ceux sans lesquels les autres n'existeraient pas — mais aussi les plus silencieux et les plus exploités (1) — c'est-à-dire la *masse des ruraux* — agriculteurs, pasteurs ou pêcheurs.

Il faut se garder pourtant d'employer, pour le moment, les termes de « paysannerie » ou de « classe paysanne ». Les groupes paysans — y compris les pasteurs ou les pêcheurs — ont une identité spatiale (2) et l'on est en face d'une réalité beaucoup moins uniforme qu'on ne le pense généralement.

Non seulement il existe les particularités ethniques, culturelles, linguistiques, religieuses parfois, qui singularisent tel groupe par rapport à tel autre, mais dans le cadre d'un même ensemble, qui peut paraître homogène, des nuances importantes apparaissent. A l'intérieur d'un groupe parlant la même langue, ayant la même culture, on trouve, si l'on examine de près les villages et les hameaux, des points forts et des points faibles, notamment en termes démographiques et sociologiques. La population se trouve en déclin dans certaines communautés. De l'un à l'autre, le rapport entre jeunes et adultes varie beaucoup — surtout si l'on compte à part les migrants. Il est aussi des groupes qui se caractérisent par le dynamisme des jeunes ou celui d'une partie des adultes. On en trouve où les associations — parfois secrètes — traditionnelles ou non, jouent un rôle déterminant. Il est d'autres communautés qui sont totalement inertes ou bloquées, par exemple par des conflits de clans. A ceci s'ajoutent, fréquemment, des barrières de castes (au détriment des pêcheurs, par exemple) et de fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Il est vrai qu'il existe des facteurs jouant en sens inverse. Traditionnellement, les rapports qu'on a appelés de « parenté à la plaisanterie » (*kal*, en sérère) créent des liens qui chevauchent nombre d'ethnies d'Afrique Occidentale, de Dakar ou du Tchad. D'autre part, on constate presque partout une sorte de mouvement brownien : de petits groupes se déplacent constamment, de nouveaux villages se créent, souvent avec l'accord d'une communauté déjà installée auparavant... Il y a donc une tendance au mouvement et au mélange, et il est probable que si l'on disposait de statistiques sur ce point, on constaterait un accroissement lent et continu des unions matrimoniales et des rapports de voisinage entre individus appartenant à des groupes paysans parlant des langues différentes ou relevant de cultures dissemblables. Cependant, le facteur qui paraît décisif est, sans aucun doute, celui des conditions économique-sociales qui sont imposées par l'économie marchande dominante aux paysans, aux éleveurs et aux pêcheurs.

A travers les systèmes de prix et de commercialisation, les taxations et diverses pratiques administratives, les ruraux, quels qu'ils soient, se trouvent placés en position d'exploités, et une certaine conscience de cette situation commune commence à se manifester comme le montrent notamment certaines attitudes des paysans maliens ou sénégalais au cours des dernières années (réf. MRO).

L'économie et la société modernes se présentent, aux yeux de la plupart des paysans des zones retardées, sous des traits ambigus, à la fois d'attraction et d'exploitation. Cependant, les prélèvements qui sont opérés sur les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs ne s'appliquent le plus souvent qu'à une frange de leur production et les zones retardées sont précisément celles dans lesquelles domine encore l'auto-consommation. Même s'il y a régression de l'habitude de produire pour ses propres besoins alimentaires et vestimentaires, de construire soi-même sa case avec les matériaux disponibles aux alentours et de tailler, forger ou tresser ses propres outils, les produits et les articles importés n'ont pas encore éliminé les autres. Ce maintien d'une économie de subsistance constitue une sécurité pour

(1) On entend par exploitation l'appropriation — quelle qu'en soit le mode — par un groupe non producteur d'une part, du produit du travail de producteurs directs au-delà de la contre-partie fournie.

(2) Celle-ci est souvent dérivée d'une longue histoire. Parfois, elle résulte d'un remaniement moderne et il faut alors se demander, par exemple lorsqu'on constitue des "groupes de villages" ou des "collectivités rurales", comment se décide le rattachement de tel village ou de tel hameau, qui choisit le centre, qui fixe les limites et quels projets conjoints justifient une vie en commun... Des découpages conçus bureaucratiquement peuvent, au lieu de consolider les groupes paysans, contribuer au contraire à leur émiettement.

les paysans et, elle permet même, certaines années, et dans certaines conditions, un début de thésaurisation qui s'opère le plus souvent sous forme d'achat de troupeaux ou de bijoux. L'achat de bêtes est sans doute le but immédiat de la plupart des paysans des régions « C », lorsqu'ils ont, par hasard, un excédent monétaire. Ainsi peuvent s'accroître les quantités de bétail sur un espace donné et, si l'on a : $L_c = L_r + L_u...$ — c'est-à-dire une répartition des terroirs mis en valeur entre des cultures ou pâturages et d'autres affectations, il ne tarde pas à se produire une recrudescence des conflits entre ceux qui cultivent et ceux qui gardent les troupeaux — même si une partie de ceux-ci appartient maintenant aux agriculteurs. On a beaucoup écrit sur cette préférence des paysans, notamment dans les zones retardées, pour une épargne en troupeaux. Elle relève d'une défiance fondamentale qui semble bien être un trait commun à la plupart des paysans des zones en question. Celle-ci prend racine dans l'organisation sociale elle-même, dont il était question plus haut et sur le fait qu'on vit généralement *en milieu clos*, où certes, il existe peu de chances de promotion sur place, mais où l'on a, en contrepartie, une garantie minimale contre les aléas. Un autre élément d'explication de cette méfiance paysanne réside certainement dans différentes expériences antérieures, tentative de développement purement bureaucratique qui n'ont abouti, en général, qu'à des résultats décevants. On ne doit pas en déduire que ces paysans sont passifs. Ils sont plutôt pessimistes sur les possibilités immédiates de développement local, et l'on ne peut pas dire que les perspectives réelles leur donnent tort... Mais, qu'ils perçoivent une possibilité de « s'en sortir » en émigrant, ou qu'on leur laisse entrevoir une chance de promotion collective pour leur région — nul doute qu'à ce moment-là, dans la plupart des cas, ils réagissent avec un dynamisme insoupçonné.

*
* *

Voici, avec beaucoup d'approximation, quelques traits essentiels des principaux groupes dont l'action concerne les zones retardées.

On peut se demander, toutefois, si ce qui précède n'est pas trop théorique, si l'abstraction ne prend pas trop de distance par rapport à la réalité.

Encore que les matériaux sur lesquels on se fonde soient divers (1), il n'est pas inutile de citer au moins un exemple précis, notamment pour illustrer comment groupes et catégories sociales agissent les uns sur les autres.

*
* *

III - INTERACTION DES GROUPES OU CATEGORIES DANS LES ZONES RETARDEES

Une réflexion menée successivement sur chacun des groupes ou chacune des catégories sociales actifs dans les zones retardées risque de ne donner qu'une vue partielle et artificiellement découpée dans la situation effective de ces territoires.

Après avoir examiné succinctement comment joue chacun des acteurs, quelle est, en somme, sa partition, il faut tenter de prendre une vue d'ensemble de ce qui se passe d'abord dans une zone concrète, puis, en schématisant quelque peu, à un niveau plus général.

(1) Par exemple, réf. bibl. GHA, GHH, GIK, TCL, TGA, TPO et nombreuses observations personnelles non publiées.

A. UN EXEMPLE : LA REGION DE LA KARA (TOGO) :

A plus de 400 km (par route) au nord de Lomé, on pénètre dans une région administrative peuplée de 235.000 habitants (1) et s'étendant sur 6.400 km² : la région de la Kara. Neuf dixièmes des ménages vivent de l'agriculture. L'autoconsommation représente 85 à 90 % des productions vivrières. C'est une zone « retardée ».

On peut tirer des travaux de M. M. LABONNE (réf. TPO) les éléments d'une comptabilité régionale pour la KARA; Le produit intérieur brut régional, au prix du marché, se décompose ainsi :

a) agriculture	1.300 Mo
b) artisanat	120
c) commerce (2).....	18
d) administration (3).....	150
e) transfert des émigrés (4).....	100
<hr/>	
f) ensemble	== 1.700 Mo (5)

a) Quels sont les *facteurs structurels* décisifs pour l'avenir de la région ? Sans doute est-ce le cœur du problème. On ne peut comprendre l'économie régionale et ses perspectives d'évolution sans références aux divers groupes en présence, définis à la fois selon le critère professionnel et celui de leur origine géographique.

En schématisant quelque peu, on a :

I - les paysans : 110.000 personnes de plus de 14 ans, travaillant effectivement sur les exploitations ;

II - les artisans et prestataires de services (6) soit 4 à 5.000 actifs, faisant vivre 15 à 20.000 personnes ;

III - les migrants permanents — environ 2.000 départs par an — et saisonniers — de 10 à 20.000 par an — provenant de ces deux premières catégories (I et II) ;

IV - les fonctionnaires issus de la région et affectés ailleurs ;

V - les commerçants : 100 « grands commerçants », quelques centaines de « revendeuses » ; 2 ou 3.000 micro-colporteurs ou « commis » locaux qui « aident les marchands étrangers par leur connaissance de la langue » (réf. TPO, p. 26) ;

(1) Chiffre de 1970 ; cependant, les autres données utilisées ci-après datent de 67/68.

(2) On estime que 5 % de la valeur de la balance commerciale reste dans la région et constitue le PIB régional du commerce.

(3) Il s'agit du transfert des administrations nationales (moins les crédits d'équipement) et des recettes des administrations régionales (moins la FBCF et la contribution au budget général).

(4) Non compris la construction d'habitations qui constitue une partie de la FBCF.

(5) La même année, le PIB du Togo au prix du marché — calculé, il est vrai, selon des méthodes fort différentes de celle-ci — s'élève à 61.020 millions de F CFA.

(6) Commerce et administration exclus.

VI - les fonctionnaires provenant d'autres régions du pays, environ 700, et servant à la Kara.

Ces catégories sociales se croisent avec les activités professionnelles :

	appartenance géographique		classement en secteurs économiques		
	à la région (C)	au sud ou à l'extérieur (A)	Primaire (1)	Secondaire (2)	Tertiaire (3)
I - C ₁	+	—	+	—	—
II - C ₃	+	+	—	—	+
III - WCA	+	—	+	—	+
IV - C _{nd}	+	—	—	—	+
V - ash	—	+	—	—	+
VI - a _{ad}	—	+	—	—	+

Etant donné ce que l'on sait du primaire, l'attention doit se porter sur le tertiaire et, notamment, sur trois éléments qui n'apparaissent pas comme essentiels si l'on comptabilise l'autoconsommation rurale, mais le deviennent si l'on ne considère que les circuits en monnaie : l'émigration, le commerce, l'administration.

b) L'importance de l'émigration frappe. Et, d'abord, le mouvement saisonnier : « les hommes partent travailler vers le Sud, surtout dans la zone à café et cacao..., entre 10 à 20.000 personnes, des jeunes gens pour la plupart... (ils) ramènent argent et produits manufacturés... » (réf. TOP, 83). A ceci s'ajoute une émigration permanente d'ouvriers agricoles et métayers — peut-être de l'ordre de 2.000 par an et, ce qui est le plus important, de fonctionnaires, affectés en divers points du Togo.

Si l'on se contente d'une certaine approximation, on peut dresser le compte des transferts des migrants :

a) fonctionnaires :	
o transferts effectués par les 1.500 fonctionnaires affectés hors de la région pour subsides familiaux et financement des cérémonies rituelles, 1.500 x 25.000 F.....	32,5 millions
o construction de 200 logements à 100.000 F l'un.....	20
b) émigrés permanents :	
o contribution aux fêtes rituelles et assistances aux familles restées à La Kara (30.000 personnes, soit 6.000 ménages x 5.000 F).....	30
c) saisonniers :	
o valeur en monnaie ou nature de ce que rapportent les migrants passant de 3 à 4 mois en zone café-cacao 10.000 x 4.000 F.....	40
d) ensemble.....	120 millions

La tendance est, sans aucun doute, à l'accélération du mouvement migratoire. Si l'on s'attache aux enfants scolarisés, le phénomène paraît plus important encore : selon les circonscriptions, de 32 à 64 % des élèves du CM2 en juin 1970 ont quitté, au cours du semestre suivant, les localités où ils se trouvaient.

Avec ce que l'on sait de la situation de la région, il serait naïf de s'interroger sur les raisons du départ. Ne rappelons que deux chiffres : le revenu agricole annuel par personne en monnaie s'élève à 1.400 F CFA, soit 5,6 dollars US ; la valorisation de la journée de travail agricole dans la région de La Kara s'établit à une valeur de 60 F CFA en incluant l'autoconsommation et, en termes monétaires, à 10 F CFA seulement, soit 0,04 dollar, US.

Les seules chances de promotion et d'amélioration des situations individuelles semblent donc résider dans les départs. Effectivement, la part prise par les transferts opérés par les migrants à la formation du PIB régional atteint les 2/3 du montant apporté par les diverses administrations. La migration apparaît comme un élément essentiel des caractéristiques structurelles de la région.

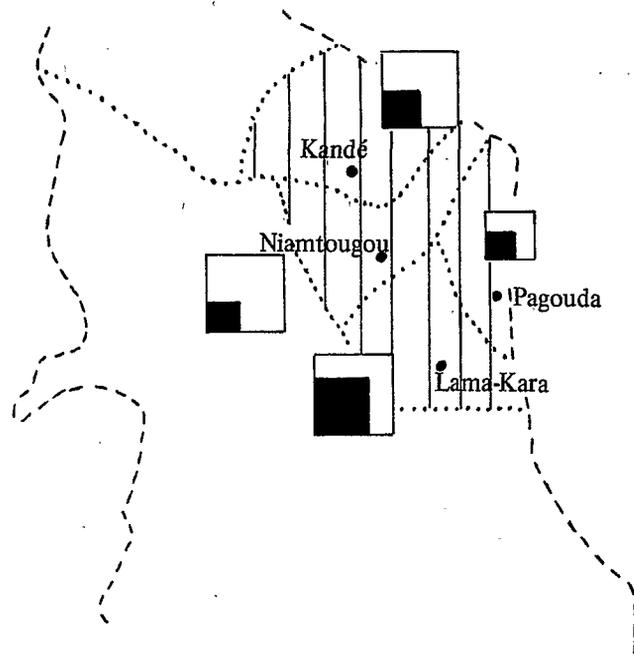
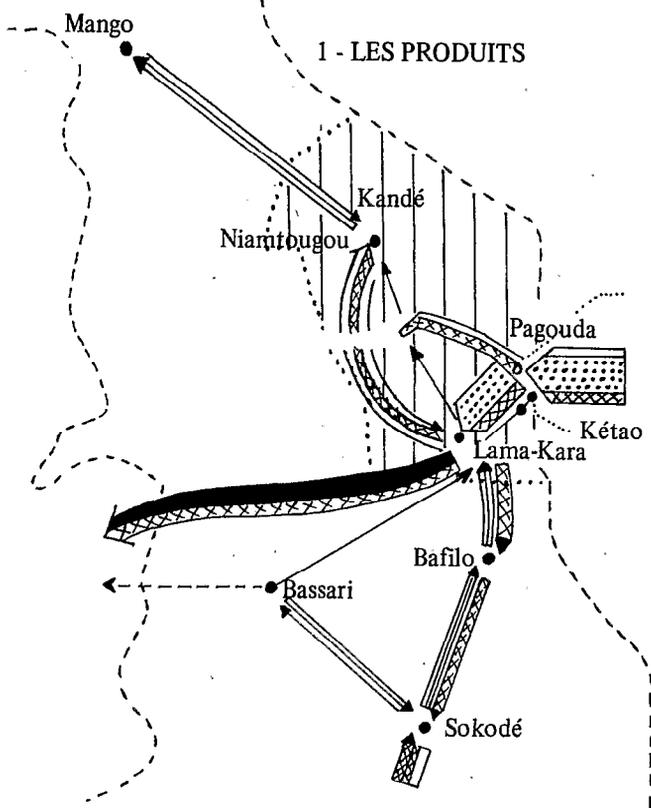
c) Le poids de l'administration se manifeste avec évidence. Le traitement nominal de 700 fonctionnaires, nés pour une large part au Sud et affectés dans la région de La Kara, apparaît du même ordre de grandeur que le revenu en monnaie que se partage l'ensemble des 110.000 actifs travaillant effectivement dans les exploitations agricoles de la région.

Il est intéressant, sans doute, d'esquisser le compte des ressources distribuées par les administrations publiques et assimilés dans la région :

a) revenus distribués par les administrations nationales :	
o traitements de 700 fonctionnaires	130 millions
o allocations familiales aux fonctionnaires	5
o retraites et pensions d'anciens militaires	50
o fraction des traitements non transférés du sud ou épargnés (1) et renvoyés dans le Sud	— 50
o revenus dépensés dans la région	
	135 millions
b) revenus distribués par les administrations locales (2) :	
o rémunérations de 200 personnes	22
c) transferts des organisations étrangères et dons :	
o rémunération d'encadreurs ruraux par le FED et l'US-AID	8
o rémunération du personnel local par le PNUD	2
o valeur de l'aide en nature du PAM	5
d) ensemble	172 millions

(1) Cette épargne constitue pour l'essentiel une consommation différée, dans le temps et dans l'espace, située hors des limites de la région.

(2) Le total des perceptions fiscales au cours de l'année étudiée (ici, exceptionnellement, 1965), s'est élevé, dans la région de la Kara, à 42 millions de F CFA, dont près de trois ont été reversés au budget général. Les dépenses en matériel des circonscriptions administratives atteignent environ 10 millions de F CFA. Les charges d'emprunts et autres participations à la formation brute de capital fixe représentant un montant de même grandeur.



1 - 5 mm = 3.000 tonnes

Mil

Maïs ou Haricot

Gari ou Igname

Arachides

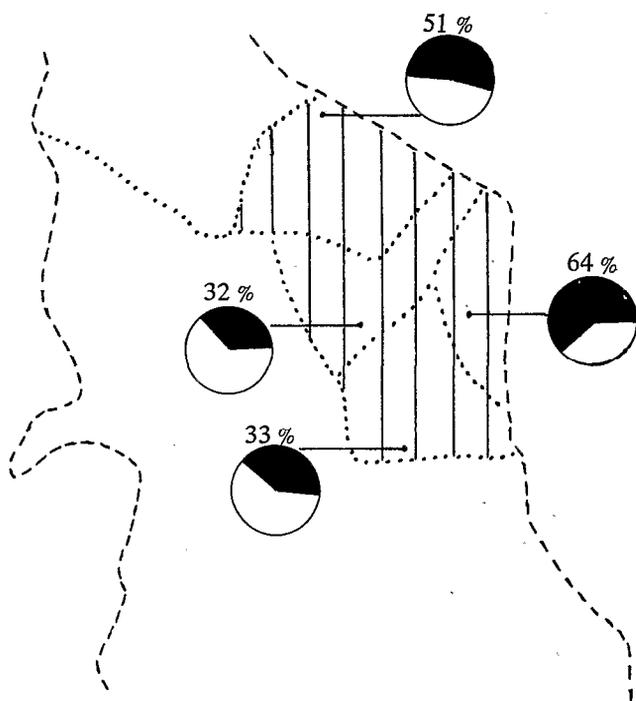
2 - Boutique africain

dont : Nago

3,4,5 mm = 2,3,4 boutiques

3 - % des élèves du CM2 partis

2 - LES COMMERCANTS



0 50

SCHEMA N° 6

ASPECTS DU "DRAINAGE"
DANS LA REGION DE LA KARA-TOGO

Mais, paradoxalement, c'est plus par son importance socio-économique propre que par son impact sur le développement régional que l'administration se manifeste. L'accroissement du nombre des fonctionnaires venant d'autres parties du pays peut avoir certains effets bénéfiques pour la population (soins ou prévention sociale, p. ex.) mais d'autres aspects doivent être pris en compte.

Economiquement, il faut s'attendre beaucoup plus qu'à une stimulation des activités régionales, à une augmentation des achats à l'extérieur. Par exemple, les « dépenses en matériel des quatre circonscriptions administratives atteignent 10 millions de F CFA. La région n'est pas capable de fournir quoi que ce soit comme matériel. C'est donc du matériel importé » (réf. id., p. 23) (1). Socialement, le bilan reste à faire : il est probable qu'il comporte à la fois des colonnes positives et négatives...

Autrement dit, l'effort que fait le pays en termes de cadres et de crédits pour la région de La Kara se trouve compromis, pour une part, par la situation « d'enclave » qui caractérise la plupart des familles de fonctionnaires.

Cet effort se trouve annulé, par ailleurs, par la structure du commerce.

d) Une réflexion sur le *commerce* met bien en évidence le mécanisme du drainage.

D'abord, interviennent des hommes, NAGO — du Dahomey ou du Nigéria — ou Mina — du sud du Togo ; ils ont les magasins. A Lama-Kara, sur 21 boutiques, 12 sont tenues par des nagos, signalés par des enseignes comme : « Lagos boy », « West Negeria Boy » ...Huit par des ninas et une seule par un Kabré (2). De même, la plupart des camions appartiennent à des « étrangers ». Ensuite, des femmes, presque toujours nago, ou cotocoli (originaires de la région centrale du Togo — jouent un rôle important : ce sont les revendeuses, qui « tiennent les marchés importants en mains » (réf. id., p. 52) (3), et forment écran entre les possibilités réelles de vente et les paysans, maintenant des effets d'opacité et décourageant par la faiblesse des rémunérations un éventuel supplément de production (4).

Ainsi, *les commerçants*, qui ont aussi le quasi-monopole de l'approvisionnement de la région en articles manufacturés (5) *confisquent les avantages que les paysans kabré pourraient tirer des dépenses faites par les fonctionnaires et par la population des petits centres urbains*. Il s'y ajoute que, avec un chiffre d'affaires dépassant sans doute 360 millions, le commerce ne laisse presque rien à La Kara. « La plupart des commerçants ne vivent pas dans le pays... Les commerçants n'investissent pas dans une région d'où ils ne sont pas natifs. A part quelques exceptions, ils ne construisent pas ni n'achètent de moyens de transport importants... Ils ne participent donc pas à la formation brute de capital fixe » (réf. id., p. 27).

e) En simplifiant, il se trouve que dans la région de La Kara, la masse des intéressés (C), apparaît quasiment comme hors circuit, excepté pour la fraction qui émigre (W_{CA}). A côté du migrant, les principaux acteurs sont les commerçants (a_{sh}) et les fonctionnaires (a_{ad}) — les seconds alimentant largement la prospérité des premiers.

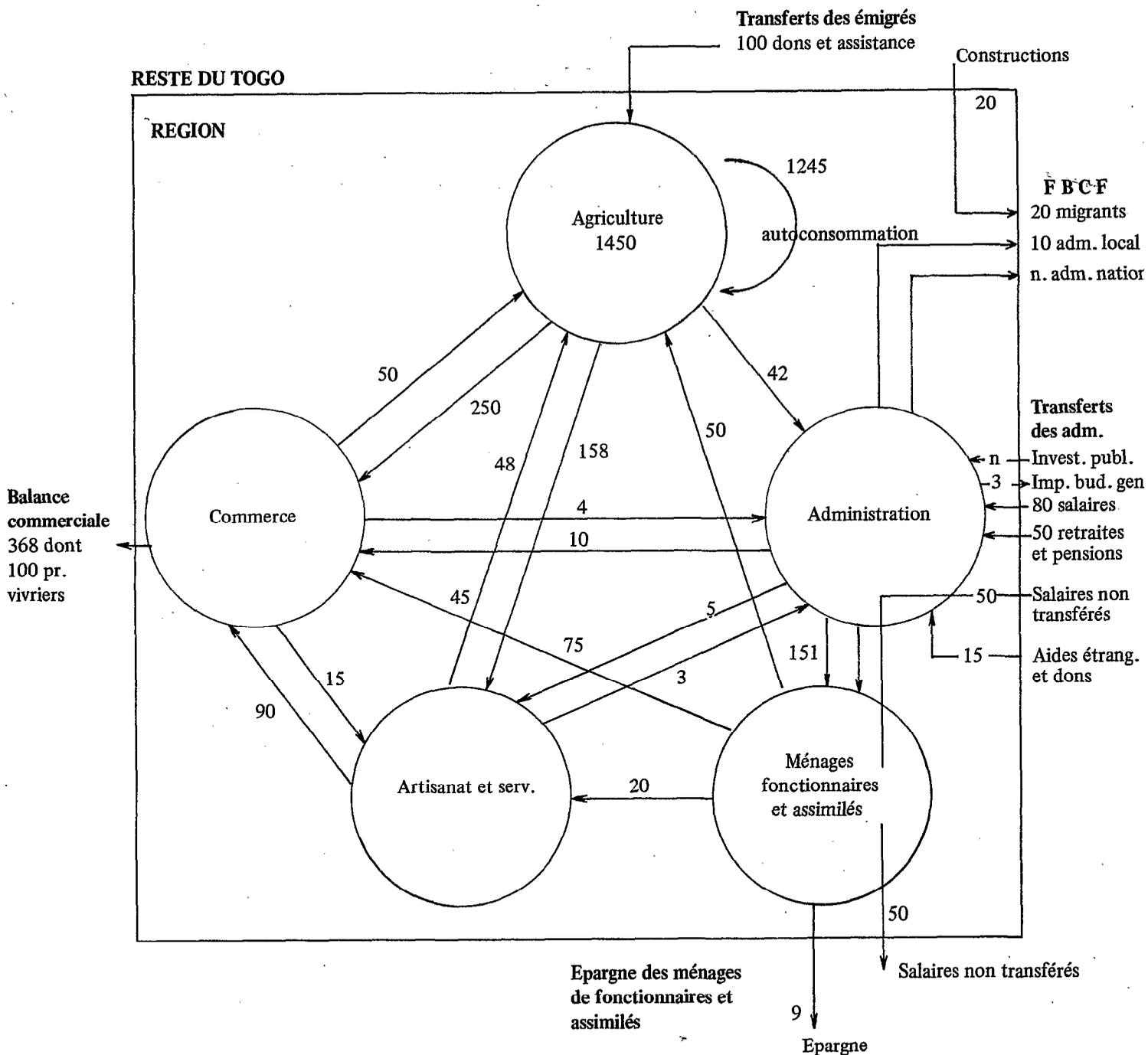
(1) «Le budget d'équipement et la formation de capital fixe font appel à l'extérieur de la région pour le matériel et même pour le personnel... Les effets sur la région sont très différés» (réf. id., p. 29).

(2) Au total, on compte dans la région de La Kara, une «centaine de commerçants importants, ayant pignon sur rue, d'origine étrangère à la région» réf. id. p. 26).

(3) Ces «revendeuses-groupeuses» achètent au détail, conditionnent pour l'exportation en gros, par camions et réalisent un bénéfice. Au cours d'un sondage sur le marché de Kétau, le bénéfice de la «groupeuse» était, par sac de 100 kg, de 300 F, soit 15 % du prix de gros.

(4) «La présence des intermédiaires est un facteur qui empêche l'offre locale de rencontrer la demande» (réf. TOP. p. 52). Le paysan kabré «ne trouve à écouler qu'une partie dérisoire de sa production et à des prix dérisoires» (réf. id., p. 57).

(5) Ce point essentiel mériterait un examen plus détaillé.



90 : 90 millions de frs CFA

d'après LABONNE, FAO, 1969

SCHEMA N° 6 B
SCHEMA ECONOMIQUE D'UNE REGION RETARDEE
LA KARA-TOGO

Si le schéma a le rare mérite de proposer les relations chiffrées entre diverses entités, il n'en présente pas moins une certaine ambiguïté. On ne doit pas être dupe du vocabulaire. Comme l'a rappelé M. KUNDJA, les branches et les secteurs (artisanat, commerce) n'ont pas d'activité propre, ils ne sont aucunement des "agents" : ce sont des groupes et organisations qui agissent.

Ces trois groupes essentiels se révèlent liés et complémentaires dans un processus qui renforce le caractère extraverti de l'économie de La Kara. « En définitive, le commerce prélève beaucoup de monnaies dans la région et n'en laisse que peu (couverture des importations de biens par les exportations de biens : 20 % environ). Les transferts sont donc indispensables à la région pour lui permettre de vivre » (réf. id., ibid). Le phénomène peut se décrire autrement : les transferts faits en direction de la région et les dépenses des fonctionnaires alimentent le drainage qui s'opère au profit du sud. Les hommes de La Kara doivent exporter leur force de travail, qui leur est le plus souvent sous-payée, en même temps qu'on leur achète à bas prix le peu qu'ils vendent et qu'on leur cède aussi cher que possible ce dont ils ont besoin.

B. TENTATIVES DE SCHEMATISATION DES INTERACTIONS ENTRE GROUPES SOCIAUX

Il est hasardeux, tant que les matériaux de base demeurent fragmentaires, de proposer dès maintenant un schéma explicatif global des relations qu'ont entr'eux les groupes liés de près ou de loin, aux zones retardées.

On se contentera, pour le moment, de proposer des *hypothèses de travail* — à propos de deux problèmes importants : d'abord, comment agissent et réagissent les groupes en termes d'activités développantes — ou prétendues telles — ainsi, qu'en formes de prises de décision, et quels conflits peuvent surgir ? Ensuite, la situation que l'on observe le plus fréquemment peut-elle être caractérisée, comme on le fait parfois, de « colonialisme interne » ?

*
* *

Initialement, les rapports entre groupes, qui se sont dégagés au long de l'histoire, se caractérisent en général, sans pour autant être figés, par une relative stabilité. Dans ce contexte, les agents publics, les commerçants, et peut-être quelques entrepreneurs, vont intervenir et, si l'on peut dire, vont mettre les groupes en mouvements (1).

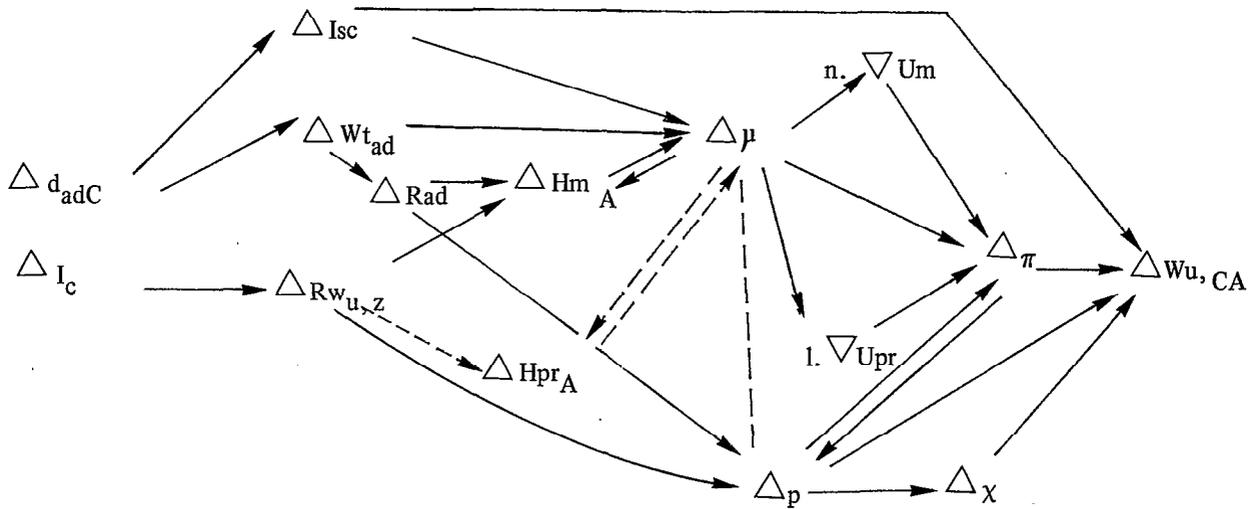
a) Cette arrivée en zone « C » d'éléments venus d'ailleurs — notamment de la région « A » et de l'étranger — va se traduire par des *initiatives apparemment développantes*. Mais, après ce qui a été vu plus haut, on peut se demander si l'action, et même la simple présence de l'Administration, tout comme certains investissements qui peuvent être réalisés en « C » constituent des facteurs réels de progrès ou, au contraire, de freinage ? On peut tenter de répondre à la question à travers un schéma simplifié .

Ce qui frappe d'emblée sur le schéma, c'est le rôle central et décisif joué par les effets d'imitation (μ) : c'est par leur truchement que se renforcent des effets retardateurs et que s'accroît la dépendance de la région C. Ce phénomène, cependant, ne peut être isolé de l'ensemble du mécanisme.

Si l'on essaie de saisir les enchaînements, dans ce qu'ils ont d'essentiel, on constate, que des dépenses accrues de l'Administration (Δad_c) vont se traduire par une augmentation des effectifs travaillant directement ou indirectement pour l'Administration ($\Delta W_{t_{ad}}$) et que les revenus

(1) Peu d'éléments ont en "C" à la fois les moyens et le prestige nécessaires pour orienter le développement. Les groupes les plus puissants et les personnalités les plus actives jouent le plus souvent dans le sens du drainage. Certaines organisations (par exemple autour de missions chrétiennes ou de communautés musulmanes actives) peuvent, en fonction, parfois, de leurs animateurs, peser soit positivement, soit négativement sur le milieu.

SCHEMA N° 7



Δ : accroissement, extension

∇ : diminution, baisse

$W_{t_{ad}}$: employés directs ou indirects de l'administration

Sc : scolarisation

π : crédit

p : prix

χ : compensation matrimoniale

supplémentaires distribués (ΔR_{ad}) vont surtout se tourner vers des achats de biens de consommation importés de la région relativement avancée ou de l'extérieur. Accessoirement, ces revenus supplémentaires vont amener une hausse des prix dans la zone considérée (Δp). Une autre conséquence importante est l'augmentation des effets d'imitation ($\Delta \mu$), à quoi, on aboutit aussi à travers l'extension de la scolarisation (ΔI_{sc}).

Par ailleurs, si de nouveaux investissements (ΔI_c) font leur apparition dans la zone « C », il va en résulter un accroissement des revenus, notamment du travail dans la ou les villes et autour de ou des entreprises qui, lui-même, va sans aucun doute entraîner une hausse des achats de produits et de consommation courante ainsi que, peut-être — les liaisons étant indiquées sur le schéma en tirets — de quelques biens d'équipements importés de « A » ou de « X » (ΔH_{prA}). Là aussi, les revenus nouveaux vont jouer à la hausse sur les prix et vont se traduire plus ou moins rapidement par le renforcement des effets d'imitation ($\Delta \mu$). A partir de là, les conséquences s'enchaînent selon trois axes principaux : le premier tourne autour de la diminution de l'auto-consommation ($n. \nabla U_m$), le second autour de la diminution de la production d'outils et d'équipement par les paysans eux-mêmes ($l. \nabla U_{pr}$) le troisième autour de l'augmentation des prix, y compris celui de la compensation matrimoniale. Dans les trois cas, l'explication du processus passe par une insertion plus grande des habitants de la région « C » dans les mécanismes du crédit ($\Delta \pi$). Tout cela aboutit à une extension des départs à partir des zones rurales, d'une part vers les centres en voie d'urbanisation à l'intérieur de la zone elle-même, d'autre part vers les régions du pays moins défavorisées ou vers l'extérieur (ΔW_{CA}). Si le processus est bien celui qu'on décrit, des impulsions qui paraissent au départ positives, comme l'action gouvernementale et la réalisation d'investissements nouveaux, se trouvent en réalité transmises par des groupes qui jouent chacun un rôle spécifique et dont l'action aboutit finalement non pas à développer la région, mais à produire des effets d'expulsion et à renforcer les courants migratoires.

Comment en vient-on à ce que des actions,, qui sont censées permettre le décollage de la zone, arrivent au contraire à accentuer son sous-développement et sa dépendance ? Il ne s'agit sans doute pas uniquement de la « force des choses » mais, bien plutôt de la manière dont sont prises et exécutées les décisions.

b) Le poids spécifique de chaque groupe se mesure dans le jeu des *mécanismes de décision* encore qu'on puisse malaisément mesurer la capacité des différents groupes à faire pression *efficacement* sur les centres de décision les plus significatifs.

Il existe, dans la plupart des pays, un certain nombre d'instances : conseils de village, chefferies, conseils municipaux (pour les chefs-lieux), conseils de districts ou de circonscriptions, comités régionaux de développement, assemblées régionales, etc. Les divers groupes et catégories sociales des zones retardées s'y trouvent, dit-on, représentés. L'on doit se demander, cependant, si cette représentation est effective, et si elle est efficace — ce qui amène à s'intéresser aux modes de désignation, à l'origine, à la formation, aux fonctions de ceux qui siègent et à la conception qu'ils ont de leur rôle. Lorsqu'il s'agit de personnes qui pourraient être des représentants authentiques des paysans, il est fréquent qu'ils ne soient pas préparés à jouer un rôle utile pour la prise de conscience et pour le développement. Ils pensent souvent qu'on n'attend pas d'eux qu'ils jouent ce rôle. En effet, le style sur lequel on a conçu et mis en place ces différents organes donne à réfléchir : excepté pour ce qui est tout proche des communautés de base, où l'on a généralement respecté l'organisation que les paysans eux-mêmes se donnent, le reste a été souvent conçu et mis en place à partir des bureaux de la capitale, selon un processus ne prévoyant guère la participation réelle des intéressés. Beaucoup de ces organes sont d'ailleurs purement et simplement copiés sur des modèles métropolitains — et l'on a souligné, plus haut, ce que cela signifie. De surcroît, il est douteux que ces diverses instances juridiques aient vraiment une stratégie propre... Pour les membres de ces instances que l'on dit être l'émanation du groupe le plus nombreux et le plus démuné, la participation reste muette : les paysans, quand ce ne sont pas des notables qui ont déjà une optique propre et des intérêts spécifiques, parfois ne s'expriment pas du tout.

Parfois, ils parlent seulement pour parler (1). Il n'est nullement certain qu'on puisse lire à travers ces institutions et leurs débats les diverses opinions exprimant les intérêts des groupes ou sous-groupes en présence, ni qu'on puisse en tirer des éléments pour une orientation cohérente des efforts de développement.

Ceci amène à poser avec netteté le problème de la *situation des groupes* et catégories de la zone C *par rapport au pouvoir économique et politique*. On dispose malheureusement de fort peu de données sur ce point. Pour l'une des zones retardées du nord Dahomey, le Borgou, une esquisse de typologie a été proposée (2).

Les principaux centres de décision, à l'époque où l'étude a été faite, se répartissent, semble-t-il, comme suit :

(1) On doit insister, sans doute, sur les difficultés de communication. Il n'est pas rare, d'abord, que la langue officielle soit peu ou mal parlée par certains membres des assemblées ou commissions, ou que l'on ne saisisse pas bien le langage économique ou juridique des agents de l'administration. Ensuite, il est fréquent qu'on ignore tout de la vision que peut avoir chacun des membres de ces instances et des intérêts du groupe auquel il appartient, et de l'avenir de la zone. On peut se demander si la représentation d'une part, les cheminements de la pensée, d'autre part, permettent de trouver aisément un langage commun au fonctionnaire venu de la capitale, au commerçant local et au chef traditionnel. La formulation des problèmes comme l'identification des solutions possibles risquent d'apparaître sous des jours tout à fait différents. A ce niveau, le formulisme et l'apparente unanimité, masquent souvent de graves divergences.

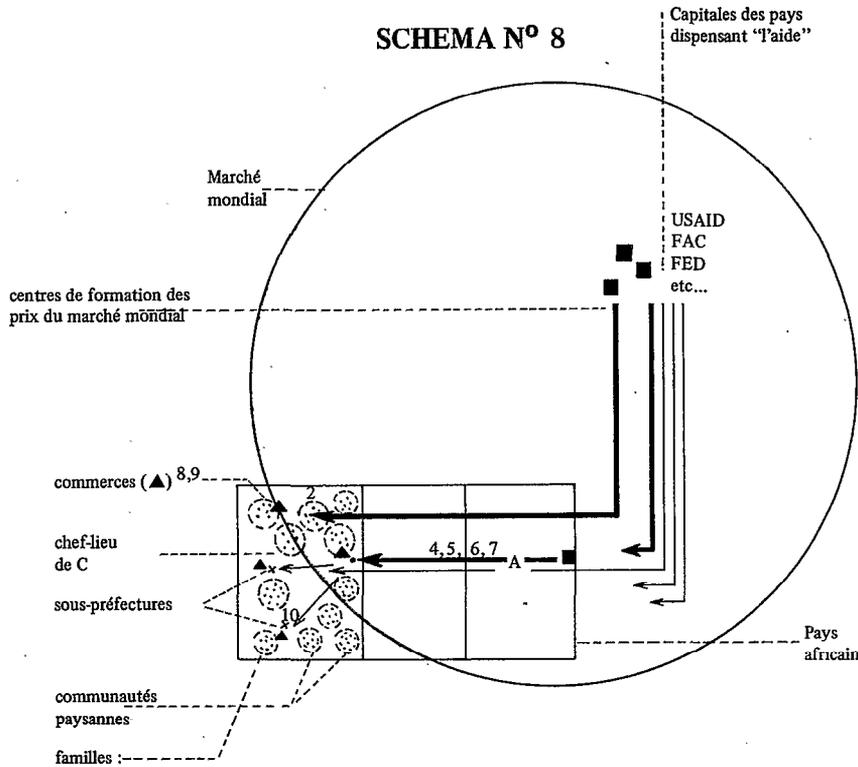
(2) Cf. Firmin G. SACRAMENTO, Stagiaire de Recherches de l'IDEP, réf. MRM, Août 1972, p. 33 à 35.

I - à l'étranger		II - à Cotonou
<p>1.1. à Paris F.A.C., C.F.D.T., C.I.D.R. Volontaires français du Progrès</p> <p>1.2. à Bruxelles F.E.D.</p> <p>1.3. à Genève Volontaires Suisses</p> <p>1.4. à Washington Corps de la Paix etc.</p> <p>1.5. à Formose Mission Chinoise</p>	<p>1.6. sur les marchés mondiaux ceux qui fixent les prix du coton et de l'arachide</p>	<p>2.1. Le Conseil Présidentiel</p> <p>2.2. Le Conseil des Ministres</p> <p>2.3. Les départements ministériels, chacun en ce qui le concerne</p> <p>2.4. Les Ministres originaires du Borgou même, constituant un groupe de pression informel</p>

III - dans la « région » du Borgou		
<p>3.1. Un Préfet</p> <p>3.2. L'adjoint au Préfet pour le développement</p> <p>3.3. Le directeur de la SONADO (Société Nationale Agricole et Cotonnière)</p> <p>3.4. 7 Sous-Préfets</p> <p>3.5. 25 Chefs d'arron- dissements</p>	<p>3.6. env. 50 commerçants</p>	<p>3.7. 134 chefs de village « animés » et 293 chefs de regroupement d'exploitation</p> <p>3.8. plusieurs centaines de chefs de village</p> <p>3.9. plus de 10.000 chefs d'exploitation</p>

Cependant, l'impact territorial des décisions varie beaucoup : par exemple, 1.1., 2.1., 2.2. ou 3.1., concernant souvent l'ensemble de la zone ; 3.4. ou 3.5. se limitent au territoire de la sous-préfecture ou de l'arrondissement, 3.7. et 3.8. n'ont guère d'effet hors du périmètre, de quelques villages, 3.9. ne porte que sur quelques hectares de cultures ou de parcours... Mais, toutes ces décisions n'ont ni les mêmes champs, ni les mêmes implications. Parmi elles, il faudrait pouvoir identifier celles qui ont une importance stratégique pour la prise de conscience et pour le développement, savoir comment sont prises les décisions et qui, en fait, décide. On constaterait, sans aucun doute, qu'aucune décision importante n'est prise dans la région même et qu'il n'y a guère, pour ces décisions là, de participation de représentants du Borgou.

Une réflexion sommaire sur d'autres zones retardées dans divers pays africains suggère que ce qui se passe au Borgou, en matière de décisions, ne diffère guère de ce qui se passe ailleurs. On peut alors, provisoirement, esquisser un schéma des lieux où se prennent les décisions et sur les flux décisionnels.



décisions concernant :

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. les prix 2. la nature et la quantité de production 3. la nature, le montant et la localisation des aides 4. le montant et la répartition des crédits régionaux 5. le prélèvement fiscal | <ol style="list-style-type: none"> 6. réglementation économique et commerce 7. le choix et le champ d'action des responsables administratifs 8. les marges commerciales 9. l'orientation de la consommation 10. le choix des responsables locaux 11. l'orientation générale du système |
|--|--|

Bien entendu, la puissance comparée des centres de décision, aussi bien que l'intensité décisionnelle d'origine A ou X dans une zone donnée varient sensiblement, en Afrique intertropicale, d'un pays à l'autre. Mais, lorsqu'une politique cohérente et énergique permet de minimiser les flux 1 et 11, ceci se traduit en général par un report du pouvoir décisionnel sur A — presque jamais sur C. On commence dans certains pays, non sans hésitations et sans mécomptes, à se préoccuper d'abord de faire coïncider le niveau de décision avec celui où se posent les problèmes, ensuite de faire effectivement participer les groupes paysans aux décisions qui les concerne — ce qui paraît indispensable, notamment parce que c'est sur leurs propres efforts que l'on compte, en définitive pour un développement effectif.

N'est-il pas vain, en effet, d'attendre que des paysans prennent, sur une large échelle, des initiatives de développement, s'ils ont de bonnes raisons de croire qu'ils vont travailler surtout pour la gloire d'une administration et les profits de quelques commerçants (cf. réf. MRO). Existe-t-il vraiment des perspectives de développement des zones retardées qui soient « neutres » et valables indépendamment des intérêts des groupes en présence ? Peut-on faire comme s'il y avait convergence des « projets » des groupes et passer sous silence les conflits latents ou patents ?

c) Il faut s'entendre sur ce que *conflit* veut dire, pour les zones retardées (1). Certains conflits internes aux groupes paysans ont des racines historiques anciennes, mais demeurent vivants à travers certaines marques de dépendance ou à travers le bilinguisme — qui s'avère souvent un instrument de domination (2).

L'on doit être prudent en abordant un autre type de conflits latents : celui qui oppose les ruraux et les divers agents publics, inséparables de leurs fonctions. Pour les paysans, l'administration est attractive — répulsive. En un sens, elle incarne le modernisme et tous les parents souhaitent que leur fils soit fonctionnaire. De plus, c'est une instance, dont on peut, parfois, tirer quelque chose et qui rend quelques services — fort limités, il est vrai, dans les zones retardées. En un autre sens, l'administration est souvent ressentie comme inutile, tracassière, arrogante... Il faudrait encore nuancer. L'infirmier ou le vétérinaire ne sont pas perçus (ni reçus) comme l'agent du flux ou le garde des eaux et forêts. On n'a, sur ce point, que quelques notations, et l'on manque d'études faites sur le terrain (3).

Encore qu'il y ait interférence partielle avec ce qui précède, c'est à un autre niveau que se situent les oppositions plus ou moins globales entre groupes. D'abord, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs en « C » sont les producteurs — mais d'autres souvent venus de A, détiennent l'essentiel du pouvoir économique et politique et ils en usent plus ou moins, suivant les pays — pour à la fois exploiter et brimer les paysans.

Le mécanisme du prélèvement sur les paysans est apparemment complexe.

Cependant, au-delà de la diversité des flux, les rapports essentiels apparaissent clairement. Quand il arrive que notables et commerçants se trouvent plus ou moins confondus, les choses sont encore plus évidentes.

En tout cas, on voit mieux maintenant comment joue la réalité socio-économique de l'Etat : comme moteur de la pénétration de l'économie marchande dans les zones retardées.

Cette action de l'Etat et cette progression du capitalisme ne s'opèrent pas identiquement dans l'ensemble du territoire et n'ont pas les mêmes conséquences pour tous les groupes.

Certains espaces reçoivent moins que ce que l'on tire d'eux et, à l'intérieur de ces espaces, c'est essentiellement une catégorie — les paysans — qui fait les frais du prélèvement.

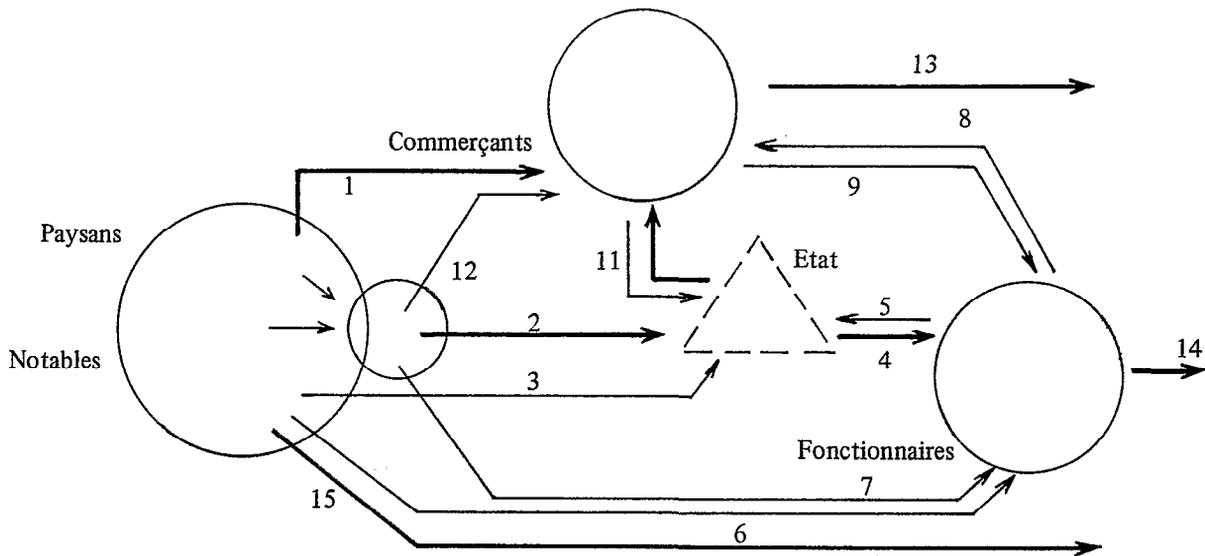
Une politique « nationale », telle qu'on la conçoit dans bien des cas, — tendant à réduire le prélèvement (Σ) par l'extérieur — risque souvent de profiter, à travers l'administration et le commerce, aux groupes dominants de la région la moins défavorisée (a_A et sh_A). Ceux-ci vont investir principalement dans la capitale : la région retardée n'en tire guère d'avantages...

(1) C'est peut-être un trait encore plus accusé dans les zones retardées que dans d'autres parties des pays qu'il n'existe guère de mécanisme effectif ni pour que les conflits entre groupes puissent se manifester, ni pour qu'on puisse les régler — ceci constituant une différence fondamentale avec ce qui se passe au niveau des communautés villageoises traditionnelles.

(2) Certains groupes se trouvent pratiquement contraints de parler la langue de ceux qui ont la suprématie, sans qu'il y ait nécessairement réciprocité.

(3) On doit à M. ALTHABE (réf. GIK) d'excellentes observations sur la manière dont certains côtiers voient les fonctionnaires servant en zone rurale. Au Maroc, MM. PASCON et BENTAHAR ont souligné l'attitude, sur ce point, des jeunes ruraux : "les représentants de l'autorité n'appliquent pas les directives du Roi ; ils suivent toujours l'argent" ; "le maghzen ne favorise que les fonctionnaires et ceux-là ne nous disent même plus bonjour" (in : "Ce que disent 296 jeunes ruraux", UNICEF, Rabat, 1970, ronéotypé, p. 51). Ceci recoupe nos propres observations au Sénégal Oriental : "vous pouvez tous les supprimer, ces fonctionnaires... laissez-nous seulement le vétérinaire pour nos vaches et l'infirmier pour nos enfants" ; "les agents du plan, on ne les voit pas, ; on a bien entendu le plan à la radio, mais ici on n'a rien vu ; nous, notre plan, c'est ça ! (et il brandit sa daba) ("Enquête ressources humaines", IDEP, 1969, sous la direction de Mme DUSSAUZE-INGRAND).

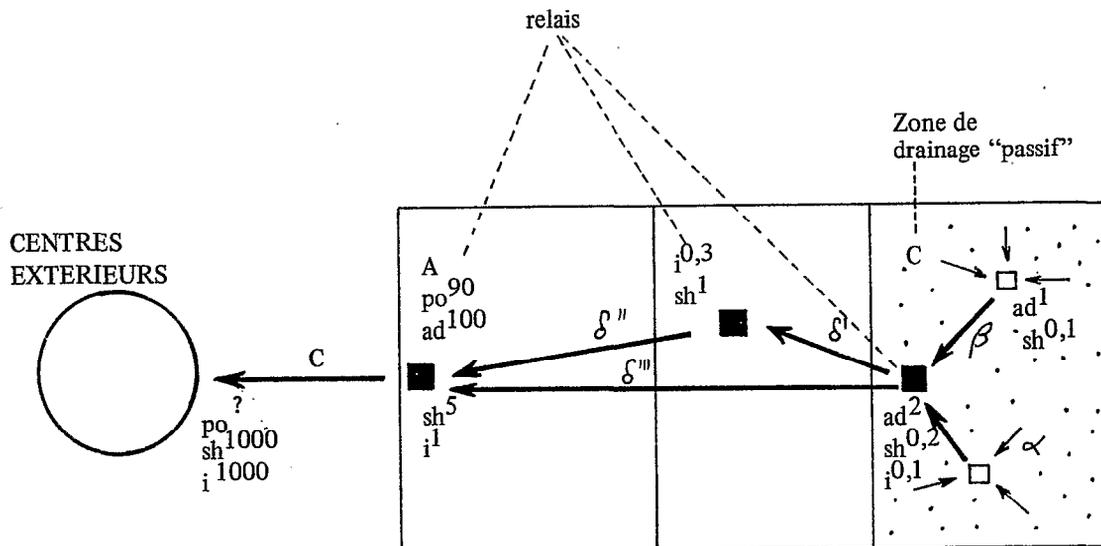
SCHEMA N° 9



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. achats et ventes 2. impôts (par le truchement des notables) 3. impôts et taxes (payés directement) 4. traitements, indemnités, avantages en nature des fonctionnaires servant en "C" 5. impôts et taxes payés par les fonctionnaires 6. "cadeaux" et ventes sous-payées des paysans aux fonctionnaires 7. "cadeaux" et ventes sous-payées des paysans aux notables 8. achats effectués par les fonctionnaires | <ul style="list-style-type: none"> 9. cadeaux et crédit non remboursable faits par les commerçants 10. communautés et marchés de l'Etat 11. impôts et taxes payés par les commerçants 12. achats et ventes des notables aux commerçants 13. transferts monétaires des commerçants vers la région moins défavorisée ou vers l'étranger 14. transferts monétaires des fonctionnaires 15. exportation de main-d'œuvre bon marché |
|---|--|

NB - L'Etat est figuré par un triangle en tirets parce-que, en fait, il ne constitue qu'un cadre juridique utilisé notamment à leur profit, par le groupe des fonctionnaires et par celui des commerçants.

SCHEMA N° 10



Groupes associés au drainage :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ad : fonctionnaires i : industriels étrangers ou locaux 100 : indice imaginaire exprimant la puissance comparée | <ul style="list-style-type: none"> sh : commerçants po : responsables politiques |
|---|--|

En définitive, on a, d'une part, les groupes paysans des zones les plus déshérités qui commencent à être et vont être de plus en plus à la fois exploités économiquement et aliénés par les flux culturels relayant les influences extérieures (1) et par le jeu des effets d'imitation — et, d'autre part, plusieurs groupes qui tirent profit de cette situation : certaines firmes internationales, quelques entrepreneurs étrangers ou nationaux (2), des commerçants et des fonctionnaires (3).

*
* *

Les rapports, dont plusieurs aspects viennent d'être évoqués, entre les régions relativement avancées (A) et les zones retardées (C) ne traduisent-ils pas une sorte de « sub-colonialisme » ? Pour se prononcer, il faut d'abord préciser le champ de ces relations, revenir rapidement sur les formes qu'elles revêtent et évoquer, enfin, les réactions qu'elles entraînent.

Tout d'abord, si le fait que la zone la moins développée se trouve, ou non, à l'intérieur de frontières nationales constitue un élément important d'appréciation, il n'en reste pas moins que les traits essentiels du phénomène demeurent identiques. L'un des rôles importants des frontières semble bien de permettre la réduction des contreparties que pourraient fournir aux zones étrangères drainées les zones bénéficiaires du drainage.

Or, il se trouve que, historiquement, les entités les plus pauvres, n'ont pas toujours eu la possibilité d'obliger par la force les plus riches à rester avec elles. C'est le cas des territoires de l'ancienne A.O.F. par rapport à la Côte-d'Ivoire, du Mali par rapport au Sénégal (du temps de la Fédération), de l'ancienne A.E.F. par rapport au Gabon — tandis que le Nigeria a finalement maintenu en son sein le Biafra (4).

Quelles formes revêt ce « sub-colonialisme » ou, s'il s'agit d'un même pays, ce « colonialisme interne » ? Le premier aspect, celui qui sous-tend tous les autres, c'est la *domination économique* : les villes et les régions dans lesquelles l'économie capitaliste s'est le plus développée utilisent les zones périphériques comme des réserves de matières premières et de main-d'œuvre, et y vendent soit les quelques produits fabriqués en A, soit ceux qui, importés de l'extérieur, transitent par A. Egalement, c'est à partir des régions relativement « avancées », souvent côtières d'ailleurs, que sont prises des décisions importantes concernant l'avenir économique de l'ensemble des territoires liés entre eux par des échanges.

Un autre aspect réside dans *l'insuffisante participation des zones retardées aux décisions communes*. S'il s'agit de pays souverains, la règle générale, c'est que les représentants des pays les plus « pauvres », n'ont pas, au sein des organismes communautaires, le même poids effectif que ceux de leurs partenaires des régions avancées, — même s'ils sont juridiquement sur un pied d'égalité. Si l'on se trouve dans le cadre des mêmes frontières, la composition des équipes ministérielles et des grands corps montre, le plus souvent, que les originaires des régions retardées y sont fort peu

(1) L'on ne reprend pas ici l'analyse des *flux culturels* relatifs aux zones retardées (Cf. J. Bugnicourt - "Flux culturels et action administrative dans l'espace africain", in Bulletin de l'Institut International d'Administration Publique, n° 13, 1970, p. 75 à 114 et in : "La migration contribue-t-elle au développement des zones retardées", à paraître en 1973, dans une publication collective de International African Institute - Londres).

(2) Parfois en C — mais la plupart en A, où ils exploitent les travailleurs immigrés.

(3) Ceux-ci, il faut le rappeler, sont considérés ici collectivement — ce qui ne préjuge pas de l'ouverture et de l'efficacité personnelle de chacun d'eux.

(4) Ce n'est peut-être pas un hasard si les sympathies les plus actives en Afrique Occidentale pour le Biafra se trouvaient notamment au Gabon et en Côte-d'Ivoire — ces deux pays reconnaissant dans la tentative biafraise la même démarche que celle qui avait été la leur : rechercher le développement d'une zone côtière active et riche de potentiel, en la débarrassant du fardeau d'hinterlands retardés qui réclament à leur profit une redistribution des gains réalisés dans la partie la plus prospère de l'ensemble territorial.

On doit ajouter que l'intérêt des entreprises internationales (et des puissances qui appuient leur action) paraît de soutenir un pouvoir local dans les parties du continent africain où l'on peut escompter, dans des délais rapprochés, une certaine croissance, c'est-à-dire des profits, et de se contenter d'une influence plus diffuse, par le truchement de relais africains, sur les zones retardées.

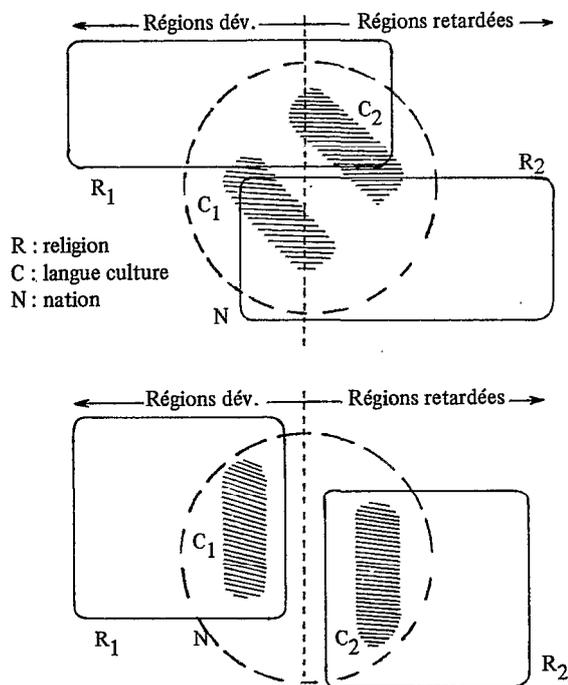
nombreux et, généralement, ne sont guère écoutés. Presque toujours, les zones retardées n'ont pas, dans la prise de décisions d'intérêt national, une proportion comparable, par exemple, à celle de leur population.

Ceci s'explique en partie par la *confiscation des contreparties* de l'insertion dans le système capitaliste mondial : ailleurs, ce rattachement s'accompagne de la création d'installations diverses, d'équipements — dont certains ont un intérêt économique ou social — et de progrès de la scolarisation et de l'information sous toutes leurs formes — même si certaines engendrent des blocages supplémentaires. Or, les habitants des régions retardées ont le sentiment que les prélèvements qui sont opérés à leur détriment ne sont pas compensés par de tels avantages. L'essentiel des efforts d'équipement et de formation, à tous les niveaux, et surtout aux niveaux secondaire et supérieur, se trouve en général concentré dans les régions les plus « avancées ».

A cela s'ajoute souvent une *frustration culturelle*. Les régions où se trouvent les grandes villes fournissent aussi le plus d'élites et entrent pour une part plus que proportionnelle à leur poids démographique dans l'élaboration de la culture commune. La plupart des fonctionnaires qui servent dans les zones « retardées », y compris les instituteurs, constituent inconsciemment des véhicules de l'ancienne culture coloniale et, aussi, de l'influence de certains groupes de la région A. On oublie, au niveau national, qu'il existe en C des langues, des coutumes, des religions qui peuvent différer de celles de A ou de B ; parfois même, on les méprise...

L'ensemble des facteurs qu'on vient d'évoquer peut se combiner de diverses manières. Si plusieurs groupes linguistiques ou ethniques se trouvent à cheval sur A et C, la situation n'est pas dramatique. Par contre, là où elle devient extrêmement préoccupante, c'est lorsque la ligne de partage entre la partie du pays la plus avancée et celle qui est retardée délimite également des zones où l'on trouve des groupes aux langues, aux cultures et quelquefois aux religions différentes. Le schéma ci-dessous exprime ces deux situations. Il est évident qu'il va en résulter des conséquences politiques fort dissemblables.

SCHEMA N° 11

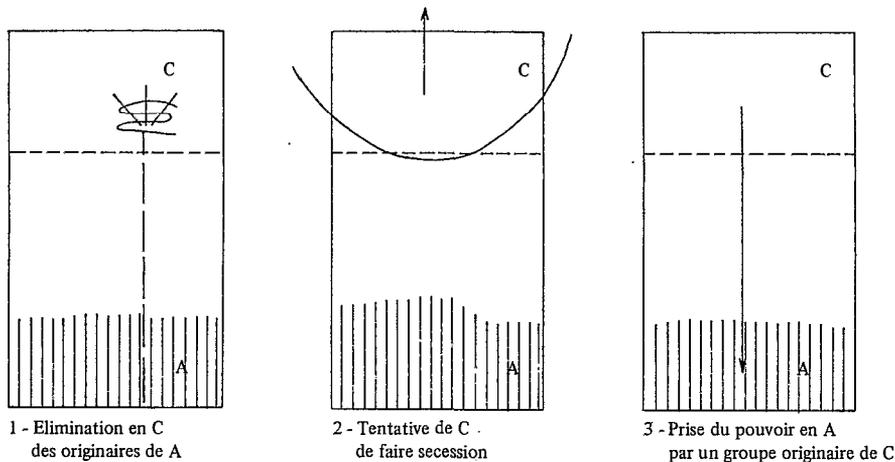


Coincidence des lignes de partage économiques, sociales, culturelles.

Il est peu probable, en effet, que la population de C reste éternellement insensible à l'emprise qu'exercent en C des originaires des régions A. Les prélèvements économiques aussi bien que certaines formes d'oppression administratives, politiques ou culturelles risquent d'être ressenties comme insupportables par certains éléments vivant en C (1).

A partir de là, plusieurs réactions paraissent possibles. La première est du type de celle qui s'est produite dans le nord du Nigéria, contre les Ibos qui monopolisaient une large part du commerce et occupaient nombre de postes supérieurs dans les secteurs public et para-public : expulsion et, à la limite, massacre. Une seconde solution correspond aux tentatives faites dans le nord du Tchad, dans le sud du Soudan et, peut-être, dans le Balé éthiopien : les habitants d'une région retardée, se jugeant opprimés, s'engagent dans une lutte plus ou moins sécessionniste. C'est à une troisième solution que font penser les exemples du Togo ou du Congo-Brazzaville : comme c'est surtout à la zone retardée que l'on demande de fournir des contingents militaires, les responsables de l'armée constatent un jour qu'ils ont entre les mains les moyens de s'emparer du pouvoir et, peut-être, d'imposer un changement fondamental dans les orientations spatiales du développement.

SCHEMA N° 12



On se trouve ainsi en présence d'une situation qui, par bien des aspects, évoque en effet le colonialisme, et en face de risques qui ne sont nullement illusoire — sans pour autant que les solutions violentes soient inéluctables. Ce qui va se passer dépend, en réalité, de la manière dont va évoluer l'action des différents groupes en contact, et de la prise de conscience d'intérêts communs, d'une part, à l'intérieur des zones retardées elles-mêmes, et, d'autre part, au niveau du pays et du groupe de pays.

Les diverses tentatives des zones C pour répondre au sub-colonialisme n'ont guère été étudiées du point de vue de l'antagonisme entre groupes sociaux qu'elles révèlent brutalement. Il semble qu'on ait affaire d'une part, à des mouvements de type jacquerie, où s'engage la masse des paysans, d'autre part, aux menées de quelques fonctionnaires ou militaires originaires de C, ou de quelques marchands issus de la même zone — les uns et les autres réclamant, contre les fonctionnaires ou commerçants de A vivant en C, des places et un monopole de la clientèle locale, toutes choses qui, pensent-ils, leur reviennent de droit.

*
* *

(1) En un sens, le "colonialisme" de A à l'égard de C est surtout le fait d'une catégorie sociale dominante, relayant, pour une part, des influences extérieures. En un autre sens, cependant, c'est une proportion relativement large de la population de A qui tire profit (ou s'imagine tirer profit) de l'exploitation de C (fournisseur de vivres et de main-d'œuvre souvent sous-payés, marché aussi — si restreint soit-il — pour quelques produits fabriqués en A ou transitant par A).

En partant d'un exemple précis, on a donc examiné rapidement quelques-uns des rapports économiques, sociaux, culturels et politiques entre zones — en insistant sur le rôle que jouent divers groupes dans ces relations. Ces groupes sont finalement les acteurs essentiels, certains accélérant, certains freinant l'évolution vers le développement, vers l'intégration nationale ou vers la coopération entre états voisins.



CONCLUSION

« Le planificateur — a-t-on dit — ne voit souvent pas les hommes dans leurs espaces » (B. LECOMTE). C'est vrai, mais il faut ajouter qu'il ne les voit pas dans leurs groupes sociaux, notamment parce que l'approche par la quantification globale, la comptabilité nationale et les indices sectoriels de production expriment plus ou moins, une certaine conception du développement qui ignore et l'existence des groupes ou catégories sociales et le profit que tirent certains d'entr'eux de la situation présente et des orientations choisies implicitement ou explicitement.

Peut-être est-il temps de mettre l'accent sur une approche plus globale — et l'on s'est efforcé, dans les pages qui précèdent, d'avancer, à partir de la situation de certaines des zones les moins développées d'Afrique, quelques hypothèses de travail et de suggérer quelques pistes pour des études plus approfondies.

L'explication esquissée, ici, sur quelques « acteurs » collectifs et sur quelques mécanismes, n'est sans doute pas suffisante, et peut-être pas pertinente : il faut absolument poursuivre recherches et discussions. Il ne faut pas perdre de vue, non plus, que l'explication, n'a nullement valeur absolue, et qu'elle aurait été différente pour d'autres zones du continent africain. Ce qui est acquis, par contre, c'est que le jeu des forces productives et l'interaction des groupes sociaux caractérisent un type d'espace particulier — qu'on appelle ici « zone retardée ». Ce sont ces éléments-là qu'il faut connaître en priorité. A partir de là, l'étude régionale, telle qu'on l'entend communément, retrouve sa justification (1).

On ne doit surtout pas laisser croire que le mode de production rural transitionnel constitue une structure figée. L'appartenance de la majorité des habitants des zones retardées, la majeure partie du temps, à des sociétés lignagères ou segmentaires reste vraie. Mais les relations et antagonismes entre groupes et catégories évoluent et se modifient, la pénétration de l'économie marchande s'accélère et, souvent, la domination qui s'exerce sur les zones retardées s'accroît.

Sans prise de conscience de ces dynamismes, propres à certains espaces, il paraît peu probable qu'on puisse répondre aux aspirations de la masse de la population des régions retardées et mettre en œuvre une politique réellement efficace de prise en charge par les groupes paysans de leur propre développement (2).

(1) En effet, la démarche classique de la géographie ou de l'économie régionale risque souvent de masquer derrière une certaine perfection méthodologique les problèmes essentiels liés à la domination.

(2) Sur quelques aspects d'une des orientations envisageables voir : J. BUGNICOURT, "Perspectives d'aménagement des zones retardées en Afrique Intertropicale", Séminaire sur la Régionalisation, Univ. d'Ibadan, mars 1972, 69 p., ronéotypé.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- GDI - Claude MEILLASSOUX, « Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire », Mouton, 1964, 382 p.
- GHA - J. BUGNICOURT, « Approche des disparités régionales en Ethiopie », Addis-Abeba, Groupe de travail sur le développement des ressources humaines en Ethiopie, 1969, 130 p., ronéotypé.
- GHC - Edward W. SOJA, « The Geography of modernization in Kenya », New York, Syracuse University Press, 1968, 143 p.
- GHH - Enid R.A. FORDE, « Regionalization of Economic Development in Sierra-Leone » Geographical Journal, n° 11, Freetown, 1967, pp. 43-50.
- GHO - « Regional aspects of National Planning in Ethiopia », Min. of Planning and Development, 1968, t. I : 113 p., T. II : s.p.c., ronéotypé.
- GHR - Robert SZERESZEWSKI, « Regional aspects of the structure of the economy », in The Economy of Ghana, Evanston, Northwestern University Press, 1966, pp. 89-105.
- GHW - E. Wayne NAFZIGER, « Inter-regional economic relations in the Nigerian footwear industry », in The Journal of Modern African Studies, n° 6, 1968, pp. 531-542.
- GHX - S.H. OMINDE, « Le facteur démographique dans le développement économique du Kenya », in Bulletin I.I.E.S., n° 3, Genève, novembre 1967, pp. 16-30.
- GHY - J. BUGNICOURT, « Eléments d'une politique d'aménagement du territoire et de régionalisation en Mauritanie », « Nouakchott-Dakar, Ministère de la Planification et du Développement rural, 1968, 246 p., ronéotypé.
- GIK - Gérard ALTHABE, « Oppression et libération dans l'imaginaire, les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar », Paris, Maspero, 1969, 354 p.
- GIL - Morris E. ZUKERMAN, « Nigerian crisis economic impact on the North », in The Journal of Modern African Studies, 8, I, Cambridge, 1970, pp. 37-54.
- GIV - O. ABOYADE, « Industrial location and development policy : the Nigerian case », in Rev. Economic and Social Studies, Nigerian Econ. Society, Univ. d'Ibadan, vol. 10, n° 3, novembre 1968, pp. 275-302.
- GIY - J.-G. WILLIAMSON, « Regional inequality and the process of national development : a description of the patterns », in Economic Dev. and Cult. Change, vol. 13, 1966, pp. 3-45 (repris in : L. Needleman, Regional Analysis, Penguin Modern Economic, 1968, pp. 99-158).
- GIZ - Louis Vincent THOMAS, « Acculturation et déplacements de populations en Afrique de l'Ouest », in Rev. de psychologie des peuples, 16^e année, n° 1, Le Havre, 1961, pp. 49-76.
- HBA - H. BEGUIN, « Aspects géographiques de la polarisation », in Tiers-Monde, t. 4, n° 16, Paris, décembre 1963, pp. 560-608.

- HDL - R. DUMONT, « Note préliminaire sur les perspectives de développement du commerce interafricain de produits agricoles », in Bulletin de l'économie agricole en Afrique, CEA et FAO, n° 7, Addis-Abeba, septembre 1963, pp. 14-29, ronéotypé.
- HEH - H. BOURGUINAT, « la régionalisation des pays sous-développés. Une rationalité de substitution », in Cahiers de l'ISEA, L. 15, n° 159, Paris, mars 1965, pp. 49-110.
- JCZ - Walter ISARD, Thomas REINER, « Les techniques analytiques de la planification régionale et nationale », in Planification économique régionale, Paris, O.E.C.E., 1961, pp. 19-42.
- LGQ - A.L. MABOGUNJE, « The Economic Implications of the Pattern of Urbanisation in Nigeria », in The Nigerian Journal of Economic and Social Studies, vol. 7, n° 1, Ibadan, mars 1965, pp. 9-31.
- LKL - Celso FURTADO, « Théorie du développement économique », Paris, P.U.F., 1970, 264 p.
- MRA - Emmanuel TERRAY, « Le marxisme devant les sociétés primitives », Maspéro, Paris, 1969.
- MRB - C. COQUERY-VIDROVITCH, « Recherches sur un mode de production africain », in « La Pensée », n° 144, 1969.
- MRC - Pierre-Philippe REY, « Le mode de production lignager », ORSTOM, Brazzaville, 1968, ronéotypé.
- MRD - G. BALANDIER, « Sociologie actuelle de l'Afrique Noire », PUF, Paris, 1963.
- MRE - J. SURET-CANALE, « Les sociétés traditionnelles en Afrique Tropicale et le concept de mode de production asiatique », in « Rech. Int. », n° 57-58, 1967.
- MRF - G. DUPRE et P.H. REY, « Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges », in « Cahiers Internationaux de Sociologie », vol. XLVI, juillet-déc. 1969.
- MRG - R. CORNEVIN, « Histoire de l'Afrique », Payot, 1970.
- MRH - Claude MEILLASSOUX, « Recherche d'un niveau de détermination dans la société cynétique », in « l'homme et la société », n° 6, 4^e trim. 1967.
- MRI - M. GODELIER, « La notion de mode de production asiatique et les schémas marxistes d'évolution des sociétés », in « sur la MPA » C.E.R.M., Paris.
- MRJ - J. LOMBARD, « Les bases traditionnelles de l'économie rurale Bariba et ses fondements nouveaux », bull. IFAN, t. XXVI, n° 1-2, Dakar, janvier-avril 1961.
- MRK - Jacques WEBER (avec la coll. de Monga KUOH-MOUKOURI), « Le concept de production et l'évolution africaine », Fac. des Sciences Econ., Université de Paris, 1971, 148 p., ronéotypé.
- MRL - Ignacy SACHS, « La notion de surplus et son application aux économies primitives », in revue « l'Homme »..., juillet-sept. 1965.
- MRM - Firmin G. SACRAMENTO, « Perspectives de développement régional au Dahomey : le cas du Borgou », IDEP, août 1972, 162 p., ronéotypé.
- MRN - Georges BALANDIER, « Sociologie actuelle de l'Afrique Noire », PUF, 2^e éd. 1963, 532 p.
- MRO - René DUMONT, « Paysanneries aux abois », éd. du Seuil, Paris, 1972, 253 p.

- MRP - Yves GOUSSAULT, « Interventions éducatives et animation dans les développements agraires », PUF, 1970, 259 p.
- NMB - Jean-Marie SAMADOGO et Ambroise SONGRE, « Les effets de l'émigration massive des voltaïques dans le contexte de l'Afrique Occidentale », IDEP-IAI, DAKAR, 1972.
- TCL - R. DENIEL, « De la savane à la ville : essai sur la migration des Mossis vers Abidjan et sa région », Aix-en-Provence (France), CASHA, février 1967, 184 p., ronéotypé.
- TFB - R.K. UDO, « Population and politics of Nigeria », in *The population of tropical Africa*, Londres, Longmans, 1968, pp. 96-105.
- TFV - R.M. PROTHERO, « Migration in Tropical Africa », in *The population of tropical Africa*, Londres, Longmans, 1968, pp. 250-263.
- TGA - Bernard GARARDUB et VO QUANG-TRI, « Rapport de synthèse économique - Etude générale de la région de Man », Paris-Abidjan, B.D.P.A., Ministère du Plan, 1966, 457 p.
- TPC - H. AHOOMEY-ZUNU et autres, « Rapport du groupe densités-migrations », Comité intérimaire d'aménagement du territoire, Plan, LOME, 1971, 29 p. ronéotypé.
- TPO - Michel LABONNE, « Economie-Etudes en vue du développement agricole de La Kara (Togo) », FAO, Rome, 1969, 128 p.
- RAZ - Christiane VAUGRANTE, « L'analyse de l'évolution de l'analphabétisme dans les pays en voie de développement », Dakar, Groupe Régional de Planification de l'Education, UNESCO, juillet 1968, 53 p. ronéotypé.
- XBJ - Alain BOUC et autres, « Le développement de l'industrie chimique au Sénégal et en Afrique de l'Ouest », Dakar, Institut de Science Economique Appliquée, décembre 1964, 2 vol. 374 p., ronéotypé.
- YHS - J.L. LACROIX, « Les pôles de développement industriel au Congo », in *Cahiers économiques et sociaux, I.R.E.S.*, vol. II, n° 2, Léopoldville, octobre 1964, pp. 146-191.
- YUL - William A. HANCE, « West African Industry : an analysis of locational orientation », in *Journal of International Affairs*, XV, 1961.
- YYF - Mustapha SAR, « Louga, la ville et sa région », thèse, Université de Strasbourg, 1970, ronéotypé.
- YWI - Albert O. HIRSCHMAN, « Obstacles à la perception du changement dans les pays sous-développés », in revue « *Sociologie du Travail* », n° 4, 1968, pp. 353-361.
- YZA - Jacques BUGNICOURT, « Disparités régionales et aménagement du territoire en Afrique », A. COLIN, Paris, 1971, 354 p.
- YZB - Henri FARCY, « Memorandum sur la province du Kivu... », Bukavu, 1972, 55 p., ronéotypé.
- YZC - John R.P. FRIEDMANN, « Regional Development Policy », MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 1966.
- YZD - « Industrial location and regional development », *proceedings of International Seminar Minsk*, 1968, UNIDO, Vienne, 1971, 700 p., ronéotypé.
- YZE - Samir AMIN, « L'Afrique de l'Ouest bloquée », éd. de Minuit, Paris, 1971.

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LES STRUCTURES REGIONALES

J. TROUVE

Il est dorénavant clair aux yeux de la plupart que l'on ne peut appréhender la région uniquement dans ses aspects démographiques, physiques ou économiques. La région n'est pas dissociable des acteurs qu'elle comprend.

Dans la plupart des pays, ces acteurs apparaissent plus ou moins structurés sous des formes diverses. Toutefois, l'efficacité de ces structures comme celle d'une approche régionale des problèmes, est fréquemment mise en cause non sans raisons. Où en est la cause ? Est-il sûr que ces structures correspondent vraiment à une réelle existence régionale ?

Quelques réflexions sur la définition de ces acteurs, sur leur nature, sur les défauts les plus courants de leur structuration, ainsi qu'un essai d'analyse des problèmes posés par l'apparition de nouvelles structures pourraient sans doute éclairer un peu le débat. C'est ce qui sera tenté dans les lignes suivantes.

Remarque préalable

Qui peut-on appeler acteur régional ?

On peut tendre vers une définition implicite large ou étroite ; large si l'on recherche les acteurs régionaux parmi toutes les structures ou même les individualités qui sont susceptibles de jouer un rôle par rapport à un espace géographique plus vaste qu'un autre espace considéré comme local (village, arrondissement, chefferie, groupement, etc.) ; étroite si l'on admet que ce sont les structures ou les individualités qui agissent directement sur l'ensemble de la zone géographique choisie comme région.

Une définition large paraît préférable. En effet, la délimitation de l'impact d'un agent économique ou social est trop imprécise pour que l'on prenne le risque d'en exclure trop vite certains.

Dans ces conditions, vont être considérés comme acteurs, bien entendu toutes les structures administratives, para-administratives ou politiques ayant le même ressort d'activité, mais aussi l'échelon régional de structures privées (syndicats, églises, groupements professionnels, etc.).

Seront aussi aisément retenues, les structures publiques, para-publiques ou privées dont le ressort géographique, sans être régional, est plus vaste que l'échelon géographique reconnu immédiatement inférieur (exemple : ressort interdépartemental, moins que régional).

Mais il serait aussi intéressant d'inclure certains acteurs autres tels que certaines entreprises dont l'impact est important dans une partie notable de la région.

De même, des acteurs structurés ou non, dont le dynamisme, la capacité inventive et novatrice est élevée, devraient être pris en compte, même si leur impact territorial est encore limité.

En résumé, on pourrait retenir comme acteur régional, tout élément humain en fonction de sa capacité d'impact à vocation régionale.

1. Nature et représentativité des structures régionales

Tout d'abord, on peut souligner *leur grand nombre et la diversité de leurs fonctions*, selon les cas très larges ou très spécialisées, la grande variété de leur organisation, des moyens dont elles disposent, des modes de désignation, etc.

Il est incontestable qu'un effort pour dégager une typologie de ces acteurs selon divers critères-clefs tels les fonctions, les pouvoirs réels, les moyens, etc., serait d'une grande utilité.

1.1. Structures régionales, structures intermédiaires

On doit remarquer que beaucoup de ces acteurs ne sont que les échelons régionaux d'une structure représentée au plan national et au plan local. Ils sont ainsi des structures intermédiaires.

Il en découle une difficulté classique de ces structures : *elles sont plus intermédiaires que médiatrices*. Elles récoltent l'information venant de l'échelon local (besoins, desiderata, initiatives, actions menées, productions enregistrées, etc.) mais elles filtrent et retransmettent plus qu'elles n'enrichissent et n'agissent. De la même façon, elles reçoivent les informations venues de l'échelon national et les retransmettent.

On peut alors interroger. N'est-ce pas un appareil bien lourd et coûteux pour servir de relais ? N'est-ce pas amplifier le risque de déformation de l'information ? Il ne fait pas de doute que des structures qui ont du mal à dégager leur rôle spécifique sont plus dangereuses qu'utiles.

Or, c'est bien cette difficulté à dégager une spécificité qui caractérise nombre d'acteurs régionaux. Cela ne veut pas dire qu'ils ne pourraient pas en avoir mais seulement qu'ils ne l'ont pas souvent trouvée.

Par là même ils perdent leur capacité d'acteur efficace. Ces problèmes apparaissent nettement lors des processus de planification. Beaucoup de plans régionaux sont soit des découpages régionaux d'objectifs nationaux (donc une transmission d'information vers l'échelon actif, des décisions nationales) soit, au mieux, grosso-modo ajustés avec les objectifs nationaux, une collection d'éléments locaux (projets, désirs, etc.). On y retrouve peu de création régionale au sens strict.

Si l'on se réfère aux derniers efforts camerounais, on constate un début de créativité régionale dans le diagnostic, le dégagement des opérations stratégiques pour la région, mais cet effort demeure limité encore dans ses effets, car l'invention de solutions ou la modulation originale d'opérations nationales n'a guère été faite. Par exemple, chaque région n'a pas vraiment cherché ni réussi à s'inventer une façon originale et adaptée à ses problèmes d'aborder le problème de l'enseignement.

Les grands projets relatifs à la production sont exclusivement pensés par la Nation. Les structures régionales ont eu peu à dire sur le « Plan Cacao » ou le « projet SEMRY (1) ou le « plan Forestier ».

(1) Secteur Expérimental de Modernisation de la Riziculture de Yagoua.

Certes, ce rôle spécifique ne se découvre pas en une fois et l'occasion de le mettre en œuvre n'est pas perdue pour une occasion que l'on a laissé échapper. Beaucoup reste possible mais il faut avoir le courage d'admettre que beaucoup est à faire.

Ce problème de la spécificité de l'apport des structures régionales est sans doute l'un des problèmes majeurs qui sera repris plus en détail dans une autre note.

1.2. Les structures régionales sont-elles représentatives ?

On est obligé de constater que dans la plupart des pays et notamment les pays d'Afrique Noire francophone, *les structures régionales sont imparfaitement représentatives.*

On constate en effet que si les administrations techniques ou de commandement sont toujours ou presque représentées, si les instances politiques sont présentes, ainsi que les principales structures privées, d'autres catégories d'acteurs participent de façon très aléatoire. Il s'agit notamment des entreprises, des dirigeants « d'initiatives » particulièrement intéressantes, etc.

Par définition, on tend dans les structures, à une représentation relativement stable, et le résultat est que l'on oublie souvent et quasi-automatiquement ceux qui pourraient représenter les éléments les plus novateurs, les plus dynamiques de la région.

Mais il faut aussi ajouter que le mode même de constitution des structures régionales entraîne un second défaut de représentativité.

Elles comprennent en général en quasi totalité des « régionaux » et n'associent qu'occasionnellement, et des nationaux et des locaux. Elles perdent ainsi, d'entrée de jeu, toute capacité de synthèse. Elles ne sont pas le point de rencontres des objectifs et des contraintes divers mais « un lieu parmi d'autres où l'on examine les problèmes sous un certain angle ».

Ce type de constitution mène donc directement au « non pouvoir ».

Ces défauts sont, pour le moment, intrinsèques et quasi généralisés. Il en est d'autres, assez fréquents, non pas propres à chaque structure mais à l'ensemble qu'elles forment et qu'il convient aussi d'examiner.

2. Les trois maladies principales des structures régionales

Ces trois maladies sont, selon nous, la sectorialisation, la multiplicité dans l'incohérence, et enfin le déséquilibre fonctions-moyens.

2.1. La sectorialisation reste le plus souvent la règle d'or

La croyance selon laquelle une structure est toujours d'autant plus efficace qu'elle est spécialisée, a la vie dure.

Peu importe que l'on sache qu'il ne sert à rien de promouvoir techniquement une production quand personne n'est là pour s'occuper de la vendre. On fait encore des routes ou des chemins de fer qui traversent les zones qui restent désespérément désertes et non mises en valeur ; et l'on continue à faire des investissements productifs qui attirent de la main-d'œuvre dans des zones où rien n'est prêt pour les accueillir.

Tout se passe comme si chaque pays ne comportait pas encore son lot d'exemples de ce type ; comme si les sciences de l'organisation et du management n'avaient pas progressé et que l'on ne sache

pas encore distinguer entre les fonctions d'appui technique (qui ont intérêt à être spécialisées) et les fonctions de promotion et de réalisation (qui ont intérêt à être organisées par rapport à l'objectif et non par rapport à une technique).

Non seulement l'administration apparaît ainsi structurée par les services techniques hormis l'administration de commandement, mais même nombre de structures privées adoptent le même découpage (parents d'élèves, syndicats des producteurs, association culturelle de..., etc.).

Ce mode de structuration fractionne considérablement les avis, les idées et freine notablement les possibilités de penser « opération » ou « action ».

On dispose ainsi devant chaque idée ou projet, d'une collection d'avis aussi partiels que techniquement corrects mais dont aucun ne s'emboîte avec le projet lui-même qui est un tout.

2.2. La multiplicité dans l'incohérence

Cette deuxième maladie est pour partie une conséquence directe de la première. Il est nécessaire dans l'optique sectorielle de disposer d'autant de structures que de techniques identifiées. Mais cela est notablement amplifié dans la réalité. On voit nombre de structures avoir pour plus de moitié les mêmes fonctions qu'une autre. Seuls quelques aspects marginaux les font différer.

Cela tient à une habitude mentale assez répandue qui pousse, face aux défauts d'une structure, non pas à chercher des aménagements, mais à créer une nouvelle structure sans pour autant supprimer la première.

Se trouvent ainsi multipliés les risques et les faits d'incohérence. Chaque structure agit dans son domaine, au besoin dans le même domaine que d'autres structures, sans coordination, sans programme commun.

Cette incohérence est renforcée par le fait que nombre de ces structures prennent leurs ordres de la Nation et non au niveau régional.

Les autorités régionales peuvent tout au plus tenter d'éviter les heurts, de faire appel au bon sens et à la bonne volonté de représentants qui acquiescent sous la réserve que les autorités situées au-dessus d'eux seront d'accord.

Pire est l'absence quasi généralisée de programme régional de référence et de programme de travail pour les structures.

2.3. Le déséquilibre fonctions-moyens

On touche là un mal assez profond, dont la solution demandera plus de temps.

On constate en effet, assez fréquemment deux distorsions :

— d'une part nombre de structures régionales ne peuvent encore avoir suffisamment d'hommes formés de façon adéquate aux problèmes de ce niveau.

Parfois, il s'agit de manque quantitatif, mais plus souvent d'insuffisance qualitative. Celle-ci peut avoir deux formes. Ou le niveau de formation est trop faible car les deniers disponibles sont d'abord mis dans les échelons centraux, ou bien ces deniers sont affectés dans les régions où les cadres ont un bon niveau technique et général, mais dont le type de formation ne correspond pas au type de responsabilité, ou qui vivent en région comme au purgatoire avec la seule idée de regagner la capitale.

On imagine aisément les conséquences : absentéisme, absence d'initiative, difficulté à comprendre les problèmes de la région, comportement de type national, etc.

— D'autre part, il y a plus souvent encore « non coïncidence » dans une même structure des moyens humains et des moyens matériels.

Il n'est pas rare de rencontrer des structures ayant des hommes compétents mais ne disposant pratiquement pas de moyens matériels et financiers, et de plus dépendant de l'extérieur pour leur information, à côté de structures disposant des moyens mais sans cadres compétents.

Souvent même les moyens sont dispersés entre plusieurs structures.

Si l'on prend à nouveau l'exemple du Cameroun (qui est assez représentatif de ce qu'on trouve dans de nombreux pays), on pourra citer à ce sujet le domaine des routes non nationales.

Les techniciens sont dans le service des travaux publics, le matériel au Parc National, l'argent pour partie dans les mains du Préfet, pour partie dans celles de la commune, pour partie dans celles du Ministère de l'agriculture (pour les pistes de production), pour partie dans les mains d'entreprises privées (ainsi que le matériel) lorsqu'elles sont tenues par un cahier de charges.

Faire ou entretenir de façon cohérente un réseau dans ces conditions tiendrait d'un miracle qui ne se produit pas.

Un autre exemple typique est la dualité au plan local entre la commune qui dispose de fonds, mais de fort peu de capacité de conception ou de maîtrise d'œuvre, et le Comité d'Action Rurale ou le CDD (1), qui concentrent les compétences sans moyens.

Certes, toutes les coordinations sont possibles en théorie. La pratique est moins probante.

Ce tableau peut paraître noir mais il est réaliste et nullement source de pessimisme. Ce n'est pas parce que le système actuel a des défauts ou souffre de maladies qu'il n'est pas possible ou probable, d'en faire apparaître de plus adaptés.

A ce sujet, il est intéressant d'analyser même rapidement les évolutions enregistrées en divers pays depuis quelques temps.

3. Réflexions sur quelques nouvelles structures régionales

En Afrique Noire francophone, après une ère de création tous azimuts, est venue vers 1965 l'ère de la coordination. On a beaucoup essayé à coups de conseils ou de comités régionaux ou départementaux, de programmes ou de comités *ad hoc*. Des progrès ont été accomplis mais les résultats sont demeurés très en deçà des nécessités.

Depuis quelques années sont apparues (ou ont pris de l'ampleur) de nouvelles structures telles que les sociétés de développement, sociétés d'aménagement ou des formes nouvelles d'initiatives privées, type sociétés locales de développement, mutuelles, etc.

D'abord centrées sur des zones délimitées, grandes ou petites, toutes ces formes nouvelles se caractérisent au premier chef comme des maîtres-d'œuvres d'un ensemble d'opérations visant le développement de la zone concernée.

(1) Comité Départemental de Développement.

Elles présentent toutes la caractéristique de combiner certains moyens matériels et financiers avec les moyens humains propres à organiser et diriger l'action et à drainer les apports techniques indispensables.

Ces sociétés ou autres structures peuvent demeurer définies sectoriellement ou géographiquement, mais toutes tendent déjà à réduire sensiblement la multiplicité et la distorsion but-moyens.

De plus, elles s'affirment concrètement comme acteur direct et non comme intermédiaire.

Ces formes nouvelles ont pris, malgré beaucoup d'oppositions de la part des structures classiques, droit de cité et l'évolution se poursuit par une extension progressive des fonctions.

L'exemple le plus caractéristique paraît être actuellement celui des missions d'aménagement au Cameroun.

Leur espace de responsabilité s'est considérablement agrandi puisqu'il peut même dépasser les limites administratives de région.

Le champ d'intervention s'est aussi considérablement étendu puisqu'elles sont susceptibles d'intervention directement ou par sous-traitance sur des domaines aussi divers que l'exploitation des ressources, l'urbanisation, l'aménagement routier, les équipements sociaux, la réglementation économique, etc.

Ces structures disposent en outre de certains moyens propres. Auront-elles un jour la disposition d'une partie notable des moyens de l'Etat dans leur espace d'intervention ? Là demeure l'enjeu.

D'un autre côté, la progression de l'idée de programme régional d'exécution du plan, associé au renforcement des pouvoirs des gouverneurs et à l'étoffement des moyens des services régionaux du Plan, pourraient assez rapidement modifier les conditions du développement régional et arriver notamment à une articulation efficace des moyens et des méthodes.

En effet, ces changements sont plus profonds qu'il n'y paraît à première vue.

On peut résumer ces changements de la façon suivante :

- apparition d'une distinction croissante entre maîtres-d'œuvres et conseils ;
- apparition corrélative de points de concentration des moyens ;
- apparition d'une hiérarchie des pouvoirs entre les acteurs régionaux ;
- apparition d'une capacité de penser en termes régionaux et même supra-régionaux.

Ce dernier aspect indique même que, déjà des structures évoluent en fonction d'une conception plus novatrice de la région conçue non pas comme un espace défini une fois pour toutes mais comme espace évolutif, comme un espace qui peut avoir des zones de recouvrement avec d'autres espaces. Ils mettent notamment en cause la sacro-sainte coïncidence entre espace administratif et espace économique ou social. Ils posent dès maintenant le problème de savoir comment articuler pouvoirs administratifs et politiques et pouvoirs économiques.

La recherche de solution sera utile, car le problème existait déjà de longue date et les industriels le savent bien qui arguaient toujours de leurs contraintes spéciales, du chevauchement de leurs espaces opératoires avec plusieurs espaces administratifs pour échapper impunément à l'intégration de leur action avec celle des autres acteurs.

PLANIFICATION, ESPACE ET REGION

J.C. WOILLET

1. Planification et organisation de l'espace

1.1. Espace et planification

Tout plan, à l'échelle nationale, rassemble l'ensemble des données socio-économiques disponibles et projette dans l'avenir un modèle national de développement. Selon le degré de développement du pays et le type de planification qu'il adopte, ce modèle de développement sera plus ou moins complet, plus ou moins cohérent, mais un plan n'est justifié que s'il traduit une approche globale (1).

Au même titre que les autres facteurs essentiels du développement, l'espace ne peut être négligé dans la démarche de la planification. Il impose ses contraintes et influe directement sur la vision de l'avenir que matérialise un plan et sur la manière dont est élaborée cette vision. On ne planifie pas de la même manière un grand et un petit pays, le Zaïre et le Rwanda.

Dans les pays en voie de développement, l'espace joue un rôle particulièrement important dans la mesure où, moins maîtrisé, il est constamment présent au cœur des problèmes.

Si planifier c'est organiser les dynamismes, c'est aussi tirer parti de l'espace et tenter de l'organiser.

1.2. Espace et temps

La planification apparaît fondamentalement comme une tentative pour maîtriser l'avenir, dominer le temps (2).

Cette démarche est étroitement conditionnée par les caractères de ce futur, caractères qui varient selon l'horizon temporel que l'on retient.

Il est courant en planification de distinguer, le long, le moyen et le court terme. Chacun de ces

(1) "Le plan est un ensemble cohérent ou il n'est pas...", P. MASSE.

(2) "Il n'y a de certain que le passé, mais on ne travaille qu'avec l'avenir". A. Detœuf. Propos d'un confiseur.

« trois futurs » possède sa propre logique, sa propre densité, qui conditionne la manière dont on les appréhende et suppose une praxéologie particulière.

A ces horizons temporels se superposent des horizons géographiques et l'approche spatiale est différente selon que l'on raisonne à long, moyen ou court terme.

Le long terme, qui est par excellence le temps de la prospective ou des perspectives lointaines, s'appuie sur un espace large de type national et international quand ce n'est pas mondial. En Afrique francophone et à Madagascar, cette démarche reste encore limitée mais elle n'est pas absente (1). C'est la démarche de l'aménagement du territoire familière des mouvements en profondeur et des évolutions lentes.

Le moyen terme, sans pour autant ignorer l'espace international, est plus orienté vers l'espace national et régional. C'est l'espace-temps de l'action réfléchie et coordonnée, celui par excellence du Plan.

Le court terme est le temps de l'action quotidienne et de l'espace restreint de type régional et (ou) local.

Ces trois sortes de futurs emboîtés et glissants ont chacun une fonction propre au sein d'un système général de prévision. Toute démarche planificatrice s'appuie sur eux et sur les espaces correspondants. C'est dans cette optique large qu'il convient d'examiner les liaisons entre la planification et l'organisation de l'espace.

Chaque temps est lié à un espace et chaque espace à un temps. Le développement est la maîtrise de cet espace-temps.

1.3. Espace et développement

Le plan est porteur d'un modèle de développement qui s'inscrit dans l'espace dont il a, d'une façon ou d'une autre, tenu compte. Cela ne signifie pas pour autant que ce modèle de développement soit aussi un modèle d'organisation de l'espace. C'est même assez rarement le cas en Afrique francophone et à Madagascar pour plusieurs raisons.

En premier lieu, il existe une nette tendance à privilégier le moyen et le court terme, ce qui s'explique aisément, mais relègue au second plan une vision plus cohérente à long terme de l'espace national.

En deuxième lieu, l'accent est mis surtout sur la croissance économique qui, si elle est indispensable, n'est qu'une des composantes de l'avenir d'un pays. De plus, cette croissance économique privilégie surtout l'efficacité à court et moyen terme d'une part, la référence monétaire d'autre part. Une croissance mal comprise peut entraîner une déperdition à long terme et susciter ou renforcer des déséquilibres spatiaux générateurs de conflits et de blocages.

En troisième lieu, les plans à moyen terme se traduisent souvent par un ensemble de projets mal intégrés les uns aux autres parce que l'approche sectorielle a prédominé sur l'approche intersectorielle et spatiale. Cette désarticulation se répercute alors au niveau de l'espace qui, à son tour, se fragmente en autant d'espaces-projet, sans liens solides entre eux, ou qui se chevauchent. Dans ces conditions, l'espace reste sous-utilisé car non appréhendé en tant qu'entité spécifique porteuse d'une logique.

Si la croissance économique obéit à un certain nombre de lois, l'espace possède également les

(1) "Le monde et l'Algérie en l'an 2000". Colloque d'Alger (mars 1969).

siennes. Seule une confrontation et une coordination des deux sont susceptibles de fournir les bases d'un développement véritable.

Localiser le développement en plaquant un modèle économique sur un espace considéré comme contraignant mais à la limite neutre est aller au devant de sérieux déboires. C'est là une des causes de nombreux échecs dans les politiques de développement.

Planifier et organiser l'espace doivent être les deux volets d'une même démarche qui vise à placer les hommes dans les meilleures conditions de vie possible.

2. Les espaces et le fait régional

L'espace, nous l'avons dit n'est pas neutre. Aux facteurs de différenciation qu'il porte en lui et qui se rapportent au milieu naturel, s'ajoute, souvent en se superposant, l'action organisatrice de l'homme. Cette action revêt des aspects et des finalités multiples. De l'espace élémentaire, au niveau de l'individu, jusqu'à l'espace national et international existent des formes d'organisation spatiale variées. Chacun de ces espaces intéresse le développement et, partant de la planification.

Quels sont ces principaux espaces et en quoi l'espace régional occupe-t-il une place particulière dans la politique de développement ?

2.1. Les types d'espace

Nous n'en retiendrons que quelques-uns fondés sur des critères simples.

L'espace naturel

D'un bout à l'autre de l'espace national, le milieu naturel, par la combinaison de ses conditions changeantes, introduit des différenciations. Ces variations, multiples dans le détail, peuvent être ordonnées autour de quelques grands caractères qui confèrent une personnalité particulière à des ensembles spatiaux de plus ou moins grande taille selon le degré d'homogénéité retenu. Au niveau d'un pays, il est le plus souvent possible de distinguer ainsi quelques grandes régions naturelles qualifiées par le relief, le climat, la végétation, les sols ou la combinaison de ces facteurs.

L'espace humain

La répartition inégale des hommes dans l'espace et les différences qu'introduisent les facteurs anthropologiques et sociologiques aboutissent à diviser un espace national en autant d'espaces particuliers qui peuvent aller de l'espace au niveau de la communauté restreinte, à l'espace de taille sous-nationale et parfois internationale.

L'espace économique

L'exploitation par l'homme du milieu naturel aboutit à une division de l'espace en espaces économiques plus ou moins étendus selon le niveau technologique, la variation des conditions naturelles, le type et la complexité du système de production et d'échange, les rapports de production... C'est ainsi que l'on peut parler d'espaces agricoles, d'espaces industriels, d'espaces économiquement dominés...

Dans une économie encore peu développée, les espaces économiques sont de petite taille et peu ou pas reliés les uns aux autres.

L'impact du système économique moderne a fait cependant de plus en plus apparaître, en Afrique francophone et à Madagascar, des espaces d'un type nouveau organisés autour d'une agriculture commerciale, de l'industrie, des échanges et services, des villes. Des portions de l'espace national se singularisent alors, se rapprochant des espaces économiques connus dans les pays

développés. Il est rare cependant que l'on en arrive à la situation de région économique telle que l'entendent les économistes (unité spatiale capable d'auto-développement et s'appuyant sur un réseau urbain où une métropole qui joue un rôle d'entraînement particulier). Cette situation est rare ; d'abord parce que l'économie nationale elle-même est sous-développée, ensuite parce que le système économique moderne introduit de l'extérieur s'est peu soucié d'organiser l'espace dans la mesure où il était directement rattaché à un espace de référence situé ailleurs (centre et périphérie).

L'espace administratif

Tout Etat se dote d'une infrastructure administrative qui étend son réseau sur l'ensemble du pays, réseau uniforme et hiérarchisé. Le découpage administratif est inspiré de considérations diverses et s'appuie tantôt sur les espaces naturels, tantôt sur les espaces humains, tantôt encore sur des espaces historiques, plus rarement sur des espaces économiques compte tenu de la faible réalité de ceux-ci (en Afrique francophone et à Madagascar).

En général, le pays est divisé d'abord en un réseau primaire qui correspond à quelques grands ensembles spatiaux (6 au Cameroun, à Madagascar, au Sénégal) qu'il s'agisse de région, de province, de département... A l'intérieur de ce réseau primaire d'autres espaces se hiérarchisent en nombre variable (2-3 niveaux).

A cet espace administratif correspond un espace politique. L'espace administratif est par excellence le champ d'action des pouvoirs publics.

L'espace de service

L'ensemble des services techniques du secteur public se répartissent dans l'espace suivant leur rayon d'action. Il peut y avoir coïncidence spatiale ou chevauchement des espaces de service entre eux, d'une part, et entre eux et les espaces administratifs, d'autre part.

L'espace-participation

Dans la plupart des pays, à l'infrastructure administrative se superpose une infrastructure de participation à la vie économique et sociale (par ex. : Comité de développement, Chambre de Commerce, etc.).

Cet espace, qui correspond généralement à l'espace administratif, se définit non plus par rapport à l'action des pouvoirs publics, mais par rapport à l'action de l'ensemble des forces socio-économiques. Cet espace, de caractère régional ou local trouve sa justification et puise sa réalité dans la valeur des dynamismes régionaux et locaux. En Afrique francophone et à Madagascar les dynamismes locaux existent davantage que les dynamismes régionaux.

D'une manière générale, cet aspect-participation est de création récente et son modèle de référence est extérieur. Il est directement lié à une vie économique et sociale de type moderne qui est plus ou moins développée selon les pays. C'est un espace qui généralement se cherche, mais que peut privilégier le planificateur dans la mesure où il peut être le lieu de participation à l'élaboration et à l'exécution du Plan. En effet, les forces organisatrices qui exercent leur action apparaissent comme le correspondant naturel d'un Plan fondé sur une rationalité moderne. Ces forces ont vocation à prendre en charge, à plus ou moins long terme, une vie régionale ou locale.

L'espace-problème

Cet espace est défini par l'aire d'extension d'une problématique. Celle-ci peut s'appliquer à des ensembles territoriaux plus ou moins vastes.

L'espace-problème peut correspondre à l'espace-action ou espace-plan dans la mesure où des solutions sont apportées, notamment dans le cadre du Plan.

Les différents espaces énumérés (il en existe d'autres) le plus souvent, se recoupent, se chevauchent et multiplient presque à l'infini les situations spatiales. Au sein de cette multiplicité

l'espace régional, situé immédiatement en-dessous de l'espace national, joue un rôle particulier dans le cadre d'un processus de planification.

2.2. Le fait régional

Presque tous les pays francophones africains et malgaches s'appuient sur des entités régionales pour asseoir leur politique. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'action administrative ; ça l'est encore, mais moins, lors des travaux relatifs à la planification ; c'est plus rarement le cas dans le domaine du développement socio-économique.

Les forces d'organisation régionales se heurtent constamment, soit aux forces de centralisation, soit à l'action sectorielle qui se préoccupe peu de s'intégrer dans des espaces cohérents sous-nationaux.

Il faut ajouter à cela la dépendance des pays francophones africains et malgache vis-à-vis des pays développés qui se traduit par une maîtrise incomplète de leurs processus de développement et par des interférences parfois très fortes entre les espaces centraux développés et les espaces périphériques sous-développés (1).

En se limitant à la planification, il convient d'examiner brièvement par quoi se traduit la volonté de régionaliser.

3. Régionalisation et planification régionale

3.1. Les régions

Il serait intéressant, pour les différents pays examinés, de dresser un tableau comparatif de la réalité naturelle et humaine des régions (sous-nationales) définies par le Plan.

Les différences apparaîtraient très fortes de la « région » rwandaise correspondant à un département de petite taille à la région zaïroise, malgache, camerounaise...

Tantôt la région apparaîtrait comme une unité administrative sans grande réalité, tantôt comme un ensemble naturel (le Nord-Cameroun, la province de Tamatave...), tantôt encore comme un espace polarisé par une ville (Douala...). Tout se passe comme si, quel que soit le niveau de développement, l'Etat et le Plan procédaient systématiquement à un découpage simple du pays. Il ne semble pas, sauf exception, que ce découpage ait été précédé d'une réflexion en profondeur sur les différents espaces présents dans le pays, ni sur l'intérêt de moduler les interventions du planificateur en fonction de ces espaces, dans le cadre d'une stratégie temporelle. Le découpage en régions paraît relativement simple lorsqu'il s'agit de définir le cadre d'action des pouvoirs publics et du Plan. Le problème est plus ardu lorsqu'il s'agit de retenir des critères de différenciation économique, le niveau de développement économique étant le plus souvent insuffisant pour qu'une différenciation assez nette apparaisse. Dans la mesure où les régions sont à faire et non à reconnaître, un découpage est possible, orienté résolument vers l'avenir. Ceci suppose alors une vision cohérente de l'avenir du pays, sous-tendue par une ligne politique.

Cette condition n'est pas souvent réalisée en Afrique francophone et à Madagascar.

Des régions pourquoi, des régions pour quoi faire, des régions pour qui ? Ces trois questions appellent des réponses qui concernent l'ensemble des finalités dont peut se prévaloir un pays. Le développement économique, tout en restant important, ne représente qu'un élément de réponse parmi d'autres.

(1) Voir notamment les travaux de Milton Santos et de l'équipe de l'IEDES.

Chaque pays peut apporter ses propres réponses en fonction de sa spécificité géographique, de son orientation socio-politique, de son histoire.

Même en l'absence de réponses précises, presque tous les pays africains et malgaches de langue française ont, sous la pression de l'administration, procédé à un découpage en régions, découpage plus ou moins retenu et utilisé par l'organe de planification.

3.2. Le degré de prise en compte des régions dans la planification

Selon les pays, le fait régional retient plus ou moins l'attention du planificateur et cette prise en considération se traduit notamment par une organisation différente des structures planificatrices et du modèle de développement élaboré.

Par rapport à l'approche régionale, on peut schématiquement distinguer les principaux types de plans suivants, par ordre de prise en compte croissante du fait régional :

o *Le Plan centralisé*, conçu presque exclusivement au niveau national (souvent par des étrangers) généralement très sectorialisé, du type « catalogue de projets » (ex. : premiers plans camerounais, Côte-d'Ivoire).

o *Le Plan décontracté*, conçu surtout au niveau national mais découpé en tranches régionales dans le souci de satisfaire les revendications politiques locales et régionales.

o *Le Plan décentralisé*, élaboré et exécuté en collaboration entre le centre et les régions, se présente généralement sous la forme d'un projet national et de plans de programmes régionaux. Il existe de nombreuses variations à l'intérieur de ce type de plan, mais en général, le pouvoir de décision aussi bien au niveau de l'élaboration que de l'exécution, reste essentiellement concentré entre les mains du pouvoir central. Les spécificités régionales sont cependant prises en compte dans le cadre d'une stratégie globale de développement (ex. Cameroun).

o *Le Plan régionalisé*. Dans le cadre d'un Plan national, chaque région est dotée d'un plan particulier qui vise à en optimiser le développement. Ce type de plan est rare en Afrique francophone et à Madagascar. Des approches ont eu lieu mais les meilleurs exemples doivent être recherchés ailleurs, au Nigéria, par exemple (1).

A l'heure actuelle, il est rare que, d'une manière ou d'une autre les pays étudiés n'aient pas pris en compte le fait régional. La plupart ont adopté un type de Plan, soit décontracté soit décentralisé.

3.3. Les structures de la planification régionale

La plupart des pays francophones africains et malgaches, ayant pris plus ou moins en compte le fait régional, se sont dotés corrélativement de structures régionales de planification. En général, selon que le Plan est plus ou moins régionalisé, les structures correspondantes sont plus ou moins développées et efficaces.

Dans le cas des pays — cas le plus fréquent — où la région est prise en compte par le planificateur, la structure de planification régionale s'appuie d'une part, sur un service central chargé des questions régionales au sein de l'organe central de planification et, d'autre part, de structures régionales de planification. Ces structures régionales peuvent être directement et organiquement liées à

(1) L'Algérie s'oriente également dans ce sens.

l'organe central de planification dont elles ne sont que des services décentralisés (1) ou bien ne correspondent qu'à des assemblées ou conseils consultatifs placés sous l'autorité administrative régionale et sans lien direct avec l'organe central de planification (2).

Il semble qu'en liaison avec une prise en compte de plus en plus importante du fait régional, les pays tendent à se doter de services régionaux de planification jouant un rôle de plus en plus actif dans la procédure de planification (élaboration, exécution, contrôle) (3).

Une rapide étude comparative des structures régionales de planification des différents pays africains soulignerait probablement la similitude des formules adoptées. Le problème est de savoir si ces structures qui véhiculent une certaine conception de la régionalisation et donc de la notion de région, sont adaptées et répondent véritablement aux types d'espaces existants et aux politiques de développement souhaitées.

CONCLUSIONS

Il ne s'agit pas de conclure à la suite des quelques éléments de réflexion évoqués précédemment, mais bien plutôt de constater que, dans la mesure où le planificateur essaie de tenir compte de la réalité et tente pour cela de s'appuyer sur la région comme outil de conception et de gestion, il se trouve très rapidement confronté avec des problèmes pour lesquels les solutions sont encore très largement insuffisantes.

Il conviendrait tout d'abord de posséder une connaissance suffisante de la réalité spatiale d'un pays, des différents sous-espaces qui le composent, le tout dans une optique à court, moyen et surtout long terme. Il conviendrait ensuite que ces éléments de connaissance s'intègrent dans un ou plusieurs modèles d'analyses globaux. Il conviendrait enfin de définir les axes principaux d'une praxéologie spatiale (régionalisation, aménagement du territoire...) qui soit en concordance avec la réalité observée et le ou les modèles d'analyses mis au point.

D'autres problèmes fondamentaux restent posés.

Comment concilier les impératifs de croissance accélérée et l'aménagement de l'espace ? (4)

La région est-elle la forme la plus accomplie de l'organisation de l'espace ou n'est-elle qu'un moyen de gestion transitoire ? L'espace n'est-il que le résultat d'une organisation des forces politiques ou bien est-il possible d'intervenir directement sur l'espace pour influencer celles-ci ?

De tels problèmes se posent avec acuité dans de nombreux pays et des réponses qui seront apportées dépendront pour une bonne part les orientations qui seront données aux politiques d'aménagement de l'espace.

(1) Par ex. : Cameroun, Algérie, Madagascar, Sénégal...

(2) Par ex. : Côte-d'Ivoire, Rwanda...

(3) Voir à ce sujet "La planification régionale au Cameroun".
Minpat 1971, Yaoundé.

(4) Question qui a dominé et continue de dominer la planification de l'URSS et qui se pose à tous les pays en voie de développement.

DISCUSSION

J.-C. PERRIN

1) A propos des sociétés locales de développement dont a parlé le rapporteur, ce qui me frappe est leur très grand dynamisme dans la recherche de formules de développement économique. Mais elles entrent vite en conflit avec l'administration territoriale (cas de Madagascar). Avec les administrations techniques telles l'animation rurale, la situation est plus nuancée. Dans ce domaine de l'administration, il faut donc distinguer l'administration politique et l'administration technique, et savoir de qui dépend cette dernière.

2) Au cours des journées précédentes, on a beaucoup manqué d'une typologie assez approfondie des acteurs publics et privés du développement. Seul M. BUGNICOURT nous en a donné une. Mais je crains que sa typologie, volontairement regroupée, nous amène à trop simplifier l'analyse du jeu complexe qui se déroule au niveau régional. En effet, quand on réduit un jeu à quelques joueurs, on est ramené à des solutions de type conflictuel, à issue catastrophique. La réalité est beaucoup plus complexe quant à la différenciation des acteurs et à leur stratégie d'adaptation. Une typologie des acteurs devrait dissocier :

- acteurs particuliers, collectivités. Parmi celles-ci, on distinguera les collectivités rurales et les collectivités urbaines ;

- acteurs publics et acteurs privés. Au niveau des administrations, il convient de restituer l'organisation hiérarchique et fonctionnelle,

- enfin, il faut mettre en évidence les groupes intermédiaires qui se créent spontanément ou intuitivement (exemple des Chambres de Commerce dans les villes, etc.).

3) Dans les S.L.D. présentées par M. LECOMTE, nous avons un exemple de l'incidence d'une élite urbaine sur le milieu rural d'origine. Ceci nous montre que le milieu urbain favorise la promotion des élites et peut, par leur intermédiaire, bénéficier au milieu rural.

4) Que l'aspect pédagogique apparaisse comme la dernière chance de la planification régionale me paraît un leurre aussi longtemps que, au niveau central, on ne joue pas le jeu. Il y a au départ une attente très grande de la part des membres des commissions régionales. Si cette attente est déçue, on aboutit vite au résultat opposé. A supposer que le niveau central joue le jeu, il faudrait ensuite que l'organisation du travail au sein des commissions soit très soigneusement conçue et mise en œuvre. Pour les chercheurs, je proposerais un sujet d'étude qui consisterait à étudier les différents modèles de pensée des sous-groupes sociaux ou professionnels participant aux commissions. En effet, la résolution des conflits entre les positions des différents groupes, ainsi que le succès de la concertation, dépendent d'une meilleure convergence et d'une grande ouverture des modèles les uns aux autres. Il convient de rechercher en particulier comment le modèle des technocrates peut s'adapter à celui des autres groupes socio-professionnels.

5) Au-delà de cet aspect pédagogique ; la maîtrise spatiale du développement repose sur une organisation institutionnelle adaptée. Dans les pays africains, le pouvoir central devrait être suffisamment fort pour faire servir les moyens de croissance concentrés et accumulés dans les "régions foyers" au développement du reste du territoire. C'est en asservissant les déséquilibres qu'on peut les rendre bénéfiques pour la diffusion et la propagation de ce développement. Il me paraît intéressant à cet égard d'évoquer le modèle chinois. La commune rurale regroupant plusieurs villages, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes, constitue, au niveau d'une micro-région, une forme d'apprentissage de la gestion collective de toute une économie (production agricole diversifiée, mais aussi services et commerces, relations extérieures, développement et formation des élites...). Elles semblent disposer de beaucoup plus d'autonomie que n'importe laquelle de nos collectivités rurales. Les communes urbaines, lieux de spécialisations industrielles, constituent un autre milieu éco-

nomique posant d'autres problèmes, certainement plus complexes, de gestion collective. En définitive, ce type d'organisation qui met tout le poids sur l'apprentissage de la gestion collective des sous-ensembles socio-économiques territorialement différenciés, se propose, une fois cette étape acquise, d'ouvrir plus largement le milieu rural au milieu urbain. Il se peut que, dans ces conditions, c'est-à-dire une fois que les collectivités rurales sont bien cimentées et suffisamment dynamiques, les migrations et les déséquilibres spatiaux soient évités.

A. CHERIF

Les acteurs du développement, ce sont surtout les paysans qui constituent 90 % de la population en Afrique et qui tirent l'essentiel de leurs ressources de la terre.

Comment les aider à s'organiser pour qu'ils participent au mieux au développement ?

Entre le sommet, c'est-à-dire l'administration qui "conçoit", et la base, une dimension pédagogique doit exister à travers tous les organes de transmissions (animateurs et vulgarisateurs, agents régionaux de développement, techniciens d'élevage, d'agriculture et de santé, sous-préfets et préfets).

Une véritable communication doit exister à tous les échelons. La situation actuelle dans nos pays exige que le système de transmission et de hiérarchie soit repensé. L'éducation ne doit pas être seulement évaluée en termes de coût et de diplôme, mais en fonction de son impact général sur le développement. Nos administrations ont bien perçu l'intérêt de la formation adaptée aux réalités africaines mais l'exigence que cette réadaptation impose sur le plan pédagogique n'a nulle part trouvé de solution satisfaisante.

On a créé des écoles professionnelles, des écoles d'administration, mais les élèves qui en sortent ne sont pas opérationnels, il y a là un gaspillage des ressources considérable.

L'éducation du développement doit déborder les cadres d'écoles, de diplôme, il faudrait que tous les projets à caractère régional aient une dimension éducative vis-à-vis des paysans. La meilleure justification d'un plan économique et social réside dans sa fonction éducative : son rôle devrait être de mettre en place une stratégie de changement et de préparer les citoyens aux nécessités de ce changement.

Les regroupements du type SLD (Sociétés Locales de Développement) devraient être encouragés car la fixation d'objectifs, la communication et la pédagogie utilisées au sein de ces groupes peuvent être extrêmement riches.

Leur analyse et la confrontation du contenu avec les méthodes administratives actuelles permettraient peut-être de déceler, de découvrir des éléments précieux en vue de l'action.

Les difficultés rencontrées par ces groupements résident dans la peur qu'éprouvent l'administration et le parti politique envers eux.

En effet, l'administration sait que "l'union fait la force", mais s'interroge : *la force de qui ?*

Cependant, le développement passe par l'encouragement de tous les acteurs de développement surtout les plus dynamiques et les plus originaux dans la méthode et dans la fixation de leurs objectifs.

J.-C. BARBIER

On arrive à cette idée que les véritables acteurs devraient être formés. Mais je me demande si l'on n'a pas oublié les principaux acteurs sociaux : les sociétés ethniques dans leur évolution (les "êtres collectifs" dont parle J.-Y. MARTIN pour le Nord-Cameroun). La participation au changement se fait à un niveau global : ce sont des sociétés qui s'adaptent, qui évoluent, qui agissent. C'est le cas des Foulbé, agents sociaux qui contrôlent leur espace, ou des Bamiléké qui ont remodelé leur espace par les migrations après l'avoir organisé autrefois pour la traite et le commerce de l'huile. Certaines ethnies sont particulièrement actives et sont de véritables acteurs sociaux ; elles pourraient servir de base à une définition de la région.

J. CHEVASSU

Les S.L.D. ont l'inconvénient majeur de risquer un gaspillage de ressources publiques à des fins d'intérêt local ou personnel, étant donné que ce sont des fonctionnaires et des hommes politiques qui les font. Leurs ressources risquent d'être disproportionnées aux possibilités locales de la main-d'œuvre.

J. WEBER

Je ne sais pas la cohérence entre la communication de M. LECOMTE et les idées qu'il a émises dans son rapport. Il fait preuve d'un grand engouement pour les S.L.D., semblable à celui qu'on a eu pour les formules de développement communautaire (qui ont eu les inconvénients indiqués par J. CHEVASSU), mais parallèlement il y a des efforts ascendants. Il reste à démontrer que les acteurs à l'œuvre notamment en Côte-d'Ivoire ne font pas qu'utiliser les fonctions qu'ils occupent à des fins personnelles et que ces actions ponctuelles représentent une certaine cohérence.

Les acteurs, même vivant dans la région, ne sont pas objectivement de la région, même s'ils en sont originaires. Les typologies d'acteurs que l'on a évoquées sont peut-être trop institutionnelles : on regroupe dans des catégories apparemment fonctionnelles des acteurs fort hétérogènes. On série ces acteurs suivant des formes d'organisation alors que ces organisations ne sont pas forcément porteuses d'une stratégie. Ainsi le C.E.F.D.E.C. et les ZAPI peuvent être mis en parallèle, mais la ZAPI organise le milieu pour une production tandis que le CEFDEC le structure à travers une production. Les conséquences pédagogiques et les conséquences sur le développement réel sont fondamentalement différentes ; or ces organisations se situent sous la même rubrique dans la typologie que l'on a évoquée.

B. LECOMTE

La communication sur les Sociétés locales montre un dynamisme ascendant ; or, le jeu habituel (exprimé dans le rapport de présentation de ce débat) de la planification régionale est un jeu descendant ; des formes différentes devront être recherchées, plus ascendantes que celles des ZAPI.

Si les originaires ne veulent pas vivre en région, je ne crois pas qu'il y aura de développement régional possible ; mais on observe aujourd'hui des changements de mentalité et une certaine résistance au processus administratif descendant, et ceci chez les fonctionnaires eux-mêmes.

Y. MARGUERAT

La notion de dynamisme (impossible à quantifier) me paraît extrêmement importante ; le rôle du sociologue est ici fondamental pour cerner comment, à l'intérieur des sociétés, s'organisent des dynamismes, des motivations, des motivations, y compris sur le plan démographique (voir les études de A.M. PODLEWSKI sur le nord du Cameroun) et d'autres qui sont purement et simplement en voie de disparition. Il est prioritaire d'essayer d'expliquer ces extrêmes différences de réaction face au monde moderne.

Pour bien définir les acteurs du développement (et aussi les acteurs négatifs, les freins), il faut clairement situer le niveau de leur intervention, c'est-à-dire définir l'échelle des problèmes : à la base, à l'intérieur d'un groupe ethnique, qui commande ? Quels sont les rapports de force ? A l'échelle de la grande région, quels sont les antagonismes entre anciennes classes dirigeantes et nouvelles forces sociales (cas des Foulbé ou des Ewondo ?). Au niveau national, il faut faire une analyse politique des rapports entre les régions, problème délicat à étudier, et tenir compte de ces contraintes. Enfin, globalement, il est impossible de penser au sous-développement sans faire entrer en ligne de compte l'analyse de l'impérialisme étranger, si l'on veut aboutir aux vrais problèmes.

TCHUNDJANG POUEMI

Je reviens à la démonstration de M. BUGNICOURT concernant les acteurs sociaux du développement. Au départ il y a obligatoirement une zone A, un secteur moderne ; le processus de développement devrait consister en une fusion progressive des deux zones A et C. Mais cela ne se passe pas ainsi parce que la société est bloquée dans la situation de départ, par suite du jeu des acteurs qu'on a exposé. Ce blocage est évident dans les cas de l'autofinancement par l'Etat de l'importation des voitures avec un taux d'intérêt nul, ce qui revient à baisser les prix des voitures pour les consommateurs au lieu de faire du crédit à la production ; ceci ne peut qu'encourager l'importation des voitures. Il n'y a aucune raison pour que le processus de blocage de l'Afrique cesse.

Je pense, contrairement à SAMIR AMIN, qu'il faut respecter purement et simplement les lois économiques, au lieu de faire des hypothèses sur la différenciation entre l'Afrique et l'Europe. Les tontines dont on a parlé ne sont pas autre chose que la bourse, dans leur mécanisme de fonctionnement ; l'idéal est alors d'adapter les tontines, de les intégrer dans le système bancaire en place.

Au lieu d'approfondir l'analyse économique dans le respect de ses lois, on introduit des paramètres sociaux dans le système. Les économistes ne disent pas qu'il faut négliger les aspects politiques et sociaux ; mais à chaque moment il faut maximiser la fonction proposée par M. BUGNICOURT.

L. BISSEK

On constate d'une part que les structures administratives de l'Afrique actuelle sont désadaptées et d'autre part qu'il n'existe pas de groupes organisés à la base, capables de prendre des initiatives pour le compte de la région. Si, ni au niveau national, ni au niveau de la base, il n'existe de forces vraiment organisées et capables de défendre une politique locale, c'est qu'il n'y a pas de politique nationale propre. Quand on réfléchit sur la régionalisation, il faut poser comme préalable qu'elle ne peut être viable que dans le cadre d'une politique véritablement nationale qui évitera les effets de drainage vers l'extérieur.

Pour la création de groupements régionaux, de personnalités régionales, il ne faut pas seulement suivre le canal administratif. L'exemple des S.L.D. de la Côte-d'Ivoire qu'on peut retrouver dans d'autres pays d'Afrique, représente aussi un moyen très important. Quand des élites urbaines sont en relation avec les gens du village, l'encadrement des villageois peut être fait de façon suivie, ce qui constitue un remède à la mobilité des administrateurs. L'animation de la population dans les villages et beaucoup mieux faite quand elle est l'œuvre des élites de la ville parce que des relations de confiance s'établissent.

M.T. NGUYEN

G. WINTER dit que les techniques et les méthodes sont secondaires en matière de planification. En réalité dans les pays sous-développés, on manque d'instruments et de méthodes assez sûrs : on a très peu d'instruments statistiques, on connaît très mal le milieu qu'on veut planifier, le mécanisme des prix, etc. Ce ne sont donc pas des problèmes secondaires, car cela rend plus sûre la planification.

— Politique régionale et politique sectorielle sont deux approches différentes. Une économie régionale est un Etat dans l'Etat, un secteur est un organe dans un mécanisme ; leurs fonctions sont différentes.

— Dans les exposés de A. VALETTE et de S. JAMET, on butte sur la distinction entre programmation et planification. Or, il semble bien qu'au Cameroun le point le plus faible est la programmation : on manque d'une méthodologie et d'une technique de programmation et de contrôle de l'exécution, alors que la situation est assez satisfaisante pour la planification. Il y a donc un besoin de recherches économiques sur la programmation et le contrôle de l'exécution.

— Pour les S.L.D., je me demande s'il n'y a pas une autre motivation beaucoup plus immédiate que n'a pas donnée B. LECOMTE : les cadres nationaux se sentent rejetés de la société de consommation et sont incités à relever une sorte de défi posé par une communauté étrangère beaucoup plus favorisée.

— J'ai aimé la tentative d'étude phénoménologique de J. BUGNICOURT. Il reste cependant à quantifier ces relations pour les vérifier ; ce domaine me paraît très intéressant.

— B. LECOMTE prête, je crois, un rôle abusif à la Banque Mondiale. C'est aux utilisateurs que revient la détermination de sa finalité ; vouloir lui donner trop de poids risque justement d'aliéner. L'autoritarisme du Plan ou son rôle marginal pourraient aussi bien être reprochés au système soviétique ou au système français de planification : le Plan n'est pas déterminant pour l'action là non plus.

— A propos des "nouveaux cadres de vie qu'il faut imaginer" je pense que la région est un espace écologique. Si on arrive à stopper le mouvement de déclin du secteur rural et à l'orienter vers la croissance, la région deviendra un milieu écologique convenable.

J. CHAMPAUD

Le rôle de groupes ethniques ou culturels est très important au niveau des organisations collectives (tontines, banques, cotisations). Il y a ici contradiction entre la réelle efficacité de ces systèmes tant au niveau traditionnel qu'au niveau moderne (commerce) et la volonté passionnée d'unité nationale du Gouvernement camerounais qui fait que l'on voit d'un très mauvais œil tout ce qui est à base ethnique. Au nom de la lutte contre le tribalisme on risque de bloquer certaines initiatives économiques qui ne peuvent à l'heure actuelle se fonder sur d'autres bases.

J.-P. RAISON

— A propos des rapports conflictuels entre structures administratives et acteurs du développement. Il ne faut pas risquer de glisser de la structure administrative au découpage administratif ; les deux problèmes sont assez différents. Au niveau le plus bas et donc le plus opérationnel on est frappé par la qualité d'un découpage administratif souvent intelligent (Nord Cameroun). Le blocage vient de ce que ce découpage est commandé par la limite, par le bord (par la plaine au Nord Cameroun) ; on a le même problème à Madagascar où le découpage est tellement bon qu'il faut bloquer les dynamismes qu'il peut contenir. Le deuxième niveau de difficultés est la coordination de ces unités de base entre elles.

— A propos des acteurs ruraux, il faut tenir compte de la complexité de la variété du monde rural, qualitativement et socialement. Qui dit différenciations sociales, dit stratégies sociales à l'intérieur de ce monde. Quand les stratégies apparaissent, il y a une réponse régionale qui n'est pas toujours celle que l'on attend. Au sein même d'un groupe paysan, il peut y avoir plusieurs stratégies sociales différentes.

G. SAUTTER

Je veux souligner en guise de conclusion quelques points qui me sont apparus comme les points forts de la discussion.

1) La définition, la typologie des acteurs restent à faire. Comme l'a indiqué J.-P. RAISON on n'a pas suffisamment insisté sur la variété des acteurs individuels de la société paysanne qui diffèrent tant qualitativement que dans la force de leurs dynamismes (cf. l'étude de BARBIER sur les pionniers). Il y a aussi inégalité de dynamisme et diversité au niveau des acteurs de groupe (cf. la remarque de CHAMPAUD).

Je regrette qu'il n'ait pas été assez question d'une catégorie d'acteurs très stimulante, celle du secteur intermédiaire dont Ph. COUTY a montré l'existence et qu'il a présentée comme un acteur économique nouveau formé par ceux qui ne sont ni tout à fait dans le monde moderne ni tout à fait dans l'ancien, mais jouent sur l'un et l'autre plan et tirent avantage des deux. Ce sont des intégrateurs potentiels à l'échelle nationale.

2) Acteurs administratifs et acteurs spécialisés. Parmi les freins aux actions de développement figurent les conflits entre les services techniques et les administrations de développement d'un côté, l'administration territoriale de l'autre.

3) La dialectique très fine qui joue entre les acteurs centraux et les acteurs locaux. Comme M. PERRIN l'a souligné, il y a des effets de retour, de rétroaction, du centre vers la périphérie (cas d'une personnalité qui s'occupe d'un groupe de paysans pionniers au Cameroun).

4) L'aptitude des acteurs privés à créer des groupements territoriaux plus ou moins spontanés. On retrouve l'idée apparue à plusieurs moments de nos débats, de ces unités sous-régionales qui sont bien souvent les seules qui, indépendamment de l'emprise du pouvoir de la capitale ou de celle de l'extérieur, finissent par acquérir une certaine solidité.

Faut-il invoquer à ce propos les communes chinoises ? Elles expriment une idée certainement venue d'en haut, mais qui a pris forme à travers une constante participation des paysans. On peut faire la comparaison, pour la France, avec les longues discussions entre le pouvoir central et les acteurs locaux, qui ont précédé le découpage départemental sous la Constituante.

5) Les problèmes des relations entre la planification et les acteurs privés. Ceux-ci sont-ils pris en compte ou sont-ils négligés par la planification ? A ce propos M. PERRIN nous a montré quels étaient les dangers et les limites de l'action pédagogique greffée sur l'élaboration du plan.

6) Les acteurs nationaux dans leur rapport avec les acteurs étrangers souvent dominants (cf. Y. MARGUERAT). Je regrette seulement que ces relations apparaissent à travers une grille en termes de forces respectives, et qu'à aucun moment rien ne soit venu localiser et personnaliser ce système de rapports qui présente tout de même des aspects différents suivant les pays et les acteurs en cause.

THEME 5

MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Séance du jeudi 12 octobre 1972

Communication : G. WINTER : Développement et région

RAPPORT INTRODUCTIF DE G. WINTER

Région = concept opérationnel perfectible ou concept piège ?

Devant la richesse et la diversité des analyses, points de vue et préoccupations exposés les jours précédents, tant par des hommes d'étude que par des hommes d'action, il convient en cette dernière journée du Colloque de *faire le point* c'est-à-dire de :

- clairement délimiter les positions adoptées,
- souligner les points d'accord ou de convergence,
- dégager des perspectives pour l'approfondissement et le perfectionnement du concept de Région ou pour son dépassement et renouvellement.

Je vais tenter de faire cette sorte de bilan selon une *triple perspective* ; je chercherai en effet à :

- préciser les démarches intellectuelles adoptées,
- juger de l'efficacité des analyses et actions visant à favoriser le « développement régional » ou plus simplement à accroître la maîtrise de l'espace,
- faire apparaître la spécificité des problèmes posés par la région en Afrique Noire francophone et à Madagascar.

Cet effort se heurte à *deux séries de problèmes* :

- *Des problèmes de langage, de définition* : l'exemple le plus typique est fourni par l'expression « développement régional » qui rassemble de manière fort ambiguë deux concepts, celui

de Développement et celui de Région, dont le contenu est loin de faire l'unanimité (1). Mais n'en est-il pas souvent de même pour des mots comme intégration, structures, polarisation, déséquilibre, cohérence, participation, etc., employés parfois avec trop de facilité pour faire vraiment progresser notre compréhension du réel ? Certains pendant ce colloque ont fait un louable effort pour préciser les notions ou concepts utilisés mais sans doute y-a-t-il encore des progrès à accomplir.

— *Problèmes posés par la diversité des disciplines scientifiques et des responsabilités des participants à ce colloque.* Mais à ce sujet il est bon de noter l'acquis essentiel de ces journées : refusant les classiques querelles d'école entre géographes, économistes et sociologues comme les habituels clivages entre hommes de science et hommes d'action, nous sommes parvenus, me semble-t-il, à une compréhension mutuelle et même parfois à des perspectives communes nettement enrichies par rapport aux approches « classiques ». Significative de ce point de vue me paraît avoir été la troisième journée pendant laquelle a été clairement perçue la nécessité de l'apport des sociologues.

Il ne faudrait pas qu'en essayant, en ce dernier jour, de faire le point critique de nos débats, d'anciens clivages resurgissent.

Avant d'entrer dans le vif du sujet je voudrais enfin, pour mieux préparer le débat, *préciser les questions* vers lesquelles je m'acheminerais.

L'enrichissement du concept de région que, pour la zone géographique qui nous préoccupe, nos débats ont fait apparaître, s'accompagne de la prise de conscience ou de la formulation explicite de problèmes nouveaux qui intéressent à la fois le chercheur et le développement. Pour faire face à ces problèmes nouveaux je proposerai très schématiquement, l'alternative suivante :

— doit-on approfondir ce concept de région et perfectionner les « approches régionales » afférentes et, si oui, comment, très concrètement ?

— doit-on envisager, pour résoudre les problèmes posés, un dépassement de ce concept, et si oui, selon quelle problématique ?

Ou encore : Ce concept de région, si l'on veut le rendre plus opérationnel, n'est-il pas temps, maintenant qu'il a suscité une approche pluridisciplinaire des problèmes essentiels du développement, d'en nettement circonscrire l'objet, de lui redonner sa juste place, sous peine d'en faire un piège, un écran, un masque en cherchant à tout prix à en faire un dénominateur commun des analyses comme un niveau stratégique des actions afférentes à ces problèmes majeurs ?

Je vais maintenant passer en revue très rapidement les diverses approches régionales exposées et débattues les jours précédents en les regroupant selon les problématiques qui, à mon avis, les sous-tendent.

I - PROBLEMATIQUE DU NIVEAU INTERMEDIAIRE

Toute science comme toute politique, toute analyse comme toute action vise à ramener le multiple à l'unité, la diversité et la contingence du réel à des ensembles ou catégories homogènes, nettement spécifiés selon un ou plusieurs critères significatifs et susceptibles alors d'être étudiés et transformés.

C'est ainsi que la région apparut d'abord comme un niveau géographique intermédiaire, un compartiment de l'espace national utile à l'analyse et à l'action. Le point de vue est analytique, la démarche descendante, divisante.

(1) Cf. à ce sujet ma communication "Développement et Région".

C'est de cette problématique que relèvent les conceptions suivantes :

1) *Région naturelle*, homogène du point de vue des caractéristiques physiques et des potentialités agricoles.

Quelles que soient les ambiguïtés ou insuffisances d'une telle conception, (ambiguïtés et insuffisances à propos des notions d'homogénéité et de potentialités, relevées en particulier dans les communications de MM. MINLEND et RAISON), on ne dira jamais assez combien elle est nécessaire, primordiale, dans des pays pour lesquels les inventaires de base sont à peine entamés, et où l'agriculture est appelée à jouer un rôle déterminant dans la transformation de l'économie. Les planificateurs les plus technocratiques, les plus centralisateurs sont d'accord sur l'intérêt majeur d'une telle approche régionale dans les pays d'Afrique Noire et à Madagascar.

2) *Région homogène* du point de vue d'une combinaison de critères prenant en compte l'action des hommes sur le milieu physique. Et l'on s'accorde pour privilégier, dans la zone géographique qui nous intéresse, outre bien sûr les facteurs physiques et les cultures existantes ou potentielles comme précédemment, les critères suivants : ethnique, pression de population, ouverture sur l'extérieur.

Appliquée sans rigueur ni formalisme excessif mais basée au contraire sur une solide connaissance du terrain et sur une certaine sensibilisation à la signification des « paysages », cette approche enrichit la précédente et en renforce l'intérêt. Elle conduit à une différenciation utile et concrète de l'espace en « régions contrastées ».

Vouloir, comme l'a tenté Y. MARGUERAT dans sa communication sur le Cameroun, pousser cette méthode jusqu'à la prise en compte de toute une batterie d'indicateurs (y compris des indicateurs de développement voire de dynamisme), apparaît quelque peu formel. On a souligné, à juste titre me semble-t-il, que tous les critères n'ont pas la même pertinence aux mêmes niveaux géographiques, et qu'en fin de compte, on n'arrivait pas à caractériser les unités obtenues sinon par des formulations très vagues, sans lien évident avec les critères de départ.

Néanmoins, et comme précédemment, de tels essais constituent un cadre commode pour rassembler et mettre en forme de précieuses informations de base.

3) *Découpage administratif* : quels que soient ses niveaux et sa terminologie, le découpage administratif est une forme de « régionalisation » puisqu'il crée des compartiments de l'espace national. Il permet de déconcentrer le pouvoir de l'Etat, et cette déconcentration exige que des limites géographiques précises, même artificielles, soient assignées aux pouvoirs des autorités administratives (car un pouvoir qui en dernier ressort est basé sur la force publique, ne se partage pas). M. VALETTE a d'ailleurs remarqué qu'au Cameroun, et sans doute en va-t-il fréquemment de même dans des pays encore peu structurés, le découpage administratif est un puissant facteur de différenciation géographique, économique et psychologique de l'espace.

Mais B. LECOMTE a nié avec vigueur que l'administration, même « régionalisée » puisse dans les pays d'Afrique Noire francophone et à Madagascar, jouer un rôle très positif en matière de développement, car elle est incapable de susciter des dynamismes ascendants. Et cette incapacité, qu'il croyait naguère liée à des circonstances historiques, lui paraît désormais une incapacité de nature.

4) *Annexes régionales du plan* : c'est ainsi que l'on pourrait définir une certaine forme de régionalisation, appelée par les besoins d'une planification centralisée et sectorialisée et qui entend, pour l'essentiel, le rester.

La région est alors un niveau intermédiaire, à la fois technique et institutionnel, et très généralement administratif, de collecte d'informations, de consultations, d'études de projets, de cohérence physique, de contrôle d'exécution.

Le cas de la Côte-d'Ivoire, présenté par J.L. LIERDEMAN, est typique d'une telle conception. Et M. VALETTE a décrit longuement les efforts fait au Cameroun lors de l'élaboration du III^e Plan, pour se dégager de ce cadre trop exclusivement technocratique pour être réellement facteur de dynamisme.

Une telle régionalisation du Plan revient en fait à traiter les régions comme des sous-nations (ayant les mêmes attributs que la nation mais à plus petite échelle) ce qui bien évidemment suscite des conflits entre échelon national et échelons régionaux, conflits réglés au détriment de ces derniers qui en retirent en fin de compte un sentiment de frustration, source, au mieux, de passivité.

Je pense cependant qu'il faut se garder d'être trop critique, *a posteriori*, contre cette démarche des planificateurs. C'est en fait la toute première démarche de la planification en Afrique Noire et compte tenu de l'état des institutions, des techniques et des esprits, elle était peut-être inévitable.

Après avoir recensé les définitions de la Région inspirées par la problématique du « niveau intermédiaire », je voudrais, sur la base de ce qui a été écrit et discuté les jours précédents, rappeler brièvement quelle est l'utilité et quelles sont les limites de cette problématique.

Utilité - Ce type d'approche régionale :

— est un instrument de connaissance, un cadre de collecte d'informations très précieux dans des pays qui amorcent seulement leurs inventaires de base,

— met en évidence les possibilités de mise en valeur agricole du territoire, en tenant compte de la combinaison fondamentale ressources naturelles, communautés paysannes,

— fournit des critères objectifs pour la répartition des équipements publics,

— a permis une prise de conscience des disparités régionales,

— favorise un aménagement du découpage administratif en fonction des caractéristiques géographiques et humaines du pays, avant que ce découpage soit devenu trop contraignant et trop rigide.

Limites - Mais cette problématique :

— se heurte à des problèmes techniques d'observation et de représentation (en particulier choix des échelles significatives),

— fournit des analyses statiques, ne fait apparaître ni des phénomènes, ni des mécanismes, ni *a fortiori* des dynamismes, alors qu'en Afrique on assiste actuellement à des changements rapides et importants qui modifient ou modifieront profondément l'organisation de l'espace (migrations et croissance des villes, grandes opérations d'infrastructure et d'aménagement agricole, multiplication et accélération des communications, etc.),

— risque de conduire à des signolages peu féconds sur la détermination des limites, surtout si on veut trouver le cadre géographique idéal conciliant au mieux les objectifs poursuivis par chacun des découpages (or, en pratique, tout découpage non aberrant est valable),

— tend à masquer les disparités ou inégalités les plus importantes : forêt-savane, littoral-intérieur, ville-campagne, revenus par catégories socio-professionnelles,

— est trop souvent une problématique « descendante » qui tend, au moins implicitement, à nier qu'une région soit aussi et peut-être surtout l'expression de la solidarité des personnes qui y vivent, et qui par conséquent n'est pas en elle-même facteur de dynamisme.

Pour remédier à ces difficultés d'aucuns ont proposé de définir des « régions-problèmes », c'est-à-dire des zones où des problèmes de développement se posent de manière spécifique. Mais problèmes perçus par qui, en fonction de quels critères, avec quelle intensité ou quelle extension, sur la base de quelle conception du développement ? Répondre à ces questions c'est sans doute se placer déjà, si j'ose dire, dans une nouvelle problématique.

Pour conclure sur celle que je viens de passer en revue et que j'ai appelée « problématique du niveau intermédiaire », je dirais comme cela a été dit dès le premier jour, qu'elle est essentiellement commode pour ceux qui gouvernent.

II - PROBLEMATIQUE FONCTIONNELLE

On pourrait encore parler de la problématique du seuil, du gabarit minimum, de la masse critique...

Il ne s'agit plus de se demander seulement si tel niveau géographique de décontraction ou d'agrégation est utile ou commode, il s'agit de savoir si un certain niveau géographique intermédiaire fait apparaître un phénomène nouveau.

A ce niveau l'ensemble est-il plus que les composantes ? Une unité ou une cohérence spécifique apparaît-elle ? Un compartiment de l'espace acquiert-il une personnalité, est-il assimilable (ainsi que le demande M. VALETTE dans sa communication sur la régionalisation du plan au Cameroun) à un Agent Economique, au sens où l'entendent les Comptes nationaux ?

Un agent économique se reconnaît à son autonomie de décision, sa capacité financière et technique et son type de comportement ou encore à son avoir, son savoir et son pouvoir (que ce dernier soit fondé sur l'autorité ou sur la solidarité).

De cette problématique relève déjà, me semble-t-il :

1) *la région d'encadrement de la vie sociale*, telle que l'a présentée le premier jour le Professeur JUILLARD, où les gens vivent « en solidarité d'économie et de comportement », où sont posés presque tous les actes de la vie courante.

2) *la région polarisée par un centre urbain à fonctions tertiaires* (commerce, transport, services, équipements collectifs, administration).

La personnalité ou l'unité de tels compartiments de l'espace trouve sa cohérence dans la similitude des comportements habituels (relatifs à la vie sociale) de la population qui y vit, similitude qui crée une certaine solidarité d'intérêts.

Ces deux approches, au demeurant assez voisines, sont intéressantes et utiles du point de vue du « développement » parce qu'elles révèlent les cadres réels de la vie courante, identifient des comportements homogènes sinon solidaires, mettant en relief des seuils d'utilisation efficace des équipements collectifs et des services.

Mais les communications comme les discussions du second jour de ce Colloque ont montré avec vigueur qu'en Afrique Noire et à Madagascar :

— la polarisation par le tertiaire était généralement une polarisation de « second ordre », sans effets développants, précaire car les centres moteurs sont ailleurs (le cas de la région de Louga, présenté le second jour, me paraît très typique),

— on constate l'éclatement, ou pour mieux dire, la multiplication des échelles de polarisation selon les actes de la vie courante (sociale ou économique), selon les individus, selon leurs aspirations.

3) *La région économique* serait précisément celle jouissant d'une polarisation du « premier ordre » car constituée d'un complexe d'activités complémentaires (du point de vue technique comme du point de vue économique) telles que les économies externes et le multiplicateur de revenu jouent efficacement.

Pour reprendre un vocabulaire à la mode il s'agit d'un compartiment de l'espace « intraverti, capable d'auto-développement », ayant donc atteint une certaine « masse critique de l'avoir ».

Les diverses communications et interventions des économistes eux-mêmes ont montré que de telles régions économiques ne se rencontraient que très exceptionnellement à l'intérieur des territoires nationaux africains, et cela pour les raisons suivantes : taille trop réduite de ces pays, économies trop simples, cloisonnement des divers milieux, réseau de communications extra verti, centres de décisions dans la capitale ou à l'extérieur, fuite des revenus, etc.

C'est tout juste si le territoire national semble pouvoir constituer une telle région économique !

4) *Aire d'aménagement* : une zone géographique peut acquérir une certaine cohérence par l'articulation technique et physique de projets multiples autour d'une importante opération d'aménagement (barrage, chemin de fer, port, complexe agro-industriel, etc.). L'unité de la région vient alors du savoir, de la technocratie, de l'inscription sur le terrain d'un certain modèle de développement. Et de fait ces aires d'aménagement modèlent actuellement l'espace africain d'une manière peut-être décisive. Cependant ces opérations, en monopolisant d'importants moyens financiers et intellectuels, sont trop souvent exclusives d'autres opérations. Les responsables de l'aménagement d'une zone ont tendance, tout naturellement, à limiter leur horizon et leurs préoccupations à cette zone. Ce qui est en dehors reste inorganisé. De plus cette démarche est essentiellement technocratique ; sa logique propre tend à nier, sinon à briser, les dynamismes locaux, d'autant plus que les aménageurs sont encore très généralement des agents étrangers.

5) *Région comme foyer d'aménagement d'un projet collectif*, comme aire d'extension non seulement d'un sentiment d'appartenance mais aussi d'une prise de conscience d'une communauté de destin, d'une solidarité devant l'avenir.

Ce sentiment de solidarité, qui repose sur des affinités socio-culturelles (ou plus simplement ethniques), sur la similitude des problèmes quotidiens affrontés par chacun, sur le partage d'un même cadre de vie, il s'agit de le projeter dans l'avenir.

Une telle approche régionale, enfin « ascendante » pour reprendre une terminologie que nous avons utilisée ces jours-ci, repose, selon moi, sur l'hypothèse que le dynamisme de groupements humains territoriaux, le développement parti de la base, la multiplication de projets « au ras du sol » pris en charge sur place, sont des facteurs de développement décisifs.

Me paraissent relever de cette approche l'expérience de programmation régionale et départementale au Cameroun (présentée par M. JAMET et M. VALETTE), la multiplication des Sociétés Locales de Développement en Côte-d'Ivoire (décrite par le document de travail de la CINAM) et, *a contrario* le réquisitoire établi hier par M. LECOMTE contre toutes les approches « descendantes ».

Cette conception de la région comme champ d'action d'un grand nombre d'acteurs solidaires et organisés me paraît renouveler enfin nos débats et nous avons bien perçu, je crois, que ce renouvellement appelait la collaboration des sociologues.

Seulement il conviendrait peut-être aussi d'étayer et de ramener à de justes proportions l'hypothèse sous-jacente à cette approche régionale, selon laquelle le « pouvoir régional » est une des clés ouvrant la voie au progrès.

On a fait observer en effet qu'en réalité les acteurs de la base restaient très généralement inorganisés, que dans les rares organisations durables les acteurs les plus puissants sont en général ceux qui freinent l'innovation, qu'il paraît extrêmement difficile d'intégrer à un niveau supérieur les organisations locales et qu'en tout état de cause, pour certains, il y a blocage des dynamismes de la base lorsqu'ils sont mis en contact avec l'économie industrielle, capitaliste et dominante.

Quel que soit l'intérêt de ces diverses conceptions fonctionnelles de la région intranationale, il est clair qu'elles n'ont pas (peut-être pas encore) un dénominateur spatial commun. On n'a pas encore trouvé un niveau géographique intermédiaire dont la cohérence soit basée à la fois sur l'avoir, le savoir et le pouvoir. On peut même se demander s'il est pertinent de rechercher ce cadre spatial commun alors que toutes ces approches, et c'est là une de leurs qualités essentielles, renvoient à des problèmes qui ne s'inscrivent plus dans un espace délimité, cartographiable. Cette problématique fonctionnelle divise, différencie, comme la précédente, alors que tout le problème est peut-être d'intégrer.

III - PROBLEMATIQUE D'INTERVENTION

Le concept de Région comme Subdivision d'un territoire national fait maintenant place à celui d'Espace support ou facteur, favorable ou défavorable, de la communication, de l'organisation, de la domination, de l'impulsion. L'espace n'est plus un territoire que l'on divise, c'est une certaine association de la distance et du temps, objective ou subjective, considérée comme une contrainte ou un atout du développement. Et ce développement s'apprécie alors, bien sûr, en termes d'intégration, intégration qui peut s'opérer par les flux économiques, par les axes et systèmes de communication (y compris le système de formation et le système technologique dominant), par le dynamisme d'actions solidaires ou par voie d'autorité.

La dernière partie de la communication de M. LIERDEMAN, qui se veut constructive après l'examen critique de l'expérience ivoirienne en matière de régionalisation du plan, fait expressément référence à ce concept d'intégration. J'ai déjà exprimé, en présentant cette communication, mon incertitude sur le contenu concret de la démarche proposée.

Je ne crois pas avoir fait mieux d'ailleurs dans ma note « Développement et Région » lorsque j'ai présenté l'approche régionale comme un instrument efficace d'analyse, et si possible de réduction, de ce dualisme (ou non-intégration de deux univers socio-économiques) si caractéristiques du sous-développement.

Les diverses interventions de la CINAM vont aussi dans le sens de cette problématique dans la mesure où, tout bien examiné, elles ne font que rarement référence à un cadre spatial et insistent sur les notions d'organisation, de communication et de solidarité.

Beaucoup plus systématiques sont les conceptions présentées ou suggérées par M. le Professeur PERRIN et par M. BUGNICOURT.

Je regrette que M. PERRIN ne se soit pas expliqué plus longuement jusqu'à présent et j'espère qu'il le fera pendant la discussion, ne serait-ce que pour corriger l'interprétation que je vais donner maintenant de sa démarche.

Selon lui, me semble-t-il, le *couple Urbanisation-Industrialisation*

— signifie concentration des hommes, des activités, des équipements,

— provoque division du travail, économies externes, effets multiplicateurs,

— constitue ou appelle un système de gestion qui intègre nécessairement de multiples centres de décision (1).

(1) C'est par la prise en compte de cet aspect de "système logique d'organisation" inhérent à un centre urbain industriel que se trouverait enrichie, si j'ai bien compris, la notion désormais classique, de pôle économique.

C'est pourquoi ce double phénomène est porteur, par nature, d'un dynamisme (ou du moins d'un potentiel) de développement et d'organisation de l'espace dont il convient d'étudier les mécanismes ou les diverses filières possibles afin, naturellement, de le favoriser.

La notion de région disparaît au profit de celle de système localisé (Ville-Industries) ayant une certaine logique, obéissant à certaines lois quant à sa croissance et à l'organisation de l'espace.

Il reste, me semble-t-il, à expliciter cette problématique, à en justifier les hypothèses, à présenter les méthodes et à vérifier qu'elle s'applique au contexte africain actuel.

M. BUGNICOURT, de son côté et dès le premier jour, a proposé une nouvelle terminologie, porteuse d'une nouvelle conception de l'approche régionale. Si je me souviens bien, il a suggéré que l'on distingue :

- régions traditionnelles
- régions « annexes de l'extérieur »
- zones extraverties
- zones retardées
- prérégions
- régions

Ne s'agit-il pas alors, en fait, de montrer *comment l'économie industrielle capitaliste et les économies traditionnelles, non marchandes, hors du système capitaliste, se rencontrent ?* La terminologie proposée ne reflète-t-elle pas les divers stades d'intégration du « centre » du capitalisme mondial et de la « périphérie » ?

Si oui ce qui est important ce n'est plus tant le support spatial des systèmes économiques ou des formations sociales, c'est la nature et la transformation de ces systèmes et de ces formations (et le concept-clé devient celui de mode de production). Encore une fois le concept de région s'estompe.

Les diverses approches du concept de Région intranationale que je viens de recenser, nous ont renvoyés, au cours des discussions des jours précédents, à un certain nombre de problèmes concrets qui se posent actuellement dans la plupart des pays étudiés :

- insuffisance des connaissances de base et de leur cadre de présentation,
- hypertrophie au moins cérébrale, des capitales,
- inadéquation de l'appareil étatique pour résoudre les problèmes de développement et incapacité de cet appareil à susciter un dynamisme de la base,
- difficultés éprouvées par des groupements territoriaux d'acteurs à organiser « leur » espace efficacement et par eux-mêmes, dans un processus d'intégrations successives,
- urbanisation accélérée, non accompagnée d'un essor industriel suffisant pour faire face aux problèmes d'emploi et pour lancer une croissance durable et endogène,
- marginalité, du point de vue de l'économie mondiale, d'un certain nombre de pays ou de régions,
- échec apparent de la planification, difficultés de la programmation « au ras du sol »,
- domination du système industriel capitaliste,
- éclatement, sous l'impact de ce système capitaliste, des échelles d'organisation et de polarisation (économique et sociale) de l'espace, etc.

Et la question se pose alors : pour appréhender, c'est-à-dire étudier et résoudre, ces problèmes reposés très concrètement par l'approche régionale, et révélateurs en fait du sous-développement, le concept de région est-il le concept stratégique, l'instrument d'analyse et d'action le plus fécond ? Est-ce un concept nécessaire, utile ou un détour inefficace ?

J'en arrive donc pour conclure aux questions annoncées au début de mon intervention et sur lesquelles devraient se centrer maintenant notre discussion :

1) Doit-on approfondir le concept de région et perfectionner les « approches régionales » afférentes (ou seulement certaines d'entr'elles) et si oui selon quelles voies de recherche et d'action ?

2) Doit-on envisager, pour résoudre les problèmes que je viens d'énumérer, un dépassement de ce concept et si oui selon quelle problématique ?

Ou encore, pour être peut-être plus explicite et plus nuancé : ce concept de région, si l'on veut le rendre plus opérationnel, n'est-il pas temps, maintenant qu'il a suscité une approche pluri-disciplinaire des problèmes essentiels de développement, d'en mieux circonscrire l'objet sous peine d'en faire un piège ou un écran en cherchant à tout prix à en faire un dénominateur commun des analyses comme un niveau stratégique des actions afférentes à ces problèmes majeurs ?

DEVELOPPEMENT ET REGION

G. WINTER

Région, économie régionale, régionalisation, programmation ou planification régionale autant d'expressions couramment utilisées, thèmes d'analyses scientifiques ou options de politique de développement dont le contenu, les justifications, les méthodes ne sont pas toujours clairement formulés ni les résultats appréciés.

Toutes ces expressions renvoient à la notion de région (partie d'un territoire national qui se différencie objectivement du reste du territoire) et la tentation est grande par les économistes de suivre la même démarche que les géographes qui consiste à essayer de repérer des unités spatiales différenciées, cette fois selon des critères économiques (ressources, concentration de flux, intégration et auto-développement des processus de production, comportements, infrastructures et équipements) et non plus purement géographiques (climat, relief, sols, population, aménagements du paysage).

Une telle démarche paraît trop sommaire, trop peu dynamique et en tout cas insuffisante pour rendre compte, de la diversité des analyses et des politiques « à base régionale ». Il devient clair que, pour l'économiste, ce terme de région ne recouvre pas une réalité neutre, objective que l'on pourrait étudier scientifiquement *a priori*.

En effet, ce mot recouvre des réalités si diverses selon les caractéristiques naturelles, les niveaux de développement des pays, il traduit des options si nettes, politiques et économiques, en matière de développement qu'il semble préférable de la considérer comme un concept c'est-à-dire à la fois un instrument d'analyse et d'intervention, une approche scientifique constamment modifiée d'un phénomène concret, à savoir la différenciation dans l'espace de la croissance économique, le rassemblement de connaissances précises sur ce phénomène et enfin une prise de position sur la nature, les fins et les moyens du développement.

Quels sont donc les faits qui ont progressivement donné naissance à ce concept de région ?

Le premier, mis en évidence depuis longtemps par les géographes et qui a imposé ce vocable de région si ambigu pour l'économiste, est l'existence de « compartiments de l'espace où les hommes vivent en solidarité d'économie et de comportement » (J. LA BASSE). Ces régions dites « traditionnelles » résultent de la combinaison de trois facteurs principaux : le milieu naturel, l'ethnie, l'inégalité des densités rurales. Les contacts de civilisation et l'ouverture sur le monde extérieur ont plus ou moins modifié ces relations entre l'homme et le milieu mais dans une économie non industrialisée l'enracinement des populations dans un cadre géographique reste parfois suffisamment fort pour qu'il soit nécessaire d'en tenir étroitement compte.

Il y a aussi le fait grossier mais solide cher à François PERROUX « la croissance n'apparaît pas partout à la fois, elle se manifeste en des points ou pôles de croissance avec des intensités variables, elle se diffuse par différents canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie » ce n'est pas seulement dire que l'espace est un facteur économique au sens où la distance est un coût et la dimension (la taille) une condition nécessaire d'un processus cumulatif de croissance et qu'à ces deux titres il doit être intégré dans la théorie économique. C'est reconnaître que les flux économiques se concentrent en des points et se diffusent selon des axes dont la localisation, le fonctionnement et l'articulation obéissent à des lois qu'il convient de déterminer si l'on veut non seulement expliquer la croissance économique mais aussi la maîtriser. De là l'idée d'identifier et de favoriser un niveau de l'espace national, la région, centré sur lui-même (l'intensité des échanges internes y est supérieure à celle des échanges avec l'extérieur) et capable d'auto-développement. De là des schémas d'analyse régionale associant des unités de production complémentaires selon des niveaux (zones et centres) bien hiérarchisés. De là enfin, la planification régionale qui vise à orienter et accélérer le développement de ces entités régionales.

On peut se demander si ce schéma d'analyse n'est pas trop formel, trop rigide, trop statique pour les pays en voie de développement où des évolutions rapides et profondes se manifestent : migrations des populations, croissance de métropoles urbaines, mise en place de vastes projets d'aménagement, enseignement généralisé, industrialisation, etc. On peut se demander aussi si les attributs de la région, centrée et capable d'auto-développement, selon qu'on les entend de façon restrictive, ne sont pas ceux de toute unité économique, ou qu'on les entend de façon extensive sont réunis par de nombreuses nations. En Afrique Noire par exemple combien de nations dont l'ensemble du territoire doit être considéré comme une région ?

Comme l'écrit R. Julienne (*Communication sur la définition des régions dans l'Afrique inter-tropicale*, Centre de Développement de l'OCDE, Montpellier, septembre 1967) : « à l'heure actuelle se lancer dans le développement régional harmonisé paraît bien un leurre et probablement un vœu pieux dans la mesure où une région africaine ne dispose que d'une assise économique et humaine réduite et d'un éventail de potentialités peu ouvert ».

Dans ces conditions n'est-il pas plus opérationnel de constituer l'espace national, de façon souple, en aires d'aménagement dont la cohérence viendrait selon les cas d'une production, d'un axe de transport, d'un port, d'un bassin fluvial, d'un barrage, d'un complexe industriel, d'un centre urbain, etc., et dont la capacité d'auto-développement ne serait pas requise ?

Le troisième fait qui a suscité le concept de région est le relatif échec des planifications globales. Il est apparu en effet que des politiques de développement élaborées à l'échelon national où sont concentrées la plupart des pouvoirs de décision, des moyens intellectuels et des ressources financières, se heurtaient dans leur mise en œuvre à des difficultés techniques et humaines qui en limitaient gravement l'efficacité. Certes, cette relative impuissance est due pour une part à l'ampleur et à la nouveauté des problèmes qui se posent à des Etats nouvellement indépendants et avides de progrès, à la prééminence très fréquente des considérations politiques et ethniques sur les réalités économiques, à des contraintes extérieures qui réduisent la liberté de manœuvre des gouvernements, et parfois enfin à la faiblesse du potentiel économique national. Mais dans de nombreux pays ces causes ne paraissent pas déterminantes.

D'autres problèmes sont apparus dont on a cru trouver la solution dans la « régionalisation ». Certains de ces problèmes sont classiques et ont conduit à une régionalisation non moins classique, conçue comme le premier stade d'une organisation satisfaisante de l'espace géographique. La région est alors un cadre utile à l'analyse et à l'action gouvernementale, intermédiaire entre nation et unités économiques élémentaires. Sa détermination est tout autant administrative et politique qu'économique.

D'ailleurs, sous réserve qu'il ne soit pas aberrant, le découpage administratif peut faire naître ou renforcer la cohérence économique de la région grâce à la concentration au chef-lieu des moyens nécessaires à l'exercice des fonctions d'autorité, d'organisation, de coordination et de contrôle.

L'efficacité de la planification est ainsi renforcée par l'apport spécifique du niveau régional : connaissance des réalités concrètes sous leur aspect à la fois physique, économique et humain, utilisation des dynamismes de la base, formation et promotion d'entrepreneurs, mise en œuvre d'actions locales de développement, valorisation des effets induits des investissements nationaux, organisation de l'espace, programmation et contrôle des interventions, etc.

Ainsi conçue la régionalisation est un ensemble de méthodes et de techniques adapté aux caractères spécifiques de chaque pays et d'autant plus nécessaire en milieu sous-développé que ce dernier est mal connu et qu'il ne se prête pas aux analyses et politiques économiques élaborées dans les pays industrialisés.

Et c'est ainsi qu'apparaît le dernier fait, le sous-développement, qui conduit à une approche régionale nouvelle. Alors que tout ce qui a été dit jusqu'à présent est applicable, avec les adaptations nécessaires, à la plupart des pays, qu'ils soient développés ou non, le sous-développement, qui n'est pas seulement absence ou retard de développement auquel on pourrait remédier par les politiques ayant fait leurs preuves dans les pays développés, est un phénomène nouveau, produit historique du développement, qui suscite des structures économiques spécifiques et requiert donc des actions d'un type nouveau.

Le sous-développement est né de l'impact de la civilisation industrielle sur des sociétés dont la cohérence sociologique, économique et culturelle relevait d'une logique différente. Sous-développement signifie alors domination, dualisme, désintégration. La civilisation industrielle est porteuse d'un certain type de relations entre les personnes et les biens et d'une certaine organisation de l'espace (urbanisation) que les sociétés « traditionnelles » refusent ou subissent au prix d'une désintégration plus ou moins complète. C'est pour avoir méconnu cet impact et les déséquilibres qui en sont la conséquence (urbanisation anarchique, isolement et stagnation du milieu rural, industrialisation importée et sans effets induits, disparités régionales et sociales, etc.) que les politiques de développement ont été si souvent inefficaces. Mais, comme l'écrit Freyssinet dans « le concept de sous-développement » : « si la désintégration se caractérise par une inégalité de situation entre unités économiques (micro-unités et macro-unités), par une insuffisante mobilité des facteurs et des produits, par une absence de cohésion dans les activités économiques, alors la désintégration ne peut être analysée que dans un espace économique défini ».

Et c'est pourquoi l'on va préconiser « une organisation de l'espace à base régionale » qui permette non seulement l'analyse simultanée de deux systèmes économiques différents mais leur articulation. La région sera alors le cadre d'un développement à l'échelle humaine, où l'univers villageois rencontre l'univers industriel et technique, où les unités économiques s'associent dans une organisation économique commune, où les échanges se diversifient, où le dynamisme et les aspirations des groupements sociaux et des individus trouvent à s'exprimer et à se concrétiser, où l'organisation cohérente de l'espace facilite la croissance et réduit les déséquilibres.

Dans cette perspective, encore bien floue il faut le reconnaître, la région est définie par sa finalité, supprimer ou du moins réduire domination, dualisme, désintégration, plus que par des critères ou des structures spécifiques.

Tout ce qui précède vise à suggérer qu'à propos de la région, de la régionalisation, entendue comme niveau intermédiaire d'analyse et d'action en faveur du développement, s'exprime parfois de manière diffuse une position idéologique ou politique sur la finalité du développement, une philosophie de l'action et à tout le moins une certaine conception du sous-développement, une hypothèse, un diagnostic sur ses causes et ses effets.

Suivant les options politiques concernant l'indépendance économique, la démocratie, la justice sociale, l'équilibre entre les différentes parties du territoire, les besoins et les aspirations des personnes et des groupes sociaux, suivant l'importance respective que l'on attribue pour le développement économique de tel ou tel pays :

- aux ressources naturelles, au capital, à la technique et à l'organisation,
- à l'agriculture, à l'industrie, aux échanges,
- à l'initiative étrangère, gouvernementale, individuelle,
- aux déséquilibres spatiaux, sociaux, culturels,

la régionalisation sera différente.

Comme l'écrit encore Freyssinet à propos du concept de sous-développement : « Le danger n'est pas dans la présence de ces nécessaires options, il réside dans le fait que sous prétexte d'objectivité on évite de les formuler. Sous-jacentes elles conditionnent des analyses qui se veulent pragmatiques et techniques. L'honnêteté et l'objectivité de la recherche posent en ce domaine deux exigences :

- la claire formulation des postulats de valeur, levant toute ambiguïté sur la signification du travail entrepris.

- la réduction à l'essentiel de ces options initiales pour éviter qu'une éthique exogène n'étende son magistère sur l'ensemble des démarches de la pensée économique.

DISCUSSION

J. BOUTRAIS

Pour le chercheur, la région est d'abord un instrument de connaissance, mais elle est en plus un instrument d'action nécessaire. Dans la zone rurale où j'ai travaillé, il était difficile de distinguer nettement des régions ; les cadres de vie y étaient des cellules beaucoup plus petites, des "pays". Les régions véritables n'existaient pas ou dépendaient le plus souvent d'une action. C'est le cadre de référence d'une action qui doit retenir notre attention. La politique de développement est trop souvent sectorielle et l'on n'a pas mesuré les conséquences de cette optique sectorielle.

Par exemple au Cameroun, le cas de l'Adamaoua : c'est une région qui, pour les gens chargés du développement, est condamnée (dépeuplement), et l'on tend à centrer toutes les actions sur un seul secteur, celui de l'élevage, en abandonnant tout le reste. Une analyse du cadre spatial régional met en évidence combien l'élevage ne représente pas une réalité par lui seul, mais qu'il est lié par toute une série d'interactions avec les agriculteurs, le milieu naturel, et si on laisse périliter un des éléments de cet ensemble, toute l'économie de la région en est affectée. Que l'impact des agriculteurs sur le milieu se fasse moins sentir, et c'est tout ce milieu écologique qui en est perturbé (reprise de la forêt, diminution en espace et en qualité des pâturages...).

Il y a une approche de la région en tant qu'espace écologique qui n'a pas été suffisamment abordée, et qui pourrait être féconde pour le chercheur aussi bien au niveau de la connaissance qu'au niveau de la planification.

E. JUILLARD

Le problème de la planification régionale en Europe n'est pas foncièrement différent du problème africain. Le Plan Français est régionalisé, mais ce n'est jamais qu'une ventilation sectorielle des crédits par région, assortie certes d'un programme régional, mais rarement réalisé et coordonné entre les divers secteurs ; les uns sont en avance, les autres en retard, et par ailleurs tout le secteur privé échappe à une véritable planification.

Comment tenir compte des facteurs régionaux ? C'est là que se rencontrent l'objectif d'une planification économique et l'inscription dans l'espace. Nous retrouvons la région, cadre de vie sociale, la région déterminée par les poussées "ascendantes" dont il a été question. B. LECOMTE a bien montré des exemples en Côte-d'Ivoire de ce mouvement de fond très récent. On peut penser que ces cellules de départ vont se structurer s'élargir.

M. TCHUNDJANG a parlé hier de l'intégration des tontines dans le système bancaire moderne. Des choses semblables ont existé au début du siècle dans les campagnes d'Alsace avec les Caisses Mutuelles de Dépôt et de Prêt. Aujourd'hui les cellules locales, indépendantes l'une de l'autre, se sont intégrées dans le mouvement bancaire général pour devenir la principale banque de dépôt de la ville de Strasbourg. C'est un exemple de poussée ascendante.

Comment concevoir l'introduction de cette participation dans un plan ? Il s'agit en fait de compenser ce que G. WINTER appelait "l'inorganisation des acteurs". Il y aurait sans doute un choix à faire au départ, parmi les plus vivantes de ces cellules. Ce ne serait pas un découpage, mais un choix de pôles secondaires qui accélérerait le mouvement ascendant, qui aboutirait à l'intégration de petites cellules dans un cadre plus vaste. Cela ne supprimerait pas les écarts de développement, mais favoriserait la rencontre de l'action planificatrice et des mouvements spontanés.

TCHUNDJANG POUEMI

Le plan devrait être envisagé comme un tissu de contrats entre les acteurs (épargnants et investisseurs, individus et Etat, région et habitants de la région, région et Etat, etc.). La planification libérale ne pourrait plus alors se contenter

des catégories intermédiaires que sont les secteurs et les branches économiques. Le secteur est un "être comptable" beaucoup plus qu'économique alors que la région est "un être économique" ayant un certain comportement.

M. ROCHEFORT

Le découpage de l'espace en unités fonctionnelles n'est pas un fait en soi, mais la traduction des systèmes économiques et sociaux, des conditions de fonctionnement de la vie économique et sociale dans des systèmes caractérisés par l'action de groupes d'acteurs qui sont en fin de compte les responsables du découpage de l'espace. Chacun de ces groupes d'acteurs est défini par une motivation et par une certaine force disponible qui lui permet d'agir.

Si l'on veut comprendre les découpages actuels de l'Afrique et leur hiérarchie, il faut analyser le système actuel des forces en présence et voir l'assiette spatiale nécessaire au fonctionnement des groupes d'acteurs.

Les forces principales ne sont jamais régionales, elles sont la rencontre de "décideurs" externes et du pouvoir politique national. Les forces externes issues de l'époque coloniale s'exercent dans l'espace défini par le découpage colonial établi pour leur action. Leur motivation est une motivation de prélèvement sur cet espace d'une partie de la richesse engendrée et ce prélèvement peut se faire par exportation de produits de base, qui, travaillés sur les espaces externes leur permettent de récupérer la valeur ajoutée ou par exportation des capitaux, qui, investis sur place dans cet espace dominé, permettent une exportation du profit.

L'organisation du découpage oppose une métropole relais (le port) et des unités de production primaire qui reposent sur des capacités de production de l'espace en fonction des conditions naturelles et humaines. On aboutit donc à quelque chose qui n'est pas régional au sens de la région fonctionnelle.

Face à ces forces externes héritées, il y a depuis l'indépendance, le pouvoir national. Les motivations de ce pouvoir peuvent-elles engendrer un découpage de l'espace ?

L'une de ces motivations est de conserver pour l'espace national une plus grande partie de la richesse engendrée par le système ancien. Il y a maintien du système (exportation des produits de base et industrialisation par capitaux étrangers utilisant le marché national) mais tentative pour diminuer le prélèvement qui se traduit par une augmentation de la richesse de l'Etat et d'un groupe social dominant qui devient intermédiaire entre les forces externes et l'espace périphérique. La puissance est donc localisée là où se trouvent l'Etat et le groupe social dominant. C'est-à-dire dans la métropole ancienne devenue dans la plupart des cas la capitale nationale. Il y a donc renforcement et gonflement de la métropole qui augmente son influence sur l'environnement immédiat. Il y a constitution d'une région métropolitaine.

Le reste de l'espace demeure encore un fournisseur de richesse (produits de base, prélèvement de profit par les intermédiaires de la métropole). Cet espace national reste l'espace utilisé comme marché et par conséquent, dans la mesure où l'industrie de la métropole est à l'échelle du marché national, il n'y a pas place pour d'autres activités utilisant des marchés régionalisés, le marché étant déjà couvert par l'industrialisation de la métropole nationale.

On a donc toujours un système où il y a des unités de production primaire et de consommation et une métropole qui devient une région métropolitaine.

Une deuxième action du pouvoir politique national est d'organiser cet espace périphérique afin de le gérer, de le maintenir, d'améliorer les conditions de vie. De là un découpage en unités administratives qui cherchent à organiser des cadres de vie définis par un centre de services et une zone d'influence de ce centre.

On a donc opposition entre une région métropolitaine et un espace périphérique divisé en unités dépendantes de production primaire et d'autre part, un découpage administratif de cet espace pour les cadres de vie que l'on cherche à donner ; la métropole étant en elle-même un autre cadre de vie.

J.-C. PERRIN

Je voudrais rappeler que pour les économistes qui étudient le développement d'une façon spatialisée, la région n'est pas une fin en soi, mais qu'elle constitue un type d'organisation spatio-économique remarquable à certaines phases du développement et que ses contenus peuvent être très différenciés. Les systèmes socio-économiques à base de terroirs ou les communes chinoises ne constituent pas une organisation régionale au sens où on l'a défini. Mais il faut comprendre comment, à partir d'un système traditionnel à base de terroirs vivant en auto-subsistance relative, le développement va de pair avec une modification de l'organisation de l'espace. Il convient pour cela de remonter au principe de ce développement. Celui qu'ont inventé nos sociétés occidentales repose sur une organisation à base de division du travail.

La spécialisation des tâches, associée à un capital technologique et à une formation des hommes plus poussée, accroît considérablement les capacités d'une société en matière de production de biens et services. L'urbanisation et l'industrialisation sont à la fois les produits et les moteurs de cette division du travail. Ceci va de pair avec un remodelage de l'espace économique et géographique. Qui dit spécialisation dit séparation, mais également accroissement des interdépendances entre les opérations de transformation d'un produit ou entre les commerces et les services complémentaires. L'espace se restructure en sous-ensembles spécialisés complémentaires. La manière dont ces sous-ensembles sont localisés les uns par rapport aux autres, aussi bien que l'organisation interne de leur territoire, ne sont pas indifférentes. C'est ainsi que les formes de concentration urbaine-industrielle ou de concentration de type régional, sont porteuses d'économies d'agglomérations et d'externalités remarquables. Mais comme n'importe quel autre système, celui-ci a des effets secon-

dares négatifs. On retrouve les déséquilibres entre la périphérie et le noyau. Si ces déséquilibres ne sont pas maîtrisés, les déséconomies spatiales peuvent perturber, voire bloquer le fonctionnement et la croissance de l'économie nationale. N'importe quel système ou n'importe quelle organisation présente le même type de risque. Il est parfaitement irrationnel de remettre en question un système parce qu'il présente des effets secondaires négatifs. Il est, en revanche, rationnel, de chercher à les corriger.

En ce qui concerne le problème de l'éclatement des échelles, il y a là un phénomène général pour tout individu. Mais la différenciation des espaces va de pair avec leur intégration dans un ensemble (ou dans un objectif) plus large. Il en est ainsi pour l'organisation régionale. L'éclatement des échelles n'est donc pas anormal, mais il résulte des processus de spécialisation.

En ce qui concerne le modèle utilisé ou évoqué par le Professeur TCHUNDJANG, il me semble que l'économiste peut considérer comme des contraintes ou des variables exogènes, une situation politique donnée ou le fait de la domination par des centres extérieurs des activités exportatrices. Il peut rechercher si, dans ces conditions, il n'est pas possible de favoriser un processus interne de développement. Les réalités complexes comme la région urbaine-industrielle d'Abidjan, les multiplications urbaines, les mécanismes de croissance intra-régionaux, échappent au contrôle de tels groupes de pression économique ou politique. Ils constituent un bien collectif hors marché. En produisant un modèle correct de ces réalités, l'économiste peut contribuer à accroître ce bien collectif et à le faire mieux servir à l'ensemble de la collectivité. Il me semble qu'il faut se garder d'une vue simpliste telle que celle qui consiste à dire que c'est en supprimant un monopole de navigation d'une compagnie ou en nationalisant telle industrie que l'on résoudra le problème du développement.

M. ROCHEFORT

Le problème est celui des conséquences sur l'espace du mécanisme du développement. Le développement est une recherche d'efficacité pour un certain profit et le problème est donc celui de la distribution spatiale des revenus. Il me semble que certains espaces ne reçoivent qu'une partie du revenu qu'il pourrait recevoir, c'est l'héritage de la division internationale du travail engendrée par l'organisation spatiale du système capitaliste.

Il y a maintenant deux options :

- ou on accepte le système des espaces dominants et des espaces dominés en pensant qu'il y aura par là, pour le moment, la meilleure richesse globale qu'il faut alors essayer de distribuer au mieux,
- ou on pense que le développement consiste d'abord à briser ce système, ce qui aboutit pour les espaces dominés à une perte temporaire de richesses, mais donne d'autres bases pour un développement autonome et pour un autre découpage de l'espace.

Ce sont là deux options qui vont jusqu'au système de découpage de l'espace.

J.-C. PERRIN

Le vrai problème est d'arriver à un contrôle de l'organisation de l'espace. Il n'y a pas nécessairement de solutions extrêmes ; il faut arriver à une internalisation de la croissance sur l'espace national. La Chine elle-même s'ouvre actuellement sur l'extérieur après une phase de fermeture totale.

E. JUILLARD

C'est au sein des villes que le processus de division du travail se réalise le mieux. La ville est le moteur indispensable qui permettra de dépasser le découpage en ethnies ; elle est un intermédiaire inévitable.

B. LECOMTE

J'ai été frappé par la richesse de ce colloque qu'à très bien résumée le rapport de G. WINTER ce matin et je voudrais répondre à la question qu'il a posée : faut-il approfondir le concept de région ou le renouveler ? Je pense qu'il faut chercher dans la deuxième voie, autour des notions d'espace et de développement, et non de région limitée.

Est-il pertinent de trouver un niveau commun ? Je pense qu'il ne faut pas chercher pour le moment de niveau commun, parce qu'il faut permettre la création d'organisations locales ascendantes. Rechercher un niveau commun fait retomber dans la difficulté du poids administratif, uniformisateur et centralisateur, ou du poids de l'impact étranger qui en fait nivelle l'espace.

D'autre part, il serait utile de conduire des recherches urbaines dans deux directions : celle des économies "inférieures", des activités dites informelles, qui permettent à la majorité de la population urbaine de vivre, et celle de la ville comme lieu de rencontre et d'échange des élites, en remarquant que ces rencontres n'ont pas toujours lieu (cf. l'opposition entre Abidjan où l'on pense "entreprise" et Yaoundé où l'on pense "administration").

L'espace n'est pas à mon avis un objectif final mais l'un des concepts qui permet — mieux que d'autres — d'avancer dans la voie d'un progrès plus autocentré et moins déséquilibré entre les secteurs et les groupes sociaux.

G. SAUTTER

Nous avons en ces quatre jours, envoyé à la "refonte" un certain nombre de concepts : polarisation régionale, régions homogènes. Nous ne sommes plus du tout certains que la région elle-même ait un rôle à jouer dans l'intégration économique de l'espace.

J'ai été très intéressé aussi par l'ouverture dont a fait preuve le rapport de G. WINTER vis-à-vis d'un mode d'études faites par les géographes et les sociologues.

Est resté dans l'ombre le problème des définitions. Le sens d'un certain nombre de mots a été mis en cause. La région est-elle un niveau spatial déterminé, une certaine dimension de ces niveaux intermédiaires dont parlait G. WINTER (la dimension "immédiatement subordonnée à l'Etat" de E. JUILLARD) ou est-elle n'importe quelle division de l'espace, pourvu qu'il soit cohérent, s'étendant de quelques dizaines de kilomètres carrés à la plus grande région au-dessous du gabarit de l'Etat ? Ce flottement semble avoir injustement dévalorisé l'intérêt de certaines communications (J.-P. TROUCHAUD, C. HERNANDEZ, J.-P. RAISON). Même ambiguïté de la notion d'homogénéité : on l'a rejetée comme sans valeur pour la détermination de grandes aires régionales, alors qu'il s'agissait seulement de fournir des indications comparatives pour l'implantation de projets purement agricoles.

A l'inverse, la notion de région, au sens le plus large, peut s'appliquer aux très grandes divisions de l'espace que sont les oppositions forêt-savane, région côtière - région intérieure... Je souhaiterais que l'on garde le mot pour désigner un niveau bien spécifié de l'espace, et qu'on parle d'"aires" ou d'"espaces" pour désigner ce qui est plus grand ou plus petit.

Les problèmes de définition se retrouvent à propos du mot "régionalisation". Dans sa communication, A. VALETTE demande de ne pas confondre régionalisation et politique spatiale ou aménagement du territoire : "la régionalisation d'un plan n'est qu'un aspect de la prise en compte des phénomènes spatiaux". Cette position me semble éclairer nos problèmes ; même quand il s'agit pour les planificateurs d'intégrer des unités spatiales à leurs travaux, pour des projets agricoles par exemple, on ne doit plus parler de régionalisation.

Venons à l'"éclatement des échelles". Nous faisons ensemble la découverte que, lorsque les acteurs économiques changent, leur aire d'inscription spatiale change également. La région reste-t-elle alors valable pour un raisonnement économique ?

Nous nous trouvons donc menacés d'être privés de cet espace d'une dimension bien spécifiée, contigu à d'autres espaces de même niveau, et qui pourrait entrer tel quel dans une structuration économique à l'échelle nationale. Alors, quelle solution ?

J'en distinguerais trois pour tenter de clarifier le débat :

– peut-être faut-il se résigner à ce que l'action économique (je ne dis pas nécessairement l'action de régionalisation) passe à travers des espaces de dimension, forme et contenu très variables ? La réalité présente se conforme dans une large mesure à cette solution,

– autre démarche : repérer dans l'espace national les noyaux forts, pas nécessairement les villes ou les régions métropolitaines, mais tout ce qui émerge en tant qu'espace de la banalité et de l'indifférenciation. Ces noyaux forts, pour autant qu'ils se manifestent, qu'ils soient repérables sur la carte, qu'ils puissent être pris en compte par l'action du gouvernement, sont dans certains cas, représentés par des régions très peuplées ; ils justifient un intérêt et un traitement spécial. Ils peuvent constituer aussi des noyaux de cohérence au service d'un grand investissement spécialisé. Ils représentent parfois encore des noyaux en crise, des aires où un problème se pose, qu'il faut à tout prix résoudre,

– je rappelle enfin la position d'un géographe comme P. GOUROU sur la région comme cadre géographique. Pour lui il importe peu que la région soit un cadre quelconque pour la réflexion. Ce qui compte c'est que ce cadre soit centré sur un problème, appelle la réflexion, et qu'il soit à la dimension où un chercheur puisse trouver et réfléchir sur ce qu'il a trouvé, et en même temps à la dimension qui garantisse qu'entre divers phénomènes il y ait interférences dans l'espace, qu'il y ait des corrélations significatives et pas simplement rencontres de hasard. Ceci peut être jusqu'à un certain point transposé dans le domaine de l'action économique et je pense en avoir trouvé le reflet dans le rejet des limites que vous avez considérées comme secondaires pour l'action économique. Je me demande si, pour une planification nationale qui prendrait en compte ces espaces sous-nationaux, il n'est pas relativement indifférent que les espaces nationaux soient définis de façon quelconque.

M.T. NGUYEN

Il y a plusieurs approches de la région : celle de l'économiste, celle de l'homme d'action, l'approche naturaliste et l'approche humaniste qui est celle du Professeur JUILLARD.

Chacun peut avoir une définition opératoire de la région. Mais pour la recherche, un concept spatial plus scientifique pourrait être obtenu avec l'aide d'écologistes.

J. WEBER

Est-ce que la difficulté de trouver une typologie comme la recherche J.-C. PERRIN ne vient pas du vide des recherches interdisciplinaires ?

Au niveau de l'action la région se situe dans une problématique fonctionnelle. "Tout découpage est valable dès lors qu'il n'est pas aberrant" a dit G. WINTER. Est-ce un hasard si la volonté de régionalisation, même si elle est formelle, se fait sentir dans le même temps que la volonté, aussi formelle, d'intégration des actions de développement ?

La région comme concept est un espace organisé, produit d'un découpage en unités fonctionnelles en vue de données que l'on veut recueillir, ou bien de processus que l'on veut analyser, ou bien encore des actions que l'on veut entreprendre. Dans tous ces cas mis en évidence par les communications, elle n'apparaît pas en fait comme un concept mais comme une réalité qui n'est opératoire que lorsqu'elle est qualifiée.

C. HERNANDEZ

Je voudrais revenir sur ce que TCHUNDJANG a dit du Plan. Ce devrait être un "tissu de contrat". Cela me paraît important. Le contrat est à la fois le moteur et le régulateur du progrès. Un contrat suppose deux parties qui ont toutes les deux intérêt à ce que l'œuvre commune réussisse.

Un deuxième avantage est que lorsque l'on veut établir un contrat on peut aller chercher des acteurs qui existent déjà sur place. Mais pour que le contrat réussisse il faut que les deux parties aient des poids compatibles. Une des difficultés du développement est que les différents acteurs ont des poids très différents. Une des premières tâches du pouvoir devrait être de rendre ces poids compatibles ; par exemple, favoriser un groupement de producteurs face à un acheteur beaucoup plus puissant.

G. WINTER

J'interviens au nom de M. Félix MOUKOKO, Directeur des ZAPI (1) du Centre-Sud du Cameroun. Il a été obligé de partir il y a quelques instants et m'a demandé de présenter les notes que lui ont inspiré nos débats de ce matin. J'espère ne pas trop en déformer le sens.

— Il se demande si la détermination d'un grand nombre de projets "au ras du sol" est opérante pour le développement ?

A cette question de fond, le colloque n'a guère, en effet, apporté d'éléments de réponse.

— Il observe qu'un certain nombre d'initiatives naissent effectivement de la base, mais qu'il est très difficile de leur faire dépasser un certain degré d'organisation dans la poursuite de leur mouvement ascendant. Dans ces groupes ou organisations nés de la base, il y a des acteurs dominants qui sont souvent du moins à l'heure actuelle, des freins.

— Il note enfin que les aires d'aménagement, fondées sur une intervention massive de l'Etat et des technocrates, enferment peut-être les populations dans des systèmes trop rigides qui brisent leur dynamisme. Son expérience d'homme d'action dans les ZAPI, qui essaie précisément de susciter des dynamismes "au ras du sol", lui montre que les groupes émergents sont constamment affrontés aux institutions. Ce problème ne lui paraît pas avoir été suffisamment approfondi.

Ces remarques de M. MOUKOKO montrent que nous n'avons peut-être pas tenu suffisamment compte des problèmes de ceux qui gèrent des espaces et qui n'attachent pas une excessive importance à nos clivages intellectuels.

B. LECOMTE

J'émet le vœu que dans une prochaine rencontre on puisse entrer en contact avec les véritables acteurs du développement, ceux qui sont quotidiennement sur le terrain.

Ne serait-ce pas l'un des rôles des chercheurs que d'analyser les difficultés de l'homme d'action ?

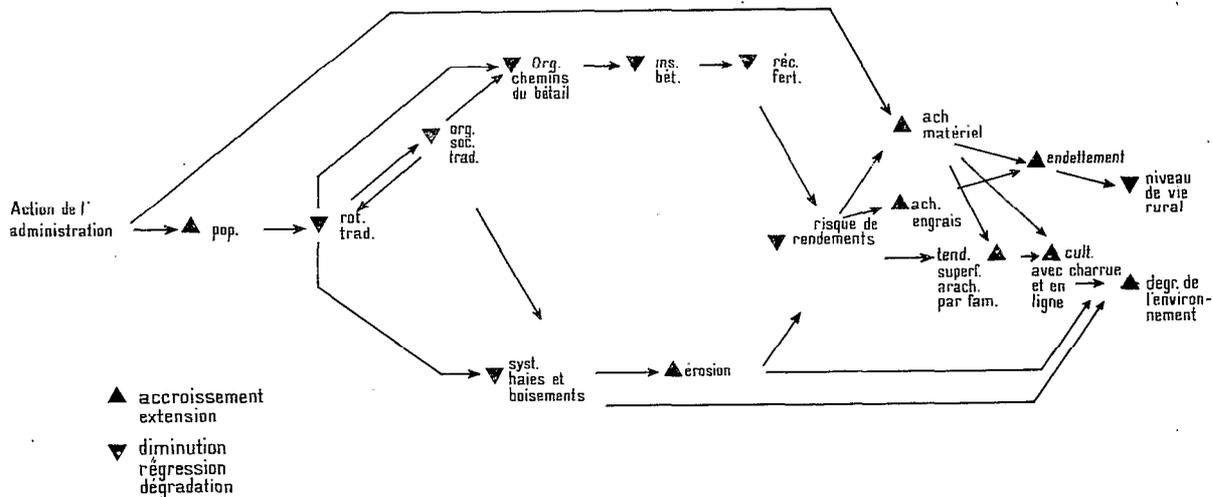
J. BUGNICOURT

Il existe un problème ardu, celui de la référence simultanée, pour l'étude et pour l'action, à deux notions qui me semblent l'une et l'autre d'un intérêt essentiel : la notion d'*environnement*, d'*écologie*, et la notion d'*espaces découverts en fonction de l'impact du capitalisme étranger*.

De ce point de vue, je souhaiterais reprendre l'exemple fourni par l'étude de Moustapha SAR sur la "région" de Louga.

(1) Zones d'Actions Prioritaires Intégrées.

On se trouve dans un milieu pour lequel l'auteur explique parfaitement la combinaison des facteurs écologiques "climat, sol, végétation, peuplement, mode initial de mises en valeur...". Dans cet éco-système, des transformations se sont opérées, et une analyse rapide met en évidence le schéma d'évolution suivant :



A la suite de la colonisation, et notamment de l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé, on constate une certaine augmentation de la population (ΔP), conduisant à un abandon partiel de la rotation traditionnelle (∇r), qui accentue lui-même une désorganisation sociale partielle, laquelle accélère à son tour l'abandon de l'ancien assolement. Ceci entraîne notamment la disparition, au cours des cinquante dernières années, du système de boisement (∇b), et de haies (∇h) qui, dans la zone de Louga, jouait un important rôle fonctionnel dans l'organisation des terroirs.

La conséquence fatale, dans le contexte climatique et pédologique de Louga, en est l'accélération de l'érosion (Δer), aspect essentiel de la situation écologique présente, puis une tendance à la baisse des rendements (∇p), que masquent pour une part les effets des achats de matériel (Δm) et d'engrais (Δf). L'introduction de nouveaux outils agricoles vient cependant accélérer encore la désorganisation de l'ancienne société, le démantèlement de l'ancien type de rotation et l'utilisation fonctionnelle du bétail (∇f). En même temps, on constate que les superficies cultivées en arachide par famille ont tendance à augmenter et que le niveau de la vie rurale, après une phase d'amélioration relative tend à baisser. On découvre qu'il y a eu érosion et, également épuisement des terres, et qu'on a abouti à cette dégradation de l'environnement arachidien ($\nabla env.$), si parfaitement décrite par M. PELISSIER pour les diverses zones du bassin arachidien sénégalais.

Voici une première analyse.

Mais le tableau est-il complet ? Il semble que dans cette esquisse, on ne restitue pas à l'arachide le rôle central qu'elle joue. Elle est le principal facteur responsable de l'abandon de l'ancienne rotation (∇r), de la croissance de l'escale de Louga ($\Delta esc.$) et de la création du chemin de fer (c.f.). L'escale et le chemin de fer ont eu besoin de bois : on l'a pris où on le trouvait, contribuant ainsi puissamment à l'abandon de la rotation et à la destruction des systèmes de haies et de boisement (∇b et ∇h).

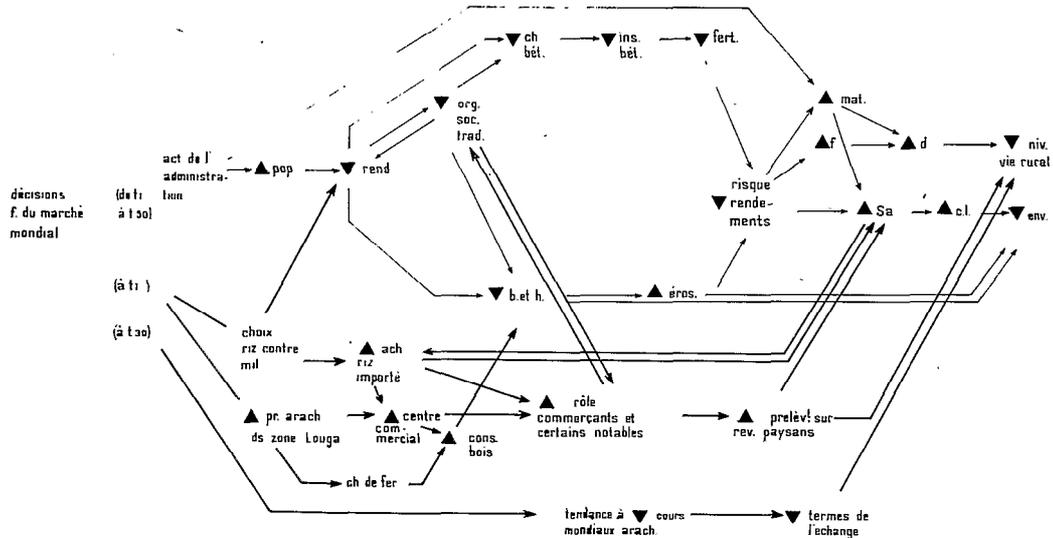
Le processus alors, n'implique plus seulement les paysans ; ils ont des partenaires. Dans l'éco-système initial, le cultivateur Wolof est associé à l'éleveur Peulh et les vaches se répartissent par groupes sur le terroir, assurant la fertilisation successive des différentes soles en fonction de règles coutumières parfaitement adaptées à la situation. Or, on constate une insertion de plus en plus difficile du bétail dans le terroir, au moment même, en plus, où l'approvisionnement des villes met en mouvement des troupeaux de plus en plus nombreux, et une reconstitution de plus en plus incertaine de la fertilité (∇f), entraînant un risque de baisse de la production et conduisant certains paysans à acheter des engrais. Des phénomènes comme la rupture de l'équilibre élevage-culture ou la dégradation des soles se trouvent donc liés en fait à l'apparition du chemin de fer, à la croissance de l'escale et à la croissance économique générale induite par l'arachide.

C'est là où il faut remonter un peu plus en amont et où l'on doit inscrire à côté de l'arachide un autre élément : le choix du riz importé contre le mil local. Achetées à bas prix sur le marché du sud-est asiatique, les brisures de riz deviennent la base d'une alimentation nouvelle : c'est, bientôt, le plat le plus apprécié. La culture du mil régressé. On retrouve ici un facteur déterminant de la nouvelle rotation, infiniment moins satisfaisante que l'ancienne, y compris sur le plan écologique.

Si l'on remonte encore plus en amont, le choix de commercialiser à grande distance le riz de l'Asie des Moussons, comme le choix de développer l'arachide dans la zone de Louga résulte des conditions du marché mondial des transports, de celui des oléagineux et de celui du riz. Comme chaînons intermédiaires, entre le marché mondial et les paysans, on trouve notamment les compagnies maritimes, les grandes maisons et les moyens et petits "traitants" et, aussi, certains marabouts – chacune de ces catégories prélevant une part du revenu paysan.

Cependant, le système ne reste pas immuable : il se produit une baisse continue des prix mondiaux de l'arachide, qui incite, tant que cela est possible, à l'augmentation des superficies arachidières par famille, puis à des tentatives d'améliorer le rendement en recourant aux nouveaux outils et aux engrais. Cependant, la détérioration des termes de l'échange se poursuit, ainsi que la détérioration du niveau de vie – en même temps que s'accélère la dégradation de l'environnement...

Un schéma explicatif peut alors être proposé, plus global que le précédent :



Si ce qui précède est vrai (et il faudrait le préciser et le nuancer beaucoup plus que je ne puis le faire ici) la "région de Louga" se présente historiquement comme un champ de forces défini par les rapports entre divers éléments comme les marchands, les administrateurs, les marabouts et des groupes paysans et, par son fonctionnement même, transformant son support écologique. La "région de Louga" résulte de décisions lointaines, s'inscrivant dans les conditions locales. Elle apparaît presque comme découpée de l'extérieur, à partir des possibilités d'extension de l'arachide, elles-mêmes largement fonction des facteurs écologiques.

Avec le temps, l'évolution du marché mondial s'effectuant comme on l'a vu, l'économie arachidière de Louga perdant de son dynamisme et de son importance par rapport à celle d'autres zones du bassin arachidier, et le système de la commercialisation (de l'arachide, des produits manufacturés, du bétail...) se modifiant, Louga perd ses fonctions de redistribution zonale de même que celles d'impulsions et de décisions administratives. Ce qu'on avait – un peu vite – appelé la "région de Louga" se dénoue et s'effrite. Les paysans de Louga n'ont même plus les moyens, s'ils le voulaient, de réaménager l'environnement rural. Il reste une ville en perte de vitesse, une population plus nombreuse certes, mais appauvrie – et un désastre écologique.

Même pour les tentatives actuelles de sauvetage de cette zone, si ce sont les nationaux qui proposent, c'est encore l'extérieur qui décide – à Paris, Bruxelles, à New York, à travers les programmes du FAC, du FED, de la FAO, etc., qu'il s'agisse du prix de garantie de l'arachide, de l'équipement rural, de l'hydraulique pastorale, de la diversification des cultures...

Que retenir de tout ceci ? D'abord que ce qu'on appelle "région" en Afrique, peut fort bien n'être qu'un simple et furtif prolongement commercial de l'économie dominante. Ensuite, que, dans la dégradation écologique d'une zone, un élément explicatif essentiel peut résider dans des décisions lointaines, prises sur le marché mondial, en dehors de toutes références à l'environnement précis qu'elles concernent. *A partir de la destruction de l'environnement, on remonte ainsi aux conditions dans lesquelles s'exerce la domination extérieure sur les paysanneries africaines.*

Il semble indispensable de mettre l'accent sur ces enchaînements et ces mécanismes. Leur compréhension n'est pas sans conséquences pour la stratégie économique et sociale envisageable dans cette zone par un Pouvoir qui aurait les moyens de rompre avec l'orientation antérieure.

TCHUNDJANG POUEMI

Je pense qu'il ne faut pas se contenter de critiquer mais proposer des moyens d'action pour améliorer une situation constatée. Même si l'impact vient de l'extérieur, des moyens d'action peuvent être trouvés, une fois le problème posé. La "région" peut largement contribuer à cela.

J.-C. PERRIN

M. BUGNICOURT paraît pessimiste dans sa démonstration. Les liaisons avec l'environnement extérieur apparaissent néfastes. Mais à l'inverse j'ai connu à Madagascar des sociétés non ouvertes sur l'extérieur et qui provoquaient une destruction de l'environnement (feux de brousse répétés, etc.). Et justement dans ce cas, l'impact de l'extérieur se manifestait par des tentatives de reconstitutions de l'environnement.

Le passage d'un type d'économie à un autre ne se traduit-il pas par le passage d'un type d'écologie à un autre ? L'on doit contrôler ce passage pour qu'il s'effectue dans les meilleures conditions.

J. BUGNICOURT

Les problèmes qui viennent d'être soulevés par MM. TCHUNDJANG et PERRIN, appelleraient des discussions approfondies et l'on doit, au moins, revenir sur deux d'entr'eux. D'une part les nuances à apporter à la responsabilité de la colonisation dans la dégradation de l'environnement ; d'autre part, le caractère démobilisateur d'une restriction sur une zone dégradée dans la mesure où l'étude ne s'accompagne pas de propositions concrètes et d'actions.

1) Quelle est l'importance réelle et la nature de la politique de protection de la mesure pratiquée par le pouvoir colonial ?

a) Les ravages dont l'économie de traite est responsable paraissent sans commune mesure avec les quelques actions de protection qui ont été entreprises. Tout, bien sûr, n'est pas négatif dans ce qui a été fait pendant la période coloniale et, de surcroît, il est parfaitement exact qu'il existe chez certains éleveurs ou paysans africains des comportements dégradateurs du milieu, indépendamment de tout impact extérieur. Cependant, le fait crucial demeure que la destruction s'est accélérée à mesure que progressait l'insertion des campagnes dans l'économie de marché et que, actuellement les dégradations tendent encore, presque partout à s'accroître.

b) Les types de protection ont été calqués sur ce qui se faisait en France. Les "forêts du roi" sont devenues "forêts classées", c'est-à-dire retranchées complètement de l'économie environnante sans que, le plus souvent, on tienne compte de l'utilisation qu'en faisait la population et des possibilités d'une insertion non destructrice des zones boisées dans l'économie zonale. Ceci est vrai notamment dans la zone de Louga.

2) Mais comment, plus globalement, aménager cette zone ?

Que faire dans les terroirs de Louga ? Une migration partielle vers d'autres régions paraît nécessaire et, pour ceux qui resteront, un aménagement des terroirs, avec la reconstitution de haies, la plantation d'arbres, un nouveau type d'assolement et, en corrélation avec le recul indispensable de l'arachide, une nouvelle combinaison agriculture-élevage dans la perspective peut-être de débouchés prioritaires sur ce marché en rapide extension que constitue l'agglomération dakaraise.

Ceci suppose à la fois, une action à long terme sur la politique alimentaire dans la capitale et, dans la zone de Louga, un point d'arrêt mis à l'influence prise par certains commerçants et certains notables qui vivent du système et n'ont aucun intérêt à le transformer.

La réponse cependant, sur la politique souhaitable à Louga, ne peut être, je m'en excuse, que l'esquisse d'orientations envisageables ; c'est bien entendu aux Sénégalais de savoir ce qu'ils peuvent faire et d'en décider.

ALLOCUTION DE CLOTURE DU PROFESSEUR E. JUILLARD

Une conclusion à ce colloque a été magnifiquement donnée par G. WINTER et ce n'est pas sur ce plan que je voudrais intervenir. Je ne le ferai que pour dire d'une part notre reconnaissance aux organisateurs de ces journées, et d'autre part, à titre personnel, tout l'intérêt que j'ai pris à cette rencontre.

Je voudrais d'abord que les organisateurs parisiens soient remerciés d'avoir eu cette initiative ; mes collègues G. SAUTTER et M. ROCHEFORT sont directement responsables de ma présence ici ; je leur en suis fort reconnaissant, de même qu'à MM. PERRIN et LECOMTE qui représentent dans le domaine de l'économie et dans le domaine de l'action, les deux autres « puissances organisatrices ». Cette association de la géographie, de l'économie et de l'action s'est avérée extrêmement féconde. Jamais je n'ai senti une convergence aussi constructive dans un colloque interdisciplinaire.

Mais ce ne sont pas seulement les initiateurs, ce sont aussi les organisateurs locaux de la section de Géographie de Yaoundé qui ont été extraordinaires, et ce qui a été mis sur pied pour les rencontres aussi bien qu'au dehors, nous va à tous, droit au cœur. Nos collègues de l'Université de Yaoundé y ont d'ailleurs contribué de façon fort sympathique.

Moi qui suis nouveau-né aux problèmes africains, je me réjouis de cette occasion qui m'a été donnée, et le sérieux des travaux des chercheurs de l'ORSTOM que nous avons rencontrés est impressionnant non seulement au niveau de chaque recherche mais encore au niveau de la coordination interdisciplinaire.

Nous nous sommes chacun évertués à nous faire comprendre les uns des autres, et je dirai que de la part de nos collègues économistes, il y a là quelque chose de tout à fait remarquable et dont je leur suis infiniment reconnaissant.

J'ai été aussi extrêmement impressionné par la haute qualité des contributions apportées par nos collègues africains. J'oserai rappeler ici le souvenir d'un voyage que j'ai fait en Afrique Centrale, il y a vingt-deux ans et comparer le chemin parcouru. Il est impressionnant de voir ces pays se doter de cadres avec une telle rapidité, et de cadres de cette qualité. Il y a là le principal gage de réussite d'un effort d'organisation spatiale, et de façon plus générale de développement économique ; c'est certainement là la condition première et je pense qu'elle autorise tous les espoirs.

On sent dans ces pays un désir sincère, ardent, de développement, qu'ont illustré toutes les collaborations à ce colloque où chercheurs français, africains et même asiatiques, sont venus d'égal à égal, confronter leurs avis, coordonner leurs recherches. Je vous avoue que, malgré le côté « noir » de l'exposé de M. BUGNICOURT, qu'il compensa ensuite lui-même, je repars quant à moi non seulement plein d'admiration pour ce que je vois se faire ici, mais optimiste quant à l'avenir des pays africains. Ce sont les hommes qui comptent d'abord, les hommes de qualité. C'est précisément comme cela que nous échapperons aux contraintes écologiques.

Voilà ce que je voulais dire, simplement en tant que remerciements personnels, parce que je suis celui dont la présence ici était certainement la moins justifiée. Nous avons démontré que sur le plan interdisciplinaire et sur le plan international, on arrive à faire quelque chose ensemble, et je ne l'ai jamais senti bien qu'aujourd'hui ; je redis mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à réaliser ces journées.

Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes, les pays qui en font partie et sur les problèmes posés par leur développement.

CAHIERS ORSTOM.

— Séries périodiques:

- **entomologie médicale et parasitologie:** systématique et biologie des arthropodes d'intérêt médical et vétérinaire, parasitologie, épidémiologie des grandes endémies tropicales, méthodes de lutte contre les vecteurs et les nuisances;
- **géologie:** études sur les trois thèmes suivants: altération des roches, géologie marine des marges continentales, tectonique de la région andine;
- **hydrologie:** études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes.
- **océanographie:**
Sud-Ouest du Pacifique
Canal de Mozambique et environs
Atlantique Tropical Est...
hydrologie, physico-chimie, hydrodynamique, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, niveaux de production, dynamique des stocks, prospection faunistique.
- **hydrobiologie:**
Bassin Tchadien
Nouvelle-Calédonie...
- **pédologie:** problèmes soulevés par l'étude des sols: morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité;
- **sciences humaines:** études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques.

— Séries non périodiques:

- **biologie:** études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale; agronomie.
- **géophysique:** données et études concernant la gravimétrie, le magnétisme et la sismologie.

MÉMOIRES ORSTOM: consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (75 titres parus).

ANNALES HYDROLOGIQUES: depuis 1959, deux séries sont consacrées: l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

FAUNE TROPICALE: collection d'ouvrages principalement de systématique, couvrant ou pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (19 titres parus).

INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES: mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (22 titres parus).

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM: cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (34 titres parus).

L'HOMME D'OUTRE-MER: cette collection, publiée chez Berger-Levrault, est exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, et maintenant réservée à des auteurs n'appartenant pas aux structures de l'ORSTOM (9 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THÉMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE (périodicité mensuelle; ancienne dénomination jusqu'en 1970: Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XXI^e année).

O.R.S.T.O.M.

Direction générale :
24, rue Bayard, 75008 - PARIS

Services Scientifiques Centraux.
Service Central de Documentation :
70-74, route d'Aulnay, 93140 - BONDY

Imp. Copédith - Paris
O.R.S.T.O.M. Editeur
Dépôt légal : 3^e trim. 1974

ISBN 2-7099-0352-0